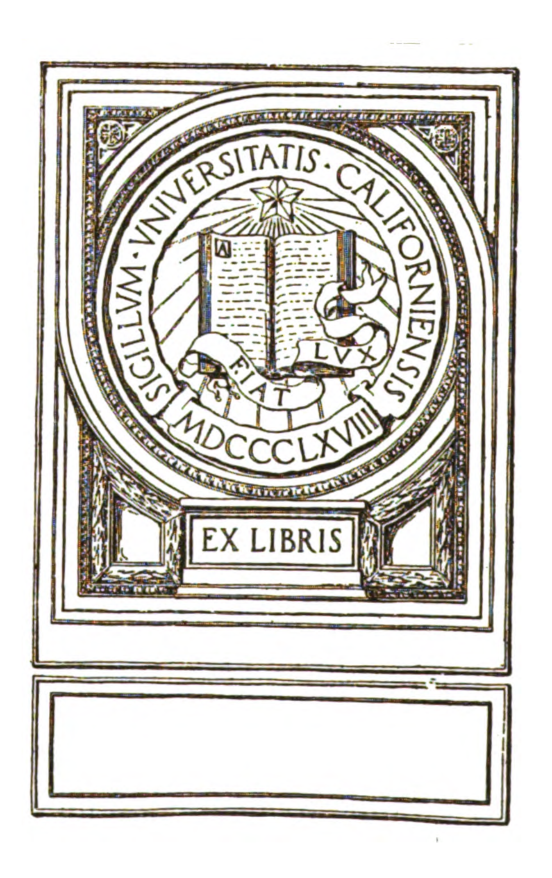
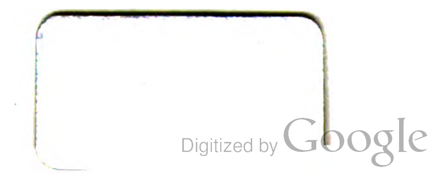


SE
S
GIE
E


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXIX[e] Année — 1909

PARIS
Librairie Thorin & Fils. A. FONTEMOING, successeur,
4, rue Le Goff.

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROMA, 1909 — TIP. CUGGIANI

LE SANCTUAIRE DES DIEUX ORIENTAUX AU JANICULE



I.

CHRONIQUE DES FOUILLES

Le lieu précis de nos recherches, exécutées aux frais de M. Henri Darier, de Genève, est situé sur le versant nord du Janicule, entre deux lacets du Viale Glorioso. Le dernier épaulement de la colline forme au delà du pomerium un vallon boisé dominé par les terrasses de la Villa Sciarra [1]. C'est le *lucus Furrinae*, célèbre dans l'histoire des luttes agraires comme théâtre de la mort de Caius Gracchus. Une série de dédicaces trouvées dans la Villa Sciarra en 1906, au moment de la construction d'un pavillon, mentionne, à côté des Nymphes locales, plusieurs divinités syriennes, Hadad, Zeus Maleciabrudes, etc. [2]. Ces textes permirent à M. Paul Gauckler d'identifier le bois sacré, d'y retrouver la source des Nymphes et de nous désigner sur le terrain voisin l'emplacement probable du temple syrien qu'elle alimentait d'eau lustrale. L'hypothèse de M. Gauckler s'est trouvée confirmée par nos fouilles de façon éclatante. C'est donc à lui que revient tout le mérite de la belle intuition des trouvailles. Si nous avons eu toute liberté dans l'exécution, nous lui avons dû, au cours de nos travaux, une collaboration scientifique qui ne pourra être signalée aussi souvent qu'il y aurait lieu.

[1] Voir le plan du *lucus Furrinae, Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1908, pl. II.

[2] Pour ces dédicaces, voir les articles de P. Gauckler, *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1907, p. 134-159; et *Bullettino della comm. mun. di Roma,* 1907, p. 45 sq., et de Huelsen, *Römische Mittheil.,* 1907, n. 225 sq. La bibliographie, *Mélanges,* 1908, p. 283, note 1 (Gauckler).

Nous n'oublions pas non plus notre dette de reconnaissance envers Mgr. Duchesne qui a honoré nos recherches de son intérêt bienveillant et leur accorde aujourd'hui l'hospitalité des *Melanges.*

La collaboration au présent mémoire a été répartie de la façon suivante: M. Darier a rédigé les chapitres relatifs aux documents épigraphiques et aux monnaies, M. Nicole les autres parties. Les deux auteurs acceptent d'ailleurs la responsabilité de l'ensemble.

Les travaux de fouilles ont fait l'objet de deux campagnes, la première, du 28 mai au 30 juin 1908, n'était que la suite et le complément des recherches hydrauliques exécutées par la Société du Janicule, au printemps de 1908; la deuxième, d'un caractère purement archéologique, du 9 novembre 1908 à fin avril 1909, est presque terminée au moment où s'imprime la présente notice [1].

Quelques mots préliminaires sur la nature du sol: les terres où nous avons travaillé ne formaient qu'un seul tenant. La Société Immobilière du Janicule a bien voulu nous donner très gracieusement l'autorisation d'explorer ses terrains de construction [2].

Aucune trace d'édifices antiques n'était visible à la surface du sol. On nous livrait plusieurs ares de terrains vagues, dévalant vers le Viale Glorioso, une vaste jachère semée de ronces, de tessons et de cailloux, d'aspect peu engageant. La pente même de la colline a été une circonstance favorable à l'évacuation des déblais.

Notre plan de campagne comportait une large tranchée longitudinale, parallèle à la clôture de la propriété Wurts; cette tranchée de recherches devait être poussée en largeur ou en profondeur,

[1] Notre première campagne de fouilles a fait l'objet d'une communication de M. Gauckler à l'Académie des Inscriptions le 3 octobre 1908. Cf. *Comptes-rendus,* 1908, p. 510 sq.; notre rapport provisoire du 22 juillet 1908, *ibid.,* p. 522 sq. Cf. *Mélanges,* 1908, p. 284, et 323; *Notizie degli Scavi,* 1908, p. 262-3. Pour une deuxième communication de M. Gauckler, le 12 février 1909, cf. *Revue Critique,* 1909, p. 160.

[2] Nous devons des remerciements très vifs au conseil d'administration de cette Société et notamment au marquis Medici et à M. l'ingénieur Richelmi.

selon la nature des trouvailles. Comme il fallait avoir égard aux exigences mitoyennes, nous avons constamment maintenu la lèvre

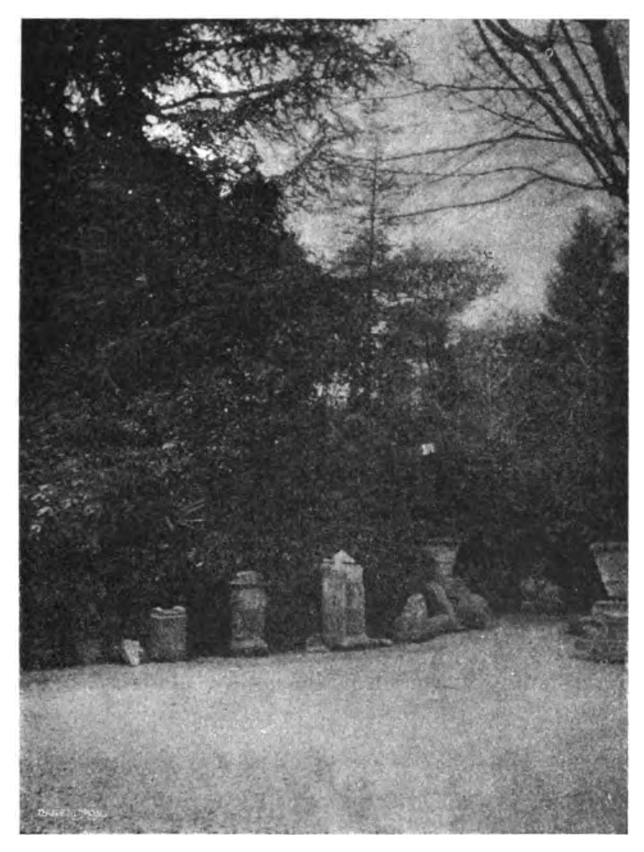


Fig. 1.

de notre tranchée à 1^{m} 50 de la clôture. Il y fallait quelque abnégation, la majeure partie du plus ancien sanctuaire que nous avons dégagé étant enclavée dans la propriété voisine.

Le tracé de la tranchée étant déterminé, nous pouvions hésiter entre deux partis; ou choisir comme amorce le bas du talus, où l'on devinait vaguement une esplanade, ou bien attaquer le flanc même de la colline et suivre la pente jusqu'au replat du terrain.

Nous avons adopté ce dernier parti qui offrait plus de sécurité; en effet, notre seul repère topographique était le pavillon Wurts, qui est situé à mi-côte. On se rappellera que s'est en creusant les fondations de cette bâtisse qu'on avait mis à jour les dédicaces aux dieux syriens et aux Nymphes Furrinae, origine de toutes les découvertes (fig. 1).

C'est exactement à la hauteur du pavillon que nous avons commencé les premières sapes; nous étions résolus à ne les suspendre qu'à 6 mètres au-dessous du sol moderne, chiffre adopté par l'architecte pour les fondations. Nous avions fait d'inutiles provisions de constance, car, pendant toute la première campagne la plus grande hauteur des terres au-dessus des murs antiques n'a jamais dépassé 2 mètres. A 1 mètre de profondeur, nous trouvions une citerne antique et, à 1^{m} 75, la voûte un peu effondrée d'une niche émergeant du sol. Le même jour, nous dégagions le torse de la divinité virile qui trônait à l'origine dans cette niche. Nous ignorions alors pourquoi nous en arrivions si vite à des résultats encourageants.

Ce n'est qu'après plusieurs mois de fouilles que nous avons eu la clef de l'énigme. Au-dessus de l'édifice que nous cherchions, c'est-à-dire du sanctuaire syrien, dont l'existence était attestée par les dédicaces de la Villa Sciarra, on avait construit un nouveau sanctuaire dont les murs sont conservés jusqu'à la couverte. C'est ainsi que, partis pour un long effort, nous nous trouvions au bout de sept journées de quatre ouvriers, au centre même d'un édifice antique. La vignette 2 reproduit une photographie prise le 29 mai 1908, soit le deuxième jour des travaux. Le talus couvert d'herbages est rayé d'un sillon peu profond. C'est l'état quasi primitif des lieux. La figure 3 est prise dix jours après, le 7 juin. On distingue, assez dégagée déjà, la niche absidale dont nous avions rencontré la voûte le 3 juin. Le 4, à 3^{m} 25 de profondeur, nous trouvions, un peu en avant de la niche et à mi-hauteur de celle-ci, un torse de Plu-

ton assis qui, à l'origine, trônait au fond. En descendant, les jours suivants, jusqu'à la base du piédestal, nous retrouvâmes 12 fragments de la statue, soit une plaque ayant servi de dossier, deux

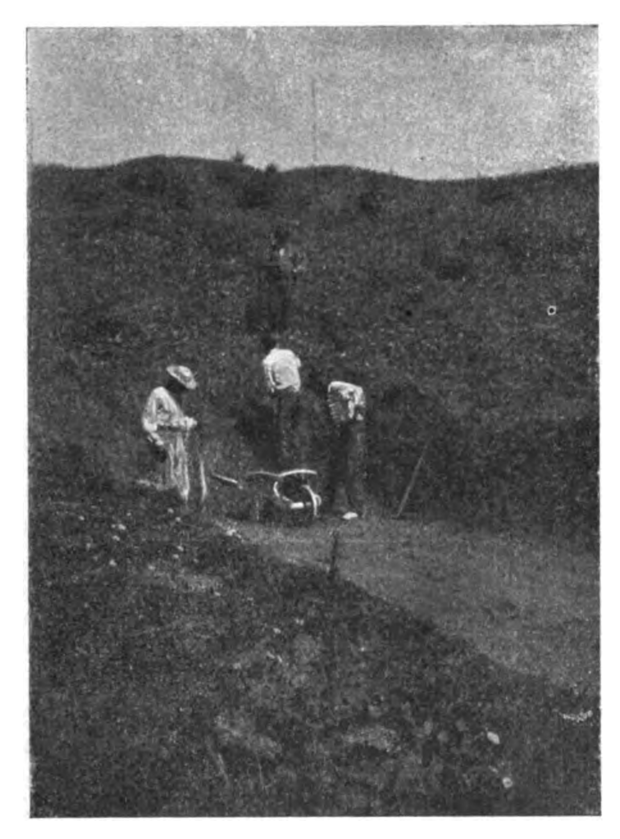


Fig. 2.

morceaux du mollet droit, et 9 petits fragments de draperie dont nous avons pu retrouver la position exacte. Le fond de la niche était recouvert d'un stuc jaunâtre. Sur le plat même du piédestal qui présente comme parement une moulure de marbre, nous n'avons pas relevé les moindres vestiges de tenons ayant servi à fixer l'image divine. Mais en faisant sauter l'enduit, nous avions la surprise d'une

trouvaille fort intéressante; sous le stucage et à fleur du sol de la niche, on avait réservé dans la maçonnerie une petite cavité à section rectangulaire, dont les parois verticales étaient déterminées par des

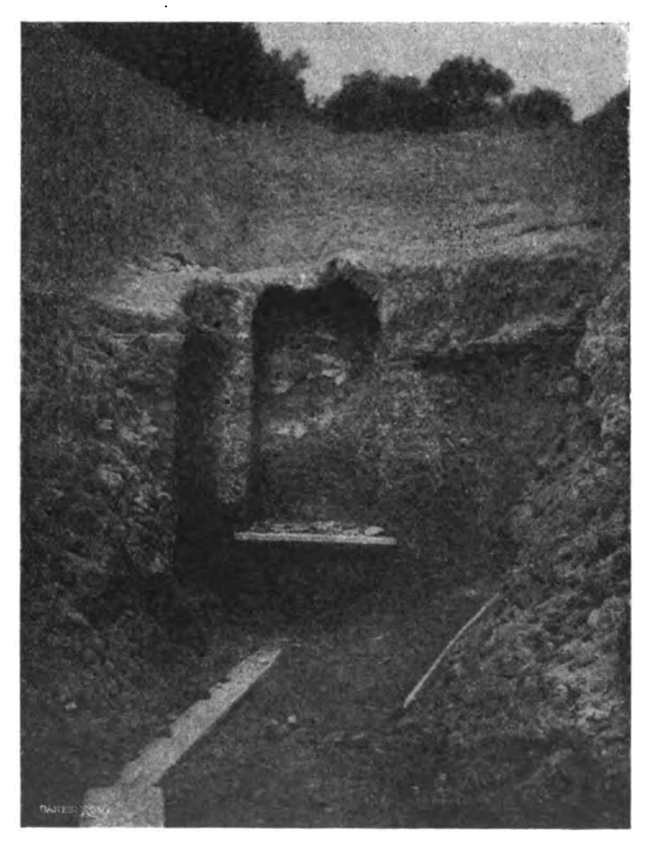


Fig. 3.

briques posées de champ, tandis que le fond était recouvert d'un simple lit de chaux. Cette boîte était un ossuaire qu'un crâne humain remplissait tout entière. Nous ne trouvâmes pas d'indice de crémation, ni mobilier funéraire. M. Gauckler qui voulut bien, sur notre demande, présider le 6 juin à l'examen de la cachette, nous fit observer qu'il n'y avait plus trace ni de dents ni de mâchoires.

soit que ces os aient été rongés par la chaux, soit que l'on n'ait enfermé dans le coffret qu'une boite crânienne coupée net et veuve de ses maxillaires. Sous l'impression de cette section si tranchée,

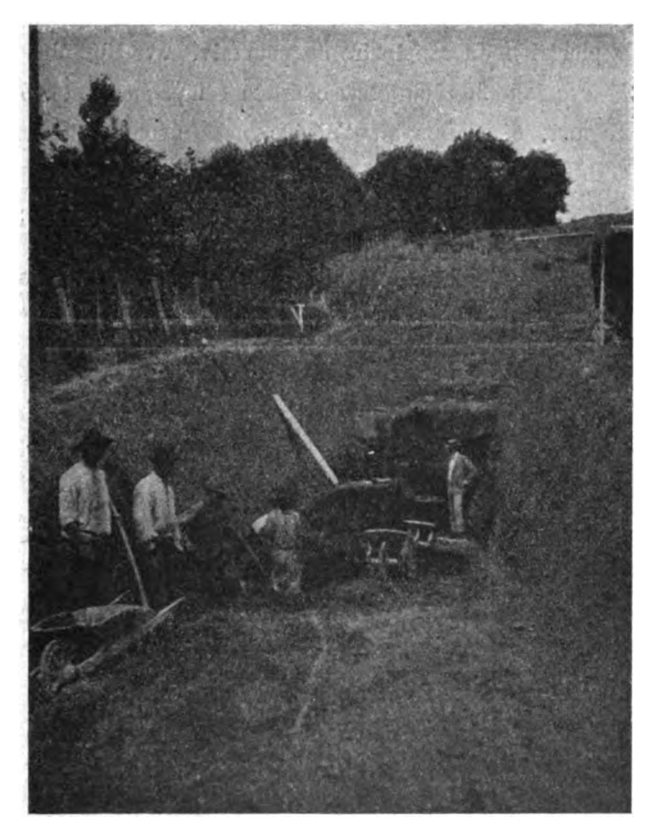


Fig. 4.

nous adoptâmes dans notre premier rapport l'hypothèse d'un *os resectum*. Nous verrons qu'une autre interprétation, celle d'un sacrifice humain, a été proposée par M. Gauckler et Dussaud [1]. Nous soulèverons cette question plus bas.

[1] *Comptes-rendus de l'Académie*, 1908, p. 529 (Gauckler); *Revue de l'histoire des religions*, 1908, p. 308 sq.

Le même jour, nous arrivâmes au sol de l'abside et dégageâmes deux seuils grossiers, l'un de marbre, l'autre de travertin, creusés d'une rainure. Ils ont dû servir à fixer une grille interdisant l'accès de la niche absidale.

L'exploration du sanctuaire se poursuivit avec la plus grande facilité jusqu'au 20 juin, terme de la campagne d'été. En suivant les murs où s'appuyait l'abside, nous avons vidé complètement la cella centrale du temple, ainsi que le centre et l'aile gauche du vestibule. Les décombres, jusqu'alors d'une terre assez compacte, changèrent de nature; des tessons de briques de moellons, et des matériaux de décharge abondèrent dans les déblais.

Aucune trace de pavement ne subsistait, mais l'édifice lui-même nous réservait une compensation; au centre, dans l'axe de l'abside, un soubassement triangulaire entouré d'une rigole avec une encoche intérieure en demi-lune. Nous y reconnûmes un autel, bien que cette forme soit insolite. La suite de nos recherches devait confermer cette hypothèse en nous donnant le 4 février, un deuxième autel de même forme, exactement opposé au premier, mais beaucoup plus grand que lui. Le long des murs de la cella, nous dégageâmes deux portes qui conduisaient dans les bas-côtés et dont les arcs voûtés étaient ruinés. C'est à l'entrée principale du temple que nous fîmes la trouvaille la plus importante de cette première campagne, deux jours avant la suspension des travaux. Le seuil de la porte était une magnifique dalle de marbre, où étaient gravées deux dédicaces, l'une de Gaionas, l'autre d'Aeflanius Martialis.

Cette dalle rectangulaire avait été calée à droite et à gauche par deux plaques plus petites, anépigraphes, forées pour l'appui des crapaudines. Seul, le long côté était apparent, et il fallut déplacer les dalles latérales pour lire l'inscription des tranches dans son intégrité. Vu l'extrême chaleur et la réverbération solaire qui rendaient le déchiffrement de l'inscription du plat impossible, nous transportâmes pour un temps limité le seuil au palais Farnèse.

dans la bibliothèque de l'Ecole française, où nous pûmes l'étudier à loisir avec toutes les facilités que donne un grand dépôt de livres. En janvier 1909, la pierre à été transférée, comme les autres trou-

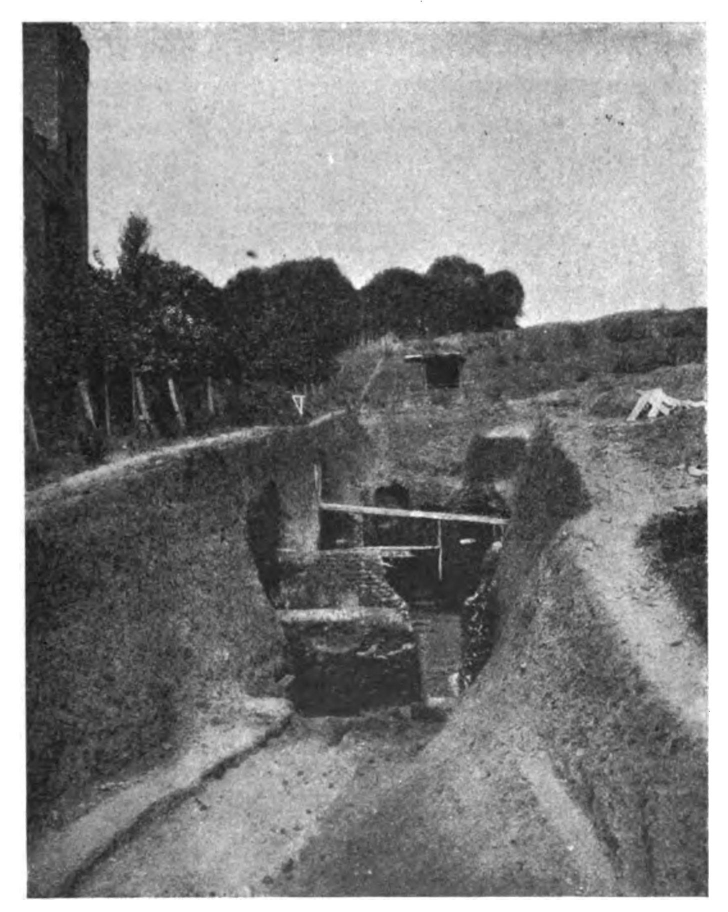


Fig. 5.

vailles, au Vascello, propriété du marquis L. Medici, le président du Conseil d'administration de la Société du Janicule.

Les figures 5 et 6 reproduisent l'état du chantier au moment de la suspension des travaux. La cella, l'autel et la partie gauche

du narthex sont dégagés, ainsi que la porte d'entrée. Les deux bas-côtés et l'aile droite du narthex sont encore enfoncés sous les décombres. La partie excavée est accessible par une rampe descendante, qui s'arrête à deux mètres au-dessus du niveau du temple.

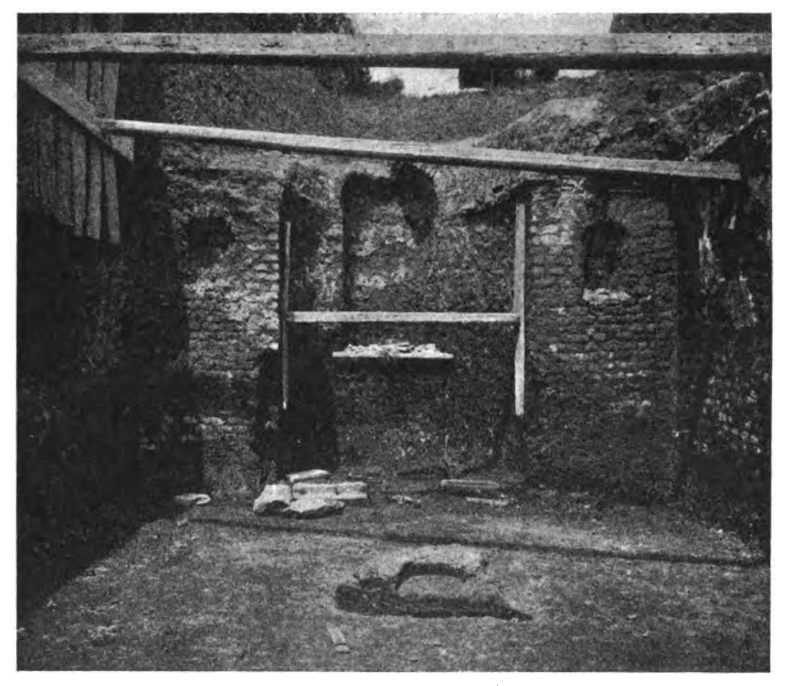


Fig. 6.

Au début de la seconde campagne, le 9 novembre, nous eûmes à réparer les dégâts faits par les pluies d'automne. Le temple, enfoncé dans la colline, avait servi de réservoir à chaque averse; les boisages ayant cédé, un éboulement s'était produit, et une partie du talus de gauche avait glissé jusque dans le temple. La première semaine dut être employée tout entière à étançonner les murs du temple et à en combler la moitié gauche pour éviter de causer préjudice à notre voisin. Ces précautions prises, nous établîmes

deux chantiers, l'un supérieur, pour le bas-côté droit du temple, l'autre en contre-bas de la porte, dans l'esplanade. Les travaux poussés régulièrement, ne pouvaient donner des résultats immédiats, vu la grande quantité de décombres à remuer. Le mur de droite de la cour apparut peu à peu, décroissant de hauteur. A gauche, nous dégageâmes, le 2 décembre, trois magnifiques emmarchements

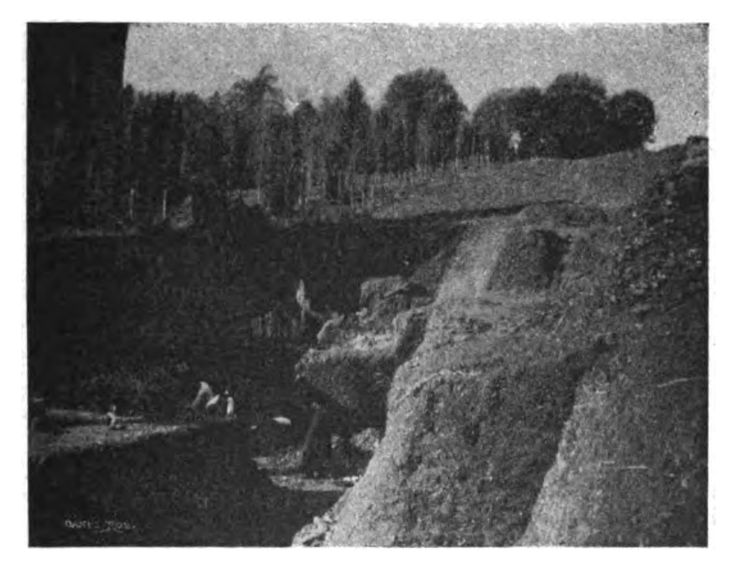


Fig. 7.

de marbre qui constituaient l'entrée du sanctuaire; c'était la communication tant cherchée entre notre édifice et le *lucus* voisin. Cet escalier avait pour échiffre, la murette de gauche de la cour, que nous reconnûmes sur toute sa longueur.

Le 12 décembre, nous pratiquâmes un sondage en avant et à droite de l'entrée, au-dessous du niveau du temple. Quantité d'ossements calcinés, de sables vitrifiés mêlés à des ampoules votives, constituaient la masse du remblais, ou se trouvaient aussi noyées des séries superposées d'amphores couchées sur la panse, la bouche tournée vers le nord (fig. 9). Nous procédâmes à l'examen minutieux

du contenu de ces amphores et passâmes au tamis une grande partie de cette *favissa*. Plusieurs monnaies des Antonins furent trouvées au fond du dépôt. Les figures 7 et 9 montrent la disposition des amphores et les débris accumulés.

Nous arrivâmes le 18 décembre, à l'extrémité du préau et commençâmes à découvrir les murs d'un nouvel édifice de plan poly-

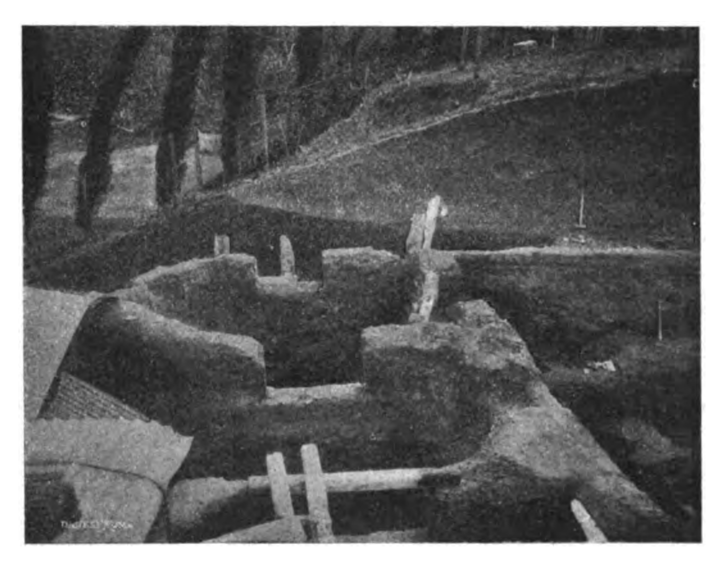


Fig. 8.

gonal, comportant deux vestibules en forme de pentagones, réunis par une abside (voir fig. 8). Nous entrâmes dans ce second sanctuaire par le vestibule du nord *V'*; le seuil de la porte était fait de deux fragments de corniche de marbre réemployés. La porte de gauche *M* n'avait pas de seuil. Le 29 décembre, nous attaquâmes le vestibule symétrique *V*, au sud, où nous trouvâmes debout un fût de colonne en cipollin, deux fragments d'architrave, et, chose plus singulière, la plinthe et le pied gauche d'une statue de basalte qui avaient été réemployés comme seuil pour la porte du mur extérieur.

C'est le 23 décembre que nous commençâmes à abaisser le niveau de la chambre. A 35 cm. au-dessous du sol, nous trouvâmes un charmant candélabre triangulaire, orné de bas-reliefs représentant trois Nymphes dansant. Dans l'après-midi du même jour, nous



Fig. 9.

eûmes la grande satisfaction de dégager le long du mur antérieur de droite, une belle statue de Dionysos en marbre doré qui gisait couchée sur le dos, la tête tournée vers l'est. La statue était intacte ; seule la main gauche en était détachée ; et nous pûmes constater qu'elle avait été restaurée dans l'antiquité. Beaucoup plus grosse que la main droite, elle avait sans doute été fournie à l'intendance sacrée par un sculpteur pressé et peu soucieux des proportions. L'excellente conservation de la statue à laquelle il ne manque

que l'extrémité du nez, semble indiquer une cachette antique. La trouvaille ayant été faite dans les dernières heures de la journée, nous installâmes nos surveillants autour d'un bivouac qui fit briller d'un éclat singulier les ors du marbre. Comme la matinée du 24 était



Fig. 10.

pluvieuse, nous transportâmes d'urgence la statue dans le dépôt préparé à cet effet près de la porte Saint Pancrace au Vascello. Nous aurions désiré prendre une photographie du marbre encore couché dans le fond de sa cachette, mais le souci de protéger la précieuse patine prima toute autre considération.

Pour plusieurs raisons, dont le détail n'intéresserait personne, les deux premières semaines de janvier ont été employées à des travaux de nettoyage et au ravalement des talus, en dehors de

la zone de recherches proprement dites. Le 20 janvier, nous reprenions l'exploration du sanctuaire de l'est, en vidant complètement le vestibule polygonal de droite qui n'offrit aucun objet intéressant. Par contre, dans la chambre du Bacchus, à 1 m. au dessous du sol, nous nous heurtâmes à un mur qui traversait le local et coupait les fondations des parois latérales. L'appareil est en moellons, mais dans les assises inférieures, c'est un parement de briques très soigné (fig. 10).

La direction de ce nouveau mur n'ayant aucun rapport avec le plan de l'édifice supérieur, révélait une construction plus ancienne et excluait l'idée de fondations. Nous avions là le premier indice certain d'un fait que nous augurions depuis la découverte de la dédicace de Gaionas, à savoir l'existence d'un sanctuaire du deuxième siècle dans le voisinage immédiat de l'édifice plus récent que nous étions en train de mettre à jour. A Rome, plus que partout ailleurs, nous étions préparés à constater la superposition d'édifices d'âges différents.

Le premier février, nous commençâmes à creuser à l'intérieur de l'abside qui réunit les deux vestibules pentagonaux. Dans la journée du 2, nous mîmes à jour en quelques heures, à 30 cm. de profondeur, une statue de basalte, brisée en sept morceaux, qui formaient, par une heureuse fortune, le complément du fragment trouvé le 23 décembre dans la chambre du Bacchus. En réunissant les huit morceaux, nous pûmes reconstituer sur place la statue-portrait d'un roi égyptien qui est reproduite dans la planche VI.

Les fragments ont été trouvés bien séparés les uns des autres, et comme semés dans une moitié de l'abside, immédiatement au pied du mur; la tête était placée verticalement à l'extrémité de la courbe. Comme une niche est encore visible au centre de l'abside, on peut conjecturer qu'elle contenait à l'origine la statue de basalte retrouvée immédiatement au-dessous, laquelle n'avait pas été cachée intentionellement, comme le Dionysos, mais s'était sans doute écroulée

sous les coups des iconoclastes. La moitié de la plinthe fut plus tard utilisée pour caler l'un des seuils du temple, où nous la retrouvâmes, comme nous l'avons exposé plus haut. En passant la terre au crible, les jours suivants, nous mimes de côté deux fragments fort petits de



Fig. 11.

notre statue royale; l'un appartenait à la coiffure, l'autre trouva sa place derrière le mollet droit. En outre, deux inscriptions, fragmentaires, l'une opistographe, l'autre se réduisant à quelques lettres.

A 75 cm. au-dessous du niveau de l'abside, et par conséquent à moins de 50 cm. au dessous du plan où gisaient les fragments de basalte émergèrent les faitages de trois tombes de brique posées en

corde de l'arc absidial. Ces tombeaux étant parallèles, le plus rapproché de l'abside était directement au dessous des fragments de la statue égyptienne.

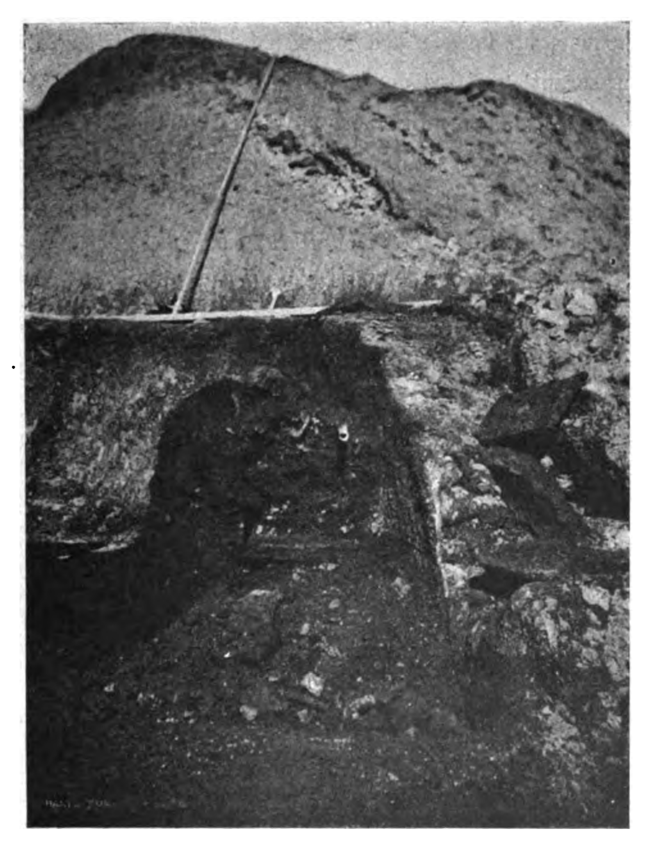


Fig. 12.

Chaque tombeau contenait un squelette ; les têtes n'étaient pas orientées de la même manière, mais, deux d'entre elles étaient tournées vers le nord, la troisième vers le sud (fig. 11). Nous ne relevâmes aucune trace de mobilier funéraire à l'intérieur de ces tombes.

Du 3 au 5 février, nous descendîmes à l'intérieur de l'octogone irrégulier que dessinait la crête des murs en avant de l'abside.

Nous avions depuis longtemps déchaussé jusqu'à sa base l'une des parois de ce local (v. le plan) et reconnu la fondation faite de grossier blocage et qui s'arrêtait à 2 mètres seulement de la clôture longeant le Viale Glorioso. Le 4 février, apparut, au centre de l'octogone, un large soubassement en forme de triangle équilatéral, mesurant 3 mètres de côté.

Le 6 février, au matin, nous ouvrîmes une nouvelle tombe appuyée à l'une des parois de la chambre (fig. 12). La pente du talus, très forte en cet endroit, avait détruit partiellement cette tombe qui apparut sectionnée dans le sens de la largeur et comme béante. Une tuile, timbrée des fabriques domitiennes, servait de coussin au crâne énorme, les tibias étaient tronqués. Le bec d'une œnoché de verre, d'un galbe élégant se trouva tout auprès, sans qu'on pût établir avec certitude s'il avait glissé hors du tombeau ou non. Les deux mains d'une statuette de Bacchus, l'une tenant le thyrse, l'autre le canthare, furent retrouvées en passant au crible les déblais.

Vers midi, nous résolûmes de vider l'autel triangulaire dont l'extérieur avait été peu à peu dégagé, et qui nous réservait la plus forte émotion de toute notre campagne.

Nous procédâmes d'abord à un sondage. La barre-à-mine se heurta tout de suite à un plan horizontal qui sonnait creux. Nous n'eûmes que quelques centimètres de terre à enlever pour découvrir, au milieu du triangle, un champ carré formant une légère saillie : c'était le triple couvercle d'un caveau pratiqué dans le soubassement de l'autel, pour y recevoir le dépôt de consécration du temple. Le couvercle était fait de trois larges tuiles superposées. La dernière étant fêlée, nous nous contentâmes d'en soulever le coin gauche, avec de grandes précautions, et par cet étroit orifice, nous aperçûmes une idole de bronze couchée sur le fond de caveau, au milieu de coquilles d'œufs, et qui nous regardait curieusement. Nous pûmes encore constater qu'un serpent de même métal que la statuette, l'entourait de ses spires et dardait de façon bizarre sa tête entre

les tempes de l'idole. Autour du cou, une racine noirâtre et tubulaire formait un collier que nous prîmes un instant pour la dépouille d'un serpent; mais, un examen plus attentif nous y fit reconnaître des fibres végétales, desséchées. On voyait aussi sur la poitrine de la statuette, de minces germes jaunâtres qui adhéraient encore à

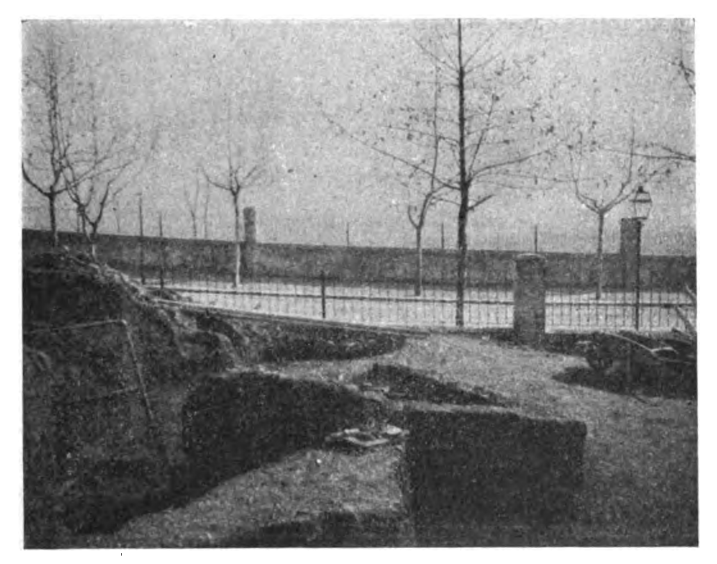


Fig. 13.

la patine du bronze. Il est vraisemblable qu'outre les œufs de poule placés soigneusement entre les circonvolutions du serpent, les prêtres, au moment de refermer le caveau, en avaient saupoudré le fond de quelques poignées de graines à germination rapide.

Ce n'est que le surlendemain, 8 février, pendant la visite des autorités que nous pûmes enlever complètement le troisième couvercle et mettre en pleine lumière le contenu du caveau. Les parois sont en maçonnerie, et faites de moellons de tuf réunis par d'épaisses couches de ciment. L'obturation du caveau étant excellente, il est resté parfaitement étanche et semble bâti d'hier. Le fond est recouvert d'une terre grenue qui avait été arrosée par une libation con-

sécratoire. Le nombre et la disposition des œufs ont fait l'objet de notre examen le plus attentif, plusieurs fois répété. La figure 15 reproduit la photographie que nous avons prise le jour même de

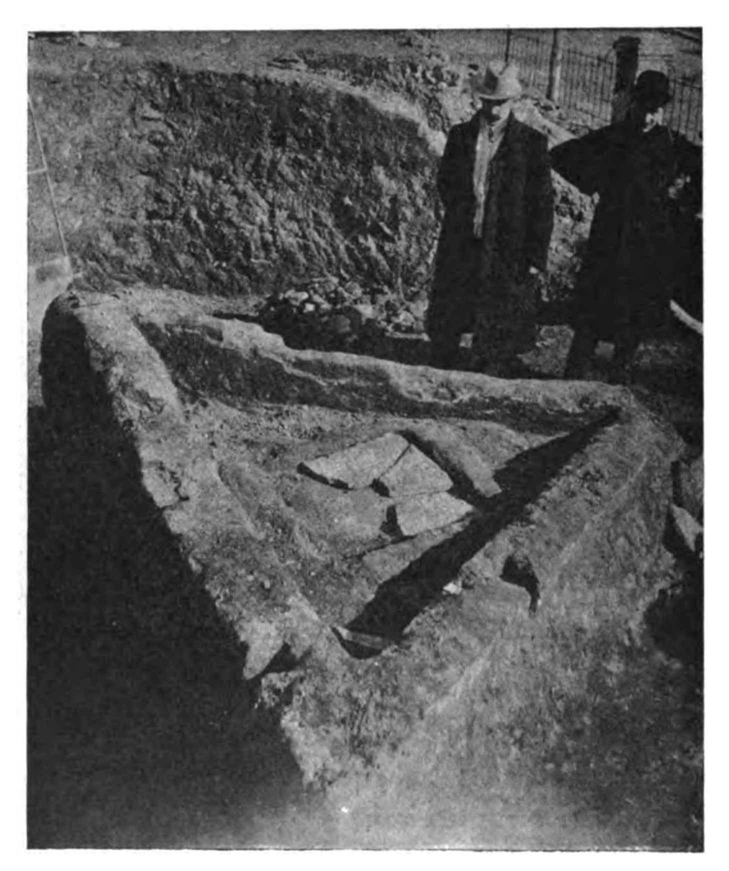


Fig. 14.

l'ouverture du caveau et permettra de suivre la description du dépôt sacré.

Le nombre des œufs était de sept. A l'origine, on avait placé un œuf sur chacune des zones que déterminent les circonvolutions du serpent. Les larges taches blanchâtres qui maculent le corps de l'idole sont dues à l'oxydation du métal, par l'effet des matières

organiques des œufs. Selon que la décomposition fit éclater les coquilles ou les fissura seulement, le contenu se répandit largement sur le corps de l'idole, en la couvrant d'une véritable omelette, ou bien, il ne se produisit qu'un suintement : ce fut certainement le cas sur le cou et les jambes. Vidées de toute substance, les co-



Fig. 15.

quilles instables, roulèrent d'elles-mêmes à droite et à gauche en se brisant ; la moitié de l'une resta toutefois collée entre les genoux.

L'exploration de l'autel n'est pas terminée à cause des précautions que l'administration crut devoir prendre. On obtura l'orifice du caveau d'une plaque de verre, puis d'un couvercle opaque de métal. Nous n'avons pas encore été autorisés à soulever la statuette pour la photographier de dos, ni à procéder à aucun nettoyage.

Dès que le déchaussement de l'autel fut achevé, nous nous hâtâmes d'installer le chantier sur les vestiges du vieux temple que nous avions entrevu, en abaissant le sol de la chambre du Bacchus. Au sud de celle-ci, l'espace était très exigu, car la clôture de la propriété Wurts est à 3 mètres à peine ; nous y trouvâmes le

pavement bien conservé d'une salle d'ablutions. La mosaïque est ornée d'un décor géométrique.

En longeant, au nord de la chambre du Bacchus, le mur de soutènement dont nous avons parlé, nous rencontrâmes un autre



Fig. 16.

mur perpendiculaire qui va s'enfoncer sous l'escalier de marbre du préau. A l'angle qu'il forme avec la chambre du Bacchus, nous mîmes à jour une nouvelle tombe très effondrée (long. $1^m 75$). Quatre larges tuiles étaient placées horizontalement sur les ossements; sous la tête, en guise de coussinet, on avait mis une planchette qui s'était décomposée en une tourbe noirâtre.

Au nord du préau, trois tombes apparurent, collées à la paroi extérieure du mur; deux d'entre elles sont conjuguées et les squelettes sont séparés par une cloison de brique (fig. 16).

Le même jour (15 février), nous découvrimes un puits peu profond, à $1^m 12$ en avant de l'escalier de marbre, et à $1^m 45$ de pro-

fondeur. La bouche rectangulaire était fermée par une tuile. Les jours suivants, nous dégageâmes complètement le conduit d'adduction et le déversoir du puits, gros canal fait de manchons de brique mis bout à bout et rentrant l'un dans l'autre comme les tubes d'un télescope. Le canal n'est pas rectiligne, mais il forme un angle obtus.



Fig. 17.

Le déversoir aboutit à un orifice carré, réservé dans le mur de soutènement. De là, l'eau devait se perdre ou courir en ruisselets dans des caniveaux à ciel ouvert pour assurer l'irrigation de jardins voisins. Sur le seuil d'une des salles d'ablutions, nous pûmes déchiffrer un timbre assez effacé par les pieds des passants.

La brique étant *in situ*, on voit assez l'importance chronologique de ce repère, pour dater la construction inférieure qui est certainement du dernier quart du IIème siècle (timbres doliaires, n. 4).

Nous continuons à explorer les couches profondes au moment où s'imprime cette notice, et notamment la *farissa* ainsi que les alignements d'amphores qui en dépendent. Nous pratiquons aussi un

sondage au nord du temple et exhumons les vestiges de l'enceinte du *lucus;* ce sont des murs d'argile frottée de pouzzolane (IIe siècle a. J. C.). Dans les décombres s'est trouvé un moule à jetons re présentant des lutteurs. Nous avons aussi dégagé, dans l'angle est du bas-côté nord du temple une tombe couverte de tuiles adossées à une rangée verticale d'autres tuiles (fig. 17). Elle est aussi pauvrement meublée que celles que nous avons décrite précédemment.

Nous exposerons ultérieurement les résultats de ces dernières recherches, qui ne sauraient d'ailleurs modifier les faits acquis pour le sanctuaire supérieur. Nous nous appliquons, dans le chapitre suivant, à exposer l'économie de cet édifice, en plan et en élévation.

II.

DESCRIPTION DES RUINES

(Pl. XII-XIV)

On peut distinguer trois âges différents dans les constructions que nous avons exhumées.

§ 1. — Péribole de l'époque républicaine.

Au nord du sanctuaire supérieur, en *a*, subsistent, à 8 mètres au-dessous du sol moderne, un réseau assez compliqué de murs qui



Fig. 18.

appartiennent à la période la plus ancienne. On peut reconnaître le péribole du *lucus*, dans le mur de tuf, bien appareillé *bc*, en partie sous-jacent au mur de soutènement du vieux temple et conservé sur

une longueur de 1^{m} 30. Un canal est réservé dans l'épaisseur du mur. Un escalier réunit ce péribole à un mur de soutènement *e f*, qui lui est parallèle. Il y a trois emmarchements *g h i*, taillés dans l'argile naturelle et enduits de pouzzolane (fig. 18). L'enduit est le même pour le mur de soutènement. Les marches ont respectivement, 1^{m} 80 sur 1^{m}; 0^{m} 70 sur 0^{m} 35, et 0^{m} 10 sur 0^{m} 50; elles sont extrêmement usées. Le mur de soutènement *e f* est dégagé sur une longueur de 2^{m} 80; un caniveau de brique *k* large de 0^{m} 09, suit une direction parallèle; il est sous-jacent à la dernière marche *g* de l'escalier. L'ensemble de ces murs, d'après l'appareil et le procédé de construction, est du IIe siècle av. J.-C.

---

§ 2. — Le vieux temple.

Le IIe période est représentée par un long mur de soutènement *l m n*, auquel sont adossés deux petits locaux du vieux temple; à un niveau inférieur, des champs sont déterminés par des alignements d'amphores; enfin, un canal de décharge pour l'eau lustrale [1] traverse toute l'aire. Cet ensemble architectural est de la fin du IIe siècle ap. J.-C.

a) Le mur de soutènement *m n* en moellons est ébréché à son extrémité nord, qui passe sous la substruction du préau supérieur; toute la base en est recouverte d'un parement de briques triangulaires; à un mètre au-dessus de la fondation, le parement fait défaut, systématiquement pelé pour des remplois.

En *o*, un orifice rectangulaire est ménagé et sert de déversoir à la canalisation de décharge *p q r*, faite de manchons de brique

[1] L'orientation de ce canal prouve que le réversoir se trouvait sous le pavillon Wurts, comme l'avait déjà auguré M. Gauckler, cf. *Comptes-rendus*, 1907, p. 137 sq. Toutefois, nous ne croyons pas que la pierre de Gaionas, trouvée en ce même endroit, ait joué de rôle dans l'installation hydraulique (Cf. page 64, n° 4).

placés bout à bout (1^{m} 65 au-dessous de la substruction du nouveau temple). Un regard, d'une profondeur de 0^{m} 90, est disposé en *s*, il est construit en briques, réunies par d'épaisses couches de ciment; le couvercle est une seule tuile; la margelle a 0^{m} 18 de largeur. Le regard est à 1^{m} 45 de profondeur au-dessous du niveau du nouveau temple. A partir du regard, en amont, le canal change de direction et présente une toiture en faitage.

Le mur *tu*, du vieux temple, est perpendiculaire au mur de soutènement auquel il s'adosse en *t*, et il est construit dans le même appareil de moellons. Il s'enfonce à l'autre extrémité sous l'escalier *I* du nouveau sanctuaire. Dans la partie le plus rapprochée du point *u*, on distingue les moulure du stylobate.

b) Les chambres conservées sont deux petits locaux, *v* et *x*, coupés par les substructions du nouveau temple. Ils sont tous deux pavés en mosaïque, l'un n'offrant qu'un dallage uniforme et monochrome, fait de petits carrés noirs juxtaposés, tandis que le deuxième pavement présente un décor géométrique, demicercles noirs et blancs alternés, formant des rosaces.

Les deux locaux, qui sont contigus et séparés par une cloison, sont accessibles de l'ouest par deux seuils en brique; sur l'un d'eux *y*, on lit encore un timbre qui date du règne de Septime Sévère. Le long des deux pièces, M. Gauckler a reconnu l'existence d'un canal *z*, avec chasse d'eau à ciel ouvert. Se fondant sur un texte de Servius [1], M. Gauckler voit dans cette partie du temple, un *delubrum*, c'est-à-dire un local servant aux ablutions et purifications. L'exiguité des pièces convient parfaitement à cette destination.

c) *Les séries d'amphores et la favissa*. — Dans l'état actuel, l'étage inférieur qui constitue l'aire du vieux temple, est en grande partie rempli, surtout vers le nord, par des alignements d'amphores, disposées régulièrement.

[1] Serv. *ad Aeneid.*, II, 225, delubrum esse locum ante templum ubi aqua currit.



Ces vases délimitent des champs réguliers et marquent quelque ordonnance rituelle. L'économie est simple, on peut reconnaitre deux systèmes: L'un comporte des amphores fichées verticalement sur la pointe, et juxtaposées, les panses tangentes, en série continue; il

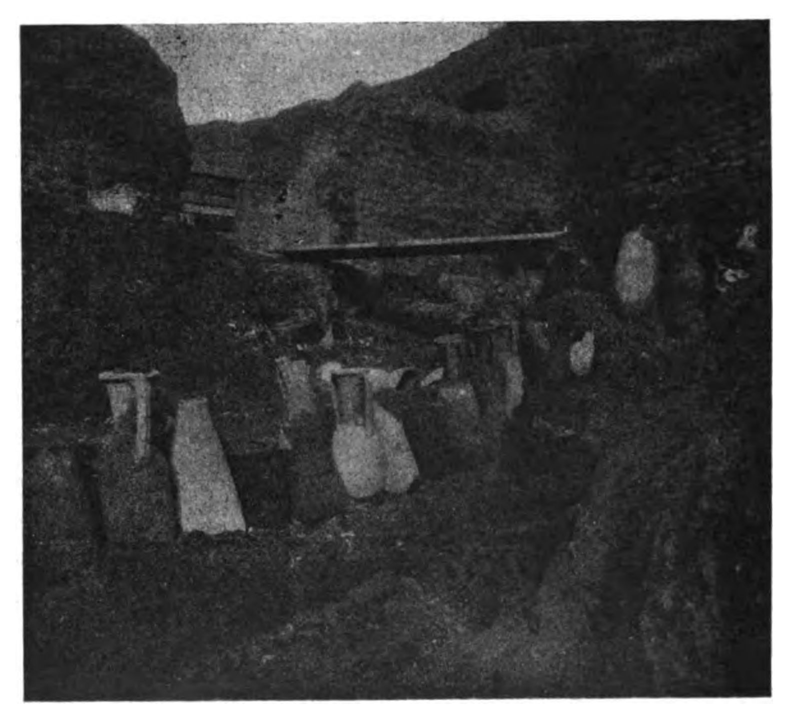


Fig. 19.

y a une première rangée de 14 vases de *a'* en *b'* (fig. 19) et une deuxième rangée, perpendiculaire à la première, de *c'* en *d'*; la dernière amphore de la deuxième série est en dehors de l'aire du nouveau temple. Dans le sous-sol du narthex, en *E*, trois vases attestent l'existence d'une nouvelle série d'amphores verticales. Toutes ces amphores sont pleines; nous en avons vidé avec soin quelques unes et y avons retrouvé, pêle-mêle, des ossements calcinés, des fragments de stuc, des tessons, des décombres de tout genre, bref, la matière même

de la *favissa* où sont posées nos vases. Il est pour nous hors de doute, que les amphores se sont remplies artificiellement sous la pression de l'ambiance; on n'y a pas versé le résidu de sacrifices particuliers.

Le deuxième système comporte des amphores *e' f' g'* sphériques, de 0^{m} 60 de large sur 0^{m} 85 en haut, qui sont couchées sur la panse, la tête tournée vers le nord (fig. 9). Il y a trois rangs superposés, dont chacun comporte 20 vases; il est certain que l'alignement se poursuivait sous les fondations du narthex du temple supérieur, en *E*, où deux vases apparaissent, et sous les fondations du préau, en *c*, où la série inférieure prend fin. Beaucoup de ces amphores sont vides; quelques-unes d'entre elles sont bien conservées et sans fêlures; celles qui sont pleines, se sont remplies par les interstices des fissures.

Toutes ces amphores sont posées dans le vaste remblai qui a servi de terrasse au nouveau temple. C'est la *favissa* du vieux sanctuaire. Des ampoules votives par centaines, des tessons de tout genre, des matières vitrifiées, des couches épaisses de cendre disposées en stratifications régulières, et surtout quantité d'ossements calcinés d'animaux divers, moutons, sangliers, taureaux, attestent qu'on a pratiqué là pendant des siècles, la crémation des offrandes.

---

§ 3. — Le sanctuaire supérieur.

Le sanctuaire supérieur constitue une seule composition orientée selon le grand axe *A B* (voir le plan et la restauration que M. Mazet a bien voulu dresser sur les relevés de M. Capellino, l'aimable géomètre de la Société du Janicule qui a été pour nous un auxiliaire fort empressé — pl. XII-XV).

Nous distinguons dans le sanctuaire trois parties: le temple occidental **B**, la cour, les chapelles polygonales à l'est, **A**.

I. *Le temple occidental* **B** affecte le plan d'une basilique.

Il se compose d'une cella quadrangulaire *A*, terminée par une abside *B*, flanquée de deux bas-côtés *C* et *D*, et accessible par un narthex *GEF*.

La cella mesure 7 mètres sur 5,75. Les murs, partout conservés jusqu'à une hauteur de 3^{m} 35, sont faits d'assises de moellons de tuf réunis par un ciment assez fin. Une corniche de brique à triple moulure règne tout le long des parois. Six petites niches sont ménagées à des intervalles réguliers, à 2^{m} 25 au-dessus du sol; un revêtement grossier de stuc tapisse les surfaces et épouse la courbe des niches (fig. 6 et 20).

L'abside, qui est une niche en tour, est fermée par deux seuils, l'un de marbre, l'autre de travertin, qui portaient une grille. Le piédestal, haut de 1^{m} 50 est orné d'une étroite moulure de marbre. Rappelons qu'en arrière de ce parement, et exactement au centre du piédestal, fut trouvé l'ossuaire décrit plus haut (p. 8). Au milieu de la cella, dans l'axe du temple, s'élevait un autel triangulaire entouré d'une rigole et conservé jusqu'à une faible hauteur. Il forme un triangle équilatéral de 1^{m} 20 de côté. Dans la face antérieure, une encoche en demi-lune.

Les portes menant aux bas-côtés sont larges de 1^{m} 10, les arcs, en brique, sont fort endommagés (fig. 20). Les bas-côtés sont des boyaux de 1^{m} 85 sur 7 mètres de long; une grande niche large de 1^{m} 75 et de section rectangulaire dans le fond, correspond à l'abside de la cella. Une niche plus petite est percée dans le côté opposé. Cette chambre ne prend jour que par une petite fenêtre en meurtrière. Le revêtement des murs est le même stuc grossier employé pour la cella. Le narthex, accessible par une ouverture de 1^{m} 80, comporte deux petites chapelles carrées de 2^{m} 30 de côté. Trois niches sont réservées dans le mur, en face de l'entrée. Elles devaient contenir

des statuettes de culte ou des lampes. La porte principale avait pour seuil la pierre de Gaionas (largeur 2 m.), et deux dalles plus petites. Il n'y a pas de différence appréciable entre l'appareil du narthex et celui de la cella. Les chainages de brique que l'on ob-

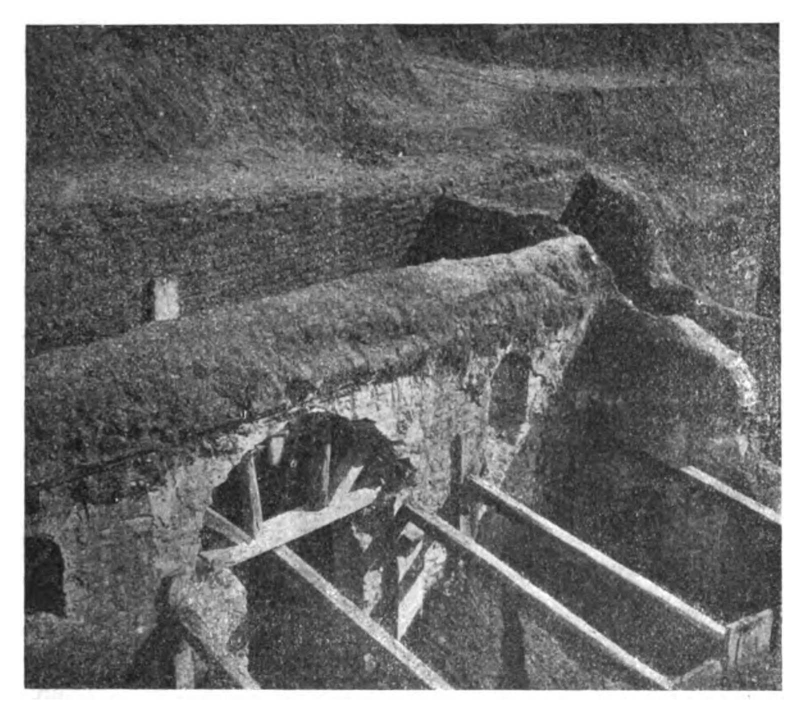


Fig. 20.

serve dans le mur du préau se retrouvent dans la façade du temple et dans les bas-côtés. Quelque mal rattachés et mal posés qu'ils soient — ils sont sans fondations — les murs du narthex sont contemporains de la cella.

II. *La cour centrale H*, sorte de grand parvis ou de préau, a 18 mètres sur 9. Elle servait de trait d'union entre les deux parties du sanctuaire. Les couches de tuiles fort régulières, trouvées au cours des fouilles, impliquent l'existence d'une couverte (voir le projet d'élévation de M. Mazet, pl. XV).

Une poterne *K*, de 1^{m}20 de large, rompt seule la monotonie de la paroi au nord, tandis qu'au sud, trois emmarchements de marbre *I*, constituent l'entrée descendante du sanctuaire. Ces degrés sont soutenus par le mur même du préau, en guise d'échiffre. Sur l'un d'eux, on lit encore les deux lettres E I d'une dédicace (voir p. 71, n° 8). Nous n'avons retrouvé dans la cour aucune trace de pavement, pas plus que dans le temple du fond.

III. Le temple **A** situé à l'est de la cour ou *chapelle polygonale*. Il est accessible de plain-pied et de la cour par deux vestibules pentagonaux *V'* et *V*. Nous appellons aussi ce dernier local *chambre du Bacchus*. Les portes ont 1^{m} 20 de largeur. Elles étaient garnies de seuils de marbre réemployés où l'on distingue encore la trace des gonds. Les murs ras, d'épaisseur variant de 0^{m} 40 à 0^{m} 65, sont conservés jusqu'à une hauteur qui oscille de 0^{m} 40 à 0^{m} 80. Les deux longs côtés sont percés d'une porte large de 1^{m} 50; ils ont de 1^{m} 75 de longueur. L'abside *L* qui réunit les deux vestibules, mesure 2^{m} 75 d'arc de corde.

De l'abside, on descendait par une seule marche peu élevée, dans la cella octogonale *NOPQRSTU*. L'octogone est irrégulier. Les côtés n'en mesurent respectivement ni la même longueur, ni la même épaisseur. L'autel triangulaire qui en occupe le centre était revêtu du même stucage que les parois. Les parois de l'autel présentent trois mortaises en queue d'aronde placées à des intervalles irréguliers, et qui ont pu servir à fixer des revêtements, ou à soutenir une coupole légère, analogue à celle qui surmonte un autel sur un bas-relief [1] du Latran. Toutefois, il est plus probable que l'autel était découvert, et que la salle entière avait comme toiture une ferme assez légère, à pans rabattus. La grande épaisseur (0^{m} 60) des murs en *N* et *U* s'explique moins bien dans l'hypothèse d'une coupole. La forme de notre autel est nouvelle. Sauf le soubassement de l'autel

[1] Helbig, *Führer* [2], n. 692; *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *Ara* (fig. 428).



du sanctuaire des taureaux à Délos [1], il n'y a pas d'exemple de cette forme d'autel *in situ*. M. Reisch a même nié qu'il en ait jamais existé [2]. A l'intérieur, l'autel est creusé en une cuve au fond de laquelle on doit admettre l'existence d'un pavement en bois de cyprès ou de cèdre, superposé au caveau interne. Le stucage s'arrête à un niveau uniforme et nous avons retrouvé, dans l'angle nord de l'autel, des traces notables de bois réduit en tourbe. — La singulière disposition des portes, dans cette partie du temple, obligeait les fidèles à un détour sensible (voir le plan restauré, pl. XV). On a bien l'impression d'un *adyton*, d'un lieu secret à l'abri des surprises et qui n'est accessible aux mystes qu'aux conditions étroites de l'initiation [3].

Le plan même de l'édifice est insolite. Nous ne saurions indiquer aucun monument similaire, sauf les thermes récemment découvertes à Teano [4], qui sont contemporains et offrent le même appareil. Observons la déformation générale des angles dont aucun ne mesure exactement 90 degrés. Ce manque de symétrie est très sensible déjà sur nos plans à échelle réduite.

---

[1] *Bull. Corr. Hell.*, 1906, pl. IX, n. IV.

[2] Pauly-Wissowa, s. v. *Altar*, tome I, p. 1677: « Dreiseitige Altäre sind nicht nachweisbar ».

[3] M. Dieulafoy, *Chronique des Arts*, 1909, p. 68, met en parallèle le temple du Janicule avec le monument religieux mazdéen dit « ayâdana » qui présente des doubles portes combinées de façon qu'il est impossible d'en apercevoir l'intérieur. Dans l'un et l'autre cas, il y a deux sanctuaires distincts, séparés par une vaste cour.

[4] *Notizie degli Scavi*, 1908, p. 401.

III.

LES SCULPTURES

Statue de Dionysos en marbre doré.

(Pl. III-V).

Trouvée dans le vestibule sud du temple polygonal. Marbre de Paros, fig. 21. H. 1^{m} 45.

C'est un Dionysos adolescent, entièrement nu, couronné de lierre et de raisin chargé de fruits. Il est debout, le pied gauche légèrement en retrait, et s'appuie du genou droit à un tronc enguirlandé de pampres. La tête est légèrement inclinée sur l'épaule gauche, la main gauche relevée tenait un thyrse de bronze dont l'extrémité est visible sur la plinthe, en avant du pied gauche. La main droite verse le contenu d'un canthare.

Le corps, un peu ramassé, est mollement ondulé. Le dos suit une belle ligne serpentine. Le hanchement très accusé, révèle l'influence de Praxitèle. Sous le rapport de l'eurythmie, le chiasme des lignes des épaules et des hanches n'est pas observé. L'épaule gauche est plus haute que l'épaule droite et la hanche gauche plus haute que la hanche droite ; les deux lignes passant par les épaules et par les hanches sont parallèles au lieu de se couper.

La tête, très chargée d'ornements, parait un peu grande. La chevelure, serrée par un bandeau, et nouée en un chignon sur la nuque, retombe en boucles longues sur les épaules. Une couronne de lierre à grosses baies ceint les tempes et deux grappes de raisin pendent à droite et à gauche. Tous ces ornements et les traits eux-mêmes sont relevés par la dorure.

Le visage est rond et plein. Le nez a l'arête large des têtes de Scopas. Les contours très nettement dessinés de l'arcade sourcilière

donnent aux traits une expression virile, qui contraste avec l'abandon juvénile et presque efféminé de tout le corps.

Avant de chercher à fixer la date de la statue, signalons des particularités techniques importantes. Tout d'abord, la dorure du marbre. Une feuille d'or a été appliquée sur la chevelure et le visage, sur les mains et le canthare. Elle subsiste très largement en particulier sur les yeux, les lèvres, les joues, et la chevelure. La dorure avait été fixée par un engobe rouge-carmin et, si l'on humecte l'épiderme du marbre, il prend aussitôt un ton de chair. Quand nous plongeâmes dans l'eau pour la nettoyer la main gauche qui était détachée, nous eûmes l'illusion de tenir une main vivante.

On connaît d'autres spécimens de cette technique, mais ils n'offrent que des traces insignifiantes de la dorure originale. Celle-ci s'est très bien conservée dans notre cas, non que l'engobe fût d'une qualité exceptionnelle, mais, parce que la statue a été cachée dès l'antiquité dans le sous-sol et soustraite ainsi aux intempéries qui en auraient corrodé la patine.

Il existe à Rome même des marbres antiques dorés. Une statue, d'Asklépios conservée au Vatican était entièrement dorée, si M. Amelung interprète bien l'inscription gravée sur la base [1]. Une tête d'Attis, au Palais des conservateurs [2], deux têtes d'Ulysse au Magasin Communal, gardent sur les joues des traces très apparentes de dorure. Une tête colossale d'Asklépios au Musée des Thermes [3], a perdu aujourd'hui les dernières traces d'or qu'elle portait au moment de la découverte, dans les Thermes de Caracalla. Signalons encore une statue d'impératrice, drapée en Cérès [4], trouvée dans

[1] Amelung, *Sculpturen des Vatican. Museum*, I, p. 380 et pl. 39.

[2] Salle du Spinario.

[3] *Röm. Mitth.*, 1901, p. 379, note 2 (Savignoni). Cf. *Notizie degli Scavi*, 1901, p. 250 et *Bull. Com.*, 1901, p. 147, in M. Gatti « sur l'existence de la dorure, attestée par M. Savignoni », *l. c.*

[4] *Rev. Arch.*, 1902, II, p. 395 et pl. XVII, n. 3 (Gauckler).

l'Odéon de Carthage, et une belle statue de Mithra [1] en stuc dont la tête est recouverte d'un masque d'or, et le corps drapé dans un himation rouge.

Tous ces marbres offrent avec notre Dionysos ce trait commun que les têtes en étaient entièrement dorées. Là s'arrête le rapport, car la dorure s'étendait aussi aux corps de la Cérès de Carthage et de l'Asklépios du Vatican, tandis que pour la statue du Janicule, elle cesse brusquement à la naissance du cou (pl. III). Nous savons qu'il existait des doreurs sur marbre qui réussissaient à donner l'illusion du métal [2]. On appelait acrolithes des statues trompe-l'œil dont les extrémités seulement étaient en une matière précieuse [3]. Les coroplastes de Smyrne doraient aussi volontiers leurs figurines [4]. C'était l'application d'un procédé fréquent pour les statues de bronze ou de bois [5].

Les potiers pratiquaient également la technique illusionniste. Le magnifique vase d'argile, trouvé à Lampsaque [6], a la panse recouverte d'une feuille d'or et faisait dans un banquet, aussi belle figure qu'un vaisseau de métal.

Le procédé est différent dans la statue du Janicule. Non seulement le corps n'était pas doré, comme nous l'avons dit, mais il n'avait reçu aucun engobe ni frottis quelconque. Selon la théorie

[1] Présentement dans le commerce, à Rome.

[2] Blümner, *Technologie*, III, p. 209, χρυσοβαφεῖς. — La dorure devant être naturellement souvent refaite, des âmes pieuses se chargeaient, en échange d'un vœu exaucé, de faire dorer les statues ou des parties de statues. O. Jahn, *ad Pers.*, II, 57. Cf. *Dictionnaire des Antiquités*, art. Sculptura (Dugas) et Amelung, *Jahreshefte des österr. Instit.*, 1908, p. 183.

[3] Pausan, I, 40, 4, 42, 4; VI, 19, 11. Pauly-Wissowa, *Real Encyclopaedie*, s. v. Akrolithon (Mau). Cf. Winckelmann, *Geschichte der Kunst*, VII, 2, § 12 et *Denkmäler ant. Kunst*, § 183; *Sammtliche Werke*, V, 74; VII, 239; Amelung, *o. c.*, I, p. 380 et 916.

[4] S. Reinach, *Esquisses archéologiques*, p. 233.

[5] L'Apollon de Bryaxis était en bois de vigne doré (Amelung, *Rev. Arch.*, 1903 [2], p. 187).

[6] *Monum. Piot*, 1903, VI, p. 40.



Fig. 21. — *Dionysos du Janicule.*

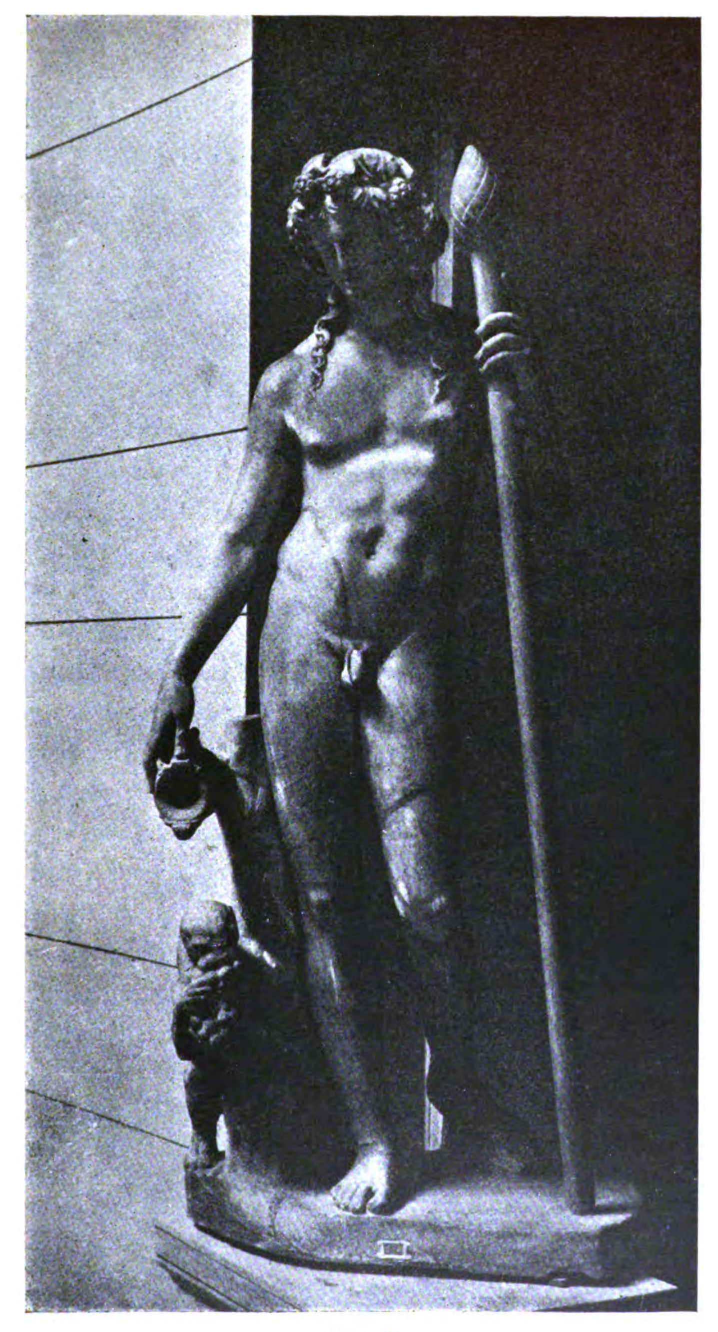


Fig. 22.

le plus en honneur sur la polychromie des marbres antiques, les peintres se sont toujours complu à graduer les effets et à nuancer les valeurs de ton. MM. Collignon [1] et Perrot [2], professent l'opinion que les chairs recevaient un brillant, une couleur rosée ou ambrée où l'œil se reposait des notes plus vives rouge, vert, bleu et or dont on rehaussait la tête et les draperies. Il est certain que le corps du Dionysos n'a reçu aucun enduit; il a gardé la patine naturelle du paros et l'on doit absolument exclure l'hypothèse qu'il ait jamais été peint. Si nous considérons la statue comme une image de culte, nous inclinerons à penser qu'elle recevait dans l'antiquité un vêtement de laine brodée ou une tunique de pourpre qu'on lui passait, quand les fidèles étaient admis dans le sanctuaire. Ce vêtement couvrait les parties nues, laissant le cou et les mains dégagées. L'illusion était ainsi sauvegardée et les mystes se croyaient devant un simulacre d'or. Nous connaissons plusieurs exemples d'idoles de bois [3] ou de terre cuite [4] que l'on revêtait de draperies postiches et notre hypothèse expliquerait assez bien le contraste anormal du corps blanc et des extrêmités resplendissant d'or.

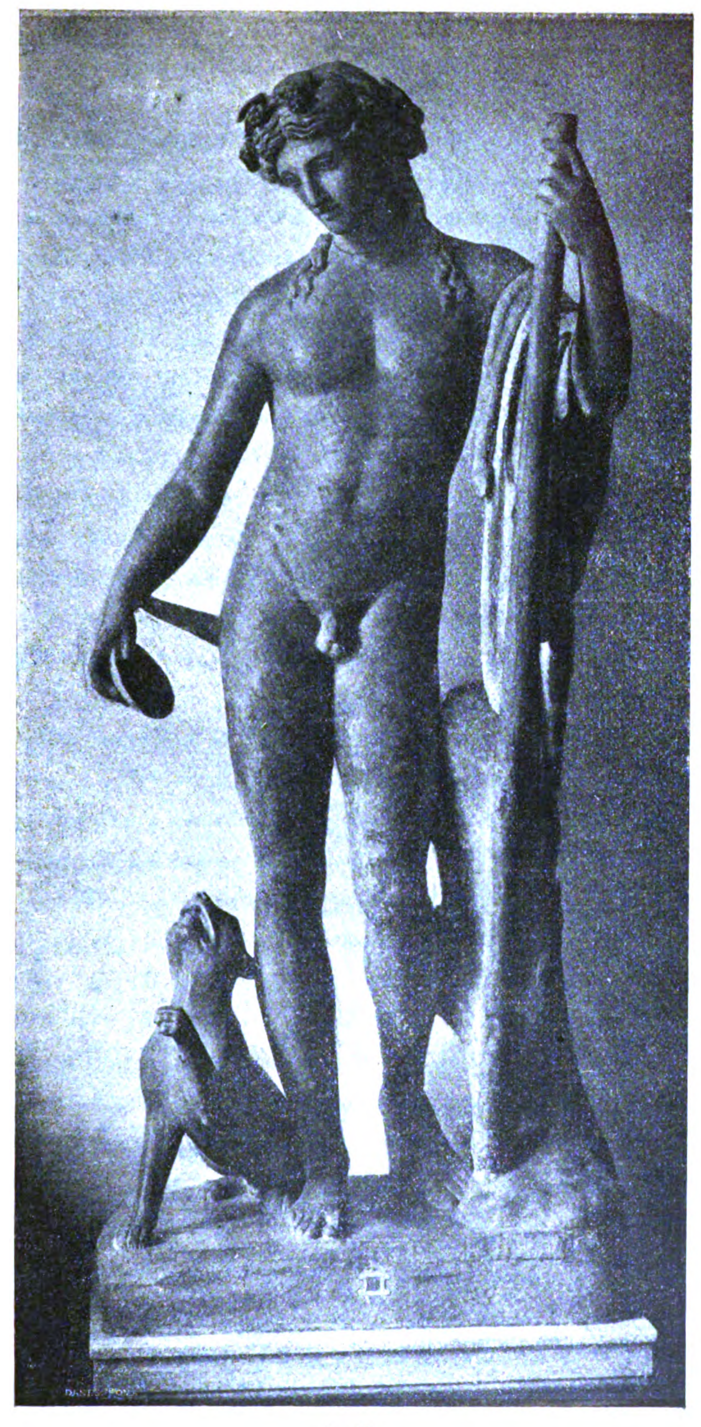
Il nous faut noter une autre particularité technique qui ne manque pas d'intérêt. La statue à subi dans l'antiquité une et peut-être deux réparations. Nous avons dit que la main gauche était détachée. La baguette dorée du thyrse ayant excité la cupidité, cette main avait été brisée, puis restaurée; mais le sculpteur avait choisi dans son atelier une pièce toute prête et beaucoup trop forte. La disproportion est très choquante. Aussi, avons-nous fait abstraction

[1] *La polychromie dans la sculpture grecque*, p. 91.

[2] *Histoire de l'Art*, T. VIII, p. 222, sq. Il existe plusieurs têtes de marbre où la chevelure seule était dorée, par exemple la Vénus du Capitole (Blümner, Technologie, *l. c.*). Une tête trouvée dans l'Odéon d'Hérode Atticus, au Musée d'Athènes, n. 177 a conservé des traces de dorure, dans la chevelure teinte d'un rouge pourpre.

[3] Plin., *H. N.*, XXXIV, 23.

[4] Le Jupiteur Capitolin. *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. Capitolium, p. 902, n. 13.



ig. 23.

de la main dans les photogravures qui accompagnent cette notice. L'index est brisé ; c'est une pièce rapportée d'une longueur démesurée et qui marque sans doute une deuxième restauration, aggravant encore l'effet de la première. Ces défauts ne semblent pas avoir beaucoup choqué les derniers sectateurs du dieu, car, au moment de recouvrir de terre la statue pour la dérober aux déprédations, ils glissèrent cet index détaché dans le canthare que tient la main droite. Nous avons eu la surprise de l'y retrouver, en procédant au nettoyage.

Le sommet de la tête était une calotte rapportée dont la suture est très visible. Le procédé est fort en usage dans la statuaire antique. L'extrémité du nez, seule perte que nous ayons à déplorer dans un marbre d'une si remarquable conservation, était également un morceau distinct, fixé par une colle spéciale à la paroi oblique et lisse.

Quelle est l'époque de notre statue? Par l'exécution un peu sèche, mais habile, elle se place au Ier siècle après J.-C. La dorure peut avoir été appliquée plus tard, à la fin du IIème siècle. C'est à partir de cette époque que la coutume de dorer les marbres s'est généralisée.

Quant à l'original, il nous semble remonter à l'époque hellénistique, et plus exactement au IIème siècle av. J.-C. D'autres répliques en existent dans les Musées. La plus voisine est une statue de l'Antiquarium de Berlin, que nous reproduisons d'après une photographie que le directeur de ce Musée a bien voulu nous communiquer [1] (fig. 22). Si l'on fait abstraction de la mauvaise restauration de l'avant-bras gauche dans la statue de Berlin, on sera frappé de l'identité absolue du type. La statue reproduite dans la vignette 23 est également conservée à l'Antiquarium de Berlin [2]. Elle rappelle aussi le Dionysos du Janicule, mais la jambe de jeu est la jambe droite.

[1] *Beschreibung der antik. Sculpturen in Berlin*, n. 87 ; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, III, 119, n. 5. Haut. 1m67.

[2] *Beschreibung*, n. 88 ; Reinach, *Répertoire*, III, p. 119, n. 4. Haut. 1m70.

Signalons encore une statue du Vatican [1], une statuette de Pompei [2] et une tête exposée en 1904 au Burlington-Club [3].

Le prototype plus sévère et moins assoupli peut être reconnu dans la statuette Sambon [4] et dans le bronze du Musée des Thermes [5].

C'est dans la figure du Janicule, comme dans les répliques de Berlin et de Rome, le même rythme général du corps. L'absence de tout animal familier comme attribut de la statue ne saurait nous faire méconnaitre l'identité du type. L'attitude un peu alanguie du corps qui s'abandonne avec une grâce nonchalante, se ressent de l'influence praxitélienne; le goût pour les ornements et la surcharge dans la chevelure, la morbidesse du modelé sont des traits bien significatifs qui nous permettent de rattacher l'original du Dionysos du Janicule aux ateliers grecs de l'âge des Diadoques.

Statue en basalte d'un roi égyptien.

(Pl. VI).

Trouvée en morceaux dans l'abside centrale du temple polygonal, h. 1m 30 (cf. p. 17). La statue représente un souverain debout, dans l'attitude frontale chère aux artistes de la vallée du Nil.

[1] Monumenti Amaranzi, Visconti, *Museo Chiaramonti,* III, pl. 46. Clarac, 688, n. 1619. Cf. encore Clarac, 1579 *A*, p. 678 *E* et 696, p. 1619 *B*. Michaëlis, *Ancient Marbles in Great Britain,* Deepdeene, n. 20.

[2] Statuette de marbre polychrome, trouvée dans la maison des Vettii. C'est, à l'exception de la nébride, une réplique identique. Cf. *Monumenti Antichi dei Lincei,* VIII, 1898, p. 287, fig. 22 (Sogliano); *Gazette des Beaux Arts,* 1896, I, p. 260; S. Reinach, *Répertoire,* III, 120, n. 2. Pour des terres cuites reproduisant le même motif, Winter, *Die antiken Terracot.*, II, p. 365, n. 5.

[3] Strong, *Illustrated Catalogue of Ancient Greek Art,* Pl. XXX, n. 32 *a*.

[4] *Museo italiano d'antichità,* III, pl. VII (Milani). Furtwängler, *Meisterwerke,* p. 586, note 3 et p. 753.

[5] Helbig, *Führer,* II, n. 1117.

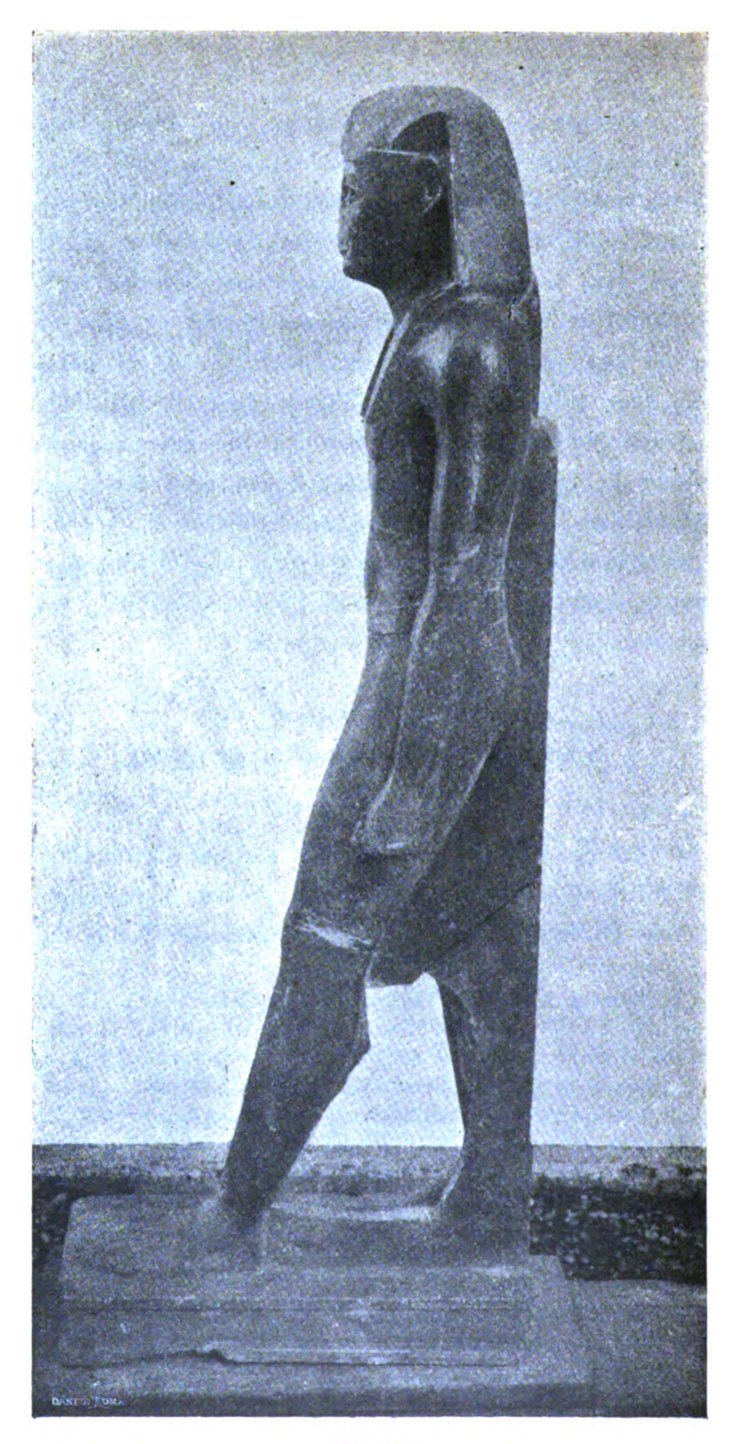


Fig. 24.

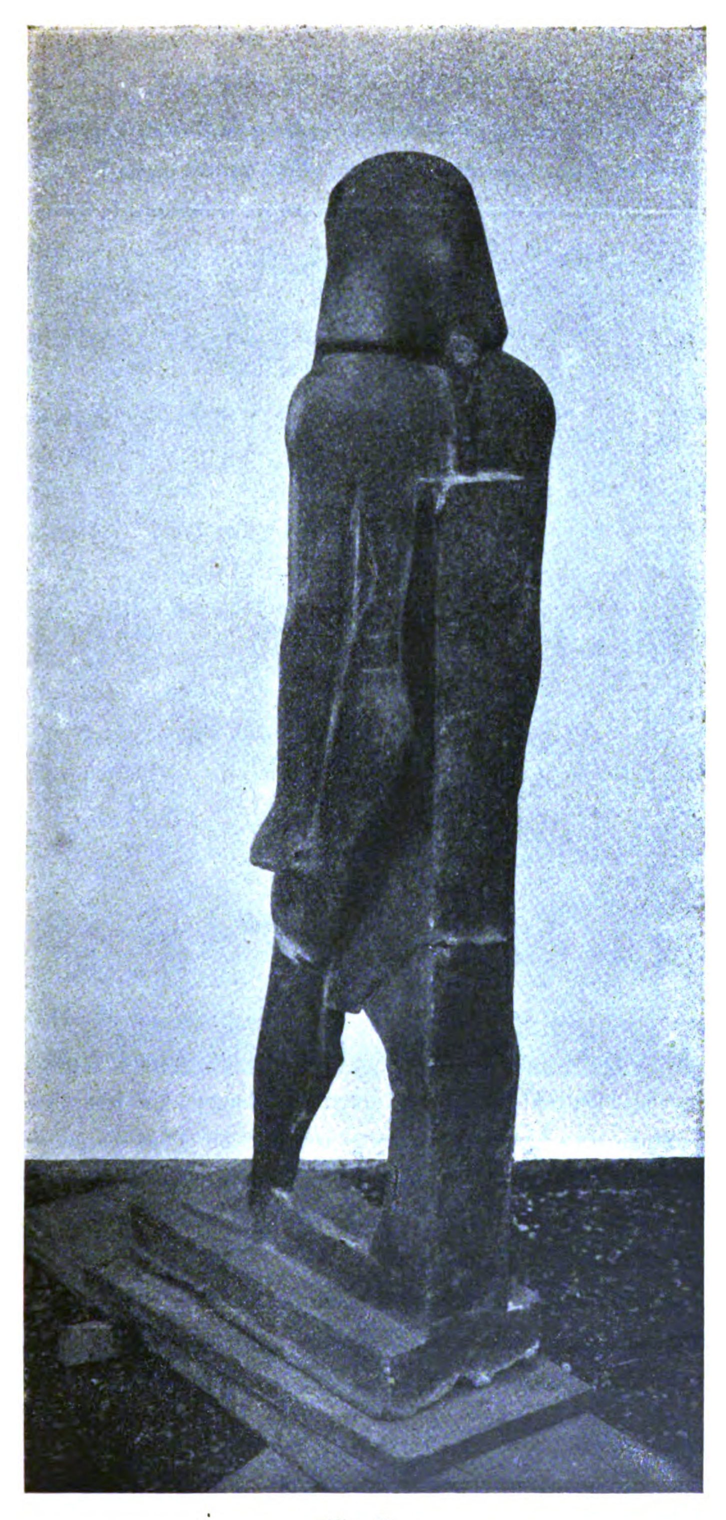


Fig. 25.

La tête est coiffée du *klaft* qui retombe à droite et à gauche sur les épaules. Les reins sont entourés d'un pagne.

La jambe gauche est légèrement portée en avant, les bras sont collés au corps. La statue est complète, sauf de profondes érasures, à l'uraeus, au nez et à la joue droite. La main droite qui tenait la croix gammée, a été brisée, sans doute par quelque pillard, récoltant les attributs de métal des simulacres. Les yeux en émail étaient enchassés dans les orbites caves. Il nous faut reconnaître dans cette image le portrait d'un roi. Le serpent visible au sommet de la tête ne laisse pas de place au doute. L'absence de toute inscription oblige à recourir au seul critère du style. M. Naville se prononce avec des réserves, et sur le seul examen de la photographie, en faveur d'un roi de la XXXème dynastie, celle des Nectanebou (378-342 av. J.-C.).

Il est certain que la statue du Janicule est un original du IIIe siècle av. J.-C. Le modelé est d'une grande vigueur et très supérieur à celui des sculptures égyptiennes trouvées à Rome ou à Tivoli.

Statue d'Hadès assis.

Trouvé en avant de la niche de la cella. Marbre de Luni, h. 0^{m} 53 (fig. 26 et 27). Divinité masculine assise sur une chaise à dossier vertical. Les extrémités de trois boucles, deux à droite, une à gauche, montrent que la chevelure était longue. Un himation aux plis amples enveloppe les jambes et retombe sur l'épaule gauche en laissant le torse découvert. La tête était rapportée et fixée par un goujon vertical. Le dossier de la chaise était aussi rapporté et nous avons retrouvé le tenon de métal.

Le siège a été décoré avec soin. Sur le côté gauche, une baguette horizontale faite de deux boudins fuselés, réunit les deux parois verticales de la caisse; ce détail n'est pas reproduit sur le côté

droit, où l'on distingue seulement le coussin et les listels décorant le siège. Tout le poids de la statue était supporté par un gros tenon cylindrique évasé, placé verticalement sous le siège; les pieds



Fig. 26.

de la chaise étaient grêles et se sont brisés facilement; ils venaient se fixer à l'extrémité fourchue des parois de la caisse.

On retrouve cette disposition dans une statue de Pluton du Musée du Capitole [1]. Il est probable que le torse du Janicule appartient à

[1] Righetti, *Descrizione del Campidoglio*, I, pl. 126; Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 757, n. 1850 *a*.

une statue de ce dieu, mais l'absence de la tête et de tout attribut ne permettent naturellement qu'une interprétation conjecturale. La che-



Fig. 27.

velure longue et l'ajustement de la draperie conviennent également à tous les dieux Kronides, à Jupiter, à Neptune, à Pluton, et même à Sérapis et à Esculape. On pourrait aussi rapprocher de notre marbre le torse de calcaire du Musée du Vatican représentant Saturne[1]; mais, dans cette œuvre, la tête était légèrement inclinée à gauche.

[1] Braun, *Vorschule der Kunstmythol.*, pl. XXXV; Helbig, *Führer*, n. 135; *Dictionnaire des Antiquités*, fig. 6123.

Ecartant Esculape et Neptune, nous ne nous arrêterons pas d'avantage à l'idée d'un Sérapis. Ce dieu a presque toujours une tunique sous le manteau [1]. Une statue du Musée d'Alexandrie, réplique romaine de l'œuvre célèbre du sculpteur Bryaxis, reproduit exactement la disposition du manteau que l'on observe dans notre torse: mêmes plis profonds et larges entre les jambes, mêmes bouillons d'étoffe sur l'épaule; mais le Sérapis d'Alexandrie porte un chiton [2]. Pluton, le dieu chthonien nous semble plus à sa place que Jupiter dans le sanctuaire où l'on avait pratiqué un rite d'inhumation. On sait que c'est sous les pieds mêmes de la statue qu'était disposé le petit ossuaire que nous avons retrouvé intact (voir plus haut, p. 8). Nous rappelons l'hypothèse de M. Gauckler qui se prononce pour un Baal syrien [3]. La découverte d'un Dionysos bien hellénique dans le sanctuaire semble indiquer qu'il n'y a pas lieu de chercher en dehors du panthéon classique.

Candélabre triangulaire figurant une procession de trois Nymphes.

(Pl. VII-IX).

Trouvé dans la chambre pentagonale *V*. Marbre de Luni, h. 0^m 36. Trois figures de jeunes filles dansent autour d'un pilier triangulaire. Elles portent des chitons et des épiblema qui retombent à droite sur les épaules, ou bien sont entraînés par le mouvement de la danse. Chacune des figures se détache en fort relief quand

[1] Overbeck, *Kunstmythologie*, I, p. 307 sq. Cf. *Revue archéologique*, 1903, 189 sq. (Amelung): seul le buste figuré, *ibidem*, p. 191, fig. 5, semble dépourvu de la tunique.

[2] Brescia, *Guide du Musée d'Alexandrie*, fig. p. 36.

[3] *Comptes-rendus*, 1908, p. 530.

on fait tourner le monument sur la plinthe. Celle-ci est un polygone irrégulier dont les longs côtés sont légèrement incurvés et rabattus en pan coupé à leurs extrémités. Le fût triangulaire est tronqué, et la figure la plus complète est brisée à la hauteur du cou.

Le motif de trois jeunes filles dansant, adossées à un support est fréquent dans les monuments, mais les détails de la composition sont plus rares. Ce n'est pas la ronde banale de jeunes filles se tenant par la main; ici, chaque danseuse saisit le manteau de celle qui la précède, tandis que l'autre main retient les plis du chiton. Le geste se retrouve dans trois bas-reliefs voués à des Nymphes [1] et dans une base du Latran représentant des Ménades [2]. Le point de départ de la danse, qui va de gauche à droite, est marqué par une ligne verticale que dissimule près de la base, la chiton de la dernière choriste.

D'après des monuments similaires, on pourrait compléter le pilier triangulaire par un protome de la triple Hécate. En effet, plusieurs Hékataions sont entourés d'un groupe de trois danseuses: tel le candélabre du musée Torlonia [3]. M. Petersen qui a consacré une étude spéciale aux Hékataions [4], n'a pas montré avec

[1] 1° Un bas-relief du Musée national d'Athènes, Arndt et Amelung, *Einzelverkauf*, Ve série, n. 1243, 2. = *Bull. corr. hell.*, pl. VII, p. 316 (Pottier). 2° Le bas-relief mentionné à la fin du commentaire de M. Loewy, dans le texte des *Einzelverkauf;* il a passé au British Museum: *Catalogue of the Sculptures*, n. 2158. Nous devons ce renseignement à la bienveillance de M. Loewy. Le troisième ex-voto n'est pas attique comme les précédents, mais provient de la Tripolitaine: *Annual of British School in Athens*, 1896-97, pl. XIV, p. 70 sq. (Myres). Il est conservé à New-field Castle.

[2] Garucci, *Monum. Lateran.*, pl. XLVII. = Arndt-Brunn-Bruckmann, *Denkmäler der gr. und röm Sculpt.* pl. 599.

[3] *Museo Torlonia riprodotto in fototipia*, pl. XL*a*, n. 150. Cf. *Collection de Clercq*, IV, pl. 28.

[4] *Arch.-Epig. Mittheilung. aus Oesterr.*, V, p. 52 sq. Cf. Furtwängler, *Collection Sabouroff*, pl. XXVII-XXVIII.

précision si ces processions sont celles des Nymphes, des Heures [1], ou des Grâces.

En l'absence de tout attribut, torche, épi, œnochoé, désignant clairement les servantes d'Hécate ou les Heures, nous reconnaîtrons des Nymphes dans les figures du bas-relief. Il est probable que le candélabre fut dédié aux trois Nymphes Furrinae, par quelque dévot de ces déesses silvestres.

Le spectacle des parthénies ou chœurs de jeunes filles, inspira aux artistes grecs quantité de compositions où le rythme des corps juvéniles s'associe heureusement au jet assoupli des draperies Les déesses qui symbolisent les forces de la nature, ses énergies, sa jeunesse, furent souvent figurées dans une farandole rustique.

La danse a une allure noble et mesurée qui convient particulièrement aux dieux. « C'est sous un aspect calme et grave que Platon désigne sous le nom d'ἐμμελεία, que les Grecs concevaient les cortèges de divinités, et les fidèles en ont reproduit le caractère dans leurs danses : se tenant par la main, adorants et adorantes, séparés ou réunis dans le même chœur, évoluaient autour de l'autel du dieu [2] ».

Le style de notre bas-relief est remarquable : les draperies ont des plis profonds qui rappellent l'école de Scopas ; mais, la largeur du style n'exclut pas la recherche de la minutie dans certains détails, comme le modelé des pieds. Ce sont-là des traits de l'école *néo-attique*, à laquelle nous n'hésitons pas à attribuer le candélabre. De tous les nombreux spécimens romains de l'art néo-attique, le plus récemment connu est précisément celui qui offre le plus de parenté avec le monument que nous étudions : on connaît les dalles

[1] Pour les processions d'Heures, cf. la célèbre reconstitution de M. Hauser, *Jahreshefte des österr. Instituts*, 1903, Pl. V-VI, p. 79 sq.

[2] Nous empruntons cette caractéristique si juste à la remarquable étude que vient de publier M. Séchan, dans le *Dictionnaire des Antiquités*, fasc. 42, s. v. *Saltatio*, p. 1034

exhumées en 1908, à quatre kilomètres de Rome, sur la via Prénestine, dans la ferme de Pedica [1]. Ces dalles, qui sont au nombre de sept — la huitième fait défaut — constituent une base circulaire à l'extérieur, octogonale à l'intérieur. Elles sont décorées de figures de danseuses d'un style très-élégant; le motif général et l'ajustement des draperies de la troisième et de la septième de ces danseuses, en adoptant l'ordre proposé par M. Loewy dans son savant commentaire, rappellent beaucoup les Nymphes du Janicule. Celles-ci ne sont pas non plus sans présenter de l'analogie avec des bas-reliefs célèbres, trouvés à Pergame [2]. M. Loewy fait d'ailleurs remonter les danseuses de Pedica et celles de Pergame à un même original attique du IVe siècle av. J.-C.

On peut joindre à cette série déjà riche les danseuses Borghèse du Louvre, les Heures du Vatican [3] et les processions d'Heures récemment reconstituées par M. Hauser avec des fragments épars dans les collections de Rome, de Florence et de Munich [4]. Toutes ces œuvres prouvent l'inépuisable richesse d'invention des artistes grecs qui savaient tirer d'un motif simple des variantes multiples, sans en affaiblir la beauté primitive.

---

[1] *Notizie degli Scavi,* 1908, p. 446 sq. (Loewy).

[2] *Antike Denkmäler,* II, pl. 35; Winter, *Altertümer aus Pergamon,* VII, p. 276, n° 344.

[3] Amelung, *Die Sculpturen des Vatican. Museums,* T. II, pl. 65, n. 389 et p. 574.

[4] Cf. p. 53, note 1.

Fragments de sculptures.

1° *Deux mains d'une statuette de Dionysos.* Marbre de Luni (fig. 28 et 29). H. 0,12 Trouvées dans la chambre octogonale, au nord. La main gauche, tenant le thyrse, est en deux fragments qui se rapprochent exactement. La main droite tient un canthare renversé : le sculpteur a exprimé le liquide coulant du vase. Le

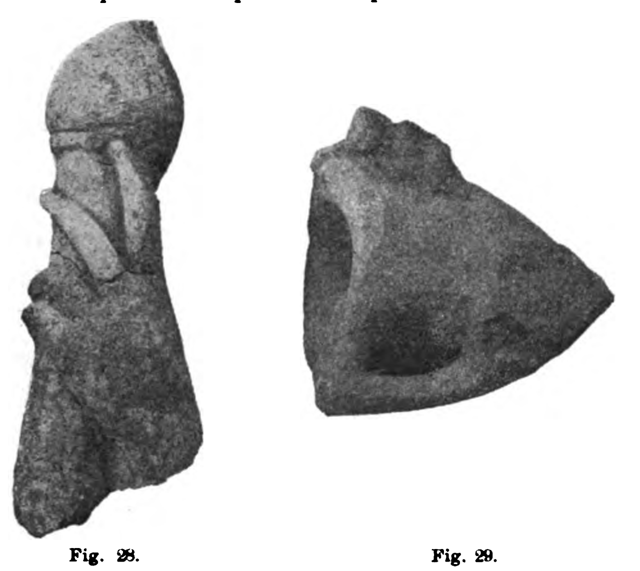


Fig. 28. Fig. 29.

pouce, l'index et le petit-doigt sont appuyés sur le plat de l'anse, tandis que les autres doigts forment anneau tout autour. Le travail des doigts un peu fuselés, est élégant. La statuette était supérieure en exécution au Dionysos doré (pl. III).

2° *Main d'une statuette d'enfant (Satyre?)* Paros. Trouvée dans la chambre du Bacchus, le même jour que cette statue. La main est réduite à un moignon; la première phalange des doigts est seule conservée. L'intérêt du fragment réside dans les traces de dorure encore visibles sur le gras de la main. L'identité de la

technique et la commune provenance du Dionysos et de ce fragment de statuette permettent de supposer qu'à l'origine, les deux marbres se faisaient pendant.

3° *Torse fragmentaire d'une statuette d'Héraclès.*

4° *Tête d'une Bacchante.* Travail décoratif. H. 0,09.

5° *Queue de dauphin placée verticalement.* L'animal était sans doute l'attribut d'une statuette de Vénus.

Idole de bronze doré enveloppée d'un serpent.

(Pl. X).

Nous avons raconté plus haut dans quelles circonstances fut trouvée cette statuette qui constitue la plus importante trouvaille faite au cours de notre campagne (H. 0,47). La place d'honneur qui lui avait été réservée au centre de l'autel, la singularité du rite de consécration, le mystère des œufs déposés sur le corps de l'idole, suffiraient à retenir l'attention, si le type même de la statuette ne constituait pas déjà à lui seul un *unicum*. Dans tout le trésor de l'art antique, il n'existe pas de représentation similaire.

On connait des monuments offrant avec le nôtre quelques analogies, bien lointaines à la vérité; les feuilles publiques et les journaux illustrés qui sont à l'affût de tout ce qui peut exciter la curiosité, ont exploité ces ressemblances pour parler à l'envi du Kronos mythriaque, lequel est un démon viril, barbu, à chef de lion [1], sans grand rapport avec notre déesse à tête humaine.

Les vignettes 15 et 30 reproduisent la statuette encore couchée dans son caveau. C'est le seul document que nous puissions donner: les vues du profil et du dos qui seraient un complément nécessaire, n'ont

[1] Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs à Mithra,* p. 92, p. 191: De Ridder, *Collection De Clercq,* T. IV, pl. XXII.



Fig. 80.

pas été autorisées; aussi bien, nous l'avons dit, l'idole n'a-t-elle pas été nettoyée. Notre interprétation a donc un caractère provisoire.

La figure qui semble féminine, est engainée comme une momie; les bras sont collés au corps, les pieds à peine visibles sous l'enveloppe. La gaine laissant le visage découvert, revient sur la tête en un capuchon à pointes saillantes qui rappelle le col Medicis. Cet ajustement de l'étoffe laisse deviner des oreilles énormes. Un serpent dresse au-dessus du front sa tête surmontée d'une crête dorée et ligotte de ses sept circonvolutions le corps de l'idole; la queue vient s'appliquer contre les talons. Nous avons expliqué plus haut qu'un œuf de poule avait été déposé dans chacun des champs déterminés par les spires du reptile.

Que représente notre idole? Il est malaisé de se prononcer quelques semaines seulement après la découverte. Commençons par indiquer la province du monde antique où il convient de chercher. La plupart des bronzes du IIème et du IIIème siècle sont d'origine syrienne. De plus, à priori, nous devons admettre une survivance des cultes syriens dans ce coin écarté du Janicule, puisqu'ils y étaient florissants au IIe siècle. Or, nous savons par Macrobe que dans le temple d'Hiérapolis, en Syrie, deux statues féminines, entourées des circonvolutions d'un serpent, étaient groupées avec une statue de divinité et faisaient pendant au grand simulacre d'Apollon-Hadad [1].

Sans nous arrêter à l'exégèse laborieuse de Macrobe, retenons comme avérée l'existence dans la mythologie syrienne de figures enveloppées des replis d'un serpent. Les idoles mentionnées par Macrobe étaient des images secondaires qui restent à identifier [2].

[1] *Saturn.* I, 18.

[2] M. Cumont, *Textes et monuments relatifs à Mithra*, p. 79, n. 91, a rapproché le texte de Macrobe cité plus haut des représentations du Kronos mythriasique dont il a dressé le catalogue; il mentionne également. *ibid.*, fig. 1, n. 2, des images gnostiques de Sérapis entouré d'un serpent. Cf. Wunsch, *Sethianische Verfluchungstafeln*, 1898, p. 101.



Fig. 31.

Une voie détournée nous ramène aussi, chez les peuples sémitiques. Chacun connaît les célèbres figurines découvertes à Cnossos par M. Evans. L'une d'elles (fig. 31) [1], n'est pas sans analogie avec l'idole du Janicule. Même attitude frontale du corps engainé, même proéminence de la tête du serpent, placé ici sur une haute tiare, et surtout même développement exagéré des oreilles. Il est vrai qu'un grand intervalle sépare ces deux monuments dans le temps et dans l'espace. Mais M. Evans [2] a démontré que la déesse-serpent de Crète a eu ses héritières dans la Grèce classique. Les Erynies de la Fable brandissent des serpents comme l'Artémis de Lycosoura, en Arcadie, dont il existe une représentation du IIe siècle ap. J.-C. Ces divinités dérivent de la religion crétoise. M. Reinach rattache au même prototype une figure sculptée sur un autel de Savigny, dans la Côte d'Or [3]. La déesse du Janicule ne pourrait-elle pas constituer elle aussi une survivance de la charmante figurine de Cnossos?

Si l'on objecte que la Crète est bien loin de la Syrie, nous rappelerons que M. Evans a émis l'hypothèse de l'origine crétoise des Philistins de la Bible, en se fondant sur la trouvaille d'une épée de bronze minoenne dans un tombeau de Gézer, et sur d'autres indices [4]. Nous sommes fondés à penser que les Philistins auraient emporté avec eux dans leur colonie, leur vieille déesse chthonienne aux serpents. Dans les traits essentiels, et peut-être par une tradition précieusement conservée, on serait resté fidèle en Palestine et en Syrie au vieux prototype minoen, mais l'image se serait modifiée selon le progrès de l'art et le goût local. Les artistes syriens lui auraient donné des traits plus rapprochés de l'idéal hellénique, tout en enfermant son corps dans une gaine étroite, comme leur grand dieu, Zeus Héliopolitain.

[1] *Annual of British School*, XII, 1903 fig. 54 *b*.

[2] *Ibid.*, p. 86.

[3] *Bull. Corr. hell.*, 1906, p. 167; *Cultes, mythes et religions*, III (1908), p. 218 sq.

[4] *Archaeologia*, 1905, *The prehistorical tombs of Knossos*, p. 497.

Nous avons décrit plus haut les circonstances de la trouvaille. L'idole gisait dans le caveau fermé une fois pour toutes. Nul doute qu'il ne s'agisse d'un rite de consécration. L'hypothèse d'une cachette ne vient à l'esprit de personne. D'ailleurs, la présence des œufs prouve assez qu'un rite a été accompli.

Les dépôts de consécration ne sont pas rares dans les temples égyptiens. M. Flinders Petrie en a découvert un grand nombre [1]. Ces dépôts, le plus souvent des statuettes, sont enfouis dans l'axe central ou aux angles des temples.

A Ephèse, M. Hogarth a trouvé un dépôt analogue, rapidement célèbre, à l'intérieur de la base de la statue d'Artémis, que Wood dénommait abusivement le grand-autel [2]. L'offrande était fort riche et comptait des centaines de plaques estampées, d'or et d'ivoire. A Priène, dans le temple d'Athéna Polias, des pièces d'or et de l'orfèvrerie ont été découverts au centre de la plate-forme [3]. Au Janicule le cas est nouveau, puisque le dépôt consécratoire est muré à l'intérieur d'un autel.

Pourrons-nous tirer quelque lumière du dépôt des œufs?

Le dépôt d'œufs de poule est un fait attesté pour les tombeaux égyptiens [4], grecs et étrusques, par de nombreuses chroniques de fouilles, et notamment à Abousir [5], Télos [6], Eleusis [7], en Eubée [8], à Panticapée [9], à Naples [10], à Cornéto [11]. Souvent, on suppléait aux œufs naturels par des œufs artificiels en pierre ou en argile [12].

[1] *Abydos*, I, p. 30-31, II, p. 16 sq.
[2] Hogarth, *Excavations at Ephesus* (1908), p. 238.
[3] Hogarth, *ibid.*
[4] *Archiv. für Religionswissenschaft*, 1908, p. 530 (Nillson).
[5] *Arch. Anzeiger*, 1903, p. 80.
[6] *Journ. of hell. Stud.*, VI, 1885, p. 335.
[7] 'Εφημ. 'Αρχ, 1898 p. 97 et 105.
[8] Nillson, *l. c.*, p. 530.
[9] *Annali*, 1540, p. 12, note 18.
[10] *Notizie degli Scavi*, 1897, p. 262.
[11] Dragendorf, *Theräische Gräber*, p. 119.
[12] Nillson, *ibid.*, p. 532 sq.

M. Nillson, qui a consacré naguère une étude spéciale à ce rite, l'explique par l'influence des mythes cosmogoniques sur les croyances; certaines écoles enseignaient que le monde est né d'un œuf [1]. Les œufs placés dans les tombeaux par les survivants étaient, dans leur pensée, une garantie de résurrection finale [2].

D'autre part, on ajoutait foi à la naissance miraculeuse de divinités issues d'un œuf. Les enfants de Léda sont nés d'un œuf. Certains mythographes donnaient le même berceau aux dieux syriens [3]. Zagreus était sorti d'un œuf issu du commerce d'un serpent cornu avec Coré [4]. Si le serpent qui enveloppe notre idole indique vraisemblablement un ancien culte du serpent, de même, les œufs doivent avoir quelque rapport avec le mythe de la divinité. Il est fort possible que ce rite ait passé du mythe au culte, en puisant sa valeur dans un symbolisme accessible aux plus humbles. L'œuf rappelait à chacun le berceau de la déesse.

---

[1] Plutarque, *Quaest. Symp.*, p. 636 *E*.

[2] Cf. Dieterich, *Mütter Erde*, p. 103.

[3] Arnob., I, 36: *ovorum progenies dii Syri;* cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie der Altertumswissenschaft*, T. IV, p. 2248 (Cumont).

[4] Lobeck, *Aglaophamus*, p. 547; *Rev. Arch.*, 1899, II, 210.

IV.

DOCUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

Inscriptions lapidaires.

1. *Dédicace de Gaionas* [1]

(Pl. XI, n. 1).

Gravée sur la tranche d'une grande dalle de marbre pentélique, mesurant 1m 20 de longueur sur 0m 77 de largeur et 0m 05 d'épaisseur. Cette dalle, qui servait de seuil à la cella du temple en E, est probablement une ancienne table d'autel portée sur quatre pieds, comme le prouvent les trous de scellement creusés au revers anépigraphe du plat.

L'inscription de Gaionas est complète; les lettres d'une facture soignée ont de 0m 02 de hauteur. Elles avaient été rehaussées par du vermillon. Des traces de cinabre sont encore visibles dans la queue de la lettre R du mot Sarmaticus:

PRO SALVTE ET REDITV ET VICTORIA | IMPERATORVM AVG· ANTONINI ET COM-(*m*)ODI CAES· GERMANIC· | PRINCIPIS IV-VENT· SARMATICI | GAIONAS CISTIBER AV-GVSTORVM · D · D ·

« Gaionas, cistiber des Augustes, a dédié (cette table) en l'honneur du salut, du retour et de la victoire des empereurs Antonin Auguste (Marc-Aurèle), et Commode César, Germanique, prince de la jeunesse, Sarmatique ».

[1] Gauckler, *Comptes-rendus,* 1908, p. 525; *Mélanges,* 1908, p. 323.

Le dédicant est ce M. Antonius M. F. Gaionas [1], déjà connu par plusieurs inscriptions trouvées à Rome, qui ont été publiées et commentées par M. Gauckler et par M. Huelsen. Ce sont trois dédicaces et une épitaphe :

1. Une dédicace à Jupiter Héliopolitain « pour le salut des empereurs Antonin et Commode ». Elle se place entre les années 177 et 180, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode [2].

2. Sur un autel de marbre, une seconde dédicace à Jupiter Héliopolitain, datée du 29 Novembre 186, où Commode porte les titres de Germanique et de Sarmatique; Gaionas y est appelé *Cistiber* [3].

3. L'épitaphe de Gaionas où il est nommé *deipnocrites ;* il s'y vante d'avoir été cistiber à Rome [4].

4. Une inscription gravée sur une grande dalle de marbre rectangulaire découverte en 1906 dans la villa Wurts ; Gaionas y porte de nouveau le titre de *deipnocrites* [5].

Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρ[έ]χοι,
ὃν δὴ Γαιώνας δειπνοκρίτης ἔθετο [6].

Comme son cognomen l'indique, Gaionas est un étranger, probablement d'origine syrienne, venu comme beaucoup de ses compatriotes chercher fortune à Rome, sous le règne d'Hadrien. C'est

[1] *C. I. L.*, t. VI, 420 = 30764.

[2] *C. I. L.*, XIV, 24 ; Gauckler, *Comptes-rendus*, 1907, p. 139 ; *Bull. Comm.* 1907, p. 50 ; Huelsen, *Mittheilungen*, XXII, 1907, p. 235.

[3] *C. I. L.*, t. VI, 420 = 30764. Gauckler, *Comptes-rendus*, 1907, p. 142 ; *Bull. Comm.*, 1907, p. 57 ; Huelsen, *Mittheilungen*, 1907, p. 245.

[4] *C. I. L.*, t. VI, n. 32316 ; Gauckler, *Bull. Comm.*, ibid., p. 57 ; Huelsen ; *Mittheilungen*, ibid., p. 243.

[5] Gauckler, *Comptes-rendus*, 1907, p. 139 ; *Bull. Comm.*, p. 50 ; Huelsen, *Mittheilungen*, ibid., p. 235.

[6] Les premiers éditeurs de ce texte ne sont d'accord ni sur le sens de l'inscription ni sur l'interprétation même du monument. M. Gauckler y voit une bouche de fontaine et traduit ainsi les deux pentamètres : « *par ces puissants travaux de captation, Gaionas le deipnocritès a enchaîné la*

un dévot des dieux orientaux et plus particulièrement de Jupiter Héliopolitain.

Il semble avoir joui à Rome d'une certaine considération si l'on en juge par les titres qui lui ont été accordés, dont le plus important est celui de *Cistiber*. Les premiers éditeurs ont supposé que Gaionas avait été un des *quinque viri cis Tiberim* [1] qu'on désigne volontiers à l'époque impériale sous la forme abrégée de *cistiber* [2].

Selon M. Huelsen, les *quinque viri cis Tiberim*, magistrats de l'époque républicaine furent institués à Rome en l'année 200 a. J. C. pour seconder dans leurs fonctions policières les *tres viri capitales*.

Ils auraient eu, comme ces derniers, à surveiller les divers quartiers de la ville pendant la nuit. Mais, depuis l'entrée en vigueur de la constitution d'Auguste, leurs compétences avaient passé aux mains des cohortes des vigiles et, à l'époque impériale, la charge de cistiber était purement honorifique.

source pour la faire servir aux sacrifices divins ». M. Huelsen reconnaît au contraire dans la dalle forée, un couvercle de trésor; il estime que le texte est incomplet et traduit ainsi ce qui reste de la phrase: « *afin qu'un lien solide conserve aux dieux le sacrifice que Gaionas le deipnocritès a accompli* ».

Il ne nous semble pas que l'on ait bien compris jusqu'ici la construction grammaticale des deux vers. C'est, selon nous, une formule impérative ou optative. « Qu'il fournisse le θῦμα aux dieux, le δεσμὸς κρατερός... ὃν δὴ etc., ... que Gaionas le δειπνοκρίτης a établi, ou fait construire », vel simile quid. L'emploi elliptique de ὅπως est fréquent chez les auteurs. Ainsi compris, le texte s'accorde parfaitement avec l'exégèse de M. Clermont-Ganneau, *Comptes-rendus de l'Acad.*, 1907, p. 257 qui voit dans la pierre un couvercle de tronc destiné à recevoir des tablettes magiques ou κατάδεσμοι. C'est cette dernière théorie que nous adoptons, car, on ne saurait concevoir que de l'eau puisse constituer un sacrifice (θῦμα) aux dieux.

[1] De Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, art. Cistiber; van Herwerden, *Lexicon græcum suppletorium*, s. v. κίστιβερ; Mommsen, *Droit public romain*, (trad. fr.), t. IV, p. 321; *Hermes*, XXIV, 1889, p. 106; von Premerstein, *Stadtrömische und municipale quinque viri (Festschrift für Hirschfeld)*, p. 234-242.

[2] Martial, *Epigr.*, V, 17, 339; Pomponius, *Digestus*, 1, 2, 20.



L'explication de M. Huelsen était plausible tant que Gaionas ne portait que la simple épithète de *cistiber;* mais, du moment qu'il est appelé *cistiber Augustorum*, ne perd-elle pas de sa vraisemblance?

Associé aux cultes des Augustes, Gaionas ne peut se confondre avec les *quinque viri cis Tiberim,* magistrats d'ordre inférieur, sans caractère religieux, que nous assimilerions plus volontiers aux *magistri vici* et aux *magistri pagi* de Pompéi [1], les uns et les autres ayant, comme leur nom l'indique, une compétence limitée à l'étendue d'un quartier.

La victoire sur les Sarmates fut remportée par Marc-Aurèle et Commode dans la campagne de l'année 174 contre les Marcommans. A la suite de ce succès, ce peuple et ses alliés avaient effectué leur soumission [2]. Le titre de Sarmaticus, qui fut accordé aux deux empereurs au printemps de l'année 175, se trouve déjà mentionné sur les monnaies de Commode frappées cette année-là [3]. Les épisodes de cette campagne sont représentés sur les bas-reliefs de la colonne Antonine [4]. Sur la corniche de l'arc de triomphe élevé pour commémorer sa victoire, l'empereur Marc-Aurèle fit graver une des plus pompeuses inscriptions qui aient jamais passé à la postérité [5]. Contemporain de la dédicace de Gaionas, l'arc de triomphe n'existe plus aujourd'hui.

Le *Pro reditu* proclame le retour à Rome des deux empereurs qui venaient de pacifier la Syrie après l'usurpation d'Avidius Cassius [6].

[1] *C. I. L.*, t. X, n. 814, 853, 855, 1042, 1074.

[2] Dion Cassius, *Hist.*, 71, ch. 8, 15, 16, 17; Petersen, *Marcus-Saüle,* p. 26, 27 (Mommsen).

[3] Cohen, *Monnaies de l'empire romain*. 2e édit., t. III, p. 228 sq.: n. 1, 41, 104, 215, 223, 401, 601, 604, 708, 710, 712.

[4] Petersen, *Marcus-Saüle*, texte, p. 123 (Domaszewski), pl. n. XCIII sq.

[5] *C. I. L.*, t. VI, 1014.

[6] Cohen, *Monnaies de l'empire romain,* t. III, 2e édit., p. 228, n. 1 et 2, et p. 242, n. 118; cf. Scriptores Hist. Aug., *Vita Marci* 27, 2. Monnaies frappées, pour le retour de Marc Aurèle et de Commode.

Marc-Aurèle et Commode ont pris le titre de Sarmaticus avant le 1er juillet de l'année 175 [1]. Le 7 juillet de la même année, Commode est *princeps juventutis* [2]. Notre inscription pourrait dater de l'année 175, si Commode n'y était pas appelé *imperator*, titre qu'il obtint le 27 novembre 176 [3].

Par contre, l'inscription est antérieure à l'année 177 puisqu'elle ne mentionne pas les titres d'*augustus* et de *pater patriae* que Commode obtint cette année-là.

Comme les deux empereurs ont célébré leur triomphe sur les Germains et les Sarmates le 23 décembre 176 [4], nous serions portés à admettre que Gaionas a dédié son autel entre le 27 novembre et le 23 décembre 176.

2. *Dédicace d'Aeflanius Martialis*

(Pl. XI, n. 2).

La pierre de Gaionas porte sur le plat une inscription martelée d'époque postérieure. Le martelage affecte profondément la première, la troisième et la cinquième lignes de l'inscription. C'est une dédicace d'un certain Aeflanius Martialis à Vénus :

C · AEFLANIVS MARTIALIS FL
VENERI GA........
CVM............
....
ANNO III........

[1] Goyau, *Chronologie*, p. 225; Cohen, *Monnaies de l'empire romain*, 2e édit., t. III, p. 240, n. 104; Pauly Wissowa, *Realencylopaedie*, t. II, p. 2466, 7.

[2] *C. I. L.*, VIII, 11928; Cohen, *Monnaies de l'empire romain*, t. III, 601. Goyau, *Chronologie*, p. 226.

[3] Scriptores Hist. Aug., *Vita Commodi:* 12, 4; Mommsen, *Droit public romain*, t. V, p. 66, n. 1.

[4] Petersen, *Marcus-Saüle, Bellum Marcomann.*, p. 27 (Mommsen).

Les lettres de l'inscription ont de 4 à 5 cm. de hauteur; la forme en est allongée, et la facture plus négligée que celle de l'inscription de la tranche. On distingue mal le marteau du lapidaire du ciseau du marteleur.

Le dédicant, C. Aeflanius Martialis, porte un cognomen nouveau [1]. C'est peut-être un flamen, mais l'abréviation de flamen en FL · n'est pas attestée et la lettre L est réduite à une haste verticale. Pour l'épithète de Vénus qui est illisible, Mgr. Duchesne a proposé la lecture très ingénieuse de « Caelestis » [2]. Les deux premières lettres apparaissent plus particulièrement, mais l'initiale nous semble être plutôt un G.

La table de Gaionas fut donc usurpée par Aeflanius qui y fit graver sa dédicace à Vénus. Enfin, la pierre fut réemployée comme seuil et subit un martelage. Nous exposerons dans la conclusion les inférences chronologiques que peuvent suggérer ces divers avatars.

D'après la forme des lettres, l'inscription date de la fin du IIIème siècle.

3. Fragment de marbre de forme presque rectangulaire, de 0,19 cm. de longueur sur 0,77 cm. de largeur. L'inscription ne compte que quatre lignes mutilées. Les lettres de la première ligne sont beaucoup plus grandes que celle des suivantes (fig. 32).

La forme des lettres nous ferait placer la dédicace au début du IIIème siècle.

FORTV*nae* | AENE ... | IA

[1] On connaît celui d'Aeflania, *C. I. L.*, V, 100; VI, 13004; Cf. *Thesaurus linguae latinae*, I, p. 936, s. v.

[2] Sur le culte de Caelestis, Roscher, *Lexikon der Mythol.*, I, p. 844, s. v.; Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie der Altertumswiss*, I, 1247, sq. (Cumont); Frère, *Revue archéologique*, 1907, II, p. 31 sq.



Fig. 82.

Aene... indique que l'objet voué était en bronze.

La plaque de marbre porte à gauche un trou de scellement.

4. Fragment opistographe trouvé dans l'abside; 0,13 cm. de longueur sur 0,15 de largeur. Ecriture élégante du IIème siècle.

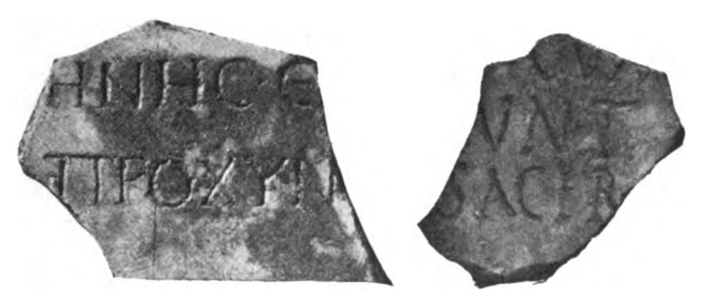


Fig. 83.

ΗΝΗΣ Ε
ΠΡΟΧΥΝ
Κρ]ήνης ε... προχύντο.

Προχέω, verser, convient bien au sens général que semble indiquer κρήνη, la source. L'inscription mentionnait selon toute vraisemblance quelque aménagement hydraulique dû aux soins de l'intendance sacrée.

Au revers, inscription latine plus récente :

*dedicarer*VNT SACERD*otes.*

5. Signalons encore un fragment de marbre de forme légèrement incurvée trouvé dans la cour centrale. Il est de 0,19 cm. de longueur sur 0,12 de largeur. H. des lettres, 0,02. C'est la lèvre d'une vasque.



Fig. 34.

M. Gauckler propose de compléter ainsi :

/// NVS DECEN[*nalia feliciter acta*]

Le texte serait relatif aux *decennalia* de l'empereur Commode. La forme des lettres indique bien le IIe siècle [1].

6. Plaque de marbre de 0,12 cm. de largeur sur 0,07 de longueur :

/// OR ///
// M //
//// T ////

7. Un fragment de 0,16 cm. de longueur sur 0,06 de largeur :



Fig. 35.

/// *sa*CERD ///

[1] Cf. *Mélanges,* 1908, p. 323, et l'*erratum,* ibidem.

8. Plaque de marbre de forme triangulaire dont les côtés ont respectivement, l'un 0,14 cm. et les deux autres de 0,08 à 0,10 cm. de longueur :

/// L I
/// I G A

9. Dalle du grand escalier à gauche, avec deux lettres E I... La pierre semble appartenir à une dédicace dont plusieurs fragments ont été trouvés dans la villa Sciarra [1].

10. Plaque à bord découpé ; l'extrémité droite de quatre lignes est conservée. 0,07 de longueur sur 0,07 de largeur. A la troisième ligne les deux lettres : C V

11. Plaque de marbre : M · PVI ///

Inscriptions doliaires.

1. Fragment de brique dont les deux grands côtés ont 0,15 cm. de longueur et le plus petit 0,10 cm. Le timbre, de forme semi-circulaire, a 0,10 cm. de longueur. L'inscription date du milieu du 1[er] siècle :

///NA TONNEIANA

[*Dionysius f. vicci*]*na Tonneiana.*

(*C. I. L.*, t. XV, fasc. 1, p. 195, n. 662*a*).

2. Grande brique de 0,50 cm. de longueur sur 0,35 de largeur. Le timbre a 0,10 cm. de diamètre. Découverte dans une tombe et placée sous le crâne du mort (cf. p. 20). Epoque de Commode :

OPVS DOLIARE EX PRAEDIS D[*omini*] N[*ostri*]
AVG · ET FIGLINIS DOMITIAN[*is*] MINOR[*ibus*].

(*C. I. L.*, t. XV, fasc. I, p. 59, n. 179).

[1] Cf. *Röm. Mittheilung.*, 1907, p. 240.



3. Brique de 0,20 cm. de longueur sur 0,20 cm. de largeur. Le timbre de forme semi-circulaire a 0,10 cm. de diamètre.

C · SABINCOM ·

C. Sabinus · Commodus.

Cette marque est nouvelle, mais nous connaissons un Sabinus, affranchi de l'empereur Commode, qui est sans doute le même personnage; il avait lui-même libéré son esclave, comme le prouve l'inscription doliaire:

Sabinus Nerei C. Cæs(aris) servi vicarius fecit.
(*C. I. L.*, t. XV, fasc. I, p. 366, n. 1404).

4. En place sur le seuil de la chambre d'ablutions du temple inférieur. Elle a 0,60 cm. de longueur sur 0,30 de largeur. Le timbre a 0,10 cm. de diamètre. Epoque de Septime Sévère:

OPVS DOLIARE EX PRAE[*dis*] DOMINI N[*ostri*] AVG[*usti*]
(*C. I. L.*, t. XV, fasc. I, p. 224, n. 762 *b*).

5. Brique rectangulaire fragmentaire de 0,27 cm. de longueur sur 0,24 de largeur. Le diamètre du timbre est de 0,11 cm. Au centre, deux poissons juxtaposés, tête-bèche. Epoque de Commode ou début du règne de Septime Sévère:

OPVS DOLIARE EX PRAEDIS DOMINI N · ET
*figlinis nov*IS.
(*C. I. L.*, t. XV, fasc. I, p. 65, n. 224.)

Les numéros qui suivent datent du règne de Dioclétien ou sont même de plus basse époque.

6. Brique de forme rectangulaire de 0,25 cm. de longueur. Le diamètre du timbre est de 0,08 cm.

//// OF · BO ////

. . . . *of*[*ficina*] *Bo*[*coniana*]

(*C. I. L.,* t. XV, fasc. I, p. 391, n. 1552).

7. 8. 9. Trois briques du même atelier:

OF · S · P · OF · TEB ·

of[*ficina*] *s*[*ummae*] *pri*(*vatae*) *officina Teb.*

L'une est complète, les deux autres, fragmentaires.

(*C. I. L.,* t. XV, fasc. I, p. 409, n. 1629).

Inscriptions céramiques.

a) *Anses d'amphores.*

1. CAP

(*C. I. L.,* t. XV, 2, fasc. 1, p. 502, n. 2658 *b*).

2. COI

(*C. I. L.,* t. XV, 2, fasc. 1, p. 530, n. 3053; cf. le n. 2593).

3. III · MIN
ICIOR

(*C. I. L.,* t. XV, 2, fasc. 1, p. 528, n. 3030; *Miniciorum*).

4 PORTO TORVM?

(Cf. *C. I. L.,* t. XV, 2, fasc. 1, p. 552, n. 3094 *d*: PORTO; ou *ibid.,* n. 3094 *k*: PORTOA?).

5. F · SCIMNIA

F(iglinæ) vel *f(undi) Sciminiani*

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. 1, p. 538, n. 3168).

6. VIRG·

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. 1, p. 499, n. 2628 *c*).

7. TAM·

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. I, p. 502-3. n. 2656 *d*).

8. FXTTTT

b) *Fonds de coupe.*

1-3. Trois fonds de coupe arrétins avec le timbre:

NON · FLO ·

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. 1, p. 732, n. 5383).

4-5. Deux fonds de coupe, timbre rectiligne marqué:

OCTA · PRO ·

(*C. I. L.*, t. XV, 2, f. I, p. 733, n. 5394 *e*).

c) *Lampes.*

1-2. Deux lampes sans décor. La marque est imprimée en creux sur le cul.

L · CAESAR D. 0,08.

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. 1, p. 804, n. 6350, n. 90 β).

3. Même type:

FLORENT D. 0,04.

(*C. I. L.*, t. XV, 2, fasc. 1, p. 819, n. 6445 *b*).

V.

MONNAIES

1. La plus ancienne de nos monnaies date des premières années de l'empire. C'est un grand bronze, dont la légende peut être restituée ainsi à l'avers:

CAESAR AVG · PONT · MAX ·

Au revers, on lit: GALLVS III · VIR · ce qui permet de restituer la légende du revers (fig. 36):



Fig. 36.

MAIANVS GALLVS TRIVMVIR A · A · A · F · F ·

La position des lettres S C qui sont tangentes est conforme à celle du revers des monnaies de Maianus Gallus (12 av. J.-C). A l'avers, il devait y avoir une tête d'Auguste. Trouvée en novembre 1908, près de l'escalier.

(Cf. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, p. 167, 168.

2. Bronze du règne de Caligula (fig. 37). Sur l'avers :




Fig. 37.

C · CAESAR · DIVI AVG · PRON · AVG ·

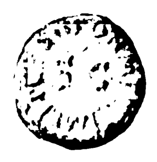
Dans le champ S · C · Entre ces deux lettres, le *pileus libertatis*. Au revers :

COS · DES · III PON · M · TR · P · III · P · P ·

Au centre, dans le champ : R · C · C · c'est-à-dire *remissio ducentesimum* de l'impôt dit : *centesimum rerum venalium*. Cette monnaie rappelle une mesure importante prise par Caligula : l'abolition de l'impôt de 2 °/₀ sur toutes les ventes publiques, institué par Auguste. Le Sénat pour marquer sa reconnaissance, fit frapper cette monnaie [1]. (Eckel, *Doctrina numm. vet.*, T. VI, pag. 224, 1er vol.; Cohen, *Monnaies de l'emp. rom.*, 2e édit, vol. I, p, 148-9, n. 14-17).

La présence du *pileus libertatis* est une allusion au projet de Caligula, formé, puis abandonné, de rétablir les Comices.

3. Petit bronze du règne de Claude, en excellent état de conservation (fig. 38) :

F 38.

A l'avers : TI · CLAVDIVS · CAESAR · AVG ·

[1] Sur la remise de l'impôt, cf. Sueton, *Caligul.*, 16 ; Dion. Cass. 59, 9 ; Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2e édit., p. 93 ; Cagnat, *Etude sur les impôts indirects chez les Romains*, p. 228-232.

Dans le champ: une tour?

Au revers: IMP · P · P · COS · III · PON · M · TR · P ·

Dans le champ: S · C ·

Les monnaies qui suivent datent du règne d'Hadrien et ont été trouvées en novembre et décembre 1908, dans la *favissa* située à l'entrée de la cella.

4. Monnaie de bronze d'Hadrien, en bel état de conservation (fig. 39). Sur l'avers le buste de l'empereur à droite, vêtu du paludamentum, avec la légende: HADRIANVS · AVGVSTVS.





Fig. 39.

Au revers sur la tranche: FELICITATI · AVG · (effacé).

Au-dessous, à l'exergue: COS · III · P · P ·

Au revers, dans le champ: un vaisseau allant à droite monté par huit rameurs. La poupe du vaisseau est ornée d'un acrostolium, d'un enseigne et d'un étendard. Sur la poupe, une figure indistincte, peut-être un Triton jouant de la trompette, ou le dieu de la mer, Neptune. Entre la poupe et la proue du vaisseau, les deux lettres S · C ·

Cette monnaie est une des nombreuses variantes d'un type connu. Le vaisseau symbolise les voyages de l'empereur.

(Cf. Cohen, *Monnaies de l'empire romain,* 2e édit., vol. II, p. 165, n. 694).

5. Petit bronze du règne d'Hadrien. La monnaie a été fourrée. A l'avers, tête d'Hadrien laurée, à droite. Même légende que sur

le numéro précédent. Au revers, très effacé, un personnage debout, probablement Hadrien, relevant une femme agenouillée, personnification d'une province. De la légende, on ne lit plus, à l'entour, que le mot RESTITVTORI.

Le nom de la province reste indistinct. C'est peut-être la Macédoine?

(Cf. Cohen, *op. cit.*, 2ᵉ édit., vol. II, p. 213, n. 1279).

6. Petit bronze d'Hadrien. A l'avers, tête laurée de l'empereur à droite. Même légende. Au revers, la légende FORTVNA. Dans le champ, la Fortune debout, tenant une patère et une corne d'abondance.

(Cf. Cohen, *op. cit.,* p. 171, n. 770).

7. Petit bronze d'Hadrien. Buste de l'empereur lauré, à droite. Légende de l'avers effacée. Au revers, la Félicité, tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. Dans le champ, COS · III et S · C ·

(Cf. Cohen, *op. cit.,* p. 201, n. 1143).

8. Grand bronze d'Hadrien, très bien conservé (fig. 40). A l'avers, buste de l'empereur, lauré, drapé et cuirassé, tourné à droite.





Fig. 40.

IMP · CAESAR · TRAIAN · HADRIANVS AVG ·

Au revers, à l'entour, TR · P · COS · III · Dans le champ, VIR · AVG . S · C · à l'entour.

La Valeur, debout, le pied droit posé sur un casque, une lance dans la main droite, et tenant de la main gauche un parazonium (?)

(Cf. Cohen, *op. cit.*, p. 228, n. 1464).

9. Petit bronze d'Antonin le Pieux, bien conservé (fig. 41). A l'avers, buste de l'empereur lauré, à droite, avec la légende:





Fig. 41.

ANTONINVS AVG · PIVS · P · P · TR · P ·

Au revers, FELICITAS AVG · La Félicité, tenant de la main gauche un capricorne et de la droite un caducée.

(Cf. Cohen, *op. cit.*, p. 306, n. 362).

10. Moyen bronze de Trajan Dèce. A l'avers, le buste de l'empereur lauré à droite avec la légende:

IMP · C · M · Q · TRAIANVS DECIVS AVG ·

Au revers, deux figures de femmes, les deux Pannonies, tenant des enseignes militaires.

(Cf. Cohen, *op. cit.*, vol. V, p. 194, nn. 87 et 88).

11. Petit bronze de Constance II.

A l'avers, buste de l'empereur diadémé à droite avec la légende:

D · N · CONSTANTIVS · P . F . AVG ·

Au revers, un soldat qui tue un cavalier assis, avec la légende:

FEL · TEMP · REPARATIO

(Cf. Cohen, *op. cit.*, vol. VII, p. 446, n. 44).

Moule pour jetons.

Moule pour jetons, trouvé en dehors du temple, au nord, au-dessus de l'escalier d'argile enduite de pouzzolane. La plaque de marbre est creusée d'une rainure profonde en fer de lance, qui servait à couler le métal en fusion que recevaient six champs circulaires, disséminés, gravés dans la plaque.



Fig. 42.

Le motif, identique, six fois répété, est celui de deux lutteurs affrontés et séparés par un vase qui est sans doute l'enjeu (fig. 42), A première vue, on serait tenté de voir dans ces athlètes des pugilistes échangeant des coups de poings; mais, il est plus probable que le graveur avait l'intention de figurer des lutteurs qui étudient la bonne prise, avant de s'étreindre [1].

[1] Cf. une mosaïque de Pompéi, Ruesch, *Guida illustrata del Museo nazionale di Napoli*, fig. 52; *Röm. Mittheilung.*, 1888, p. 195; *Notizie degli Scavi*, 1889, p. 115.

Le sujet est nouveau et ne figure pas dans la collection très complète de tessères d'amphithéâtre dressée par Rostowzew [1].

On connait un assez grand nombre de moules analogues, qui se composent toujours de deux pièces superposées, donnant chacune une des faces du jeton et assujetties par des chevilles passées dans des trous. On observe un de ces trous dans l'angle supérieur gauche de la plaque trouvée au Janicule. Celle-ci était complétée par une deuxième plaque où étaient pratiqués des canaux latéraux servant à faire couler le plomb liquide, de la rigole centrale dans les creux ou *loculi,* où il prenait la forme du jeton.

Les spécimens des deux types de moules sont reproduits dans l'album de Rostowzew [2].

---

[1] *Tesserarum urbis Romae et suburbis sylloge,* St. Pétersburg, 1903, p. 63 (ludi scaenici).

[2] *Tessères de plomb romaines,* St. Pétersburg, 1903, Album, pl. XII, fig. 4 et 8. Pour cette technique, cf. *Dictionnaire des Antiquités,* s. v. *Forma,* I, II, p. 1246 et fig. 3186; Rostowzew, *Klio, III Beiheft,* 1905, p. 6 sq.; *British Museum, Guide of the exhibition of greek and roman life,* 1908, fig. 187, p. 175.

CONCLUSION

Nous avons décrit les différentes catégories de monuments mis à jour au cours de nos fouilles : édifices, sculptures, inscriptions, tombeaux, monnaies. Il convient maintenant d'exposer les réflexions qu'un long commerce avec les ruines du sanctuaire nous a suggérées, à la lumière de ces divers documents.

Des deux temples orientaux fondés dans le *lucus Furrinæ*, il faut distinguer soigneusement le *vieux temple*, c'est-à-dire l'édifice inférieur dont deux chambres seulement subsistent, de l'édifice supérieur ou *nouveau temple*, actuellement tout à fait dégagé. Les critères topographiques et chronologiques qu'on peut tirer des dédicaces de la Villa Sciarra ne s'appliquent qu'au vieux sanctuaire. L'inscription même de Gaionas qui met tant de cohérence entre les trouvailles de 1906 et celles de 1908, est, nous l'avons vu, une offrande vouée par le *cistiber* dans ce vieux temple, probablement l'autel même du temple.

L'époque des dédicaces de Gaionas et des autres dévots syriens au Janicule, est de 175 à 185. Un timbre doliaire encore en place sur le seuil du *delubrum*, est un *terminus ante quem* très sûr pour cette annexe du temple. Les stucs, très nombreux dans le sous-sol, prouvent que les murs étaient décorés de peintures dans le style du IIème siècle. Le pavement de mosaïque et les monnaies trouvées dans la *favissa* confirment cette date.

Tous ces indices chronologiques nous font placer la fondation du vieux temple dans la deuxième moitié du IIème siècle, à l'époque de la grande diffusion des communautés syriennes à Délos [1], à Pouz-

[1] *Bull. de Corr. hell.*, VI, 1882, p. 497, n. 11 ; 498, n. 17 ; XVI, 1892, p. 161, n. 2.

zoles [1], etc. [2]. En 240, le temple est encore florissant, et Trebonius Sossianus y voue une statuette à Jupiter Héliopolitain [3]. Il fut probablement détruit par le feu, car nous avons relevé des traces d'incendie le long des murs.

A la fin du IIIème siècle ou au début du IVème, la communauté syrienne édifie un nouveau temple sur les ruines de l'ancien, auquel on emprunta non seulement des matériaux de construction, comme la pierre de Gaionas, mais encore les vieux simulacres, adorés par des générations de fidèles. Ainsi s'explique que dans un temple d'une époque si basse, nous trouvions des œuvres fort anciennes: la statue égyptienne est du IIIème siècle av. J.-C., le Bacchus et le Pluton du Ier après notre ère.

Toute la *farissa* du vieux temple avec ses files d'amphores déposées selon les rites, est nivelée pour remplir l'office de terre-plein du nouveau temple. Les vases à offrandes, les résidus des sacrifices sont amoncelés pêle-mêle, pour remplir les interstices. La nouvelle bâtisse, coupe de ses fondations les alignements de jarres, qui sont épargnées partout où elles ne gênent pas l'architecte.

Tout en assurant par une restauration du temple la permanence de leur religion au Janicule, les Syriens ouvrent leurs portes à d'autres collèges. Il y a cohabitation des divers cultes orientaux et l'on n'exclut pas les images classiques. Les Grecs connaissaient aussi le secret de faire vivre en bonne intelligence plusieurs divinités. Dans l'Erechtheion d'Athènes et dans d'autres temples, il y avait un autel banal, commun à plusieurs dieux σύμβωμοι ou σύν-

[1] Dubois, *Pouzzoles antique*, p. 154 sq.

[2] Pour l'extension des cultes syriens en Occident, F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 125 sq. a si soigneusement réuni les témoignages qu'il a tout dit. Cf. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, p. 299 sq. Pour la diffusion des communautés syriennes dans la Méditerranée, cf. Bréhier, *Byzantin. Zeitschrift*, 1903, p. 1.

[3] Amelung, *Sculpturen des Vatican. Museums*, I, p. 279; Huelsen, n. 152; *Röm. Mittheilungen*, 1907, p. 248, note 1; Gauckler, *Mélanges*, 1908, p. 324 et note.

ναοι. Rien de plus naturel que ce syncrétisme à Rome et au IVème siècle. C'est ainsi qu'au Janicule, Dionysos et Hadès maintiennent les droits du paganisme dans le sanctuaire des dieux orientaux.

Seuls maitres du *lucus* à l'origine, les Syriens accordent l'hospitalité à leurs frères d'Egypte. Il est certain que l'on adorait comme un dieu la statue royale de basalte trônant dans l'abside. Pour les antiquaires d'aujourd'hui, c'est une image de roi; pour les dévots du IVème siècle, c'était un dieu.

La religion syrienne semble réduite dans le nouveau sanctuaire à la portion congrue. N'oublions pas toutefois que le rite consécratoire de l'autel se rattache au culte de la déesse syrienne; on ne peut exagérer l'importance de ce dépôt qui donnait au temple et à l'autel leur valeur mystique et religieuse.

Si l'on admet l'hypothèse séduisante de M. Gauckler, il faudrait expliquer comme un deuxième rite syrien de consécration, le crâne caché dans l'ossuaire de la niche absidale. Nous y voyons plutôt une inhumation partielle, analogue à l'usage de l'*os resectum* des Romains [1].

La réinstallation des cultes syriens au Janicule est postérieure à Héliogabal: on sait en effet, que pour introduire à Rome la religion d'Emèse, l'empereur fonda deux temples, l'un sur le Palatin [2], l'autre dans un faubourg de Rome; ce dernier était un vaste édifice, flanqué de tours [3]. Les historiens n'eussent pas manqué de nous signaler un troisième sanctuaire, le temple du Janicule [4].

[1] *Vita Heliogabali*, I, 6.

[2] Herodian. V, 66.

[3] Sur les fondations de temples par Héliogabal, Domaszewski, ***Archiv für Religionswissenschaft***, 1908, pag. 227.

[4] Velleius Paterculus, II, 119, 5; Marquardt, *Vie privée des Romains* (trad. fr.), T. I, p. 44. Pour une sépulture dans un temple de Sérapis, Kaibel, *Epigr. gr.*, 325; Cf. Grégoire, *Bull. corr. hell.*, 1909, p. 5. La païenne Titiané reposait auprès de son dieu Sérapis. — Les sacrifices de consécration, invoqués par M. Gauckler, *Comptes-rendus de l'Académie*, 1908, p. 529, remontent à une très ancienne époque de l'histoire de Palestine. Cf. Hughes Vincent, *Canaan*, p. 191 sq. Ils ne nous semblent pas très probants pour la Rome du IVe siècle de notre ère.

Les nombreuses tombes disséminées dans le temple sont tardives et sans signification rituelle. La très mauvaise construction des sarcophages, faits de tuiles arcs-boutées, l'absence de tout mobilier funéraire, le désordre de ces sépultures disposées un peu partout à l'intérieur comme à l'extérieur du sanctuaire, semblent indiquer que le temple servit de nécropole à une époque où il était désaffecté. La présence des fragments de la statue de basalte au-dessus des tombes de l'abside est surprenante. Mais n'oublions pas le peu de profit qu'offrait cette pierre noire. Comme on n'en pouvait tirer de la chaux, la statue survécut longtemps à l'abandon du temple, pour s'écrouler enfin sous le marteau de pillards résolus à tout détruire.

Voici en résumé les fastes de notre édifice.

Construit au début du IVème siècle, à côté et en partie au-dessus du vieux sanctuaire syrien, le nouveau temple est aménagé selon les compromis intervenus entre les différentes communautés installées dans le *lucus Furrinae* au Janicule. Les statues du culte sont dressées dans les diverses chapelles, le Pluton au fond, un Dionysos dans chacune des salles V et V', le roi-dieu égyptien au milieu. Les Syriens procèdent à l'inauguration du temple par leur rite consécratoire. On mure dans le vaste autel l'idole au serpent avec sa ceinture d'œufs.

Ainsi installés, les divers collèges se soutiennent l'un l'autre en face du christianisme envahissant. Aux premières menaces, les prêtres cachent dans le sous-sol la statue de Dionysos. Le temple est abandonné. Une deuxième invasion épargnant l'idole de l'autel, dont elle ne soupçonne pas la présence, dépouille le temple de tout son mobilier, arrache les revêtements des parois, et détruit à coups de marteaux la statue égyptienne restée debout. Une moitié de la plinthe reste adhérente au piédestal: elle est employée beaucoup plus tard, à clore l'une des portes du vestibule V quand le temple sert

d'habitation au Vème siècle. Des sépultures sont disposées au nord, le long du mur. Là s'arrêtent nos renseignements. Aucune trace d'affectation chrétienne ni d'établissement au moyen-âge. Définitivement abandonné, le sanctuaire des dieux orientaux resta désert depuis le début du bas-empire et disparut complètement sous les apports des siècles.

Nous sommes heureux de l'avoir exhumé.

Rome, 20 avril 1909.

Georges Nicole
Gaston Darier.

THÉORIES D'AUTEURS ANCIENS SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Les auteurs anciens parlent souvent des tremblements de terre. A s'en tenir à l'antiquité classique et sans remonter au-delà du IVe siècle avant notre ère, il serait facile de présenter une riche collection de témoignages; aux listes dressées par Nissen [1] et par Baratta [2] s'ajouteraient des textes récemment découverts, tel celui du marbre de Paros [3], mentionnant un tremblement de terre en Ionie, en 304. Une énumération, même complète, de tous les troubles sismiques dont parlent les auteurs anciens serait inutile et fastidieuse: il nous semble au contraire intéressant de chercher, parmi tant de textes, ceux qui contiennent ou prétendent contenir des explications relatives aux tremblements de terre [4].

[1] *Italische Landeskunde*, t. I (Berlin, 1883, 8°), p. 285-286. — La Sicile en 396; le *Picenum* en 268 et 100, et Pisaure en 97; la Sabine en 174, et Nursia en 99, Rieti en 76, Fésules en 92, Mutina et Reggio en 91, Capri en 37 après notre ère, Pompéi en 63, et de nouveau la Campanie en 345, la Sicile en 365, furent victimes de troubles sismiques.

On en signale comme ayant eu lieu à Rome en 461, en 436, en 192 (ce dernier aurait duré trente-huit jours), en 179, en 118, en 49, en 47, en 43; en l'an 15 après J.-C., en 51, en 68, en 217, en 223, en 262, en 345.

[2] *I terremoti d'Italia*, Turin, 1901, 8°, p. 4 et suiv.

[3] « [Ἀπὸ τῶ]ν σ[ε]ι[σ]μῶν τῶν [γε]νομένων καθ' Ἰωνίαν, καὶ ὅτε Δημήτριος Χαλκ[ί||δα ἔλαβ]εν καθ' ὁμολογίαν καὶ πρεσ[βε.......... Δη[μητρίου, [ἔ]τ[η] ΔΔΔΔ, ἄρχοντος Ἀθήνησι Φερεκλείους ». *Inscriptiones graecae*, vol. XII (fasc. V, pars prior, 1903), n. 444, p. 103, et 110, ligne 125.

[4] Cf. Otto, *Anschauungen der Griechen und Römer über Erdbeben und Vulkanismus* (*Programm der deutschen K. K. Staatsrealschule in Budweis*, 1903), mais cette dissertation a paru avant que M. Montessus de Ballore n'ait donné à la théorie des tremblements de terre son expression définitive. C'est donc d'un point de vue nouveau que la question est examinée ici, et je tiens à remercier M. Helbig de m'avoir suggéré cette étude.



I.

Il convient d'abord d'éliminer les passages si nombreux où les auteurs confondent le naturel et le merveilleux. Le rôle prépondérant joué par le merveilleux dans la politique et la religion romaines est surabondamment connu par les témoignages des historiens et les relations des compilateurs. C'est ainsi que les armes de Mars, conservées au *Forum*, dans un des sanctuaires de la *regia*, se seraient plusieurs fois agitées d'elles-mêmes, appelant ainsi, présages funestes, des sacrifices propitiatoires. Parmi les phénomènes étranges qui, suivant Dion Cassius [1], marquèrent la dernière nuit de Jules César, il faut signaler le bruit que firent, en s'entre-choquant, les armes de Mars, déposées, selon la coutume, chez le grand pontife. Dans l'ouvrage de Julius Obsequens sur *les prodiges* on lit que, sous le consulat de Marius et de Catulus, en l'an de Rome 650, les lances de Mars s'agitèrent d'elles-mêmes dans la *regia* [2], et, quelques lignes plus loin: « Les boucliers sacrés s'agitèrent d'eux-mêmes avec un grand bruit » [3].

Des événements d'ordre purement naturel, tels que la chute d'aérolites ou de *lapilli*, sont mentionnés par les historiens comme s'il s'agissait de faits invraisemblables et surnaturels. Ils appelaient des offrandes et des cérémonies. Pour une pluie de pierres dans le *Picenum*, lors de la seconde guerre punique, les décemvirs consultèrent les livres sibyllins et décrétèrent neuf jours de sacrifices [4], Relatant que des pierres brûlantes, à Préneste, sont tombées du

[1] « Τά τε γὰρ ὅπλα τὰ Ἄρεια παρ' αὐτῷ τότε, ὡς καὶ παρὰ ἀρχιερεῖ, κατά τι πάτριον, κείμενα ψόφον τῆς νυκτὸς πολὺν ἐποίησεν ». XLIV, XVII.

[2] « Hastae Martis in regia sua sponte motae ». CIV (43).

[3] « Ancilia cum crepitu sua sponte mota ». *Ibid.*

[4] « Et in Piceno lapidibus pluisse..... Quod autem lapidibus pluisset in Piceno, nouendiale sacrum edictum ». Tite Live, XXI, LXII.

ciel, Tite Live mêle ce renseignement à des javelots qui s'enflamment dans les mains des soldats, à des boucliers « qui suent du sang »[1].

On ne s'étonne donc pas que les anciens aient vu dans les phénomènes sismiques, pour eux inexplicables, des présages fatals de la volonté des Dieux. Laissant de côté le rappel de ces présages, nous voulons chercher ce qui, dans les textes des auteurs anciens, présente au moins l'aspect de théories scientifiques. Ces explications sont souvent fantaisistes, en dépit de la gravité dont elles sont empreintes: il peut toutefois ne pas être sans utilité de rappeler les principales d'entre elles, et de démêler ensuite en quoi elles se rapprochent des théories modernes.

On ne possède pas toutes les théories émises par les philosophes grecs. Nous en ignorons un grand nombre, comme celles de Diogène d'Apollonie et de Métrodore de Chio. Mais celles qui sont venues jusqu'à nous sont assez variées pour donner une idée d'ensemble. Pour Anaxagore[2] l'air s'élève toujours par sa nature et quand il est entré dans l'intérieur de la terre, il l'ébranle. Suivant Démocrite[3] la terre est pleine d'eau: quand elle en reçoit, par la pluie, une nouvelle quantité, l'eau sort violemment de la terre et la fait trembler. Anaximène[4] suppose que la terre, une fois mouillée, se brise en se desséchant, et les tremblements de terre sont produits par les sécheresses et les pluies excessives. Aristote[5] enfin rejette comme causes l'eau et la terre; il propose le vent, qui, une fois évaporé en dehors de la terre, se trouve refluer en dedans; aussi les tremblements les plus violents ont-ils lieu d'ordinaire quand les vents ne soufflent pas. A cette théorie générale Aristote mêle quelques remarques particulières: les tremblements de terre se produisent

[1] « Et scuta duo sanguine sudasse ». XXII, I.
[2] Aristote, *Météorologie*, II, VII, 2-4.
[3] *Ibid.*, II, VII, 5.
[4] *Ibid.*, II, VII, 6-8.
[5] *Ibid.*, II, VIII.

surtout la nuit, ou, si c'est le jour, vers midi; les plus redoutables se font sentir aux endroits où le mouvement de la mer est le plus rapide, aux endroits aussi où la terre est spongieuse et renferme des cavernes souterraines; ils se produisent surtout au printemps et à l'automne, par les temps de grande pluie ou de grande sécheresse, et parfois par les éclipses de lune; un tremblement de terre violent se compose de plusieurs secousses, dure souvent une quarantaine de jours et reparait ensuite au même endroit un an ou deux.

Pour Lucrèce [1], les profondeurs de la terre sont remplies de cavernes où le vent habite, où des fleuves souterrains emportent des rochers; des écroulements se produisent à l'intérieur: ils donnent naissance, par contre-coup, à de grandes secousses; celles-ci ébranlent le sol et font tomber les montagnes. Les éboulements de la terre dans l'eau font également vaciller le sol. En outre, si le vent que renferment les cavernes se plait à souffler sur un endroit déterminé, la terre s'incline du côté où le vent fait rage, et les constructions s'écroulent; puis le sol, après s'être infléchi, reprend sa position antérieure. C'était déjà la théorie d'Aristote, à laquelle Lucrèce ajoute les éruptions volcaniques et les éboulements souterrains.

Pour Pline la cause des phénomènes sismiques réside dans les vents [2] et le sol ne tremble que si la mer est assoupie, que si les oiseaux ne peuvent pas voler, faute de vent, que si le vent, soufflant avec violence, a pénétré « dans les veines » et dans les cavités secrètes de la terre. Le tremblement qui agite le sol est analogue au tonnerre qui crève les nuages.

Pline, qui devait mourir d'asphyxie en étudiant de trop près l'éruption du Vésuve, a été le témoin [3], peut-être direct, de tremblements de terre dans les Alpes et l'Apennin; aussi peut-on accorder

[1] VI, 535-607.

[2] « Ventos in causa esse non dubium reor ». II, 81, 2.

[3] « Exploratum est mihi Alpes Apenninumque saepius tremuisse ». II, 82, 2.

quelque estime à la description qu'il donne de ces phénomènes. Tout s'ébranle et change d'aspect; tantôt les murailles se renversent sur le sol, tantôt elles disparaissent dans des gouffres; des masses de terre se soulèvent, de nouvelles rivières apparaissent [1], d'autres changent leur cours. La catastrophe est précédée d'un bruit effroyable semblable à des mugissements, à des cris, à des armes qui s'entre-choquent. Elle comprend non pas une seule secousse, mais un ensemble d'ondulations et de vibrations [2]. Des gouffres s'entr'ouvrent et restent béants, laissant voir les ruines écroulées, ou bien ils se referment et des constructions englouties rien ne subsiste.

Les tremblements de terre sont plus fréquents en automne et au printemps, et la nuit que le jour (nous avons déjà vu ces remarques dans Aristote); les plus violents se manifestent le matin et le soir, pendant les éclipses de soleil et de lune et surtout quand les pluies et les chaleurs alternent. Ils cessent quand le vent s'élève, mais, s'ils persistent, ils ne cessent pas avant quarante jours, et quelques-uns ont duré un et même deux ans: ici nous trouvons une évidente réminiscence d'Aristote.

Sénèque, dans ses *Questions naturelles,* consacre un livre aux tremblements de terre. A vrai dire, il fait surtout œuvre de moraliste; il faut, dit-il, chercher un remède à la frayeur et dissiper la grande terreur qu'inspirent ces phénomènes [3]; où penser trouver quelque sécurité quand on voit s'écrouler les parties les plus fermes du sol, si la surface de la terre s'agite comme les flots de la mer? Une muraille épaisse peut vous protéger à la guerre, un port peut vous recueillir pendant une tempête; les toits protègent de la pluie, on échappe à l'incendie par la fuite, les cavernes mettent à l'abri du tonnerre, on se garde de la peste en changeant de pays: seul de tous les fléaux le tremblement de terre n'épargne personne. Il faut

[1] XXXI, 30, 2.
[2] « Nec simplici modo quatitur unquam, sed tremit uibratque ». II, 82, 2.
[3] « Quaerenda sunt trepidis solatia, et demendus ingens timor ». VI, 1.

donc s'armer de courage contre une catastrophe qui ne peut ni s'éviter ni se prévoir.

On trouve néanmoins dans Sénèque une tentative louable d'explication scientifique [1]; après avoir rappelé les diverses causes accusées par ses devanciers, l'eau par Thalès [2], le feu par Anaxagore [3], la terre par Anaximène [4], il s'arrête au vent, ou, pour mieux dire, à un *spiritus;* il cite alors Archélaos [5], Aristote [6], Théophraste [7], et Straton [8]. D'autres, comme Démocrite [9], assignent l'air ou l'eau; d'autres, comme Epicure [10], toutes ces causes à la fois, mais surtout le vent: c'est à cette cause que Sénèque ramène exclusivement les tremblements de terre. Il les répartit d'ailleurs en trois sortes: tantôt la terre s'agite par ondulations, en haut et en bas, tantôt elle s'incline de côté comme un navire, divisions que Sénèque emprunte à Posidonios [11]; tantôt il n'y a ni secousse étendue ni inclinaison, il y a vibration. Ce dernier tremblement est le moins dangereux, et le plus redoutable est celui qui consiste en inclination du sol. Il faut en outre noter cette particularité, que la peste est généralement la conséquence des grands tremblements de terre [12].

[1] Cf. Nehring, *Die geologischen Anschauungen des Philosophen Seneca,* Wolfenbüttel, 1873.

[2] VI, VI.

[3] VI, IX.

[4] VI, X.

[5] VI, XII,

[6] VI, XIII.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] VI, XX.

[10] *Ibid.*

[11] « Duo genera sunt, ut Posidonio placet, quibus mouetur terra: utrique nomen est proprium. Altera successio est, cum terra quatitur, et sursum ac deorsum mouetur: altera inclinatio, qua in latera nutat nauigii more. Ego et tertium illud existimo, quod nostro uocabulo signatum est, non enim sine causa tremorem terrae dixere maiores qui utrisque dissimilis est ». VI, XXI.

[12] « Solere post magnos terrarum motus pestilentiam fieri ». XXVII.

La destruction de Nicomédie, le 24 août 358, nous est racontée par Ammien Marcellin [1]. Au lever du soleil des nuages couleur de suie obscurcirent le ciel au point de plonger la région environnante dans une nuit complète; une effroyable tempête se déchaîna sur les montagnes et sur le rivage; la ville, construite sur le flanc des coteaux, s'écroula de fond en comble; aucun de ses monuments ne resta debout. Quand la clarté revint, on put seulement se rendre compte de l'horreur du désastre. Le tableau tracé par Ammien vaut la peine d'être rapporté. « Les uns pressés par la violence des ruines qui tombaient sur eux, périrent sous leur propre poids; d'autres, enfouis jusqu'aux épaules, auraient pu être sauvés si l'on était venu à leur aide: ils ont péri faute de secours; d'autres pendaient, retenus par des poutres qui sortaient des murailles. De ce qui naguère était des hommes on voyait, par suite d'un seul désastre, des monceaux de cadavres mélangés. Certains, prisonniers sains et saufs sous les ruines de leurs maisons, devaient mourir de peur et de faim.... La tête broyée, privés d'un bras ou d'une jambe, des mutilés, entre la vie et la mort, imploraient le secours de ceux qui souffraient des mêmes maux; ils étaient abandonnés malgré leurs supplications. Des édifices publics et privés, et même des hommes, un certain nombre encore auraient pu être sauvés, si, dans un incendie, l'ardeur brusque des flammes courant en désordre pendant cinquante jours n'avait détruit tout ce qu'elle pouvait consumer ».

Au reste, Ammien ne prétend pas exposer une théorie des tremblements de terre. Il se borne à rappeler, entre autres, les théories d'Anaxagore et d'Anaximandre, mettant en cause l'une l'air et l'autre les vents, toutes théories sur lesquelles, dit-il, Aristote s'inquiète et s'acharne, *aestuat et laborat*. Mais voulant, lui aussi, dire son mot, il répartit en quatre espèces les tremblements de terre: les uns se produisent par fermentation intérieure du globe

[1] XVII, VII.

et donnent naissance à de nouvelles surfaces, notamment à des îles; les autres, *climatiae*, frappent de côté et détruisent les montagnes et les villes; les *chasmatiae* ouvrent un gouffre où le sol s'engloutit; les *mycematiae* sont une variété des trois espèces différentes, mais précédée par un mugissement analogue à celui des taureaux.

Telles sont, réduites à leur plus succincte exposition, les théories ou opinions exprimées sur les tremblements de terre par les auteurs anciens de la Grèce et de Rome. Que valent ces théories et que convient-il d'en retenir?

II.

Après des tâtonnements et des hypothèses multiples, la science sismologique s'est, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, dégagée des données empiriques; les travaux de Heim, de Suess et de J.-D. Dana, et surtout l'ouvrage récent de M. Montessus de Ballore [1], nous fournissent, pour l'étude que nous poursuivons, un critérium qu'il eût été impossible d'établir auparavant.

En tenant compte à la fois et de la fréquence moyenne des tremblements de terre qui se produisent en un an, et de l'intensité de ces phénomènes, on obtient la notion de sismicité; avec cette notion M. Montessus de Ballore a établi qu'en général les secousses se reproduisent dans les mêmes régions et avec le même degré de violence.

En se fondant sur les distinctions qu'il établit, on appelle sismiques les pays sujets aux tremblements de terre violents et fréquents, asismiques ceux où les sismes sont inconnus ou à peine perceptibles,

[1] *Les tremblements de terre. Géographie séismologique;* Paris, Colin, 1906. 8°; préface d'A. de Lapparent. — C'est à cet ouvrage si nouveau et si complet, que j'ai emprunté les renseignements nécessaires à la question, ainsi que la plupart des données bibliographiques reproduites ici. — Cf. aussi, du même auteur, *La science séismologique;* Paris, Colin, 1907, 8°.

pénésismiques ceux où ces phénomènes, sans être aussi désastreux que dans la première catégorie, ne laissent pas d'en faire des pays moins sûrs que les pays asismiques.

Cette classification a suffi à M. Montessus de Ballore pour déterminer les relations générales qui lient les phénomènes sismiques à la géologie des contrées où ils se manifestent, et pour placer l'origine de ces relations dans les géosynclinaux plissés à l'état tertiaire [1]. C'était en même temps affranchir définitivement les tremblements de terre de toute dépendance directe envers le volcanisme.

Il y a loin d'une si lumineuse précision aux hypothèses obscures, aux incertitudes, aux incohérences des auteurs anciens, et la partie serait trop belle si l'on cherchait à établir une comparaison entre ceux-ci et les théoriciens modernes. Il convient toutefois de distinguer, parmi les divers renseignements que nous ont laissés les anciens sur les tremblements de terre, les théories proprement dites et les observations: les unes ont, aujourd'hui, une valeur à peu près nulle, mais parmi les autres il s'en trouve qui suggèrent des rapprochements avec les théories modernes.

A vrai dire, si l'on cherche à se faire une idée du concept suivant lequel les auteurs anciens se représentaient les tremblements de terre, il faut convenir qu'ils ont décrit de ces phénomènes différents aspects, mais qu'ils n'ont point essayé d'en distinguer plusieurs causes. Quand Ammien Marcellin répartit les sismes en

[1] Cf. Haug, *Les géosynclinaux et les aires continentales; contribution à l'étude des transgressions et des régressions marines* (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 1900, p. 617 et suiv.). — M. Haug substitue la recherche des géosynclinaux et des masses continentales à celle de l'emplacement des lignes de rivage. Les géosynclinaux constituent des dépressions marines d'une assez grande profondeur; ces dépressions occupent une zône mobile qui se trouve toujours entre deux masses continentales relativement stables. Les parties mobiles où siégent les plissements ont toujours occupé les mêmes régions de l'écorce terrestre (D'après les *Ann. de Géogr.*, 1901, *Xe Bibliogr.*, n. 77-A).

brasmatiae, *climatiae*, *chasmatiae* et *mycematiae*, il nous en offre divers modes, il ne cherche pas à nous présenter de leurs causes une division exacte. Aussi bien ni lui ni d'autres n'auraient pu, de leur temps, aboutir à la classification des causes, telle que l'a émise Hoenes en 1881 : quand les tremblements de terre sont en relation avec les volcans, ils sont appellés volcaniques ; quand il se produit, dans l'intérieur des couches sédimentaires, des phénomènes de dissolution, et si à ces phénomènes succèdent des ruptures d'équilibre, les tremblements de terre qui sont en relation avec ces ruptures d'équilibre sont des tremblements de terre d'éboulement ; si enfin les sismes se rapportent aux dislocations qui ont façonné le toit de l'ossature de la terre, ce sont des tremblements tectoniques. Les deux premières catégories de tremblements, souvent fort graves, peuvent être à peine sensibles ; la troisième comporte ordinairement des phénomènes d'une désastreuse gravité.

L'asismicité, c'est-à-dire la question de savoir si un pays est ou n'est pas exposé aux tremblements de terre, semble n'avoir pas laissé les anciens indifférents. Ils se sont parfois trompés : Locres et Crotone, au dire de Pline [1], n'auraient jamais ressenti de tremblement de terre ; et d'autre part ces villes sont comprises dans le géosynclinal méditerranéen, elles sont donc au plus haut point exposées aux phénomènes sismiques. Ils ont souvent dit la vérité. Délos serait la seule des Cyclades qui n'aurait jamais éprouvé de tremblement ; Pline oppose deux exceptions [2], et Hérodote [3] mentionne un tremblement de terre survenu à Délos en 486 avant J.-C., mais rien n'empêche de supposer que celui ci ait été peu désastreux [4], car Hérodote n'en rapporte aucune conséquence destructive. Les Gaules et l'Egypte, selon Pline [5], et l'Egypte, suivant des *uiri magni* dont

[1] II, XCVIII, 2.
[2] IV, XXII, 3.
[3] « Δῆλον τὸ πρὶν ἐοῦσαν ἀκίνητον ». VI, XCVIII, 3.
[4] De Montessus de Ballore, *Tremblements de terre*, p. 278.
[5] II, LXXXII, 3.

Sénèque [1] rapporte l'opinion, sont signalés comme asismiques. Tout en estimant trop vague le mot de *Galliae* dont se sert Pline, on ne peut manquer de reconnaître ce qu'a de juste cette assertion pour ce qui concerne l'Egypte. Ce pays se trouve être, de l'avis de M. de Montessus de Ballore, « tout à fait indemne » de tremblements de terre [2].

Cette désignation de régions non exposées aux tremblements de terre est donc parfaitement conforme à la théorie actuellement admise ; on peut émettre des réserves sur l'application qui en a été faite, mais la théorie elle-même était, en principe, indiquée ; enfin, pour Délos et pour l'Egypte les exemples à l'appui de la théorie sont, aujourd'hui encore, valables et probants.

Plus encore que les pays, les saisons et les heures du jour passaient pour être des facteurs importants. L'hiver, selon Sénèque, serait à l'abri des tremblements de terre ; Aristote et Pline incriminent comme saisons dangereuses à cet égard le printemps et l'automne. Ces distinctions ne semblent plus fondées ; s'il est des régions asismiques, on ne peut dire que les tremblements de terre tendent à se manifester plus au printemps qu'en hiver, plus en automne qu'en été. Il ne faut pas faire plus de cas de l'assertion d'Aristote, que les plus violents tremblements se produisent la nuit, ou, si c'est le jour, vers midi ; il en est de même de Pline plaçant ces phénomènes le matin et le soir. La question du moment ne paraît jouer aucun rôle ; la plus importante, sinon la seule, est celle du lieu.

Aristote, et après lui Pline (ce dernier, notamment pour les tremblements de terre, a plus d'une fois repris l'opinion d'Aristote) assurent que les phénomènes sismiques durent souvent quarante jours et se continuent parfois un an ou deux. Ce qu'il faut retenir de ce propos, c'est qu'un tremblement de terre ne comprend jamais

[1] *Quaest. nat.*, VI, XXVI.
[2] *Tremblements de terre,* p. 160. — Voy. p. 159-163.

une seule secousse, mais un ensemble de secousses d'inégale intensité, les unes terribles et désastreuses, les autres anodines et à peine perceptibles.

Le voisinage de la mer est également l'un des plus riches sujets d'observations pour Aristote et pour Pline. Il est d'ailleurs en rapport étroit avec la théorie du vent exposée dans la météorologie. « Les tremblements de terre sont le plus violents aux endroits où le mouvement de la mer est le plus rapide . . . ; c'est pour cela qu'ils se manifestent surtout sur les côtes de l'Hellespont, en Achaïe, en Sicile, etc. . . . ». Pline étend avec raison la determination exprimée par Aristote et rappelle que les montagnes ont aussi à souffrir des tremblements de terre: cette simple observation, que Pline devait à son expérience, était d'une réelle importance; pour une fois un auteur ancien affranchissait du volcanisme les phénomènes sismiques.

Par contre, il est des observations qui n'ont aucun rapport avec les tremblements de terre. Sénèque constate que d'ordinaire la peste est la conséquence des tremblements de terre; c'est un fléau dont ces phénomènes ne sont qu'une cause indirecte, et Sénèque a le tort de voir « dans les profondeurs de la terre des principes de mort »; il ne se rend pas compte que la peste provient alors de la putréfaction des cadavres non enterrés.

Toutefois il serait injuste de ne point reconnaître qu'en dépit de bien des assertions erronées les auteurs dont nous avons examiné les théories et les observations ont parfois entrevu la vérité.

Il suffit, pour se rendre compte de leur mérite, de rappeler les diverses théories plus récentes qui longtemps ont cherché dans les énergies célestes les causes des tremblements de terre : ces théories n'ont point prouvé la périodicité des cataclysmes terrestres et des phénomènes solaires. Au contraire, les auteurs anciens dont nous avons examiné la pensée ont cherché les causes des tremblements de terre au-dessous, non au-dessus, de la surface du globe: tel le

mouvement de l'air dans l'intérieur du sol, suivant Aristote, tels les éruptions des volcans et les éboulements souterrains qu'ajoutait Lucrèce. Enfin, d'après M. Montessus de Ballore [1], on peut identifier l'intervention du *spiritus* dont parle Sénèque avec celle de la vapeur d'eau, « ce qui nous rapprocherait sensiblement de plusieurs conceptions très modernes, celles de Daubrée, de Stanislas Meunier et de Gerland, action de la vapeur d'eau surchauffée au contact des masses internes à haute température et explosions gazeuses à la surface limite du magma interne ».

Il n'est pas jusqu'à la disparition future des tremblements de terre qui ne soit esquissée, sinon directement exprimée, dans les auteurs que nous venons d'étudier. Dans sa *Météorologie* [2], avant d'énoncer sa théorie, Aristote a passé en revue, sans les accepter, les théories d'Anaxagore, de Démocrite et d'Anaximène. En écartant celle d'Anaximène, il conclut: « Il faut, pour admettre cette théorie, que les tremblements de terre deviennent de plus en plus rares, pour disparaître ensuite complètement: s'il est impossible qu'il en soit ainsi, la cause assignée ne peut pas être vraie ». Or il se trouve qu'Aristote, en poussant à fond les conséquences de la théorie d'Anaximène, bien qu'il n'ait pas adopté cette théorie, a fait jaillir une déduction dont il ne pouvait pas mesurer la portée.

La statistique établie par M. Montessus de Ballore montre en effet, avec une lumineuse précision, qu'avec le temps s'atténuent les effets du tassement qui produit les tremblements de terre. « Pendant que l'impitoyable érosion, poursuivant toujours son œuvre, rabote patiemment les montagnes pour en mener les débris à l'océan, le territoire correspondant gagne peu à peu en stabilité ce qu'il perd en relief. Un jour viendra où, réduit à la condition de ce qu'on nomme une pénéplaine, il sera incorporé aux massifs de très ancienne

[1] *Les tremblements de terre,* introduction, p. 2.
[2] II, VII, 8.

consolidation qui ont formé les premiers noyaux des masses continentales »[1].

Enfin, ces auteurs se sont efforcés de donner à leur pensée, autant qu'ils en étaient capables, l'apparence d'une rigueur scientifique; ils ont cherché dans le domaine naturel des choses les causes des phénomènes sismiques; c'était un grand mérite, en un temps où tous les phénomènes d'ordre physique étaient rattachés au surnaturel.

Au reste, plusieurs d'entre eux semblent s'être rendu compte de l'incertitude et du peu d'immutabilité des hypothèses qu'ils proposaient. Ammien Marcellin constate que de son temps les interminables discussions des physiciens et leurs « élucubrations » ne pénétraient guère mieux les secrets de la vérité que l'ignorance du vulgaire[2]. Or en 1905 M. de Lapparent[3] écrivait: « Il y a lieu de s'étonner qu'il ait fallu tant d'efforts et de temps pour arriver à chercher dans l'écorce même, et non au dehors, la cause des mouvements qui l'agitent », et pour reconnaître « que les régions instables du globe coïncident avec les bandes plissées et disloquées où se sont autrefois déposés les sédiments marins épais, au fond de plis à la place desquels se dressent aujourd'hui les chaînes de montagnes les plus modernes ». Il est trop certain qu'Ammien Marcellin eût tenu le même propos désenchanté pour n'importe quel objet d'ordre scientifique autre que les phénomènes sismiques, aussi bien serait-il abusif de prétendre qu'il ait eu de l'histoire de la sismologie une vision nette: au moins est-il curieux de constater qu'il a, même inconsciemment, deviné en partie les longues incertitudes de cette science[4].

[1] De Lapparent, *Les tremblements de terre,* préface, p. v.

[2] « Ad ipsius ueritatis arcana non modo haec nostra uulgaris inscitia, sed ne sempiterna quidem lucubrationibus longis nondum exhausta physicorum iurgia penetrarunt ». XVII, vii.

[3] *Tremblements de terre,* préface, p. iv.

[4] « Il faut arriver au XIX[e] siècle pour voir la géologie suffisamment développée revendiquer hautement les tremblements de terre comme lui appartenant en propre. Actuellement, on ne voit dans ces phénomènes

Parmi tant de théories émises sur les causes des phénomènes sismiques, aussi bien par les modernes que par les anciens, parmi tant d'hypothèses et d'observations tombées dans l'oubli, il y avait, chez les anciens, certaines idées et certains faits qui, sans avoir en rien servi la science moderne, peuvent du moins en être rapprochés. Les rappeler n'était pas inutile.

3-22 mars 1909.

LOUIS CHATELAIN.

que des incidents qui préparent, accompagnent ou suivent les grandes vicissitudes de la vie du globe, c'est-à-dire les phases successives par lesquelles a passé et passe constamment l'écorce terrestre ». De Montessus de Ballore, *Tremblements de terre*, p. 3.

LES ORIGINES DU FORUM BOARIUM

Il est admis que la Rome de Servius Tullius — j'entends la Rome fortifiée par les murs dits Serviens — s'étendait jusqu'au Tibre. De l'angle Sud-Ouest du Capitole, le rempart courait droit vers le fleuve, un peu au midi de S. Nicola in Carcere; en cette région, il était percé de la porte Carmentale, et peut-être aussi des portes Triomphale et Flumentane. Du côté opposé, au pied de l'Aventin, une courte muraille, percée de la porte Trigemina, fermait l'étroit passage entre le Tibre et la montagne. De la porte Carmentale à la porte Trigemina, le Forum Boarium était compris tout entier à l'intérieur de l'enceinte.

Je voudrais éprouver une hypothèse différente. Je suppose que les murs de Servius joignent le Capitole à l'Aventin, en décrivant, à distance du Tibre, une ligne brisée dont le sommet coïncide approximativement avec le Janus quadrifrons. La *porte Carmentale* vient se placer au Sud du Capitole, immédiatement à l'extrémité du *vicus Jugarius* qui conduit au Forum. La *porte Trigemina* n'est plus entre le Tibre et l'Aventin, mais entre l'Aventin et Sainte-Marie in Cosmedin. Le *Forum Boarium* est situé presque tout entier hors les murs. Il faut chercher si cette hypothèse explique les textes et les fouilles mieux que celle qui est aujourd'hui reçue en doctrine.

Cette théorie, à laquelle une étude indépendante m'a conduit, a été défendue déjà en 1830 par Bunsen, en 1845 par Urlichs; c'est Becker qui alors l'a combattue [1]. A cette belle bataille ne

[1] Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, Stuttgart-Tubingen, I, 1830, p. 627: Gang der Mauer vom Capitol bis zum Aventin. — Becker, *Handbuch der röm. Alterthümer*, Leipzig, I, 1843, p. 139: Gang der Mauer zwischen Capitol u. Aventin; p. 145: Porta Triumphalis. — Urlichs, *Röm.*

manquèrent ni les injures bouffonnes, ni les traits admirables de science. Et pourtant, dans les livres actuels de topographie, c'est à peine si vous en saisissez l'écho. Je voudrais ranimer la théorie que Becker semble avoir tuée.

Avant d'entrer dans le détail des arguments, je dois répondre à deux objections préjudicielles, d'ailleurs contradictoires. On peut m'opposer en effet: 1° que les textes garantissent que Rome, entre le Capitole et l'Aventin, n'a jamais été fortifiée; 2° que les fouilles ont retrouvé le tracé des murs dans cette même région, et qu'au lieu de s'écarter du fleuve, ils le serrent étroitement.

La première objection est très forte. Il est incontestable que, pour Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, Rome a toujours été sans défense du côté du Tibre. Lorsqu'ils racontent la légende d'Horatius Coclès, pour expliquer la conduite de leur héros, ils indiquent l'un et l'autre, en termes exprès, que Rome, vers le Tibre, était une ville ouverte: l'ennemi maître du pont Sublicius pénétrait sans obstacle au cœur de Rome [1].

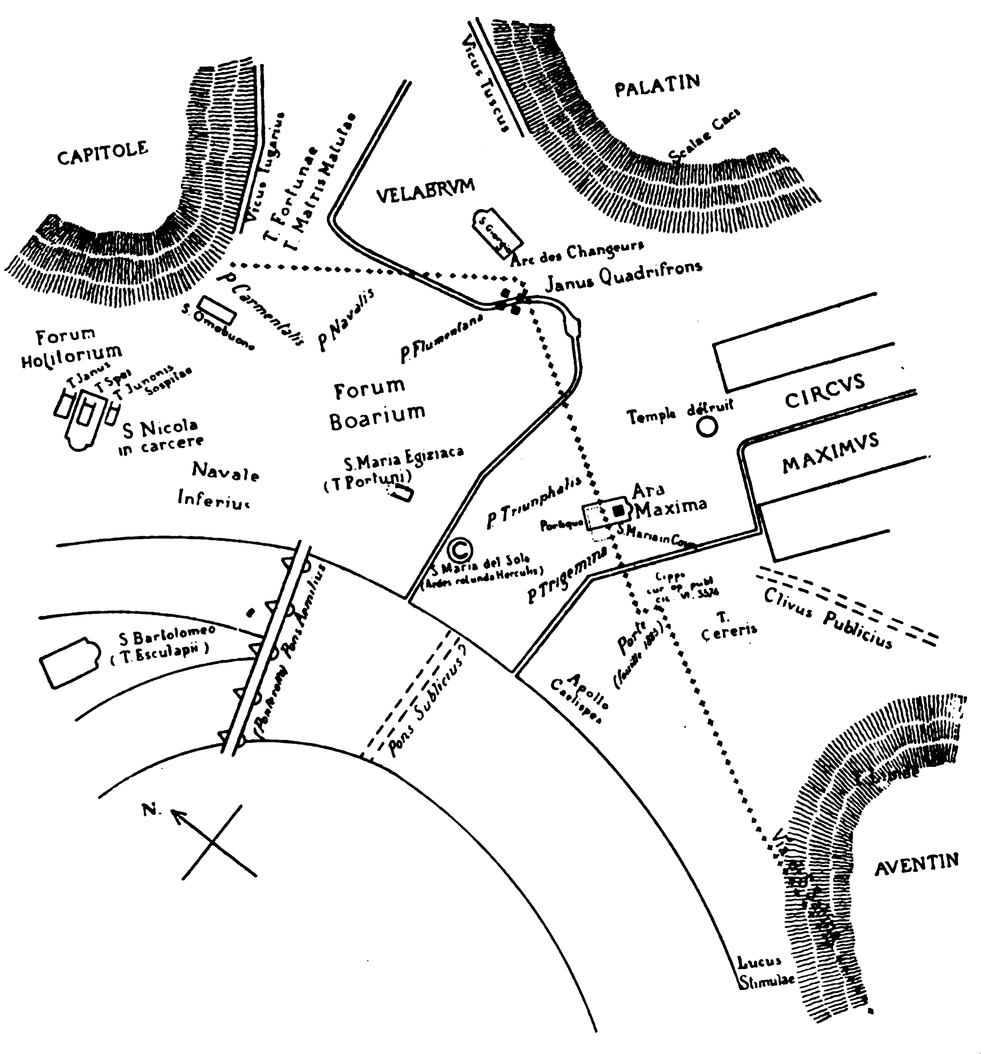
Devons-nous les croire aveuglément? Dès leur temps, les murs Serviens avaient disparu sous le flot des maisons. Denys avoue qu'on en reconnait à grand peine le tracé, bien qu'il en subsiste de nombreux pans intacts [2]. Or, si ces murs étaient depuis longtemps sacrifiés, c'est principalement au Forum Boarium qu'ils avaient dû

Topogr. in Leipzig. Ein Anhang zur Beschreibung der Stadt Rom, Stuttgart-Tubingen, 1845, p. 77: Die Tiefe zwischen dem Aventin, Palatin, Capitolin u. dem Flusse. — Becker, *Zur röm. Topogr. Antwort an Herrn Urlichs*, Leipzig, 1845. — La réponse d'Urlichs, dans le *Classical Museum*, n. VIII, 1845, p. 194, ne m'a pas été accessible. — Cf. la recension du Manuel de Becker par Preller, *Neue Jenäische Allgem. Zeitung*, 3e année, 2 mai 1844, p. 483 sq.

[1] Liv., II, 10: Alia muris alia Tiberi obiecto videbantur tuta; pons Sublicius iter paene hostibus dedit. — Den., V, 23: ὀλίγου τε πάνυ ἡ πόλις ἐδέησεν ἁλῶναι κατὰ κράτος, ἀτείχιστος οὖσα ἐκ τῶν παρὰ τὸν ποταμὸν μερῶν.

[2] Den., IV, 13: Τῷ τείχει τῷ δυσευρέτῳ μὲν ὄντι διὰ τὰς περιλαμβανούσας αὐτὸ πολλαχόθεν οἰκήσεις, ἴχνη δέ τινα φυλάττοντι κατὰ πολλοὺς τόπους τῆς ἀρχαίας κατασκευῆς.

souffrir: là, au carrefour des vallées, au voisinage du port, s'ouvre la place la plus tumultueuse, la plus affairée de Rome: *celeberrima*



area [1]. Le mur qui faisait entrave à cette activité dut être entamé de bonne heure. Les murs de Servius, du côté du Tibre, devaient

[1] Ovide, *Fastes*, VI, 477.

être très *difficiles à trouver*; or, dans cette région, nos auteurs n'ont peut-être pas pensé à les chercher, précisément parce qu'ils croyaient à la légende d'Horatius Coclès. Pour eux, cette légende prouvait que les murs du roi Servius ne couvraient pas le Tibre. Ils ne pouvaient pas voir que la légende, plus savante qu'eux, démontrait qu'au début de la République l'enceinte de Servius n'existait pas [1].

La seconde objection pourrait être celle de M. Lanciani. « Il n'est pas une portion de l'enceinte de Servius, écrit-il, dont le tracé soit plus certain et les restes mieux conservés que celle des bords du Tibre » [2]. Mais je ne crois pas que cette objection non plus soit décisive. Si je puis établir que l'enceinte de Servius courait à distance du fleuve, les murailles qui le bordent ne seront plus les fondations d'un rempart, mais on y reconnaitra les ruines du quai.

A priori, il semble impossible que Rome n'ait pas été fortifiée du côté du Tibre. La violence du courant, dit Jordan, la protégeait assez: l'histoire du Forum Boarium prouve au contraire, comme nous verrons, qu'on y abordait aisément. Puis, si vraiment le Tibre était une défense suffisante, pourquoi les Romains auraient-ils fortifié la pente de l'Aventin du côté du fleuve? Il devait suffire d'un court rempart à l'entrée de la plaine du Testaccio. Le fait que le mur de Servius courait sur la hauteur de Sainte Sabine prouve que la Rome Servienne ne s'est pas contentée du fossé du Tibre [3]. — Il me semble vraisemblable aussi que les murs ne bordaient pas le fleuve: à une époque reculée, c'eût été bâtir en plein marais; et, d'autre part, les inondations auraient perpétuellement compromis la solidité du rempart. Ajoutez enfin que de bonne heure les marchands étrangers débarquèrent dans cette sorte de golfe que forme

[1] Je ne puis examiner ici la théorie de M. Graffunder, selon qui le mur de Servius date du temps des Rois. Cf. *Arch. Anz.,* 1908, p. 438; M. Pinza, *Mon. Ant.,* XV, 1905, p. 752, le date du IV[e] siècle.

[2] *Ruins and Excav.*, Londres, 1897, p. 63.

[3] O. Richter, *Die Befestigung des Janiculum*, Berlin, 1882, p. 13, a déjà présenté cette observation.

ici la rive du Tibre, ils y séjournaient sous la protection de leurs dieux. Cette foule devait être suspecte ; l'accueillir au cœur de la place eût paru fou.

I.

Les deux temples d'Hercule.

Laissons de côté le temple d'Hercule dit Pompéien, temple de petite gloire, et qu'on ne saurait confondre avec les monuments qui vont nous occuper, bien qu'il soit situé dans leur voisinage immédiat, près du Grand Cirque [1].

Il existait à Rome, au pied de l'Aventin, deux sanctuaires d'Hercule dont la gloire traditionnelle éclipsait tous les autres.

Plutarque, *Quest. Rom.*, 60 : « Διὰ τί, δυεῖν βωμῶν Ἡρακλέους ὄντων, οὐ μεταλαμβάνουσι γυναῖκες οὐδὲ γεύονται τῶν ἐπὶ τοῦ μείζονος θυομένων » ;

Macrobe, *Sat.*, III, 6, 10 : « Romae autem Victoris Herculis aedes duae sunt ; una ad portam Trigeminam, altera in foro Boario ».

Tacite, *Ann.*, XV, 41 : Par l'incendie de Néron furent détruits « magna ara fanumque quae praesenti Herculi Arcas Evander sacraverat ».

Parmi les textes qui concernent ces deux temples, sans toujours les distinguer clairement, tâchons maintenant de faire un tri.

Le premier sanctuaire est l'autel qu'Hercule à lui-même s'est dédié [2]. Une terminologie scrupuleuse ne permet pas de dire qu'il

[1] Vitruve, III, 3, 5. — Pline, *H. N.*, XXXIIII, 8 (19), 57. C'était un temple toscan aréostyle ; il renfermait une statue de Myron.

[2] Den., I, 40 : Ὁ δὲ βωμὸς ἐφ' οὗ τὰς δεκάτας ἀπέθυσεν Ἡρακλῆς, καλεῖται μὲν ὑπὸ Ῥωμαίων Μέγιστος, ἔστι δὲ Βοαρίας λεγομένης ἀγορᾶς πλησίον. — Solin, I, 10 : Suo quoque numini idem Hercules instituit aram, quae Maxima apud pontifices habetur... ; Ovid., *Fast.*, I, 581 : Constituitque sibi, quae Maxima dicitur, aram.



est sur le Forum Boarium, mais seulement *auprès* de ce Forum [1]. C'est l'*Ara Maxima.* Bâtie après la mort de Cacus et pour célébrer la victoire d'Hercule, il est naturel qu'elle s'érige non loin du champ de bataille. Or, comme on sait, Cacus habitait, au pied de l'Aventin, l'endroit appelé les Salines, où plus tard fut située la Porta Trigemina [2]. Il est donc tout naturel de supposer que le sanctuaire d'Hercule « *ad portam Trigeminam* », cité par Macrobe en première ligne, est identique à l'Ara Maxima. Et nous en pouvons encore préciser l'emplacement à l'aide du texte de Servius qui nous apprend que de son temps l'Ara Maxima se voit « *en avant des portes du Grand Cirque* » [3].

A l'origine, l'Ara Maxima existait seule; le temple est une création postérieure: un texte de Servius, du moins, l'affirme [4].

Tandis que l'Ara est une fondation du héros lui-même, le temple est une œuvre humaine, bien respectable encore, puisqu'Evandre l'a consacré. C'est l'*aedes rotunda Herculis* située en plein Forum Boarium [5]. Tandis que l'Ara n'était qu'un lieu saint, sans décor, d'une simplicité dont Denys s'étonnait, le temple rond fit de bonne heure appel aux ressources des artistes: parmi les primitifs de la peinture Romaine, Pline cite Pacuvius, à qui l'on devait la décoration du temple d'Hercule au Forum Boarium [6]; plus archaïque était encore la statue, offerte par Evandre, que ce même temple abritait [7].

[1] Den., I, 40; cf. note préc.

[2] Solin, I, 8: Qui Cacus habitavit locum cui Salinae nomen est: ubi Trigemina nunc porta.

[3] Serv., *ad Aen.*, VIII, 271: Ingens enim est ara Herculis, sicut videmus hodieque post ianuas circi maximi.

[4] Serv., *ad Aen.*, VIII, 179: Nondum enim templum Herculis fuerat, sed ara tantummodo, quam maximam dicit ex magnitudine fabricae.

[5] Liv., X, 23, 3.

[6] Plin., *H. N.*, XXXV, 4 (7), 19: Proxume celebrata est in foro Boario aede Herculis Pacui poetae pictura.

[7] Plin., *H. N.*, XXXIV, 7 (16), 33: Fuisse autem statuariam artem familiarem Italiae quoque et vetustam indicant Hercules ab Evandro sacratus, ut produnt, in foro Boario...

Comme j'ai dû l'avouer déjà, les textes ne sont pas toujours si précis. Il vaut mieux dire que l'Ara Maxima est située « près » du Forum Boarium; cela n'empêche pas Ovide de la mettre sur ce Forum [1]. L'origine des deux sanctuaires n'est pas non plus distinguée aussi clairement que je l'ai voulu : selon Virgile, par exemple, l'Ara Maxima est une fondation privée des Potitii et des Pinarii [2].

Malgré ces difficultés, il me semble que le groupement de textes que j'ai proposé est le plus naturel. En serrant de près les textes, vous serez amenés presque nécessairement à distinguer : 1) l'*Ara Maxima,* « voisine du Forum Boarium », « près de la porte Trigemina », « en avant des portes du Cirque » ; 2) le *temple rond,* au milieu du Forum Boarium.

Or, cet arrangement si simple, personne ne l'adopte [3]. La porte Trigemina est trop loin du Cirque, selon l'hypothèse aujourd'hui courante, pour qu'on puisse admettre que l'Ara Maxima soit située simultanément près de cette porte et près du cirque. Aussi passe-t-on presque entièrement sous silence le sanctuaire de la porte Trigemina, dont l'existence est attestée tant par le texte de Macrobe que par la mention d'un calendrier [4]. De ce temple-là, qui est l'un des deux

[1] Ovid., *Fast.*, I, 582: Hic ubi pars urbis de bove nomen habet.

[2] Verg., *Aen.*, VIII, 269 : « Primusque Potitius auctor | et domus Herculei custos Pinaria sacri | hanc aram luco statuit, quae maxima semper | dicetur nobis et erit quae maxima semper ».

[3] De Rossi, *Dell'Ara Maxima e del tempio d'Ercole nel Foro Boario*, dans *Ann. dell'Inst.*, 1854, p. 28. — C. Hülsen, *Il foro Boario e le sue adiacenze nell'antichità*, dans *Dissertaz. della Pontif. Accad. Rom. di Archeol.*, sér. II, tome VI, 1896, p. 229.

[4] *Calendrier d'Amiternum,* 12 août : « Herculi invicto ad circum maximum ». — *Cal. d'Allifae,* 12 août : « Herculi invicto... », 13 août : « Herculi invicto ad portam Trigeminam ». La fête « ad circum Maximum » était peut-être celle du temple d'Hercule Pompéien. Ou bien le temple « ad circum Maximum » est identique au temple « ad portam Trigeminam » c'est-à-dire à l'Ara Maxima, dont la fête, dans ce cas, aurait duré deux jours.

temples fameux, on ne sait rien dire. Et en revanche, le temple du Forum Boarium, on le divise en deux temples voisins, Ara Maxima et temple rond. Bref, les anciens nous attestent qu'il existait deux sanctuaires: celui de la Porta Trigemina, les modernes le passent sous silence; et celui du Forum Boarium, ils le dédoublent.

A quelle condition échapperez-vous à cet embarras? A condition de placer la porte Trigemina près du Grand Cirque, à condition de tracer le mur Servien de l'Aventin vers le Nord-Est en passant par Sainte Marie in Cosmedin.



Cette solution demeure précaire tant que les fouilles ne l'ont pas confirmée. Profitons du moins des quelques données que nous possédons pour tâcher de fixer sur le terrain l'emplacement des deux temples. Ces données sont les suivantes; nous connaissons: 1) un temple rond situé en face de Sainte Marie in Cosmedin; 2) de grandes substructions de tuf dans les fondations de cette dernière église; 3) grâce à des témoignages du XVIe siècle, un temple rond qui s'élevait entre Sainte Marie in Cosmedin et le Grand Cirque.

Du premier temple rond (*S. Maria del Sole*) je ne dirai rien. Les fondations en sont très anciennes. La restauration qui lui a donné son aspect actuel date vraisemblablement du Ier siècle de l'Empire.

Les ruines découvertes lors des travaux de *Sainte Marie in Cosmedin* exigent plus d'attention [1]. Elles comprennent deux parties principales: l'une est un portique de très basse époque, situé du côté de la place Bocca della Verità, et dans lequel s'installa l'église primitive; l'autre, correspondant au chœur de l'église actuelle,

[1] G. Giovenale, *Annuario dell'Associazione artistica fra i cultori di architettura*, 1895, p. 17. — E. Stevenson, *Scoperte a S. Maria in Cosmedin. Röm. Quartalschr.*, 1893, p. 11-31. — C. Hülsen, *Il Foro Boario, l. c.*, p. 231.



est un important massif de blocs de tuf rouge très exactement appareillés. Le portique s'adossait à un grand mur de briques qui le séparait de la construction de tuf; en un seul point de ce mur est un pan de tuf, que l'on rattache habituellement, sans preuve certaine, me semble-t-il, aux substructions antiques du chœur. Ce pan de tuf pourrait être le seul reste d'une muraille qui aurait primitivement occupé la place du mur de briques.

Sur la destination du premier édifice, les topographes s'accordent: il s'agit sans doute d'une construction annexe de la *Statio Annonae* qui, au Bas-Empire, était fixée précisément dans cette région [1]. Mais, sur le second, les opinions varient. Ses restes actuels ne donnent qu'une médiocre idée de son importance antique: le *Liber Pontificalis* nous apprend que, sous le pape Hadrien, il fallut détruire un immense édifice de tuf, situé au chevet de la diaconie primitive et qui menaçait de s'écrouler sur elle [2]. Selon M. Lanciani, nous avons là les ruines du temple de Cérès, qui était bâti tout près des *carceres* du Cirque [3]. Selon M. Hülsen, il s'agit du temple d'Hercule Pompéien, dont l'existence nous est attestée en cette région, « ad circum Maximum » [4].

Mais pourquoi ces savants n'ont-ils pas envisagé l'hypothèse qu'il pût s'agir des ruines de l'Ara Maxima? L'emplacement convient excellemment: les ruines sont situées « *post ianuas Circi Maximi* », comme veut Servius [5]; elles sont séparées de la grande place libre

[1] De Rossi, *Le Horrea sotto l'Aventino e la Statio Annonae Urbis Romae. Ann. dell'Inst.*, 1885, p. 223.

[2] *Lib. Pontif.*, éd. L. Duchesne, I, p. 507: « Diaconia vero sanctae... Mariae quae appellatur Cosmidin, dudum breve in edificiis existens, sub ruinis posita, *maximum monumentum de Tubertinos tufos* super ea dependens... ».

[3] *R. and E.*, p. 522.

[4] *Il foro Boario*, etc., *l. c.*, p. 238.

[5] Serv., *ad Aen.*, VIII, 179 « Nondum enim templum Herculis fuerat, sed ara tantummodo, quam maximam dicit *ex magnitudine fabricae* ». *Ib.*, 271: « *Ingens* enim est ara Herculis, sicut videmus hodieque post ianuas circi Maximi ».

du Forum Boarium par le mur auquel s'adossait le portique de la Statio Annonae et où il faut voir, comme je tâcherai de l'établir, une survivance du tracé du mur Servien : elles sont donc, comme veut Denys, « *près du Forum Boarium* », mais non sur la place elle-même ; la porte Trigemina trouve sa place naturelle dans la partie du mur intermédiaire entre l'Aventin et Sainte Marie in Cosmedin : les ruines considérées sont donc bien « *ad portam Trigeminam* », comme veut Macrobe ; enfin, comme le mur a dû être entamé de bonne heure, de part et d'autre de l'Ara, celle-ci s'est trouvée comme annexée par les envahissements du Forum Boarium, et Ovide a pu se permettre de dire qu'elle était située *sur* ce Forum.

Bref, tout conspire à rendre cette hypothèse vraisemblable ; du moins elle vaut tout autant, me semble-t-il, que les deux autres. Les choses vont-elles aussi bien si vous installez sur ces ruines le temple de Cérès? Non, car un texte indique qu'il était plus près de l'Aventin [1]. Ou le temple d'Hercule Pompéien? Peut-être, car de ce temple vous ne savez rien, sinon qu'il était, comme une infinité d'autres temples, « ad circum Maximum » ; pourtant il est peu vraisemblable qu'à l'époque de Pompée des architectes aient encore bâti exclusivement en tuf; dès la fin du IIe siècle avant J.-C. le travertin était employé [2]. Enfin, comme nous le verrons bientôt, les inscriptions trouvées au XVIe siècle près de Sainte Marie in Cosmedin concernent les cérémonies annuellement accomplies à l'Ara Maxima.

Je vois donc des raisons d'appeler ces ruines l'Ara Maxima ; je ne vois pas de raison décisive de préférer un autre nom.

[1] Liv., XL, 2, 1.

[2] Sur la date de l'emploi du travertin dans les constructions romaines, cf. Hülsen, *Der dorische Tempel bei S. Nicola in Carcere*. *Röm. Mitth.*, 1906, XXI, p. 187.

* * *

Examinons maintenant ce qu'on sait du temple rond situé non loin de Sainte Marie in Cosmedin et qui fut détruit sous Sixte IV. Une grande fortune lui est échue: il passe universellement pour le temple d'Hercule; De Rossi, dans une dissertation mémorable, lui a confirmé ce titre.

On trouvera tous les textes qui concernent la découverte et les ruines du temple dans les travaux de De Rossi et de M. Hülsen [1]. Pour ma part, il me suffirait d'établir les deux points suivants:

1. *Les inscriptions trouvées à peu de distance du temple rond se réfèrent aux cérémonies de l'Ara Maxima* [2]. Toutes sont en effet dédiées par des préteurs urbains; et nous savons que le sacrifice d'une génisse, accompli annuellement par les préteurs en l'honneur d'Hercule, avait lieu à l'Ara Maxima. Bien plus, une de ces inscriptions (dont la restitution semble certaine) le spécifie expressément (*C. I. L.*, VI, 313):

*HER*CVLES INVICTE CATIVS HOC TVO DONV*m libens*
*NVMINI SANCTO DIC*AVIT PRAETOR VRB*IS*....
CVM PIA SOLLEMNE MENTE RITE FECISSE*t sacrum*
TRADIDISTI QVOD POTITIS EVANDREO *saeculo*
*ADMINISTRAND*VM QVODANNIS HIC AD A*ram maxim*AM

Tout ce qu'on peut demander à ces inscriptions, c'est donc de nous renseigner sur l'emplacement de l'Ara Maxima. Or, elles ont

[1] Cf. *supra*, p. 109, n. 3. Le principal document est un *dessin de Peruzzi*, publié par De Rossi d'après un dessin de Ligorio.

[2] *C. I. L.*, VI, 312-318. Sur le rôle du préteur urbain dans la fête de l'Ara Maxima, cf. Varron, *L. l.*, VI, 54. Sur les inscriptions trouvées près de Sainte Marie in Cosmedin, Hercule porte toujours le surnom d'*Invictus*. L'inscription VI, 319, où Hercule est dit *Victor*, ne fait pas partie du même groupe.

été sûrement trouvées au voisinage de Sainte Marie in Cosmedin. Le texte essentiel est l'indication que fournit un manuscrit du temps de Sixte IV: les inscriptions se trouvaient « *in petris quibusdam nuper effossis apud scholam Graecam ubi erat templum Herculis* »[1]. Elle est répétée dans les recueils épigraphiques de Gruter, Mazocchi, Apian.

Des inscriptions trouvées à cette époque, on rapprochera le cippe votif de quatre *dispensatores* (*C. I. L.*, VI, 9319), qui fut vraisemblablement trouvé devant l'église de Sainte Marie in Cosmedin[2]. Il porte la date du 13 août, qui est celle de la fête d'Hercule « *ad portam trigeminam* », c'est-à-dire de l'Ara Maxima.

Tous ces textes désignent donc bien Sainte Marie in Cosmedin comme l'emplacement primitif de l'Ara.

2. *Le temple rond détruit sous Sixte IV était dans le voisinage immédiat du Grand Cirque.* Peruzzi, qui dessina les ruines, dit qu'elles se trouvaient « *avanti al circo massimo in capo al burdeletto del foro boario* »[3]. A cette époque, les maisons de prostitution entouraient Sainte Marie l'Egyptienne et ce quartier suspect s'étendait « in Aventini radices »[4].

Le témoignage le plus précis que nous possédions concernant ces découvertes du XVe siècle est celui d'Andrea Fulvio. Il distingue expressément le temple d'Hercule, où fut trouvée une statue du dieu, et le temple rond. La statue fut trouvée, dit-il, dans les ruines de l'Ara Maxima, qu'il décrit ainsi: « *Erat enim subterranea crypta ubi in eius ruinis aetate mea effossum fuit Herculis aeneum auratumque simulacrum* »[5]. Quand au temple rond, il en a vu les ruines: « *Matris*

[1] *Cod. Vatic.*, 3616, f. 3, cité par De Rossi, *l. c.*, p. 30.

[2] Hülsen, *Il Foro Boario, l. c.*, p. 244.

[3] Cité par De Rossi, *l. c.*, p. 31, d'après le *Cod. Vatic.*, 3439, qui renferme une copie du dessin de Peruzzi due à Ligorio.

[4] Flavio Biondo, *Rom. Instaur.*, l. II, § 58.

[5] Andrea Fulvio: *Antiquit. Urbis*, p. LVI, éd. 1527. Nous n'avons aucun moyen de déterminer l'emplacement de cette *crypta*. L'important

Matutae aedis in foro Boario adhuc extat quota pars rotunditatis inter proxima nunc prostibula iuxta Circum Maximum »[1]. Cette indication est précieuse parce qu'elle concorde absolument avec celle de Peruzzi; tous deux ont sûrement vu les fondations du temple, les lignes du plan; et ni l'un ni l'autre n'indique comme point de repère le voisinage de Sainte Marie in Cosmedin, mais celui du Grand Cirque.

Venons maintenant aux témoignages qui, selon De Rossi et M. Hülsen, mériteraient seuls créance. Pomponius Laetus écrit: « *Post muros scholae Graecae statim non longe fuit templum Herculis in foro Boario rotundum cum multis antiquitatum vestigiis, et dirutum tempore Xisti IV. Non longe ab hoc templo versus Aventinum montem fuit alterum templum appellatum Ara Maxima; super haec templa ad Orientem versus Circus est Maximus* »[2]. Comment faut-il entendre « *post muros scholae Graecae* »? De Rossi traduit: « derrière l'Eglise », et M. Hülsen: « au Nord de l'Eglise ». M. Hülsen observe en effet que, selon le contexte, Pomponius Laetus décrit les monuments dans l'ordre où ils se présentent du Sud au Nord[3]. L'argument ne me semble pas décisif. Pomponius, qui vient de longer le Tibre, arrive sur la piazza della Bocca della Verità; s'il veut parler de monuments situés au chevet de l'Eglise, il dira: « post muros scholae Graecae ». Le texte semblerait plutôt indiquer que l'ordre qu'il suit ici est de l'Ouest à l'Est: au premier plan, Sainte Marie in Cosmedin; derrière Sainte Marie, le temple rond et, sur la même ligne, vers l'Aventin, l'Ara Maxima; derrière ces deux temples, le Grand Cirque. D'ailleurs il me semble inutile de discuter ce témoi-

pour nous est seulement de bien distinguer: *a*) la découverte des inscriptions près de Sainte Marie in Cosmedin, *b*) la découverte de la statue d'Hercule dans une *crypta*, *c*) l'existence de ruines d'un temple rond près du Cirque.

[1] Id., *l. c.*, p. XLVI.

[2] Cod. Marciano de P. Sabino, p. 31′, cité par De Rossi, *l. c.*, p. 29.

[3] Hülsen, *Il Foro Boario*, *l. c.*. p. 244.

gnage dans le détail; il est confus et mal informé. Il rapproche arbitrairement les découvertes faites au voisinage de Sainte Marie, concernant l'Ara Maxima, et le temple rond du Grand Cirque; comme nous avons vu, les témoins les mieux autorisés ne confondent pas ces différents monuments. Fr. Albertini répète l'indication de Pomponius dans une phrase dont l'embarras trahit l'inexactitude: « *Templum Herculis Victoris in foro boario erat rotundum, in quo loco repertum fuit simulacrum Herculis deauratum tempore Sixti IIII post ecclesiam S. Mariae in Cosmedin, ut apparet in epitaphiis, non longe a quo erat ara maxima* » [1]. Chez Pomponius Laetus et Albertini la mention de l'Ara Maxima apparaît encore, mais de telle manière qu'on y prenne garde à peine, et pourtant c'est bien à l'Ara, non au temple rond, que les inscriptions se référaient.

Si l'Ara Maxima était bien à Sainte Marie in Cosmedin, le temple rond d'Hercule ne pouvait pas se trouver entre Sainte Marie et le Grand Cirque. Car le temple rond était au milieu du Forum Boarium, et l'Ara un peu en dehors, à la limite de ce Forum. Il en résulte que le temple rond consacré plus tard à Santo Stefano delle Carrozze, puis à S. Maria del Sole, doit être le temple d'Hercule. Il est situé dans l'axe du Grand Cirque, c'est-à-dire au bord de la route que suivaient ordinairement les cortèges triomphaux; il mérite donc d'abriter l'*Hercules Triumphalis*. La seule objection que l'on pût opposer, la prétendue destruction du temple rond d'Hercule au temps de Sixte IV, j'ai tâché de la réfuter par la critique des témoignages du XVIe siècle.

Voilà donc, si j'ai raison, symétriquement placés les deux grands temples d'Hercule: au chœur de Sainte Marie in Cosmedin, l'*Ara*

[1] Fr. Albertini, dans les *Scriptores de urbe Roma prisca et nova*, éd. 1523, p. 33'. — Je ne comprends pas le passage de Fr. Scotti: *Itiner. Ital.* Anvers 1600, p. 200: « *Huic* (S. Mariae in Cosmedin) *objacebat Tiberim versus Herculis Victoris templum, hodieque apparet aedificium forma rotundum; dirutum fuit a Xisto IV. P. M.* ». L'auteur a peut-être commis une confusion.

Maxima; sur la place Bocca della Verità, l'*aedes rotunda.* Quant au temple rond détruit sous Sixte IV, je ne sais à quel dieu le vouer. Parmi les divinités voisines du Grand Cirque, Dis Pater, la Juventas, Flora, Jupiter Arborator, trop grand serait l'embarras de choisir.

II.

Portus Tiberinus.

Toute une série de textes anciens situent l'activité commerciale de Rome, la vie du port, *extra portam Trigeminam.* Comme les topographes placent la porte Trigemina entre l'Aventin et le Tibre, il s'ensuit que le port de Rome est rejeté au pied de l'Aventin, et, comme ici l'espace manque pour le trafic, jusqu'à la plaine du Testaccio. Or, d'autres témoignages nous garantissent au contraire que le port de Rome était primitivement situé au Forum Boarium. A cette contradiction on n'échappera qu'en déplaçant la porte Trigemina.

Voici les textes qui fixent le port de Rome hors de la porte Trigemina. En 193 les Aemilii, édiles, « porticum unam *extra portam Trigeminam*, emporio ad Tiberim adjecto, ... perduxerunt » (Liv., XXXV, 12). En 192, les édiles curules, M. Tuccius et P. Junius Brutus, bâtissent dans le même région un autre portique: « porticum *extra portam Trigeminam* inter lignarios fecerunt » (Liv., XXXV, 41, 10). En 179, ce sont les grands travaux du censeur M. Fulvius Flaccus: il mit en adjudication « portum et pilas pontis in Tiberim, quibus pilis fornices post aliquot annos P. Scipio Africanus et L. Mummius censores locaverunt imponendos,... et forum et porticum

extra portam Trigeminam et aliam post navalia et ad fanum Herculis et post Spei ad Tiberim <et ad> aedem Apollinis Medici » (Liv., XL, 51, 6). Enfin, ce sont en 174 les travaux des censeurs Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus: « *Extra portam Trigeminam* emporium lapide straverunt stipitibusque saepserunt; et porticum Aemiliam reficiendam curarunt, gradibusque adscensum ab Tiberi in emporium fecerunt. Et *extra eandem portam* in Aventinum porticum silice straverunt... » (Liv., XLI, 27, 8).

De ces textes il résulte qu'au IIe siècle, la région située hors de la porte Trigemina fut l'objet de nombreux travaux destinés à mieux satisfaire aux besoins du commerce [1]. Sur ce point il ne peut subsister aucun doute; les portiques bâtis hors de la porte sont dits situés au voisinage de l'emporium, du port, parmi les lignarii. Déjà, tout au début du IIe siècle, le parasite qui meurt de faim se plaint d'être obligé d'aller demander de l'ouvrage « extra portam Trigeminam » [2]. Là devaient se rendre les ouvriers sans métier, cette plèbe mendiante qui ne voulait pas s'astreindre à un travail régulier.

Or, il est certain qu'à cette même époque, au IIe siècle, le port de Rome est situé au Forum Boarium. Le temple de Portunus, dit Varron, fut bâti « *in portu Tiberino* » [3]. Et les Calendriers nous apprennent que la fête de Portunus se célébrait « *ad pontem Aemilium* » [4]. D'autre part, nous avons vu qu'en 179 M. Fulvius Flaccus mit en adjudication « *portum et pilas pontis in Tiberim* », en même

[1] Le développement soudain du port de Rome coïncide avec la chute de Carthage et les campagnes d'Orient.

[2] Plaut., *Captiv.*, I, 1, 21: « Vel extra portam Trigeminam ad saccum ilicet ».

[3] Varro, *l. c.*, VI, 19: « Portunalia dicta a Portuno cui eo die aedes in portu Tiberino facta est et feriae institutae ».

[4] *Calendr. Amit., Vallens., Allif.*: « Portuno ad pontem Aemilium ». Selon Mommsen, *C. I. L.*, I, 2, p. 325, le *portus Tiberinus* dont il est question dans Varron serait Ostie.

temps qu'un portique hors de la porte Trigemina. Or ce pont, dont les arches ne furent construites que plus tard, en 142, par les censeurs P. Scipio Africanus et L. Mummius, est le *pons Aemilius*, le premier pont de pierre de Rome [1], et, selon toute vraisemblance, il était situé à l'emplacement du Ponte Rotto actuel. Puisque le port de Rome est au forum Boarium, l'emporium aussi doit en être voisin; les portiques bâtis *extra portam Trigeminam*, en relation avec l'emporium, ne peuvent plus être rejetés sous l'Aventin [2].

De la porte Trigemina, il semble sûr que plusieurs portiques divergeaient. Celui que bâtirent les Aemilii en 193 est adjacent à l'emporium; il est donc identique à la *porticus Aemilia* qui fut restaurée en 174. Or, en 179, M. Fulvius avait bâti un autre portique hors de cette même porte. Direz-vous qu'ils étaient bout à bout? L'objection semble écartée par le texte de Tite-Live (XLI, 27, 8) cité plus haut. Lu sans préjugé, il indique que les censeurs travaillèrent à deux portiques, qui partaient l'un et l'autre de la porte Trigemina: le premier se dirigeait vers l'emporium, le second vers l'Aventin (*in Aventinum*). Je ne sais comment interpréter ces textes si la porte Trigemina est située entre l'Aventin et le Tibre: dans cet étroit passage il faut installer l'emporium, et, de la porte, faire diverger des portiques. Je ne sais pas non plus si on pourra donner à l'expression « *in Aventinum* » un sens bien satisfaisant; pour que le portique puisse être dirigé vers l'Aventin, il faut, sem-

[1] Lanciani, *R. and E.*, p. 20. — Cf. M. Besnier, *Ile Tibérine dans l'antiquité*. Paris, 1902, p. 128.

[2] M. Hülsen place au Forum Boarium le *navale inferius* dont l'existence semble attestée par un fragment du plan de marbre (*Forma Urbis*, ed. Jordan, p. 61). M. Petersen (*Brücke oder Navale? Röm. Mitth.*, XV, 1900, p. 352) a réfuté un des arguments de M. Hülsen. M. Richter (*Topogr. v. Rom*, p. 203, n. 1) n'admet pas d'autres navalia que ceux du champ de Mars. Je demeure partisan de la théorie de M. Hülsen: le portique « post navalia » (Liv., XL, 51, 6) est intermédiaire entre le portique « *extra portam Trigeminam* » et le portique « *post Spei* ». Le *navale inferius* pouvait être en face du temple d'Esculape.

ble-t-il, que la porte Trigemina ne touche pas la colline. Dans l'hypothèse que je défends, ces difficultés s'évanouissent. De la porte Trigemina, placée au voisinage de Sainte Marie in Cosmedin, il y a place pour tous les portiques qu'on voudra, l'un peut-être vers le Nord en avant du grand Cirque, un autre vers le temple rond d'Hercule en bordure de l'emporium, un autre, au Sud, vers l'Aventin. Le portique de basse époque, dont les travaux de Sainte Marie in Cosmedin ont révélé l'existence, adossé, je crois, au mur de Servius, occupe peut-être l'emplacement d'une de ces constructions archaïques.

Pour achever cette démonstration, je voudrais présenter enfin des textes qui, moins précis, suffiraient pourtant à suggérer que le port de Rome dut être, dès l'origine, dans la région que j'indique.

L'étude de M. Merlin sur l'Aventin a acquis un résultat de grand prix. Il a été prouvé que les plébéiens de l'Aventin furent surtout, à l'origine, des marchands étrangers. La concession des terres de l'Aventin à la plèbe (*lex Icilia de Aventino publicando* de 456) coïncide avec une période de cherté des vivres où l'Etat avait besoin du concours des marchands [1]. Comme j'aurai plus tard l'occasion d'en faire la remarque, ce n'est pas un hasard si cette région est si hospitalière aux dieux étrangers. C'est que le commerce obligeait les marchands à séjourner soit près de la porte Capène, là où aboutissait la route de Campanie, soit au voisinage du port, près du Cirque, où l'on célébrait selon le rite Grec le culte de Cérès, et près du temple de Mercure [2]. A l'origine, ce n'est pas du côté du Testaccio, c'est du côté de la vallée du Cirque que les marchands se pressent, et c'est le forum Boarium le champ de foire. Le texte de Tite-Live relatif à l'occupation de l'Aventin, dit qu'Ancus Martius donna des terres aux Latins « *ad Murciae* »; cet évènement n'est peut-être que

[1] *L'Aventin dans l'Antiquité*, p. 87 sq.

[2] Sur l'emplacement du temple de Mercure, cf. P. Bigot, *Recherche des limites du Grand Cirque, Bull. Com.*, 1908, p. 252.

l'anticipation mythique d'un évènement très postérieur [1]: mais il marque bien que l'Aventin à l'origine regarde le Palatin et non l'immense plaine du bas Tibre.

C'est dans cette région de Rome que s'est fixée au Bas Empire la *Statio annonae* [2]; nous avons vu plus haut que le portique retrouvé à Sainte Marie in Cosmedin devait en dépendre. En s'installant ici, l'annone, je crois, a repris un domaine que déjà la République lui réservait. Du moins il est certain que le temple de Mercure, situé dans la vallée du Grand Cirque, est en relation avec le service de l'annone, puisqu'il nous est dit que ce service, en l'an 495, rentrait dans les attributions du magistrat qui dédia le temple [3]. Plus éloquente encore est l'histoire de Minucius, auquel Tite-Live donne le titre de *praefectus annonae;* il distribua gratuitement la farine confisquée après la mort de Sp. Maelius, et le peuple reconnaissant, lui érigea une statue (ou quelque autre monument) *extra portam Trigeminam* [4].

Le service de l'annone, sous la République, était donc centralisé au voisinage du port et de la porte Trigemina; c'est seulement à partir de Claude que le portique voisin du Forum Holitorium, « *porticus Minucia* », fut affecté à cette administration [5]; mais il

[1] Liv., I, 33: « ut iungeretur Palatio Aventinum, ad Murciae datae sedes ».

[2] De Rossi, *Le Horrea sotto l'Aventin e la Statio annonae Urbis Romae. Ann. de l'Inst.*, 1885, p. 223.

[3] Liv., II, 27, 5: « Certamen consulibus inciderat, uter dedicaret Mercuri aedem. Senatus a se rem ad populum reiecit: utri eorum dedicatio iussu populi data esset, eum praeesse annonae, mercatorum collegium instituere, sollemnia pro pontifice iussit suscipere ».

[4] Plin., *H. N.*, XVIII, 3 (4), 15; XXXIV, 21. — Liv., 12-16. La préfecture de l'annone n'existait pas encore au temps de Minucius: Mommsen, *Hermes*, V, p. 266. Le nom même de Minucius est légendaire: Pais, *Ancient Legends of Roman Story*, p. 204. *The legend of Spurius Maelius, Servilius Ahala and Lucius Minucius*. Mais les données de la légende gardent un intérêt topographique.

[5] Rostowzew, *Römische Bleitesserae*, III, Supplem.-Bd à *Klio*, 1905, pp. 10 et 15-16.



est possible que des magasins ou des bureaux aient été conservés au voisinage de la place della Bocca della Verità, ce qui expliquerait que l'époque de Constantin eût repris la tradition républicaine. La dédicace à Constantin de Fl. Crepereius Madalianus *v. c. praef. ann. cum jure glad.*, trouvée au milieu de la place [1], ne devait pas être bien loin de la statue de Minucius, à supposer que celle-ci eût tant duré.

On voudrait rejeter entre l'Aventin et le Tibre toutes les constructions fondées au II[e] siècle hors de la porte Trigemina. Or nous avons la preuve que la région située au pied de l'Aventin était alors presque déserte. Là s'étendait le *lucus Stimulae*, théâtre des Bacchanales (Ovid., *Fast.*, VI, 503). La nuit, les matrones possédées par le dieu couraient jusqu'au Tibre et y plongeaient leurs torches (Liv., XXXIX, 12, 4). Il est impossible d'imaginer que ces mystères aient été célébrés au voisinage immédiat de l'emporium et du port.

En résumé, la place « *extra portam Trigeminam* » où s'espacent les portiques destinés à la commodité des marchands, voisine du portus Tiberinus, du pons Aemilius, de l'emporium, cette place est le Forum Boarium. Entre les murs de Servius et le Tibre, là est le centre de la vie commerciale; c'est là que l'Etat établit à l'origine le service de l'annone.

Je dois indiquer une dernière hypothèse. Si le temple rond d'Hercule est S. Maria del Sole, il convient de dédier à Portunus S. Maria Egiziaca. Il y est bien à sa vraie place, au débouché du pons Aemilius [2]. Avant de nous éloigner du Tibre pour gagner le Vélabre, jetons un dernier regard sur la rive: à gauche, en face

[1] De Rossi, *l. c.*, *Ann.*, 1885, p. 223. — *C.I.L*, VI, 1151.

[2] Sur la date du temple, cf. E. R. Fiechter, *Der Ionische Tempel am Ponte Rotto. Röm. Mitth.*, 1906, p. 220. — Selon M. Hülsen, le temple rond étant celui de Portunus, le temple ionique serait celui de Mater Matuta. *Il Foro Boario, l. c.*, p. 270. — De l'orientation du temple ionique M. Nissen, *Das Templum*, p. 221, a déjà conclu que ce devait être celui de Portunus.

de l'île Tibérine, nous avons le *navale inferius;* puis vient le temple ionique de Portunus, à l'entrée du pont; puis, le temple rond d'Hercule; puis, la place où devait être l'*emporium*, décorée sans doute d'un sanctuaire d'Apollo Caelispex [1]. Le bas-relief de l'arc de Bénévent où M. Domaszewski a reconnu le port du Tibre figure précisément, sur le rivage, parmi la foule des *negotiatores*, et dans l'ordre où nous les avons rencontrés, les trois dieux du Forum Boarium: Portunus, Hercule et Apollon [2].

III.

Les Temples de la Fortune et de Mater Matuta.

Voici comment raisonnent les historiens partisans de la thèse que je combats. En l'an 213 un grand incendie dévasta le quartier Ouest de Rome: il ruina simultanément le temple de la Spes, d'une part, les temples de la Fortune et de Mater Matuta, de l'autre [3]. Or, la Spes était adorée au Forum Holitorium, et l'on retrouve les

[1] M. Hülsen a déterminé l'emplacement de ce sanctuaire en étudiant l'ordre suivi par l'énumération de la *Notitia Regionum. Il Foro Boario, l. c.*, p. 259.

[2] V. Domaszewski, *Die politische Bedeutung des Traiansbogens in Benevent. Iahresheft des österr. arch. Inst.*, II, 1899, p. 182, fig. 91. — M. Hülsen a cru trouver une autre représentation antique du Forum Boarium: *Di una pittura antica ritrovata sull'Esquilino nel 1668. Röm. Mitth.*, 1896, XI, p. 213. Mais M. Dubois a montré qu'il s'agissait là du port de Pouzzoles. *Pouzzoles Antique.* Paris, 1908, pp. 201-219.

[3] Liv., XXIV, 47, 15: « Romae foedum incendium per duas noctes ac diem unum tenuit: solo aequata omnia inter Salinas ac portam Carmentalem cum Aequimelio Jugarioque vico, inde templis Fortunae ac Matris Mutatae. Et extra portam late vagatus ignis sacra profanaque multa absumsit ». — XXV, 7, 1: « reficiendis aedibus Fortunae et Matris Matutae intra portam Carmentalem, sed et Spei extra portam, quae priore anno incendio consumptae fuerunt ».



ruines de son temple sous l'église S. Nicola in Carcere [1]: ce temple est dit par Tite-Live « *extra portam Carmentalem* ». Au contraire, les deux temples de la Fortune [2] et de Mater Matuta [3] sont situés sur le Forum Boarium et, dit encore Tite-Live, « *intra portam* ». Donc le mur de Servius Tullius séparait le forum Holitorium, au Nord, du Forum Boarium, au Sud; et la porte Carmentale permettait l'accès de l'un à l'autre [4].

Ces mêmes savants ajoutent que les temples de la Fortune et de la Mater Matuta, que les textes citent souvent ensemble, devaient être rapprochés en effet: ils furent dédiés le même jour, brûlèrent ensemble; L. Stertinius bâtit, en avant de ces deux temples, deux arcs qui semblent symétriques. Comme on a donné à Portunus l'église S. Maria del Sole, on est libre d'offrir soit à la Fortune soit à Mater Matuta le temple ionique du Ponte Rotto, et l'on imagine que l'autre déesse occupait, un peu à l'Est, un sanctuaire parallèle [5].

La thèse si fortement soutenue serait certes incontestable si on avait raison de comprendre comme le font MM. Wissowa et Hülsen le texte d'Ovide suivant (*Fastes*, II, 55):

Principio mensis, Phrygiae contermina Matri,
Sospita delubris dicitur aucta novis.

Il s'agit, disent ces savants, du temple de Juno Sospita au Forum Holitorium, voisine du temple de la Mater Matuta [6]. Or, le temple de Juno Sospita était immédiatement au Sud du temple de la Spes;

[1] Delbrück, *Die drei Tempel am Forum Holitorium*. Rom. 1903. — Hülsen, *Der dorische Tempel bei S. Nicola in Carcere*. *Röm. Mitth.*, 1906, p. 169. J'adopte les désignations proposées par M. Hülsen.

[2] Den., IV, 27.

[3] Ovid., *Fast.*, VI, 477 sq.

[4] Selon M. Lanciani, au Sud de Piazza Montanara. *Not.*, 1876, p. 138.

[5] Fiechter, *Röm. Mitth.*, 1906, p. 221.

[6] Wissowa, *Religion der Römer*, p. 117, n. 9. — Jordan-Hülsen, I, 3, p. 46, n. 31 *a*.

il n'est autre que le temple dorique dont on observe encore les ruines près de S. Nicola in Carcere [1]. Si vraiment Sospita et Mater Matuta ont deux temples qui se touchent, il faut bien installer Mater Matuta immédiatement au Sud de Sospita; on ne peut la placer à l'Est, car cet espace est celui du Forum Holitorium lui-même. — Mais il n'est pas permis d'interpréter ainsi le texte d'Ovide: le temple de Mater Phrygia est le temple de Cybèle au Palatin; il est vrai que Juno Sospita, sur le Palatin, nous est inconnue: mais c'est que, dès le temps d'Ovide, son temple avait disparu (*Fastes*, II, 57):

> Nunc ubi sunt illis, quaeris, sacra kalendis
> templa deae? longo procubuere die.

Le texte d'Ovide ne peut donc pas être invoqué ici; il n'intéresse pas le Forum Boarium.

Malgré la grande pénurie de textes, il me semble qu'on peut rendre vraisemblables les thèses suivantes:

1. *Le temple de la Fortune était situé plus près du Vélabre que du Tibre.* Lors de l'incendie de 213, l'incendie gagne l'Aequimelium et le vicus Iugarius, puis les temples de la Fortune et de Mater Matuta, puis la porte Carmentale et le Forum Holitorium [2]. Donc ces deux temples se trouvaient vers l'extrémité du vicus Iugarius, au pied du Capitole.

D'autre part la Notitia Regionum XI énumère, dans l'ordre suivant: Velabrum, Fortunium, arcum divi Constantini [3].

Il semble donc imprudent de placer ces deux temples de la Fortune et de Mater Matuta aux bords du Tibre. Ils n'étaient pas éloignés sans doute de la place S. Maria della Consolazione.

2. *Le pons Sublicius est situé hors de la porte Carmentale.* Lors de leur expédition contre Véies, les Fabii sortirent de Rome

[1] Hülsen, *Der dorische Tempel bei S. Nicola in Carcere*; cité *supra*.
[2] Liv., XXIV, 47, 15.
[3] M. Hülsen, *Il Foro Boario, l. c.*, p. 262, préférerait lire Portunium.



par la porte Carmentale (Liv., II, 49). Comme l'a prouvé M. Richter (*Die Fabier am Cremera*, dans *Hermes*, XVII, 1882, p. 426), ils allaient tenter de fonder un établissement sur la rive étrusque du Tibre, en face de Fidènes. Ils ne pouvaient franchir le Tibre qu'au pont Sublicius. Si l'on place la porte Carmentale, comme tous les topographes contemporains, entre le Capitole et le Tibre, on est obligé d'avouer (Richter, *l. c.*, p. 428) que le texte de Tite-Live est incompréhensible.

3. *Le Forum Boarium s'étendait en effet jusqu'à la vallée comprise entre le Capitole et le Palatin.* J'aimerais mieux donner du Forum Boarium cette définition : on appelle Forum Boarium l'espace compris entre les murs de Servius (selon le tracé que j'adopte) et le Tibre. Cela n'est pas permis puisque les temples de la Fortune et de Mater Matuta sont à la fois *in Foro Boario* et *intra portam Carmentalem.*

Voici comment j'expliquerais cette anomalie. La région basse qui s'étend au pied du Capitole, du Palatin et de l'Aventin constitue une unité naturelle. Je suis frappé de voir que le nom légendaire de Cacus se retrouve aux points les plus éloignés de ce vaste espace : ce sont les *Scalae Caci* du Palatin, limite de la Roma Quadrata [1], l'*antre de Cacus* à l'Aventin, et enfin l'*atrium Caci*, que nous avons l'étonnement de rencontrer dans la *Notitia Regionum*, VIII (*Forum Magnum*), au voisinage du vicus Iugarius. Pour cette raison, je ne serais pas éloigné de croire que ce nom fut primitivement plutôt celui d'une région de Rome que d'un personnage héroïque. Cacus, c'est le Forum Boarium : « Qui Cacus habitavit locum cui Salinae nomen est » [2] ; « Forum Boarium ubi Cacus habitavit » [3] ; « *Iuxta Forum Boarium quem Cacum dicunt* » [4].

[1] Solin, I, 18.
[2] Solin, I, 8.
[3] Pol. Silv., p. 269.
[4] Aethicus, p. 41, éd. Gronov. de Pomp. Mela, 1696.

Le problème est donc de savoir à la suite de quelle évolution le nom de Forum Boarium s'est trouvée appliqué à toute la région naturelle, domaine de Cacus. Je ne sais si le texte de Tite-Live (XL, 51, 6) ne nous conserve pas le souvenir de la création officielle du Forum Boarium : Fulvius Flaccus créa « *et forum et porticum extra portam Trigeminam* ». Puis le nom aura gagné tout l'espace compris entre les murs et le Tibre ; puis, quand les murs tombèrent, le pomerium avec ses temples. Ainsi l'unité de la région de Cacus aurait été reconstituée sous le nom de Forum Boarium [1].

IV.

Les portes occidentales du mur de Servius.

Je prends le mur au dernier point de l'Aventin où on l'a reconnu, dans le jardin de Sainte Sabine [2]. Prolongez la direction ainsi obtenue et vous rejoignez la *via di S. Sabina* que vous pouvez suivre tout droit, jusqu'au point où un brusque coude la jette vers la via della Marmorata. La via di S. Sabina peut correspondre à l'ancien tracé du rempart ; elle courait peut-être sur le pomerium. Prolongez encore la même direction et vous venez couper en deux

[1] L'étude du Forum Boarium nous a conduits à peu de distance du grand Forum. Je profite de cette occasion pour noter que le grand édifice quadrangulaire, aux parois intérieures ornées de niches, situé à l'Ouest de S. Maria Antiqua, peut être la *Bibliotheca templi divi Augusti*. MM. Lanciani et Hülsen l'appellent *templum divi Augusti* ; MM. Marucchi et Richter refusent de se prononcer. Or, le plan de cet édifice est *identique* à celui de la Bibliothèque d'Ephèse : cfr. le plan de l'édifice romain, d'après les fouilles du XVI[e] siècle, sur la *Forma Urbis* de M. Lanciani, pl. 29 ; et le plan et la photographie de celui d'Ephèse dans les *Jahreshefte der österr. arch. Instituts*, VIII (1905), Beiblatt, pp. 63-66, fig. 15-17, et XI (1908), p. 118, fig. 21-22.

[2] A. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*. Paris, 1906, p. 117.

Sainte Marie in Cosmedin, séparant le portique de la *Statio Annonae*, à gauche, de l'*Ara Maxima*, à droite. Or, il est très vraisemblable que le mur passait en ce point : de bonne heure des portiques ont dû s'y adosser, dont le portique retrouvé à Sainte Marie est une survivance ; et j'ai déjà marqué comment l'Ara Maxima, située hors de l'espace du Forum Boarium, en est pourtant sûrement voisine.

Examinons ce trait du mur plus en détail. J'admettrais volontiers qu'il n'était pas parfaitement rectiligne, mais qu'il avait dû, pour englober dans l'enceinte de la ville l'Ara Maxima, faire une légère inflexion vers l'Ouest. Ce serait le moyen de faire rentrer dans ce tracé le mur percé d'une porte, en appareil Servien, que M. Borsari a découvert en 1885 : ce mur était perpendiculaire au fleuve [1] ; il y avait peut-être en ce point un décrochement. En mettant bout à bout les feuilles 28 et 36 de la *Forma Urbis* de M. Lanciani, où sont indiquées les découvertes de 1885, vous reconnaîtrez que la solution proposée est admissible [2]. Je ne crois pas cependant que la porte découverte par M. Borsari soit la porte Trigemina elle-même. La porte qu'il décrit s'ouvre en effet du côté du passage étroit qui subsiste entre le Tibre et l'Aventin ; et ce n'est pas là, je l'ai montré, qu'il faut chercher la grande place « extra portam Trigeminam ». D'autre part, elle avait été condamnée à une époque assez ancienne, car un mur d'appareil réticulé la bouchait ; au contraire, la Porta Trigemina était encore utilisée au temps où fut compilée la Notitia Regionum. Le nom de cette porte m'est inconnu.

[1] *Bull. Com.*, 1888, p. 21. Cf. Hülsen, *Röm. Mitth.*, IV, p. 260.

[2] Un autre fragment de mur d'appareil identique a été découvert dans la même région. *Bull. Com.*, 1888, p. 20. Cf. Hülsen, *l. c.* Faute de relevé (car ce mur ne figure pas sur la *Forma* de M. Lanciani), je ne sais comment interpréter cette découverte.

* * *

Quant à la *porta Trigemina,* ainsi nommée probablement à cause de ses trois arcades, je la place entre le mur découvert par M. Borsari et Sainte Marie in Cosmedin.

Pour justifier cette hypothèse, un argument est bien tentant. L'*aqua Appia*, conduite à Rome par le grand censeur App. Claudius Caecus, passait sous S. Gregorio, traversait sur un aqueduc la vallée voisine de la porte Capène, courait au pied de Saint Sabas, puis, traversant en tunnel l'Aventin, débouchait à la porte Trigemina [1]: « *Incipit distribui Appia imo Publicii clivo ad portam Trigeminam* » [2]. Or l'Anonyme d'Einsiedeln s'exprime ainsi: « *In sinistra ecclesia Graecorum. Ibi est aqua subtus montem Aventinum currens* ». Et MM. Lanciani et Hülsen se trouvent cette fois d'accord pour reconnaître qu'il ne peut s'agir que de l'Appia [3]. Je conclurais volontiers: puisque l'Appia aboutit près de Sainte Marie in Cosmedin, c'est donc que la porta Trigemina était voisine de cette église.

Mais, si vous examinez les plans de Rome antérieurs au XVI[e] siècle, vous vous apercevez que l'eau qui coule près de Sainte Marie est celle d'une longue rivière qui pénètre dans l'enceinte de Rome à la porte Metrovia et traverse la vallée du Grand Cirque de bout en bout [4]. On l'appelle aujourd'hui *Marrana di S. Giovanni*, mais

[1] Lanciani, *I comentarii di Frontino intorno le acque... Atti dell'Accad. dei Linc.*, sér. III. tome IV, 1880, p. 252. Cf. B. Luini, *L'acqua Appia e l'acquedotto Appio. Bull. Com.*, 1903, p. 241.

[2] Frontin, *De aquae duct.*, I, 5 et 22.

[3] Lanciani, *Itinerario di Einsiedeln., Mon. Ant. Linc.*, I, c. 512. — Hülsen, *La pianta di Roma dell'Anonimo Einsiedlense.* Rome, 1907, p. 43.

[4] De Rossi, *Piante di Roma...*, Rome, 1879, pl. II, n. 1 et 2, pl. III.

elle gardait alors encore son vrai nom d'*Aqua Crabra* [1]; elle formait de grands marais dans le Cirque Maxime; le plan du *Cod. Laur.*, Red. 77, montre qu'on la traversait près de Sainte Marie in Cosmedin, sur un pont de deux arches appelé *pons Novus*. De quelle époque date ce tracé de la rivière? Je ne puis l'établir. Il me semble pourtant vraisemblable que dans le récit de l'Anonyme il s'agit de ce canal plutôt que du réservoir de l'aqua Appia.

Pour déterminer l'emplacement de la porte Trigemina, un seul document nous reste: le récit de la fuite de C. Gracchus. Il s'était retranché sur l'Aventin au *temple de Diane;* ses ennemis, conduits par D. Brutus, s'engagent dans le *clivus Publicius* et vont attaquer le temple. Gracchus, voyant ses partisans vaincus, s'enfuit vers le *temple de Minerve*, puis, semble-t-il, au *temple de la Lune*. Il saute par la fenêtre et se toule le pied; pourtant il a encore la force de gagner la *porte Trigemina*, de traverser le Tibre au *pont Sublicius*, et finalement atteint le *lucus Furrinae* du Janicule, où la mort l'attend [2]. Il n'est pas aisé de se représenter ces divers épisodes.

Le *clivus Publicius* n'est pas, je crois, la rue qui monte directement à S. Sabina; celle-ci correspond au tracé du mur de Servius. Le clivus dut être une création indépendante ; il est l'œuvre des édiles curules Publicii de l'an 230. Je le place, comme M. Hülsen, sur la pente Nord-Est de l'Aventin, traversant la vigne des Sœurs de Saint Vincent de Paul [3].

L'emplacement du *temple de Minerve*, qui n'est connu que par un fragment du plan de marbre, ne peut être précisé [4].

[1] Nibby, *Dintorni di Roma*, I, 527. Cf. De Rossi, *Ann. dell'Inst.*, 1873, p. 209.

[2] A. Merlin, *L'Aventin*, p. 254. Cf. Hülsen, *Il Foro Boario, l. c.*, p. 239, n. 4. Les deux récits d'Aurelius Victor, *De vir. illustr.*, 65, et Paul Orose, *Adv. gent.*, V, 12, ne concordent pas pleinement.

[3] *Il Foro Boario, l. c.*, p. 240. C'est aussi l'opinion de M. Merlin, *L'Aventin*, p. 95.

[4] Jordan-Hülsen, *Topogr.*, I, 3, p. 159.

Du *temple de la Lune,* voici ce que l'on sait: Une porte arrachée par la tempête au temple de la Lune vint se coller contre le mur postérieur du temple de Cérès [1]. Et Appien semble dire que la foudre, en l'an 84, frappa simultanément les deux temples de la Lune et de Cérès [2]. Or, le temple de Cérès était situé près du Cirque Maxime et vers le bas du clivus Publicius. Tout ce que nous savons du temple de la Lune, c'est donc qu'il était situé du côté de la vallée du Grand Cirque.

Essayez maintenant de vous représenter la course de Gracchus. Selon M. Hülsen, le temple de la Lune était situé tout à fait au Nord de l'Aventin, à l'angle des deux versants, si bien que Gracchus, s'étant jeté par la fenêtre, atteint les bords du Tibre, *hors de la ville.* Puis il rentre par la porte Trigemina sur le Forum Boarium et gagne le pont. Je ne sais si ce récit paraitra satisfaisant: aucun texte ne permet d'affirmer que le temple de la Lune dominait le Tibre. Puis, comment penser que Gracchus, ayant réussi à sortir de Rome, ait osé s'y rejeter volontairement? Voici, pour moi, comment les choses ont pu se passer. Du temple de Diane, Gracchus se rabat sur le temple de la Lune. De là il se jette sur la pente qui descend vers Sainte Marie in Cosmedin, parallèlement au mur de Servius, tout près de la via di S. Sabina; il arrive non loin du temple de Cérès, et *sort* alors de Rome par la porte Trigemina, située près de l'Ara Maxima. Ses amis qui avaient suivi sa fuite périlleuse firent front à la porte Trigemina; il est probable que les ennemis de Gracchus, s'étant aperçus de la manœuvre, avaient redescendu le clivus; après avoir ferraillé près de la porte, on engagea à l'entrée du pont une nouvelle bataille. Puis les amis de Gracchus ne pouvaient plus rien pour lui.

[1] Liv., XL, 2, 1.
[2] Appien., *Bell. Civ.,* I, 78.

Cette interprétation est aussi conjecturale que l'on voudra. Il semble seulement que, si la Porta Trigemina, est près de Sainte Marie, on voit mieux les événements s'arranger que si elle est sous l'Aventin.



Le monument élevé en l'honneur de L. Minucius Augurinus était situé, comme je l'ai exposé, sur la place, en avant de la porte Trigemina. Un texte de Festus nous apprend qu'il existait une *porta Minutia*, ainsi nommée d'après le *sacellum Minutii* qui en était voisin [1]. Les topographes s'en sont montrés embarrassés: et en effet, entre l'Aventin et le Tibre, c'est tout juste s'il y a place pour la porte Trigemina; il n'est pas facile d'y loger une autre porte. Aussi les uns ont refusé de la considérer comme une porte de l'enceinte Servienne; et d'autres ont supposé que porta Minutia était un autre nom de la porta Trigemina [2]. Dans l'hypothèse que je défends, on dispose de plus d'espace et l'on peut distinguer les deux portes. S'il est vrai, comme le pense M. Pais [3], que la porte Minutia emprunte son nom à Hercule Μηνυτής, il sera naturel de la placer au voisinage de l'Ara Maxima.



Passé l'Ara Maxima, je suppose que le mur de Servius continuait à courir dans la même direction, vers le Nord-Est, en avant des portes du Cirque. Dans cette région devaient être percées les *Douze Portes.*

Pline (*H. N.*, III, 66), se référant peut-être à un document officiel datant de la censure de Vespasien, présente les données statistiques

[1] Paulus, ex Festo, p. 122.
[2] Cf. la bibliographie citée par A. Merlin, *L'Aventin,* p. 124.
[3] *Ancient Legends,* p. 216.



suivantes: 1° la longueur du circuit des *moenia;* il spécifie qu'il considère la ville des XIV régions; — 2° le total d'une série de mesures radiales, « mensura currente a milliario in capite Romani Fori statuto ad singulas portas, quae sunt hodie numero XXXVII, *ita ut XII semel numerentur* praetereanturque ex veteribus septem, quae esse desierunt »; — 3° le total d'une série de mesures analogues, mais cette fois « ad extrema... tectorum cum castris praetoriis » et en suivant le parcours des rues, non plus en mesurant à vol d'oiseau.

Le texte cité semble clair: il y avait à Rome *Douze Portes,* que Pline ne compte que pour une, et qui étaient situées à la limite de l'enceinte.

Or la *Notitia Regionum,* XI, signale les « *duodecim portas* » précisément dans la région du Grand Cirque et non loin de la Porta Trigemina.

De ce texte Bunsen avait rapproché un passage de Varron *L. l.,* V, 153. « In circo primum unde mittuntur equi, nunc dicuntur carceres, Naevius oppidum appellat. Carceres dicti, quod coercentur equi,... Quod *a muri parte* pinnis turribusque carceres olim fuerunt, scripsit poeta:

dictator ubi currum insidit,
pervehitur usque ad oppidum ».

Et Bunsen a conclu que le Grand Cirque se terminait exactement au mur de Servius et que les Douze Portes, percées dans l'enceinte, se trouvaient être en même temps celles des *carceres* [1].

Voici les objections qu'on a faites à ce système:

1) Le texte de Varron est incertain. Les manuscrits portent: « a muris partem ». Becker préfère la restitution « a Murtiae parte » [2]. Mais la restitution de Becker dénature le texte et le rend incompréhensible.

[1] *Beschreibung der Stadt Rom,* I, p. 627 sq.
[2] *Handbuch der röm. Alterth.,* I, Leipzig, 1843, p. 146.

2) A l'époque où Pline écrivait, le Cirque n'avait pas encore XII *carceres* [1]. C'est une affirmation de Becker, sans preuves.

3) La critique la plus redoutable est celle de M. Hülsen [2]. Pline, observe-t-il, donne le périmètre de la Rome des XIV Régions; comment admettre qu'immédiatement après, il donne des mesures qui concerneraient la Rome de Servius? Sous Vespasien les portes de Servius n'avaient plus d'intérêt pour les statisticiens officiels; — dans la Notitia, où certes il ne s'agit pas d'une Rome archéologique, vous retrouverez le nombre de 37 portes que Pline donne comme total: il s'agit donc bien de la « plus grande Rome »; — enfin nous ne connaissons que 16 noms de portes Serviennes: nous voilà loin du chiffre de 37. La force de ces objections est diminuée par les remarques suivantes:

a) Pline donne le périmètre de la Rome d'Auguste; puis il considère les distances du centre aux portes, puis les distances du centre à la limite des maisons. Il est probable que l'une de ces deux dernières mesures est calculée en fonction des limites de la Rome impériale; mais est-il évident que ce soit la première? Celle-ci pourrait se rapporter à la Rome de Servius; la seconde concernerait la Rome impériale.

b) La connaissance des murs de Servius n'était pas absolument indifférente même aux savants officiels: les milles des voies consulaires furent toujours comptés à partir des portes Serviennes. C'est le long de ces murs qu'Auguste distribua les stations des vigiles [3].

c) Si le nombre de 37 portes se trouve être le même dans Pline et dans la Notitia, cela semble prouver que ce chiffre concerne une Rome morte, qui ne se transforme plus, celle de Servius.

[1] Becker, *l. c.*, p. 149.

[2] *Der Umfang der Stadt Rom zur Zeit des Plinius. Röm. Mitth.*, XII, 1897, p. 148.

[3] De Rossi, *Piante di Roma*, p. 37.

d) Si nous ne connaissons que 16 noms de portes Serviennes, ce peut être faute d'une tradition plus complète. Au demeurant, on peut sensiblement augmenter ce chiffre. Dans la région que j'étudie, je pourrais ajouter : la Porta Minutia, la Porta Catularia, les XII Portes (comptées pour une), la Porta Triumphalis, la Porta Navalis et la Porta Fenestella.

Mais surtout la théorie de M. Hülsen a le tort de ne pas pouvoir expliquer le texte des 12 Portes, qui est considéré par ce savant comme locus desperatus. Elle n'explique pas non plus le chiffre donné par Pline comme total des mesures radiales : 20.765 pas. S'il s'agissait, comme veut M. Hülsen, de mesures prises jusqu'à la limite de la Rome de l'an 73, on devrait trouver sûrement un total de plus de 37.000 pas. M. Hülsen pense donc que le chiffre des manuscrits est erroné et il propose une correction. Bref, pour comprendre le passage en question, M. Hülsen est obligé de s'écarter en deux points essentiels du texte du manuscrit. Au contraire, dans l'hypothèse de Bunsen, le texte des XII Portes s'explique admirablement ; et le chiffre indiqué par Pline comme total des mesures radiales est vraisemblable.



La question des XII Portae est étroitement liée à celle de la *Porta Triumphalis* [1].

Il n'est pas sûr qu'une porte de l'enceinte de Rome ait reçu le nom de Triomphale. Voici pourtant les textes qui permettent de le supposer. Le Sénat décida que le cortège funéraire d'Auguste passerait par la porte Triomphale [2] : il y avait donc une porte spéciale de ce nom. Ajoutez qu'à Préneste et à Pouzzoles se rencontre une porta Triumphalis [3] : ces cités ont dû imiter Rome. Enfin, selon

[1] Cf. L. Morpurgo, *La Porta Trionfale e la via dei trionfi. Bull. Com.*, 1908, p. 109-150, où l'on trouvera une bibliographie détaillée.
[2] Tac., *Ann.*, I, 8. Suét., *Aug.*, 100. Dio Cass., LVI, 42.
[3] CIL, X, 1695, XIV, 2850.

le Scholiaste de Suétone, « *Porta Triumphalis media fuisse videtur inter portam Flumentanam et Catulariam* »[1].

Admettons que la porte Triomphale ait été une porte de la ville et voyons si d'autres indices confirment cette conjecture. Selon Bunsen, la porta Triumphalis était la porte centrale du Grand Cirque. En effet, observe-t-il, quand Néron revint des Jeux Olympiques, il voulut entrer dans Rome comme il avait fait à Naples et Antium, par la brèche. Or Suétone décrit cet épisode dans les termes suivants: Néron entre à Naples « disiecta parte muri, ut mos hieronicarum est; simili modo Antium, inde Albanum, inde Romam; sed et Romam eo curru quo Augustus olim triumphaverat... Dehinc, diruto circi maximi arcu, per Velabrum forumque Palatium et Apollinem petit »[2]. Et Dion Cassius: « Ἐπεὶ οὖν ἐς τὴν Ῥώμην ἐσήλασε, τοῦ τε τείχους τι καθῃρέθη καὶ τῶν πυλῶν περιερράγη.... καὶ οὕτω διά τε τοῦ ἱπποδρόμου καὶ διὰ τῆς ἀγορᾶς.... ἐς τὸ Καπιτώλιον ἀνέβη καὶ ἐκεῖθεν ἐς τὸ Παλάτιον »[3]. Tandis que Suétone dit que Néron fit démolir une arcade du Grand Cirque, Dion Cassius parle des portes mêmes de la ville. Donc la porte du Cirque coïncide avec la porte de l'enceinte: et voilà la Porte Triomphale.

Comment la Porte Triomphale s'intercale-t-elle parmi les XII Portae, c'est ce qu'on ne peut déterminer.

Il n'est pas impossible que Caracalla ait bouleversé toute cette ordonnance. Sous son règne, « *ianuae circi ampliatae sunt* » (Chronogr. de 354, in *Chron. Min.*, I, 147). Les carceres furent peut-être transportés plus à l'ouest. La plate-forme de maçonnerie découverte par M. Bigot (*art. cit.*, p. 242) serait, dans cette hypothèse, le soubassement des carceres primitifs, rasés au début du IIIe siècle.

[1] Nibby, *Mura di Roma*, 1821, p. 132, voudrait corriger *Catularia* en *Carmentalis*. Je suppose plus volontiers que la porte Catularia était l'une des portes qui perçaient le mur entre le Cirque et l'Aventin.

[2] Suét., *Nero*, 25.

[3] Dio Cass., LXIII, 20.

La thèse de Bunsen s'accorde bien avec une série d'indications qui nous sont parvenues concernant les cortèges solennels de l'ancienne Rome. Nous avons vu le texte de Naevius [1]:

dictator ubi currum insidit
pervehitur usque ad oppidum.

L'oppidum est identique, selon Varron, au mur des carceres. Ce texte semble indiquer que le dictateur, lorsqu'il a pris le pouvoir, entre à Rome par le Grand Cirque. Le parcours du Cirque était un épisode nécessaire de toutes les grandes processions. S'il ne s'agit pas d'un triomphe, le cortège part du Forum, prend le vicus Tuscus et gagne le Cirque en passant devant le Lupercal [2]. De même la pompe triomphale ne pouvait nulle part mieux s'étaler que dans le Cirque; César y célébra son triomphe sur les Gaulois, car c'est sans nul doute dans le trajet du Cirque au Capitole qu'un essieu de son char se brisa, près du temple de la Felicitas, dans le Vélabre [3]. D'autre part, il ne faut pas supposer que le cortège, entré par un bout du Cirque, sortait par l'autre bout: comme la pompa qui précédait les jeux, il devait doubler les bornes [4]. A cet égard, il faut signaler ces curieuses inscriptions de Baies et de Rome, concernant des *porticus triumphi*, et qui indiquent la longueur totale que l'on parcourt « *itu et reditu* », si l'on va et si l'on revient un certain nombre de fois d'un bout à l'autre du portique [5]. Le Cirque Maxime était une sorte de porticus triumphi.

Nous n'avons pas, il est vrai, de preuve décisive. Une étude récente a montré que le cortège du triomphe n'était pas astreint à suivre une route traditionnelle [6]: par exemple, Horace se repré-

[1] Varr., *L. l.*, V, 153.

[2] C'est la *via tensarum atque pompae*. Cic., *Verr.*, I, 59. Le Lupercal est situé κατὰ τὴν ἐπὶ τὸν ἱππόδρομον φέρουσαν ὁδόν: Den., I, 79.

[3] Suét., *Caes.*, 37.

[4] Varr., *L. l.*, V, 153: « quod ibi circum metas fertur pompa ».

[5] De Rossi, *Not.*, 1888, p. 709.

[6] Mme Morpurgo, *art. cit.*

sente le triomphe d'Auguste descendant la Voie Sacrée [1]; l'arc triomphal de Titus, dont l'Anonyme d'Einsiedeln a conservé l'inscription, était à l'extrémité méridionale du Grand Cirque [2]; celui de Domitien, près de l'Ara Fortunae Reducis, à la porte Capène [3].

Pourtant ce peuvent être là des dérogations à un usage ancien. La Porte Triomphale, chez un peuple qui se détournait des vieux usages, a pu perdre son prestige. Mais elle avait peut-être tout de même des titres; il est vrai que le cortège triomphal n'y passait pas toujours, mais peut-être aurait-il dû y passer.

Le triomphe dont nous avons le récit le plus détaillé est celui de Vespasien et de Titus, décrit par Josèphe [4]. Les princes avaient passé la nuit au temple d'Isis. Au point du jour, couronnés de laurier et vêtus de pourpre, ils se rendent au portique d'Octavie où ils écoutent les hommages du Sénat et les acclamations de l'armée. Puis Vespasien se rend à la Porte Triomphale. « Πρὸς δὲ τὴν πύλην αὐτὸς ἀνεχώρει τὴν ἀπὸ τοῦ πέμπεσθαι δι' αὐτῆς ἀεὶ τοὺς θριάμβους τῆς προσηγορίας ἀπ' αὐτῶν τετυχυῖαν. Ἐνταῦθα τροφῆς προαπογεύονται καὶ τὰς θριαμβικὰς ἐσθῆτας ἀμφιασάμενοι τοῖς τε παριδρυμένοις τῇ πύλῃ θύσαντες θεοῖς ἔπεμπον τὸν θρίαμβον ». Le cortège passa « διὰ τῶν θεάτρων », ce qui signifie : par le cirque Flaminien et le Grand Cirque [5].

Il est impossible de donner une explication satisfaisante de ce récit. Du portique d'Octavie, dit Josèphe, Vespasien *est revenu* sur ses pas pour gagner la porte Triomphale; comme il dut traverser ensuite le cirque Flaminien, la Porte Triomphale doit se trouver au Champ de Mars. Et ainsi ce texte semble témoigner contre la thèse de Bunsen. Mais, d'autre part, ce texte prouve, d'une façon irré-

[1] *Od.*, IV, 2, 33-36. Cf. *Epod.*, VII, 7-8.

[2] CIL, VI, 944.

[3] Martial. VIII, 65. Sur l'emplacement de cet arc, cf. L. Morpurgo, *art. cit.*, p. 121.

[4] *Bell. Iud.*, VII, 5, 4.

[5] Mme Morpurgo rapproche : Plut., *Paul Emile*, 32.

cusable, qu'il existait une porte de Rome officiellement appelée Porte Triomphale « parce que l'usage veut que les cortèges triomphaux y passent toujours ». Il ne s'agit certes pas d'un arc de triomphe d'occasion; et les dieux voisins de la porte, auxquels les empereurs adressent leurs hommages, semblent, comme de droit, présider au triomphe. Cette Porte Triomphale ne peut être qu'une porte de l'enceinte de Rome, celle même sous laquelle passèrent les funérailles d'Auguste; elle ne peut pas être au Champ de Mars.

Il n'est donc pas du tout sûr que Josèphe soit ici d'une exactitude parfaite [1]. Son récit prouve qu'il a vu l'empereur le matin au portique d'Octavie, avec la couronne de laurier et le vêtement de soie teint de poupre, mais sans les ornements triomphaux: il l'a vu assis sur la chaise curule, au milieu du tumulte des acclamations, puis, dans le grand silence, il entendit sa prière solennelle. Plus tard, il l'a sûrement vu encore, avec ses fils, traverser l'un des cirques, à la suite du défilé éblouissant, dans l'appareil divin du triomphe. Mais, dans l'intervalle? Il a bien fallu que Josèphe s'en rapportât à ses voisins; étranger dans Rome, il a pu mal comprendre. Au portique d'Octavie, l'empereur a congédié les soldats, qui ont dû refluer vers le Champ de Mars. Dans la cohue, Josèphe ne s'est peut-être pas rendu compte que l'Empereur, descendant vers le Forum Boarium, allait revêtir les ornements triomphaux près de la Porte Triomphale et du temple d'Hercule. Car nous savons que l'Hercule du Forum Boarium jouait un grand rôle dans les triomphes, il portait lui-même le surnom de Triumphalis et on le revêtait, comme le général victorieux, des ornements triomphaux [2]. Notez aussi que son temple (S. Maria del Sole) est pré-

[1] Urlichs fait aussi des réserves touchant la valeur de ce texte. *Röm. Topogr. zu Leipzig. Ein Anhang.*, p. 88.

[2] Plin., *H. N.*, XXXIV, 7 (16), 33: « Hercules ab Evandro sacratus, ut produnt, in Foro Boario, qui triumphalis vocatur atque per triumphos vestitur habitu triumphali ».

cisément situé dans l'axe du Grand Cirque, et, par suite, de la Porte Triomphale présumée. Vespasien aurait donc pu, mais ce n'est qu'une conjecture, revenir ensuite, ayant satisfait à un formalisme traditionnel, jusqu'au Cirque Flaminien où, pendant ce temps, s'était organisé le défilé.

En résumé, il semble que les triomphateurs ne se sont pas toujours astreints à entrer dans Rome par la même porte. De cette difficulté, Mme Morpurgo donne une solution élégante : il ne faut pas dire que le triomphe passait nécessairement sous la Porte Triomphale; mais, là où passe le triomphe, là on érige une porte triomphale. La porta Triumphalis n'existe point, mais des portes triomphales, tant qu'il vous plaira. Et pourtant je me permets de n'être pas persuadé : la Porta Triumphalis, il me semble que c'est celle où l'on a fait passer le cortège funéraire d'Auguste, où Vespasien et Titus vinrent prendre les ornements triomphaux et adorer Hercule Triomphal.

* * *

Depuis l'Aventin, en traversant Sainte Marie in Cosmedin, en passant parallèlement au mur du Cirque, nous avons fait suivre à notre muraille Servienne une direction rectiligne. Que cette orientation était bien en effet l'orientation primitive de ce quartier de Rome, c'est ce que les fouilles ont attesté [1]. C'est seulement après le grand incendie de 213 [2] que l'on rebâtit, semble-t-il, sur un plan différent. Les édifices du Forum Boarium s'alignent désormais, non plus sur la direction du rempart mais sur celle du Tibre.

[1] Lanciani, *Not.*, 1890, p. 213. Cf. les murs antiques portés sur la *Forma Urbis*, pl. 28.

[2] Lanciani, *l. c.* : « L'orientazione degli edifizi e delle strade fu girata di circa 30° e messa in più stretto accordo con i muraglioni di sponda o ripa del Tevere ».

La ligne présumée de ce rempart aboutit au Janus quadrifrons, voisin de Saint George en Vélabre. Je serais disposé à admettre que, précisément en ce point, elle se repliait vers le Nord pour gagner le Capitole. Ainsi s'expliquerait pourquoi un monument insigne décore ici le Forum Boarium [1]. On s'expliquerait même pourquoi l'angle rentrant du mur Servien avait son sommet en ce lieu-là : c'est que le Janus Quadrifrons est situé à l'endroit le plus bas de la vallée qui sépare le Capitole du Palatin ; il est bâti au-dessus de la Cloaca Maxima, qui vraisemblablement est une ancienne rivière, le Spinon, voûtée et transformée en égout [2]. C'est naturellement dans la basse vallée du Spinon que les marais, — qui primitivement occupaient le Vélabre, — ont dû le plus longtemps séjourner : c'est donc bien là que le mur de Rome devait s'écarter le plus du Tibre.

Bunsen a supposé que la *porta Flumentana* occupait l'emplacement du Ianus Quadrifrons [3]. Un bras du Tibre, disait-on, y coulait autrefois [4]. Longtemps encore ce quartier demeura exposé aux inondations [5]. Les maisons situées hors de la Porta Flumentana ne pouvaient pas être dites, à proprement parler, situées hors de la ville [6].

[1] C. Hülsen, *Il Foro Boario, l. c.*, p. 273 : « Verso Nord-Est il Giano quadrifronte senza dubbio segna un *punto di confine* ed un punto importante, probabilmente il centro del lato verso il Velabro ». — Sur la découverte de chambres souterraines au pied du Janus, cf. Gatti, *Not.*, 1901. p. 354 et 483.

[2] Lanciani, *Bull. Com.*, 1892, p. 279.

[3] *Beschreibung der Stadt Rom*, I, p. 630.

[4] Paulus ex Festo, p. 89.

[5] Liv., XXXV, 21, 5, an. 193.

[6] Varr., *R. r.*, III, 2, 6. — M. Richter, *Die Befestigung des Janiculum*, p. 17, note que les inondations signalées par les historiens sont postérieures à 193 : « ein deutlicher Fingerzeig, dass die Vorstadt vor der porta Flumentana erst unlängst entstanden war ». En effet, les grands travaux d'aménagement du Forum Boarium datent du IIe siècle

*
* *

Entre le Ianus Quadrifrons et le Capitole, il ne semble pas possible de trouver un point de repère qui permette de fixer le tracé du mur Servien.

Là se trouvait peut-être la *Porta Navalis*, en correspondance avec le *navale inferius*[1]. — Le rempart devait passer à peu de distance des temples de la Fortune et de Mater Matuta. Près de la Fortune était la porte dite *Fenestella*[2]. — Même il est permis de se demander si les deux *fornices* de L. Stertinius « in foro Boario ante Fortunae aedem et Matris Matutae », en 196 av. J.-C., ne perçaient pas le mur de Servius: nous aurions là un exemple de démantellement[3]. Le mur dut être percé d'innombrables arcades (les trois arcades de la porte Trigemina, les Douze Portes, ces deux fornices), pour satisfaire aux exigences croissantes du commerce, avant de tomber sans doute par pans entiers. — Enfin, à peu de distance du temple de la Fortune, nous rejoignons le *vicus Iugarius*, à l'extrémité duquel se trouvait la *Porte Carmentale*, dont l'emplacement précis est inconnu.

*
* *

J'ai essayé de rejeter en discussion un problème de topographie que l'accord des savants semblait tenir pour résolu. Je sais qu'aucun des arguments que j'ai présentés n'emporte la certitude: depuis si longtemps que Rome est passionnément étudiée, d'autres ont dit déjà toutes les choses certaines; pour trouver à parler encore d'un

[1] Paulus ex Festo, p. 179: « Navalis porta a vicinia navalium dicta ».
[2] Ovid., *Fast.*, VI, 577. — Plut., *Quest. Rom.*, 36.
[3] Liv., XXXIII, 24.

sujet qui tient à cœur, il faut nous aventurer aux conjectures: et la Rome que nous bâtissons sur les nuages est comme une cité des oiseaux.

Pourtant ce n'est pas une recherche tout illusoire. Si vraiment le mur de Servius suivait le tracé que j'indique, le texte fameux de Tacite (*Ann.*, XII, 24) concernant le pomerium de Rome s'éclaire un peu. Le sillon sacré fut tracé par Romulus de manière à embrasser dans l'enceinte l'autel d'Hercule, « *ut magnam Herculis aram amplecteretur* ». Tradition absurde, observe M. Pais: au point de vue religieux, car le culte grec d'Hercule n'a pas, à Rome, une telle antiquité; au point de vue militaire, car on ne choisit pas de bâtir une enceinte au fond d'une vallée [1]. Mais, ce qui doit être faux du pomerium de Romulus, semble vrai du pomerium de Servius. Du Ianus Quadrifrons à l'Aventin, le mur est tracé de telle sorte qu'il vient longer exactement l'Ara Maxima. Et reprenons le texte de Tacite; passé l'Ara Maxima, le pomerium court dans le Grand Cirque: « *inde certis spatiis interiecti lapides per ima montis Palatii* ». La ligne des cippes commence à l'Ara Maxima. Or, quand on bâtit les murs de Servius, l'Aventin fut laissé hors du pomerium. Il y avait donc un point à partir duquel le mur et le pomerium divergeaient. N'est-il pas vraisemblable que ce point est précisément l'Ara Maxima, et ne s'explique-t-on pas à présent pourquoi la ligne des cippes y commence?

Si le Forum Boarium mérite tant d'attention, c'est que ce fut le port de Rome. A une époque lointaine, qu'on ne peut estimer, c'est là que débarquèrent les Grecs parmi les Barbares; l'histoire n'en parle pas, mais le poète sait quelle fut l'émotion du peuple d'Evandre: l'Enéide garde la mémoire de cet émerveillement. Avec les marchands abordent les dieux: pareille au serpent d'Esculape, la culture grecque s'insinue au cœur de Rome.

[1] Pais, *Ancient Legends*, p. 226.



Dans ce décor merveilleux d'une si grande histoire on s'attarde trop volontiers. Il n'est guère d'étude plus nécessaire, écrit De Rossi, ni qui plaise davantage: « *piena d'utilità e diletto* ». C'est pourquoi l'on me pardonnera si j'ai voulu, après tant d'autres, deviner le secret de Sainte Marie in Cosmedin et rendre aux beaux temples qui l'accompagnent le prestige de leurs noms.

André Piganiol.

LE PALAIS FARNÈSE

D'APRÈS L'INVENTAIRE DE 1653

Le Palais Farnèse est certainement, de tous les Palais de Rome, celui dont la monographie serait la plus féconde pour l'histoire artistique et intellectuelle du XVI[e] siècle. Cependant on est loin d'avoir réuni les documents sur lesquels doit se fonder une monographie de ce genre : comptes de la construction, plans anciens, inventaires [1]. Il semble bien que les comptes aient été perdus, mais il faudrait savoir avec précision de quelles ressources on disposera pour l'histoire du Palais, et c'est ce que l'état de dispersion des papiers Farnèse rend extrêmement malaisé. Les inventaires publiés dans la collection des *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia* [2] ne concernent que les sculptures antiques conservées au Palais. Sur l'affectation des pièces, les notions sont restées jusqu'ici tout-à-fait vagues. M. P. de Nolhac, alors qu'il appartenait à l'Ecole française de Rome, a consacré un livre et des articles [3] à la Bibliothèque et aux collections de Fulvio Orsini, installées, comme aujourd'hui l'Ecole française, au second étage du Palais. Toutefois, lorsqu'il publiait ainsi le catalogue des livres, tableaux et médailles réunis par le grand humaniste, il ne savait pas, parmi « ces grandes pièces recueillies et claires, aux plafonds sculptés », les-

[1] Une monographie du Palais de Venise, préparée par les soins de l'Institut historique autrichien à Rome, doit paraître prochainement.

[2] *Pubblicati per cura del Ministero della Pubblica Istruzione*, Florence et Rome, in-8°. — Les trois premiers volumes, qui seuls contiennent des inventaires Farnèse, sont de 1878, 1879 et 1880. Cf. ci-après.

[3] P. de Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini*, in *Mélanges de l'Ecole franç.*, IV (1884), pp. 139-231 ; — *Une galerie de peinture au XVI[e] siècle. Les collections de Fulvio Orsini*, in *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, I. pp. 427-436 ; — *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*. Paris. 1887, in-8° (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 74[e]).

quelles avaient abrité le célèbre musée de Fulvio Orsini. Vingt ans après ces études de M. de Nolhac, un de ses successeurs à l'Ecole française écrivait pour les *Mélanges* une notice accompagnant le relevé, par un pensionnaire de l'Académie de France, d'un des plafonds sculptés du second étage [1]: celui du salon actuel du Directeur. Il constatait aussi et déplorait l'impossibilité, dans l'état des documents, de savoir à quel usage était destiné, au temps des Farnèse, le salon ainsi plafonné. Depuis cet article, il a eu, l'heureuse fortune de rencontrer à Parme, à l'*Archivio di Stato*, deux inventaires, datés de 1653, l'un de la Bibliothèque, l'autre des meubles du Palais Farnèse: ce dernier énumère toutes les chambres et salles, et dénombre dans chacune le mobilier et les œuvres d'art. Un de ses confrères de la promotion suivante s'est associé à lui et a continué cette année en Italie les vérifications au Palais, les recherches dans les Archives ou Musées de Parme et de Florence. Le présent article est le résultat de leur collaboration. Il en sera de même des études et des publications qui viendront ensuite.

Nous nous proposons en effet, après nous être assurés qu'ils n'avaient été ni connus en France ni utilisés en Italie, de décrire ici puis de publier plus tard ces inventaires, qui pourront rendre de grands services aux historiens des Farnèse et de leur Palais.

Le plus qualifié d'entre eux, M. F. de Navenne [2], doit publier prochainement le livre qu'il a consacré à la famille Farnèse et à son illustre demeure [3].

[1] P. Bourdon et J. Hulot, *Un plafond du Palais Farnèse*, in *Mélanges*, XXVII (1907), pp. 1-22, pl. I-IV.

[2] M. F. de Navenne a découvert et possède le manuscrit des comptes privés de Paul III. Il s'y trouve, paraît-il, des renseignements sur les travaux de construction du Palais pendant le pontificat. Ce manuscrit sera prochainement édité par les soins de M. Léon Dorez.

[3] Nous tenons à présenter, au début de cet article, nos respectueux remerciements à M. et à Mme Camille Barrère, qui nous ont permis d'étudier les régions du Palais occupées par l'Ambassade et par leurs appartements.

I.

Les documents qui vont être décrits se trouvent à Parme, à l'*Archivio di Stato,* dans le cabinet de l'archiviste.

Ce sont 1° deux volumes manuscrits reliés en parchemin contenant: l'un, l'inventaire de la Bibliothèque du Palais Farnèse, l'autre, celui des meubles, tous deux datés de 1653; 2° une liasse de pièces diverses, la plupart du XVIIIe siècle.

L'inventaire de la Bibliothèque[1] porte ce titre: *Inventario delle librarie, che ha in Roma || nel Palazzo detto di Farnese il Ser.^mo Sig. || Duca di Parma riconsegnate dal S. D. Bart.^meo || Faini sopraintendente della Guardarobba di || S. A. S. a me Innocentio Sacchi guardarobba || a di primo Aprile 1653.* — Au dos de la couverture, on lit: *Inventario || della || libreria || di || Parma || in || Roma.* — A la fin de l'inventaire[2], une autre main a écrit: *Io Innocentio Sacchij Guardarobba del ser:^mo sig:^r Duca di Parma || in Roma ho riceruto in consegna tutti i libri descriti || nel presente Inventario et Prometo di renderne || buono et fedel conto questo di 31 Decembre 1653.*

L'inventaire des meubles[3] n'est précédé d'aucun titre, on lit seulement au dos de la couverture: *Mobili || Inventa || —rio || di*

[1] Papier, 210 mm. × 277 mm. Filigrane: ancre dans un cercle, au dessus une étoile, au dessous la lettre G. D'abord, un cahier de 4 feuillets, le premier collé sur la couverture, les autres numérotés au recto I, II, III; puis 228 feuillets numérotés au recto en chiffres arabes, le dernier collé sur la couverture.

[2] F. 226 v°.

[3] Papier, mêmes dimensions et filigrane que l'inventaire de la Bibliothèque. D'abord, 10 feuillets non paginés: 1° un cahier de 6 feuillets dont le premier est collé sur la couverture; 2° un cahier de 4 feuillets: sur les deux premiers se trouve, un *Indice del presente inventario,* qui concorde bien. L'inventaire qui commence ensuite, paginé au r° et au v°, comprend 448 pages, dont les 11 dernières (pp. 437-448) sont blanches. Enfin, un cahier de 6 feuillets blancs non numérotés dont le dernier est collé sur la couverture.

Roma; et à la fin de l'inventaire [1], comme dans celui de la Bibliothèque : *Io Innocentio Sacchij guardarobba del Serenissimo* || *Sig:r Duca di Parma in Roma ho riceruto in consegna* || *tutte le robbe contenute nel presente inventario* || *et prometto di renderne buono et fedel conto* || *questo di 31 di Decembre 1653.*

On trouve, insérée dans ce manuscrit sur un double feuillet volant non paginé, une : *Lista delle robbe distrotte, et vendute della guardarobba del Ser^mo* || *Sig^r duca di Parma, dopo l'inventario che si fece nelle contingenze* || *della guerra sotto Papa Urbano 8°, del' qual'Inventario all'hora* || *et circà trè anni fà se nè mandò copia a Parma, sin' al'* || *p[rim]o d'ap[ri]le 1653* [2].

Ces mentions diverses, rapprochées, montrent que les deux inventaires avaient été arrêtés par B. Faini le 1er Avril 1653 et que la prise en charge, par le *guardarobba* Innocentio Sacchij, des objets inventoriés, eut lieu le 31 Décembre de la même année. Elles prouvent aussi qu'un inventaire avait été dressé lorsque menaça d'éclater la guerre entre Urbain VIII et le duc de Parme [3]. Il s'agit de la guerre de Castro qui mit en conflit le pape et le duc Edouard II à partir de 1641 [4]. Une copie de cet inventaire fut vers cette date envoyé à Parme. En 1650, l'on se sert encore du même inventaire, dont on expédie à Parme une nouvelle copie. Nos deux manuscrits de 1653 pourraient bien n'être qu'une reprise de l'inventaire fondamental, mis au point et complété par la liste des objets détruits ou vendus. Un passage de l'inventaire des meubles le donne à penser. Dans une pièce du second étage, la *sala sopra la guardarobba*, une armoire est reservée aux parements de cuir destinés à être appli-

[1] P. 436.

[2] De la même main que l'*Indice del presente inventario.*

[3] Le document 3, cité plus loin, mentionne aussi un inventaire du 7 Mars 1601.

[4] Litta, *Famiglie celebri italiane*, Farnese, tav. XVIII.

qués sur les murs des appartements [1]. Or on y énumère beaucoup de ces parements avec la mention: *sta in opera*, c'est à dire « est mis en œuvre, est en place » dans telle chambre ou salle du premier étage ou du rez-de-chaussée [2]. Pourquoi ne pas les comprendre dans l'ameublement de ces pièces, comme on le fait par exemple pour les *camerini* qui avoisinaient l'église *della Morte*? C'est, sans doute, que notre inventaire reproduit, sous le bénéfice de ces observations, un inventaire plus ancien, à la date duquel ces parements étaient conservés dans l'armoire du second étage.

Ces deux inventaires, ainsi que l'atteste une double mention manuscrite [3], ont fait partie des papiers de Moreau de S[t] Méry. Ce Français, né à Fort-Royal de la Martinique en 1750, eut la plus aventureuse carrière [4]. Avocat au Parlement de Paris, puis membre du Conseil supérieur de S[t] Domingue, il fut chargé par Louis XVI d'étudier la législation des colonies. Son île l'envoie à la Constituante; il émigre, et, de 1792 à 1798, le voilà libraire aux Etats-Unis. A son retour en France, il devient l'un des principaux rédacteurs du code colonial et maritime, et, en 1800, conseiller d'Etat. Le Premier Consul, en 1801, le nomme résident près le Duc de Parme, puis, un an plus tard, à la mort du prince, administrateur général des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Mais en 1806, une tentative de révolte le trouve sans énergie: il fut révoqué. Il écrivit plusieurs ouvrages sur l'Amérique: on cite en outre de lui une histoire restée manuscrite des Etats de Parme, Plaisance et Guastalla.

[1] Inventaire des meubles, pag. 193.

[2] Même observation pour *quattro pezzi di ferro*, mentionnés dans la *bottiglieria* (cf. ci-dessous) et mis en œuvre dans le lavoir.

[3] Inventaire de la Bibliothèque, sur le plat de la couverture, à droite: *Dalle carte di Moreau de Saint-Mery.* — Inventaire des meubles, deuxième feuillet non folioté, en haut et à droite: *Dalle carte di Moreau de S[t] Mery* || *A. C.*

[4] Cf. *Nouvelle Biographie générale.*

La liasse de documents divers comprenait, en novembre 1908, treize pièces, que nous classons ainsi:

1. Une grande feuille volante sans date [1]: *Distribuzione della favola di Psiche con il disegno de quadri nella proportione e misura che devono essere da dipingersi in una sala e sei stanze per il Sere^mo Sig^r principe Pietro farnesi. La favola e descritta da Lucio Apuleio nell'Asino d'oro e dal Marino nell'Adone* [2]. Suit la description de soixante tableaux avec le plan de leur disposition dans les chambres et leurs dimensions.

2. Deux feuillets très détériorés [3], datés: *1626 //// Aprile. Annotazione dell'Infrascritti vasi r///°uati sopra l'arco attaccato al Palazzo Maggiore farnesiano per il qual arco si passa sopra strada Giulia per andare alli camerini contigui all'oratorio della Morte... — Nel giardino secreto di d° Palazzo contiguo alli sod^i Camerini... — Nei giardini posti in [Traster]ere...*

3. Une feuille volante sans date [4] mais dont le papier présente la même filigrane que les documents de 1727 qui vont suivre. Pas de titre. La pièce a trait aux origines du Palais Farnèse: *Il palazzo Farnese fù fatto d'una casa delli canonici di S. Marco a Roma... 2° d'una casa della chiesa di S. Eustachio...*

Les neufs documents suivants se rapportent tous à la même affaire: la décision qu'allait prendre le nouveau duc de Parme, Antonio Farnese, après son avènement en 1727, au sujet des personnes qui, sous divers prétextes, avaient leur logement dans son palais de Rome.

[1] Papier, 304 mm. × 424 mm.

[2] L'*Adone* de Giovan Battista Marino fut dédié en 1623 au roi Louis XIII.

[3] Papier, 210 mm. × 270 mm. sans filigrane. Ce document est accompagné d'une double feuille volante de même dimension, mais avec filigrane, qui porte seulement, au 1er feuillet r°, cette indication: *n° 15. Descritione de giardini di campo Vaccino, Tras Tevere, Vignola, e Vigna di Madama,* sans que la description s'y trouve.

[4] Papier, 140 mm. × 195 mm.

4. Lettre de Giovanni Posta, *maestro di casa*, à S. A. S. [1], datée de Rome le 23 Août 1727: il lui envoie la *nota* ci-dessous, et l'informe que certaines personnes, désignées précédemment par le duc, ont déjà reçu congé, etc. La lettre est suivie d'un court mémoire disposé en deux colonnes: celle de droite reproduit les passage de la *nota* concernant cinq hôtes du palais dont le cas mérite attention; celle de gauche est reservée aux observations de G. Posta. — Le duc, d'une écriture lourde et violente, a marqué, dans la colonne de droite, ses décisions: *che vada, vi stia*, etc...

5. *Nota delle persone che abitano in Palazzo Farnese* [2]. — Le rédacteur a laissé à gauche une marge égale à la moitié de la page où le duc a inscrit ses ordres.

6. *Nota delle perso[n]e, che devono abitare in Palazzo Farnese* [3]. — Liste rédigée d'après les décisions du duc et destinée aux habitants du Palais. La colonne de droite mentionne les pièces et appartements: en regard, à gauche, le nom des personnes autorisées à y loger. Plus tard, certains noms rayés ont été remplacés par d'autres ou par le mot: *vacante.*

7, 8, 9, 10, 11 et **12.** Six lettres émanant d'habitants du Palais et suppliant le duc, soit directement, soit par intermédiaires, de leur laisser leur logis. Deux sont datées, l'une du 23 Juillet, l'autre du 22 Août 1727.

Enfin à cette liasse appartiennent encore:

13. Une minute de lettre [4] adressée au conseiller Picedi, non signée. Elle est datée au verso de la manière suivante: *90* || *Parma, ult° Aprile.* — Ce ne peut être que 1590. — La première partie

[1] Papier, 4 feuillets 200 mm. × 278 mm. en deux feuilles encartées, le 3e feuillet v° et tout le 4e sont blancs.

[2] Papier, 4 feuillets 198 mm. × 268 mm., en deux feuilles encartées, non numérotés.

[3] Papier, 2 feuillets 207 mm. × 303 mm., en une feuille.

[4] Papier, 1 feuillet 230 mm. × 291 mm., détérioré et d'une écriture difficile.

de la lettre concerne le Palais: le cardinal de Séville a demandé, semble-t-il, un logement au Palais, qu'on ne peut lui accorder, car « en dehors de notre appartement, toutes les autres chambres sont occupées par nos gens [1] ». La lettre a dû être écrite au nom d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui fut propriétaire du Palais de 1589 à 1592 [2]. La seconde partie de la lettre se rapporte à un transfert de reliques.

14. Une note, qui nous a été signalée par l'archiviste, mais qui avait été envoyée à Rome pour les recherches auxquelles l'Etat italien fait procéder sur la situation juridique des biens Farnèse [3]: elle a trait aux contributions apportées par des particuliers ou des communautés à la construction du Palais sous Paul III.

II.

Nous ne ferons que signaler l'intérêt qu'offre l'inventaire de la Bibliothèque. Le second étage du Palais comprit au XVIe siècle, jusqu'en 1600, deux bibliothèques, celle de Fulvio Orsini que M. de Nolhac a étudiée, et celle plus célèbre encore des Farnèse [4]. On savait qu'Orsini en fut le bibliothécaire, qu'il édita certains

[1] « ...*perche dall'appartamento nostro in fuori, tutte le altre stanze sono occupate dalli nostri* ». Ce cardinal est Rodrigo de Castro, titulaire du siège de Séville de 1582 à 1600, qui fit faire la demande par son agent Ximenez.

[2] Cf. P. Bourdon, *Un plafond du P. F.*, in *Mél.* XXVII (1907), p. 17 et 18. En 1590, Alexandre Farnese faisait la guerre en France: la date portée sur cette minute est vraisemblablement celle de sa réception à Parme.

[3] Il a l'intention d'en revendiquer une partie, notamment le Palais de Rome.

[4] Cf. Angelo Rocca, *Bibliot. Apost. Vatic.*, 1591, p. 398: « Extat Romæ in ædibus Farnesianis Bibliotheca illa celeberrima a Paulo III, dum cardinalitia erat dignitate insignitus, erecta... » cité par de Nolhac, *Bibl. de F. Orsini*, p. 445, n. 2.

manuscrits, qu'il en utilisa d'autres pour ses publications. Aucun catalogue n'en avait encore été signalé. Orsini mourut en 1600. Sa bibliothèque passa par legs à la Vaticane. Quant à la librairie des Farnèse, elle était encore en place en 1653. Mais l'ensemble des volumes, ainsi que le témoigne un de nos documents de 1727, fut avant cette dernière date transporté à Parme [1].

L'inventaire des meubles, qui nous fournira les éléments de cet article, comprend trois parties : 1° les meubles, ainsi que les tapisseries, tentures, parements, etc. [2], 2° les tableaux fixés aux murs, *attaccati al muro* [3], aussi bien que les dessins, estampes, miniatures, cires, mosaïques, médaillons de métal, étoffes encadrées, brodées ou brochées ; mais restent énumérés avec les meubles les miniatures qui ne servent pas à la décoration, et les dessins en cartons, 3° *Statue e pietre* [4].

C'est donc le Palais Farnèse de 1653, avec tout ce qu'il renfermait de meubles utiles et de richesses, qui se dessine et vit au long des pages de notre inventaire. Seule, une publication complète du manuscrit le fera exactement connaître. Cet article a seulement pour but, de reconstituer, grâce à la nomenclature des salles et des chambres, la distribution ancienne du rez-de-chaussée et des deux étages. Nous aurons ainsi établi le cadre où pourront se loger meubles, tableaux, statues et livres, et donné à la publication des in-

[1] Document 4, 2e feuillet r°, colonne de gauche : « In tempo de serenis^mi SS^i Cardinali Farnesi tenevasi dà medesimi la libraria in una gran Camera accanto la guardarobba ; i libri più scelti, e migliori furono già trasportati in Parma, e particolarmente i manoscritti ; sono rimaste le scanzie, e sono ancora rimasti varij pezzi di Libri, che non hanno alcuna singolarità ». L'abbé Adriano d'Acciano, bien connu à Rome « per la sua non ordinaria Letteratura », a le titre de bibliothécaire et les clefs. Il partage avec le Docteur Trambaglia, fils du maître de la poste de Plaisance, deux petits appartements « per andare al cornicione ».

[2] P. 202-305, il n'y a pas de titre à cette partie.

[3] P. 306-362. *Quadri.*

[4] P. 363-436.

ventaires sa préface naturelle: quelques indications sur les pièces et les régions importantes du Palais en esquisseront la physionomie.

Le manuscrit de Parme n'est accompagné d'aucun plan: de là des difficultés d'identification que nous croyons avoir résolues, sauf sur quelques points. En appendice à cette étude on trouvera les plans du rez-de-chaussée, du premier et du second étage, ainsi que celui des *camerini della Morte* avec la destination proposée pour chaque pièce. Pour le rez-de-chaussée et le premier, nous avons utilisé les plans de Letarouilly, en les vérifiant et les rectifiant sur place [1]. Les plans du second étage et des *camerini della Morte* n'avaient jamais encore été dressés.

L'inventaire des meubles a été notre principale source [2], et c'est la liste des pièces, telle qu'il nous la donne, que nous allons re-

[1] P. Letarouilly, *Edifices de Rome moderne*, Paris, Didot, in f°, t. II (1850), pl. 116 et 117. — L'ouvrage de Pietro Ferrerio, *Palazzi di Roma de piu celebri architetti*, Rome, s. d., in-8° oblong (dédié au Card. Antonio Barberini, camerlingue) contient à la pl. 6 du liv. I une *Pianta del palazzo di Farnesi fondat* (sic) *da Antonio Sangallo famoso archi.° L*[anno] *MDXXX*. C'est un plan du rez-de-chaussée. Il offre des rapports remarquables avec trois dessins du Musée des offices: 298 A, attribué à Antonio da San Gallo, donc antérieur à 1546; 3450 A, dessin de Bartolommeo Ammanati, avec l'indication *Palazzo de' Farnesi* — qui a dû être dressé au moment de son séjour d'études à Rome (1550-1556); 4927 A, dessin de Giorgio Vasari il Giovane avec cette mention: « *Questa è la pianta del Palazzo di farnese di Roma di mano di M. Antonio da S. Gallo, con l'aggiunta di Michelagnolo Buonarruoti, et di quello che vi mancha, fatto oggi di 12 di maggio 1542* ». — Ces quatre plans, tous de la même époque, s'ils sont conformes à l'état actuel pour toute une moitié du palais, celle qui regarde la place Farnèse, offrent des variantes notables pour l'autre moitié: il s'agit évidemment d'un projet (*quello che vi mancha*) que l'on modifia à mesure que se poursuivait la construction. Nous aurons occasion d'y revenir.

[2] Dans l'ouvrage de Fr. Ehrle et Enr. Stevenson, *Gli affreschi del Pinturicchio nell'appartamento Borgia*, Roma, Danesi, 1897, in f°, les dispositions de l'ancien Vatican ont été restituées d'après le diaire de Burchard. M. L. Dimier dans sa thèse sur *Le Primatice*, Paris, 1900, in-8°, a établi le plan de Fontainebleau sous François Ier en utilisant 1° le plan de Ducerceau de 1570 qui ne portait aucune mention d'affec-

produire, avec références à nos plans. Nous avons trouvé certaines données utiles dans les documents ci-dessus analysés de 1626 et de 1727, dans la collection de dessins et plans manuscrits originaux du Musée des Offices [1], dans les inventaires des sculptures de 1568 [2], 1697 [3], 1767 [4], 1775 [5], déjà publiés. Les descriptions du Palais, les récits de voyages, les recueils d'estampes etc., ont été consultés [6].

tation de lieux, 2° les comptes des bâtiments du roi, 3° l'état présent du château (Justification préliminaire du plan, pp. 240-256). — Un travail analogue a été tenté pour le Palais des Papes, à Avignon: un rapide coup d'œil sur les documents publiés ou analysés par Fr. Ehrle, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, Rome, Vatican, 1890, t. I, p. 587 et ss., et sur l'ouvrage de Digonnet, *Le Palais des Papes d'Avignon*, Avignon, 1907, in-8°, révèle de frappantes analogies de nom et de destination entre les appartements d'Avignon et ceux du Palais Farnèse, lui aussi d'origine pontificale.

[1] Cf. N. Ferri, *Indice geografico-analitico dei disegni di architettura civile e militare esistenti nella R. Galleria degli Uffizi*, Roma, 1885, in-8°. Ce catalogue est loin d'être complet pour le Palais Farnèse. M. Chédanne, architecte, a laissé à la Galerie une note manuscrite rapportant au Palais Farnèse, avec parfois quelque hardiesse, un assez grand nombre de dessins. Nous en avons nous-mêmes identifié une quinzaine. Nous tenons à remercier M. le conservateur des Dessins et Estampes, ainsi que M. Filippo di Pietri, secrétaire, dont la bonne grâce nous a rendu notre recherche aisée.

[2] *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia*, Florence et Rome, t. I (1878), p. 72.

[3] *Ibid.*, t. II (1879), p. 380.

[4] *Ibid.*, t. III (1880), p. 186.

[5] *Ibid.*, p. 197.

[6] Nous les citerons au cours de l'article. Bornons-nous à indiquer ici: l'utile ouvrage de Fr. Cancellieri, *Il Mercato, il Lago dell'Acqua Vergine*... Rome, 1811, in-4°, où se trouve (pp. 183-190) une histoire anecdotique du Palais; et, parce qu'il est exactement le contemporain de notre inventaire, le voyage du Hollandais Aerssen de Sommelsdyck en Italie (1653), publié par M. L. G. Pélissier sous le titre: *Sur quelques documents utiles pour l'histoire des rapports entre la France et l'Italie*, in *Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, 1906, in-8°, t. III, pp. 173-256. On y trouve pp. 178-9 quelques renseignements sur le Palais Farnèse.

L'inventaire de 1653 commence par le second étage. Là se trouvait, comme on va le voir, la *guardarobba,* c'est à dire le garde-meuble. Ce nom seul peut correspondre aujourd'hui, en français, à cette région très étendue, où l'on conservait la vaisselle, les objets précieux, les tentures, les tapisseries, tout ce qui devait être mis en usage quand les maîtres étaient au Palais, et même l'ameublement de leurs chambres. En 1653, le duc de Parme, Ranuccio II [1], n'était pas à Rome. Son prédécesseur y était venu vers la fin de 1639 [2]. Depuis les Farnèse ne paraissaient plus dans le Palais de Paul III. Le premier étage, l'*appartamento nobile,* comme on disait [3], ne recevait plus guère que des étrangers: ce fut en 1635 le cardinal Alphonse de Richelieu, le premier qui « apprit au Palais Farnèse à porter les Armes de France » [4]; en 1655, ce devait être le cardinal de Hesse, puis la reine Christine de Suède [5]. En 1653, il n'était pas habité.

C'est, on l'a vu, In. Sacchij, le *guardarobba,* qui est responsable de tous les objets énumérés dans l'inventaire. Il est dès lors tout naturel qu'il commence par la *guardarobba.* — Il suit un itinéraire: une fois fixé le point de départ, on peut de proche en proche identifier toutes les pièces; en voici la liste, avec un numéro en regard qui renvoie à notre plan du second étage [6]:

Stanza della guardarobba nel cantone verso li Bolognesi = (1). Ce point de départ est aisé à situer: cette chambre est à l'angle

[1] Duc de Parme depuis 1646. Cf. Litta, *Fam. celeb. ital.*, tav. XIX.

[2] Cf. Id., *ibid.*, tav. XVIII.

[3] C'est ainsi qu'il est appelé dans notre inventaire. Mais les documents de 1727 donnent au deuxième étage le nom de « *Terzo Piano nobile del Palazzo* ».

[4] « *Et nunc primum didicit Palatium Farnesium gerere Scutum Gallicum* », dit le Cardinal Teodoro Amidenio (cité par Cancellieri, *Il Mercato,* p. 188).

[5] Cf. B[on] de Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino,* Paris, 1899, in-8°, p. 43.

[6] Voir pl. XVI.

du Palais qui fait face à l'église dédiée à S. Petronio, patron de la ville de Bologne, et couramment appelée *li Bolognesi* [1].

Stanza attacata a quella del cantone verso li Bolognesi = (2).

Sala della guardarobba = (3).

Stanza scura a man dritta della sala della Guardarobba = (4).

Andito per andare alla loggia = (5).

Loggia = (7).

Sala sopra la guardarobba = (8). Voici comment se justifie cette identification: 1° nous donnons à *sopra* le sens qu'il offre évidemment dans d'autres passages de l'inventaire [2], et nous entendons « salle *qui précède* la garderobe », c'est à dire la *guardarobba vecchia* (elle commence avec la pièce (9)); 2° nous tenons compte de la différence entre les mots *stanza* et *sala*, *sala* désignant toujours dans notre inventaire une vaste pièce plus longue que large [3].

Stanza appresso dove stanno gli arazzi = (6). Cette pièce est présentement une cuisine, mais cet aménagement date de 1886.

Stanza a tetto attacata alla suddetta degli arazzi.

[1] Cf. Fr. Cancellieri, *Notizie istoriche delle chiese di S. Maria in Iulia... e di S. Tommaso degli Spagnuoli... detta poi de' SS. Gio. e Petronio de' Bolognesi,* Bologne, 1823, in-4°, contenant textes, témoignages et anecdotes.

[2] Cf. ci dessous *stanza scura sopra la porta che va in sala della guardarobba. — Oratorietto sopra il suddetto camerino.* — Petròcchi donne comme sens ancien de *sopra: innanzi, avanti.*

[3] L'inventaire parle d'un *tramezzo in legno in detta sala.* Cancellieri, *Il Mercato.* p. 184 nous donne sur ce point une explication: *I Palazzi di Roma de' mezzi tempi erano fabbricati con tramezzi tra un solaio e l'altro, non solo per impedire l'incommodo del calpestio di quelli che abitavano nell'appartamento superiore, ma anche per riporvi robbe preziose ne' tempi delle fazioni e guerre civili. Il palazzo Bonelli... così è costrutto. Lo stesso fu fatto anche pel Farnesiano che non ha che due piani oltre il terreno.* Nous pensons qu'il s'agit du *tramezzo* situé sous cette salle et s'ouvrant dans le plancher par une étroite ouverture (même disposition dans la salle (12)). Dans ce *tramezzo,* il y avait des ustensiles de rebut en fer et en cuivre. Il y avait en outre des papiers *sopra il soffito di detta sala.*

Le pavement de la pièce (6) cache une ouverture circulaire, d'environ 1m 50 de diamètre, par laquelle on descendait par un petit escalier en bois, qui existe encore, dans une chambre pratiquée sur le plafond à caissons d'une *stanza* du premier étage. C'est bien la *stanza a tetto* de l'inventaire, reliée à la pièce (6). Sur un de ses murs, on voit l'encadrement d'une porte, aujourd'hui murée, qui conduit peut-être à un escalier dérobé. L'existence de cette chambre confirme la série de nos identifications.

Ultima stanza della guardarobba vecchia = (9).

Altra stanza di detta guardarobba vecchia = (10).

Altra stanza = (11).

Sala della guardarobba vecchia = (12).

Prima stanza de' quadri = (13).

Seconda stanza de' quadri = (14).

Terza stanza de' quadri = (15).

Libreria grande = (16) et (17). Ainsi la Bibliothèque se trouve sur la façade du Palais exposée au Nord-Est. On savait déjà par une lettre d'Orsini à Pinelli, de 1578, que la librairie du cardinal Farnèse se trouvait au Nord [1]. Observons en outre que cet emplacement est conforme aux préceptes de Vitruve [2].

Prima stanza della libreria piccola = (20).

Seconda stanza della libreria piccola = (21).

Terza stanza della libreria piccola = (22).

Cet ordre s'impose parce que, d'après l'inventaire, la deuxième et la troisième chambres sont les plus emplies de meubles et d'ob-

[1] Cette lettre a été signalée par M. de Nolhac, *Bibl. de Fulvio Orsini*, p. 23. Voici le passage qui nous intéresse d'après le manuscrit de la Bibliothèque ambrosienne D. 422 f° 46: il s'agit de livres envoyés par Pinelli : « Il luogo dove li metterei e un salone volto a tramontana dove era la libreria del Cardinale et dove sta di riportare, pero non cosi presto perche ne fu levata per farne il soffito et non si riportara cosi presto, e congionto con le mie stanze ».

[2] *De architectura*, livre 6, cap. IV (vulgo VII), cité par Arnim Graesel, *Manuel de bibliothéconomie*, trad. J. Laude, Paris, 1897, in-8°, p. 36, n. 3.

jets. Elles doivent donc être identifiées avec les plus grandes de ces trois pièces.

Ultima stanza con la volta tonda = (19).

Si l'auteur de l'inventaire rappelle ici cette disposition en voûte, c'est bien, semble-t-il, parce qu'il revenait sur ses pas et que cette pièce était en quelque manière isolée: la pièce (19) convient parfaitement. Elle contenait simplement divers objets pour orner une crèche.

Une dernière justification. En 1697 [1], nous trouvons la mention d'une *altra stanza della libraria della volta tonda;* elle doit être identifiée avec la *terza stanza della libreria piccola* de 1653: les mêmes sculptures se retrouvent dans l'une et dans l'autre. Donc la *libreria piccola* était en pièces voûtées: c'est le cas pour celles que nous avons proposées.

Corritoro appresso la Guardarobba = (23) [2].

Ainsi le second étage comprenait trois parties: la *guardarobba*, la plus étendue; — les chambres des tableaux; — les Grande et Petite Bibliothèques. On voit leur place; l'état actuel a longtemps fait illusion: lorsqu'on rendit à la salle (8) sa grandeur première, M. Clausse y voulut voir le salon des Médailles [3]. En réalité, le

[1] *Documenti per servire alla stor. d. Mus.*, t. II, p. 386.

[2] L'inventaire des tableaux suit le même itinéraire. Nous avons donc une liste à peu près semblable des pièces; nous en donnons l'ordre, avec les appellations quand elles offrent quelque nouveauté: (1), (2), (3), (4) *stanza scura sopra la porta che va in sala della guardarobba*, (5), (7) *loggia della guardarobba*, (8), (9), (10), (11), (13) qui porte la mention générale: *stanze dette de' quadri vicine alla libreria grande*, (14), (15), puis *libraria superiore*, et enfin (22); on voit que certaines pièces manquent, parce qu'aucun tableau ne décorait leurs murs. Par contre, une autre pièce se trouve sur cette liste, entre (7) et (8), que l'inventaire des meubles ne mentionne pas: la *stanza del guardarobba*. On ne voit guère à la placer ailleurs que dans les combles, à moins qu'elle ne se confonde avec la *stanza a tetto*.

[3] *Les Farnèse peints par Titien*, Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1905, p. 306, et l'article ci-dessus cité: *Un plafond du Palais Farnèse*, pp. 3 et 21.



studio du Palais, comme on disait au XVIe siècle, n'était pas dans les salles aux plafonds aujourd'hui découverts qui regardent la Farnésine ou Saint-Pierre. Les chambres des tableaux et la Grande Librairie occupaient à l'angle Nord la région aujourd'hui la plus déchue : des cloisons ont divisé, pour les rendre habitables, ces pièces grandioses. Des plafonds en papier cachent les caissons sculptés, qui doivent être d'une richesse singulière et les plus beaux à cet étage si l'on en juge par les précieux objets qu'ils abritaient et par leur charpente, leur *incavallatura*, visible aux combles.

La *guardarobba*, on l'a vu, comprenait elle-même deux parties distinctes : l'une vers les Bolonais, l'autre appellé la « vieille garde robe ». La première forme un groupe de pièces aux armoires nombreuses, où étaient rangés sur les rayons, d'abord l'argenterie : vaisselle, chandeliers, petits coffrets d'ébène et d'argent, puis les porcelaines et les cristaux [1]; voici dans une autre pièce les réserves d'étoffes, les tentures, les velours, les toiles d'or, les brocarts, les lamés d'or, les tapis et les coussins, les baldaquins et les pavillons pour les lits : tout auprès de l'armoire aux calices, clochettes, palliums pour le service de la chapelle, une armoire de gants, de cannes, puis celles des pistolets et des épées. Les chambres entre la loggia et le corridor sont pleines d'étoffes, de portières et de toiles, d'un moindre prix.

La salle des tapisseries séparait cette région de la vieille garde-robe. Des 117 pièces de tapisserie qui composaient la collection, la plupart étaient sans doute pliées ; cependant les parois, auxquelles ne s'appuyaient ni armoires ni tableaux, devaient être couvertes : sans doute, de cette suite de 10 pièces, avec l'histoire d'Abraham dessinée par Michel-Ange, que mentionne d'abord l'in-

[1] Le Hollandais Aerssen ne témoigne pour ces services qu'une faible admiration : « Au second estage de la maison on vous fera voir quantité de vaisselle dorée ou d'argent et mesme il y en a de cristail, mais tout n'est que bagatelle ». L. G. Pélissier, *op. cit.*, p. 179.

ventaire. Scipion, Enée, Pétrarque avaient leur « histoire » tissée sur ces *arazzi*, et sept morceaux antiques sont dits de Grottaferrata.

On se représente bien l'aspect de la loggia voisine, avec son armoire à vaisselle, sa vaste table, aux murs des trophées de piques, sept toiles peintes: Charles Quint mangeant en public, le siège d'Anvers par Alexandre Farnèse..., et deux inscriptions sur bronze, que l'on disait être deux des XII Tables.

Puis commençait la *guardarobba vecchia*, plus sévère. Dans la salle qui la précédait, l'actuel grand salon du Directeur de l'Ecole française, sous le plafond aux belles teintes brunes [1], de grandes armoires, auxquelles on prête volontiers du style, renfermaient les parements de cuir et d'étoffe, destinés à décorer le reste du Palais [2]. Des coffres pour les instruments de musique, d'autres pour les instruments de chasse, et un tableau à la manière flamande — Mars et Vénus — complétaient le sobre ameublement. Moins de régularité dans les pièces suivantes, où les meubles s'entassent; une pièce est réservée aux lits. Dans la *sala* de la vieille garde-robe, nous retrouvons la même simplicité que dans le grand salon: une seule armoire; et, rangés sans doute le long des murs, les épieux de chasse et les mousquets.

Mais qu'on ne s'imagine pas ces pièces sans couleurs: on voyait au dessus des meubles des tableaux peints, des dessins encadrés, des cartes géographiques, ici un téorbe suspendu, là une fine broderie, des vases sur le haut des armoires. Telle pièce, comme la *sala* de la Garde-robe des Bolonais, était une véritable galerie de portraits: vingt-sept tableaux, où Livia Colonna, Paolo Giovio, et

[1] C'est celui qui a été publié dans les *Mél.*, XXVII, (1907), pp. 1-22.

[2] Le 26 Décembre 1655, un dimanche, la Reine Christine de Suède vint s'installer au Palais: « Nel Palazzo dentro era tutto superbamente addobbato di preziosissimi Paramenti del Duca di Parma e di altri Signori ». (G. Gigli cité par Cancellieri, *Il Mercato*, p. 189). Ce fut une des époques les plus brillantes de l'histoire du Palais. Cf. de Bildt, *Christine de Suède et le Cardinal Azzolino*, p. 43 et ss.

le comte Nicolà di Pitigliano, se reconnaissent à côté du nombre imposant des Farnèse. La *guardarobba vecchia* est moins riche en tableaux; par contre, quelques antiques décorent la pièce d'angle et la chambre voisine. C'est dans cette pièce d'angle que pour gagner de la place on avait établi un *palchetto* [1], vaste rayon à mi-hauteur du mur, pour y placer des caisses. La même méthode était suivie pour le corridor prodigieusement rempli: sur trois *palchetti* et sur le sol même s'entassent les piedestaux de statues, caisses de voitures, roues, des écussons: deux de Paul III, un d'Espagne, un autre du peuple romain qui avaient figuré jadis sur la façade du Palais; des meubles pour livres, des cages, des contrevents et jusqu'à des « carcans pour traitres ». Ici, c'est un débarras.

Aux jours de fête, les précieux objets, des salles silencieuses et inhabitées, descendaient à l'étage noble pour couvrir les tables de cristal et d'argent, déployer sur les murs les teintes vives des tapisseries, décorer somptueusement la façade du Palais, et tout animer. Les cérémonies ou le séjour du prince terminés, la *guardarobba* se repeuplait et parfois pendant des années demeurait dans son recueillement.

Dans les chambres des tableaux, les meubles étaient peu nombreux: des prie-Dieu, quelques livres, des crucifix d'ivoire, deux *studioli*, ces cabinets-meubles aux innombrables et menus tiroirs, l'un en ébène et ivoire, l'autre en canne d'Inde. Mais leur contenu déçoit: boutons en or, barettes des cardinaux Farnèse... qu'était donc devenue la collection de camées et de médailles que Fulvio Orsini avait serrée dans un *studiolo* construit tout exprès? [2]

[1] D'après Petròcchi, *palchetto:* « asse traversa che forma un piano per riporvi roba ».

[2] Cf. sa lettre du 26 Juillet 1578 publiée dans *Atti e memorie delle deputazioni di Storia patria dell'Emilia,* nouv. série, vol. IV, part. II (1879), par A. Ronchini et V. Poggi: *Lettere inedite di Fulvio Orsini ai Farnesi,* lettre XIII. Un autre *studiolo,* qui ne contient non plus aucune médaille se trouvait dans la chambre (4). Peut-être existait-il un inventaire spécial pour la collection numismatique.

Mais les murs de ces trois chambres offraient des tableaux, des miniatures, des dessins: incomparable Musée, dont le catalogue éblouit. Dans la première *stanza*, quatre-vingt quatre œuvres, et parmi elles le célèbre carton du Jugement dernier de Michel-Ange, que Fulvio Orsini avait payé cent écus d'or [1]; quatre-vingt seize dans la seconde, cinquante dans la troisième: les portraits des Farnèse par Titien étaient répartis entre ces deux dernières chambres. De cette collection, quelques tableaux provenaient de la galerie de Fulvio; mais la majeure partie fut constituée par les Farnèse. Notre inventaire, sur ce point, nous apporte des précisions tout à fait nouvelles. Mais pourra-t-on tout retrouver dans les Musées de Parme et de Naples? Qu'est devenu ce portrait à la mine de plomb que Michel-Ange, l'ennemi des portraits, fit pourtant de Tommaso de' Cavalieri, oubliant une seule fois pour la beauté de son ami, sa résolution sévère? [2] Il était dans la deuxième chambre des tableaux [3].

La Grande Bibliothèque occupait deux vastes salles. Il y a dans l'inventaire de quoi les remplir. Il faut s'y représenter d'abord les *scanzie* renfermant les livres [4]. On les imagine volontiers, analogues

[1] Cf. de Nolhac, *Les collections d'antiquités de F. Orsini*, in *Mél.*, IV (1884), p. 176. Le prix était considérable; celui des plus beaux portraits du Titien ne dépasse pas 50 écus. C'est sans doute ce carton qu'a vu Aerssen: « Dans un autre endroit on vous fait voir de petites chambres toute remplies d'excellents portraits des plus fameux peintres, mais surtout est à priser le jour du Jugement de Raphaël (*sic*) ». (L. G. Pélissier, *op. cit.*, p. 179). Outre ce carton, il y avait dans les *stanze de' quadri* deux autres copies du Jugement dernier, dont une à l'aquarelle.

[2] Le fait est rapporté par Vasari, *Le Vite*, ed. Milanesi, t. VII, p. 271.

[3] Dans cette même chambre, et sans doute sur une table, se trouvait un lot de petits tableaux et de miniatures dont plusieurs sont attribuées expressément à Clovio. L'inventaire en est fait avec celui des meubles.

[4] L'inventaire de la Bibliothèque est divisé en deux parties: 1° *nella libraria grande*, f° 4-126 v°; 2° *Libri esistenti nella libraria da basso*. Les quinze *scanzie* (A, D, E, F, G, H, I, L, M, N, O, P, Q, R, S) énumérées dans la première se trouvaient donc certainement dans les salles ici indiquées. Quant aux treize autres (A, B, C, D, E, G, H, I, L, M, N, O, P) énumérées dans la seconde partie, nous hésitons encore sur leur emplacement.

à celles de la Laurentienne, rangées dans les salles perpendiculairement aux fenêtres, qui laissent entrer la lumière du matin. Il faut encore faire place à quatre-vingt-treize tableaux, scènes de guerre surtout et portraits : [1] parmi eux, une *tela grandissima* figurant un assaut, et d'autres toiles peintes en clair-obscur qui avaient jadis orné l'arc élevé au Campo Vaccino par le duc de Parme Edouard II, lors du « possesso » d'Innocent X. Un ameublement discret, prie-Dieu et chaises, accompagnait une collection de petits antiques : vingt bustes, un Amour, un Apollon, un cadran solaire, et, sans doute le long des murs, cent-quarante inscriptions latines en marbre, sept tables de bronze [2].

La *libreria piccola*, après deux premières pièces d'archives et de comptes (ceux de B^{mro} Sacco, *procuratore*, par exemple) [3], offrait avec sa troisième chambre un autre type de décoration : l'on y conservait des papiers de famille, des cassettes, les sceaux du duc Alexandre Farnèse. Et dans des cartons, que l'inventaire nous ouvre, voici des dessins de Michel-Ange, de Raphaël, de Pierin del Vaga, d'Annibal Carrache, et tant d'autres : sur les murs quatre petits tableaux, et une foule de petits antiques de marbre, et une madone de bois, avec piédestal d'ébène qui vient de la « Brabantie » en Flandre. Sous le jour atténué de ces *camerini* qui prennent leur lumière de la cour, on avait disposé les œuvres d'art plus familières

[1] L'un de ces tableaux, « fatto a scalette », sans doute de petites lames de bois, montrait, vu dans un sens, l'église du Gesù, et, retourné, la tête du Cardinal Alexandre!

[2] L'inventaire des tableaux, après avoir dit des *stanze de' quadri* qu'elles étaient voisines de la *libreria grande*, donne pour rubrique à son énumération des tableaux de la Bibliothèque: *libreria superiore* et non *libreria grande*. Ces deux titres différents peuvent correspondre à deux pièces, mais on ne peut préciser.

[3] Des papiers se trouvaient également dans la *guardarobba :* 7 livres de compte pour les années 1560-1571, un livre pour les années 1569-1568 (*sic*) dans la *stanza a tetto ;* une caisse de papiers dans la chambre (9).

et les beaux livres de dessins et d'estampes. Sur une armoire basse, reposait « un grand livre avec reliure d'ébène et de canne d'Inde, recouvert de cuir noir, où sont cent quarante sept dessins anciens, partie de Raphaël, partie de Michel-Ange et autres vaillants peintres ».

III.

Après le second étage l'inventaire passe à des pièces qui sont évidemment celles du rez-de-chaussée. Le même itinéraire est suivi dans les trois parties: meubles, tableaux, statues et pierres.

Identifier sur le plan du rez-de-chaussée les chambres et salles de l'inventaire paraît au premier abord assez difficile: le point de départ n'est pas bien déterminé comme pour la *guardarobba*. Les documents de 1727, les dessins du Musée des Offices, l'état actuel, nous ont fourni certaines indications sûres et nous avons pu procéder de proche en proche.

Stanze dette della segreteria. Ces pièces en nombre indéterminé sont les plus difficiles à reconnaître. Nous les avons situées, après attribution de tout le reste, à la base du grand escalier: (25), (26), (27), en supposant que peut-être le portier occupait une au moins d'entre elles (aujourd'hui (26) et (27)): mais l'inventaire n'en parle pas. Ameublement très simple, sans décoration.

Stanza detta del grano = (1). Cette pièce a dû être primitivement assez belle: ses dimensions, sa vaste cheminée, les médaillons sculptés à la retombée des voûtes semblent le prouver: au temps de Paul III et des cardinaux Farnèse ce fut peut-être une salles des gardes. En 1653, comme aujourd'hui, un plancher à mi-hauteur la divisait: en bas quelques tables, des escabeaux, un lit, où peut-être couchait un portier, au dessus l'on conservait vingt-sept porte-torches destinés aux fenêtres du Palais: ils avaient servi lors

des réjouissances données à l'occasion de la naissance du duc Ranuce, en 1630[1].

Compustiteria = (4) et (5). Elle comprenait certainement plus d'une pièce : dans l'inventaire de la deuxième armoire de la *sala sopra la guardarobba*, un parement de cuir est signalé comme *in opera nella prima stanza ove si faceva la computisteria.* L'ameublement, très simple, comportait quelques armoires, qui avaient dû renfermer les comptes[2].

Dispensa = (6). Nous y reconnaissons le *camerone con palchetto verso il vicolo della Morte altre volte servito per dispensa,* qui figure sur la liste des appartements du rez-de-chaussée, dans les documents de 1727[3].

Stanza degli staffieri = (7). Ces mêmes documents de 1727, immédiatement après l'ancienne *dispensa,* nomment un *altro camerone in faccia con palchettone e cantina altre volte servito per Tinello.* Qu'on remarque ces localisations très précises : *verso il vicolo della Morte, in faccia* (qui se comprend parfaitement puisqu'un couloir sépare ces deux pièces). A cette pièce est rattachée une cave *(cantina)* ; or, précisément nous y trouvons un escalier descendant aux caves. Enfin *tinello* signifie : *stanza nelle case de' signori dove i servitori mangiano,* et *staffiere : servo di signoroni*[4]. Ce sont des raisons décisives pour identifier la *dispensa* = (6) et la

[1] Cf. Litta, *Fam. celeb. ital.,* Farnese, tav. XIX.

[2] La pièce (3), qui n'ouvre que sur la cour se rattachait peut-être à la *compustiteria.* Le plan de 1542, dressé par Giorgio Vasari il Giovane, et dont nous avons parlé plus haut (p. 154, n. 1) nomme cette pièce : *ricetto,* chambre retirée, de repos. Le même plan appelle la toute petite pièce (2) : *necessarij.* C'est le sens français et restreint du mot garde-robe.

[3] Ces documents donnent à plusieurs reprises une même liste de pièces et appartements du Palais, qui nous a été fort utile. Avant la *dispensa,* l'ensemble des pièces que nous avons parcourues depuis la *stanza del grano* constituait : *A mano dritta nel primo ingresso del Portone verso Piazza Farnese, appartamento con saletta, tre stanze e cucina.*

[4] D'après Petròcchi.

stanza degli staffieri = (7)[1]. L'ameublement correspond à la destination des pièces. Dans la *dispensa,* c'est-à-dire l'office : tables et bancs, « *bancone grosso da tagliar carne* », deux grandes balances, des barils, et vingt-six vases *(vettine)* en terre pour contenir de l'huile. Dans la *stanza degli staffieri*, des escabeaux et des crédences.

Ces deux identifications nous ont servi de point de départ pour tout le reste du rez-de-chaussée.

Appartamento da basso per l'audienza = (8), (9), (10), (11) et (12). C'est sans aucun doute le même appartement qui en 1727 est ainsi désigné : *nella cantonata verso la chiesa della Morte appartamento detto dell'Atlante con sala, tre camere nobili e cucina.* En 1653, un parement de cuir dans l'armoire déjà citée de la garde-robe *sta in opera nella sala da basso dove stava Atlante. Stava* est évidemment un lapsus. En 1767 la statue d'Atlas se trouve en effet dans une : *stanza terrena verso la chiesa della Morte*[2]. En 1653, l'inventaire des statues et pierres mentionne l'Atlas dans l'*appartamento del cantone da basso verso il giuoco della palla a corda.* — Tous ces noms désignent le même ensemble de pièces; et cette identification nous permet de localiser le *giuoco della palla a corda* qui devait se trouver sous la terrasse qui, de cet angle du Palais, gagne la via Giulia et l'oratoire de la Mort[3] : cette

[1] C'est bien sur cette face du Palais qu'un plan primitif conservé aux offices, 292 A, place ce service (cf. Letarouilly, *Edifices de Rome moderne*, notices historiques et critiques, t. II, p. 260, n. 1). Plus tard, il semble qu'il y ait eu hésitation. Dans le plan de 1542, c'est dans la partie postérieure, qui à ce moment n'était pas construite, que nous trouvons *dispensa* et *tinello.* Les documents de 1727 tranchent du reste la question.

[2] *Documenti per servire alla stor. d. Mus. ital.,* t. III, p. 187.

[3] On jouait aussi *alla Pilotta* (sorte de ballon gonflé) dans la cour du Palais. C'est là que le mardi 15 juillet 1611 au matin l'ambassadeur d'Espagne alla jouer avec un chevalier de Malte. Et le Cardinal Farnèse, quoique pris à l'improviste, leur offrit un banquet somptueux dont profitèrent les cardinaux Zappata et Conti, qui se trouvaient là. Cf. Cancellieri, *Il Mercato*, p. 187.

construction en briques, éclairée par de hautes fenêtres, convient parfaitement à un jeu de paume. — Cet appartement de l'audience était le plus beau du rez-de-chaussée; nous avons vu qu'il comportait des parements de cuir; les sièges étaient de velours jaune antique; il y avait en outre 4 sièges « à l'impériale ». Dans la *sala* de l'appartement, se dressait le célèbre Atlas, aujourd'hui à Naples, et qu'Annibal Carrache prit pour modèle quand il peignit la voûte du *camerino,* au premier étage. Des tableaux religieux, et le portrait du cardinal Alexandre achevaient la décoration.

Appartamento che godeva il già Monsignore Giunta = (13), (14), (15) et (16). En 1727, il est ainsi désigné: *Nell'altra cantonata verso S. Petronio, appartamento di contro l'Ercole solito a tenersi per le occorrenze.* Pour cet appartement, l'inventaire de la deuxième armoire de la *sala sopra la guardarobba* nous fournit encore d'utiles précisions. Il y avait en 1653 *in opera nella sala dell'appartamento da basso dove stava Mons. Giunta* (14) un parement en peau d'Espagne; *nella prima camera che teneva detto Monsignore* (15), un parement *d'oro e borra;* dans la *stanza scura dello appartamento del già Mons*[re] (16), un parement violet en peau. Enfin dans l'ensemble quatre portières en cuir. Trois tableaux religieux seulement.

Cucina segreta = (17).

Cucina commune = (18).

Les cuisines du Palais pour le service du premier étage sont encore là aujourd'hui[1].

Stanza detta della bottiglieria = (19).

Stanza di M. Michelangelo = (20). A la fin de l'inventaire de 1653, on trouve cette rubrique: *Cantine in mano di M. Mi-*

[1] C'est aussi au même endroit que les placent les deux plans primitifs du Palais Farnèse (Offices: 292A et 1303A).

chelangelo[1]. On notera en effet que la pièce (20) donne accès à une rampe qui descend aux caves.

Stanza detta de la stilaria = (21).

Credenza[2] *che oggi serve per cucina* = (23). Cette pièce présente encore un aménagement en cuisine qui paraît fort ancien avec une vaste cheminée, hotte immense[3], etc.

Cette petite pièce est reliée au *salone grande* du premier étage par un étroit escalier, percé dans l'épaisseur du mur dont la sortie sur le *salone grande* est actuellement murée. Il est curieux de remarquer que les plans anciens du Palais[4] ne le figurent pas, quoiqu'il soit évidemment contemporain de la construction. Pourtant un des projets primitifs[5] lui donne, à cette même place, plus d'importance et l'appelle : *Schala ne mezanili per li stafieri.* Ce devait être en effet un escalier pour le service du *salone grande.* Le duc de Nivernais, ambassadeur extraordinaire de France auprès du Saint-Siège, donna le lundi 22 Novembre 1751 dans ce salon une fête pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Mme la princesse Borghèse faisait les honneurs aux dames. Il y eut cantate, et « dans l'intervalle de la première partie à la seconde, on distribua des glaces, des eaux fraîches et des fruits gelés à tout le monde ».[6] C'est sans doute par le petit escalier que montèrent les domestiques, et la disposition en cuisine a pu être établie en vue de fêtes de ce genre.

[1] P. 421.

[2] D'après Petròcchi, *credenza* = *stanza annessa alla cucina dove si tengono o si ammanniscono le provviste per fin di tavola.*

[3] Les quatre plans du Palais, dont nous avons donné la référence et la date p. 154, n. 1, ne figurent pas la porte qui de cette pièce ouvre sur le grand escalier. Est-ce un oubli de la part des dessinateurs, où fut elle pratiquée plus tard? Nous ne pouvons résoudre ce petit problème.

[4] Cf. note ci-dessus.

[5] Offices, 292A.

[6] *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome,* publiée par A. de Montaiglon et J. Guiffrey, t. X, p. 339.

Dans cette *credenza*, l'inventaire mentionne: *due secchi di rame per il pozzo con 6 palmi di catena attaccati per ciascuno*, et d'autre part dans la *stanza della stilaria: due pezzi di condotti di piombo da stillare aqua, storti*, et des vases de verre *per stillare aqua*. Ces objets sont d'une époque où l'on filtrait l'eau, et où l'alimentation du Palais ne se faisait pas seulement par les aqueducs. Ils désignent un puits qui aujourd'hui a totalement disparu. Heureusement un dessin de San Gallo, aux Offices, nous en donne l'indication précise [1]. Il se trouvait dans le passage qui s'ouvre au rez de-chaussée entre nos pièces (19) et (20), tout près, on le voit, de la *bottiglieria* [2] et de la *stilaria*. Mais le 15 Juin 1590, le cardinal Alexandre Farnèse avait acheté quatre onces de l'*aqua Vergine*, le cardinal Edouard en 1603 trois onces de la même: ces quantités, suffisantes pour la boisson, ne l'étaient pas pour tous les services. Après que l'*aqua Paola* eut traversé le Tibre au pont Siste, les papes, en 1614 et 1621, en concédèrent cinq puis quarante onces [3]. Le puits devenait inutile; il fut comblé, et les seaux et les chaînes déposés dans la *credenza*.

IV.

Quand nous lisons dans l'inventaire: *Salone grande dell'appartamento nobile*, nous passons évidemment au premier étage. Ce *salone grande* (1) est assez désigné par ses dimensions. C'est la grande

[1] 1303 A. — Sur ce plan, le puits est représenté par deux petits quarts de cercle, avec l'indication *pozzo*. Il est sous la cour suspendue qui donne du jour au grand escalier (*cortile per dare lume alla schala*, dit une mention de dessin); mais ce plan ayant subi, après l'avènement de Paul III un agrandissement en profondeur, le puits a dû se trouver au point où nous le fixons.

[2] Dans la *bottiglieria*, l'on trouve: *quatro pezzi di ferro, sono in opera sotto la caldare murata nel lavatoro*. Ce lavoir se trouve encore aujourd'hui dans le jardin, derrière le palais.

[3] Cf. Fea, *Storia delle acque antiche*... Roma, 1832, in 4°, passim.

salle du Palais, qui a toute la hauteur des deux étages: au second, la Grande Bibliothèque ouvre par une fenêtre sur cette salle immense. Cette même salle est appelée dans les inventaires publiés: *sala* en 1568[1], *sala grande* en 1767 et en 1775; en 1697, *salone grande*, comme en 1653[2].

La série des chambres et salles du premier étage se poursuit ainsi:

Salotto dipinto = (2). Cette salle est en effet décorée de fresques, par Fr. Salviati et Th. Zuccheri. Elle donne accès par la fenêtre monumentale à triple baie, œuvre de Michel-Ange, au balcon qui couronne le portail du Palais[3].

Prima anticamera = (3).

Seconda anticamera = (4)[4].

[1] Dans l'article ci-dessus cité sur un plafond du Palais Farnèse, c'est par erreur que (p. 5, n. 4) la *sala grande nuova*, de l'inventaire de 1568, a été identifiée avec la grande salle. Cette *sala grande nuova* est en réalité, d'après les sculptures qu'elle renferme, la *Sala degli imperatori* de 1653.

[2] On trouve aussi: *salone*, tout simplement, dans notre ms. (inventaires des tableaux et des sculptures). Dans la description des fêtes données en 1751 par le duc de Nivernais, cette grande salle, où fut exécutée la cantate, est appelée le *salon du grand appartement*. — Ce n'est pas à cet angle du Palais, mais au centre de la façade, que la grande salle devait se trouver, avant les modifications du plan à l'avènement de Paul III. Un dessin de San Gallo, aux Offices (1303 A) la place au dessus du vestibule d'entrée et des pièces adjacentes du rez-de-chaussée: *la grande sala sia quanto le due stantie e l'andito cioe chome e segniata questa crocie.*

[3] Cette salle est appelée en 1767 *stanza contigua* (*alla sala grande*); en 1775, *seconda stanza*, et, improprement dans beaucoup de descriptions du Palais: *anticamera*. Ainsi dans Nibby, *Roma nell'anno 1838*, t. II, p. 772 (*grande anticamera*). MM. G. Lafenestre et E. Richtenberger, *La peinture en Europe. — Rome, les Musées, les collections particulières, les palais,* ont donné (pp. 319-320) une description des fresques de cette « antichambre » malheureusement incomplète et peu exacte.

[4] Dans un dessin des Offices (735 A), concernant le plafond de la *prima anticamera*, le *salotto dipinto* porte le nom de *salotto primo in mezzo del palazzo*, la pièce suivante: *salotto secondo*, et la pièce de l'angle: *camera* [del] *apar*[*ta*]*mento in sul cantone overo terzo salotto.*

Cappella = (5).

Prima camera = (6).

Seconda camera = (7).

Retrocamera delli camerini = (8).

Primo camerino = (9). C'est celui dont la voûte fut décorée de peintures par Annibal Carrache. L'inventaire des tableaux l'appelle d'ailleurs expressément : *primo camerino dipinto di mano del Caracci.*

Secondo camerino = (10).

Terzo camerino = (11).

Oratorio sopra il suddetto camerino = (12) [1].

Sala delli imperatori = (13).

Prima camera dopo questa sala = (14).

Seconda camera = (15).

Ultima camera che esce nella loggia = (16). On voit qu'il faut entendre par *loggia* la terrasse [2] qui longe le *vicolo della Morte* — aujourd'hui *via de' Farnesi* — et se dirige vers l'église. Cette chambre y donne accès par une porte.

Sala de' filosofi = (17).

Galleria = (18).

Sala attacata alla galleria = (19).

Camera appresso di detta sala = (20).

Camerino et camera del cantone = (21). Les identifications précédentes, qui sont certaines, ne nous laissent qu'une pièce pour le *camerino* et la *camera* que l'inventaire d'ailleurs réunit dans un

[1] Cette petite pièce est appelée *oratorietto* dans l'inventaire des tableaux.

[2] Cette terrasse est très exactement représentée dans le recueil suivant : *Il nuovo teatro delle fabbriche et edificii in prospettiva di Roma moderna sotto il felice pontificato di N. S. papa Alessandro VII date in luce da Giov. Iacomo Rossi alla Pace*, pl. 8 du livre IV (1699). Le graveur, A. Specchi, pour dégager la façade du Palais et cette terrasse a supprimé le jardin et tout ce qu'il contenait, même le bras de terrasse symétrique, à l'autre angle du Palais qui se voit nettement sur la pl. 7 du même livre (vue perspective prise de la place Farnèse).

même article. Il est probable qu'à cette époque une cloison séparait cette chambre en deux parties.

Camera scura = (22).

Andito che va nella galleria = (23).

Altra stanza scura = (24)[1]. C'est au dessus de cette salle que se trouve la *stanza a tetto*, dont nous avons parlé à propos du second étage.

Nous avons vu qu'une partie de la décoration et du mobilier de cet étage se trouvait dans la garde-robe, toute la literie en particulier. Mais tables et chaises sont restés en place ; et, plus que le reste, les tableaux et les antiques nous aideront à restituer la physionomie de l'appartement d'apparat. Tableaux et antiques sont inégalement répartis : tandis que, dans les *anticamere* et les *camere*, les peintures forment l'essentiel de la décoration, les *sale* offrent une composition plus savante où dominent les statues.

Quand, du premier palier du *scalone grande*, on apercevait, en haut de la pente habilement combinée par Antonio da San Gallo[2], la porte monumentale du grand salon, un groupe de statues an-

[1] Entre cette chambre et la « salle des philosophes » se trouve ménagé dans l'épaisseur du mur, un petit escalier descendant à l'arrière-portique du Palais. Il eut son rôle dans une curieuse affaire que raconte Cancellieri, *Il Mercato*, p. 186. En 1596, un marin que les *Sbirri* conduisaient en prison se réfugia au Palais. Les gardes le voulurent reprendre, mais ils en furent empêchés par un gentilhomme anglais, du nom d'Arthur, qui invoqua le droit d'asile. Grand émoi dans Rome. Les boutiques se ferment ; l'on s'arme pour soutenir le privilège des Farnèse. Le cardinal Aldobrandino envoie au Palais le gouverneur de Rome. « Je ne suis plus un enfant » répond le Cardinal Farnèse et l'ordre est donné secrètement, lorsque le gouverneur passerait dans la *sala* (le *salone grande*), de le jeter par la fenêtre. Par bonheur les cardinaux S. Cecilia et Piatti qui se trouvaient là le firent passer par notre petit escalier et le mirent en sûreté.

[2] Le procédé qu'a employé A. da San Gallo pour déterminer la pente est clairement indiqué dans un dessin conservé aux Offices (1002 A). Ce dessin a été reproduit et commenté par Letarouilly, *Edifices de Rome moderne, notices historiques et critiques*, t. II, p. 282.

tiques s'encadrait sous l'arcade de l'escalier: deux esclaves barbares qui gardaient cette porte où se lit le nom du cardinal Ranuce, sur la forte saillie de la corniche, un buste d'empereur, et dans les deux grandes niches, Bacchus et Minerve, de taille humaine.

La grande galerie, où la lumière jadis pénétrait librement par les baies en plein cintre [1], et qu'on nommait la *loggia grande* [2], offrait un buste casqué d'empereur au dessus de la porte du *salotto dipinto*, et plus loin, près de la chapelle [3], une statue de por-

[1] Ce n'est qu'à une date tardive que ces baies ainsi que les baies de la façade postérieure, ont été murées, et qu'on y a établi des fenêtres sur le modèle des façades latérales. Encore aujourd'hui l'on voit les balustres, noyées dans la maçonnerie. Nous ne savons à quelle date ce travail a été fait: en 1850, Letarouilly le déplore, et même il établit ses dessins sans en tenir compte. Une curieuse gravure montre l'aspect de cet étage avant cette transformation: cette gravure elle-même a une histoire. Nous en connaissons une contre-épreuve d'un premier état, avant la lettre, qu'a bien voulu nous communiquer M. de Saint-Pair, attaché naval à l'ambassade de France. Elle paraît avoir fait partie d'un ensemble (elle porte un numéro en chiffres romains) et c'est peut-être une gravure faite d'après une contre-épreuve. Elle n'est pas datée. Aux estampes de Florence (*stampa in volume*, n° 12216), une épreuve de cette gravure porte l'inscription suivante: *Palatii Farnesij Romæ non procul a reliquijs Theatri Pompeij olim e solidissimo Tiburtino lapide non minore architecturæ comendatione ab Antonio Sagallo inchoati, quam stupendo artificio per Michaelem Angelum omnibus numeris consumati, quantum artificio diligentia assequi potuit inferioris partis expressio, atque in intimo ejus ambulacro duarum Herculis statuarum icones;* puis viennent l'éditeur et la date: *formis Antonii Lafrerij sequani M. D. LX.* — Au cabinet des estampes de la Galerie Corsini, existe une autre édition de la même gravure. L'inscription est la même sauf d'insignifiantes variantes; mais après *statuarum icones*, on lit: *formis Claudii Ducheti Romæ 1585. Henricus van Schoel excudit.* Or cette gravure est intelligible seulement à la date de 1560; car il est visible que la partie postérieure du côté de la via Giulia n'est pas terminée; et l'on sait que l'inscription de la loggia du second étage porte la date de 1589.

[2] Inventaire de 1568, *Docum. per servire alla st. dei Mus. Ital.*, t. I, p. 74: « *in la loggia grande dinanti la sala* ». — Cette même galerie est appelée les *loggie* dans un dessin de San Gallo aux Offices (1009 A) « *muro diverso le loggie* ».

[3] Sans doute dans une construction légère appelée *steccato della campanella,* à l'entrée de la chapelle.

phyre, assise, dont la tête, les mains et les pieds étaient de bronze, et un torse mutilé de femme.

Une teinte grise et poussiéreuse envahit aujourd'hui le *salone grande*, les murs sont dénudés, le plancher encombré de caisses; mais qu'on s'imagine sous le plafond colossal, au dessin robuste, moins simple pourtant que ne le voulait Antonio da San Gallo [1], cette belle série d'antiques, rangés au long des murailles: six gladiateurs, (les trois Horaces et les trois Curiaces, disait-on), en deux groupes symétriques [2], un Apollon debout, une statue féminine [3], un gladiateur et un Apollon assis [4]. Le souvenir des deux Farnèse les plus illustres vivait à côté des antiques: à droite et à gauche de la cheminée, se trouvaient et se trouvent encore les statues de l'Abondance et de la Charité, faites par Guglielmo della Porta pour le tombeau de Paul III: elles n'avaient pu trouver place dans l'abside de Saint-Pierre, quand le monument s'y installa définitivement [5]. Au centre de la pièce, se dressait la statue équestre d'Alexandre Farnèse, couronné par la Victoire, et foulant sous les pas de son cheval l'Hérésie et l'Escaut. Le groupe avait été taillé dans une des colonnes de la basilique de Constantin au Forum [6]. Pour animer les murs de la salle, dans les niches ovales à mi-hau-

[1] Le dessin des Offices 1009 A nous a conservé le projet de San Gallo, beaucoup plus sévère que l'exécution qu'on en fit. Il est médiocrement reproduit dans Letarouilly, *Notices.....*, t. II, p. 316.

[2] Le plan de Letarouilly nous a conservé la place des piédestaux, qui existaient encore et sur lesquels on avait disposé des plâtres et quelques antiques. L'on peut donner un essai de restitution. Nous avons numéroté sur notre pl. XVIII ces piédestaux, et nous proposons pour les six gladiateurs, les nos 4, 5, 6 — 12, 13, 14.

[3] Piédestaux 7 et 11.

[4] Piédestaux 8 et 10.

[5] Piédestaux 2 et 3. — Cf. L. Cadiez, *Le tombeau du Pape Paul III Farnèse*, in *Mélanges*, IX (1889), p. 40.

[6] C'est une colonne lui faisant pendant qui se dresse aujourd'hui devant Sainte Marie Majeure. Pour l'histoire des statues qui précèdent et les anecdotes qui s'y rattachent, cf. Cancellieri, *Il Mercato*, p. 184.

teur, dix bustes en marbre en deux séries de cinq, suivant les plus longs côtés de la pièce: sur les deux plus petits côtés, huit bustes de bronze [1].

Enfin, au dessus de cette décoration sculpturale à teintes uniformes, Annibal Carrache avait groupé sur les murs de vastes compositions, copiées du Corrège: le Christ en gloire, la Madone sur les nuages. Il avait emprunté à la Farnésine des figures peintes par Raphaël [2]; — une Madeleine de Lanfranc, un Moïse de Marcello Venusti, une Mise au tombeau et une Pietà complétaient cet ensemble, ainsi que deux tableaux se faisant face, l'un de Pordenone: les quatre docteurs de l'Eglise, l'autre une allégorie de Raphaël: le triomphe de l'Eglise.

Ainsi, avec régularité et majesté, se superposaient: les figures blanches des antiques, les taches d'ombre de la ligne des ovales où se dessinaient les bustes, les coloris puissants des toiles peintes, le brun chaud des caissons sculptés; et la lumière, par les seize fenêtres, venait mettre en valeur toutes les formes et toutes les teintes.

Après le *salotto dipinto* [3], qui ne comportait qu'un faible ameublement, commençait une série de pièces, les *anticamere* et les *camere*, dont le luxe consistait surtout en tableaux: dans la chambre de l'angle, dont la frise peinte par Daniel de Volterre s'accompagne de draperies simulées, un paysage flamand de Brueghel et une mise au tombeau, sans nom d'auteur, mais précieuse à en juger par le vaste cadre sculpté et doré. Dans la pièce suivante, la *prima ca-*

[1] Nous proposons cette place pour les deux séries de bustes: on a cherché un effet en opposant le marbre au bronze: il ne peut s'agir de hasard puisqu'on a peint en bronze un buste de marbre pour compléter la série de 8.

[2] Ces figures sont appelées par notre inventaire *Virtù;* il doit y avoir erreur.

[3] C'est sur le balcon de cette salle que le duc de Créqui, le 20 août 1662, subit l'arquebusade de la garde corse. Cf. C[te] de Moüy, *L'ambassade du duc de Créqui*, Paris, 1893, in-8°, t. I, p. 235 et ss.

mera, Annibal Carrache avait une toile: le Mariage mystique de Sainte-Catherine; l'on y voyait aussi le seul Tintoret que possédât le Palais: une Vierge avec l'Enfant, entourés d'anges. La *seconda camera* ne comportait qu'un portrait du Cardinal Alexandre, par Scipione Gaetano.

Mais, parallèle à ces pièces, se développait un appartement plus intime, plus familier. Nous y pouvons rattacher la chapelle, avec ses prie-Dieu, le « *paliotto* » d'autel figurant Saint-Pierre et Saint-Paul, « *stampato a gigli* »; sur l'autel, un « *Gloria* » miniaturé, au dessus, un tableau, Saint-Charles en prière. Puis, comme au second étage, ce sont les petites pièces paisibles, les *camerini* qui prennent sur la cour une lumière discrète: pour l'atténuer encore chaque fenêtre a ses *jalousies;* et les lattes de bois, qui à cette époque étaient fixes [1], isolaient des regards ce « petit appartement ». — La « *retro camera delli camerini* » n'était, comme aujourd'hui, qu'une pièce d'attente et s'ouvrait sur le *camerino* dont la voûte conserve encore les peintures du Carrache; leurs teintes douces et les décorations en grisaille, s'harmonisent avec le caractère recueilli de l'ensemble [2]. Annibal Carrache avait accompagné ses fresques de tableaux peints: lui-même avait copié, probablement d'Albert Dürer [3], Saint-Eustache à genoux devant le cerf miraculeux; de sa main aussi était un *Ecce Homo*. Le Pérugin y avait un groupe sacré et là, peut-être sur un chevalet, reposait un curieux travail byzantin: la tête du Sauveur « garnie de piastres d'argent, avec des lettres grecques ». Le mobilier était menu: des tables nom-

[1] Cf. Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*, article: Jalousie. Ce n'est qu'en 1757 que nous voyons apparaître les persiennes mobiles.

[2] M. de Navenne a donné dans la *Revue des Deux Mondes*, de mars 1900, une description de ce *camerino,* et une appréciation des fresques un peu sévère, à notre avis.

[3] Ce tableau d'Albert Dürer était au second étage dans la première chambre des tableaux. Il est à rapprocher de la célèbre gravure du maître, faite peut-être d'après cette peinture.

breuses, un « *studiolo* » d'ébène et d'ivoire: et, sans doute à la place d'honneur, le portrait de Paul III, quand il était cardinal. Le second *camerino* avait moins de gravité: au mur, des paysages du Civetta, une fête de paysans du Guide, parmi les meubles, un « lit à l'indienne », sans doute un lit de repos [1]. Dans la pièce suivante [2] reprenaient les tableaux de piété, dont l'ordre sans doute avait été fixé par Annibal Carrache [3]. Un petit oratoire, qui avait conservé ses tentures vertes, et dont l'autel était surmonté d'un crucifix doré, séparait les *camerini* des salles d'apparat, où nous revenons.

La *sala degli Imperatori*, ouvrait la série des pièces de grande magnificence: les murs se couvraient de parements en cuir doré décorés de licornes, l'emblème des Farnèse [4]: la teinte très claire du plafond finement fouillé, le ton brun du cuir et l'éclat de l'or créait une riche et chaude atmosphère où se détachaient, sur des socles, douze bustes d'empereurs romains; doublant la collection de marbres, douze têtes peintes d'empereurs, copiées du Titien par Annibal Carrache, rompaient la monotonie des murs. D'autres statues, sans doute au centre de la pièce, y mettaient quelque variété: deux Vénus, un Adonis, les deux bustes de marbre de Paul III [5], et sourtout le célèbre buste de Caracalla qui eut une réputation européenne, et qui effraya le Président de Brosses, à sa visite du

[1] L'article « Lit » du *Dictionn. de l'Ameub.* de Havard ne mentionne pas de lit à l'indienne. Mais on peut le rapprocher des lits à la turque, à la sultane, à la chinoise.

[2] *Terzo camerino* = (11).

[3] Ce qui nous le donne à penser, c'est que lui-même a fait pour cette pièce une Madone avec l'Enfant « *che serve per finestra* ».

[4] Ces parements sont mentionnés dans l'inventaire de l'armoire, déjà citée, de la *sala sopra la guardarobba.* — Sur l'emblème de la licorne, cf. article cité sur *Un plafond du P. F.*, p. 11.

[5] Cf. le chapitre que leur a consacré G. Clausse, *Les Farnèse peints par Titien*, pp. 87-97.

Palais en 1739 [1]. Au centre, une table d'albâtre, que protégeait une couverture de cuir [2]. La gloire des Farnèse était rappelée, dans cette salle des empereurs, par une toile figurant le tombeau de Pietro da Farnese et son portrait équestre dans la cathédrale de Florence.

Après trois chambres de réception, la *sala de' filosofi* offrait un ensemble décoratif analogue, mais avec plus de fantaisie: dix-huit bustes de philosophes encadrent sévèrement la salle, mais au milieu l'on voit se dresser une statue de femme, *nuda dal mezzo in giù che si volta con la testa;* c'est la Vénus Callipyge du Musée de Naples: gracieuse apparition dans cette assemblée de sages. Du reste la salle tout entière est consacrée à Vénus: deux autres marbres la figurent, avec et sans l'Amour; et deux toiles se font pendant: l'une dont le dessin est de Michel-Ange et la couleur de Marcello Venusti: Vénus et l'Amour. Annibal Carrache avait peint l'autre: Vénus, l'Amour, un satyre... D'autres statues: un tireur d'épine en bronze, des bustes de femme, un vase de marbre historié, une table d'albâtre — et, au milieu de ce paganisme léger, le buste du Dante.

Cette salle ainsi décorée était bien faite pour introduire dans la grande galerie, peinte à fresque par les Carrache [3]. Tout un ensemble sculptural accompagnait les scènes mythologiques des voûtes: dans les dix niches des murailles, autant d'antiques: un Amour, une femme vêtue, une autre armée, Ganymède et l'aigle, un Faune avec Bacchus enfant sur les épaules, un Bacchus, un Mercure, un Apollon en pierre jaune, un Antinoüs la tasse à la main, un Faune vêtu d'une peau de lion, tenant Bacchus et des fruits; dans les

[1] Lettre à M. de Quintin: « *Ohimé!* je viens d'avoir une peur horrible. J'ouvrais sans malice la porte d'une chambre voisine; vous connoissez ce vilain Caracalla; il s'étoit campé près de la porte et il s'est mis à me regarder nez à nez, avec sa physionomie de réprouvé; j'en ai reculé avec la plus ridicule frayeur. Ma foi! Quintin, c'est ici le premier des bustes.... » *Lettres familières*, éd. Colomb, t. II, p. 128.

[2] Mentionnée dans l'armoire de la *sala sopra la guardarobba.*

[3] M. de Navenne en a donné une vivante description dans l'article cité de la *Revue des Deux Mondes*, mars 1900.

niches ovales, 6 têtes antiques[1]. L'on voit combien le type des statues s'harmonise avec les sujets choisis par le Carrache; et, la teinte même de la pierre et du marbre, parmi les stucs et les camaïeux, donne au bas de la galerie un ton discret et clair, qui peu à peu s'enrichit; et sous la voûte c'est l'enchantement des couleurs et des formes vivantes. Une bonne fortune nous permet de savoir à quel usage le goût des Farnèse destinait cette galerie: nous y trouvons un *gravi organo di cipresso* et un *cimbalo vecchio* dont la caisse est aux armes des Farnèse et des Cesarini[2]. Ces deux

[1] On peut se faire une idée de cette décoration par divers recueils de gravures; entre autres celles de Petrus Aquila, éditées par Jo. Jacob de Rubeis, dont certaines donnent l'aspect des parois avec leurs statues. M. C. Barrère a bien voulu nous communiquer celles qu'il a réunies. Les antiques furent plus tard transportées à Naples. En 1816, Prunetti, dans la *Descrizione storico-critico-mitologica delle celebri pitture esistenti nei reali palazzi Farnese e Farnesina*, Rome, Bourlié, 1816, in-8°, p. 6, écrit: « *Fra i pilastri veggonsi delle nicchie ove più non esistono quell'antiche statue, delle quali tuttora ce ne assicurano l'esistenza gl'Itinerari anco moderni, per la ragione di servilmente copiarsi l'uno dall'altro* ». — De même le *Real Museo Borbonico*, Naples, 1824-1857, inventorie la plupart de ces statues, en indiquant leur ancien emplacement dans la galerie des Carrache. Cependant Letarouilly, dans ses *Edifices*..., t. II, planche 137, figure des statues dans les niches et dans ses *Notices historiques*..., t. II, pag. 314, il écrit au sujet de la galerie: « Sa décoration se compose..... de pilastres corinthiens séparés par des niches ornées de statues antiques. On y remarque deux bustes de Paul III, dont l'un est dû au ciseau de Michel-Ange, et l'autre à celui de Guglielmo della Porta ». Sur la foi de ce témoignage, M. Clausse (*Les Farnèse peints par Titien*, p. 91) croit qu'on a rapporté ces bustes à Rome avant 1840. Or Letarouilly a tout simplement reproduit, comme vue perspective de la galerie des Carrache, celle qui fut dessinée par Fran.co Panini et Lor.zo Tesco, et gravée par Gio. Volpatto à Rome en 1777. Les autres estampes de leur recueil reproduisent les parois avec les statues. Il existe à Paris, au Cabinet des Estampes, un exemplaire de ce recueil relié aux armes de Marie Antoinette, dans lequel ces planches ont été coloriées.

[2] Clelia, fille naturelle du cardinal Alexandre Farnèse épousa en secondes noces, Julien Cesarini, marquis de Civitanova, gonfalonier du peuple romain. Son premier mari était mort en 1585, le second fut tué par les Este en 1613. Cf. don Luis de Salazar y Castro, *Indice de las glorias de la casa Farnese*, Madrid, 1716, in f° p. 362, et Litta, *op. cit.*, Farnese, tav. XIII.

instruments étaient de la facture d'Antonio Aquilaria. De plus un orgue portatif. On voit que la belle tradition, vivante encore, qui consacre à la musique une des plus admirables salles de la Renaissance remonte aux cardinaux Farnèse.

V.

Du premier étage, l'inventaire passe à un groupe de pièces dont la première est ainsi désignée : *Stanza [che] risponde nell'oratorio della Morte.* Il s'agit là d'un appartement situé de l'autre côté de la via Giulia. Un document de 1626 [1] nous donne toute précision sur son accès : on s'y rendait par la terrasse, le long de l'actuelle *via de' Farnesi ;* cette terrasse était ornée de vases. Le pont sur la via Giulia était décoré de griffons. [2]

Mais la difficulté commence lorsqu'on cherche à identifier chacun de ces *camerini della Morte*, comme les appelle notre inventaire. Cette région a subi depuis le XVIe siècle des modifications sensibles : comment en 1653 se présentait cet ensemble ? [3]

Le plan de Du Pérac et Lafréry, de 1577, qu'a publié récemment le P. Ehrle [4], montre clairement qu'à cette époque, si l'oratoire de la Mort est construit le long du Palais Odescalchi, une série de petites maisons inégales borde la via Giulia, en face du

[1] Doc. 2 : « ... L'arco [attacato al Palazzo Maggiore farnesiano per il qual'arco si passa sopra strada Giulia per andare alli camerini contigui all'oratorio della Morte... ».

[2] Le document ci-dessus mentionne 49 vases sur cette terrasse ; les griffons sont visibles sur l'estampe d'A. Specchi que nous avons analysée plus haut (p. 172, n. 2).

[3] Le Hollandais Aerssen ne nous en donne qu'une insuffisante idée ; il y est conduit du premier étage « Derrière toutes ces chambres » dit-il « est une platteforme sur laquelle est une fontaine et de là puis aprez on descend dans quatre ou cinq chambres qui sont séparées du grand corps de logis ». (L. G. Pélissier, *op. cit.*, p. 179).

[4] *Roma prima di Sisto V. La pianta di Roma Du Pérac-Lafréry del 1577,* Roma, 1908, in-4°.

Palais, et, sur le bord du Tibre, dans un jardin irrégnlier, une tour s'élève : ce groupe est séparé de l'oratoire par une rue étroite terminée vers le fleuve par une sorte de portique. Dès 1600 [1], tout se transforme : la tour du bord de l'eau a disparu et fait place à un jardin en terrasse ; les maisons de la via Giulia se régularisent, mais l'arc sur la via Giulia ne semble pas encore bâti. Il l'est sûrement en 1626 [2] ; en 1638 on l'orne magnifiquement au moment des fêtes données par le maréchal d'Estrées, ambassadeur extraordinaire, pour la naissance du dauphin, le futur Louis XIV [3]. On voit cet arc gravé en surcharge sur l'édition de 1646 du plan Du Pérac [4] ; mais cette édition reproduit, sans y rien changer un état de lieux désormais très inexact. Enfin l'édition de 1664 [5] du plan de Tempesta, soigneusement retouchée, et où l'arc est clairement figuré nous offre une image assez précise de cette région à l'époque de notre inventaire. En 1737, l'église de la Mort fut très agrandie [6], et surtout déformée ; on lui donna un dessin ovale, et les constructions qui s'appuyaient à elle furent modifiées. Au XIXe siècle, la construction des quais abolit presque les jardins du Tibre. Vers la fontaine du Mascherone, l'établissement des escaliers qui, de la via Giulia, montent au quai, défigura l'extrémité des bâtiments Farnèse ; enfin la confrérie de la Mort est actuellement en train de rebâtir tout ce qui subsistait contre l'abside de l'église et qui, de fait, tombait en ruines.

[1] Plan d'Antonio Tempesta, reproduit dans D. Gnoli, *Have Roma,* Roma, 1909, in-8°, pl. 2.

[2] Doc. **2**, ci-dessus, p. 150.

[3] Gerardi, cité dans Cancellieri, *Il Mercato,* p. 71 : « *essendosi in tal occasione benissimo addobbato l'Arco del Palazzo de' Signori Farnesi, che traversa la stessa strada* ».

[4] Fr. Ehrle, *Roma prima di Sisto V....,* fig. 2 (hors texte).

[5] Éditée par G. J. Rossi.

[6] Cf. Nibby, *Roma nell'anno MDCCCXXXVIII,* Rome, 1839, in-8°, parte I^a^, Moderna, p. 445.

Avec ces données, et en étudiant les constructions présentes, voici les conclusions auxquelles on peut arriver sur le plan primitif :

1° La partie centrale — c'est-à-dire tout ce qui se trouve dans le prolongement de la terrasse du Palais : portique ou *loggia* à trois baies (actuellement murées) au rez-de-chaussée et regardant le Tibre, *camerini* établis au dessus du portique, escalier décoré des lys Farnèse — est intacte, et conforme à ce qu'elle était en 1653.

2° La petite rue, le long de l'église de la Mort, a été rendue impraticable par les restaurations de l'église : on l'a murée, et établi à la place un couloir qui contourne la courbe de la muraille ; il mène à une petite chambre donnant par ses fenêtres sur le chœur de l'Oratoire, et bâtie sur l'emplacement d'une chambre qui existait en 1653.

3° Les écuries et dépendances qui longent la via Giulia quoique modifiées, ont du moins conservé les lignes générales et les limites qu'elles avaient en 1653, ainsi que le prouve, près de la fontaine du Mascherone, la chaine d'angle en blocs de travertin.

C'est à M. Bonnet, architecte, pensionnaire de l'Académie de France, qui a bien voulu relever l'état actuel et nous faire profiter de son expérience sur l'architecture de la Renaissance, que nous devons le plan restitué de cette région [1], publié en appendice à ce travail. Nous ne saurions trop le remercier de son aimable concours.

Cette partie de l'inventaire énumère cinq chambres :

Stanza [*che*] *risponde nell'oratorio della Morte* = (1)[2]. On y pouvait assister aux offices religieux sans sortir du Palais : les chapelles du premier étage devaient être reservées aux messes quo-

[1] Voir pl. XIX. Ce plan est conjectural sur certains points.

[2] Elle est encore plus clairement désignée par l'inventaire des tableaux : *Camerino che risponde con le finestre nella chiesa et oratorio della Morte.*



tidiennes. Nous avons vu que la pièce actuelle est un remaniement d'une pièce plus ancienne. C'est sans doute en 1737 qu'ont disparu les fresques de Lanfranc qui décoraient les murs et que mentionne l'inventaire des tableaux [1]. Lanfranc dut faire ce travail alors qu'il était au Palais l'aide d'Annibal Carrache, tandis que son maître exécutait la galerie. Nous ignorons quel sujet il avait choisi. En outre, il avait peint sur toile neuf tableaux décrits par notre inventaire: huit paysages « avec ermites et saints », et, au centre, Jésus servi par les anges; les neuf tableaux réunis formaient le plafond de la chambre. Ameublement très simple: sièges à coussins. Par un petit escalier, recouvert d'un tapis, on descendait aux *camerini* voisins.

Primo camerino = (2)

Secondo camerino = (3).

Terzo camerino = (4).

Ces trois camerini ont une décoration analogue: des tableaux, encadrés d'une baguette, couvrent les murs et forment plafond; de plus, la figure principale, peinte au centre du plafond, est une Divinité, à qui la pièce est, pour ainsi dire, consacrée: dans le *primo camerino* le Jour, sous la forme d'Apollon lauré et tenant le plectre, s'entoure de dix-huit paysages. Aux murs, Annibal Carrache avait placé quelques-uns de ses tableaux mythologiques: Vénus endormie, Diane au bain, Europe au taureau; puis Renaud et Armide et, sur une petite toile, des bêtes fantastiques. Le second *camerino* était sous l'invocation de l'Aurore, et de la famille de Portugal, représentée par quatorze tableaux de princes et de princesses, « *mano di un fiamenga* ». La Nuit, entourée d'anges et de paysages lunaires,

[1] Suite de la mention ci-dessus: *con li muri dipinti di mano di Giovanni Lanfranchi*. C'est évidemment cette chambre qui est appelée le *camerino de' Romiti* (*eremiti*) *del Lanfranco*, dans un ouvrage intitulé: *Nota delli musei, librerie, galerie et ornamenti di statue e pitture ne' Palazzi, nelle Case e ne' Giardini di Roma*. In Roma appresso Biagio Deversin e Felice Cesaretti, in-12°, p. 24.

dans le troisième *camerino*, dominait dix portraits de la famille Farnèse. — Ces petites pièces étaient très meublées, très étoffées : beaucoup de portières et de tentures. Le second et le troisième *camerini* étaient drapés de violet, avec des lys d'argent brodés.

Ultimo camerino = (5). Nous hésitons sur son emplacement. Faut-il supposer une quatrième chambre, faisant suite aux trois autres et pratiquée dans les dépendances voisines? Nous préférons le reconnaître dans la petite pièce, au dessous de l'escalier, dont la fenêtre regarde la façade du Palais Farnèse. Sa décoration, pour être semblable à celle des *camerini*, ne la continue pas. Le plafond de panneaux peints figure des fêtes et des danses. Sur les murs, huit études de têtes de Scipione Gaetano et du Dominiquin, un *amorino* du Carrache. L'ameublement est moins riche et les tentures sont de vieux taffetas.

Ces camerini étaient reliés par l'escalier [1], qui existe encore, au portique ou *loggia* [2] ouvert sur le « jardin secret »[3]. C'est sans doute sur la voûte de cette loggia que le Dominiquin peignit à fresque cette « mort d'Adonis » qui est actuellement dans le cabinet de travail de l'ambassadeur au premier étage du Palais [4]; les deux autres fresques « Narcisse à la fontaine » et « Apollon et

[1] Appelé dans l'inventaire des meubles : *scala che dai camerini scende nel giardinetto secreto ;* dans le document 2, de 1626, on lit : *giardino secreto.... al quale si può andare con descendere dal d° arco per una scala fatta per servitio di detti camerini.*

[2] Inventaire des statues : *nel giardinetto secreto della Morte e nella loggia al pari di esso.*

[3] L'idée première de San Gallo avait été de faire le jardin secret immédiatement derrière le Palais (Offices, 292 A et 1303 A). Deux corps de logis l'auraient entouré : l'un pour les hommes de la suite, l'autre pour les dames ; ces deux appartements auraient été réunis par un passage secret ; et au fond du jardin entouré d'un portique, le long de la via Giulia, des cages pour les oiseaux. L'agrandissement du plan, quand le cardinal Farnèse devint pape, fit sans doute abandonner le projet.

[4] Premier étage, chambre (4).

Jacinthe », qui se trouvent aujourd'hui dans une antichambre voisine [1], avaient-elles été peintes dans cette loggia ou dans les petites chambres du rez-de-chaussée? C'est ce que l'état des documents ne nous permet pas de décider [2].

Notre document d'avril 1626 nous donne sur l'ordonnance du jardin secret de remarquables précisions [3].

Voici cette description [4]: Le jardin secret « est divisé en quatre parties principales; puis chacune d'elles en divers carrés, plantés en partie d'ognons de fleurs diverses, et en partie racinés en simples

[1] Premier étage, chambre (7).

[2] Malvasia, *Felsina Pittrice,* ed. Guidi, Bologne, 1841, t. II, p. 222, nous raconte qu'Annibal Carrache chargea le Dominiquin de décorer à sa guise: « *la loggia del giardino ivi contiguo* », et que ce dernier y peignit la Mort d'Adonis, qui plut au Carrache. Malvasia, non plus que Bellori ne parlent des deux autres fresques, évidemment de la même main et de la même inspiration. En 1816, Prunetti (*Descrizione storico-critico-mitologica....*, p. 40) écrit: « conviene di observare sibben'anco alcune pregevoli Pitture a Fresco del Domenichino che esistono sulle volte di due stanze, et di un Portico, che sporge ad un giardino alla riva del Tevere.... Nella stanza a mano dritta è sorprendente un quadro.... Apollo che sostiene l'amato Giacinto.... Nella stanza a sinistra si vede Narcisso.... Nel Portico v'è un quadro bislungo, rappresentante la morte di Endimione (erreur d'interprétation, il s'agit d'Adonis) ». L'emploi par Prunetti du mot *quadro* peut laisser supposer que déjà à son époque les fresques avaient été détachées. Il serait alors plus satisfaisant de supposer que toutes trois avaient été faites pour le Portique.

Elles ont été décrites dans Luigi Serra, *Domenico Zampieri detto il Domenichino,* Roma, 1909, in 4°, pp. 3 et 4. L'auteur croit à tort que la *loggia* pour laquelle elles furent faites est *ora crollata.* C'était déjà l'opinion de Tietze, *Annibale Carraccis Galerie im Palazzo Farnese und seine römische Werkstätte,* Vienne et Leipzig, 1906, gr. in-4°, p. 144.

[3] Sur ce point encore, M. Bonnet, qui termine en ce moment une restauration générale des jardins et palais de Caprarola, nous a donné de précieuses indications.

[4] Doc. 2: « Nel giardino secreto.... compartito in quatro parti principali, ciascuna de quali è poi partita in diversi quadretti tutti pieni parte di cipolle di diversi fiori, et parte di radici di semplici diverse, e trà detti quattro quadri è un arbore di castagno Aquino, che fà fiori, un arbore di lauro Amainano, et un altro chiamato la grana cin////e, e da due parti le più longhe di tutte le d^e parti principali sono arbori 48 in

variés. A travers les quatre grands carrés, se trouvaient un châtaignier, alors en fleurs, un laurier, et un autre arbre dont le nom est en partie effacé sur notre document. Sur les côtés les plus longs de l'ensemble, quarante-huit orangers, de hauteur égale : 12 palmes (2 m. 70 environ). « Le reste du jardin, ajoute l'inventaire, consiste en quatre autres petits carrés au milieu desquels est un bassin (*peschiera*), long d'environ quatre cannes (8 m. 35) et large d'environ trois cannes et demie (7 m. 30) tout entouré de balustres de pépérin, plein d'eau, avec une fontaine au milieu qui comporte quatre coquilles, 4 tortues, 4 *puttini*, un vase de grandeur moyenne au sommet et une ceinture de plomb avec cinq bouches qui jettent l'eau ».

Quelques antiques, une Flore, Mercure et Vénus, et un nombre infini de vases contribuaient à décorer le portique et le jardin.

Ainsi les Farnèse, dans ce petit canton recueilli, près du fleuve, en face des pentes vertes du Janicule, des jardins de la Farnésine et du soleil couchant, avaient superposé trois étages charmants. Sur la belle terrasse venant du Palais, la promenade et la vue étaient aisées [1], l'on pouvait profiter des soirées romaines, assister aux courses de la via Giulia ou aux fêtes de nuit sur le Tibre [2]. Les

tutto d'aranci alti egualmente cioè circa palmi 12, eccetto uno piccolo vicino alla peschiera.

Il resto di d° Giardino consiste in altri 4 quadretti piccoli in mezzo dequali è una peschiera longa circa quattro canne, larga ci[rc]à 3 ½ tutta circondata di balaustri di peperino piena d'acqua con una fonta[na] in mezzo, di 4 conchiglie, 4 tartarughe, 4 puttini, un vaso mediocre in cima, et una cinta (?) di piombo con 5 bocchini che gettano acqua ».

[1] L'estampe ci-dessus citée de Specchi nous montre sur la terrasse des gentilshommes et des dames se promenant, l'ombrelle à la main.

[2] L'une des plus belles fut celle que donna le maréchal d'Estrées pour la naissance de futur Louis XIV; outre la décoration de l'arc sur la via Giulia dont nous avons parlé, le Palais avait à chaque fenêtre des feux et des torches de cire blanche. Il y eut des courses dans la via Giulia du Pont Siste a Saint Jean des Florentins (l'ambassadeur habitait au Palais Sacchetti). Le soir du troisième jour, sur le Tibre, on avait dressé



camerini offraient une retraite claire et paisible, égayée de couleurs légères. Au bas, c'étaient le portique animé par ses antiques, le jardin plein de fleurs, les orangers, le bassin où chantait la fontaine aux tortues, les vases blancs dans les bordures vertes: des murs, où montaient les espaliers, isolaient du reste de Rome.

Après ces *camerini* l'inventaire se continue par diverses dépendances: *Rimesse e stalla, nelle quattro rimesse, ultima rimessa vicina alla fontana.* Ces indications désignent la série de communs qui, depuis les *camerini*, borde la via Giulia jusqu'à la fontaine *del Mascherone.* D'après l'examen des constructions, il ne devait y avoir de portes que sur la via Giulia. Du côté du jardin le mur était continu: on y a plus tard percé des ouvertures.

Enfin l'inventaire revient au Palais pour décrire les entresols:

Mezzanini sotto al corritore. Il s'agit de la série de petites pièces qui prennent jour sur la cour, entre le premier et le second étage, près du grand escalier, et où l'on accède par le palier intermédiaire [1].

Mezzanini sotto la guardarobba. Sous les pièces (1), (2), (3), (4), (5), du second étage [2].

Il se termine enfin par certaines pièces omises dans le cours de la description:

Stanze del cantone accanto alla guardarobba che tiene il S. Gior. Domenico de Cupis. Stanze indique au moins deux chambres; mais

une gigantesque pièce d'artifice: le navire Argo, avec tous ses agrès, et Jason, Castor, Pollux, Hercule, etc.... L'embrasement fut annoncé à son de trompes et de tambours: il dura deux heures, aux yeux d'un peuple innombrable.

[1] Ces pièces sont désignées ainsi dans les documents de 1727: *Alla metà dello salone grande verso S. Petronio. Due piccoli camerini. Altri due camerini contigui, e compagni.*

[2] Il y a au dessous de la *libreria piccola* des *mezzanini* dont notre inventaire ne parle pas.

l'inventaire, en termes très clairs, désigne leur situation au second étage. Ce ne peut être que (24), où l'on peut admettre une cloison.

Nous proposons de reconnaître dans la pièce correspondante du premier étage (25) les:

Stanze che godeva Mre Mezzaniga oggi godute dal Sr Cap^o Cordelli.

Stanze scure per la scala a lumaghette. Nous croyons y voir les chambres situées au dessus du portique d'entrée, et auxquelles on accède par un petit escalier, aujourd'hui dans la cuisine du portier.

Stanza a basso che tiene il Sr Duca di Poli. Il s'agit du rez-de-chaussée: nous proposons la pièce (26).

Nous avons pu dès maintenant réunir quelques renseignements sur certains des personnages qui viennent d'être nommés. Giovanni Domenico de Cupis devait appartenir à la même famille qu'un cardinal, portant mêmes nom et prénoms, qui reçut le chapeau en 1517 et mourut en 1553 [1].

Nous connaissons aussi une Costanza Conti de Cupis, qui était la sœur de Lotario Conti, duc de Poli. Elle mourut en 1618 [2].

Quand au duc de Poli qui en 1653 avait une chambre au rez-de-chaussée du Palais, c'était Carlo Conti, marié à Isabelle Muti. Leur fils M. A. Conti, né en 1655, devint le pape Innocent XIII [3]. Pourquoi ce membre de la famille Conti, laquelle avait son palais à Rome, occupait-il une chambre au Palais Farnèse? Les mémoires

[1] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, au mot: Cupis.

[2] Cancellieri, *Il Mercato*, p. 100. Elle était fort belle, et, en particulier, ses mains étaient si parfaites, qu'elle en fit prendre un moulage par Bastiano, qui tenait boutique près de la *Madonna de' Monti*. Le moulage y resta: un chanoine de St Pierre aux Liens déclara, que cette main d'après examen des lignes courait risque d'être coupée. De fait un mal léger, qui s'aggrava, contraignit à ce sacrifice la belle Costanza, qui en mourut.

[3] Moroni, *Dizionario....*, au mot: Innocenzo XIII.

et correspondances du *Seicento* nous l'apprendront peut-être. Voici quelques faits intéressants: en 1623, c'est Appio Conti qui prête serment à Grégoire XV au nom du nouveau duc de Parme, Edouard II. A la fin de 1639, ce même duc vint à Rome, un matin, avec une escorte armée: il s'agissait de surprendre le pape Urbain VIII et de l'intimider. Edouard, nous dit-on, retint par le bras le duc de Poli qui voulait prévenir le pape; celui-ci fut pris à l'improviste [1].

Il semble qu'à cette époque le duc de Poli fût à Rome comme un client privilégié du Farnèse et, en son absence, son représentant [2].

VI.

L'inventaire des statues, — la dernière partie du manuscrit de Parme, — nous conduit enfin aux célèbres antiques, qui, dès l'abord, faisaient de la cour du Palais une Ecole de sculpture, comme on

[1] Litta, *op. cit.*, tav. XVIII. — Les Farnèse et les Conti étaient apparentés depuis le mariage de Violante Farnèse, fille naturelle d'Ottavio duc de Parme, avec Torquato Conti, duc de Poli. Cfr. Salazar y Castro, *op. cit.*, p. 328.

[2] On voit que l'identification de ces quelques pièces, de la dernière surtout, ne peut être faite avec une entière certitude; en outre, dans l'inventaire de la seconde armoire de la *sala sopra la guardarobba*, sont mentionnées des pièces qui ne se retrouvent plus dans l'inventaire général: ainsi à deux reprises *l'appartamento del Sr Residente*, qui comportait une *sala*; puis la *stanza che hoggi si tiene per S. Daniel Tedeschi*, la *stanza di Raffaelle*. Il semble difficile de situer ces chambres dans les combles, en particulier l'appartement du *Residente*. Il nous paraît plus vraisemblable de croire que ce sont là des appellations plus récentes de pièces inventoriées ensuite sous leurs noms anciens et consacrés. Nous avons essayé de montrer en effet que l'inventaire de 1653 reproduisait un inventaire antérieur; il est même probable que cette série de pièces occupées par des particuliers et appartenant à tous les étages du Palais, et mentionnées après tout le reste, représente une addition à l'inventaire qui a servi de prototype. Une publication intégrale de l'inventaire permettrait peut-être de résoudre ces questions.

On peut se demander si le *Sr Residente* ne serait pas le duc de Poli; son appartement comprendrait aussi les *stanze dette della segretaria*, dont l'une a bien les dimensions d'une *sala*.

disait. Comparé aux inventaires déjà publiés et aux descriptions anciennes, il nous permettra de replacer exactement par la pensée les statues aujourd'hui à Naples.

Leur disposition a d'ailleurs varié. Le vestibule d'entrée, en 1568, était complètement décoré: ses dix niches étaient ornés de torses antiques [1]. En 1653, dans les niches du centre probablement, l'on ne voyait plus que deux torses triomphaux [2].

Dans la cour elle-même, sous les grandes arcades, se dressaient les statues colossales; au fond de la cour, à gauche, voisin de l'angle, l'Hercule grec, œuvre de Glycon, puis la non moins célèbre Flore Farnèse, « *per il paneggiamento stimatissima* » — à droite du couloir menant à l'arrière-portique, d'abord une autre Flore, puis un autre Hercule, l'Hercule *di maniera latina*, sur lequel, en 1653, on racontait aux visiteurs du Palais d'étranges contes [3]. A côté de lui le sarcophage à strigiles, retrouvé dans le tombeau de Cecilia Metella [4]. Sous les autres arcades: deux gladiateurs, un buste colossal de Maure *con vaso in testa*, sept piédestaux avec inscriptions grecques et latines [5].

[1] Inv. de 1568 (*Doc. per servire*..... I, p. 74): *In li X. nichi sotto il portico all'entrar della porta: quatro statue di donna senza testa et senza base. Dui torsi di statue di spoglie con le corazze. Quatro torsi d'huomini ignudi.*

[2] Il dut y avoir pendant une certaine période, au moins provisoirement, des statues entre les colonnes du portique d'entrée. Cf. Boissard, *Romanae urbis topographiae*.... Francfort, 1597, in-4°, p. 36: « *In ejus vestibulo fornicato, inter columnas Ionicas ex Ophite marmore tres sunt statuæ: duæ capitibus carent, una sola superest integra. Ibidem est leo marmoreus, et truncum corpus viri nudi.* »

[3] Aerssen, notre voyageur hollandais, croit que c'est un faux antique, fait par un habile statuaire sur une description de l'Hercule de Glycon; il l'enfouit quatre ans sous terre, le fit trouver, et le vendit pour « une excessive somme d'argent »; mais la découverte de l'Hercule authentique dévoila la fourberie. (L. G. Pélissier, *op. cit.*, pag. 178).

[4] C'est lui que notre inventaire désigne sous le nom de « pilo grande lavorato ».

[5] Nous arrivons à ces précisions 1° par l'analyse de l'inventaire de 1775 (*Doc. per servire*.... III, 197) qui réunit les Hercules et les Flores



Sous le portique du fond [1], dans les deux grandes niches, une statue d'empereur, dont la base portait une inscription, et une représentation de la *Fortuna Redux* [2], se faisaient face. Les deux niches ovales au dessus des fenêtres qui, de part et d'autre du couloir, ouvrent sur le portique, contenaient des bustes d'empereurs [3]; deux sarcophages devaient être placés entre les pilastres [4].

Le taureau Farnèse était placé dans la *stanza del Toro*. Où était cette *stanza?* Un récit de voyage de 1653 la désigne en ces termes: « Derrière la maison est la plus grande pièce de marbre et la mieux travaillée qui soit dans l'Europe. Aussi a-t-on été obligé de luy faire une maisonnette à part »[5]. Le plan de Rome par Tempesta représente en effet à la place indiquée, derrière le

deux à deux, et les place de part et d'autre du couloir du fond de la cour; 2° par une indication de nos documents de 1727 sur *l'appartamento di contro l'Ercole*, qui place l'Hercule de Glycon à gauche; 3° par un renseignement donné par Ficoroni, *Le vestigia e rarità di Roma antica....* Rome, 1744, in-4°, IIe partie, p. 43, qui place au pied de l'Hercule *di maniera latina* le sarcophage de Cecilia Metella. La gravure éditée par Lafréry dont nous avons parlé p. 174, n. 1, figure les deux Hercules seulement au fond de la cour, mais elle est d'une époque où la décoration était imparfaite.

Il y eut, de plus, à la fin du XVIe siècle, près de la descente aux caves, à gauche, un Jupiter tonnant. Boissard, *loc. cit.*: « *Ad latus sinistrum, qua patet in cellam vinariam descensus erectus est Juppiter tonans, sive fulgerator* ».

[1] Pour cette partie de la description, tous les renseignement concordent. Aujourd'hui l'on voit encore sous le portique, des fragments de sculpture qui viennent des Farnèse et qui ont remplacé les statues disparues des niches.

[2] Dans la gravure de Specchi, que nous avons souvent citée, on distingue dans la niche de droite une statue colossale casquée.

[3] Ces bustes sont figurés sur la pl. 5 du livre de P. Ferrerio (*Parte del palazzo Farnese verso la strada Giulia con l'aggiunta delle loggie di mezzo, architettura di Giacomo Barozzo da Vignola, fatte l'anno MDLXXV*).

[4] L'un de ces sarcophages, d'après notre inventaire porte aux angles des *puttini:* faut-il y reconnaître celui qui actuellement se trouve dans la grande cour, à gauche?

[5] Voyage d'Aerssen, in Pélissier, *op. cit.*, pag. 178.

portique, cette maisonnette, cette « hute de bois à plein pié faite exprès », suivant le mot employé par une description du XVIIIe siècle [1]. Le taureau Farnèse resta dans cette *stanza* misérable jusqu'à son transfert au Musée de Naples [2]. Michel-Ange avait pourtant formé des projets grandioses. Il avait fait amener le groupe colossal dans cette seconde cour du Palais pour le restaurer, puis il voulait le transformer en fontaine et le placer dans l'axe du portique d'entrée: on aurait pu voir d'un seul coup d'œil, dès la place Farnèse, l'ordre de la cour, la fontaine monumentale, la via Giulia, un nouveau pont qu'il lançait sur le Tibre et enfin les jardins de la Farnésine [3].

La *stanza del Toro* devint un magasin, un lieu d'entrepôt, suivant l'expression du président de Brosses [4], où l'on conservait au pied du groupe colossal, des fragments antiques, dont l'inventaire en 1653 occupe une dizaine de pages. La remise, aujourd'hui détruite, qui bordait la *via del Mascherone*, avait la même destination [5]. Des statues mutilées étaient dispersées dans le petit jardin derrière les fenêtres de l'appartement de Mgr. Giunta.

L'inventaire des statues se termine par les jardins du Palatin, du Transtévère et par la villa Madama.

Nos inventaires ne parlent pas des combles; seuls nos documents de 1727 nous en permettraient une restitution. Il s'y trouvait quelques pièces assez confortables: mais cette recherche sort des cadres du présent article.

[1] Pinaroli, *Trattato delle cose più memorabili di Roma,* Texte italien et français, p. 313. — Cf. notre plan XVII.

[2] Sur ce transfert ainsi que sur celui de l'Hercule, cf. L. Correra, *Il Toro e l'Ercole farnese,* in *Bull. comunale,* 1900, p. 44 et ss.

[3] Vasari, *Vite*, ed. Milanesi, VII, p. 224.

[4] *Lettres familières,* éd. Colomb, II, p. 127.

[5] *Nella rimessa a mano dritta entrando per la porta di strada Giulia.*

VII.

Cette analyse de l'inventaire de 1653 aura montré, nous l'espérons, l'importance du document et les services que sa publication pourra rendre. L'image du Palais Farnèse, que nous avons esquissée, s'en dégagera avec précision [1]. Observons pourtant que ce document n'est pas une description complète du Palais : c'est un inventaire, et des objets meubles seulement. Il n'y est pas dit un mot ni des fresques, ni des plafonds de bois sculptés. Les fresques des Carrache dans la galerie et le *camerino* ont été souvent décrites [2] ; celles de Salviati et Zuccheri dans le *salotto dipinto* n'ont pas encore été publiées et expliquées d'une façon satisfaisante ; l'histoire des frises peintes dans les autres salles est toute à faire. Quant aux plafonds, beaucoup sont encore dissimulés ; ceux qui sont découverts n'ont pas tous été reproduits [3]. L'on voit les explorations et les recherches qui seraient nécessaires. Les plans que nous avons restitués fourniront des données utiles pour l'étude des plafonds ; le catalogue des tableaux et des statues contribuera à l'histoire des

[1] En rédigeant l'article, nous avions en mains la copie totale de la seconde partie de l'inventaire (tableaux), ainsi que celle des pages concernant les tapisseries, les miniatures et les dessins. Pour le reste, nous n'avions qu'une analyse. La publication de l'ensemble serait, croyons-nous, intéressante.

[2] Cf. surtout F. de Navenne, *Annibal Carrache et le cardinal Odoardo Farnèse*, in *Revue des Deux-Mondes*, mars 1900, et la monographie de H. Tietze, *Annibale Carraccis Galerie im Palazzo Farnese u. seine römische Werkstätte* (*Jahrb. d. kunsthist. Samml. d. allerhöchsten Kaiserhauses*, Bd. XXVI, heft 2), Vienne et Leipzig, 1906, g^d^ in-4°.

[3] Dans l'article ci-dessus cité : *Un plafond du P. F.*, on trouvera sur les plafonds un aperçu général et une liste des reproductions qui en ont été faites.

fresques: il est certain que les collections du Palais ont inspiré plusieurs des compositions d'Annibal Carrache.

On pourra regretter que notre inventaire date seulement de 1653. On aurait sans doute préferé un inventaire aussi complet pour l'époque du cardinal Odoardo Farnèse, usufruitier du Palais depuis 1592 [1] jusqu'à sa mort en 1626 [2]. Il trouva la construction achevée depuis 1589 [3]; mais c'est lui qui termina la décoration. En 1595, il appela à Rome Annibal Carrache. C'est alors que s'aménagea complètement le Palais. Notre inventaire, bien qu'écrit en 1653, nous donne l'idée très complète de cet aménagement.

Nous avons vu qu'il suit un inventaire plus ancien et c'est à une époque où le Palais était constamment habité que se réfèrent les dénominations des pièces, celles du premier étage en particulier. Alors fonctionnaient au rez-de-chaussée la *segreteria*, l'*audienza*, la *computisteria*. On aura noté sans doute l'expression qu'emploie l'inventaire des parements: « nella prima stanza *dove si faceva* la computisteria »[4]. Dans la *dispensa*, il y a un *ruolo della famiglia del S. Cardinale, di noce, fatto a prospettiva, scorniciato.* Ainsi, en 1653, subsistent les dispositions d'un temps où, sous le cardinal Odoardo, le Palais était en pleine vie. Déjà toutefois à cette date, l'étage noble n'a plus tout son ameublement; certaines régions du rez-de-chaussée semblent abandonnées; la garde-robe s'encombre. La vieillesse du Palais commence.

[1] En vertu du testament de son père le duc de Parme, Alexandre Farnèse, dont le passage essentiel sur ce point a été publié dans l'article cité à la note précédente, p. 17, n. 2.

[2] Litta, *Famiglie celebri italiane,* Farnese, tav. XVI.

[3] C'est la date de l'inscription de la loggia. Pourtant Boissard, *Romanae urbis topographiae*... 1597, écrit p. 36: « *Et quia palatium hoc nondum est absolutum, in ea parte quæ Tyberim spectat, multæ reservantur statuæ, quæ postea ad ornatum domus adplicabuntur* ».

[4] L'expression « nella stanza *dove stava* Atlante » doit être un lapsus, puisque, de fait, il y avait une statue d'Atlas dans la pièce.

Seules les collections d'œuvres d'art sont en place et au complet [1]. Elles nous apparaissent telles que les laissa le troisième cardinal Farnèse; telle aussi se découvre la décoration, qui porte l'empreinte de son séjour au Palais. Le rôle d'Annibal Carrache ressort de notre étude singulièrement plus grand qu'on ne l'imaginait; non seulement il peignit ses fresques; mais une trentaine de ses compositions, la plupart faites expressément pour l'ornement de telle ou telle pièce complétaient une décoration à laquelle il avait présidé. Outre la galerie, le *salone grande*, la salle des empereurs, celle des philosophes, les *camerini della Morte*, lui doivent plus ou moins leur décoration et en tout cas leur ordonnance. S'inspirant des antiques qui ornaient les salles, choisissant pour les copier les œuvres des maîtres qui lui plaisaient et les prenant parfois dans la collection Farnèse, aidé d'un groupe d'élèves, parmi lesquels Lanfranc, le Dominiquin, le Guide ont joué un rôle notable, Annibal Carrache a créé à l'intérieur même du Palais une vie artistique intense. Sans sortir des murs de San Gallo, cette « famille » d'artistes trouvait à profusion les dessins des plus grands maîtres, les plus belles toiles, des antiques d'une infinie variété, des livres pour ordonner les scènes mythologiques: ils ont pu composer à leur goût la riche demeure des Farnèse. Mais cette demeure reste bien conforme au caractère des deux grands cardinaux de la maison: Alexandre et Odoardo, amis d'Orsini et protecteurs des Jésuites, conservateurs des trésors de la Renaissance et ouvriers de la Contre-Réformation. Si le Palais renfermait une précieuse bibliothèque, un Musée de peintures, une incomparable collection de statues antiques plus librement répartie, dans les chambres du premier étage les tableaux n'offrent guère que des sujets religieux et la plupart

[1] Nos inventaires ne parlent pas de la collection de médailles; mais elle s'y trouvait certainement, puisque Christine de Suède, en 1655, la visite; elle est même contrainte de surveiller ses courtisans. Cf. de Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino*, p. 46.

ont été peints après le concile de Trente; mais au sortir des pièces à décoration dévote, l'on entrait dans des salles dont l'inspiration était toute païenne et fort légère. Ces deux esprits parfois se rencontrent d'une manière curieuse, aux *camerini della Morte* par exemple, où la chambre des Ermites, de Lanfranc, est voisine de celle d'Apollon et de Diane au bain.

Le Palais fut progressivement dépouillé malgré la volonté formelle du cardinal Alexandre exprimée dans son testament [1]. Dès la fin du XVII[e] siècle, les peintures s'en vont à Parme, puis l'on déménagea les livres; en 1727, nous l'avons vu, il n'en restait rien; les statues suivirent. Au XVIII[e] siècle, si le premier étage reste désert, le rez-de-chaussée et le second étage se peuplent de petites gens, qui s'installent comme ils peuvent dans les grandes pièces désaffectées. Un avocat nommé Compagni, est logé avec sa famille dans la *libreria piccola*, dans les chambres des tableaux, dans une salle de la garde-robe [2]. Ainsi pour le reste. Le premier étage connaît encore des jours de fête; en 1751 le *salone grande*, qui avait encore ses statues, reçut une décoration somptueuse pour les fêtes données par le duc de Nivernais.

La vie n'abandonna jamais le glorieux Palais; et dans son histoire, la période actuelle, qu'on pourrait appeler la période française, doit être rappelée ici: cette étude y a son origine. Aujourd'hui le Palais appartient au Comte de Caserte [3], mais la France y tient

[1] Ce testament à eté publié dans les *Documenti per servire alla storia dei Musei...*, t. IV, pag. 397-98.

[2] Doc. 1727: *Appartamento doppio che corrisponde parte verso il cortile et parte verso il vicolo della Morte segregato della Guardarobba.* De même à l'emplacement de la Bibliothèque: *verso la Piazza Farnese sala grande con tre Cameroni: altre volte n'era la Paggeria.* On voit qu'entre 1653 et 1727, cette région avait été un certain temps la demeure des pages.

[3] En 1903 le gouvernement français présenta aux chambres un projet de loi pour l'achat du Palais Farnèse. Ce projet fut voté par la Chambre des Députés, mais retiré par décret du 19 novembre 1906, avant d'être soumis au vote du Sénat. Nous avons signalé les revendications que l'Etat italien a fait valoir sur ces entrefaites.



au rez-de-chaussée son consulat et au premier étage son ambassade. Ainsi l'étage noble, le « grand appartement », où les tapisseries des Gobelins ont remplacé les parements dorés aux licornes héraldiques, est aujourd'hui encore consacré à la politique, aux réceptions et aux fêtes. La musique y a retrouvé sa place, dans la grande galerie. L'Ecole française d'archéologie et d'histoire est installée au second étage, où furent les collections et les livres. Ce qu'on appelle le « *studio* » des membres de l'Ecole est l'ancienne seconde chambre de la *Libreria piccola*; la vaste bibliothèque actuelle, qui occupe la *sala della guardarobba*, mais aussi les deux premières *stanze de' quadri*, morcelées, il est vrai, correspond, au moins en partie, a ce *Studio* du XVI[e] siècle qu'a dirigé Fulvio Orsini. C'est sous le patronage de l'Ecole française, et avec l'aimable appui de son Directeur Mgr. Duchesne, que nous avons commencé ces recherches et que nous souhaitons de pouvoir les continuer.

Paris-Rome, février-avril 1909.

PIERRE BOURDON
ROBERT LAURENT-VIBERT.

LE *MEMMIANUS* DE LUCRÈCE

Pour établir le texte de son Lucrèce [1], Denis Lambin a utilisé cinq manuscrits [2], qu'il désigne sous les noms de Bertinianus, de Memmianus, de Vaticanus, de Faernianus et de Tettianus. Si le manuscrit de l'Abbaye de Saint-Bertin a pu être identifié sûrement par Bernays [3] avec l'in-quarto de Leyde, c'est-à-dire avec le meilleur représentant de la troisième famille des manuscrits de Lucrèce [4]; si le manuscrit que, pendant son séjour à Rome [5], Lambin colla-

[1] *Titi | Lucretii Cari | libri sex | a Dionysio Lambino | Monstroliensi litterarum Græcarum in urbe Lutetia | doctore regio, locis innumerabilibus ex auctori- | tate quinque codicum manuscriptorum | emendati, atque in antiquum ac | natiuum statum fere restituti, | et prœterea breuibus, et | perquam utilibus | commentariis | illustrati.—Parisiis, | et Lugduni habentur. | In Gulielmi Rouillii, | et Philippi G. Rouillii nep. | ædibus, via Iacobæa sub Concordia. | Cum priuilegio Regis. — 1563.* — in-4°; 10 ff., 559 pp., 2 ff. Certains exemplaires sont datés de 1564. Une seconde édition paraît chez le même libraire en 1565; une troisième chez J. Bienné en 1570. L'édition de Lyon (1576) reproduit celle de 1565; l'édition de Francfort (s. d.) celle de 1570.

[2] Cf. pourtant *comm. a. v.* I, 383, où Lambin semble désigner sept manuscrits. Mais il est clair qu'ici Lambin, contrairement à son habitude, n'a pas distingué les manuscrits des exemplaires imprimés avec annotations manuscrites. Nulle part ailleurs il n'est question de plus de cinq manuscrits, — précisément de quatre manuscrits et d'une collation: car Lambin n'a pas vu le Bertinianus, mais une collation du Bertinianus sur un exemplaire appartenant à Turnèbe. Cf. l'avertissement au lecteur.

[3] Bernays, *De emendatione Lucretii, Rhein. Mus.*, V, 1847, p. 544, suiv.

[4] Suivant la division de Lachmann. La troisième famille comprend, outre l'in-quarto de Leyde, les fragments de Copenhague et de Vienne.

[5] En 1556, et de l'automne de 1559 à l'automne de 1560. Entre temps il parcourut l'Italie du Nord avec le Cardinal de Tournon, qu'il avait déjà suivi à Rome en 1549-1552.

tionna à la bibliothèque du Vatican [1], et ceux que lui prêtèrent Gabriel Faerno et Scipione Tetti se rattachent évidemment à la famille italienne des manuscrits interpolés, dérivés du manuscrit du Pogge [2], le Memmianus n'a pas laissé de diviser les critiques. Tandis que Bernays [3] range dans la troisième famille ce manuscrit perdu, dont il fait un très proche parent de l'in-quarto de Leyde, Munro préfère y reconnaître un Italien [4]. Il est donc permis de revenir un peu sur l'étude d'un manuscrit auquel Lambin accordait une valeur singulière et dont il nous a transmis, non sans diligence [5], un assez grand nombre de leçons.

Le manuscrit appartenait à la bibliothèque de Monsieur de Mesmes. Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes au Conseil d'Etat, avait été le condisciple de Lambin à Toulouse, où il était venu avec son frère prendre ses grades en droit civil et en droit canon [6]; ils y avaient pour précepteur Jehan Maledent et « d'ordinaire avec *eux* Hadrianus Turnebus, Dionysius Lambinus, Honoratus Castellanus, depuis médecin du Roy, Simon Thomas, lors très-sçavant médecin; aussi *ils voyoient* souvent Petrus Dunellus et son Vidus Faber »[7]. Après avoir exercé quelques fonctions diplomatiques, accompli une

[1] Cf. l'avertissement de Lambin au lecteur de son Horace (Lyon, 1561).

[2] Cf. Bernays, *op. cit.*, p. 546.

[3] *Ibid.*, p. 550.

[4] Introduction, p. 42 (traduction Reymond).

[5] En dépit de Forbiger, præf. ad ed. Lucr., p. XLII, et de Madvig, *Opuscula Academica*, II, p. 308.

[6] Cf. Frémy, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes, suivis de ses pensées inédites écrites sous Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes*, Paris, E. Leroux, p. 21.

[7] *Ibid.*, p. 140. Cf. encore dans le Lucrèce de Lambin la dédicace du premier livre à de Mesmes, et *Epistolæ clarorum virorum quibus veterum auctorum loci complures explicantur, tribus libris a Ioanne Michaele Bruto comprehensæ, atque nunc primum in lucem editæ, Lugduni, apud hæred. Seb. Gryphii, 1561*, in-4°, p. 432.

mission auprès du pape en 1556 et géré la charge de podestat de Sienne, de Mesmes était rentré, à la mort de Henri II, dans la vie privée, d'où il ne devait plus sortir qu'en 1568 [1]. Il se consacra à l'étude et au soin de sa bibliothèque; son père Jean Jacques avait formé des collections de livres et d'objets précieux [2]: il les accrut, faisant venir d'Italie et de Belgique les éditions rares, et des manuscrits grecs, latins, arabes, coptes et arméniens. La Croix du Maine vante « le grand nombre de livres grecs, latins, françoys et autres en nombre infini qui sont en sa bibliothèque, tous écrits à la main » [3]. Passerat [4], Hercule Grisel [5] la célèbrent en vers.

Henri de Mesmes prêtait libéralement ses manuscrits, — à Pierre Daniel et à son frère François [6], à Van Giffen [7]. Il savait prévenir le désir des savants: il envoie à Joseph Scaliger les volumes dont il peut avoir besoin sans lui laisser prendre la peine de les demander [8]; de lui-même il communique à Lambin trois manuscrits de Cicéron [9]; et il lui confia le Lucrèce, qui garda son nom. Rappellant à de Mesmes dans sa dédicace du premier livre

[1] *Ibid.*, p. 57.

[2] *Ibid.*, p. 94.

[3] *Bibl. franç.*, éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 369. Cf. encore Scévole de Sainte Marthe, *Elogia*, 1606, p. 209.

[4] *In bibliothecam Henrici Mesmii*, 1571, dans *Kalendæ Ianuariæ*, Paris, 1597, 8°, et *Rec. des œuvres poét.*, Paris, 1606, 8°; réimpr. par P. L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques*, Paris, Rolet le Duc, 1644, p. 538.

[5] Cf. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, III, p. 371.

[6] Cf. une lettre de François Daniel à Pierre Daniel dans le Cod. Bernensis 141 : 193, cité par Jarry, *Une correspondance littéraire au XVIe siècle. Pierre Daniel avocat au Parlement de Paris et les érudits de son temps d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne,* Orléans, 1876.

[7] Cf. plus bas, p. 209.

[8] Cf. Joseph Scaliger, *Epistolæ*, 1627, p. 194.

[9] Cf. la dédicace du 1er livre de Lucrèce: « *Tria vetustissima atque emendatissima omnium M. Tullii operum exemplaria ultro detulisti* ».

les raisons qu'il a de lui rendre cet hommage, Lambin écrit : « Accessit et quæ mihi ad hoc faciendum acerrimos stimulos admouit, tua omnium Græcorum et Latinorum librorum, non modo e typis expressorum, verum etiam manuscriptorum, quos undique magno pretio conquisisti, et collegisti, instructissima bibliotheca : ex qua depromptum unum T. Lucretii Cari exemplar peruetustum cum mihi commodato dedisses : tantum mihi ad huius ornatissimi politissimique scriptoris partim iniuria temporum, partim culpa hominum vel indoctorum, vel inepte religiosorum deprauati emendationem adiumentum attulisti, ut non minimam partem locorum in eo restitutorum cum præsens ætas tum omnis posteritas tuo libro sit debitura ».

Un tel mouvement de reconnaissance est bien propre à augmenter nos regrets de la perte du Memmianus. Du moins un examen attentif et méthodique des leçons qu'en rapporte Lambin nous permettra-t-il de tirer une conclusion certaine sur le classement du manuscrit : nos collations confirmeront le jugement de Bernays.

Le Memmianus est de la même famille que le Bertinianus, c'est-à-dire que l'in-quarto de Leyde. Leurs leçons caractéristiques concordent généralement. Sans doute ils présentent de nombreuses différences[1] : *I, 13 initum Q, initium M, 34 devictus Q, devinctus M, 79 obteritur B, exteritur M, 296 moribus Q, motibus M, 384 concurso B, concursu M, 410 paulum vere abscesseris ab re B, paullumve abscesseris ab re M, 436 corporis B, corporum M, 453 uti saxis, calor ignis B, uti saxi, calor ignis M, 486 vincunt... demum*

[1] Je ne donne pas toujours les leçons du Bertinianus telles que les rapporte Lambin, puisqu'on sait qu'il les tira de la collation de Turnèbe, laquelle se trouve être incomplète et parfois inexacte. Je suis les collations de Lachmann et de Göbel. Il arrive donc que ce qui paraît un désaccord du Memmianus et du Bertinianus soit en réalité un accord avec l'in-quarto de Leyde; et par contre certains accords selon Lambin se tournent, selon Lachmann et Göbel, en désaccords. C'est la leçon du Quadratus (Q) que je rapproche de celle du Memmianus (M) quand la collation du Bertinianus (B) est défectueuse ou fautive.

B, evincunt... damnum M, 491 fero ferventi B, fere ferventia M, 613 tam Q, iam M, 651 disiectisque supatis Q, disiectis deque supatis M, 683 omnimodis B, unimodus M, 719 virus B, litus M, 739 tripodi a Phœbi Q, tripode ex dio M, 881 minaci B, minutas M; II, 17 qui B, cui M, 219 depellere Q, se pellere M, 384 fulmine Q, fulminis M, 430 inviæ B, initiæ M, 638 mandaret B, manderet M; III, 21 semper innubilus æther Q, semperque inn. æth. M, 200 fruuntur Q, feruntur M, 861 miserest Q, misere cum M; IV, 66 hiscendis nulla potestas Q, hiscendi'st nulla potestas M, 72 iergiri (superscript.: *invergi) Q, mergiri M, 138 magni montes B, montes magni M, 270 remmota B, remota M, 275 post æstum B, postes cur M, 414 coniectus B, commixtus M, 467 ægrius B, gregius M, 544 et revorat... barbara Q, (reboat Q corr.), et reboat... cornua M, 598 quoque B, quod M, 1060 frigida B, fervida M, 1066 conversum B, conceptum* (in marg.: *congestum conceptum concertum) M, 1075 certe purast Q, certa et pura est M; VI, 48 exirtat placentur Q, exsistat spes M, 229 ut Q, uti M, 474 consurgeremhomine Q, consurgere nomine M, 475 umoribus Q, amoribus M, 710 utrum genere aliquid... contioite Q, verum genere aliquid... contioito M, 716 quietes ire esse Q (qui etesiae esse Q corr.), quo etesia efflare M, 793 et pumos qui morbo Q, ut pronos qui morbos* (in marg.: *ut spumos qui morbos) M, 878 mittit... nobosque Q, mutit... nubosque M, 900 linum Q, lychnum M, 913 iactarer auras Q, iactarier auris M, 972 qua nihil est homini quod marius fronde ac extet Q, at nihil est homini quod mari frondeat ac exstet M, 1078 non res auro arum Q, non auro arum M.*

Rien ne nous permet, à défaut du Memmianus, de décider si de ces différences une part doit être attribuée à l'inexpérience paléographique ou à la négligence de Lambin, qui a collationné lui-même le manuscrit. Dans les conditions où le problème se pose, nous ne pouvons en bonne critique tirer de la liste précédente de trop rigoureuses conclusions. Il convient seulement de noter que Lam-

bin, persuadé que le Memmianus était un proche parent du Bertinianus [1], a pu se laisser aller parfois à reconnaître à tort dans le premier la leçon fautive qu'il lisait dans la collation du second. C'est ainsi qu'il est permis d'expliquer *I, 13 initium, 34 devinctus, 296 motibus, 613 iam; IV, 72 mergiri,* comme de fausses lectures de Lambin entraînées par les fausses leçons de la collation de Turnèbe. Et sans doute dans ces passages le Memmianus s'accordait-il en réalité avec le Bertinianus, comme le veut Lambin, mais pour donner les vraies leçons: *initum, devictus, moribus,* etc. De cette observation résulte par contre que là où la collation de Turnèbe est exacte, nous devons tenir pour certaines les différences que Lambin constate entre les deux manuscrits. Comme elles offusquaient l'idée qu'il s'était formée de leur parenté, il n'a dû les reconnaître qu'à bon escient.

Des leçons par lesquelles le Memmianus diffère de l'in-quarto de Leyde, la plupart lui sont communes avec les manuscrits italiens: aucune ne porte sur une interpolation caractéristique, addi tion ou transposition. Quelques-unes sont des corrections de Marullus [2] et d'Avancius [3]. Le Memmianus présente les caractères d'un manuscrit corrigé d'après des sources italiennes [4]. Les leçons qui paraissent lui être propres ne sauraient nous fournir un élément de classement. Quelques-unes sont des fautes de copiste: confusion de lettres [5], substitution au texte d'un mot ou d'un tour plus fami-

[1] Cf. plus bas, p. 206.

[2] I, 384; III, 21; IV, 1060.

[3] II, 17, 219.

[4] Cf. par exemple la leçon de VI, 710, *verum genere aliquid... contioito,* où le Memmianus, après avoir accepté la correction de Marullus, *verum* pour *utrum,* conserve, pour le reste, la tradition de la première et de la troisième famille malgré l'interversion *aliquid genere* d'Avancius et la correction *quod contio dicat* des Italiens.

[5] I, 410. 651, 881; II, 430, 638; III, 861; IV, 414, 467, 598, 1075; VI, 48, 474, 475.

lier[1], interversion de deux termes[2]. D'autres s'expliquent par l'incertitude de la tradition dans les passages corrompus[3]. Les divergences du Memmianus et de l'in-quarto de Leyde se réduisent toutes à des erreurs ou à des fantaisies de copiste et à des corrections.

D'autre part le Memmianus présente un grand nombre de leçons communes avec les manuscrits de la première et de la troisième famille: avec l'in-folio de Leyde (IV, 66, 270) et son correcteur (II, 384), surtout avec l'in-quarto de Leyde; la liste est longue des passages où ils s'accordent: *I, 125 et fundere, 425 confirmare animi quidquam, 429 id quod iam supera, 465 cum dicunt esse, 487 etsi diff. esse vid. credere quid., 521 corpora certa, 604 alterius quoniam est ipsum pars, 695 quem nominat ignem, 716 Agragantinus, 932 porgo, 954 nec sit evolvamus, 957 patear vasteque; II, 175 confingunt, 220 momen mutatum, 269 initum, 348 differre figuris, 382 penetralior*[4], *387 noster hic e lignis, 525 etenim distantia, 788 et inlicitut 891 sedus, 1150 fracta... effectaque; III, 681 limen, 918 re, 994 cuppedine; IV, 69 et cum forma, 136 aëra mulcentes motu: nam, 166 quocumque ob. oris, 170 Acherunta rearis, 179 in quem quæque locum diverso numine, 297 cretea, 376 quasi in ignem, 448 pressit eum, 598 conloquium, 621 perplexa, 823 errore... præmetuenter, 974-5 dederunt... destiterunt, 976 relicuas... rias, 1130 atque alidensia chiaque; V, 280 reccidere, 304 flammarum, 482 salsosoffudit, 512 extraque, 1147 lusa, 1308 mœnere; VI, 228 validum, 298 Latio, 475 consanguinea se, 597 superne... in-*

[1] I, 79, 739.
[2] IV, 138.
[3] IV, 72, 544; VI, 793, 1078.
[4] Lambin donne ainsi la leçon du Memmianus: *penetralior ignis*, l'assimilant sans doute à son insu à la fausse leçon de la collation du Bertinianus: *penetralior ignis*, pour *penetralior igne*. *Ignis* est la leçon des Italiens et de la vulgate. Mais pour que le vers se construise, les Italiens et la vulgate lisent invariablement d'autre part *penetralius* ou *penetrabilius*. Le seul fait que le Memmianus avait *penetralior* prouve assez qu'il avait aussi *igne*, et s'accordait avec le Bertinianus.

ferne, 747 ecrisuiper montes, 848 esse apud Hammonis, 862 partene[1], *954 qua circum cœli lorica coercet, 1135 an cœlum nobis vitro natura corumptum*[2], *1279 quo prius.*

De ces leçons douze sont caractéristiques de la première et de la troisième famille et opposent le Memmianus aux Italiens: I, 716, 954, 957; II, 348; IV, 179, 376, 448, 976, 1130; VI, 475, 954, 1135. Six sont caractéristiques de la troisième famille et opposent le Memmianus, avec l'in-quarto de Leyde et les fragments de Copenhague et de Vienne, à l'in-folio de Leyde: I, 125; II, 382, 788; IV, 166, 823; V, 482. Neuf enfin sont propres à l'in-quarto de Leyde et au Memmianus: I, 932; II, 1150; IV, 69; V, 1147; VI, 298, 747, 848, 862, 1279.

Le Memmianus devait donc appartenir à la même famille que l'in-quarto de Leyde et que les fragments. Lambin lui-même, qui semble avoir entrevu la parenté, rapproche volontiers le Memmianus du Bertinianus, pour opposer leur témoignage à celui des trois manuscrits italiens[3]. Il devine entre eux plus qu'un rapport de ressemblance, un rapport d'origine: ni l'un ni l'autre ne vient d'au delà des Alpes; ils sont d'un autre pays; les éditeurs ni les critiques d'Italie ne les ont connus; Lambin l'affirme à plusieurs reprises, et avec une force significative: le Bertinianus et le Memmianus sont des sources nouvelles et encore inexplorées; jamais Marullus ne les a touchés ni aperçus: « *Certe scio Marullum hos duos libros manuscriptos nunquam attigisse aut vidisse* »[4].

[1] Lambin lit, il est vrai, *partenet.* Mais il a certainement complété le mot.

[2] Lambin lit *corruptum* dans le Memmianus.

[3] Cf. *comm. a. v.* I, 125: « *et fundere sic cod. Bert. et Memm. alii effundere* ». Au v. IV, 1075, Lambin suit une leçon qui diffère de celle de trois de ses manuscrits; mais « *etiam hæc scriptura reperitur in lib. man. Bert. et Mem.* » I, 296: « *plerique libri typis excusi habent motibus. et item manuscripti duo Memm. et Bertin.... alii autem tres man. etc.* » Cf. encore *comm. a. v. v.* I, 34, 425.

[4] *Comm. a. v. v.*, II, 525 (3e édition) et IV, 448.

Et le Memmianus est si peu italien que Lambin y constate deux des lacunes dont Bernays a montré qu'elles caractérisaient la troisième famille [1] : le vers I, 123 manquait dans le Memmianus [2], et aussi les vers I, 1068-75, si nous entendons bien la note de Lambin : « .... *finxerit error) sic habent tres lib. manuscrip. : vulgati autem fere omnes, parturit error* [3]. *Quæ lectio conficta et supposita est. à duobus aliis manuscriptis absunt sex versus qui deinceps sequuntur* ... ». La leçon *finxerit error* est une interpolation commune à tous les Italiens. Or des manuscrits de Lambin trois à coup sûr sont italiens, le Vaticanus, le Faernianus et le Tettianus. C'est eux que Lambin désigne dans la première partie de sa note. Restent le Memmianus et le Bertinianus : ils présentent la lacune caractéristique.

Le classement du Memmianus est donc hors de doute. C'est un représentant de la troisième famille que nous avons perdu.

Comment et à quelle époque a-t-il disparu ? Rien ne nous permet de le dire précisément.

On sait [4] que les de Mesmes se transmirent régulièrement leur bibliothèque de père en fils, qu'après Henri, Jean Jacques II la posséda, et après lui Henri II, qui mourut en 1650. A cette date s'ouvrirent des négociations de vente avec la reine de Suède (1651), sans succès. En 1731 Madame de Lorge et Madame d'Amble, filles et héritières de J. A. de Mesmes, comte d'Avaux, cédèrent à la Bibliothèque du Roi pour 12000 livres la collection de manuscrits, qu'elles avaient déjà mise en vente vainement en avril 1725. Le 15 février les manuscrits du fonds de Mesmes furent portés à la Bibliothèque et, quelques années après, catalogués. Or il n'y a pas un manuscrit de Lucrèce dans le *Catalogus Bibliothecae Regiae*.

[1] *Op. cit.*, p. 553 suiv.

[2] *Comm. a. v.* I, 123 « *non dissimulabo hunc versum abesse a codice Bertiniano et Memmiano* ».

[3] Cf. Lachmann, *Comm.*, p. 70.

[4] Delisle, *Cab. Man.*, I, pp. 397-407.

Vers 1706, il est vrai, des libraires avaient acquis une partie de la bibliothèque des de Mesmes et en avaient mêlé les livres à ceux de Bigot dans le catalogue de sa bibliothèque. La plupart des manuscrits avaient été mis de côté [1]. Pourtant le Lucrèce n'aurait-il pas pu se trouver parmi les manuscrits distraits ? Mais les libraires de Paris qui en 1706 achetèrent et vendirent en détail la bibliothèque de Bigot en publièrent un bon catalogue [2]. Le catalogue de la bibliothèque de Bigot ne comprend aucun manuscrit de Lucrèce.

Auparavant, au cours du XVII[e] siècle, il avait été dressé de la bibliothèque des de Mesmes de mauvais catalogues, que Montfaucon a publiés [3]. Sans doute certains titres sont extrêmement vagues: *un livre sur vélin, un vieil manuscrit de poésies latines in fol.; 4 manuscrits, in fol., dont trois sur vélin et un en papier; deux volumes d'anciens Poètes, in 4° vélin; un viel Poète in 4° vélin*, etc. Il n'en reste pas moins invraisemblable qu'un manuscrit de Lucrèce, et de la valeur du Memmianus, ait pu passer inaperçu dans un inventaire même négligé.

D'autre part pouvons-nous suivre quelque temps la trace du Memmianus après que Lambin s'en fut servi ? En 1565 Van Giffen, de Buren, juriste et philologue, publiait à Anvers son Lucrèce, un plagiat de l'édition de Lambin. Habile homme, il sut se gagner des partisans et soutint sans défaillance une querelle fameuse. Mais bien qu'il eût essayé de faire illusion au public et à lui-même sur la valeur de certaines collations, qu'on lui avait communi-

[1] Id., *ibid.*, p. 400. Cf. encore p. 329.

[2] Id., *ibid.*, p. 328. La *Bibliotheca Bigotiana, seu catalogus librorum quos, dum viverent, summa cura et industria ingentique sumptu congessere viri clarissimi D. D. uterque Joannes, Nicolaus et Ludovicus Emericus Bigotii*, Paris, 1706, in 12°, a été réimprimée, pour la partie relative aux manuscrits, par M. Delisle dans la collection des bibliophiles de Normandie (Rouen, 1877, petit in-4).

[3] *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, 1739, II, p. 1326.

quées [1], il comprenait que, pour renouveler le texte de Lucrèce et dépasser Lambin, il avait manqué de manuscrits : toute sa vie, il en quêta. En 1567 il entre en relations avec Henri de Mesmes par l'intermédiaire de Pierre Daniel [2]. De Mesmes appuie les démarches qu'il fait pour entrer dans la maison de Paul de Foix; il lui prête des manuscrits, un Aulu Gelle. Mais le Lucrèce, Van Giffen ne l'obtint pas : il s'en fût prévalu dans sa troisième édition [3]. Ce n'est pas à dire que le Memmianus eût disparu dès 1567 : de Mesmes peut n'avoir pas voulu procurer à son nouveau protégé cet avantage sur son ancien condisciple. Et comment Lambin dans sa troisième édition, en 1570, n'aurait-il rien dit de la perte du fameux manuscrit ? Mais dans la suite, en 1572 au plus tôt [4], Van Giffen, dans une lettre de Strasbourg à Pierre Pithou, s'inquiète si le manuscrit, dont son ami lui a prêté une collation, ne ressemble pas au Memmianus et au Bertinianus: « *Dedisti* [5] *mihi olim Lucretii exemplar tum cum manuscripto comparatum quas* (surch.: *scripturæ*) *varietates posterius perpendens repperi ex ueteri admodum codice esse. quia tamen res hæc est lubrica et ad iudicandum difficilior, rogatum te uelim, mi Pithœe, ut mihi indices an ex codice peruetere ipse eas descripseris et an ualde uetus ille fuerit. et an alius fuerit a codice Memmiano et a cod. Bertiniano quos laudat Lambinus ut nosti. nam fortasse et ipse iis es usus aut alio aliquo ab illis* ». Il y a plus: Van Giffen espère que Daniel pourra lui procurer,

[1] Cf. son avertissement au lecteur et sa dédicace à J. Sambucus. - Cf. d'autre part Lachmann, *Comm.*, p. 6.

[2] La lettre que Van Giffen adresse d'Orléans à de Mesmes, le 27 février 1567 est la première de leur correspondance (Bibliothèque Nationale, man. lat. 10327, f° 125).

[3] *Lugduni Batavorum, apud Franc. Raphelengium*, 1595, 8°. La seconde édition avait paru chez Chr. Plantin en 1566.

[4] C'est en effet la date de son arrivée à Strasbourg, où il professa jusqu'en 1584. Cf. Eckstein, *Nomenclator Philologorum*, p. 193, et aussi Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*, p. 702.

[5] Fonds Du Puy, vol. 699, f° 147. Strasbourg, 24 octobre, s. a.

en même temps que la collation de Turnèbe, le Memmianus: « *Verum*[1] *unum est præterea quod summis a te precibus impetratum velim, ut in Lucretio in quo expoliendo elaborare cupio, me aliquantum adiutes. Poteris enim si a D. Memmio vel aliunde vet, libri alicuius scripturas descriptas mihi mittas*[2]. *Uti nam Turnebi codicem nancisci (quod tibi difficile non erit) possis et ex eo varias lectiones quas et Lambinus habuit, ad me perscribas. Quod te ut facias vehementissime te rogo* ». A ce moment de Mesmes n'avait plus de raisons pour refuser le manuscrit à Van Giffen. Lambin était mort, la querelle oubliée. L'opinion unissait les deux éditeurs de Lucrèce en une même appréciation[3]. Or Daniel dans sa réponse ne put promettre que la collation de Turnèbe[4].

Après les démarches infructueuses de Van Giffen, il n'est plus question du Memmianus, ni dans l'édition de Tanneguy Lefebvre[5], ni dans le Sylloge de P. Burmann[6], où il s'agit si souvent de la bibliothèque de M. de Mesmes, ni dans le Trésor de Gruter[7], où une nouvelle génération d'humanistes se plait à reprendre des problè-

[1] Codex Bernensis, 141: 160. Strasbourg, 27 avril, s. a. - Lettre éditée partiellement par Hagen, *der Jurist und Philolog Peter Daniel von Orleans*, 15 nov. 1873; trad. par de Felice, Orléans, 1876; réimpr. dans *Zur Geschichte der Philologie und zur römischen Litteratur vier Abhandlungen*, Berlin, S. Calvary, 1879, 8°.

[2] Noter que l'expression de Van Giffen n'implique pas absolument l'existence du Memmianus.

[3] Cf. par exemple la pièce de Canter reproduite par Van Giffen dans sa seconde édition. Plus tard, Andr. Schottus, *Observat. poet.*, II, 58, p. 114; Gaspar Barthius, *Adversaria*, IX, p. 2355; Hadr. Junius, *Histor. Batav.*, p. 134.

[4] Cela se conclut de la lettre de Van Giffen à P. Daniel, datée du 20 juin, s. a.. (Cod. Bern., 141: 166), éditée partiellement par Hagen, *op. cit.*, p. 28, n. 82.

[5] *Salmurii, apud Io. Lenerium*, 1660, in-4.

[6] *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum, Lugd. Batar.*, 1727, 5 vol. in-4.

[7] *Lampas, sive Fax artium liberalium, hoc est Thesaurus criticus... Francofurti... anno MDCIV.*

mes philologiques déjà posés ou résolus par les contemporains de Lambin et à vérifier sans indulgence les éléments de leur critique. On y voit J. Muller Palmier [1] invoquer contre une lecture de Lambin l'autorité du Modianus, c'est-à dire du Bertinianus [2]. De ce manuscrit Heinsius possède une collation [3]. Le silence qui se fait à l'endroit du Memmianus est significatif.

Il est donc à peu près certain qu'au début du XVII[e] siècle le Memmianus était perdu. A ce moment Gabriel Naudé devenait bibliothécaire de M. de Mesmes et apportait à sa fonction une méthode définie et un zèle bien ordonné [4]. La bibliothèque perdit quelque chose de son ancienne libéralité; on fit difficulté aux savants de les y introduire; on ne les laissa plus volontiers collationner les manuscrits; Valois seul avait ses entrées [5]. Ce n'était pas le temps où un manuscrit de Lucrèce eût pu disparaître sans bruit. Le Memmianus était déjà sorti de la bibliothèque, entre la troisième édition de Lambin (1570) et les dernières démarches de Van Giffen (1572-1587).

HENRI FRÈRE.

[1] *Spicileg.*, c. 1., dans Gruter, IV. 614.
[2] Cf. Bernays, *op. cit.*, p. 548.
[3] Cf. *Heinsii Adversaria*, p. 103.
[4] Cf. l'*Advis pour dresser une Bibliothèque*, Paris, 1627, 8°.
[5] Cf. les lettres de N. Heinsius et de Isaac Voss, dans Burmann, III. 161, 563.

LES PREMIÈRES HORLOGES DU PALAIS PONTIFICAL D'AVIGNON

TEXTES INÉDITS DU XIVᵉ SIÈCLE

C'est seulement au XIVᵉ siècle, on le sait, que l'usage des horloges à échappement et à poids moteur avec sonnerie devint général en France [1]. Ces débuts de l'horlogerie sont fort mal connus [2]. Nous ignorons tout ou presque tout de la date des premières horloges comme du nom des premiers maitres horlogers [3]. Aussi ne sera-t-il pas sans intérêt de réunir ici quelques textes inédits concernant les plus anciennes constructions de ce genre élevées au palais pontifical d'Avignon.

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée à ce sujet remonte au mois d'août 1343. Un texte mentionne à cette date une horloge qui se trouvait dans la garde-robe du pape. Le lecteur de la bible en prenait soin; un maitre spécial était chargé de la réparer [4].

[1] Cf. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, II, col. 1296; Barraud, *Cloches des horloges*, dans *Annales archéologiques*, XVIII, 1858, p. 209.

[2] Voir les indications bibliographiques données par M. le chanoine Fillet, *Les horloges publiques dans le sud-est de la France*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1902, p. 101.

[3] Cf. Enlart, *Manuel d'archéologie*, II, p. 315 et ss.; Labarte, *Histoire des arts industriels*, III, p. 411; Barraud, *loc. cit.*, p. 209; Havard, *op. cit.*, col. 1299 et ss.

[4] La garde de l'horloge ne constituait pas encore un office déterminé et auquel étaient attribués des gages fixes. On trouve en 1389 mentionné le garde de l'horloge de Vincennes: « Henricus de Montigny, deffunctus, nuper custos horelogii Bosci Vincennarum pro vadiis suis que solebat capere super receptum parisiensem » (*Inventaire de ce qui se trouvait dans le château de Vincennes et dans celui de Beauté en 1420* dans *Annales archéologiques*, XI, 1854, p. 453-4). Cf. *ibid.*, p. 459-460.

Du mode de construction de cette première horloge nous ne savons rien de précis sinon qu'elle était à sonnerie [1].

Un compte du 3 juillet 1353 est plus explicite. Il mentionne diverses dépenses faites pour la maison de l'horloge du palais pontifical par un bénédictin de Gênes, frère Stefano de Pondeto [2]. Il s'agit ici d'un véritable édifice à la construction duquel étaient alors occupés un certain nombre d'artisans, charpentiers, serruriers, forgerons et peintres. Nous sommes, par malheur, peu fixés sur la nature des travaux de ces derniers. Il est probable qu'ils furent chargés de l'ornementation du cadran [3].

On se fera quelque idée de la disposition générale que pouvait présenter cette *domus horologii* en se reportant au dessin que nous

[1] « Die .xxij. da dicti mensis [Augusti] solvimus domino Jacobo Garnoti, lettori biblie, pro preparando orologio quod tenetur in garda roba domini nostri .xxiij. solidos, videlicet pro campanulis dicti orologii et magistro reparatore ejusdem » (Archives du Vatican, *Introitus et exitus*, 209, an. 1343, f. 114 v; 214, an. 1343, f. 50 v). Ce texte est indiqué dans Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum*, p. 645. — Les heures étaient sans doute frappées sur les cloches par un marteau. Cf. *Annales archéologiques*, XIX, p. 97; *Mémoires des Antiquaires*, 1861, p. 84-5.

[2] Pièces justificatives, n. I. M. Digonnet n'a connu que par la brève indication du père Ehrle les deux textes que nous analysons. De là la confusion qu'il fait entre eux (*Le palais des papes d'Avignon*, Avignon, 1907, p. 312). Ce n'est pas le lecteur de la bible qui répare l'horloge, pas plus en 1343 qu'en 1353.

[3] Les images peintes tenaient une assez grande place dans la décoration de certaines horloges. Celle de l'église de Troyes était ornée entre autres figures de l'image de son premier constructeur: « Dépense pour le reloige... Pour repeindre le dit reloige et reffaire les ymaiges des heures, rescrire les noms des mois et réparer l'ymaige des signes et de celluy qui fit premier le dit reloige » (Comptes de l'église de Troyes, 1379, dans de Laborde, *Notice des émaux*, II, (1853), p. 415); cf. Havard, II, col. 1299. L'horloge de la cathédrale d'Angers avait un calendrier peint sur parchemin: « Item, pro compositione pergamini et scripturae ac illuminaturae Kalendarii in dicto horologio pincti » (*Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 308). — Nous avons quelques noms de peintres d'horloge. Hue de Boulongne était au XVe siècle « paintre et gouverneur de l'horloge du chastel de Hesdin » (de Laborde, *loc. cit.*, p. 415 et 416).

donne dans son album Villard de Honnecourt de la « masons don orologe »[1].

Quant à l'horloge qu'elle devait abriter elle était déjà construite en 1353 puisqu'on la répare à cette époque[2].

Est-ce à dire qu'on puisse l'identifier avec celle qui se trouvait dix ans auparavant dans la garde-robe? C'est là question difficile à résoudre en l'état actuel. La chose est probable, non certaine[3].

Nous savons en effet qu'il y eut dès le XIV[e] siècle plusieurs horloges au palais pontifical d'Avignon. Divers textes inédits conservés aux archives du Vatican ne laissent aucun doute à cet égard.

Le 5 mai 1363 la somme de vingt florins était payée à frère Jean de Venise pour la construction d'une horloge qu'il avait faite pour l'arrière chambre du pape[4].

Onze ans plus tard un mandat de paiement adressé par l'évêque d'Albano au receveur des gabelles d'Avignon mentionne une certaine quantité de fer fournie par un piémontais en vue de la construction d'une grande horloge qui devait être placée sur une des tours du palais pontifical[5].

[1] *Album de Villard de Honnecourt*, éd. Lassus (Paris, 1858), pl. XI et p. 79.

[2] Pièces justificatives, n. I. Le réparateur de l'horloge répare aussi: « quoddam aliud de electro ». Il s'agit sans doute de quelque mécanisme. L'électre est un alliage métallique d'or et d'argent.

[3] Un compte du 20 mai 1353 mentionne un paiement de trois florins fait « pro una lanterna ferrea facta pro tenendo candelam in relogio » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, 269, f. 4 v). S'agit-il encore ici de la même horloge, ou d'une seconde, ou d'une troisième? Autant de points d'interrogation.

[4] « Die quinta dicti mensis [Maii] soluti fuerunt fratri Johanni de Venetiis pro factura cujusdam horelogii per ipsum factum retro camera domini nostri pape de ipsius domini nostri pape mandato ipso fratre Johanne manualiter recipienti xx florenos fortes » (*Ibid.*, *Introitus et exitus*, 302, an. 1363, f. 12). Cf. [Achard (Paul)], *Les horloges publiques et les horlogers à Avignon et dans le département de Vaucluse* (Avignon, impr. Seguin aîné, 1877, in-8°), p. 67. Achard fait allusion à ce texte; il indique comme source: « Archives départementales de Vaucluse ».

[5] Pièces justificatives, n. II.

Le nom du maître chargé de ce travail n'est pas indiqué mais un texte de l'année suivante nous le révèle. Le *magister orologiorum Petrus de Sancta Beata* auquel le cardinal d'Albano fait verser le 9 juin 1375 la somme de cent francs en indemnité des frais que lui a occasionnés son voyage de Paris à Avignon et son séjour dans cette ville pour y construire une horloge [1], n'est autre sans doute que le *magister magni arologii domini nostri pape* mentionné le 17 décembre 1374.

La personnalité de ce Pierre de Sainte Béate est facile à déterminer. On le trouve mentionné dans plusieurs mandements de Charles V postérieurs de deux et trois ans à nos textes avignonnais sous le titre d' « orlogeur royal ». Il jouissait en effet de la faveur du roi qui lui confia en 1377 le soin d'exécuter une horloge pour son hôtel de Beauté, l'une de ses résidences préférées [2] et lui fit diverses autres commandes la même année [3].

[1] Pièces justificatives, n. III.

[2] « Pour bailler a nostre amé orlogeur Pierre de Sainte Beatte, en rabat et deduccion de la somme de deux cens frans d'or qu'il doit avoir de nous pour la façon d'un orloge, que nous lui faisons faire pour nostre hostel de Beauté ». Acte du 28 octobre 1377, dans L. Delisle, *Mandements de Charles V* (Collection des documents inédits), p. 753, n. 1494 et dans de Laborde, *loc. cit.*, p. 415. — « Charles... Nous sommes tenuz à maistre Pierre de Sainte Beate, nostre orlogeur, en la somme de deuz cenz quarante frans d'or; c'est assavoir cent frans de reste pour un orloge qu'il a fait de nostre commandement pour nostre hostel de Beauté sur Marne... ». Acte du 18 mars 1377 (*Mandements de Charles V*, p. 825, n. 1671). — L'horloge du château de Beauté devait avoir quelque ressemblance avec celle d'Avignon construite deux ans plus tôt par le même artiste. Nous savons qu'elle était à sonnerie: « Item, LXV frans d'or pour paier un timbre que nous avons acheté de maistre Jehan Jouvence pour faire un orloge en nostre hostel de Beauté sur Marne » (de Laborde, *loc. cit.*, p. 415).

[3] « VI^{xx} frans d'or pour paier un orloge portative, que nous avons acheté de Pierre de Saintte Beate, nostre orlogeur ». Acte du 24 novembre 1377 (*Mandements de Charles V*, p. 763, n. 1522). — « A maistre Pierre l'orlogeur XX frans, pour un petit aurloge qu'il a fait pour nous ». Acte du 23 décembre 1377 (*Ibid.*, p. 779, n. 1561). — « Cent quarante frans pour un autre orloge... ». Acte du 18 mars 1377 (*Ibid.*, p. 825, n. 1671).

Pierre de Sainte Béate dut exécuter à peu près tout le mécanisme de l'horloge du palais des papes. A cette époque où l'art de l'horlogerie était encore à ses débuts les grands maîtres étaient rares et devaient assumer tout le travail de construction, ou peu s'en faut [1]. Ils n'en étaient que plus recherchés. Princes, rois et papes les prenaient, tour à tour, à leur service et les faisaient venir de loin et à grands frais. C'est sur ordre de Charles V qu'Henri de Vic vint d'Allemagne à Paris pour y construire la célèbre horloge du palais de justice [2]. Grégoire XI, en appelant de Paris à Avignon Pierre de Sainte Béate [3] ne fit que se conformer à la même tradition.

Le texte que nous signalons n'en reste pas moins intéressant. Il permet de juger de la grande réputation d'un maître dont le pape et le roi se disputaient la clientèle et met à son actif une œuvre importante de plus; il ajoute un nom à la liste, déjà longue, des artistes venus au XIV[e] siècle de France [4] à Avignon travailler au

[1] Jean de Dondis aurait passé, d'après Philippe de Mézières, seize ans de sa vie à forger sans aide aucune l'horloge de Padoue, toute de laiton et de cuivre. Havard, II, col. 1300-1.

[2] Cf. Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris,* III, p. 41-2; Havard, II, col. 1296. — Les exemples de ces déplacements sont nombreux. Pierre Merlin « maistre orlogeur » du roi de France vint en 1384 de Paris à Angers pour faire l'horloge de la ville. P. Marchegay, *Horloge publique à Angers en 1384* (*Revue archéologique,* XI, 1854, p. 175). Cf. *Annales archéologiques,* XVI, p. 319.

[3] Pièces justificatives, n. III.

[4] Nous ne saurions préciser avec une entière certitude l'origine de Pierre de Sainte Béate. On peut croire cependant, d'après son nom, qu'il était originaire du diocèse de Sens. « De S. Beata seu Benedicta virgine dioecesis Senonensis in Gallia » ... « quod senonense vulgus Beatte pronuntiaverit, itaque facta sit Beata ». (*Acta Sanctorum,* Juin, VII, 29 juin, p. 450-1). Cf. *ibid.,* Sept., II, 6 sept., p. 668. Dans les textes en langue vulgaire son nom s'écrit parfois « Beatte » (*Mandements de Charles V,* p. 753, n. 1494). On trouve dans l'Yonne deux chapelles de Sainte Béate, l'une dans l'arr.[t] d'Auxerre, c.[on] Saint Florentin, c.[ne] d'Avrolles, l'autre dans la commune de Sens. Cf. M. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne,* p. 42.

palais pontifical; il nous fournit enfin un exemple frappant du mouvement d'émulation qui se produisit alors dans l'Europe occidentale et contribua pour une si large part aux progrès de l'horlogerie.

Ce mouvement loin de se limiter au règne de Charles V [1] se continue et s'élargit après lui. On continue de construire des horloges sous Clément VII non seulement au palais pontifical où *Jacobus Parieta, magister orologiorum* est chargé en 1391 d'exécuter une commande pour le pape [2], mais dans la ville même d'Avignon. Nous savons en effet qu'on travaillait dès 1381 à la construction d'une horloge de la communauté [3].

L'atelier de construction était installé dans une tour dont il est difficile de déterminer l'emplacement [4]. Le 12 décembre 1381 un grand nombre de pièces était déjà achevé, entre autres la cage de fer, une

[1] Charles V fut, on le sait, grand amateur d'horlogerie. Cf. Barraud, *Annales archéologiques*, XVIII, p. 209. Nous avons déjà mentionné quelques unes des constructions qu'on lui doit. Ajoutons qu'il fit exécuter en 1380 au château de Montargis par Jean Jouvente l'horloge de la plus haute tour. F. de Guilhermy, *Iconographie historique* (*ibid.*, XXII, p. 66). A Sens il contribua en 1377 à la dépense de l'horloge de la cathédrale faite par Pierre Mellin. C. Sauvageot, *Etude sur les cloches* (*ibid.*, XXII, p. 221).

[2] « Die .XXIII[a]. dicti mensis [Septembris] fuerunt soluti Jacobo Payeta, magistro orologiorum, in deductione eorum que sibi debentur pro uno orologio quod facit pro domino nostro papa X florenos currentes valentes VIII florenos camere, XVI solidos » (Archives du Vatican, *Introitus et exitus*, Clem. VII, an. 1390, f. 199 v.). « Item, Jacobo Pavieta, magistro orologiorum pro uno orologio quod facit pro domino nostro papa ultra XL florenos quos alias habuit, XX florenos currentes valentes XVII florenos camere, IIII solidos » (*ibid.*, f. 208, 18 octobre 1391). Cf. le texte du 8 août 1391 publié par E. Müntz, *L'antipape Clément VII*, dans la *Revue archéologique*, XI, 1888, p. 178.

[3] Pièces justificatives, n. IV.

[4] Il ne semble pas qu'on puisse y voir l'actuelle « tour de l'horloge » construite en 1353 par l'évêque de Maguelonne Audouin Aubert. (Cf. G. Bayle, *Histoire de la tour de l'hôtel de ville d'Avignon*, dans *Bulletin historique de Vaucluse*, III, 1881, p. 73-6).

sorte d'édicule en forme de tabernacle et un grand nombre de roues [1] dont l'une mettait en mouvement la sonnerie [2].

On le voit, les textes que nous publions ou signalons, encore que peu explicites souvent, ne sont pas sans fournir des détails précieux sur les premières horloges d'Avignon. Grâce à eux, on pourra, sans sortir de cette ville et sans aller au loin chercher des exemples plus ou moins connus, se faire une idée assez vive du développement constant et rapide de l'art de l'horlogerie pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle.

ROBERT MICHEL.

[1] On compte au moins sept roues dans l'inventaire que nous publions. On ne saurait s'en étonner. Philippe de Mézières, dans le *Songe du viel pélerin*, décrivant l'horloge de Padoue, construite en 1344 par Jean de Dondis ou des Horloges, parle à plusieurs reprises de la multitude des roues qui s'y trouvaient. Cf. Havard, II, col. 1301.

[2] Pièces justificatives, n. IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1353, 3 juillet.

Compte des dépenses faites par frère Stefano de Pondeto pour la maison de l'horloge du palais pontifical d'Avignon.

Archives du Vatican, *Introitus et exitus* 269, an. 1353, f. 5 v.
INDIQ.: Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum*, p. 645.

Die III Julii sequitur computum domini fratris Stephani de Pondeto, monachi monasterii Sancti Berugii Januensis, ordinis Sancti Benedicti, de certis expensis per eum factis pro domo horologii palacii domini nostri pape ac reparando dictum horologium.

Et primo comput[avit] pro uno fusterio pro fusta et labore suo .X. florenos. Item, pro pictura ejusdem domus .II. florenos cum dimidio. Item, pro serraturis et filo ferreo et aliis rebus ferreis appositis in dicta domo .II. florenos cum dimidio. Item, pro illo qui reparavit dictum horologium et quoddam aliud de electro .X. florenos. Summa omnium premissorum et fuit eidem solutum in .XXV. florenos.

II.

1374, 17 décembre. — Avignon.

L'évêque d'Albano mande au receveur des gabelles d'Avignon de payer sur la rente des dites gabelles à noble chevalier Giacotto Prohane, ou à son procureur, deux cents florins qui lui sont dûs pour certaine quantité de fer fournie au maître de la grande horloge du pape.

A. Archives du Vatican, *Collectorie* 265, part. V, f. 49; *B.* autre copie moins correcte (*ibid.*, part. IV, f. 27).

Anglicus episcopus Albanensis.

Vobis venerabili viro domino Raymundo de Caselis, thesaurario seu receptori gabellarum Avinionis pro domino nostro papa,

mandamus ut, de pecuniis ipsarum gabellarum seu de arreragiis inde retro pro ipsis gabellis debitis, seu de debito gabelle vini arrendamenti ipsius pro presenti anno quam Johannes Baroncelli habet et tenet, prout et secundum quod cicius facere poteritis, de premissis pecuniis aut arreragiorum aut premisse gabelle vini tradatis et solvatis nobili militi domino Giacotto Prohane [1] vel alteri procuratori seu mandatum habenti ab ipso, ducentos florenos currentes de precio .xxiiij. solidorum pro floreno. Quam quidem summam .ij^{c}. florenorum tam ex relacione magistri Johannis de Regio quam per scripturam suam obligacionis facte dicto domino Giacotto [2] compeperimus ipsum dominum Giacottum [3] legitime recipere debere pro certa quantitate ferri recepta et habita de apotecis ferramentorum ipsius domini Giacotti [4] per magistrum magni arollogii domini nostri pape et quod ipse dominus noster fieri fecit [5] pro ponendo super unam de turribus palacii apostolici; et quoniam ipse dominus Giacottus [6] est nobilis homo et, ut percepimus, in partibus Pedemontium magna servicia fecit dicto domino nostro et sancte romane ecclesie, volumus et mandamus ut expedicio dicti militis quo dicta de causa et pro summa supradicta preferat omnes alias personas de quibus forte habuistis vel habetis aliud mandatum a nobis. Datum Avinione, in testimonium premissorum sub nostro sigillo secreto, die .xvij^{a}. mensis Decembris, anno Domini .M°. CCC°. LXXIIII^{to}.

---

[1] Prohanc dans *B.*
[2] Giachotto, *ibidem.*
[3] Giachottum, *ibid.*
[4] Giachotti, *ibid.*
[5] Facit, *ibid.*
[6] Jachottus, *ibid.*

III.

1375, 9 juin.

Le cardinal d'Albano mande au receveur des gabelles d'Avignon de payer sur le revenu des dites gabelles à maître Pierre de Sainte Béate, maître des horloges, venu de Paris à Avignon par ordre du pape, la somme de cent francs en indemnité des dépenses qu'il a faites à l'occasion de son voyage et de son séjour à Avignon.

Archives du Vatican, *Collectorie* 265, part. V. f. 53.

Domino Raymundo de Caselis.

Tradatis Petro de Sancta Beata, magistro orologiorum, quos recuperetis de primis pecuniis gabellarum, centum franchos, et ponantur in recepta et in expensis gabellarum .viij. Junii. P. thesaurarius.

Expediatur.

A. cardinalis Albanensis.

Venerabili viro domino Raymundo de Caselis, thesaurario gabellarum Avinionis, etc. Cum testimonio scripture reverendi patris domini episcopi Magalonensis, domini nostri pape thesaurarii, sua manu scripte, nobis constat quod ipse dominus noster ordinavit, voluit et mandavit quod de pecunia dictarum gabellarum solventur magistro Petro de Sancta Beata, magistro arollogiorum, qui de Parisius venit Avinionem mandato dicti domini nostri, centum franchi de auro pro expensis factis per ipsum magistrum in veniendo et in dicta civitate stando, mandatum dicti domini nostri volentes exequi, ut tenemur, mandamus vobis ut eidem magistro Petro, de pecuniis dictarum gabellarum seu arreragiorum ipsorum, solvatis atque tradatis dictam summam .C. franchorum, vel pecuniam equivalentem.

In hujus rei testimonium hanc appodixam scribi fecimus per magistrum Johanem de Regio, die .IX. mensis Junii, anno .M°. CCC.^{mo} LXXV., et nostri sigilli secreti sigillari.

Domine Raymunde de Caselis solvatis usque ad predictam summam predicto P. supra contento de pecuniis gabellarum civitatis Avinionis et prout thesaurarius domini nostri mandat. Manu propria: Albanensis.



IV.

1381, 12 décembre.

Inventaire des biens trouvés dans la tour où se construisait l'horloge de la ville d'Avignon.

Archives du Vatican, *Reg. Vat.* 309 (Clem. VII, t. XIX), f. 20.

Inventarium factum de bonis repertis in turri sive fargia ubi fiebat arologium presentis civitatis Avinionensis, factum per me Johanem de Derleke [1] notarium camere apostolice, de mandato domini camerarii domini nostri pape, in facto pro parte sua, per dominum Guillelmum Lescot capellanum et consanguineum suum, die .xij.^{a} decembris, anno Nativitatis Domini .M^{o}. CCC^{o}. LXXXI°., presentibus testibus infrascriptis.

Et primo inveni castrum arologii cum .viij. barris de ferro in longitudine continentibus quelibet .xv. palmorum, cum tribus circulis ferri clavatis cum barris supradictis.

Item, unam rotam movimenti cum movimento suo.

Item, unum capellum sive tabernaculum cum .viij. virgis sive barris elevatis desuper, longitudinis quelibet .ix. palmorum secundum extimationem intuentium, vel circa.

Item, unam magnam rotam ferri que vocatur magistra, nudam sine cruce.

Item, duas rottas movimenti quelibet cum cruce sua, longitudinis in rotunditate .v. palmorum cum dimidio, vel circa.

Item, aliam rotam nudam vocatam movementum campane, latitudinis in rotunditate .v. palmorum et .iiij^{or}. digitorum, vel circa.

Item, duas parvas rotas ferreas nudas, latitudinis in rotunditate quelibet .iij. palmorum vel circa.

Item, duas cruces ferreas sine rotis quarum una est longitudinis .iiij^{or}. palmorum cum dimidio et alia .iiij^{or}. palmorum minus duobus digitis, vel circa.

[1] Jean de Derleke était de Tournai: « Et ego Johanes de Bronke, alias de Derleke, de Tornaco » (Reg. Vat. 309, f.º 15). Cf. *ibid.*, f.º 19 v.

Item, unum enclume.

Item, duas bosas cum fusta sua quarum una est perforata [1].

Item, alique pecie fuste modici valoris que non valent nisi ad comburendum.

Que omnia magister Johanes de Regio, serviens armorum domini nostri pape, tradidit in custodiam et clavem dicte turris domino Bernardo Matta, preposito Gerundensi, de mandato domini mei camerarii, me Johane supradicto et magistro Raymundo de Montiliis de Villanova, notario regio, Jacobo Bercherii, clerico Eduensis diocesis, et Gerardo de Orto, cursore domini nostri pape, testibus presentibus.

J. de Derleke.

[1] Au bas de la page qui finit ici dans le manuscrit le scribe a écrit Verte.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

BENVENUTO CELLINI

Les suppliques adressées par Benvenuto Cellini au duc Côme de Médicis éclairent d'un jour cruel le caractère du grand artiste [1]: c'est un pauvre homme très humble qui rebat d'oraisons pitoyables les oreilles de son maitre pour lui tirer des écus. Tous les moyens sont bons pour augmenter le prix de ses profondes génuflexions aussi, n'y a-t il pas de traits glorieux ou dramatiques dont il ne pare le récit de son infortune.

La lettre de Cellini que nous publions aujourd'hui [2] appartient au même ordre de documents. Il s'agit ici d'une salière ciselée à l'intention du cardinal Giovanni Salviati: comme pour le Persée, comme pour le buste de Bindo Altoviti, Benvenuto supplie, gémit et se pose en innocente victime de la « crudel fortuna ». Le desti-

[1] Voir ces suppliques dans les *Documenti* publiés par Rusconi et Valeri à la suite de leur édition de *La Vita di Benvenuto Cellini* (Rome, 1901).

[2] C'est une lettre entièrement autographe de 2 pages in-quarto. Le recto et le verso de la première sont occupés par le texte; sur le verso de la seconde est inscrite l'adresse. Cette lettre se trouve à la bibliothèque du Vatican, fonds Barberini lat. 6523, fol. 9 et 10; elle est suivie d'une médiocre copie exécutée à l'époque moderne par D. Fabiano Battaglini et précédée d'un feuillet sur lequel Pieralisi, le dernier bibliothécaire de la Barbérine, a écrit: « Era di proprietà dell'archivio Colonna ». Aucun des éditeurs de l'œuvre de Benvenuto n'en a soupçonné l'existence et elle ne paraît pas avoir été jamais utilisée. Cf. les bibliographies de l'*Arte* et celle de Sidney J. A. Churchill, *Bibliografia Celliniana*, dans la *Bibliofilia* de Florence (1907) t. IX, p. 173-177 et 262-269.

nataire de ses plaintes est cette fois Bernardo Salviati, évêque de Saint-Papoul [1]. La lettre est datée du 18 novembre 1553 : le cardinal Giovanni, frère de l'évêque, étant mort au mois d'Octobre [2], Benvenuto tenait à intervenir lors de la succession.

Le nom de Salviati revient à plusieurs reprises dans l'autobiographie de Cellini : Giovanni avait été pour lui un protecteur de la première heure [3], mais fantasque et exigeant, surtout à propos de la salière dont Benvenuto vient raconter l'histoire à l'évêque de S. Papoul. Après lui avoir ordonné cette importante pièce d'orfèvrerie, le cardinal aurait brusquement retiré sa commande et l'aurait donnée à Manno, ancien élève de Cellini. Un retard dans la livraison de l'objet était cause de cet affront : mais Salviati se repentit bientôt de son impatience : lorsqu'il vit la salière achevée, il en fut désolé « disant avec grand étonnement qu'il ne pensait pas que ce fut une si belle œuvre » [4].

[1] Bernardo Salviati, neveu de Léon X par sa mère, suit d'abord la carrière des armes comme chevalier puis prieur de S. Jean de Jérusalem ; il devient aumônier de Catherine de Médicis, évêque de S. Papoul (1549) puis de Clermont (1561), obtient le cardinalat et meurt en 1568 (*Gall. Christ.* et le diction. de *Moroni*).

[2] Giovanni Salviati, frère du précédent, cardinal, évêque de Ferrare, de S. Papoul, d'Oloron, résigne l'évêché de S. Papoul à son frère Bernardo en 1549 ; plusieurs fois nonce du pape, en particulier (1527-29) en France. M. Emile Picot, *Les italiens en France au XVIe siècle* dans le *Bulletin Italien*, t. II, 1902, p. 34) le fait mourir en 1550. En réalité il mourut en 1553, au mois d'Octobre (Cf. Lettre de l'Ambassadeur Lanssac au card. de Ferrare, Rome 3 Nov. 1553. *Arch. histor. du Poitou*, t. XXXIII, 1904, p. 264) le 28 selon la *Gallia Christiana*.

[3] Le Cardinal Salviati donna sa clientèle à Cellini, arrivé depuis peu à Rome, lorsque son talent se fut affirmé par l'aiguière de l'évêque de Salamanque (Cf. l'édit. critique de la *Vita di B. C.* par O. Bacci, Florence, 1901, p. 49 et Plon, *Benvenuto Cellini*, p. 11 et 155).

[4] Comparer la phrase que François I aurait dite devant sa salière : « Questa è cosa molto più divina l'un cento che io non harei mai pensato ». (*Vita*, éd. Bacci, p. 271).

De pareilles aventures sont courantes dans la carrière de Benvenuto; très peu ponctuel [1], il avait fort à faire pour obtenir de clients mécontents le paiement de ses ouvrages. Afin d'apitoyer l'évêque Bernard, il cherche à l'émouvoir: l'habile ouvrier dont il avait loué les services travailla avec passion à la salière pendant plusieurs semaines. Lorsqu'elle lui fut enlevée, malgré son désir de rester jour et nuit à la tâche, il devint fou de douleur, quitta la maison et jamais plus ne retourna.... Pour mettre en lumière cette anecdote lamentable l'orfèvre Manno est, par contraste, noirci à plaisir; et, cependant, c'était un artiste très apprécié qui trouve grâce dans les mémoires de Benvenuto [2]. Le tableau ainsi préparé devait nécessairement comprendre un éloge discret du Cardinal Salviati: Benvenuto n'y manque pas; les intentions de son « caro patrone » ne sont pas suspectées et il le traite avec une vénération affectée. Le contraste est fort plaisant avec quelques lignes du même Cellini dans son autobiographie; il y rapporte de façon très ironique une conversation qu'il eut avec le Cardinal [3]: « ..... A ces mots, le cardinal qui avait plus visage d'âne que d'homme devint deux fois plus laid », etc. C'est ainsi que, dans un ouvrage où il jure d'être toujours sincère [4], Cellini traite son bon, son cher patron.

Le but d'une lettre si soigneusement composée était, nous l'avons dit, d'obtenir quelque argent de l'évêque de S. Papoul. Mais Cellini voile ses intentions sous des assurances désintéressées: votre

[1] Il se permettait souvent, des retards demesurés; cf. en partic. Plon, *op. cit.*, p. 120 et Dimier dans *Revue Archéologique*, 1902, p. 93.

[2] « Un buon garzone che io havevo, che si domandava Manno », etc. (*Vita*, éd. Bacci, p. 168). Manno était un orfèvre de talent fort loué de ses contemporains, en particulier de Vasari (cf. les bibliographies de Manno données par Bacci, *loc. cit.*, note et dans l'éd. de la *Vita* de Rusconi et Valeri, p. 213).

[3] *Vita*, éd. Bacci, p. 114: « A queste parole, il ditto cardinale che haveva più viso di asino che di huomo, divenne più brutto la metà... ».

[4] Dans une lettre à Benedetto Varchi, *Vita*, éd. Bacci, p. LXXXIII.

bonne grâce, écrit-il, me suffira « encore qu'il vous plaise ne me rien donner »: qu'on ne s'y laisse pas tromper; il n'en usait guère autrement avec Côme [1] et lorsque les écus n'accompagnaient pas la bonne grâce, il n'hésitait pas à se plaindre sans vergogne.



Le principal intérêt de la lettre à Bernardo Salviati est qu'elle permet d'ajouter un nouveau numéro au catalogue des ouvrages de Benvenuto [2]. Pour mieux montrer à l'évêque de S. Papoul la valeur de son œuvre, il la décrit avec une certaine précision: « La salière était de forme ovale de plus d'une demie brasse, très ornée, à savoir, quatre enfants en ronde bosse qui soutenaient le vase au sel et dans le dit vase beaucoup de feuillages et d'autres agréables ornements. et sur le couvercle de ce vase était une Vénus avec le petit Cupidon qui dormait sur son sein, faite avec cet amour que je porte toujours à mon art et surtout à mon si grand patron ». Ici la flatterie reprend; si l'on s'en tient à la description de la salière certaines comparaisons semblent s'imposer.

On sait quelle mauvaise fortune a poursuivi une catégorie d'œuvres de Benvenuto. Comme on l'a justement remarqué [3], les modes variaient: bijoux ou pièces d'orfèvrerie étaient renouvelés suivant les caprices du jour. Un seul objet très important sorti de son atelier d'orfèvre a échappé à la destruction: la fameuse salière de François I, aujourd'hui au trésor impérial de Vienne. Celle du cardinal Salviati en différait peu. La dimension et la forme étaient

[1] « Quanto al premio delle fatiche mia, io non domando niente altro, salvo che la buona grazia di V. Ecc. ». Supplique du 10 Juin 1562, *Vita* éd. Rusconi, p. 604.

[2] Il a été soigneusement dressé par Plon, *op. cit.,* qui a relevé, dans l'œuvre de B. C., cinq salières dont trois avec doute: cf. pages 152, 168, 262, 371 et *Nouvel appendice*, p. 30.

[3] Supino, *L'arte di B. C.*, Florence, 1907, p. 7.

exactement semblables [1] et l'effet décoratif analogue. Les discussions elles-mêmes qui précédèrent la création de la salière royale paraissent ne pas être étrangères à ce qui nous occupe: Benvenuto s'entretenait un jour avec Gabriele Cesano et Luigi Alamanni pour décider quel serait le motif propre a être reproduit sur le couvercle: il voulait, quant à lui, représenter deux personnages symboliques, le Mer et la Terre; Cesano préférait le triomphe d'Amphitrite; Luigi Alamanni, la pensée remplie d'images amoureuses, aurait eu plaisir à voir figurer « une Vénus avec un Cupidon et, ensemble, tous les attributs galants que comporte le sujet » [2]: c'est bien là le modèle de la salière Salviati; il est assurément possible que Benvenuto, dont l'amitié et l'admiration pour Alamanni étaient très grandes, se soit souvenu du dessin ainsi suggéré. Car, il faut le noter, une pareille scène ne tentait pas naturellement son ciseau: d'après le soigneux catalogue de M. Plon, aucune œuvre authentique de Cellini ne porte l'image de Vénus et de l'Amour.

Qu'est devenue la salière du Cardinal Salviati? Il semble bien qu'il faille la retrouver dans celle que Benvenuto acheva pour le Cardinal de Ravenne. On lit en effet, au cours d'un document publié par M. Plon, que Cellini reçut le 17 Août 1549 du Cardinal de Ravenne « cent écus d'or à valoir sur le prix d'une salière commencée antérieurement pour le Cardinal Salviati » [3]. L'identification sera certaine si l'on veut bien supposer que la salière pour laquelle

[1] Cf. description de la salière de François I: « Io feci una forma hovata di grandezza di più d'un mezzo braccio... ». *Vita*, éd. Bacci, p. 247, et dans notre lettre: « ...una saliera in forma hovata di più d'un mezzo braccio in circa ».

[2] *Vita di B. C.*, éd. Bacci, p. 247; cf. Henri Hauvette, *Luigi Alamanni*, p. 112 et 113.

[3] « ... Scudi cento d'oro in oro per conto d'una saliera d'argento già cominciata per il card. Salviati ». (Plon, *op. cit.*, p. 387; cf. aussi p. 166). Ce document avait déjà été publié par Milanesi dans son éd. des *Trattati* de B. C., p. 248. La *Chronique des Arts* (année 1887, p. 228) en a donné un texte plus complet.

cet à-compte était donné en 1549 ne fut terminée qu'en 1553: car, dans sa lettre à Bernardo Salviati (datée du 18 Novembre 1553) Cellini écrit qu'il a fini la salière « *adesso* ». Cette lenteur excessive n'aurait rien d'inoui dans la carrière du maître; elle est d'autant moins anormale en cette circonstance, que de 1549 à 1553 il exécuta plusieurs travaux importants dont le *Persée*.

Dans le cas où cette hypothèse serait adoptée on expliquerait en outre pourquoi Benvenuto eut recours aux Salviati. Le Cardinal de Ravenne étant mort entre temps [1], l'orfèvre insuffisamment payé de ses travaux se retourna tout naturellement vers l'héritier du Cardinal Salviati. L'important article publié en 1904 par M. Pintor [2] ne peut, semble-t-il, que confirmer ce raisonnement.

Souhaitons qu'un heureux chercheur éclaircisse ces doutes en découvrant la salière sur laquelle un Cupidon dort au sein de sa mère.

[1] Benedetto Accolti, Cardinal de Ravenne, mourut en Septembre 1549.
[2] *Nuovi documenti Celliniani. — II. B. C. e il Cardinale di Ravenna* (dans la *Rivista d'Arte*, t. II, Florence, 1904, p. 182-186).

CLAUDE COCHIN.



Lettre de Benvenuto Cellini à Bernardo Salviati, évêque de S. Papoul.

R^mo^ Monsignior mio singularissimo patrone, etc^a^.

La servitù che io aveva in Francia et di poi riconosciuta in Roma in vita della buona memoria del R^mo^ Cardinal Salviati mi dà animo di ragionare con V. S. d'una certa mia piccola operetta, la quali io feci alla ditta buona memoria di quel mio gran patrone; benchè io creda che V. S. ne abbia qualche notitia anche, gniele tornerò alquanto alla memoria. La opera si era una saliera in forma hovata, di più d'un mezo braccio in circa, molta hornata: ciò è quatro puttini tondi che reggievano il vaso del sale et in ditto vaso molti fogliami con altre vaghe piacevoleze, e sopra il coperchio d'esso vaso si era una Venere col suo Cupidino che in grembo le dormiva, fatta con quello amore che io di continuo porto a tale arte et maggiormente a un cotal mio sì gran patrone. Bene è il vero che avendola tenuta qualche mese di più di quello che era l'animo del R^mo^ Cardinale et forse essendo fatto qualche male ufitio, venne voglia al Cardinale di averla in mano innel termine che la si trovava, quali era alla fine o pochissimo presso, del che in questo V. S. ne sentirà uno notabil caso. Avengha come fanno gli altri maestri che il tutto non può passare per una sola mano, io avevo trovato un buono lavorante e avevo pattuito un certo prezo che me la finisse, e il detto, messovi mano et lavorato innessa alquante settimane con grandissimo amore, perchè era persona d'assai, vedutosela torre con quella furia che dette commissione il Cardinale a Messer Franceschо Bandini, scotendosi un pezo, promettendo di lavorare inn essa giorno e notte, quando pure al fini mi vide resoluto di non volere disubbidire al comandamento del mio caro patrone, subito il povero giovane per il duolo impazò e mai di poi è ritornato: cosa degnia di assai pietà e compassione, et di questo ne può far fede il ditto Messer Francescho Bandini. Io nonn ò ditto questo caso a V. S. nè per muoverla di più a pagarmi, nè per averme più ch'el mio dovere; anzi io non domando altro che la buona gratia di V. S. R^ma^: bene è il vero che poi che Iddio mi à concesso questo tale essercitio col quali nè d'altro io poveramente

vivo, piaccendole la priego che mi largischa quella parte delle mie fatiche che a quella parrà, e io di tutto saro contentissimo, e quando anche non gli piaccia di darmi niente, solo la priego della sua buona gratia, quali Iddio lungamente conservi.

Di Fio[renze?] alli 18 di Novembre 1553, alli servitii di V. S. R^{ma} sempre paratissimo

Benvenuto Cellini scultore

Perchè se V. S. pigliasse amiratione il nonn avere io prima parlatone, sappi V. S. che 'l mio disegnio si era di andare a trovare M^{re} R^{mo} non prima che finito la mia opera la quali pure adesso ò finita con sattisfatione del mondo d'acordo e volevo pigliar licentia da Sua Ec^{tia} per andarmi dua mesi a spasso, et allora io sono certissimo che Sua S^{ia} m'avia benissimo sattisfatto, perchè Messer Librodoro [1], mio nipote, quando e' presento la saliera a M^{re} R^{mo}, mi scrisse che Sua S^{ia} aveva, subito che la vidde, ditto con gran maraviglia che non pensava che la fussi tale opera e che molto gli rincrescieva lo avermela levata delle mani, et anche a questo credo che Messer Franceschо Bandini ne farà buona fede. Io intesi di poi che Sua S^{ia} R^{ma} l'avéva data a finire a uno che si chiama Manno oreficie, stato già mio guarzone, figura non troppo sufficiente, ma, si bene segacie, cattivo huomo, e mi dà sospetto che di quello che lui l'à tenuta ne abbia rastiato quel poco del buone che inn esso si vedeva. Io nonn ò voluto mancare di non lle dare aviso del tutto, e cosi umilissimamente le bacio le mani

B. Cellini

Au dos : Allo Illmo e R^{mo} Mons. mio Oss. San Papolo a Venetia *et traces d'un cachet ovale sur cire jaune représentant un dragon ailé* [2].

[1] Librodoro Librodori, docteur ès lois, habitant Rome, neveu de Benvenuto, est cité dans la *Vita*, éd. Bacci (p. 35 et note) et dans les testament et codicilles de B. C. (*Vita*, éd. Rusconi, p. 629 à 631).

[2] L'orthographe de ce document a été scrupuleusement respectée ; seules l'accentuation et la ponctuation ont été complétées.



UNE LETTRE INÉDITE DE STENDHAL AU PRINCE ODESCALCHI

La bibliothèque Victor-Emmanuel possède une lettre de Beyle que nous croyons inédite, sans bien nous expliquer comment elle a pu échapper à la curiosité de presque tous les amateurs stendhaliens. On l'a reliée avec l'exemplaire des *Vies de Haydn, Mozart et Métastase* [1], et indiquée au catalogue. Elle est adressée au prince Odescalchi. L'auteur, en lui offrant son livre, le prie d'en faire rendre compte dans le *Giornale Arcadico,* dont il était directeur.

Beyle traversait alors une crise financière assez pénible. Il attendait avec impatience, et depuis des années, la mort de son père, qui devait lui laisser de quoi vivre à l'aise en Italie [2]. Comme cette mort tardait beaucoup, Beyle se trouvait tous les jours plus gêné. Son esprit chimérique lui suggérait les expédients les plus singuliers et les plus vains. Il en vint même à croire qu'avec quelques efforts [3], et le secours de ses amis, il arriverait à vendre ses livres, qui n'avaient

[1] 201. 44. D. 35. — C'est un exemplaire de 1817. Cette seconde édition se composait uniquement des volumes de la première, auxquels on s'était contenté de changer le titre et d'ajouter une préface. Contrairement à l'indication donnée par M. Paupe (*Histoire des œuvres de Stendhal*), l'exemplaire de la Victor-Emmanuel ne porte aucun nom d'auteur. La citation de la préface de la traduction anglaise, que M. Paupe indique comme épigraphe seulement de l'édition de 1854, se trouve déjà sur cet exemplaire de 1817.

[2] Chérubin Beyle mourut bien le 20 juin 1819, mais ne laissa guère à son fils que des dettes.

[3] Voir le plus étrange dans l'histoire de sa dédicace à Napoléon *Soirées du Stendhal-Club*, 2e série.

eu jusque-là aucun succès [1]. Nous voyons Beyle, dans sa correspondance, et précisément vers le temps de cette lettre au prince Odescalchi, s'ingénier à faire de la réclame autour des trois ouvrages déjà publiés par lui, les *Vies de Haydn, Mozart et Métastase — Rome, Naples et Florence* — et l'*Histoire de la Peinture.*

Le 20 novembre 1818 (Corresp., II, 114), dans une lettre au baron de Mareste, il se plaint que ses livres ne soient pas « annoncés » à Paris, il veut faire insérer un article dans le *Journal des Savants,* il désire que la *Revue Encyclopédique* parle de la *Peinture.* Enfin il s'inquiète de savoir combien Didot a vendu de *Haydn.* « Avez-vous le courage d'articuler sur *Haydn* », demande-t-il à son ami [2].

« Annoncez *Haydn,* si vous pouvez », écrit-il au même correspondant, cinq mois plus tard (id., ibid., 132).

La lettre au prince Odescalchi, qui se place entre les deux lettres précitées, est dictée par les mêmes inquiétudes pécuniaires. On s'expliquerait mal, sans cela, que Beyle envoyât, en janvier 1819, un ouvrage qui n'était plus une nouveauté, dont la première édition datait de 1814, et la seconde de 1817. Mais dès que Beyle apprit, au début de 1819 [3], la naissance du *Giornale Arcadico,* sans perdre une minute, et dès ce mois de janvier, il envoya au directeur la lettre de sollicitation que nous publions. Avec quelque naïveté sans doute, il espérait, grâce à un article du *Giornale Arcadico,* faire vendre à Rome quelques exemplaires de ce livre qui s'obstinait à rester chez le libraire.

[1] Les *Vies de Haydn, Mozart et Métastase* n'eurent en dix ans que 200 exemplaires environ de vendus, sur 1000.

[2] Déjà, le 15 juillet précédent, il lui disait: « Faites donc louer les huit cents ex. de l'Haydn. Voilà l'essentiel... pensez un peu à mes pauvres finances... » (p. 92). — Cf. lettre du 26 août 1818 (p. 100), du 3 septembre (p. 102).

[3] Le *Giornale Arcadico* vécut environ cinquante ans, de 1819 à 1868. C'était une revue littéraire et scientifique assez copieuse, qui formait chaque année quatre volumes.

* * *

Cette lettre a quelques particularités curieuses. Elle est signée d'un nom d'emprunt. Elle est datée de Paris, quand son auteur était à Milan. Enfin elle n'est pas de l'écriture de Beyle. Elle pose un petit problème, d'intérêt d'ailleurs limité, et qui est peut-être insoluble.

Il faut rappeler au préalable que ce premier ouvrage d'Henri Beyle, paru en 1814, était, pour la majeure partie, un impudent plagiat des *Haydine* de l'Italien Carpani, qui « cria au voleur », et fit le plus de bruit possible, en France comme en Italie [1]. Henri Beyle, qui vivait alors à Milan, restait spectateur amusé du scandale, car personne ne savait que *Louis-Alexandre-César Bombet*, auteur des *Vies de Haydn, Mozart et Métastase*, était le même qu'Henri Beyle. Pour son bon renom, et pour sa tranquillité en Italie, il avait donc le plus grand intérêt à ne jamais reconnaître comme son œuvre légitime ce livre malheureux.

La lettre au prince Odescalchi est donc signée du nom retentissant de L. A. C. Bombet, et elle est datée de Paris.

Une phrase de Beyle, dans la lettre précitée du 20 novembre au baron de Mareste, pourrait au premier examen faire admettre que lettre et livre ont pourtant été envoyés par Beyle, et de Milan: « .. je ... demanderai (à Didot) huit titres de l'*Haydn* pour huit exemplaires que j'ai ici et que j'enverrai en cadeau » [2]. Il semblerait d'ailleurs naturel que, pour un livre à expédier à Rome, Beyle eût pris un de ses exemplaires de Milan plutôt que d'en faire envoyer un de Paris.

[1] Voir les *Soirées du Stendhal-Club,* de C. Stryienski, 1ère série.
[2] Cf. lettre du 24 octobre 1818, au même, p. 111.

Dans cette hypothèse, faudrait-il croire qu'il a contrefait lui-même son écriture? Mais l'écriture habituelle de Beyle était apparemment inconnue du prince Odescalchi, et la supercherie eût été superflue. D'ailleurs, bien que droite et d'apparence un peu pénible, l'écriture de la lettre nous semble naturelle.

Beyle l'aurait-il donc fait écrire par un de ses amis de Milan? Nous ne croyons pas qu'il en eût aucun assez sûr pour lui confier son secret. D'ailleurs les incorrections de cette lettre en langue italienne ne permettent guère de croire qu'un Italien l'ait écrite. Et je ne lui connais pas à Milan d'ami français.

Enfin ce livre, et cette lettre, que Beyle aurait à dessein datée de Paris, ne pouvaient guère être envoyés de Milan, sans que la ruse fût aussitôt éventée. Le timbre de la poste en eût indiqué la provenance, et Beyle avait trop d'intérêt à ce qu'on ne songeât point à chercher, parmi les Français de Milan, Louis-Alexandre-César Bombet.

Reste l'hypothèse que lettre et livre furent expédiés de Paris. La lettre aurait été écrite par un des amis que Beyle avait en France, et qui furent ses très actifs collaborateurs pour tous les livres qu'il publia pendant son séjour en Italie, et particulièrement pour sa polémique avec Carpani. Il nous semble d'ailleurs reconnaître ici l'écriture de l'un d'eux, le plus intelligent, le plus intime, Louis Crozet.

Nous ne pouvons affirmer, mais il paraît vraisemblable, que Beyle a envoyé à cet ami le modèle de la lettre. Il ne peut guère être question de reconnaitre son style habituel dans un texte écrit en italien. Pourtant les incorrections qu'on y trouve sont dignes de lui, et la brièveté en est assez dans sa manière.

Pour ne négliger enfin aucun des éléments d'incertitude de ce petit problème, je dois ajouter qu'on serait tenté de reconnaitre une manie très particulière à Stendhal dans la quintuple répétition de

l'adresse sur la couverture du livre [1], au dos de cette couverture, au dos de la première et à la fin de la dernière page [2]. Mais cette raison suffit-elle pour infirmer toutes celles qui nous font croire que la lettre au prince Odescalchi fut écrite à Paris, par un ami, et apparemment sur un brouillon de Stendhal ?



Pregiatissimo Signore [3]
padrone colendissimo!

Pariggi, li 30 Genaro 819.

Tengo per fermo, preggiatissimo signore, che ai tempi migliori della musica vale a dire a tempi di Pergoleze e di Cimarosa, fosse Roma la capitale dell'impero della musica, è cosi vien detto a pagina 388 del qui anesso libro fatto per adimesticare i francezi coll'arte che dir si puo veramente Italiana.

Prego il Giornale Arcadico di render conto del libro con la maggior sincerita e severità. Resta troppo occupata di Politica la Francia per aver agio di dar giudizio di tali operette, e l'Italia *si fata sinunt* vien chiamata al posto di vera patria delle buone lettere non meno che delle arti [4].

Ho l'onore
preggiatissimo signore!
di dichiararmi
il di Lei

um ^{ssmo} ed obb ^{mo} servitore
L. A. C. Bombet.

[1] Deux fois.

[2] Notons pourtant que l'écriture de toutes ces adresses semble bien de la même main que la lettre, et non pas de celle de Stendhal.

[3] Nous respectons scrupuleusement les fantaisies de l'orthographe, des accents et de la ponctuation.

[4] C'est une idée que Beyle développe longuement dans sa lettre à Romain Colomb, du 2 mars suivant. (Corr., II, 122 et suiv.).



Sur la couverture, qui n'est pas celle de l'éditeur, mais une simple enveloppe de papier rouge, est écrit:

A sua Eccellenza
il Signor Pietro
de Principi
Odescalchi
direttore del giornale
Arcadico
Roma.

Au dos de la même couverture, et en travers:

A l'Arcadico
giornale
Roma [1].

Au dos de la première page du titre:

Ommaggio
al
Giornale Arcadico, Roma.

A la fin de la table:

Ommaggio al'Arcadico
render conto
con la maggior sincerità
e severità.

Mais le *Giornale Arcadico* n'en rendit compte ni avec sévérité ni avec indulgence. Cette revue qui parlait *de omni re scibili*, de littérature et d'archéologie, d'art et de droit, d'économie politique et d'histoire, de botanique, de médecine, de chimie, d'hydraulique, et d'astronomie, qui rendait compte des livres nouveaux et enregistrait la température de chaque jour, n'a jamais parlé du livre de Stendhal.

PAUL ARBELET.

[1] Au dos du livre, à peu près la même indication:
« Per l'Arcadico — Giornale — in — Roma ».

LE COUPLE HÉLIOPOLITAIN

ET LA

TRIADE SOLAIRE

DANS LE SANCTUAIRE SYRIEN DU *LUCUS FURRINAE* A ROME

Parmi les inscriptions que nous avons récemment découvertes, MM. Nicole, Darier et moi, dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae* au Janicule [1], il en est deux qui méritent une attention particulière, en raison de l'importance des renseignements qu'elles nous fournissent, et des conclusions qu'on en peut tirer.

Ce sont deux dédicaces, qui semblent, à première vue, n'avoir entre elles rien de commun. L'une recouvrait une *mensa;* l'autre concernait une statue. Elles s'adressent à des divinités différentes. Mais dès qu'on examine ces textes de plus près, l'on s'aperçoit qu'en réalité ils sont unis par un lien étroit, qu'ils se complètent

[1] Sur ces fouilles, voir les communications que j'ai faites, en notre nom commun, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris, dans ses séances du 3 octobre 1908 [*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions,* 1908, p. 510 et suiv.]; — du 12 février 1909 [*Comptes rendus,* 1909, p. 116 et suiv. = *Journal des Savants* (G. Perrot), mars 1909, p. 136 et 137]; — et du 26 mars 1909 [*Comptes rendus,* 1909, p. 225 et suiv. = *Journal des Savants* (G. Perrot), avril 1909, p. 181 = *Revue Critique* (Léon Dorez), p. 280]. — Voir aussi: *L'Illustration,* du 27 février 1909: Une grande découverte archéologique à Rome, p. 146 et suiv., avec six gravures. — Rodolfo Lanciani, The archaeological Budget of Rome for 1908, *Athenaeum,* 13 march 1909, p. 324 et 325; — Th. Ashby, Some Recent Discoveries in Rome and Ostia, *Builder,* 6 march 1909, p. 265; — *Revue archéol.,* 1909, I, p. 141 et suiv.: — M. Dieulafoy, *Comptes rendus,* 1909, p. 125 et suiv., et plan de la p. 126 (comparaison du temple syrien du Janicule avec le daîtyôgâtous mazdéen).

l'un l'autre, et qu'ils résument à eux deux toute l'histoire du sanctuaire.

Le premier, découvert dès l'été dernier [1], mais que je viens seulement de réussir à déchiffrer en son entier, nous fournit la preuve, qui nous manquait encore, que le monument érigé, en 176 de notre ère, par les soins du *deipnocritès* et *cistiber Gaionas* [2] avait bien été consacré par celui-ci à *Jupiter Heliopolitanus.*

La dévotion spéciale de ce personnage pour le grand dieu de Baalbeck m'avait suggéré cette identification dès le début de nos recherches. Mais il fallait en démontrer l'exactitude. Or, des deux dédicaces de *Gaionas* à *Jupiter Heliopolitanus* que nous connaissions jusqu'ici, l'une a été trouvée à *Portus* [3], et n'a par conséquent aucun rapport avec le sanctuaire du Janicule. L'autre a bien été découverte à Rome [4], mais sans qu'on sache précisément à quel endroit; et, si j'avais cru pouvoir affirmer qu'elle provient du *Lucus Furrinae* [5], M. Huelsen avait émis quelques doutes à cet égard [6].

Deux autres dédicaces romaines au même dieu, postérieures en date aux premières, sont aujourd'hui conservées dans la Galerie

[1] Gauckler, Les fouilles du *Lucus Furrinae, Comptes rendus,* 1908, p. 525 et suiv.

[2] Sur ce monument et son dédicant, cf. en dernier lieu Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de Rome,* 1908, p. 284 et note 4, avec toute la bibliographie de la question.

[3] Henzen, *Annali,* 1866, p. 135; *C. I. L.*, XIV. 24.

[4] *C. I. L.,* VI, 420 = 30764; Hirschfeld, *Hermès,* XXIV, p. 107; Gauckler, *Comptes rendus,* 1907, p. 142; *Bullettino comunale,* 1907, p. 56 et suiv.; Huelsen, *Roemische Mitteilungen,* 1907, p. 245 et suiv.; Gauckler, *Mélanges de Rome,* 1908, p. 323 et suiv., et note 1 de la p. 324.

[5] Gauckler, *Comptes rendus,* 1907, p. 142 = *Bull. comun.*, 1907, p. 57. La base cylindrique sur lequel est gravée cette dédicace a presque la même hauteur et le même diamètre que le fût de colonne découvert cet hiver à côté de la statue de Dionysos, à laquelle il servait de support; c'était sans doute aussi un piédestal d'image divine.

[6] Huelsen, *Mitteilungen,* 1907, p. 246 et note 2; Gauckler, *Mélanges de Rome,* 1908, p. 324, note 2.

lapidaire du Vatican, sans que leur origine ait été beaucoup mieux déterminée jusqu'à présent. Pourtant, comme l'une s'adresse au *Genius Forinarum* en même temps qu'au Jupiter Héliopotain [1], et que l'autre [2] a été découverte par Fea dans l'ancienne villa Crescenzi [3], c'est-à-dire dans le terrain même que nous venons de fouiller à notre tour, je m'étais cru autorisé à les attribuer toutes deux au temple syrien du Janicule [4]. Mais ce n'était là encore qu'une simple conjecture. Aujourd'hui au contraire, nous avons retrouvé, sinon dans le sanctuaire consacré par *Gaionas*, du moins sur l'emplacement de cet édifice, un texte qui le date et qui l'identifie avec toute la précision désirable.

C'est une *mensa*, une dalle de marbre blanc ayant la forme rectangulaire de nos autels chrétiens, et qui recouvrait jadis une table de repas sacré. Elle est gravée d'une longue dédicace qui fait tout le tour de la tranche, et qui recouvre, en outre, à demi la face supérieure. Seule, la première partie du texte avait pu être lue jusqu'ici. Elle nous apprend que le monument avait été érigé par le *cistiber Augustorum* [5] *Gaionas*, le même qui porte ailleurs

[1] *C. I. L.*, VI, 422; Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 153, et suiv.; *Bull. comun.*, 1907, p. 68, 72 et suiv.; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 247 et suiv; Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 285, note 4.

[2] *C. I. L.*, VI, 423; = *add.* p. 3005; Amelung, *die Sculpturen des Vaticanischen Museums*, I. p. 279 et *Album*, pl. 30, n. 152; Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 144; *Bull. comun.*, p. 66 et suiv., et fig. 5; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 248.

[3] Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 324 et suiv. — Voir le rapport de Fea à l'appendice, p. 263.

[4] Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 66; *Mélanges de Rome*, 1908, p. 324.

[5] Sur le sens, encore très controversé, qu'il faut attribuer au mot *cistiber*, cf. en dernier lieu: Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 57 et suiv.; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 244 et note 1, avec la bibliographie de la question. — A mon avis, *cistiber* est un doublet latin de *cistifer*, et correspond au mot grec κιστοφόρος: de même que *lucuber*, mot rarissime que je ne connais que par la citation qu'en fait M. Otto Gradenwitz dans

le titre d'ordonnateur de repas sacrés: δειπνοκρίτης [1]..., δείπνοις κρείνας πολλὰ μετ' εὐφροσύνης [2]..., en l'honneur des empereurs Marc-Aurèle, Auguste, et Commode, encore simplement César, c'est-à-dire pendant la courte période qui s'étend entre le 27 novembre 176, jour où le jeune prince reçut l'*imperium*, et le début de l'année suivante, où il fut promu au rang d'Auguste [3]: *Pro salute et reditu et victoria* || *imperatorum Aug(usti) Antonini et Com*[*m*]*odi Caes(aris), Germanic(i),* || *principis iuvent(utis), Sarmatici,* || *Gaionas cistiber Augustorum d(ono) d(edit)* [4].

ses *Laterculi vocum latinarum*, p. 148 et 416, était probablement un doublet de *lucifer*, et devait répondre à λυκοφόρος, terme qui apparaît sur une dédicace de Pouzzoles adressée à *Jupiter Heliopolitanus* par les *Germellenses* [*C. I. L.*, X, 1578; cf. Dubois, *Pouzzoles antique*, p. 98 et suiv., 156 et suiv., avec la bibliographie]. Les cistophores et les lucophores jouaient sans doute, les uns et les autres, un rôle rituel dans les cérémonies du culte des dieux syriens.

[1] Gatti, *Notizie*, 1906, p. 248; Buecheler, *Ibid.*, p. 434; Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 139 et suiv.; *Bull. comun.*, 1907, p. 49 et suiv., p. 57 et note 2; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 243 et suiv.; Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 322. — Pour les repas sacrés dans les religions orientales, cf. Franz Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs au culte de Mithra*, p. 320 et note 8, et p. 321; *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 73, 80, 84 et suiv.; *Comptes rendus*, 1906, p. 77: Hepding, *Attis, seine Mythen und sein Kult*, p. 186 et suiv. — Pour leurs rapports avec les agapes chrétiennes, cf. Franz Cumont, *Textes et monuments*, p. 176.

Comparez aux *magistri cenarum* que mentionne le règlement du collège des *cultores Dianae et Antinoi* de *Lanuvium*: *C. I. L.*, XIV, 2112; Dessau, *Inscriptiones selectae*, II, 2, n. 7212; *Mélanges de Rome*, 1898, p. 271 et suiv., et pl. VII et VIII.

[2] Epitaphe bilingue de *Gaionas*. — Cf. *C. I. L.*, VI, 32316; Kaibel, *I. G. S. I.*, 1512; *Inscr. graecae ad res rom. pertin.*, p. 89, n. 235; Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 56; Huelsen, *Mitteilungen*, p. 243; Buecheler, *Notizie*, 1906, p. 434.

[3] Cf. Mommsen, *Le droit public romain* (trad. franç.) V, p. 469, note 3, et p. 485.

[4] Gauckler, *Comptes rendus*, 1908, p. 525 et suiv.; *Mélanges de Rome*, 1908, p. 323 et suiv.

Ce texte, que protégeait sa position verticale, est resté parfaitement lisible, et conserve même encore quelques traces de la peinture au *minium* qui faisait ressortir les caractères en rouge sur le fond blanc du marbre. Par contre, le vœu à la divinité, qui constitue l'élément essentiel de la dédicace, et auquel, par conséquent, avait été réservée la place d'honneur sur le dessus de la table, eut beaucoup plus à souffrir, car l'endroit où il fut gravé, s'il était le plus apparent, était aussi le plus exposé à toutes les chances d'avarie. Les trois lignes dont il se compose ont presque entièrement disparu. D'inégale grandeur, elles se partagent en deux groupes distincts, qui longent les bords opposés de la table, laissant entre eux un large vide, qui avait été ménagé tout exprès pour le dépôt des mets sacrés. Le nom de la divinité est gravé au sommet, en belles et larges lettres, hautes de 0^{m} 10; la dédicace et la date consulaire occupent, à la base, deux lignes de moindre importance, qui atteignent seulement 0,032 et 0,025 de hauteur. Voici comment je restitue ce texte:

Jovi [*opt(imo)? max(imo)?* ou *o(ptimo)? m(aximo)? Angelo?*] *Heliopolitano s(acrum)* ||| [*v(otum)?*] *l(ibens) a(nimo) s(olvit)*; || [*Apro*] *iterum, Pollione iterum co(n)s(ulibus)*.

Après de longues années de service qui en usèrent la surface, et peut-être à la suite d'une première période de persécution, ayant momentanément arrêté l'exercice du culte dans le sanctuaire syrien, la table fut retaillée, orientée différemment, consacrée à nouveau (*iterum*) et reçut une nouvelle dédicace, gravée cette fois en son milieu, et en sens inverse de la précédente [1].

[1] A l'origine, la *mensa* présentait en avant la tranche où sont gravés les noms des deux empereurs, et vers laquelle est orientée la dédicace du dessus. Plus tard, la table a été retournée et c'est la tranche postérieure, où apparaît le nom du dédicant, qui s'est trouvée reportée en avant.

L'ensemble se présente de la manière suivante :

IOVI·O·M·ANGELO·HELIOPOLITANO·S·
ƳY Λ Ɔ
IISƎlƎ⅄Ɔ   IᴚƎNƎΛ
II SIlV⅂IᴚVƳ   SΛINVlƎV ·Ɔ
V   L   Λ   S
APRO II POLLIONE II   COS

Mais je dois ajouter que l'inscription la plus ancienne a presque totalement disparu, et qu'il faut un œil très exercé pour en reconnaître les traces. — A la première ligne, entre *Jovi* et *Heliopolitano*, qui sont certains, l'on ne distingue plus le moindre vestige de caractères épigraphiques. J'ai cru pouvoir restituer : O · M · ANGELO ·, par analogie avec la dédicace de *Portus*. Il y a juste la place nécessaire. Mais il se pourrait aussi que le vide n'eût été rempli que par les deux sigles O · M · très espacés, ce qui expliquerait mieux la netteté et l'étendue de la lacune. — A la seconde ligne, le premier sigle : V a complètement disparu. Mais la restitution s'impose, pour des raisons de symétrie. — A la troisième et dernière ligne, les noms des deux consuls sont presque illisibles. Je ne puis donc garantir l'ordre dans lequel ils se succèdent ; mais l'inscription étant exactement datée d'autre part de 176 après J.-C. l'on ne peut restituer ici d'autres noms que ceux d'*Aper* et de *Pollion*, l'un et l'autre consuls pour la seconde fois.

La seconde dédicace ne s'adresse plus à *Jupiter Heliopolitanus*, mais à sa parèdre *Venus Caelestis*:

C(aius) Aeflanius Martialis iterum[1] *Veneri Caelesti*[2] *c(onsacravit)? v(otum) m(erito).*

Ce texte semble déjà d'assez basse époque. Les lettres, tracées sans profondeur, mal alignées, irrégulières, ne peuvent, en aucun cas, remonter plus haut que la fin du IIIe siècle de notre ère[3]. Peu de temps après l'apposition de cette seconde dédicace, une nouvelle crise éclata[4], beaucoup plus grave que la première, et qui amena la destruction et l'abandon du temple auquel appartenait la *mensa*.

Mais sur les ruines de l'édifice, surgit bientôt un nouveau sanctuaire, qui en utilisa les débris. La table de marbre, étant intacte, et de proportions parfaitement appropriées à constituer un seuil, fut encastrée au bas d'une porte. L'on marcha désormais sur la dédicace. Mais par respect pour la divinité, dont le culte restait en honneur dans le nouveau sanctuaire, l'on avait préalablement pris soin d'en

[1] Il n'est pas possible de lire *F L(amen)*. Cf. Gauckler, *Comptes rendus*, 1908, p. 526, et *Mélanges de Rome*, 1908, p. 315, note 3, et p. 324, note 3.

[2] Lecture de Mgr L. Duchesne. — Les trois premières lettres sont certaines; les autres caractères sont possibles, mais trop effacés pour qu'on puisse affirmer absolument l'exactitude de cette ingénieuse restitution, qui me paraît cependant la seule satisfaisante.

[3] D'après Mgr L. Duchesne, cette inscription pourrait dater du IVe siècle; cf. Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 325, note 2.

[4] Probablement sous Constance II. Nous avons découvert un petit bronze de cet empereur sur le pavé en mosaïque du *delubrum* dépendant du temple de *Gaionas*. (Cohen, *Monnaies de l'Empire romain*, V, p. 446, n. 44). A partir de 341, le paganisme a été presque constamment persécuté à Rome jusqu'à l'avènement de Julien, en 361. Voir à ce sujet les constitutions du *Code Theodosien*, 16, 10, 2-3-4-5. La constitution ordonnant la fermeture de tous les temples et prohibant tous les sacrifices semble dater de 346. Cf. *Cod. Theod.*, 16, 10, 4.

effacer le nom à coups de ciseau, sans se préoccuper d'ailleurs de témoigner au dédicant les mêmes égards. De ce dernier, aucun des *tria nomina* ne paraît avoir été martelé. Cependant le *cognomen*, placé à l'endroit où la pierre fatiguait le plus, est aujourd'hui fort peu distinct. Par contre, le prénom et le gentilice restent très apparents, et présentent peu de traces d'usure, ce qui prouve qu'ils n'ont pas été longtemps piétinés. A peine achevé, le nouveau temple fut abandonné à son tour [1], et son emplacement dut rester désormais désert [2], car sans cela l'on n'aurait pas manqué d'utiliser encore à nouveau un marbre dont la valeur augmentait à mesure que se fermaient les carrières, et qui se serait parfaitement prêté à quelqu'autre remploi architectural.

Ce détail a son importance. Il prouve que le temple des dieux Syriens ne fut définitivement fermé qu'à une époque où Rome déclinait déjà. La vie se retirait des faubourgs pour se réfugier vers le centre, à l'abri des puissantes murailles que venait d'élever Aurélien [3]. Les maisons situées au delà de l'enceinte se vidaient de leurs habitants, qui ne s'y trouvaient plus en sécurité. Partout se prononçait déjà l'irrémédiable décadence qui devait se précipiter

[1] Probablement dès 377, au moment où le préfet de la Ville Gracchus abolit à Rome le culte de Mithra, et sans doute aussi les cultes similaires. Cf. les textes cités par Marquardt, *Le culte chez les Romains*, trad. franç., I, p. 104, note 6.

[2] Dans l'épaisse couche de remblais, accumulés sur les ruines depuis quinze siècles, nous n'avons rencontré que de la terre végétale, du sable, des cailloux roulés, ayant glissé du haut de la colline sous l'influence des érosions athmosphériques, et pas la moindre trace d'habitat.

[3] L'enceinte, dont le tracé reste encore très visible, bien qu'à cet endroit elle ait été détruite en 1692, au moment de la construction des remparts d'Urbain VIII, passait à une soixantaine de mètres à l'Est et en aval du sanctuaire, qu'elle laissait donc en dehors de son périmètre. Cf. Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, III, plan XI; Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 238, 257 et suiv., et plan hors texte I.

jusqu'au jour où dans la Ville Eternelle, anéantie par Totila, il ne resterait plus un seul être humain [1].

Ainsi la dédicace de *Gaionas,* bien que faisant partie intégrante du dernier temple qui ait été construit dans le *Lucus Furrinae,* ne lui appartenait pas en propre; elle concernait la *mensa* d'un édifice antérieur, qui était certainement consacré au Couple Héliopolitain.

Par contre, le second document dont j'ai à m'occuper ici semble contemporain du monument le plus réceut, bien que nous ne l'y ayions pas trouvé en place. Nous l'avons recueilli dans la cour, devant la porte Nord-Ouest de la chapelle des mystères, dans un tas de décombres provenant de ce bâtiment, et sous les tuiles effondrées du préau qui le précédait. Ce n'est qu'un fragment triangulaire, débris d'une plaquette de marbre blanc rectangulaire, qui devait être primitivement scellée contre une paroi, et qui se brisa en diagonale lorsqu'elle en fut violemment arrachée. Nous n'avons retrouvé jusqu'ici que le sommet de ce cartouche, avec l'angle de gauche au complet, et le début des quatre lignes de la dédicace.

Dans la position qu'elle occupait d'abord, la pierre était certainement encastrée, mais sur les côtés seulement, le haut et le bas restant dégagés. Les faces latérales, que masquait la maçonnerie, n'avaient été que dégrossies. La tranche supérieure, au contraire, étant tout entière visible, avait été polie avec soin. Elle se creuse, près de l'angle, d'une mortaise rectangulaire peu profonde, à laquelle s'adaptait autrefois une patte de métal, armée d'un clou perpendiculaire qui s'enfonçait dans le marbre. La petitesse de l'agrafe prouve que la plaque qu'elle retenait était de dimensions minimes. D'autre part, sur la face principale, à gauche, apparait une cavité ronde, où s'engageait peut-être jadis soit une griffe de scellement, soit une applique décorative, à mi-hauteur de l'inscription. En doublant la

[1] Procope, III, 22; Jornandès, *de regni success.,* I, p. 242. Gregorovius, *Storia della città di Roma nel Medio Evo,* trad. ital., I, p. 305 et suiv.

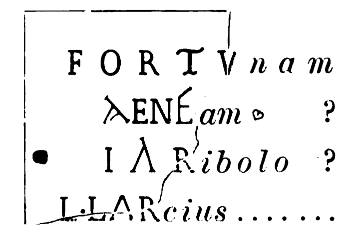


distance de ce trou au sommet, qui est de 0ᵐ 10, l'on obtient la hauteur totale du cartouche, soit environ 0ᵐ 20. Si celui-ci était, comme c'est probable, taillé sur le modèle courant, sa largeur devait être d'un tiers plus grande que sa hauteur, et atteindre par conséquent à peu près 0ᵐ 30.

Dans ces conditions, l'inscription était certainement très courte, et ne pouvait comporter plus de lignes que les quatre dont nous avons conservé les amorces. Celles-ci diminuent d'étendue du sommet à la base. De la première, il ne manque que trois lettres; de la dernière, il n'en reste que trois. Tout d'abord se présente un nom de divinité que la gravure, large, profonde et de belle hauteur (0,038), s'applique à mettre en vedette. L'épithète qui le suit au-dessous est simplement indiquée au trait, enca ractères négligés, mesurant 0,018 à peine. La troisième ligne, haute de 0,022, est de nouveau plus accentuée, ce qui prouve l'importance du mot qui l'occupe, et qui semble, lui aussi, désigner une divinité. Enfin le nom du dédicant, qui termine ce texte votif, est modestement tracé en caractères grêles et serrés, atteignant 0,025 environ.

Toute cette épigraphie est d'une extrême incohérence. Les lignes diffèrent non seulement de valeur, mais de technique et de style. Dans le même mot, deux lettres voisines sont empruntées l'une à l'alphabet augustéen, l'autre à celui des Sévères. Ce syncrétisme épigraphique, d'un mauvais goût qu'aggrave encore la maladresse du lapicide, donne l'impression d'une œuvre de décadence, exécutée après Constantin.

Le texte se présente ainsi:



Je propose de le restituer de la manière suivante:

Fortu[*nam*] *aene*[*am?...*] *Iar*[*ibolo?*] *L*(*ucius*) *Lar*[*cius ...*].

Ainsi conçue, l'inscription se rattacherait au même type qu'une dédicace syrienne qui remonte au temps des Sévères, et qui fut découverte, dès le XVe siècle [1], dans le voisinage du *Lucus Furrinae*, sinon sur l'emplacement même du sanctuaire: *Aquila*[*m*] *Soli Alagabalo Julius Balbillus* [2].

Le premier nom, à l'accusatif, *Fortu*[*nam*] suffit, à lui seul, à garnir la ligne du haut. A la seconde, l'épithète *aene*[*am*] est un peu trop courte: il m'a fallu la compléter par une feuille décorative. On ne peut restituer: *aene*[*am, auream*], qui serait trop long. *Aene*[*auream*] conviendrait mieux à tous les points de vue. Mais ce mot n'existe pas dans la langue latine, bien qu'il soit de formation plus correcte que son équivalent hybride *aurochalcinum*, qu'une dédicace mithriaque de *Raurica* (Augst) applique à un *ex voto* offert au Soleil [3].

D'ailleurs, de quelque manière que se terminait l'épithète, sa signification ne peut changer. *Fortuna... aene...* désigne, de toutes façons, une statue en bronze de la Fortune. Or la seule image de

[1] Elle se trouvait à cette époque déposée, en compagnie de diverses autres dédicaces aux divinités syriennes ou phrygiennes, de même provenance, dans un jardin voisin de la Lungaretta et du Pont San Bartolomeo, qui appartenait à Battista Giacomo Mattei. Cet antiquaire, mort en 1502, semble avoir pratiqué des fouilles aux abords de la *via Portuensis*, et peut-être aussi sur l'emplacement du *Lucus Furrinae*. Cf. Lanciani, *Storia degli scavi*, I, p. 111 et suiv.; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 249 et note 1.

[2] *C. I. L.*, VI, 708; Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, III, p. 646, note 64; Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra*, II, p. 114, n. 140. — Le dédicant, connu par d'autres inscriptions romaines, vivait au temps des Sévères; cf. *C. I. L.*, VI, 1027, 1603, 2129, 2269, 2270.

[3] *Deo invicto typum aurochalcinum Solis. C. I. L.*, XIII, 5261; Cumont, *ibid.*, p. 157, n. 451.



bronze que nous ayons découverte dans le sanctuaire représente précisément cette déesse. C'est l'idole qui était déposée au fond d'une cuve triangulaire, dans la chapelle réservée aux initiations, et qui figure, ainsi que je crois l'avoir démontré ailleurs [1], la Nativité d'*Atargatis* [2]. Or ce nom, composé des deux mots araméens : *Athar*, *gadé*, signifiait, d'après le scoliaste Simplicius [3], τόπον Θεῶν, *locum Fortunarum*.

Il désigne la *Dea Syria*, la divinité primordiale, née de l'hymen du Ciel et de la Terre, comme la *Fortuna primigenia* des Romains, à laquelle elle correspond exactement [4]. On l'invoquait indifféremment sous son vocable indigène [5], ou sous celui de *Tychè* [6]. Parfois l'on associait les deux appellations dans une même dédicace [7]. Les deux déesses avaient même pouvoir. Elles étaient, l'une et l'autre, souveraine dispensatrice des biens, protectrice des germes et source de

[1] Dans deux communications successives, faites à l'Académie des inscriptions dans les séances du 12 février et du 4 juin 1909, Cf. *Comptes rendus*, 1909, p. 116 et suiv.; et G. Perrot, « Les découvertes de M. Gauckler au Janicule » *Journal des Savants*, mars 1909, p. 136 et suiv.

[2] Sur les représentations figurées d'*Atargatis*, voir la liste dressée par Dussaud, dans ses Notes de mythologie syrienne, *Revue arch.*, 1904, II, p. 240 et suiv. — Ajouter la curieuse représentation de la déesse syrienne figurée sur un *ex voto* trouvé au Trastévère. *C. I. L.*, VI, 115 = 30696, et fort mal reproduite, sous le nom de Cybèle, par Foggini, *Bassi rilievi*, p. 231 (gravure) et 409 (texte explicatif).

[3] Τὴν Συρίαν Ἀταργάτην τόπον θεῶν καλοῦσιν. Simplicius (dans *Aristot. physic.*, IV, 641, 39, éd. Diels). Cf. Franz Cumont, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopaedie*, *s. v. Dea Syria*, IV, 2, col. 2240 et suiv.

[4] *Virginem dicunt alii Atargatin, alii Fortunam;* Scol. Germanic., 65 (Breysig).

[5] Par exemple, à Délos; cf. Hauvette-Besnault, « Fouilles de Délos », *Bull. Corr. Hell.*, VI, 1882, p. 470 à 503; G. Doublet, *ibid.*, XVI, 1892, p. 161, n. 20.

[6] Hauvette-Besnault, *ibid.*, p. 494, n. 11.

[7] A Palmyre, cf. Le Bas-Waddington, n. 2588 = de Vogüé, *Inscr. sémit.*, n. 3; Franz Cumont, *ibid.*, *s. v. Atargatis*, t. II, 2, col. 1896.

toute vie [1]. On les figurait toutes deux avec des attributs identiques. L'un des autels votifs découverts en 1803 par Fea au fond





de notre sanctuaire [2] représente au-dessus d'une dédicace à *Jupiter Heliopolitanus*, sa parèdre *Atargatis* debout entre deux lions, drapée

[1] Plutarque dit, en parlant de la Déesse Syrienne: Τὴν πάντων εἰς ἀνθρώπους ἀρχὴν ἀγαθῶν καταδεῖξασαν;... τὴν ἀρχὰς καὶ σπέρματα πᾶσιν ἐς ὑγρῶν παρασχοῦσαν αἰτίαν καὶ φύσιν; Plutarque, *Crassus*, 17 et suiv. — Cf. aussi Nigidius Figulus, p. 126 (Swoboda); Apulée, *Métamorphoses*, VIII, 15, *omnipotens et omniparens;* Lucien, *de Dea Syria*, 32.

[2] Voir plus haut, p. 241 et note 3, et le rapport de Fea à l'appendice, p. 263.

comme la Fortune, et, comme elle, tenant un gouvernail et une corne d'abondance [1].

La dédicace de la *Fortuna aenea* concerne donc, à mon avis, l'idole qui occupait le centre du bâtiment affecté à la célébration des mystères dans le sanctuaire syrien. Elle provient du même local. Sa petitesse s'accorde avec les dimensions réduites de la statuette. Sa hauteur coïncide avec l'épaisseur de la murette triangulaire qui défendait l'approche du caveau recélant l'idole; et, comme les particularités du cartouche semblent indiquer qu'il était posé à plat, et encastré seulement à droite et à gauche dans une paroi maçonnée de même largeur, j'en conclus qu'il était scellé sur le bord de la cuve, et probablement au milieu de la face principale [2].

A quelle divinité était offert l'ex-voto ainsi identifié? La troisième ligne de la dédicace nous l'apprendrait, si elle était moins mutilée. Il n'en subsiste que les deux premières lettres, avec l'amorce supérieure de la troisième, une haste verticale, bouclée à droite, qui peut aussi bien avoir appartenu à un P qu'à un B, ou à un R. La rareté des mots commençant par *Iap*... *Iab*... *Iar*... restreint heureusement le champ des hypothèses entre lesquelles on puisse hésiter. Il n'y a guère que deux restitutions possibles: *Iab*[*rudi*] [3], ou *Iar*[*ibolo*].

[1] Amelung, *Die Sculpturen des vaticanischen Museums*, Album, pl. 30, n. 152; Gauckler, *Bull. comun.*, p. 67, fig. 5. Je dois à la bienveillante obligeance de M. le professeur G. Gatti, directeur du *Bullettino della Commissione archeologica comunale*, de pouvoir reproduire ici cette figure.

[2] C'est peut-être pour cette raison que la mortaise ménagée dans cette paroi a été rejetée à l'extrémité de droite, le milieu de la face principale étant occupé par le cartouche qui portait la dédicace.

[3] *Iab*[*rudenses*], que m'avait suggéré M. le Prof. Cichorius, et qui m'avait un instant tenté, ne s'arrange pas avec le contexte. Il faudrait lire: *Fortu*[*nae*...] ‖ *aene*[*um signum*] ‖ *Iab*[*rudenses*] ‖ *L*(*ucio*) *Lar*[*cio*... *sacerdote curante*...?...]. Mais l'épithète *aeneum* ne peut précéder le mot *signum*, auquel elle s'applique, et celui-ci ne peut non plus être inscrit à la première ligne, à la suite du nom de la déesse.

La première m'a été suggérée par le souvenir de la découverte faite, il y a trois ans, au même endroit, d'une dédicace à *Iovi Malec Iabrudi*[1]. Mais *Iabrudi*, n'étant qu'une épithète, devrait être précédée ici, comme dans le texte précité, du nom propre de la divinité *Iovi*. Or il est aussi impossible de sous-entendre celui-ci, qu'épigraphiquement inadmissible de l'inscrire à la fin de la ligne précédente, à la suite d'un adjectif qui ne le concerne même pas.

Il me paraît donc préférable de restituer ici le nom du *Bel Iar*[*ibolos*][2]. C'est, il est vrai, la première fois que ce dieu palmyrénien apparaît, dans le sanctuaire de Janicule, mais l'on ne saurait s'étonner de l'y rencontrer. Sa place y était marquée d'avance, entre ses deux acolytes, *Phosphoros-Azizos* et *Hespéros-Monimos*[3], dont les figures en bas-relief étaient sculptées sur deux blocs de marbre en forme d'acrotères, qui ornaient probablement déjà le temple de *Gaionas*, et furent remployés dans l'édifice qui remplaça celui-ci[4];

[1] Gauckler, *Comptes rendus*, 1907, p. 145 et suiv.; *Bull. comun.*, 1907, p. 64, n. 7; Clermont-Ganneau, *Comptes rendus*, 1907, I, p. 251 et suiv.; Vaglieri, *Notizie*, 1907, p. 89; Huelsen, *Mitteilungen*, 1907, p. 232 et figure.

[2] Sur *Iaribolos*, dieu solaire, et non lunaire comme on l'a cru longtemps, cf. la dédicace *Deo Soli Hieribolo. C.I.L.*, III, 1108, et les commentaires de Lanci, *Bullettino*, 1860, p. 58 et suiv.; Drexler, *Roscher's Lexikon, s. v.* I, 2656 et suiv.; Ronzevalle, *Comptes rendus*, 1903, p. 277 et suiv.; Dussaud, Notes de Mythologie syrienne, *Revue arch.*, 1904, I, p. 206 et suiv., rectifiant un précédent article, *ibid.*, 1903, I, p. 143 et suiv.

[3] Sur *Azizos* et *Monimos*, parèdres du dieu solaire cf. R. Dussaud, Notes de Mythologie syrienne, *Revue arch.*, 1903, I, p. 128, et suiv., avec tous les textes, et *ibid.*, 1904, I, p. 208 et suiv.

[4] Ces deux bas-reliefs en marbre blanc couronnaient les deux murettes en blocage qui encadraient à droite et à gauche la marche inférieure de l'escalier de la cour. Leurs dimensions s'adaptaient parfaitement à ce remploi. — Le motif sculpté de droite, qui devait, à mon avis, représenter *Phosphoros-Azizos*, a disparu; mais nous avons retrouvé celui de gauche, figurant *Hespéros-Monimos*, juste à côté de l'emplacement qu'il devait occuper d'abord, et au même niveau. Le Génie solaire avait été martelé, mais sa silhouette si caractéristique est suffisamment reconnaissable pour ne laisser subsister aucun doute sur l'identification que je propose ici.

et aux côtés de son compatriote *Malachbelos,* dont j'ai restitué le nom sur un fragment de dédicace du même sanctuaire, retiré en 1906 des fondations du pavillon Wurts [1]. Tous deux étaient adorés à Palmyre, mais par des tribus différentes. L'un était le *Gad* des *Bânou-Taïmi* [2] ; l'autre, le protecteur d'une source sacrée, l'*aïn-chemech Ephca* [3]. Tous deux avaient pour parèdre *Atargatis* [4], appelée tantôt *Tyché-Taïmi* [5], et tantôt *Astarté* [6], équivalent à peine modifié d'*'Atar 'Até* [7]. Tous deux enfin se confondaient avec *Bel,* qui n'est autre que le *Soleil* [8], et qui représente avec plus de précision que tous les autres *Baals* la forme exclusivement sidérale qu'*Hadad* finit par revêtir en Syrie [9].

Dès la fin du premier siècle de notre ère [10], les dieux palmyréniens possédaient à Rome un sanctuaire dont on a retrouvé quel-

[1] Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 50; Huelsen, *Mitteilungen,* 1907, p. 233, n. 4.

[2] De Vogüé, *Inscript.*, 3; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. orient.*, III, p. 164, 244, et suiv.; Ronzevalle, *Ibid.*, 1903, p. 280-281; Dussaud, *ibid.*, 1904, p. 206 et note 4.

[3] Ἐπιμελητὴς αἱρεθεὶς Ἐφκᾶς πηγῆς ὑπὸ Ἰαριβώλου τοῦ θεοῦ; Waddington, *Inscr.*, 2571, c.; cf. aussi *ibid.*, 2598; Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. orient.*; II, p. 2 et suiv.; Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1904, I, p. 207 et suiv.

[4] Pour *Atargatis,* parèdre de *Malachbelos;* cf. *C. I. G.*, 4480 = Waddington, *Inscr.*, 2588 = de Vogüé, *ibid.*, 3; cf. Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1904, II, p. 248.

[5] Cf. de Vogüé, *Inscr. semit.*, 3; Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1903, I, p. 128.

[6] Cf. le bas-relief palmyrénien, trouvé à Rome en 1859 dans la vigna Bonelli; Lanci, *Bullettino,* 1860, p. 58; Visconti, *Annali,* 1860, p. 423, et suiv., et planche hors texte R. n. 1.

[7] D'après M. R. Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1904, II, p. 226 et suiv., p. 242 et suiv.; *'Atar 'Até* = *Atargatis* est composé avec les noms de deux déesses similaires *Astarté* et *'Até*, *'Atar* étant la forme araméenne contractée de *Astarté,* et *'Até,* la déesse d'*Hiérapolis.*

[8] Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1904, I, p. 208 et suiv.

[9] Franz Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain.* p. 150, 160 et suiv.

[10] Une dédicace consacrée *permissu Ka[latorum... pontific]um et flaminum,* qui a été trouvée en 1860 dans la vigna Bonelli, et qui mentionne de nombreux fidèles ayant tous les *tria nomina,* mais presque tous aussi

ques traces en 1859-60 [1], au delà de la *Porta Portese* dans la vigna Bonelli [2]. C'est de là que provient notamment le bas-relief votif conservé au musée du Capitole, qui représente en pied la Triade: *Iaribolos, Aglibolos, Astarté,* avec les noms de ces divinités inscrits au-dessus d'elles, et au-dessous une dédicace bilingue qui ne laisse subsister aucun doute sur leur identification [3].

Ces dieux exotiques, rejetés d'abord au delà du *pomoerium* [4], demeurèrent longtemps presque inconnus à Rome. Leur importance grandit, au III[e] siècle de notre ère, à mesure que se développait la puissance de leur cité natale [5]. Les guerres de Palmyre attirèrent l'attention sur eux. Lorsque, après le sac de la ville par

des *cognomina* orientaux, est datée de l'an 102 de notre ère. Il semble qu'à ce moment le temple palmyrénien existait déjà depuis quelque temps. Cf. C. L. Visconti, *ibid.*, p. 440 et suiv.

La dédicace des *immunes collegii cultorum Silvani dendrophori, C. I. L.*, VI, 642, trouvée en 1859 dans la vigna Bonelli et datée de 97 après notre ère, se rapporte très probablement au même temple. L'équivalence de *Silvanus* et de *Jupiter Hamon* (*Ramman?*) a été établie par la dédicace que j'ai découverte en 1899 à Carthage; Gauckler, *Bull. arch. du Comité,* 1899, *Procès verbaux,* p. CLIX.

[1] Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom,* III, p. 645.

[2] C. L. Visconti, *Bullettino,* 1859, p. 18; *Annali,* 1860, p. 415 et suiv. Cf. aussi Lanciani, *Bull. comun.*, 1884, p. 27 et suiv., et pl. I; Helbig, 1882, p. 229 et *Mitteilungen,* 1889, p. 290; Lévy, *Z. D. M. G.*, XV, p. 619; XVIII, p. 105.

[3] Lanci, *Bullettino,* 1860, p. 58; C. L. Visconti, *Annali,* 1868, p. 443 et suiv. et pl. R, n. 1*a* = Kaibel, *I. G. S. I.*, 972. Pour les autres inscriptions trouvées au même endroit, cf. Kaibel, *ibid.*, 969, 970, 962; *C. I. L.*, VI, 50, 51, 52, 642, 31034, 30834, et peut-être aussi 709 (cf. Borsari, *Bull. comun.*, 1887, p. 93). — Les inscriptions *C. I. L.*, VI, 115, 116, 117, 708, 710 = 30817, 712, qui ont été découvertes au Trastévère, dans le courant des 15[e] et 16[e] siècles, peuvent être attribuées soit au temple palmyrénien de la vigna Bonelli, soit au sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae.* Cf. Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 646, et notes 62, 63, 64.

[4] C. L. Visconti, *ibid.*, p. 431.

[5] Franz Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain,* p. 139, 149 et 291, note 55; Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien,* p. 45 à 51, 66 et suiv., 82 et suiv., 185 et suiv.

les troupes d'Aurélien, les dépouilles du temple du Soleil eurent été transportées à Rome [1], elles contribuèrent sans doute à populariser l'image et le nom de *Bel*, et de ses hypostases. Le culte que leur voua l'empereur Julien [2], porta leur faveur à son comble. Et c'est ainsi qu'au milieu du IV[e] siècle *Iaribolos*, sorti peu à peu du rang des Baals locaux qui formaient le cortège de *Jupiter Heliopolitanus* [3], en vint à supplanter leur protagoniste dans son propre sanctuaire et à s'y installer à la place d'honneur.

Mais, tout en rejetant au second plan le Couple héliopolitain, le *Bel* palmyrénien ne l'évinça pas. Il se superposa simplement à lui. Le groupement primitif du Baal et de la Baalat s'élargit et se compléta par l'adjonction du Dieu-Soleil. Le Couple devint une Triade. Cette transformation se reflète dans les dispositions architecturales particulières, et dans l'ornementation caractéristique du dernier en date des temples syriens du Janicule. S'il ne comporte que deux chapelles, réservées, l'une au Baal, et l'autre à sa parèdre, dans l'intérieur de chacune d'elles tous les détails procèdent par trois, les *cellae*, les niches, les statues, même les tuiles formant le couvercle du caveau où gisait l'idole de bronze. L'autel du premier sanctuaire, la cuve du second reproduisent la forme du triangle mystique. Triangulaire est le symbole dessiné sur les lampes affectées

[1] Zozime, *Hist.*, I, 61, 3-5, et 56; *Vita Aureliani*, 28,5; Fea, *Sulle rovine di Roma*, p. 302; Jordan-Huelsen, *ibid.*, III, p. 453 et suiv. — Le butin d'Aurélien ne fut pas uniquement réservé au temple qu'il fit construire en l'honneur du Soleil, mais distribué aux divers sanctuaires de Rome : *Omnia in Urbe fana ejus micant donis*, dit l'auteur de la *Vita Aureliani*, 41, 11. Il est permis de supposer que le temple syrien du Janicule eut sa part dans ces largesses.

[2] Julien, *Orationes*, IV, début et p. 130; VII, p. 227 C et suiv., p. 229 L: Cf. Franz Cumont, *Monuments du culte de Mithra*, p. 345, et suiv., avec tous les textes.

[3] Sur cette séquelle de dieux locaux, cf. Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 77 et suiv., avec tous les textes.

au culte [1]; triangulaire, le pied de candélabre, autour duquel dansent trois Heures que nous avons découvert dans la chapelle des initiations; triangulaire enfin, la base analogue trouvée par Fea [2], en 1803, au fond du temple opposé.

Cette dernière est aujourd'hui conservée au Musée du Louvre où elle est entrée en 1816 [3]. Elle a été arbitrairement restaurée en candélabre, surmontée d'un fût trop haut et trop richement orné, et placée sur un plateau moderne, sur lequel elle repose par trois griffes de lion, qui n'ont elles-mêmes rien d'antique [4]. Le monument que décrit Fea se composait uniquement d'un bloc de marbre triangulaire [5], garni aux angles supérieur de trois becs d'aigle, ou de

[1] Lampes de basse époque, d'une forme spéciale dite: « juive », très fréquentes à Rome dans les ruines païennes du IVe siècle de notre ère; elles portent toutes le même signe symbolique en forme de compas ouvert, qui se rapproche beaucoup plus du signe représentatif de la Carthaginoise Tanit que du candélabre à sept branches avec lequel on le confond d'ordinaire.

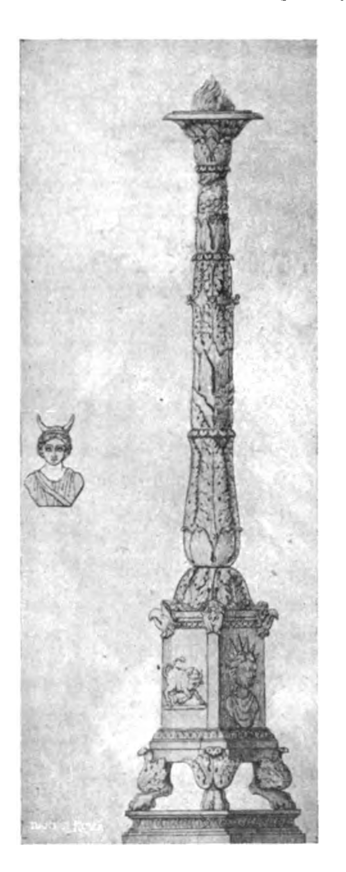
[2] Voir ci-après à l'appendice, p. 264.

[3] Froehner, *Sculpture du Louvre,* p. 387; Bouillon, *Musée des Antiques,* III, candélabres, planche III, 1; Clarac, *Musée,* texte, II, p. 946; *Atlas,* II, pl. 257, n. 640 (ensemble), pl. LXI, n. 553 E (inscription); Franz Cumont, *Monuments relatifs au culte de Mithra,* II, p. 225, et figure 55, et inscription n. 38, p. 100; *C. I. L.,* VI, 837.

[4] Voici les très intéressants renseignements que M. Etienne Michon, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, a bien voulu m'adresser à ce sujet: « Le candélabre se compose de cinq » pièces distinctes: 1° un pied, moderne; 2° le cippe, antique, avec les re- » présentations; 3° la base du fût, séparée à la fois du cippe et de la tige » du fût, et qui me paraît presque certainement moderne; 4° la moitié in- » férieure du fût, avec, semble-t-il, un joint au milieu; 5° la moitié su- » périeure du fût, moderne. — Il en résulte que rien ne prouve qu'il y » ait un rapport nécessaire entre le fût du candélabre et la partie prin- » cipale, avec les figures, en forme de cippe... Sur la reproduction de » Clarac, pl. 297 (que nous reproduisons ci-dessus) les figures de la Lune » et du Taureau doivent être interverties; la Lune est à gauche, le Tau- » reau à droite... ».

[5] *La parte inferiore triangolare in marmo come di un candelabro o di un tripode.* Voir ci-après à l'appendice, p. 264.

griffon [1] et sculpté sur ses trois faces: 1° d'un buste de jeune homme, couronné de sept rayons (le Soleil); 2° d'un buste de jeune femme surmonté du croissant (la Lune); 3° d'un taureau passant à droite (Hadad). Sur le listel de la face principale, réservée au buste radié, sont gravés les deux mots suivants:



DORYPHORVS PATER

Ce prisme de marbre blanc a été découvert au milieu de la *cella* principale du temple occupant le fond du sanctuaire syrien. Les traces du sondage de Fea sont encore aujourd'hui très reconnaissables à cet endroit [2]. Or, précisément au même point, nous avons retrouvé les substructions en blocage d'une sorte d'autel triangulaire, dont la forme et les proportions s'accordent si exactement avec celles du cippe sculpté, qu'ils devaient faire partie du même ensemble, l'un servant de support à l'autre. La place centrale qu'occupait dans le sanctuaire le monument ainsi formé prouve l'importance du rôle qu'il y jouait. Il se rattache d'ailleurs étroitement au culte qu'on y célébrait par le ca-

[1] Sur l'aigle, symbole du dieu solaire, cf. Dussaud, *ibid.*, *Revue arch.*, 1903, I, p. 134 et suiv. Cf. plus haut, la dédicace d'un aigle à *Sol Alagabalus*, *C. I. L.*, VI, 708.

[2] Je les avais signalées et identifiées, dès l'an dernier, par hypothèse, avant de connaître le rapport de Fea. Cf. Gauckler, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 324 et notes 3 et 4.

ractère spécial de son ornementation symbolique. Dans le choix des figures composant celle-ci, dans le titre de *Pater* que porte le dédicant [1], l'on a cru reconnaître l'influence directe du mithriacisme. Mais ces particularités peuvent tout aussi bien convenir à la religion syrienne. Rien ne prouve, en effet, que le titre de « Père », emprunté aux thiases grecs, et qu'adopta le christianisme, ait à aucun moment été exclusivement réservé aux initiés du degré suprême des mystères mithriaques. D'autre part, les trois images d'*Hélios*, de *Séléné* et du taureau sont parfaitement à leur place dans un temple consacré à *Jupiter Heliopolitanus*. Dans les représentations figurées de cette divinité [2], les deux premières apparaissent sur sa cuirasse, dont elles ornent les pectoraux [3], tandis que deux taureaux montent la garde

[1] Il faudrait d'ailleurs être sûr que les mots *Doryphorus pater* désignent un dédicant, et ne se rapportent pas à l'image du Soleil sculptée au-dessus de la légende épigraphique. Rien n'interdit de supposer qu'ils ont pour but d'identifier cette image avec le Dieu porte-lance *Iaribolos*, considéré comme parèdre d'une Déesse Mère et équivalent de *Jupiter*. Sur le célèbre bas-relief de Homs, aujourd'hui conservé au musée de Bruxelles, *Iaribolos* et *Keraunos* apparaissent tous deux armés de la lance. Cf. Ronzevalle, *Revue arch.*, 1902, I, p. 387-394, et *Comptes rendus*, 1902, p. 235, et 1903, p. 279; Dussaud, *Ibid.*, *Revue arch.*, 1904, I, p. 206 et II, p. 248 et suiv., et fig. 27.

[2] Voir la liste des symboles et simulacres de Jupiter Héliopolitain dressée par R. Dussaud dans ses *Notes de Mythologie Syrienne*, I, § 5, *Revue arch.*, 1903, I, p. 347 et suiv. Ajouter: R. Dussaud, Une réplique perdue de Jupiter Héliopolitain, *Revue arch.*, 1903, II, p. 91 et suiv., et fig. 19 = Reinach, *Répertoire de la statuaire antique*, II, p. 322, 1, d'après *Cavalleriis*; — et sans doute aussi une stèle à bas-relief de *Mididi* (Tunisie) que j'ai fait entrer au musée du Bardo, et qui est publiée, mais avec une interprétation inexacte, dans le *Catalogue du Musée du Bardo*, Supplément, 1ère Partie, Section *B* (Poinssot) et pl. XLI. Cf. aussi Drexler dans *Roscher's Lexikon*, col. 1987 et suiv., *s. v. Jupiter Heliopolitanus*; Perdrizet, dans le *Dict. des Antiquités* Saglio, *s. v. Jupiter*, p. 700 et suiv.; Gauckler, *Bull. comun.*, 1907, p. 65, note 2.

[3] Dussaud, *Ibid.*, *Revue arch.*, 1903, I, p. 360 et suiv.; *C. I. L.*, III, 14386; cf. aussi un petit autel, conservé au musée de Marseille, qui est consacré à *Jupiter Heliopolitanus*, et sur lequel sont sculptés en haut-relief les bustes géminés d'*Hélios* et de *Séléné*. W. Froehner, *Catal. des antiq. rom. et grecques du musée de Marseille*, Paris, 1897, p. 93 = Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, p. 55, n. 54.

à ses pieds, à droite et à gauche de la statue [1]. Rien de plus naturel par conséquent, que la réunion de ces trois symboles sur les trois faces d'un autel consacré au *Jupiter* d'*Heliopolis*. Il y a simplement lieu de remarquer que le balancement habituel de cette Triade est ici rompu au profit du Soleil, qui s'installe à la place d'honneur, laquelle aurait dû être réservée au Taureau, représentant la divinité locale qui régnait dans le sanctuaire [2]. Ce détail est encore un indice du changement qui se produisit peu à peu, sous l'influence de Palmyre, devenue le centre de propagation de l'astrolâtrie Chaldéenne [3], dans le groupement et la hiérarchie des différents dieux Syriens.

Les deux textes épigraphiques que je viens d'analyser ont donc l'un et l'autre une grande importance pour l'histoire du sanctuaire dont nous avons retrouvé les restes dans le *Lucus Furrinae*. Le premier établit le rapport étroit qui relie l'édifice occupant le niveau supérieur des ruines, à celui qu'en 176 le *deipnocritès* et *cistiber* Gaionas avait doté d'une *mensa* et d'une fontaine lustrale, et qui était consacré à *Jupiter Heliopolitanus;* il démontre en même temps que ces deux temples étaient distincts, et que l'un a remplacé l'autre. Le second texte fournit la preuve que jusqu'aux derniers temps de son existence, le sanctuaire du Janicule demeura réservé aux cultes Syriens, mais que ceux-ci avaient évolué comme toutes les autres religions d'Orient [4], pour se rapprocher de l'hénothéisme solaire.

A mesure que les barrières s'étaient abaissées entre les diverses cités et tribus indigènes de Syrie, leurs Baals, se mêlant peu à peu, avaient perdu les traits individuels qui semblaient leur assigner à chacun une personalité distincte. Ils apparaissent de plus en plus,

[1] Dussaud, *ibid.*, p. 363.

[2] Dussaud, *ibid.*, p. 364; Jérémias, dans *Roscher's Lexikon*, *s. v.* Ramman = Adad, Hadad, col. 19 et suiv.

[3] Franz Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 149, 150, et note 55 p. 291.

[4] Franz Cumont, *ibid.*, p. 248 et suiv., et p. 160.

au cours du IVe siècle de notre ère, comme de simples représentants de *Hadad*, le Dieu Unique [1]. Puis cette Entité suprême se développe et se généralise à son tour. Franchissant les frontières de la Syrie, l'ancien *Jupiter Heliopolitanus* se rapproche de Mithra, de Dionysos, de Sérapis, et finit par se fondre, comme eux, avec le Soleil Universel, Eternel et Tout-Puissant, le Maître dont Julien essayait d'imposer le culte à tout l'Empire [2], précisément à l'époque où l'on reconstruisait le sanctuaire syrien du Janicule, en lui donnant un caractère approprié aux croyances du temps.

Rome, le 15 mai 1909.

P. GAUCKLER.

[1] *Nominis Adad interpretatio significat Unus Unus* (*'ad 'ad*), Macrobe, *Saturn.*, I, 23, § 17.

[2] Franz Cumont, *ibid.*, p. 249, et p. 327, note 23; *Monuments relatifs au culte de Mithra*, I, p. 345 et suiv.

APPENDICE

M. le Professeur R. Lanciani, qui, depuis le début de mes recherches archéologiques au Janicule n'a pas cessé de les encourager de tout son pouvoir, a eu l'aimable et généreuse pensée de me communiquer, et de m'autoriser à publier ci-après deux documents inédits qu'il était seul à connaître, et qui contiennent de précieux renseignements sur les ruines du *Lucus Furrinae.* Je suis heureux de pouvoir lui en témoigner ici ma sincère reconnaissance.

I.

Rapport de Fea sur des fouilles exécutées par lui au mois d'avril 1803, dans la propriété Fontemaggi, ancienne villa Crescenzi.

Con ordine di S. S. ho aperto uno scavo nel orto del sig. Fontemaggi incontro a S. Cosimato.... Questo orto, in parte anche vignato, e posto quasi incontro a S. Cosimato fra le mura moderne della città, fatte da Urbano VIII, e le antiche fatte da Aureliano, e nella parte superiore declive confina colla villetta Barberini. Il sig. Fontemaggi lo ha comprato cinque anni sono dal duca Bonelli, erede della casa Crescenzi. Forse il penultimo dei Cardinali Crescenzi, che viveva in tempo di Urbano VIII, fecevi una specie di villetta, con fontane e altri ornamenti, ora destrutti. In varie occasione trà e là vi è stato scavato, e vi sono state colonne di vari marmi e una di granito bianco del diametro di palmi ..., urne sepolcrali di marmo, marmi di vari colori, e per tre in 4 m. scudi di lastre

d'argento. Il terreno è tutto casalino. Nell'altura a mano dritta, ove è una casetta moderna, sopra fondamenti antichi, il terreno in gran parte è pieno di rottami di vasi di varie forme e usi, e terracotte. Vi si sono trovati anche sei pezzi di crogiuoli di diversa grandezza e di mattoni vetrificati.

Si è incominciato a scavare il dì 6 aprile 1903. Si fece un tasto a seconda di un grosso muro nel declivio immediatamente sotto la predetta casa. Ma osservando, fuori e dentro il muro, che vi era stato cavato, e tutto scarico non molto antico, nel dì 7 si è principiato a scavare più nel basso, tra il vialetto, e una noce, ove prima era un canneto, a seconda di un'altro muro sopra terra, il quale poteva far credere che ivi cominciasse la parte inferiore della fabbrica.

Alla profondità di pochi palmi al di fuori di un muro si è subito trovato un pilastrello di marmo, lungo o alto palmi cinque, e largo palmi uno in quadro, con delle scorniciature. Nella facciata principale, sull'alto ha la seguente iscrizione in caratteri di un'oncia alti e della forma del suo tempo:

I · O · M · H
CONSERVATORI
IMPERII
D · N · GORDIANI ·
PII · FEL · INVICTI · AVG ·
L · TREBONIVS · FAB ·
SOSSIANVS
COLONIA HELIVPOLI ·
Z · FRVM · LEG · IIII · FL
GORDIANAE
P · P ·

[*C. I. L.*, VI, 423].

[L'iscrizione trasferita al Vaticano rimase inedita sino al 1826. V. *Memorie di Antichità e Belle Arti*, vol. III, p. 117. Vedasi la figura incisa in rame, nelle decadi epigrafiche del march. *Melchiorri* che

la trovò nelle postille Mariniane, e a p. 35 dello stesso volume, Clemente Cardinali (Note de M. R. Lanciani)].

Nel piccolo ripiano che è nella parte superiore attorno alla casetta, che doveva reggere un busto, vi sono due leoncini, uno per lato, e nello scudo in mezzo in basso rilievo è scolpita la *Fortuna* col cornucopia nella sinistra, timone col manto sotto nella destra: sopra doveva esservi un busto, formato da quattro perni di ferro che ancora si vedono....

[Segue un commento sul Giove Eliopolitano, e sul dedicante: Fea osserva che la Leg. IIII Flavia stava nella Siria, al tempo di Severo Alessandro donde deduce età iscrizione fra 241 o 242 di Cristo (Note de M. R. Lanciani)].

Poco dopo, nello stesso luogo della recata iscrizione vi fu trovata la parte inferiore triangolare in marmo come di un candelabro o di un tripode, col busto del sole radiato, e sotto, nel listello, l'iscrizione:

DOR*yp*HORVS PATER

che vale *Doriforo sacerdote,* detto *pater* in quel culto.

Così l'uno e l'altro monumento appartenendo alla stessa deità, fanno sperare che fosse in quel luogo qualche tempietto o edicola dedicata al *Giove Eliopolitano.*

La terza cosa di qualche rimarco trovata insieme alle suddette è un pezzo di marmo largo... et lungo... con un frammento d'iscrizione nella fronte principale senza ornati, di forma di lettere migliore delle precedenti:

////I · SCAMNA · MAR*orea*

la quale fa credere che questo fosse un sedile, che stava con altri in qualche fabbrica publica. Si sono pure trovati dei frammenti di varii cornicioni di marmo, tre pezzi di soglie di porte, un peso di nero antico, rotto in più pezzi.

Le cose trovate e la qualità del terreno mostrano che il luogo non sia stato scavato negli ultimi secoli, ma che sia stata rovinata la fabbrica e il contenuto fin dai secoli antichi.

Si trova inoltre molta mattonella, e tuffi, buoni da rimettersi in opera.

[Regalata all'Archivio di Stato del cav. Corvisieri, che la comperò dal negoziante Pieri, con altre carte provenienti dall'eredità del Fea (Note de M. R. Lanciani)].

II.

Note concernant une visite faite par M. le Prof. R. Lanciani aux ruines du Lucus Furrinae, *au moment du percement du Viale Glorioso.*

Regione XIV — 19 Gennaio 1888.

In tutte le fabbriche della parte bassa del quartiere di S. Cosimato *non* è ritrovata traccia di costruzioni! Raccontano che nelle fondamenta delle case più vicine alla strada di S. Francesco a Ripa siano stati ritrovati larghissimi brani di musaico. Ho visitato oggi la fogna maestra della nuova strada parallela al lato sud di S. Cosimato. Lo scavo è lungo oltre a 100 metri; profondo cinque; fino al pelo delle sorgive non c'è una scaglia di tegolezza.

Il ninfeo bellissimo, scoperto nel novembre ed ornato di stupendi mosaici e di conchigliette color rosa, è opera del cinquecento: credo appartenesse ai giardini del Cardinale Ottoboni.

Più in alto, nella curva che fa il viale maestro [Glorioso] dietro la polveriera di Villa Sciarra, sbocca una vallicella colma di terriccio, fra due banchine di creta da figuline. Lo strato è interamente composto di rifiuti di fornace locale, pochissime anfore, migliaia di quei misteriosi vasellini, che si credono contro l'umidità; anforette di 0,20, pezzi vetrificati, etc.

Le présent article était déjà imprimé quand une nouvelle découverte, faite le mardi 8 juin 1909 dans les ruines du temple du *Lucus Furrinae*, est venue confirmer mon attribution de ce sanctuaire au culte de *Jupiter Heliopolitanus*. Les fouilles que subventionnait si généreusement M. Henri Darier, de Genève, ayant été arrêtées, dès le début du mois d'avril, par application d'un nouveau réglement administratif, daté du 18 février 1909, la Société immobilière du Janicule a bien voulu, sur ma demande, les reprendre à ses propres frais, dans les mêmes conditions que l'an dernier [1], afin de ne pas laisser en suspens et inachevée l'œuvre dont les débuts avaient été si heureux. Les résultats de ces derniers travaux ont dès maintenant démontré leur utilité. Ils viennent de faire reparaître sous les restes du temple de *Gaionas* construit sous le règne de Commode, d'autres alignements d'amphores, délimitant le *temenos* d'un troisième sanctuaire syrien, plus ancien encore, et dont la fondation me parait remonter jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère.

D'autre part, une tranchée ouverte pour dégager extérieurement du côté Nord l'enceinte de la *cella* octogonale réservée aux initiations, a fait découvrir dans un amas de décombres provenant du temple, de nombreux débris de tuiles, d'amphores, de poteries diverses; une perruque mobile en marbre blanc [2] ayant appartenu à

[1] Cf. Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, *Mélanges de Rome*, 1908, p. 287, 300 et *Comptes-rendus*, 1908, p. 520. — Je suis heureux d'avoir ici l'occasion de remercier à nouveau du très bienveillant et utile concours qu'ils n'ont cessé de prêter à mes recherches MM. le marquis Medici président, Richelmi directeur, et Capellino géomètre de la Société immobilière du Janicule.

[2] Cf. au musée Chiaramonti du Vatican, la tête de Vénus qui fut transformée en portrait de Julia Soemias par l'apposition d'une perruque semblable. (Bernoulli, *Roem. Ikonographie*, III, p. 93 et suiv. avec la bibliographie, et pl. XXVII). Il s'est sans doute produit un fait analogue dans le temple syrien du Janicule, au début du IIIe siècle de notre ère.

un portrait, en grandeur réelle, de dame romaine coiffée d'un chignon à la mode du temps des derniers Antonins et des Sévères [1]; et, entre autres documents épigraphiques, l'importante dédicace suivante :

NVMINI
I · O · M · H ·
M · HELVIVS · RVSTICVS
A · MILITIIS · SVB
HERENNIO · SACER
DOTE
D · D ·

Numini I(ovi) [plutôt que *I(ovis)*] *o(ptimo) m(aximo) H(eliopolitano)* [2] *M(arcus) Helvius Rusticus a militiis, sub Herennio sacerdote, d(ono) d(edit).*

Le texte est gravé sur le dé d'un petit autel rectangulaire en marbre blanc, haut de 0,50 et surmonté d'une queue, mesurant 0,025 de hauteur, 0,19 et 0,11 de côtés, que coiffait jadis le socle d'une statuette de bronze. L'autel devait être adossé : il est coupé droit en arrière. La base mesure 0,34 sur 0,21 ; le dé, 0,27 sur 0,18. L'inscription, encadrée de moulures, occupe un rectangle de 0,20 de largeur sur 0,16 de hauteur. Les lettres, grêles et menues, mais bien alignées et très nettes, sont simplement gravées au trait et varient d'une ligne à l'autre entre 0,01 et 0,02 de hauteur. D'après leur forme, l'aspect général et la rédaction du texte, celui-ci

[1] Coiffure analogue à celle de la seconde Faustine, de Crispine, de M. Scantilla, de Didia Clara, de Plautille, de Julia Mammée : cf. *Dictionnaire des antiquités classiques* Saglio, *s. v. Coma*, p. 1369 et fig. 1865, 1866; Bernoulli, *Roem. Ikonogr.*, t. II, pl. LIII, LIV et pl. de médailles V, n.os 16 à 18; t. III, pl. XVI, XXVII, XXXI, XXXII et pl. de médailles I, n.os 3, 5, 6, II, n.o 1.

[2] Comparez à la dédicace romaine suivante, datée de 154 après J.-C.: *Numini invicto Soli Mithrae*... (*C. I. L.*, VI, 724).

paraît remonter à une époque assez ancienne, qui ne peut certainement pas être postérieure au second siècle de notre ère.

Ne pouvant consacrer ici à cette dédicace tout le commentaire qu'elle mérite, je me bornerai à faire observer que, comme celle qui fut découverte au même endroit par Fea [1], elle a un caractère militaire. A Rome, les adorateurs de *Jupiter Heliopolitanus* se recrutaient autant parmi les soldats [2] que parmi les commerçants et les esclaves. C'est ce qui explique que le sanctuaire du Janicule, fondé dès les premiers temps de l'Empire, ait prospéré presque jusqu'à sa chute, les empereurs ayant toujours eu le plus grand intérêt à respecter, et même à favoriser les croyances religieuses des troupes syriennes [3] qui constituaient l'un des meilleurs soutiens de leur pouvoir.

P. G.

[1] Voir plus haut, p. 263.

[2] Cf. Franz Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 135 et suiv.

[3] Pour les corps de troupes syriennes, voir les listes dressées par Cagnat dans le *Dictionnaire des antiquités classiques* Saglio, *s. v. numerus*; et par Cichorius, dans Pauly-Wissowa, *Real Encycl.*, *s. v. Ala* et *Cohors*.



DIONYSOS DU JANICULE



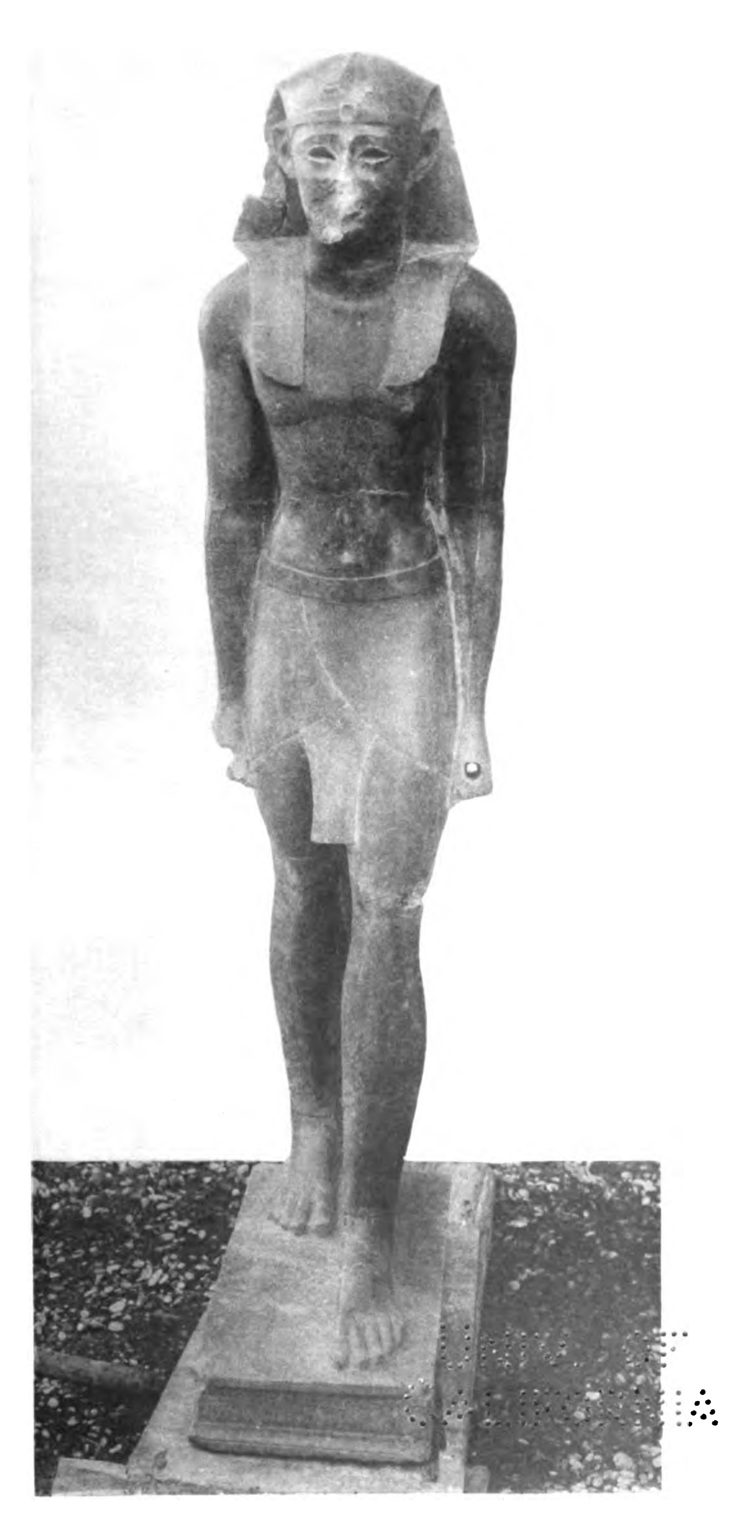
Fot. Danesi - Roma

DIONYSOS DU JANICULE



Fot. Danesi - Roma

DIONYSOS DU JANICULE



Fot. Danesi - Roma

STATUE D'UN ROI ÉGYPTIEN



Fot. Danesi - Roma

BAS-RELIEF DU JANICULE



Fot. Danesi - Roma

BAS-RELIEF DU JANICULE

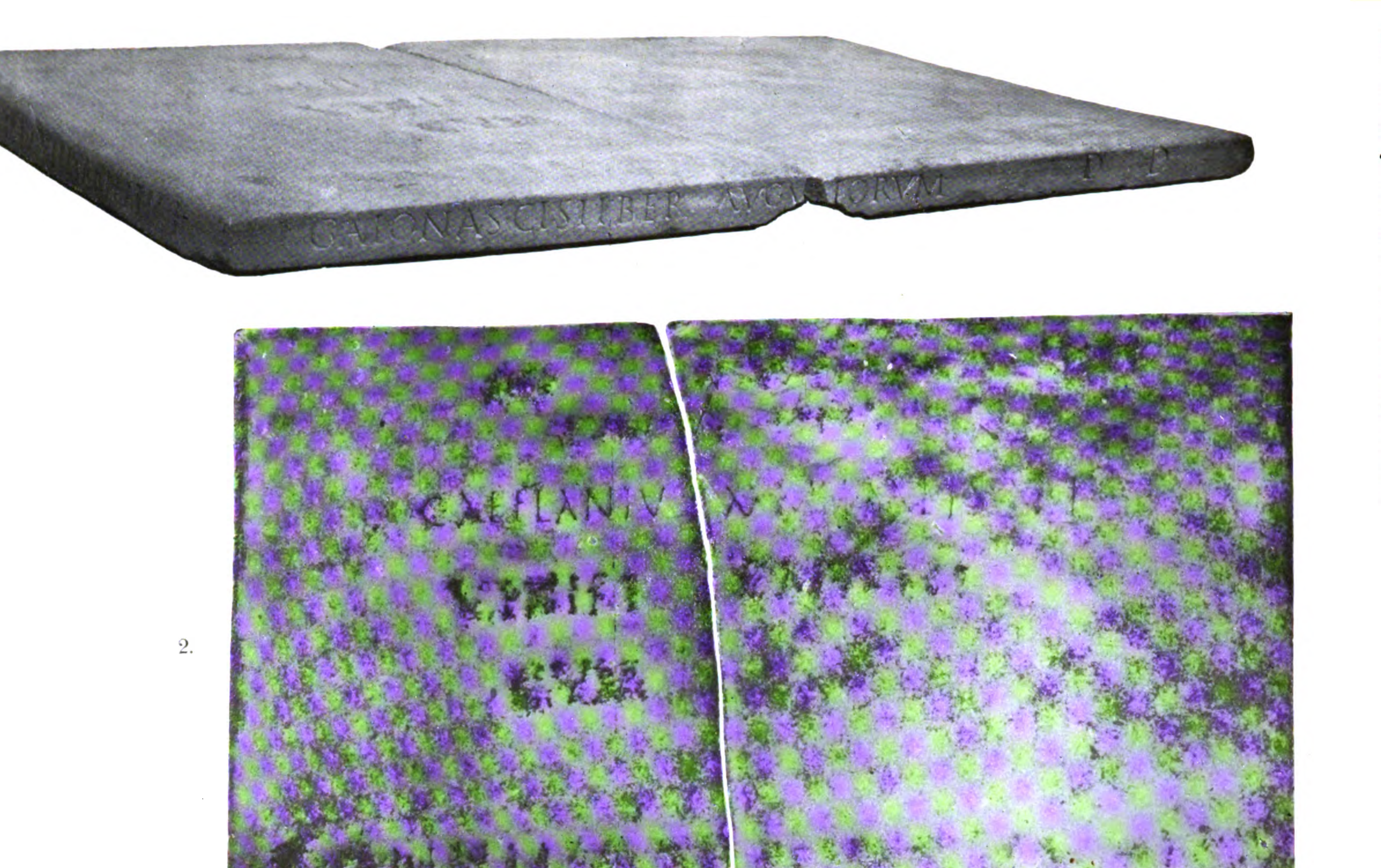
Fot. Danesi - Roma

BAS-RELIEF DU JANICULE



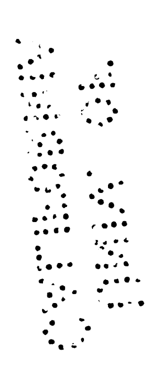


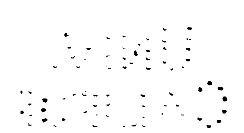
IDOLE DE BRONZE DORÉ

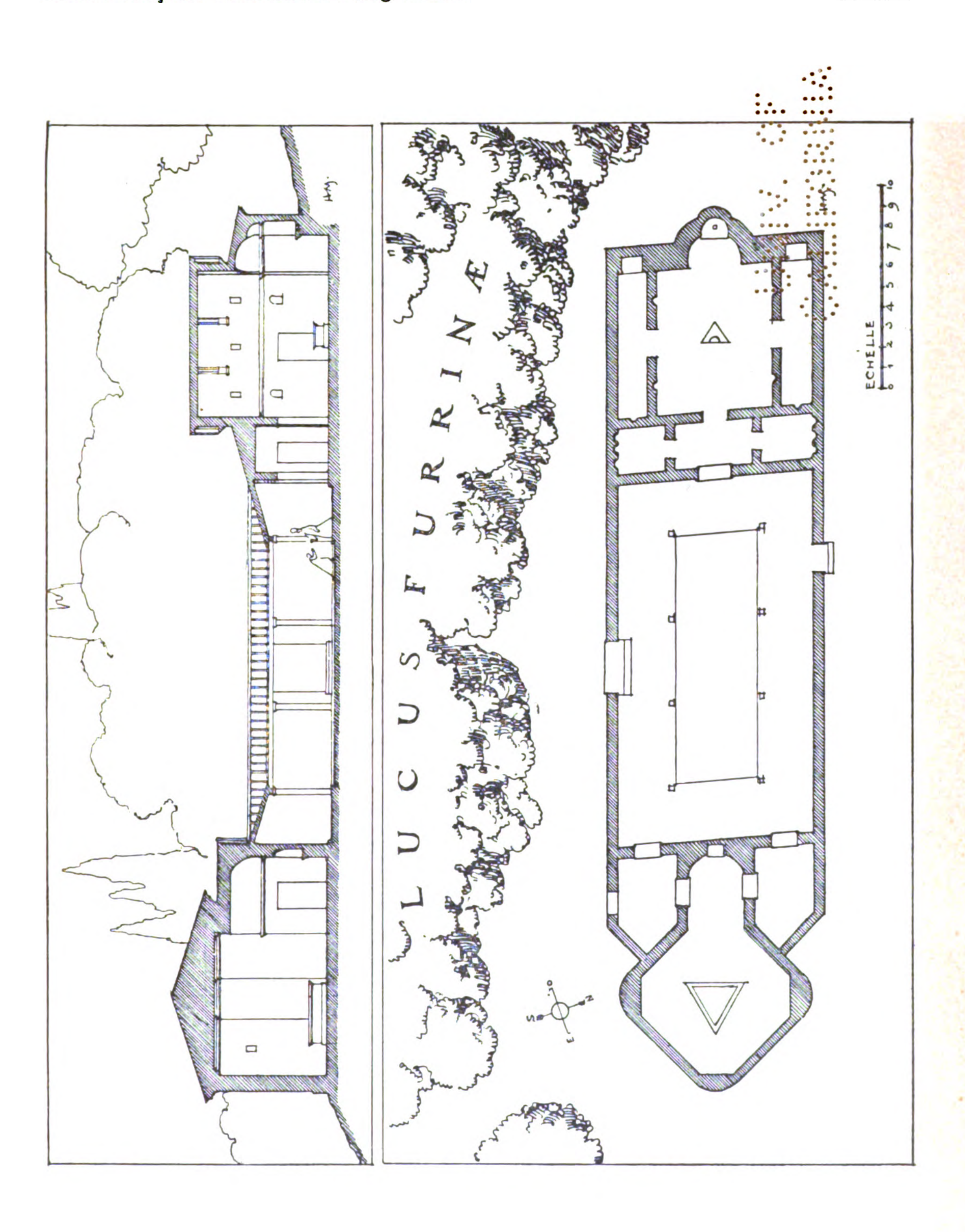


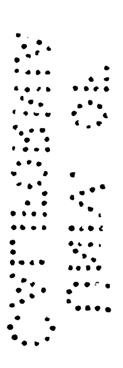
1. 2.

DÉDICACES DE GAIONAS ET D'AEFLANIUS.






LUCUS FURRINÆ
ECHELLE
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



LÉGENDE

(1) *Stanza della guardarobba nel cantone verso li Bolognesi.*

(2) *Stanza attacata a quella del cantone verso li Bolognesi.*

(3) *Sala della guardarobba.*

(4) *Stanza scura a man dritta della sala della guardarobba.*

(5) *Andito per andare alla loggia.*

(6) *Stanza dove stanno gli arazzi.*

(7) *Loggia.*

(8) *Sala sopra la guardarobba.*

(9) *Ultima stanza della guardarobba vecchia.*

(10) *Altra stanza di detta guardarobba vecchia.*

(11) *Altra stanza.*

(12) *Sala della guardarobba vecchia.*

(13) *Prima stanza de' quadri.*

(14) *Seconda stanza de' quadri.*

(15) *Terza stanza de' quadri.*

(16) *et* (17) *Libreria grande.*

(18) *Salone grande* du premier étage.

(19) *Ultima stanza con la volta tonda.*

(20) *Prima stanza della libreria piccola.*

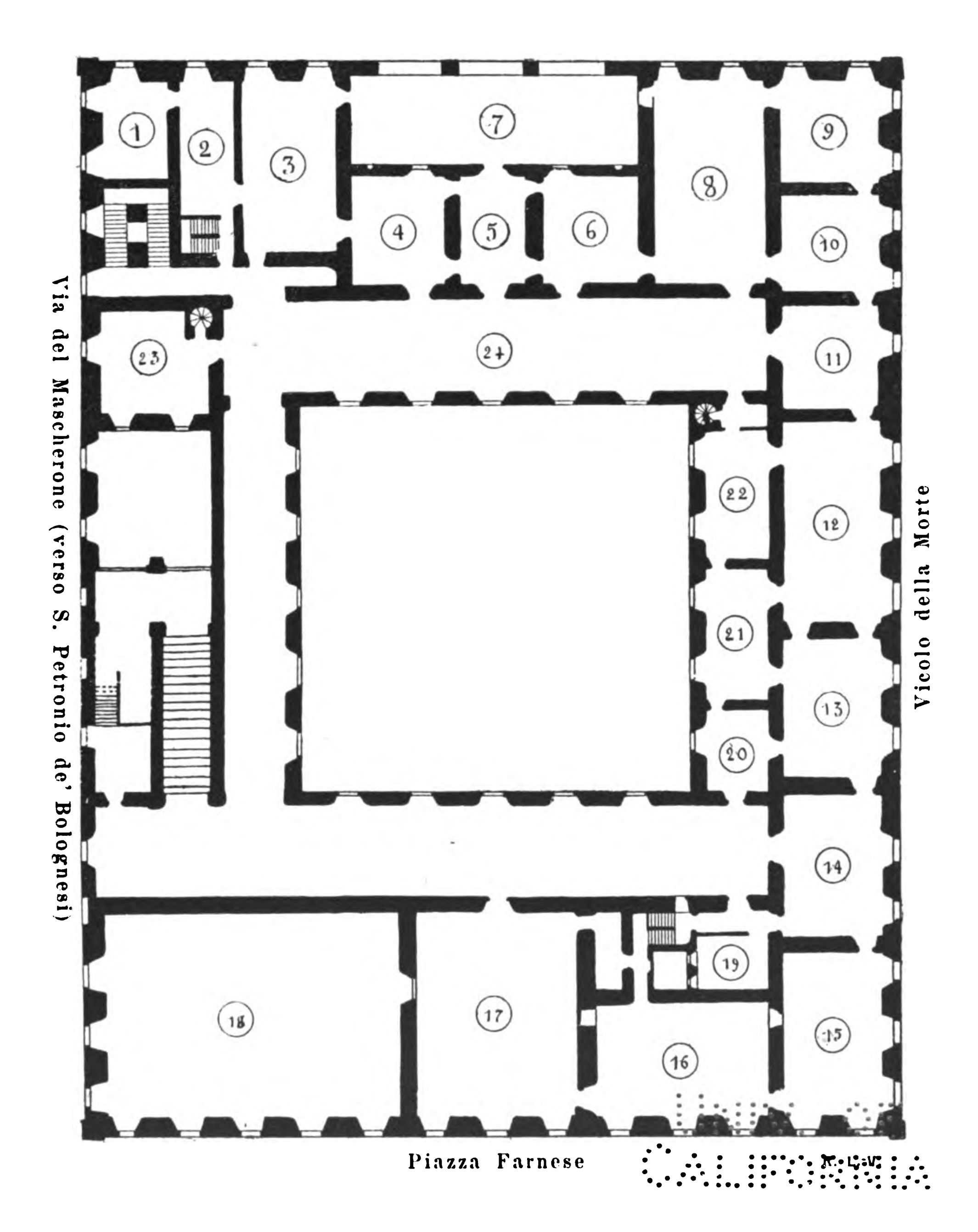
(21) *Seconda stanza della libreria piccola.*

(22) *Terza stanza della libreria piccola.*

(23) *Stanze del cantone accanto alla guardarobba che tiene il S.re Gior. Domenico de Cupis.*

(24) *Corritoro appresso la guardarobba.*

Les pièces (4), (5) — (19), (20), (21), (22) sont voûtées.



PALAIS FARNÈSE — SECOND ÉTAGE

LÉGENDE

—

(1) *Stanza detta del grano.*

(2) *Necessarij* (appellation donnée par un dessin des Offices).

(3) *Ricetto* (idem).

(4) *et* (5) *Computisteria.*

(6) *Dispensa.*

(7) *Stanza degli staffieri.*

(8), (9), (10), (11) *et* (12) *Appartamento da basso per l'audienza.*

(13), (14), (15) *et* (16) *Appartamento che godera il già Monsignore Giunta*

(17) *Cucina segreta.*

(18) *Cucina commune.*

(19) *Stanza detta della bottiglieria.*

(20) *Stanza di M. Michelangelo.*

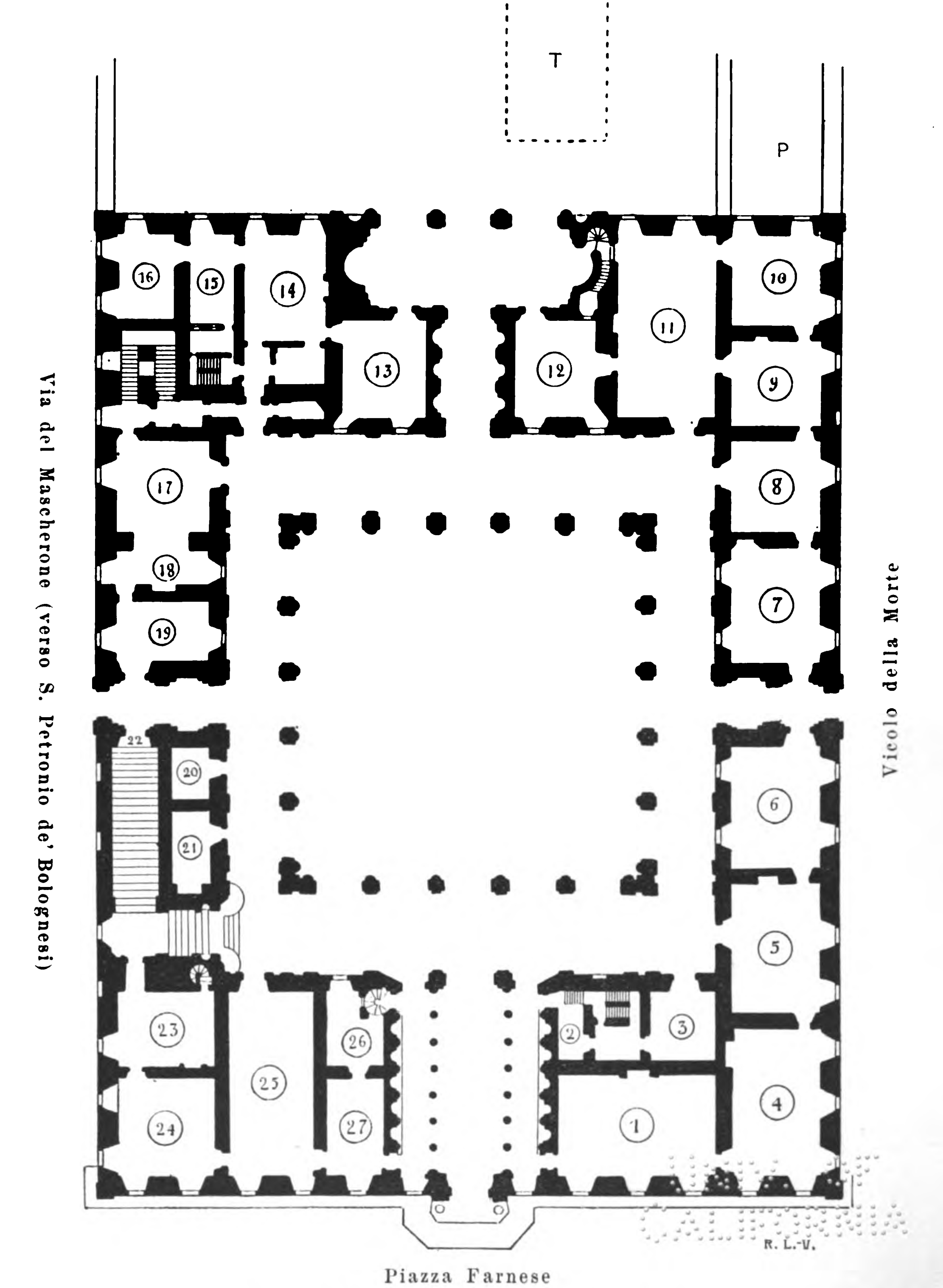
(23) *Credenza che oggi serve per cucina.*

(24) *Stanza a basso che tiene il S.r Duca di Poli.*

(25), (26) *et* (27) *Stanze dette della segreteria.*

T — Emplacement de la *stanza del Toro* d'après le plan de Rome par Antonio Tempesta.

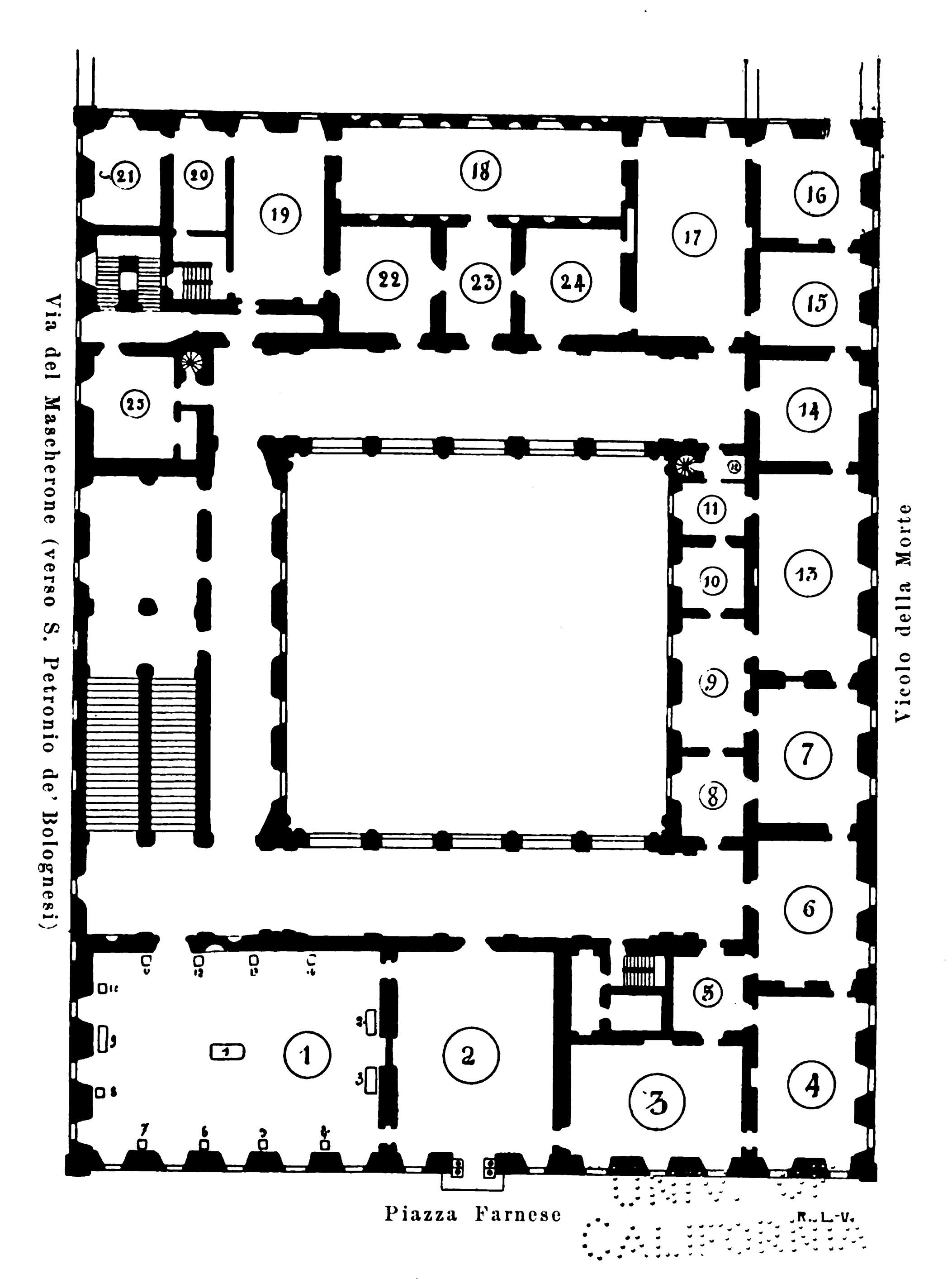
P — Emplacement du *giuoco della palla a corda.*



PALAIS FARNÈSE. — REZ-DE-CHAUSSÉE.

LÉGENDE

(1) *Salone grande.*
(2) *Salotto dipinto.*
(3) *Prima anticamera.*
(4) *Seconda anticamera.*
(5) *Cappella.*
(6) *Prima camera.*
(7) *Seconda camera.*
(8) *Retrocamera delli camerini.*
(9) *Primo camerino.*
(10) *Secondo camerino.*
(11) *Terzo camerino.*
(12) *Oratorio sopra il suddetto camerino.*
(13) *Sala delli imperatori.*
(14) *Prima camera dopo questa sala.*
(15) *Seconda camera.*
(16) *Ultima camera che esce nella loggia.*
(17) *Sala de' filosofi.*
(18) *Galleria.*
(19) *Sala attaccata alla galleria.*
(20) *Camera appresso di detta sala.*
(21) *Camera et camerino del cantone.*
(22) *Camera scura.*
(23) *Andito che va nella galleria.*
(24) *Altra stanza scura.*
(25) *Stanze che godeva M.re Mezzaniga, oggi godute dal S.r Cap.o Cordelli.*



PALAIS FARNÈSE. — PREMIER ÉTAGE.

LÉGENDE

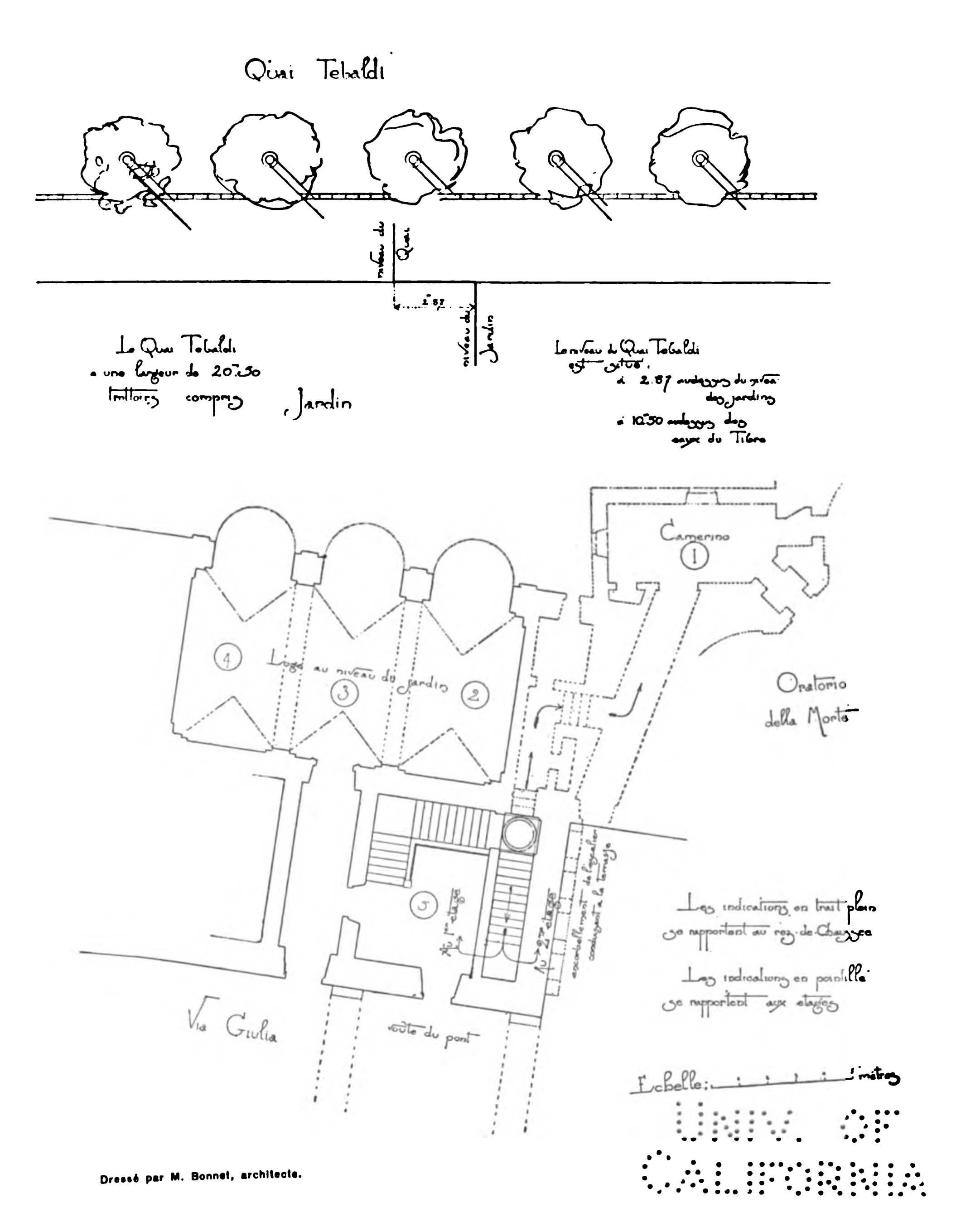
(1) *Stanza che risponde nell'Oratorio della Morte.*

(2) *Primo camerino.*

(3) *Secondo camerino.*

(4) *Terzo camerino.*

(5) *Ultimo camerino.*



Dressé par M. Bonnet, architecte.

PALAIS FARNÈSE. — CAMERINI DELLA MORTE.

LE PROCÈS
DE MATTEO ET DE GALEAZZO VISCONTI

L'ACCUSATION DE SORCELLERIE ET D'HÉRÉSIE
DANTE ET L'AFFAIRE DE L'ENVOÛTEMENT (1320)

« Les premières années du XIVe siècle ne sont qu'un long procès, a dit Michelet,... les accusations viennent en foule, la sorcellerie était mêlée à toutes »[1].

La chose n'est pas vraie seulement de la France où les affaires de Guichard de Troyes[2], de Bernard Délicieux[3], de Louis de Nevers, de Pierre de Latilli, évêque de Châlons, d'Enguerran de Marigni[4], de Mahaut d'Artois[5], d'Hugues Géraud, évêque de Cahors[6], de Louis de Poitiers, évêque de Langres[7], de Robert, archevêque d'Aix[8], se suivent et s'enchevêtrent, elle est vraie aussi de l'Italie septentrionale où des causes moins célèbres en notre

[1] *Histoire de France*, liv. V, ch. 5.

[2] A. Rigault, *Le procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313), (*Mém. et docum. publ. par la Société de l'Ecole des Chartes*, I), 1896; cf. Ch. V. Langlois, dans *Histoire de France* de E. Lavisse, III, 2, p. 207 et ss.: G. Mollat, *Guichard de Troyes et les révélations de la sorcière de Bourdenay*, dans le *Moyen Age*, 1908, p. 309-314, et Eubel, *Historisches Jahrbuch*, 1897, XVIII, p. 629.

[3] B. Hauréau, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, 1877.

[4] Cf. Ch. V. Langlois, *op. cit.*, p. 216-8.

[5] Godefroy-Méniglaise, dans *Mém. Soc. des Antiquaires de France*, XXVIII, p. 181.

[6] E. Albe, *Autour de Jean XXII, Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317*, 1904.

[7] P. Alphandéry, *Le procès de Louis de Poitiers, évêque de Langres* (1320-2), dans *Moyen-Age*, 1900, p. 569-607.

[8] Mouan, *Documents inédits sur un procès de magie en Provence* (1318), dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, Histoire, 1869, p. 169 et ss.

pays eurent cependant, à la même époque, de bien plus vastes conséquences : tels les interminables procès intentés par Jean XXII à ses adversaires gibelins [1], à Louis de Bavière et aux Visconti par exemple.

Au premier de ces procès [2] on a déjà consacré de nombreuses études. Malgré quelques travaux d'approche [3] il reste à écrire l'histoire du second.

Les matériaux sont loin pourtant de faire défaut : on les trouverait d'une part dans les modernes histoires milanaises [4] et les anciens chroniqueurs de l'Italie septentrionale [5], d'autre part dans

[1] Cf. Fumi, *Eretici e ribelli nell'Umbria dal 1320 al 1330*, dans *Bollettino della Regia Deputazione di storia patria per l'Umbria*, III, 1897, p. 297, 429, IV, 1898, p. 221, 437, V, 1899, p. 1, 205. — Voir Arch. du Vatican, *Collectorie* 133, f° 106 et ss.

[2] F. Weber, *König Ludwig der Baier in der Lombardei*. Heidelberg, 1867 ; K. Müller, *Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der römischen Curie*. *Tübingen*, 1879-80 ; cf. Ehrle, *Ludwig der Bayer und die Fraticellen und Ghibellinen von Todi und Amelia im J. 1328* dans *Archiv. für Litteratur und Kirchengeschichte*, I, p. 158 et ss., II, p. 653 et ss.

[3] Capasso (C.), *La signoria viscontea e la lotta politico-religiosa con il papato nella prima metà del secolo XIV; contributo alle relazioni tra la Chiesa e i Visconti*, dans *Bollettino della Società Pavese di storia patria*, 1908, VIII, p. 265-317 et p. 408-454. M. Capasso déplore l'ignorance où l'on est de l'histoire de la lutte des Visconti et de Jean XXII durant la première partie du XIV[e] siècle, mais, n'ayant pu venir à Rome travailler aux Archives et à la Bibliothèque vaticanes il lui a été impossible de combler entièrement cette lacune. — On consultera avec grand profit les articles très importants et très documentés de M. L. Fumi, déjà cités, dans le *Bollettino della Regia Deputazione di storia patria per l'Umbria*, et l'article de Giac. Romano, *I Paresi nella lotta tra Giovanni XXII e Matteo e Galeazzo Visconti*. Pavia, 1899. Cf. aussi Majocchi, *L'assoluzione di Pavia dall'interdetto di papa Giovanni XXII*, dans *Archivio storico Lombardo*, 3[e] série, VIII, 1897.

[4] Cf. Cipolla, *Storia delle Signorie italiane dal 1313 al 1530*, vol. IV. part. I ; Coria, *Storia di Milano*, II, 2[e] éd., 1856 ; Rosmini, *Dell'istoria di Milano*, 1820.

[5] Citons entre autres la *Chronicon Astense* (*Rer. ital. SS.*, XI, p. 140 et ss.), les *Annales Mediolanenses* (*Ibid.*, XVI, p. 642), les *Annales Genuenses*, (*Ibid.*, XVII, p. 952), les *Istorie Pistolesi*, les *Istorie Fiorentine*

les textes publiés par Raynaldi [1], Bzovius [2], Ughelli [3], Riezler [4], Ratti [5] et Eubel [6]. Mais c'est surtout aux Archives [7] et à la Bibliothèque du Vatican qu'on en devrait chercher les éléments les plus neufs et les plus complets [8].

Le ms. Vat. lat. 3936, sur papier [9], contient en effet les dépositions entièrement inédites recueillies vers 1321-2 contre les Visconti. Dans le ms. Vat. lat. 3937, sur parchemin [10], se trouvent les procès eux mêmes intentés par l'archevêque de Milan et les inquisiteurs à Matteo Visconti et à ses fils Galeazzo, Luchino, Marco, Giovanni, Stefano, ainsi qu'à Scoto de San Geminiano [11].

de Villani (*Ibid.*, XI), la *Chronicon Modoetiense*, (*Ibid.*, XII, col. 1061), la *Chronicon Placentinum* (*Ibid.* XVI), la *Chronicon Parmense* (*Rer. Ital. SS.*, nouv. éd. in 4°, t. IX, part. IX); Morigia, *Istoria dell'antichità di Milano*, Venetia, 1592, p. 102 et ss.

[1] *Annales ecclesiastici*, V.

[2] *Annalium ecclesiasticorum*, XIV, 1625, in f°, col. 318 et 319, 327, 337 et ss., 354 et ss., 373 à 392, 411 et ss., 463-4.

[3] *Italia Sacra*, IV, col. 202 et ss.

[4] *Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern*, Innsbrück, 1891.

[5] *Intorno all'anno della scomunica di Matteo Visconti (Rendiconti del Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere*, série II, vol. XXXVI, 1903, p. 1050 et ss.).

[6] Eubel, *Historisches Jahrbuch*, 1897, XVIII, p. 608 à 631.

[7] Cf. particulièrement *Reg. Vat.* 71, f° 26 v° à 30, et les *Instrum. miscellanea*, sous les années 1318 et ss., dont il existe un inventaire sur fiches.

[8] Les archives de Milan ne fournissent rien, pour ainsi dire, sur les premiers Visconti.

[9] Il se compose de deux cahiers, l'un, complet, de 16 feuillets, l'autre, incomplet, de 13. En tête du premier cahier on lit: *Contra Galeazzum*. Ce cahier comprend les dépositions des témoins contre Galeazzo Visconti jusqu'au f° 12 v°; puis celles contre Marco *(Contra Marcum)*; à partir du f° 14 r° celles contre Luchino *(Contra Luchinum)*; à partir du f° 15 v° celles contre Giovanni *(Contra Johannem)*. Le deuxième cahier comprend les dépositions contre Matteo. Cf. Pièce justificative I.

[10] Sur la couverture en peau rouge on lit cette mention du XIV[e] siècle: « Liber inquisitorum ». Le registre est postérieur à 1324; des actes du mois de novembre de cette année y sont insérés.

[11] « In isto volumine continentur duo libri. Primus liber continet omnes processus factos per dominum archiepiscopum Mediolanensem et

A dire vrai une telle étude serait, à peu de choses près, l'histoire même de la longue lutte livrée par le pape aux Visconti et à leurs partisans. Elle intéresserait l'histoire de presque toute l'Italie septentrionale qui prit parti dans la bataille; elle nous ferait voir villes et seigneurs de Lombardie partagés en ce grand différend [1].

Nous ne nous proposons pas ici — pour le moment du moins — d'exposer dans son ampleur un épisode aussi important, aussi fertile en conséquences, de la longue lutte des guelfes et des gibelins. Il nous suffira d'examiner au moyen des dépositions recueillies contre les Visconti les accusations dont ils furent l'objet, de verser ainsi au dossier de leur procès plusieurs pièces inédites curieuses à plus d'un titre, d'en critiquer d'autre, peu connues, de les encadrer au milieu des évènements historiques et politiques qui les font mieux comprendre et qu'elles expliquent, de les éclairer enfin par ce que l'on sait des mœurs laïques et cléricales de cette époque.

inquisitores heretice pravitatis contra dannate memorie Matheum de Vicecomitibus de Mediolano, Galeatium, Luchinum, Marchum et Johanem et Stephanum ejus filios, necnon Scotum de Sancto Geminiano, omnes de pravitate heretica legiptime condennatos. Secundus liber continet processus factos per eosdem dominum archiepiscopum et inquisitores contra fautores predictorum hereticorum ». Les tables qui se trouvent au début et à la fin du registre ont été publiées par L. Frati, *La contesa fra Matteo Visconti e papa Giovanni XXII secondo i documenti dell'archivio vaticano*, dans l'*Archivio storico lombardo*, sér. II, vol. V, a. XV, 1888, p. 249 et ss. d'après une copie du Vat. lat. 3937 qui se trouve à la Bibliothèque universitaire de Bologne (n° 1233).

[1] Cf. Vat. lat. 3937, et *Annales Mediolanenses* dans *Rer. Ital. SS.*, XVI, col. 698.

I.

Les débuts du procès.

L'avènement au pontificat de l'évêque de Cahors, Jacques d'Euze, ne fit qu'accroître l'état de trouble et de discorde où se trouvait l'Italie septentrionale dans les premières années du XIVe siècle. Son élection suscita, on le sait, des violentes colères et des haines tenaces. Jean XXII qui devait trouver avec les Fraticelles une opposition populaire [1], rencontra dans les trois vicaires impériaux du nord de l'Italie, Cangrande della Scala de Vérone, Passerini de Mantoue, et Matteo Visconti de Milan [2], les chefs de l'opposition seigneuriale qu'il devait user ses ressources à combattre [3].

[1] Cf. Ehrle, *Die Spiritualen, ihr Verhältniss zum Franziskanerorden und zu den Fraticellen (Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, IV, p. 7 et ss.). — Nombre de frères parcouraient les villes et les campagnes, prêchant contre Jean XXII, l'accusant d'être hérétique et soulevant le peuple contre lui. Cf. Ehrle, *Ludwig der Bayer und die Fraticellen und Ghibellinen von Todi und Amelia im Jahre 1328* (*Ibid.*, I, p. 158 et ss., II, p. 653 et ss.).

[2] Sur le vicariat des Visconti, cf. Sickel, *Das Vicariat der Visconti (Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Phil. Histor. Classe*, 1859), p. 3 et ss.

[3] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus* 49: Dépenses faites pour la guerre de Lombardie contre les rebelles, 1321-2. Ce registre, fort intéressant, montre quelles sommes énormes l'église employait à combattre ses adversaires du nord de l'Italie; cf. f°s 9, 13. Cf. de même *Collectorie* 145, f° 19, le petit cahier intitulé: « Cartularium subsidii oblati domino nostro pape per prelatos et alias personas ecclesiasticas contra rebelles... CCC floren. auri quos idem prepositus... in subsidium expugnationis Galeacii de Vicecomitibus et fratrum suorum hereticorum dampnatorum eorumque sequacium et fautorum... ».

Rien qu'en 1324 le pape avait reçu, d'après un compte incomplet, de divers prélats, églises et abbayes du midi de la France plus de 20.000 florins (*Ibid.*, f° 19 v°). De même en 1326, 1327, des sommes énormes sont versées dans le même but. Cf. le « Cartularium subsidii oblati domino papa per prelatos et personas ecclesiasticas pro expugnatione hereticorum Mediolani » (*Ibid.*, f° 33).

De ces trois adversaires Matteo était assurément l'un des plus puissants [1]. Par ses fils, mariés magnifiquement au dire des chroniqueurs, il tenait tout le pays. Galeazzo dominait à Plaisance et Crémone, Marco à Tortone et Alexandrie, Luchino à Pavie et Voghera, Stefano à Verceil et à Novare [2]. A Bergame Matteo nommait le recteur; il étendait son autorité, nous dit J. de Cermenate dans son histoire, sur la plupart des villes de Ligurie [3].

Les hostilités ne commencèrent pas immédiatement entre les Visconti et Jean XXII. Le 14 octobre 1316 le pape écrivait à Matteo lui demandant de cesser la guerre qu'il faisait à la ville de Brescia et lui annonçant l'arrivée de ses « messagers de paix » [4]. Le 12 mars 1317 il établissait une trêve de six mois entre Robert, roi de Sicile, d'une part, et Matteo Visconti, Amédée, comte de Savoie, Manfred, marquis de Saluces et Philippe de Savoie, d'autre part [5], mais le 31 mars il déclarait illégal le titre de vicaire impérial [6]. Matteo qui l'avait reçu de l'empereur [7] devait donc le déposer, ce qu'il fit; mais il conserva l'office et se fit proclamer seigneur par le peuple de Milan.

C'est peu après que se place la venue dans cette ville des légats pontificaux qui parcouraient l'Italie septentrionale et tâ-

[1] « Quorum... nullus remansit qui in fortia Mattei non fuerit, et exaltatum est nomen ejus et amplificata ejus dominatio » (*Rer. Ital. SS.*, XII, col. 1112).

[2] *Ibid.*, col. 1113. Cf. Riezler, *Vatikanische Akten*, p. 25. Dans ces deux dernières villes Matteo tenait les habitants « sub ungula » (*Ibid.*, p. 24).

[3] *Historia Johannis de Cermenate notarii Mediolanensis*, n. éd. de L. A. Ferrai (*Fonti per la storia d'Italia* pub. dall'*Istituto storico italiano*), Roma, 1889, p. 30.

[4] Preger, *Die Politik Johanns XXII in Bezug auf Italien und Deutschland*, dans *Abhandlungen der historischen Klasse der Königlich. Bayerischen Akademie der Wissenschaft*, XVI, II, 1882, p. 160-1.

[5] Riezler, n° 39, p. 18-9.

[6] Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, II, col. 643.

[7] Riezler, p. 103, n° 186.

chaient d'y négocier la paix. Reçus avec honneur dans l'église cathédrale aux derniers jours d'avril, ils proposèrent à Matteo la trêve désirée par le pape. Ils lui demandèrent notamment le rappel des habitants de Milan, de Pavie, de Tortone, d'Alexandrie, de Novare, de Plaisance qu'il avait dépouillés, emprisonnés ou expulsés. Matteo répondit que son autorité suffisait à assurer la paix et la justice sur ses terres et que les della Torre ne devaient et ne pouvaient être admis à Milan où plus de cinquante nobles « étaient prêts à manger leurs fils plutôt qu'à laisser rentrer dans la ville ou à libérer les partisans de cette famille »[1].

Le 14 mai les légats pontificaux quittaient Milan et allaient à Brescia, à Vérone, poursuivre leur mission[2]. Celle-ci avait échoué dans le domaine des Visconti comme elle devait échouer dans les seigneuries voisines. De l'aveu du pape lui même ses envoyés n'étaient pas parvenus à faire la paix entre les guelfes et les gibelins[3]; les Visconti[4] continuaient de guerroyer dans le nord de l'Italie. L'Église eut alors recours aux armes spirituelles.

Le premier procès contre Matteo fut commencé le 28 novembre 1317; Guido, évêque d'Asti, et Leone, évêque de Côme, en furent chargés[5].

Sommé à plusieurs reprises de relâcher les della Torre qu'il tenait emprisonnés, Matteo refusa. Convoqué ainsi que son juge Scoto

[1] « Quod in Mediolano erant quinquaginta nobiles qui ante comederent filios suos quam illuc redire permitterent Turrianos vel eos vel alios de carcere liberarent » (*Ibid.*, p. 26).

[2] *Ibid.*, p. 27.

[3] « Et licet iidem inquisitor et minister ad partes accedentes easdem pro reformanda pace multo labore sudaverint, nichil tamen profecerunt » (*Ibid.*, p. 73, n° 121).

[4] *Chronicon parmense* (*Rer. Ital. SS.*, nouv. éd., IX, 9, p. 154, cf. p. 146-7, 152); *Annales Mediolanenses* (*Rer. Ital. SS.*, XVI, col. 697).

[5] Quelques unes des pièces originales de ce procès (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1316-7, n° 44, et a. 1317-8, n° 2), ont été publiées partiellement par Ratti (*Rendiconti dell'Istituto Lombardo*, 2e série, XXXVI, 1903, p. 1055 et ss.).

de San Gemignano à comparaître devant les évêques, il ne s'y résolut que le 3 décembre, dans le cloître du monastère de Saint Ambroise. Le 10 février 1318 l'évêque notifiait au pape que depuis un mois déjà l'excommunication avait été prononcée contre Matteo et l'interdit contre Milan et toutes les villes, terres, châteaux et lieux qu'il gouvernait ou qui lui obéissaient [1]. En même temps que Matteo, les seigneurs de Vérone et de Mantoue, Cane della Scala et Passerini, étaient excommuniés et sommés, le 6 avril, d'avoir à se présenter dans les deux mois devant le Saint Siège [2].

En réponse à ces mesures la ligue gibeline élut le 16 décembre, à Soncino, Cangrande comme son capitaine [3]. La cour pontificale se décida alors à prendre l'offensive. Jean XXII confia au cardinal Bertrand du Pouget le titre de légat en Italie. Envoyé « comme ange de la paix » [4] il allait donner à la guerre lombarde une nouvelle impulsion.

II.

Les dépositions contre les Visconti.

Les chroniqueurs ont retracé avec quelques détails les péripéties de la lutte qui se livra alors. Mais à les lire on prendrait une idée insuffisante de son vrai caractère. Les documents d'archives sont ici plus vivants que les chroniques.

[1] *Ibidem*, p. 1063, cf. p. 1053.

[2] Preger, *Die Politik Johanns XXII* dans *Abhandlungen der hist. Klasse der König. Münch. Akad.*, XVII, p. 205-6, 211-2. — Cf. Capasso, *op. cit.*, p. 286.

[3] « In quo parlamento dominus Canisgrandis de la Scala factus fuit generalis capitaneus guerre lige gebelline partis tocius Lombardie » (*Chron. Veron.* dans *Rer. Ital. SS.*, VIII, col. 642). — Cf. Spangenberg, *Cangrande I della Scala*, I, p. 167.

[4] « Tanquam pacis angelum destinamus » (Riezler, p. 74, n° 121). Cf. *Annales Mediolanenses* dans *Rer. Ital. SS.*, XVI, col. 697).

Alors que celles ci ne nous parlent que des combats du légat de Jean XXII contre les Visconti, un texte curieux conservé aux archives du Vatican [1] nous montre ces derniers recourant à d'autres armes, employant pour abattre leur adversaire la magie et l'envoûtement; aux plus graves accusations de sorcellerie il mêle le nom de Dante.

Le document en question consiste en deux dépositions qui auraient été faites par un clerc milanais, Bartolomeo Canholati, à Avignon, le 9 février et le 11 septembre 1320, en présence d'Arnaud de Via, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache [2], de Pierre, abbé de Saint-Sernin de Toulouse [3] et de Gérard de Lalo, notaire apostolique d'Avignon; le légat pontifical, Bertrand du Pouget [4], assistait également à la première de ces dépositions.

Encore que publiées [5] ces dernières sont assez importantes pour qu'on les résume avec quelque précision. Voici la substance de la première.

Vers le milieu du mois d'octobre 1319 se trouvant à Paullo, Bartolomeo reçoit de Matteo Visconti l'ordre de venir à Milan. Il s'y rend le lendemain et trouve le seigneur de la ville dans une chambre de son palais avec son juge Scoto de San Gemignano

[1] *Instr. miscellanea*, an. 1320, n°s 2 et 2ᵃ.

[2] Sur Arnaud de Via, frère de Jacques de Via qui mourut, peut-être emprisonné, en juin 1317, cf. Duchamel, *Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via*, dans *Bull. monumental*, 1883-4, p. 401-35.

[3] Pierre Tissier, vice chancelier de l'église romaine, abbé de Saint-Sernin en 1318, fut cardinal de San Stefano au Celius en 1320, et mourut en 1330.

[4] On a cru, sans raisons semble-t-il, que Bertrand du Pouget était le neveu du pape. Cf. Ciaccio, *Il cardinale legato Bertrando du Pouget*, Romagna, 1905, p. 91.

[5] Eubel, *Vom Zaubereiunwesen anfangs des 14. Jahrhunderts*, dans *Historiches Jahrbuch*, XVIII, 1897, p. 609 à 625. Le texte est publié correctement, on peut seulement regretter que des deux exemplaires qui nous en sont parvenus l'éditeur n'ait pas choisi celui qui porte seul le seing et la souscription du notaire.



et un médecin Antonio Pelacane. « J'ai un grand service à te demander » lui dit Matteo, et, comme le clerc proteste de son dévouement, il lui fait montrer une statuette d'argent, longue de plus d'une palme, ayant figure et forme humaine, portant sur le front ces lettres sculptées : *Jacobus*, *papa Johannes*, et sur la poitrine un signe cabalistique représentant Saturne avec ce mot : *Amaymon*, nom d'un démon de l'occident. Un couvercle d'argent recouvraít la tête perforée de l'image.

« Ce pape, déclare Matteo, est aussi peu pape que moi Dieu ; s'il était pape il ne ferait pas ce qu'il fait, il ne précipiterait pas dans l'erreur tout l'univers. Il s'efforce de me dépouiller de mon héritage et de m'anéantir ; je ferai mon possible pour lui rendre la pareille »[1]. Et, après d'autres injures contre Jean XXII il ajoute : « Vois, Bartolomeo, cette image que j'ai fait faire pour causer la mort du pape ; il faut qu'elle soit soumise à des fumigations ; tu sais les faire, fais les donc avec la solennité qui convient ; je te ferai riche et puissant »[2]. Bartolomeo refuse, disant qu'il ne sait les faire ; il déclare même ne plus avoir du « suc de mapello », décoction empoisonnée que Scoto de San Gemignano a vue entre ses mains. Irrité de ce refus Matteo le chasse avec colère, le menaçant de la mort s'il révèle rien de ce qui lui a été dit.

Le mois suivant Bartolomeo est de nouveau appelé à Milan par Matteo qui le reçoit aimablement et lui demande d'aller porter à

[1] « Iste papa ita parum est papa sicut ego quantum ad Deum, et si esset papa non faceret ista que facit, nec poneret totum mundum in errore, et nittitur et laborat et posse suum facit me exheredare et extirpare; et ego conabor et posse meum faciam quod sibi similia faciam » (*Ibid.*, p. 611).

[2] « Vide, Bartholomee, ecce istam imaginem quam feci fieri ad destructionem istius pape qui me persequitur; et est necessarium quod subfumigetur, et quia tu scis facere subfumigationem in talibus volo quod tu facias subfumigationes isti ymagini cum solennitatibus convenientibus, et scias quod si hoc feceris que rogo, ego faciam te divitem et potentem juxta me et in terra mea » (*Ibid.*, p. 611).

Vérone, à Pietro Nani, habile dans l'art des incantations, l'image du pape. Et comme il s'excuse sur l'état de sa santé, le seigneur de Milan s'écrie : « Je vois bien que tu ne veux me rendre aucun service, va-t-en, va-t-en ! ».

Resté cependant huit jours dans la ville Bartolomeo apprend que maitre Antonio est parti pour Vérone vers le 18 novembre et n'est revenu que vers Noël. Retourné lui même à Paullo il est appelé à la cour pontificale ; avant de s'y rendre il repasse à Milan où Scoto lui montre un livre de magie avec des formules pour attirer l'amour, exciter la haine ou découvrir les voleurs, et où les voyelles étaient remplacées par des points : Scoto lui montre aussi la statuette d'argent à laquelle on a ajouté entre les épaules le mot de « Meruyn », sans doute le nom d'un démon ; il lui expose aussi, à sa demande, toutes les conjurations auxquelles on doit soumettre l'image.

Le témoin assure aux inquisiteurs qu'aussitôt après avoir vu la statue de Jean XXII il a averti Simone della Torre [1] et ses amis de veiller sur le danger qui menaçait le pape.

Du moins sa déposition mettait-elle la cour pontificale au courant de l'affaire.

Le 11 septembre 1320 Bartolomeo complète ainsi ses premières déclarations.

Un jour du mois de mars, entrant dans Milan, il est arrêté par les gens de Matteo, et, sans autre explication, mis en prison. Soupçonné d'avoir révélé à la cour pontificale les démarches faites auprès de lui il est mis à la torture malgré son affirmation qu'il n'est allé à Avignon que pour soigner Pierre de Via, malade, et qu'il n'a pas touché mot de l'affaire de l'envoûtement. Relâché au bout de quarante jours, sans qu'on ait pu lui arracher aucun aveu, sur l'intervention de plusieurs nobles et prudhommes de Milan et moyennant deux

[1] Simone della Torre et plusieurs de ses partisans, guelfes acharnés et grands adversaires des Visconti avaient été chassés par eux de Milan.



mille florins d'or versés en gage de son obéissance à Scoto devant lequel il doit comparaître deux fois par jour, il reçoit une lettre de Galeazzo l'engageant à venir à Plaisance. Sur sa réponse qu'il est contraint de rester à Milan, celui-ci le fait relâcher, l'emmène avec son armée au château de Malleo[1], et, de retour à Plaisance, le traite avec honneur et lui exprime son regret des mauvais traitements que lui a infligés Matteo; il lui demande en confidence s'il n'a rien fait pour empêcher la réussite de l'envoûtement, tout en lui jurant de le protéger et de garder son secret. Bartolomeo répond qu'il n'est pour rien dans cet insuccès dû seulement au fait que les pratiques ont été mal faites. Scoto lui ayant demandé conseil pour achever les incantations, lui promettant de grandes richesses, il s'excuse, disant qu'il ne peut rien faire sans se damner. Alors Galeazzo: « Ne crains rien, sache au contraire que si ton âme était perdue et damnée, elle serait sauvée si tu faisais ce que je demande. Vois en effet combien ce pape sème la mort dans toute la Lombardie et de combien d'homicides il est cause. Celui qui le ferait mourir aurait le salut éternel. Ce pape a partie liée avec les guelfes, il les fait rentrer dans leurs demeures et pourchasse au contraire les gibelins. Tuer ce pape serait œuvre de miséricorde ». Bartolomeo demande à réfléchir. Galeazzo reprend: « Sais-tu que j'ai fait venir maître Dante Alighieri de Florence pour cette affaire ». Bartolomeo: « Il me plait que Dante fasse ce que vous demandez ». Galeazzo: « Pour rien au monde je ne souffrirais que Dante intervienne en cette affaire; je ne la lui révèlerais pas pour mille florins d'or car je veux que tu t'en charges; j'ai grande confiance en toi »[2].

[1] Commune des environs de Lodi. Cf. *Rivista d'Italia*, 1898, II, p. 137.

[2] « Vide, Bartholomee, non timeas propter hoc perdere animam; ymmo scias quod si anima tua esset perdita et dampnata, anima tua salvaretur si tu faceres ea que rogo; quia tu vides qualiter iste papa ponit morbum in tota Lombardia et Ytalia et fecit fieri et committi homicidia et scias pro certo quod ille homo salvaretur qui procuraret quod iste papa moreretur. Tu enim, Bartholomee, vides quod notorium est quod iste papa est

Deux jours après Bartolomeo feint d'être prêt, il demande l'image et va à Milan acheter le suc vénéneux nécessaire à l'envoûtement. Mis en possession de la statue peu après son retour il la reconnait pour celle qu'on lui a déjà montrée.

Cette image il l'a apportée à Avignon; il la produit, ainsi que les lettres de Galeazzo, devant l'abbé de Saint-Sernin, devant Arnaud et le notaire Gérard de Lalo.

* * *

Telles sont les dépositions du clerc de Milan. Avant de les critiquer il convient d'en rapprocher les autres témoignages recueillis contre Matteo et ses fils.

Conservés dans le ms. Vat. lat. 3936 de la Bibliothèque Vaticane [1] — resté inédit et inutilisé jusqu'ici — ils constituent une source importante et curieuse pour l'histoire des villes de Lombardie dans les premières années du XIVe siècle et nous renseignent sur

parcialis et facit partem cum parte gelfa et facit gelfos ejectos reduci in domos suas et non permittit quod gibellini reducantur ad domos suas set cassat et persequitur gebellinos. et ideo scias pro firmo, Bartholomee, quod magnam elemosinam et misericordiam faceret quicumque daret mortem isti pape, et ideo rogo te. Bartholomee, quod tu facias ea de quibus ego rogo te ». Et tunc dictus Bartholomeus respondit super predictis: « Domine Galas, sciatis quod ego cogitabo super predictis quid ego potero facere ». Cui Galas dixit: « Deus det tibi bene cogitare ». Et tunc ibidem dictus Galeas dixit eidem Bartholomeo: « Scias quod ego feci venire ad me magistrum Dante Aleguiro de Florentia pro isto eodem negotio pro quo rogo te ». Cui Bartholomeus dixit: « Sciatis quod multum placet michi quod ille faciat ea que petetis ». Cui Bartholomeo dictus Galas dixit: « Scias, Bartholomee, quod pro aliqua re de mundo ego non sustinerem Dante Aleguiro in predictis poneret manum suam vel aliquid faceret, ymmo nec revelarem sibi istud negocium qui daret michi mille florenos auri quia volo quod tu facias, quia de te multum confido » (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1320, n° 2 et n° 2 *bis*; cf. *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 621).

[1] Nous en donnons d'importants extraits dans nos Pièces justificatives, n° I.



les luttes qui se livraient alors, sur les mœurs réelles ou supposées des adversaires de Jean XXII.

Au premier abord ils semblent accréditer la déposition de Bartolomeo. A les croire les Visconti auraient largement mérité le reproche d'hérésie, voire de magie. Ils seraient bien capables d'avoir machiné contre le pape le complot dont les accuse le clerc milanais.

Non seulement, affirment divers témoins, Matteo a fait chasser par son viguier Scoto de San Gemignano les inquisiteurs chargés par le pape de poursuivre en Lombardie leur laborieux office et empêché les tribunaux de l'inquisition de fonctionner, mais il encore excité la colère du peuple de Milan en dispersant des croisés réunis pour une prédication. On cite de lui des propos entachés d'hérésie: devant témoins il a nié la résurrection de la chair, la providence divine, l'enfer, le paradis, et déclaré qu' « après cette vie rien ne survit de l'homme »[1]. Instigateur et ami de l'hérésiarque Dolcino[2], l'hérésie est pour lui comme une tradition de famille: ne sait-on pas qu'une de ses aïeules fut privée de sépulture ecclésiastique, que sa mère était parente de l'hérétique Manfreda, livrée au bras séculier et qu'il a vainement tentée de délivrer, qu'enfin une sœur de son père ou de son aïeule avait épousé le comte de Cortenova dont le château, repaire d'hérétiques, fut détruit par les inquisiteurs[3].

Allié aux infidèles et aux schismatiques Matteo a formé une ligue contre l'Eglise avec le roi de Tunis, envoyé des ambassadeurs au roi de Grenade, poussé les gibelins, les rebelles de Lombardie, Frédéric de Sicile et tous leurs partisans à faire un nouveau pape

[1] *Ibidem*, f° 19.

[2] *Ibidem*, f° 20 v°. La chose n'est pas impossible. Dolcino parcourut en effet toute la Lombardie (*Historia fratris Dulcini heresiarche* dans *Rer. Ital. SS.*, nouv. éd., t. IX, 5, p. IX, note 4). Sur l'hérésie de fra Dolcino, cf. notamment: Tocco, *Gli apostolici e fra Dolcino* dans *Archivio storico italiano*, série V, XIX, 1897, p. 241 et ss.

[3] Pièce justificative I, f° 21 v° et ss.

pour l'opposer à Jean XXII. Lors de son entrevue à Soncino avec Cangrande della Scala il a fait célébrer un office divin sur le tombeau d'Aicelino Romano, rebelle à l'Eglise et excommunié; trouvant son cadavre à peu près intact trois ans après l'ensevelissement il a crié au miracle et adoré le mort comme un saint [1].

Enfin les témoins qui l'accusent de magie ont vu chez lui des écrits avec invocations démoniaques; on assure aussi qu'il prend conseil de deux démons familiers [2].

Des accusations aussi graves sont recueillies contre Galeazzo. L'évêque de Plaisance et divers prélats ont été chassés par lui de cette ville; il s'est emparé de leurs biens et de ceux des maisons religieuses; il a porté atteinte aux ecclésiastiques, levant sur eux des tailles indues; sur son ordre des prêtres ont été mis à mort; les inquisiteurs dépouillés de leurs privilèges accoutumés n'ont pu remplir leur office. Enfin il a violé l'interdit de Plaisance. On l'accuse aussi d'avoir fréquenté la maison de l'hérétique Manfreda, de n'avoir, lors de sa condamnation, échappé à l'obligation de se croiser qu'à l'intervention de son père. Impudique comme lui il a déclaré que la fornication n'est pas un péché, que la continence des religieux ne vaut rien au regard de Dieu car les choses du monde sont faites pour qu'on en use; on l'accuse joignant l'exemple à la parole d'avoir abusé de plusieurs religieuses des monastères de Milan.

On lui prête les propos les plus impies: « Croyez-vous, a-t-il dit à des dominicains, croyez-vous que tout ce que vous prêchez et dites des peines de l'enfer soit vrai? A coup sûr vous ne dites tout cela que pour effrayer les gens ». Sa haine contre Jean XXII éclate à chaque instant; il a déclaré un jour que celui-ci n'était pas vrai pape: « Si je tenais celui qui se dit son légat, a-t-il ajouté, je le noierais dans le Pô ».

[1] *Ibid.*, f° 25.
[2] *Ibid.*, f° 20.



Il est coupable enfin d'adorer des statues, de prendre conseil de ses idoles, d'avoir attiré à Plaisance tous les nécromanciens et de posséder un grand nombre de traités de sorcellerie pour invoquer les démons [1].

Ce sont à peu de choses près les mêmes bruits qu'on recueille contre les autres fils de Matteo. A Marco on réproche d'avoir porté mille préjudices à l'église de Terdone; il a contraint un prêtre à se déshonorer, il a violé l'interdit, entravé l'inquisition, enfin il a fait brûler des statuettes représentant le pape, le légat et l'évêque de Verceil [2]. Luchino s'est emparé des châteaux, des droits et des biens de l'église de Pavie, il a chassé l'inquisiteur de cette ville. Quant à Stefano, sur l'ordre de son père, il a emprisonné l'évêque de Verceil et divers prélats.

Contre Giovanni on n'a pu prouver qu'il ait pris conseil des démons mais on sait qu'il a rempli les églises et les monastères de gens indignes et qu'il a intercepté les courriers envoyés à Milan par le pape [3].

III.

Valeur des témoignages.

On le voit les charges relevées contre les Visconti sont fort graves. Accusés d'avoir essayé d'envoûter Jean XXII ils sont convaincus d'hérésie, de sorcellerie.

Mais quel crédit faut il accorder à tous ces témoignages recueillis contre eux? Que vaut la déposition de Bartolomeo Canholati, que valent les autres dépositions du procès?

[1] Pièce justificative I.

[2] Pièce justificative I; « Prefatusque Marchus statuas seu ymagines faciens fabricari personas domini pape ac domini legati ac prefati episcopi Vercellensis representantes in eorum ignominiam et contemptum fecit comburi » (Bibl. du Vatican. ms. Vat. lat., 3937, p. 102).

[3] Pièce justificative I.

On ne saurait évidemment prendre à la lettre toutes les affirmations du clerc milanais; la critique à vrai dire ne laisse pas que d'en être assez délicate. Du moins ne peut-on mettre en doute, comme on l'a fait [1], l'authenticité du document. Il nous est parvenu sous deux formes, d'une part en rouleau de parchemin rédigé par le notaire apostolique Gérard de Lalo et revêtu de son seing [2] que nous retrouvons en d'autres documents [3], d'autre part dans un cahier de papier [4] dépourvu de toute marque d'authenticité [5]. L'écriture sans être la même ici et là date de la même époque, de la première moitié du XIV[e] siècle.

Mais, pour être authentique au sens diplomatique, le document que nous examinons n'est pas pour cela véridique, et l'on peut se demander avec M. Capasso [6] si toute la déposition de Bartolomeo n'est pas un manège de la cour papale pour accuser, après tant d'autres, les Visconti du crime de magie et d'hérésie.

[1] Capasso, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, XXVI, 1895, p. 463.

[2] « Et ego Geraldus de Lalo, clericus de Monteviridi, sancti Flori dyocesis, publicus apostolica auctoritate notarius, premissis juramenti prestationi, interrogationibus et depositioni memorati Bartholomei una cum prefatis dominis cardinalibus et vicecancellario presens interfui, et requisitus per dominos eosdem in hanc presentem publicam formam in quinque rotulis glutino conjunctis redegi et signo meo consueto in locis juncturarum quinque signavi ». (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1320, n° 2). Le rouleau est composé en effet de cinq feuilles de parchemin collées ensemble. Le seing de Gérard de Lalo à cheval sur chacun des quatre raccords se trouve encore à la fin de la pièce, en sorte qu'il figure bien cinq fois sur l'acte en question.

[3] Notamment dans les pièces du procès de Hugues Gérard conservées aux archives du Vatican, *Collectorie* 493, f° 7, 8, 9, etc.

[4] Le cahier à couverture de parchemin comprend 20 feuillets dont trois en blanc.

[5] Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1320, n° 2. C'est ce texte qu'a publié Eubel.

[6] *Bollettino della Società Pavese*, 1908, p. 290-1. M. Capasso ne semble pas avoir vu le document dont il parle. Celui ci ne se trouve pas dans le ms. Vat. 1320 mais dans les *Instr. miscellanea*, a. 1320.

Remarquons tout d'abord que c'est le même notaire chargé d'instruire en 1317 contre Hugues Géraud [1] qui a enregistré les dépositions de Bartolomeo; de plus celles ci sont faites en présence de Pierre, abbé de Saint-Sernin, déjà chargé en 1318 par Jean XXII d'instruire le procès de Bernard Délicieux [2] et qui figure dans l'affaire d'Hugues Géraud [3], dans celle de l'archevêque d'Aix Robert [4], dans le procès enfin fait aux négromanciens [5]. Ce fait, s'il peut jeter quelqne suspicion sur l'origine de ces dépositions dont l'auteur n'est point connu par ailleurs, ne constitue pas cependant un argument contre elles. Un défenseur de Jean XXII convaincu de la culpabilité de Hugues Géraud y verrait même un indice en faveur de leur véracité [6].

A dire vrai, des faits, des détails qui sont rapportés dans la déposition de Bartolomeo plusieurs semblent exacts [7] et aucun n'est invraisemblable.

[1] Albe, *Hugues Géraud*, p. 70, 77, etc. — La même année nous retrouvons Gérard de Lalo chargé d'assigner aux familiers du pape leur logis en Avignon. Il n'est plus désigné ici sous le titre de notaire, mais sous celui de chapelain du pape. (Arch. du Vatican, *Collectorie* 52, f° 48 v° et passim).

[2] Hauréau, *Bernard Délicieux*, p. 146.

[3] Albe, p. 33 note 2, 36 note, etc.

[4] Mouan, dans *Mém. lus à la Sorbonne, Histoire,* 1869, p. 173.

[5] Hansen, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns,* p. 2.

[6] Albe, p. 135.

[7] Bartolomeo nous raconte qu'à une époque que son récit place au mois de mai 1320 il accompagna au château de Malleo Galeazzo qui s'y rendait avec son armée; « et in crastinum ivit apud Placentiam et secum fuit in exercitu castri Mallei per decem dies » (*Hist. Jahrbuch,* 1897, p. 620). Or nous savons par les chroniqueurs qu'au mois de mai 1320 Galeazzo se trouvait bien au château de Malleo avec ses troupes: « Anno Christi MCCCXX, de mense madii, dominus Galeaz Vicecomes cum exercitu Placentinorum et Laudensium fecit exercitum ad castrum Mallei » (*Chronicon placentinum* dans Muratori, *Rerum Ital. SS.*, XVI, col. 492); « eodem anno dominus Galeazius Vicecomes, dominus Placentie, cum Placentinis et soldatis suis... exivit hostiliter et posuit exercitum suum contra castrum Mallei, districtus Laudi, et stetit ibi per magnum tempus » (*Chronicon parmense*, dans *Rer. Ital. SS.,* nouv. ed., t. IV, part. IX, p. 162).

Les pratiques d'envoûtement semblent avoir été très répandues au début du XIV[e] siècle. Sans doute on ne saurait s'autoriser pour l'affirmer du grand nombre d'affaires où il en est question [1]. Nous savons qu'on ne craignait pas d'accuser de sorcellerie ceux dont on voulait se débarrasser. Un intéressant document nous apprend que des clercs du diocèse de Béziers avaient fabriqué du temps de Jean XXII de fausses lettres pour convaincre leur évêque Guillem d'une tentative d'envoûtement contre Jean XXII [2]. Mais le fait même qu'on mêlait à tout cette pratique tend à prouver qu'elle était entrée plus ou moins profondément dans les mœurs [3]. Le XIV[e] siècle, d'une manière générale, a cru au maléfice de l'envoûtement, comme à l'influence des astres, comme à la puissance des démons [4].

[1] En 1316 le cardinal François Caetani fut accusé d'avoir essayé d'envoûter le roi de France, le comte de Poitiers et Jacques et Pierre Colonna. Cf. Bertrandy, *Recherches sur l'origine, l'élection et le couronnement de Jean XXII*, Paris, 1854, et Ch. - V. Langlois, *Notices et documents relatifs à l'histoire de France à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle. L'affaire du cardinal Francesco Caetani*, dans *Revue historique*, LXIII, p. 56. C'est à cette affaire que fait allusion la lettre publiée par Coulon dans les *Lettres curiales de Jean* XXII, col. 63-4, n° 71. Robert d'Artois et Hugues Géraud, évêque de Cahors, furent accusés de tentatives analogues, le premier contre Jean le Bon (B. Zeller, Philippe VI et Robert d'Artois, 1885, p. 77-171), le second contre Jean XXII (E. Albe, *op. cit.*). Cf. encore J. M. Vidal, *Affaire d'envoûtement au tribunal d'inquisition de Tours*, dans *Revue de Bretagne*, 1902-3, p. 485 à 504.

[2] Pièce justificative II. Les ennemis de Mahaut d'Artois avaient suborné contre elle de faux témoins. Cf. *Mém. Soc. Antiquaires*, XXVIII, 3[e] série, t. VIII.

[3] M. Ch.-V. Langlois est peu enclin à admettre, en règle générale, les accusations de ce genre (*Revue historique*, LXIII, p. 70). Peut-être faut-il se garder de pousser trop loin le scepticisme. Dans l'affaire de Guichard de Troyes le texte récemment publié par G. Mollat (*Moyen Age*, 1908, p. 309-314) semble montrer que l'évêque ne fut pas si innocent qu'on pouvait le croire.

[4] Hansen, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns*, p. 2 et suiv., 14-15, 447-9. Les affaires d'idolatrie et de magie étaient si fréquentes qu'il existait des formulaires d'interrogatoire pour les accusés de cette catégorie. Cf. Fumi, *Eretici et ribelli*, *Bollettino*

Aux images de plomb [1], de cire [2] ou d'argent [3] les hommes de ce temps ne demandaient pas seulement la mort de leurs ennemis, ils les invoquaient pour savoir grâce à elles les secrets de l'alchimie ou même de l'histoire, les vérités et les trésors cachés [4]. Deux clercs de Toulouse espèrent, en 1323, apprendre d'une statue de plomb qu'ils font fabriquer si les filles du comte de Bruniquel ont été empoisonnées comme le croit leur père [5]. D'étranges

Società Umbria, III, 1897. p. 445 et ss., Hansen, *op. cit.*, p. 48 et ss. Plusieurs écrits de Jean XXII attestent l'extraordinaire développement de ces superstitions sous son pontificat : « Quia ergo adorare demonem, baptizare ymagines et talia sunt valde gravia peccata et modernis temporibus multum incipiunt pullulare... Adorare demonem vel baptisare ymaginem potest procedere ex duabus causis distinctis, scilicet vel quia credo demonem adorandum vel ymaginem esse capacem affectus et sacramenti baptismi, vel quia aliquo pacto expresso vel tacito cum demone hoc facto ut demon indimpleat desiderium meum in hiis que non sunt supra facultatem suam » (Bibl. du Vatican, ms. Vat. lat. 4869, f° 79 v° col. 1 et 2). Cf. Pièces justificatives I et II.

[1] Hansen, *op. cit.* p. 448.

[2] *Ibid.*, p. 14.

[3] *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 610.

[4] *Ibid.*, p. 14. p. 448, etc.

[5] « Et tunc ipse deponens [Petrus Raimundi Sparnerii], promisso quod nemini revelaret, ymmo secrete teneret quidquid sibi diceret dictus dominus prior, dixit sibi ostendendo quandam peciam pargameni in qua erat depicta quedam ymago ad effigiem hominis : « Ego loquebar Petro Engilberti quod perquireret michi unum hominem qui secrete talliaret michi unum molle ad similitudinem istius ymaginis in lapide, et ymago de plumbo quam in ipso molle faciemus loquetur, ut dicit Petrus Fabri, semel in mense, dicendo veritatem de hiis que petentur ab ea, ita quod dicet nobis veritatem alquimie in qua tantum laboravimus. Item, et dicet etiam nobis veritatem si filie vicecomitis Bruniquelli fuerunt pocionate, nam dictus vicecomes credit quod fuerint pocionate et rogavit me instanter quod modis omnibus scirem sibi veritatem ». Vidimus du 3 mars 1326 par l'official de Toulouse des confessions faites le 27 juin 1323 devant la cour archiépiscopale de cette ville par deux clercs qui avaient fait fabriquer des images. (Original scellé sur queue de parchemin, Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1323, n° 15 ; acte publié par Hansen, p. 447-9, qui a lu *Alquienne* au lieu de *alquimie*, et *patronate* au lieu de *pocionate*).

coincidences entretenaient ces superstitions. Jacques de Via n'était-il pas mort peu après son envoûtement par Hugues Géraud ? [1].

On ne saurait donc s'étonner que les plus grands adversaires du pape aient eu recours contre lui, après les armes et les complots [2], à la magie.

Contre les sortilèges Jean XXII lui même a employé les sortilèges [3]. Il a cru, ou feint de croire, à leur efficacité. Une bulle du 27 février 1318 enjoignant à l'évêque de Fréjus et à Pierre Tissier de rechercher activement les clercs et les laïcs qui s'adonnaient à la négromancie [4] nous montre l'idée que le pape se faisait de leur efficacité. Ce ne sont pas à des chimères que s'adressent les prières et les supplications des sorciers que maudit Jean XXII mais à des esprits pervers et puissants; la magie est une science née d'un fol désir de savoir et « de la conspiration maudite des hommes et des mauvais anges » [5].

[1] Cf. Albe, p. 54-5.

[2] En 1317 Bernard Artige forma contre le pape un complot à main armée : Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, a. 1317, n° 51, col. 72; Vaissète, IX, p. 462; Albe, p. 131; cf. la lettre de Jean XXII du 18 septembre 1317 (Guérard, *Documents sur la Gascogne*, n° 22, p. 27; Coulon, *Lettres curiales de Jean XXII*, n° 224.

[3] La lettre du 8 mars 1317 de Jean XXII à Marguerite de Foix pour la remercier de l'antidote qu'elle lui avait procurée a été publiée par Coulon, *Un présent de Philippe V roi de France au pape Jean XXII*, dans *Mélanges*, 1894, p. 603, par L. Guérard, *Documents sur la Gascogne*, 1896, n°s 3 et 4, p. 6 et ss. — Cf. Hansen, *Quellen*, p. 250-1.

[4] Cette bulle publiée en partie par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, a. 1317, n° 53; par Coulon, *Lettres curiales de Jean XXII*, n°s 484 et 485, col. 397 et ss.; par Eubel, *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 627; par Fumi, *Eretici e rebelli nell'Umbria*, dans *Bollettino Società Umbra*, 1897, p. 280-3, l'a été plus récemment encore par Hansen, *Quellen* p. 2 à 4, n° 3.

[5] « Johanes de Lemovicis... et quondam Thomas, dictus Alamannus, clerici, et Innocentius, barbitonsor venerabilis fratris nostri... archiepiscopi Lugdunensis... et nonnulli alii in nostra curia residentes, nolentes juxta doctrinam apti sobrie sapere set nimie vanitatis ebrietate dissipare, reprobis ausibus appetentes, se nigromancie, geomancie et aliarum magicarum artium moliminibus implicarunt et implicant scripta et libros

Diverses autres bulles de Jean XXII condamnant ceux qui fabriquent des images et invoquent les démons attestent l'étendue et la persistance à cette époque des pratiques d'envoûtement [1]. La tentative reprochée aux Visconti n'a donc rien en elle même qui doive surprendre. Pareille imputation est chose banale à cette époque.

Ce qui pourrait étonner d'avantage c'est que, d'une si grave encore que si commune accusation on ne voit pas que la cour pontificale ait fait usage.

Sans doute les bulles pontificales parlent des crimes horribles de Matteo et de Galeazzo avec des expressions assez vagues pour rappeler parfois celles employées pour qualifier les pratiques d'envoûtement [2]; sans doute on reproche aux seigneurs de Milan

habentes hujusmodi artium, que quidem, cum sint artes demonum ex quadam pestifera societate hominum et angelorum malorum exorte, vitande forent cuilibet christiano et omni penitus execratione dampnande, speculis et ymaginibus secundum ritum suum execrabilem consecratis usi fuere frequenter, ac in circulis se ponentes malignos spiritus sepius invocarunt ut per eos contra salutem hominum molirentur aut eos interimendo violentia carminis aut eorum abreviando vitam violentia immissa langoris » (Hansen, *Quellen*, p. 2 et 3).

[1] Bulle du 22 août 1320 déclarant que les inquisiteurs pourront enquérir contre ceux « qui operantur vel operari procurant quamcumque ymaginem vel quodcumque aliud ad demonem alligandum seu cum demonum invocatione ad quodcumque maleficium perpetrandum aut qui sacramento babtismatis abutendo ymaginem de cera, seu de re alia factam, baptizant sive faciunt baptizari seu alias cum invocatione demonum ipsam fabricant quomodolibet aut faciunt fabricari... » (Hansen, *Quellen* p. 4-5, n° 4. Cf. Raynaldi, a. 1320, p. 141, n° XXXI). — Ces pratiques, dont nous avons tant d'exemples, nous sont signalées en 1326, 1327, 1330, etc. (*Ibid.*, a. 1327, p. 358, n° XLV; Hansen, *Quellen*, n°s 5, 6, p. 6 et 7: « errores et abhominationes... adhuc vigent ».

[2] « Ipsius autem execrabilium scelerum et culparum effrenata temeritas peccata multiplicavit » (Vat. lat., 3937, f° 1). Dans l'affaire d'Hugues Géraud on parle en ces termes du crime d'envoûtement dont l'évêque de Cahors était convaincu: « multa gravia et enormia dicitur commisisse » (Albe, p. 44).

de s'entretenir avec le diable et d'invoquer des démons [1], on déclare qu'ils ont encouru le châtiment des hérétiques; mais ce n'est que dans les dépositions de Bartolomeo qu'est formulée l'accusation d'envoûtement. On ne la retrouve point dans les autres dépositions que nous avons résumées, et, si l'état fragmentaire dans lequel ces dernières nous sont parvenues empêche qu'on fasse état de ce silence, du moins l'absence de cet article dans le registre même des actes du procès semble indiquer que la cour pontificale laissa tomber cette accusation. Du moins elle n'y insista guère [2].

Peut-on de ce fait tirer avantage pour infirmer les dires du clerc milanais, c'est ce qu'il ne semble pas.

Sans doute on peut dire qu'ayant fait un faux la cour pontificale jugea dangereux de s'en servir; mais on peut croire aussi, avec plus de vraisemblance, qu'en laissant tomber cette accusation elle ne fit qu'appliquer ce principe de droit: *Testis unus, testis nullus*. Bartolomeo étant seul à affirmer la chose elle ne pouvait être considérée comme prouvée.

En admettant cette dernière hypothèse, et c'est à quoi nous inclinons, on écarte la première car il n'est guère admissible que la cour papale ayant fait fabriquer de faux documents ait éprouvé à s'en servir des scrupules de nature juridique. A tant faire qu'à recourir à un faux elle l'eut fait probant.

A dire vrai Jean XXII n'était peut-être pas incapable d'accuser d'un crime imaginaire ses ennemis [3], mais, en l'espèce, il avait

[1] « Demones preterea quorum est servus effectus et cum quibus confederationem fecisse videtur, desperatus de divina potencia multociens execrabiliter invocavit et quesivit ab eis responsiones et consilia in agendis » (Vat. lat. 3937, p. 59).

[2] Nous ne croyons pas comme l'ont cru MM. Passerini (*Giornale dantesco*, 1896, p. 127) et Albe (*loc. cit.*, p. 41, note 2) que la dénonciation de Bartolomeo à Simone della Torre ait été l'origine du second procès des Visconti.

[3] Il aurait, de sa main, dans une pièce par lui signée (?) reproduit contre Bernard Délicieux l'accusation d'avoir empoisonné Benoit XI (Hauréau, *op. cit.*, p. 152).

moins d'intérêt a forger de nouvelles accusations pour perdre les Visconti déjà excommuniés, sous le coup d'un long procès, et contre qui les griefs étaient légion, que ceux ci n'en avaient à lui enlever la vie par des pratiques alors jugées presque infaillibles. Sans doute, convaincre Matteo et Galeazzo d'avoir essayé d'envoûter Jean XXII c'était leur faire encourir la peine du feu, châtiment qui avait frappé Géraud convaincu d'un crime analogue et que le pape réclame lui même dans ses traités contre les adorateurs du démon et les baptiseurs d'images [1]. Mais le crime d'hérésie suffisait déjà à requérir contre eux une peine aussi grave. Quand ils essayèrent de bruler les cendres de Matteo les inquisiteurs ne voulurent sans doute qu'exécuter contre lui le châtiment qu'il avait encouru comme hérétique [2].

On voit d'autant moins pourquoi la cour pontificale aurait forgé ce nouveau grief qu'il n'était point dans son dessein de pousser

[1] Dans ses constitutions Jean XXII distingue l'hérésie en soi, c'est à dire l'erreur intellectuelle, des pratiques extérieures qui peuvent tromper. On peut adorer le démon et baptiser les images sans être proprement hérétique. Il se peut en effet qu'on fasse cela sans penser de mal des sacrements, de la valeur propre du baptême. On peut de même fouler dans la boue le corps du Christ sans en penser de mal: « sic si alius tota die conculcaret corpus Christi et nullum honorem impenderet, dum tamen male non crederet, non esset judicandus hereticus » (Vat. lat., 4869, f° 78, col. 1), mais ce sont là subtilités de théologien qui s'évanouissent devant le châtiment. Les hommes ne peuvent juger que d'après les faits. Celui qui baptise les images sera donc puni comme hérétique. Bien plus, comme ce crime pullule il serait justice, dit le pape, de brûler ceux qui s'adonnent à de semblables pratiques: « Quia ergo adorare demonem, baptizare ymagines et talia sunt valde gravia peccata et modernis temporibus multum incipiunt pullulare, valde rationabiliter posset ecclesia statuere quod talia facientes, etiam si non haberent errorem fidei in intellectu, si facerent hoc precise propter aliquod pactum cum demone habitum, velud heretici punirentur, et forsitan expediret ut propter gravitatem pene homines a talibus arcerentur » (*Ibid.*, f° 79, col. 1 et 2).

[2] Les partisans de Matteo empêchèrent la chose: « et per consequentes impediri volentes ne funus dicti Mattei heretici ignibus merito concremandum inveniri vel apprehendi possit » (Vat. lat. 3937, p. 257, 15 mai 1323). Cf. *Ibid.*, p. 311, 18 nov. 1323.

les choses à l'extrême. Alors que grondent l'excommunication et l'anathème contre les Visconti le légat pontifical semble ne pas répugner à des tentatives d'accommodement auxquelles s'intéresse même le roi de France [1].

Au nombre des raisons enfin qui contribuent à détourner de l'hypothèse d'une déposition simulée et de tous points mensongère, nous placerons l'attitude à tout le moins douteuse de Bartolomeo lui-même; il parait n'avoir dénoncé les Visconti que par crainte d'être compromis dans l'affaire. Ses tergiversations semblent accréditer, en une certaine mesure, l'ensemble de son témoignage.

Ainsi nous aurions tendance à croire que Matteo et Galeazzo Visconti se sont bien réellement rendus coupables de quelque tentative d'envoûtement contre Jean XXII, ou, tout au moins, que la déposition du clerc de Milan n'est pas à rejeter en bloc comme un document fabriqué par les ennemis des seigneurs de la ville [2].

Il n'est que prudent d'ajouter que nous sommes en cette opinion guidé bien plus par des impressions que par des preuves.

[1] Le 3 septembre 1320 le légat Bertrand du Pouget avait envoyé un chapelain demander à Matteo et à la commune de Milan de constituer des ambassadeurs pour traiter avec lui (Raynaldi, *Annales*, V, p. 130-2). Le 22 mai 1321 le roi de France et le comte de la Marche interviennent en faveur de Matteo (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1321, caps. XVI, n° 25ª; cf. ibid., pièce n° IV; cf. Preger, *Abhandlungen*, p. 222-3. En 1322, au mois de juin, troisième ambassade de Charles de France pour faire la paix avec les Visconti (Preger, *Beiträge*, n. 69; cf. Capasso, p. 266-7). Le roi de France exposant à Jean XXII son désir de faire le voyage d'outre mer s'exprimait en ces termes: « Item, saint peres se mesire Mathius Viscontes, si enfant, si ami et li coumuns de Milan et leur aidant estoient reconcilié a la dite eglise et fussent en l'amour et vraie obeissance de la glise, si comme il le desirent moult, par ce pourroit estre pais et concorde pourchaciée par le pais et meesmement entre eus et le roi de Sezile, laquel chose feroit grant avencement et adrecement audit saint voyage » (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1322-3).

[2] Il resterait que ceux-ci aient pu fabriquer la pièce à une époque postérieure, pour ternir la mémoire des Visconti. Mais l'hypothèse que ne justifie aucunement l'écriture du document en question est peu vraisemblable et sans fondement.

En l'état actuel la culpabilité des Visconti est aussi difficile à établir que leur innocence.

Reste le second groupe des dépositions réunies contre eux et qui nous sont parvenues, non sous forme d'acte notarié, mais consignées dans un registre. Au contraire des dépositions de Bartolomeo elles forment une des bases du procès. Mais il serait également imprudent de prendre à la lettre toutes les accusations qu'elles contiennent.

Nous n'avons pas les noms de la plupart des témoins et ceux que nous connaissons sont à bon droit suspects, ce sont en général des inquisiteurs voire des valets d'inquisition [1]. De plus un grand nombre de témoins ne connaissent les faits qu'ils affirment que par ouï dire [2]. Il convient d'ailleurs de remarquer que la cour pontificale n'ajoutait pas aveuglément foi à tous les griefs jetés à la face des Visconti. Un grand nombre d'articles sont repoussés comme non prouvés, d'autres sont indiqués comme ne l'étant pas ou faiblement. A côté de racontars stupides, de conclusions tendancieuses tirées de faits sans importance [3], on trouve des détails exacts sur les luttes de Matteo et de ses fils contre le pape et ses inquisiteurs: on y rencontre des renseignements précieux et qui semblent exacts, des conversations vivantes et vraisemblables. Et ici plus encore que pour les dépositions de Bartolomeo il est délicat de distinguer le vrai du faux; il ne s'agit pas d'accepter ou de rejeter en bloc, il faut choisir et le choix est souvent impossible et toujours malaisé.

[1] Pièce justificative I.

[2] Pièce justificative I, f° 11, 14 v° — Le fait par exemple de déclarer sans fondements les accusations portées contre Luchino d'adorer les statues et les idoles, contre Giovanni d'invoquer les démons, donnerait plus d'importance aux nombreux témoignages certifiant que Matteo et Galeazzo ont pratiqué des superstitions de ce genre.

[3] Comme Matteo aime à rester seul près d'une fontaine on l'accuse d'invoquer un démon qui s'y trouve (Pièce justificative I).

IV.

Dante et l'affaire de l'envoûtement.

Qu'importe d'ailleurs. Il ne s'agit pas ici de condamner ou d'absoudre. Vraies ou fausses les dépositions du clerc de Milan, comme celles des autres témoins, n'en gardent pas moins tout leur intérêt ou peu s'en faut.

Sur la pratique de l'envoûtement et sur la possibilité de l'intervention de Dante en cette affaire elles fournissent de curieux aperçus.

Non seulement on y retrouve mentionné l'emploi des livres de magie, véritables manuels que l'on se passait sous le manteau et dont seuls les initiés étaient capables de déchiffrer les mystérieuses formules [1], mais on y voit une fois de plus comment, sur cette vieille croyance [2] que l'on peut avoir par l'intermédiaire de son

[1] *Hist. Jahrbuch*, 1897, p. 612, 614. A ce sujet, cf. Hansen, *Quellen*, p. 3, acte de 1318. Les voyelles y étaient souvent remplacés par des points: cf. Pièce justificative I, f°s 12, 20; voir aussi P. Meyer, *Traités en vers provençaux sur l'astrologie et la géomancie* dans *Romania*, 1897, p. 251 et ss. — Il ne faut pas confondre les livres de magie dont nous parlons avec les traités historiques sur la magie très répandus aussi au XIVe siècle; cf. Bibl. du Vatican, ms. Vat. lat., 2417, f° 12, et Vat. lat. 4275, f° 35 à 40. Pour combattre des pratiques si répandues, les docteurs en théologie composèrent des traités. Un recueil de ce genre, du début du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Vatican dans le fonds Borghese n° 348 renferme de nombreuses consultations sur le baptême des images: « Incipiunt dicta dictorum theologie sacre pagine super questionibus de baptizatione ymaginum et aliarum superstitionum. Et primo dicta fratris Augustini episcopi Zagabriensis ». Ce ms. est antérieur à 1369 car il est signalé dans un inventaire de cette date: Ehrle, *Historia bibliothecae pontificum romanorum*, p. 505, n. 768. Il est postérieur aux premières années du XIVe siècle, car frère Augustin fut évêque de Zanabria (Agram) de 1302 à 1322.

[2] Fossey, *La magie assyrienne*, (*Bibl. des Hautes Etudes, Sc. relig.*, XV), Paris, 1902, p. 78 et ss. Cf. Eubel, dans *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 626.



image une action sur un être vivant, étaient venues se greffer la cérémonie du baptême qu'un prêtre seul pouvait administrer [1], l'invocation aux démons [2], la croyance à l'influence des astres. Tous les détails donnés à ce sujet n'ont certainement pas été inventés de toutes pièces; ils reflètent des pratiques courantes et nous renseignent sur le rite de l'envoûtement tel qu'il se pratiquait au XIV[e] siècle en Italie et en France. Il ne différait guère ici et là, on s'en convaincra rien qu'à lire l'affaire de l'évêque de Cahors, Hugues Géraud [3], ou la déposition des clercs de Toulouse [4].

Encore que plus particulières, les indications que nous fournit sur Dante la déposition de Bartolomeo offrent un intérêt qui ne semblera pas moins vif.

Signalé pour la première fois en 1895 par Giuseppe Jorio dans la *Rivista Abruzzese* [5], puis par le professeur Passerini dans le *Giornale dantesco* [6], le passage où le nom du grand poète est prononcé a attiré l'attention des dantistes et des historiens du nord de l'Italie [7]. Les récents travaux des professeurs Zingarelli [8] et Kraus [9] sur Dante en font état. Mais les commentaires auxquels il a donné

[1] La bénédiction par un prêtre était un rite essentiel. Dans l'affaire d'Hugues Géraud on aurait fait rebaptiser par un chapelain les images qui l'avaient été déjà par un évêque dont on croyait le titre suspect: Albe, p. 6. — Cf. Fumi, *Eretici e ribelli* dans *Bollettino della Società Umbria,* III, 1897, p. 439-440.

[2] *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 614, 623.

[3] Albe. Fumi, *op. cit.,* p. 439, 440.

[4] Hansen, *Quellen,* p. 447-9.

[5] Ann. X, 1895, p. 352-8, *Una nuova notizia sulla vita di Dante.* Le passage relatif à Dante y est fort mal publié.

[6] 1896, an. IV, quad. III, p. 126-130. Le texte cité est également peu correct.

[7] Fumi, *loc. cit.*, p. 444, note 1; Grauert, dans *Historisches Jahrbuch*, XVIII, I, p. 72-76; I. della Giovanna, *Dante mago*, dans *Rivista d'Italia*, a. I, vol. II, 1898, p. 135-138; Tocco, dans l'*Archivio storico lombardo*. 1899, serie III, XXIV; p. 412 et ss.

[8] *Dante* (*Storia letteraria d'Italia*), Milano, s. d., p. 327-8.

[9] *Dante, sein Leben und sein Werck,* Berlin, 1897, p. 111-4.

lieu ne laissent pas que d'être fort discordants. Alors que M. Fumi inclinerait à voir dans les paroles de Galeazzo une preuve de l'hérésie de Dante [1], Tocco n'y voit rien de pareil [2]; alors que della Giovanna en conclue que Dante est venu effectivement à Plaisance pour quelque affaire et que Galeazzo avait profité de sa présence pour tâcher de persuader Canholati, sans parler à Dante de l'affaire [3], Grauert incline à croire qu'il lui en avait parlé [4]; alors que les professeurs Kraus [5] et Passerini [6] ne doutent pas qu'il s'agisse de Dante, le professeur Zingarelli semble moins assuré sur ce point [7].

Il nous sera donc permis, sans avoir la prétention d'apporter sur ce sujet l'étude définitive que souhaitent les dantistes [8] mais que nous interdit notre incompétence [9], d'exposer brièvement les questions soulevées à cet égard par le second récit de Bartolomeo.

La première de ces questions, et qui se pose aussi bien dans l'hypothèse d'une déposition simulée que dans celle d'une déposition réelle, est celle des rapports de Dante avec Galeazzo et de la venue possible du poète à Plaisance peu après le mois de mai 1320 [10].

[1] *Loc. cit.*, p. 444, note 1.

[2] *Archivio storico lombardo*, 1899, série III, XXIV, p. 412-3.

[3] *Dante mago*, dans *Rivista d'Italia*, a. I, vol. II, 1898, p. 135-38.

[4] *Historisches Jahrbuch*, 1897, p. 72-6.

[5] *Op. cit.*, p. 111-2.

[6] *Op. cit.*, p. 129.

[7] *Op. cit.*, p. 328.

[8] Cf. *Rassegna critica della letteratura italiana*, a. I, 1896, p. 160; on y exprime l'espoir « che qualche dantista residente a Roma ci dia uno studio definitivo sul prezioso e curioso documento ».

[9] Nous sommes heureux d'exprimer ici notre gratitude à M. Henry Cochin qui a bien voulu nous faire part des intéressantes remarques que lui suggérait le passage en question et qui nous a donné d'utiles indications sur la bibliographie dantesque.

[10] La conversation où Galeazzo parle de Dante aurait eu lieu peu après l'expédition à Malleo que les chroniqueurs placent au mois de mai 1320. Elle est antérieure nécessairement au 11 septembre 1320, date de la seconde déposition de Bartolomeo Canholati.

A vrai dire l'affirmation de Galeazzo qu'il a fait venir Dante auprès de lui est pour le moins suspecte, ce nom illustre ne semblant être mis en avant que pour les besoins de la cause ; mais elle suppose des relations entre les deux hommes, peut-être une entrevue récente, elle indique du moins qu'une pareille entrevue n'était pas une impossibilité [1].

Or nous savons que Dante se trouvait le 20 janvier 1320 à Vérone où il séjourna vraisemblablement, qu'il alla aussi à Mantoue [2]; on a de plus des raisons de croire qu'il fit des voyages en d'autres cités [3], il est fort possible qu'il soit passé à Plaisance [4]. Sa venue dans cette ville s'expliquerait aisément sans qu'il soit besoin d'admettre l'hypothèse d'un appel de Galeazzo. Ami dévoué du seigneur de Vérone Cangrande della Scala, à la cour duquel il semble avoir résidé [5], et dont il a loué, en des vers bien connus, la magnificence et la générosité [6], il a pu être chargé par lui d'une

[1] Il est peu question des Visconti de Milan dans l'œuvre de Dante. Voir *Purg.*, VIII, 80; *Convito*, IV, ch. 20.

[2] Zingarelli, *Dante*, p. 322.

[3] M. Zingarelli admet que Dante aura eu l'occasion de visiter d'autres villes, p. 318, 329; cf. Jorio, *Rivista Abruzzese*, X, 1895, p. 357.

[4] Cf. ce qu'il dit de Plaisance et de ses habitants dans le *De Vulg. Eloquio*, I, 10, 53, dans le *Convivio*, III, 8, 38, dans la ballade *Fresca rosa novella*, v. 33.

[5] Pour croire à ce séjour à la cour de Cangrande della Scala on s'est surtout appuyé sur ces vers du Paradis (XVII, 70):

« Lo primo tuo rifugio e il primo ostello
Sarà la cortesia del gran Lombardo,
Che in su la scala porta il santo uccello ».

Sur les rapports de Dante et de Cangrande, cf. Spangenberg, *Cangrande I della Scala*, 1892; Grion, *Cangrande amico di Dante* dans *Propugnatore*, IV, 2, p. 395, 428, et Bolognini dans *Archivio storico italiano*, 1894, ser. V, vol. XIII, p. 131-2. Au sujet de l'épître dédicatoire du Paradis adressée à Cangrande et dont l'authenticité a été contestée, cf. Zingarelli, p. 308-9; Luiso, *Per la varia fortuna di Dante nel secolo XIV*, dans *Giornale dantesco*, a. X, et *Bullettino della società dantesca italiana*, 1902, p. 273 et ss.

[6] « Le sue magnificenze conosciute » (*Par.*, XVII, 85 et ss.). — On a souvent identifié Cangrande avec le Veltro (*Inf.*, I, 101 et ss.).

mission de confiance. Si l'on songe que Milan, Mantoue et Vérone étaient les trois centres principaux d'opposition à Jean XXII, que Cangrande, élu en 1318 chef de la ligue gibeline à Soncino, avait grand intérêt en un moment où la lutte était ardente à se tenir en rapport direct avec ses partisans, et particulièrement avec les Visconti qui soutenaient le principal effort des troupes pontificales [1] et auxquels il envoyait des renforts à la même époque, on sera tenté d'admettre que Dante, venu jusqu'à Mantoue, ait poussé jusqu'à Plaisance. Il aurait servi d'intermédiaire entre les chefs du parti gibelin. Ne devait-il pas, une année plus tard [2], aller à Venise chargé d'une mission analogue? Ainsi s'expliquerait sa présence auprès de Galeazzo, qui, profitant de la venue du poète dans la ville [3], aurait mis en avant son nom pour convaincre Bartolomeo de lui rendre le service demandé.

Les paroles prêtées à tort ou à raison à Galeazzo posent une seconde question, non moins intéressante, celle de la réputation qu'avait Dante dès la fin de sa vie [4]. Elles montrent non seulement qu'il passait pour un adversaire déclaré des guelfes et de Jean XXII qu'il a flétri avec tant de violence [5], mais encore qu'il

[1] Cf. Zingarelli, p. 323.

[2] Au mois d'août 1321, *ibid.*, p. 344-5; Scartazzini, *Dantologia*, p. 193.

[3] La question de savoir si Dante a été à Plaisance vient d'être reprise par A. Candian, dans le *Bollettino storico piacentino*, 1908, p. 249-253 *(Dante fu mai a Piacenza?)*; l'auteur n'apporte rien de neuf, ni un fait, ni une hypothèse: il ne pose même pas la question dans son ampleur.

[4] Vers 1318 un grammairien de Bologne lui aurait adressé une églogue.

[5] Dante n'a pas mis Jean XXII dans son enfer, mais saint Pierre le flétrit comme mauvais pasteur et le range au nombre de ses successeurs indignes:

« In vesta di pastor lupi rapaci
Si veggion di quassù per tutti i paschi:
O difesa di Dio, perchè pur giaci?
Del sangue nostro Caorsini e Guaschi
S'apparecchian di bere . . .
(Par. XXVII, 55 et ss.).

Cf. *Ibid.*, XVIII, 130 et ss., l'apostrophe véhémente:

« Ma tu, che sol per cancellare scrivi ».

était réputé, dès avant sa mort, pour un maître en l'art pervers de la magie.

Et l'on ne saurait s'étonner que les hommes du moyen âge aient soupçonné de connaissances surnaturelles celui qui avait pris comme guide dans son merveilleux voyage à travers le ciel et l'enfer, Virgile [1], c'est-à-dire le poète qui passait alors pour le mage prophétique des temps païens [2]; mais on ne savait point que la légende plus tard illustrée par Boccace [3] fût déjà née du vivant de l'auteur de la Divine Comédie.

Le fait vaut qu'on y insiste. On ne saurait pour le contester arguer de la fausseté de la déposition de Bartolomeo. Dans l'hypothèse en effet où celle-ci serait une machination de la cour pontificale il faudrait admettre que le nom de Dante y a été introduit à dessein pour le compromettre; ce serait une preuve éclatante que le poète était suspect à la cour pontificale et que celle-ci cherchait à lui nuire par tous les moyens.

Cette réputation un peu mystérieuse du poète dès avant sa mort, on est naturellement tenté de se demander en quelle mesure elle était fondée, en quelle mesure Dante a participé aux croyances superstitieuses et hérétiques [4] de tant d'hommes de son temps.

[1] « Tu duca, tu signore e tu maestro » (Inf. II, 140); cf. *Ibid.*, I, 79, 85, 113, etc.

[2] Cf. Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, 1872, 2 vol. in 8°; Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, II, p. 196 et ss., et *Saggi Danteschi, Virgilio nella comedia*, p. 135 et ss.

[3] Un jour, nous dit Boccace, une femme voyant passer dans Vérone le poète au visage mélancolique et pensif, dit, en le montrant du doigt à ses compagnes: « Voyez celui qui va dans l'enfer et en revient quand il lui plait, et en rapporte des nouvelles », etc. Ce récit célèbre a inspiré une abondante littérature. Cf. G. Papanti, *Dante secondo la tradizione e i novellatori*, 1873, p. 8.

[4] Parmi les passages de la Divine Comédie qui ont pu faire soupçonner Dante d'avoir cru, comme tant de ses contemporains, aux maléfices, à la puissance des démons, à l'influence des astres, on peut citer: Inf. XX, 121-123, XXIV, 112-4, XXXIII, 26-7. A ce sujet cf. A. Graf, *Demonologia di Dante* dans *Giornale storico*, 1887, p. 31; Blochet, *Les*

Il ne saurait être question de reprendre ici cette question jadis fort controversée et qu'on résoud volontiers aujourd'hui par le dédain pour une pareille accusation [1]. Bien évidemment la déposition de Bartolomeo ne prouve absolument rien à l'égard de Dante; remarquons seulement qu'à l'avoir étudiée ainsi que les documents contemporains, à avoir vu se multiplier les accusations et les procès d'hérésie, à avoir surpris aussi constantes, et, semble-t-il, aussi répandues les pratiques superstitieuses, on ne peut croire que Dante Alighieri les ait ignorées [2]. Il ne resta, peut-être, pas tou-

sources orientales de la Divine Comédie, p. 173. — Il ne semble pas qu'on puisse faire grand état contre l'orthodoxie de Dante du célèbre passage où il verse des larmes sur le supplice des devins (Inf. XX); cf. d'Ovidio *Dante e la magia* dans *Nuova Antologia*, 1892, p. 194; Giovanna, *Dante mago* dans *Rivista d'Italia*, 1, 2, a. 1898, p. 140-1. Au sujet du prétendu sonnet de Dante où se trouve une recette sur la pierre philosophale voir Castets, *Revue des langues romanes*, série III, t. IV, et Giovanna, *loc. cit.*, p. 143-4.

Les hérésiarques, on le sait, sont punis par Dante dans le sixième cercle de l'enfer (Inf. XI), mais le poète ne parle d'aucun hérésiarque de son temps ce qui est curieux à une époque et dans une région où les hérésies pullulaient, cf. Tocco, *Dante e l'eresia*, p. 88-9, dans *Giornale dantesco*, 1897, p. 344 et ss.; fra Dolcino est puni comme schismatique, non comme hérétique (Inf. XXVIII, v. 55 et ss.). Rappelons à ce propos que Matteo fut accusé d'avoir été le conseiller de fra Dolcino (Pièce justificative I).

[1] M. Scartazzini n'envisage même pas la possibilité que Dante fut hérétique (*Dantologia*, p. 176).

[2] Comment croire que Dante n'ait eu, comme le dit Tocco (*Dante e l'eresia*, p. 21), qu'une vague idée de l'hérésie? Elle l'entourait de toute part; à Florence les hérétiques étaient fort nombreux au XIIIe siècle (cf. textes publiés par Tocco, n°s 1 à 18, p. 33 à 58, 1276 à 1313, et Lami, *Lezioni di Antichità Toscane*, col. 555); ils remplissaient la Toscane au XIVe siècle (Arch. du Vatican, *Collectorie* 249, 250, 251: Rationes inquisitoris heretice pravitatis in Tuscia 1319-1322). Dans son propre parti, parmi ses amis, il y avait beaucoup d'hérétiques ou réputés tels, par exemple Bonconte da Montefeltro, frère de Frederigo da Montefeltro, excommunié par Jean XXII et déclaré hérétique et idolâtre: acte de 1320, 11 septembre (Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, III, p. 349, n° 14096); acte du 21 octobre 1321 (*ibid.*, IV, p. 158, n° 16101) acte du 22 février 1322 (*ibid.*, p. 169, n° 16190).

jours étranger aux complots ni aux accusations où elles étaient mêlées. La haine de Bertrand du Pouget, cardinal légat de Jean XXII en Lombardie [1], n'a-t-elle pas poursuivi en même temps que les Visconti l'auteur trop peu orthodoxe du traité de la *Monarchia* ? [2] n'a t-on pas voulu brûler ses ossements comme ceux de Matteo ? [3]

V.

Importance et caractère du procès des Visconti.

Il ne faudrait pas s'exagérer l'importance des accusations dirigées contre les Visconti. Elles ne se trouvent ni au début ni au terme de leur procès; elles ne paraissent même pas avoir eu un grand retentissement.

A une époque où l'excommunication frappait tous les ennemis de l'église, où l'interdit pesait sur toutes les villes qui avaient embrassé leur cause, où sorciers, hérétiques, schimatiques pullulaient, une accusation d'envoûtement de plus ou de moins ne faisait pas grand bruit; convaincue de fausseté ou reconnue vraie elle ne tardait guère à tomber dans l'oubli. Pour frapper l'imagination populaire il fallait que ces mystérieux complots eussent coûté la vie à leurs auteurs ou qu'ils fussent suivis de la mort de ceux contre qui ils étaient dirigés.

Aussi bien en l'affaire des Visconti ce qui passionnait toute l'Italie septentrionale à cette époque, ce n'étaient point les armes employées par les adversaires en présence, c'était l'issue même de la

[1] Il est mentionné parmi les auditeurs de la première déposition de Bartolomeo Canholati.

[2] On fit, on le sait, plusieurs réfutations de ce traité. Cf. Kraus, *Dante*, p. 281.

[3] *Vita di Dante* da G. Boccaccio, éd. Fr. Macri-Leone, p. 73; cf. Kraus, p. 112, 281; *Rivista Abruzzese*, X, 1895, p. 357-8; Passerini, *Giornale dantesco*, 1896, p. 129-130.

lutte qu'ils se livraient et qui devait se prolonger encore de nombreuses années.

L'excommunication prononcée contre Matteo Cane della Scala de Vérone, et Passerini de Mantoue, le 27 juin 1320 [1], publiée et notifiée peu après [2], fut suivie en effet de beaucoup d'autres [3]. Le 23 janvier 1322 Jean XXII mandait à Bertrand du Pouget, son légat en Lombardie, d'étendre aux partisans de Matteo les procès dirigés contre lui [4]; le 10 février il lui disait d'exciter à le combattre seigneurs et villes [5]; le 23 il ordonnait, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui seraient en état de le faire, de dénoncer dans les quinze jours les fauteurs des Visconti [6]. Et

[1] Riezler, *Vatikanische Akten*, p. 107, n°s 197, 198, 199. — On leur délivra le 5 juillet des sauf-conduits pour comparaître devant la cour pontificale (*ibid.*, p. 108). Cf. la bulle de Jean XXII du 8 juillet 1320 à Bertrand du Pouget pour relâcher l'interdit mis sur les terres de Lombardie en faveur de ceux qui se soustrairaient à l'obédience de Matteo (*ibid.*, p. 108, n. 201).

[2] Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1320, n° 5 (3 septembre), n°s 8 et 9 (15 septembre), n° 10 (17 septembre), n° 11 (20 septembre), n° 12 (23 septembre), n° 14 (9 octobre), n°s 17 et 17[a] (26 octobre), n° 20 (7 novembre). Cf. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, III, p. 176, n° 12287, p. 178, n° 12296, p. 372, n°s 14333 à 14336.

[3] Le 18 novembre Matteo est cité personnellement à comparaître dans les trois mois devant le Saint Siège (*ibid.*, p. 357-8, n° 14195; Riezler, p. 115), ainsi que plusieurs de ses partisans (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1320, n° 20, actes des 13 et 14 décembre, cf. Mollat, *op. cit.*, III, p. 379, n° 14398); il est excommunié le 19 février 1321 d'après Giuliani (*Continuazione delle memorie di Milano*, X, p. 547-552). Il est de nouveau cité à plusieurs reprises (Frati, *Archivio storico lombardo*, 1888, p. 249 et ss), notamment le 13 janvier 1322 (Bibl. du Vatican, ms. Vat. lat. 3937, p. XXVII-XXX). Le 14 mars 1322 l'archevêque de Milan, Aicardo, prononçait contre Matteo une excommunication solennelle qui était publiée le 30 mars par le légat Bertrand du Pouget. Cette bulle a été publiée par Ughelli, *Italia sacra*, IV, col. 102. L'original se trouve aux Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, an. 1322, n° 8. Il en existe une copie à la Bibliothèque du Vatican, ms. Vat. lat. 3937, f° 1.

[4] Preger, *Abhandlungen*, p. 231-2, n° 86.

[5] *Ibid.*, p. 233, n° 89.

[6] *Archivio storico lombardo*, 1888, p. 245.

l'Eglise qui avait usé contre Matteo les armes spirituelles et temporelles eut aussi recours à la diplomatie et chercha partout des alliés contre lui. Le 4 juin 1322 Jean XXII remerciait Henri de Flandre qui consentait à combattre Matteo [1]; le 26 du même mois il louait Charles de France pour son ardeur à la croisade et l'engageait à tourner son zèle contre l'adversaire de la papauté: « Lève-toi, s'écriait-il, lève-toi pour secourir l'église de Christ! [2] »

Ainsi étendue la lutte ne devait pas cesser avec la mort de Matteo survenue à cette époque [3], elle continua contre Galeazzo [4], qui, chassé de Milan par ses adversaires le 8 novembre, y rentra un mois après et se fit acclamer le 28 ou le 29 décembre comme seigneur et protecteur du peuple [5]. Elle se poursuivit longtemps encore contre les autres fils de Matteo, Marco, Luchino Stefano [6], excommuniés à leur tour le 8 avril 1323 [7].

[1] Preger, *Abhandlungen*, n° 105, p. 242.

[2] « Exurge itaque... in adjutorium ecclesie Christi; exurge et dicti heretici suorumque defensorum et receptatorum ausus improbos comprime superbasque eorum cervices jugo rectitudinis preme » (*Ibid.*, n° 108, p. 243-4).

[3] *Annales Mediolanenses* (dans Muratori, *Rer. Ital. SS.*, XVI, col. 700).

[4] Le 13 novembre 1322 Jean XXII mandait à Bertrand du Pouget de procéder contre Galeazzo (Riezler, *Vatikanische Akten*, p. 161-2, n° 316; cf. Preger, *Abhandlungen*, p. 254-5, n° 312) qui fut condamné par l'archevêque de Milan, Aicardo, le 12 mars 1323 (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1323, n° 5).

[5] Villani, IX, 156, 181-2, 184; cf. Corio, *Storia di Milano*, II, p. 46; Romano, p. 24.

[6] « Cum autem postquam idem Matheus in obstinata pravitate deficiens infelicissime mortis persolvit occasum dicti Galeacius, Marchus, Luchinus, Johannes et Stephanus, heretici manifesti.... velut domus exasperans adversus Deum et romanam ecclesiam et orthodoxam fidem semper dampnabilius et contumacius intumescant ». (Arch. du Vatican, *Instr. miscellanea*, a. 1324, n° 12). Lettres de Jean XXII à l'archevêque de Cologne des 23 et 28 mars 1324 contre les fils de Matteo et leurs partisans condamnés pour hérésie (*ibid.*, n°s 12a et 13). Cf. acte du 27 avril 1324 (Riezler, p. 176-7, n°s 360, 361) et acte de mai ou juin (*ibid.*, p. 177, n° 364).

[7] Bibl. du Vatican, ms. Vat. lat. 3937, p. 102; cf. p. 91, etc. — La paix ne fut faite qu'en 1329 (Arch. du Vatican, armar. XXXIV, vol. 2) etc.

La raison d'être de tant de luttes, de tant d'excommunications, de tant de procès, ce n'était pas la tentative réelle ou imaginaire des Visconti pour envoûter Jean XXII, ce n'était pas non plus leur hérésie. La question qui se posait alors était de savoir si les seigneuries du nord de l'Italie parviendraient à se donner un prince héréditaire et national[1], ou si, au contraire, la papauté réussirait à fonder un puissant état dans cette région.

Avant d'être un procès d'hérésie le procès de Matteo est un procès politique: c'est le procès du pouvoir temporel contre les seigneuries italiennes. Les contemporains ne s'y trompèrent pas[2]: presque toutes les cités lombardes se rangèrent au parti des Visconti[3].

Aussi bien, en insistant comme nous l'avons fait sur les accusations dirigées contre eux n'avons nous fait qu'étudier un des aspects de leur longue lutte contre Jean XXII.

Mais si nous sommes loin d'avoir épuisé les questions qu'elle peut soulever, du moins les textes que nous étudions ne sembleront-ils pas indifférents à qui s'intéresse à l'histoire des mœurs. Ils ne jettent que des lueurs incertaines sur la figure de Dante Alighieri; il en répandent de plus vives sur celle des principaux acteurs de ce long procès. Ils nous montrent les Visconti capables, à ce qu'il semble, d'avoir eu recours contre le pape aux pires sortilèges, à tout le moins entachés d'hérésie, de mœurs très libres,

[1] Dans son rapport fait au pape en 1317 sur l'état de la Lombardie, rapport qui atteste un sens politique remarquable, Bernard Gui se fait l'écho du sentiment publique. Il n'y aura la paix en Lombardie, dit-il, que lorsque les habitants auront « regem unum proprium et naturalem dominum, qui non sit barbare nationis, et regnum ejus continet naturalis posteritas successiva » (Riezler, p. 37).

[2] Le rédacteur des *Annales Mediolanenses* se demande si la guerre du pape contre Milan est juste et il déclare que non « quia papa non debet intromittere se de guerris sed tantum de rebus spiritualibus » (Muratori, *SS.*, XVI, col. 697).

[3] Cf. Bibl. du Vatican, ms. Vat. lat. 3937, *passim*.

d'idées très larges; et l'on évoque volontiers ces hommes résolus à tout pour consolider leur maison chancelante, ces seigneurs patients, jamais découragés, dont on pouvait tout craindre et contre qui on osa tout dire, avec le masque énigmatique et rude, avec la fière silhouette de conquérant dont la statue équestre de Bernabò, un des proches descendants de Matteo, nous conserve, à Milan, au musée du Castello, le vivant souvenir [1].

Et c'est la physionomie de toute une époque qui revit avec eux dans leur procès, celle de toute une société à ce point hantée par la terreur des maléfices que ni les adversaires de Jean XXII ni ce pape lui-même n'ont pu échapper au reproche de s'en être servis et qu'il a paru vraisemblable à des contemporains de Dante d'en soupçonner le grand poète.

ROBERT MICHEL.

---

[1] Cette statue érigée du vivant de Bernabò se trouvait jadis dans l'église de San Giovanni in Conca. Des deux côtés de Bernabò, rigide dans son armure, la lance ou l'épée au poing, marchent deux figures de femmes: l'une à droite porte la balance, c'est la justice, l'autre, les yeux au ciel, appuie sa main sur la tête d'un lion, c'est la force. De cette belle statue on rapproche naturellement celle de Cangrande I della Scala, l'allié de Matteo Visconti, qui s'élève au dessus de la porte de S. Maria Antica à Vérone.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Vers 1322[1].

Extrait des dépositions recueillies contre Galeazzo, Marcho, Luchino, Stefano et Matteo Visconti.

(Bibliothèque du Vatican, ms. Vat. lat. 3936).

CONTRA GALEAZEUM.

I. — [2] *Quod credit et dicit fornicationem et actus impudicos non esse pecatum.*

Deponit[3] quod audivit a juvenibus qui conversabantur cum Galeazeo quod dictus Galeazeus dicebat quod jacere cum mulieribus non est pecatum et quod ex hoc multi inciderunt in illud pecatum.

Deponit quod frequenter et publice coram multis, sed non recordatur coram quibus, erat sermo quid esset pecatum et non pecatum et audivit ipse testis dictum Galeazeum dicentem et affirmantem fornicationem et omnes actus impudicos naturales, quocumque modo fiant, non esse pecatum; et ipse testis redarguebat eum volens reducere eum ad veritatem et predictus Galeazeus addebat deteriora prioribus dicens: « Creditis vos predicatores que predicatis et di-

[1] Plusieurs des dépositions sont indiquées comme ayant été faites trois ans environ après l'entrevue de Soncino, or celle-ci eut lieu le 16 décembre 1318.

[2] Les chiffres romains indiquent les différents articles de l'accusation.

[3] Les dépositions sont indiquées sous des numéros; comme nous ne possédons pas la liste des témoins, nous avons cru inutile de reproduire ces numéros. Chaque paragraphe correspond à une déposition.

citis de penis inferni quod hoc sit verum quanquam anuncietis quod Christus et apostoli hoc predicaverunt. Certe hoc non est verum sed solum dicitur ad terrendum gentes et personas ».

Deponit quod audivit a multis qui audiverunt a dicto Galeazeo vera esse que in articulo continentur, et deponit ipse testis se audivisse a dicto Galeazeo quod abstinentia religiosorum nichil valet coram Deo quia res temporales facte sunt ut gentes utantur eis.

Deponit quod semel reprehendebat dictum Galeazeum de vago et inordinato discursu quem faciebat per civitatem videndo mulieres, qui Galeazeus respondit : « Quale pecatum et quale malum est istud ».

II. — *Quod per plures annos prohibuit ne inquisitor Placentie faceret officiales ad hereticos capiendos in Placentia et sic impedivit officium inquisitionis.*

Deponit quod ipse qui loquitur existens prior Placentie et vicarius inquisitionis perdidit tres hereticos quia dictus Galeazeus prohibuit duobus annis ne fierent officiales, et ex defectu officialium perditi sunt infrascripti heretici, videlicet Bonus homo de Mangianacha de Martinengo, hereticus, Margarita de Gatinaria, et ejus filia, heretice...

[f° 1 v°] Deponit quod Galeazeus in Placentia [1] non permisit officiales inquisitoris gaudere privilegiis et gratiis consuetis, scilicet portationis armorum et exemptione ab exercitu, nec permisit inquisitorem eligere officiales secundum quod videbatur ipsi inquisitori. Que omnia ipse testis audivit a fratre Benedicto, testi, inquisitore. Item, deponit quod predictus inquisitor Placentie in principio Quadragesime proximo preterite formavit sententiam excommunicationis contra omnes et singulos qui scirent aliquos hereticos, nisi infra certum tempus revelarent sibi. Item, precepit omnibus religiosis habentibus officium predicationis quod in suis predicationibus pu-

[1] Plaisance, Emilie.

blice promulgarent auctoritatem domini nostri Ihesu Christi residere apud dominum nostrum summum pontificem tanquam ejus verum vicarium generalem, et dictus Galeazeus prohibuit et impedivit ne dicta sententia et dictum preceptum publicarentur et compulit verbis suis rogatoriis, et quodam modo cominatoriis, supersedere et revocare dictam sententiam et preceptum, isto teste presente et audiente...

[f° 2] Deponit quod inquisitor mandaverat sibi et multis aliis religiosis quod predicarent quo modo excomunicabat omnem hominem dicentem et dogmatizantem quod dominus papa non erat verus papa et hoc mandaverat inquisitor predicari quia multi civitatis Placentie dicebant dominum papam non esse verum papam. Hoc audiens dominus Galeazeus fecit vocari per vicarium suum ipsum qui loquitur et comminatus est ei quod si hoc predicaret vita posset sibi esse modicum cara, et sic fecit omnibus aliis quibus impositum erat per inquisitorem quod hoc deberent predicare, et hoc audivit ipse testis a predictis predicatoribus. Item, deponit quod semel ipse testis predicaverat in quadam missa nova et predicando dixit de auctoritate pape; et ipse post aliquos dies ivit pro quadam pia causa ad dictum Galeazeum et ipse, sic male sentiens de auctoritate pape, ut credit ipse qui loquitur, non potuit continere spiritum suum sed in turbatione dixit ei: « Dimittatis papam et non predicetis de eo quia non est papa nec potest esse papa », et adjecit dictus Galeazeus: « Utinam tenerem eum qui dicit se legatum, quia, per corpus Dei! submergerem eum in Pado quia non est legatus et ille qui misit eum non est papa ». Et hec omnia audivit ipse testis a dicto Galeazeo, modo sunt duo anni vel circa.

[f° 3] III. — *Quod expulit episcopum Placentinum de Placentia et alios prelatos.*

Deponit quod notorium est quod expulit episcopum Placentinum, abbatem Sancti Sepulcri, prepositum majoris ecclesie, prepositum Sancte Euphemie, prepositum Sancti Johanis, de domo, et multos alios . . . . . .

[f° 3 v°] IV. — *Quod occupat et possidet bona et jura episcopatus Placentini.*

[f° 4] ... Deponit quod ille qui positus erat ad colligendum bona pertinentia ad dictum episcopum positus erat per Galeazeum et privaverat dominum Gerardum de Pecoraria, vicedominum, quod non colligeret bona episcopatus cum tamen ad eum pertineret...

[f° 4 v°] V. — *Quod imposuit tallias et collectas clericis et religiosis et piis locis et exigit ab eisdem.*

Deponit quod verum et notorium est quod dictus Galeazeus imposuit et imponit in Placentia talleas et collectas clericis, religiosis et monasteriis, et exigit violenter inferendo multa gravamina et per modum illum per quem exigit pater suus talleas in Mediollano...

[f° 5 v°] VI. — *Quod detinuit et carceravit clericos et religiosos et prelatos.*

... Deponit quod M°. CCC. XXI., in (f)festo Ascensionis, iste testis veniens de Bononia [1] et portans literas episcopi Ferrariensis [2] domino legato fuit captus per officiales dicti Galeazei [f° 6] et fuit positus in carcere, sublatis literis quas portabat, et fuit positus ad tormentum et fuit detentus in ipso carcere VII mensibus. Item, deponit idem testis quod in eodem carcere erat condam sacerdos de plebe, dyocesis Cremonensis [3], qui stetit in ipso carcere septimanis V spoliatus vestibus suis. Item, deponit idem testis quod detinebat in carcere quemdam monachum de Crema et adhuc detinet...

[f° 6 v°] VII. — *Quod traxit moniales de monasteriis et abusus est eis.*

[f° 7] ... Deponit quod mollendinarii qui stabant in molendinis Sancti Savini dicebant quod dictus Galeazeus fecerat fieri

[1] Bologne, Emilie.
[2] Ferrare.
[3] Crémone, Lombardie.

unum pontem super aquam quamdam ut posset transire ad monasterium de Plectoll. ad unam monialem qua abutebatur . . .

VIII. — *Quod fecit spoliari domos religiosorum Placentie per ministros suos.*

. . . Deponit vera esse et notoria . . .

[f° 7 v°] IX. — *Quod prohibuit fieri capitula religiosorum in Placentia.*

. . . Deponit vera esse que in articulo continentur.

X. — *Quod fecit violari interdictum in Placentia et cantari divina officia.*

[f° 8] . . . Deponit quod de mandato Galeazei dictum fuit ipsi testi: « Nisi cantaveritis proiciemus vos in Padum », et hoc fuit dictum multis aliis clericis et religiosis . . .

XI. *Quod expulit de Placentia plures religiosos et personas ecclesiasticas.*

. . . Deponit verum esse de multis religiosis . . .

[f° 8 v°] XII. — *Quod multas personas ecclesiasticas exposuit tormentis.*

[f° 9] . . . Deponunt verum esse quod in articulo continetur et dicunt quod verum est quod domnus Bosius [monachus Sancti Savini] et multi alii . . . fuerunt per Galeazeum expositi tormentis . . .

XIII. — *Quod impedit et impediri facit in terris quas occupat ne pecunia decime imposite pro succursu Terre Sancte defferatur ad cameram domini pape.*

. . . Deponit quod audivit ab illis qui habebant colligere decimas quod Galeazeus dicebat eis: « Si aliquid dabitis domino pape ego accipia[m] a vobis duplum » . . .

XIV. — *Quod impedivit ne procurationes debite domino legato ad eum deferentur.*

[f° 9 v°] . . . Deponunt vera et notoria esse . . .

XV. — *Quod impedit ne pecunia necessaria pro expensis prelatorum commorantium in curia domini legati deferentur ad eos.*

. . . Deponunt vera et notoria . . .

XVI. — *Quod impedit volentes ire ad romanam curiam et portantes literas domini pape.*

[f° 10] ... Deponit quod audivit a Galeazeo quod ipse dixit duobus nunciis volentibus ire vel redeuntibus de curia romana: « Si unquam redieritis Placentiam faciam vos excorriari » ...

XVII. — *Quod impedit ne litere domini pape et domini legati portentur ad terras quas occupat.*

... Deponit quod comminabatur omnibus portantibus literas quod prohiceret eos in Padum ...

XVIII. — *Quod fecit occidi sacerdotes.*

[f° 11] ... Deponit quod Galeazeus fecit suspendi per gulam Ottonem de Maltonsis, canonicum plebis Duliarie, et vidit ipse testis predictum canonicum ad fulchas et fratrem Bertholinum, monacum Sancti Sixti, quem vidit trahi per civitatem, et postea fuit suspensus, et Franceschinum de Vicedominis quem vidit dictus testis decapitari super plateam. Item, de presbitero sancti Nicolai et de multis aliis clericis et religiosis est publica vox et fama ...

XIX. *Quod de qualibet persona seculari et ecclesiastica exigit omni mense certam pecunie quantitatem ...*

[f° 11 v°] XX. — *Quod fuit de secta Manfrede, heretice, et socius condemnatorum per inquisitores.*

... Deponit quod audivit a quodam fratre Pezolo, converso ordinis Heremitarum, qui fuerat hostiarius dicte heretice, quod Galeazeus frequenter ibat cum aliis ad domum dicte Manfrede, qui damnati fuerunt propter illum errorem, ipso fratre Pezolo, hostiario, vidente.

Quidam alius deponit se audivisse quando detectus fuit error predictus dicte Manfrede quod Galeazeus fuisset cruce signatus nisi quia Matheus pater ejus fecit eum ire ad pedes inquisitoris cum corrigia ad collum, ut parceretur ei.

XXI. — *Quod fecit per clericos et religiosos publicari in Placentia quod sententie late contra eum non sunt timende.*

[f° 12] ... Deponit publicum et notorium esse quod Galeazeus, cum quodam qui dicitur Albricus de Ecclesia, et quodam alio qui dicitur magister Leonardus, physicus, et cum quadam muliere que moratur in contrata de templo, de Placentia, frequenter exercet malas artes et invocat demones et ponit corpus Christi in sartagine cum aqua calida ut dyabolus eum teneat in dominio.

Deponit quod audivit a Galeazeo quod papa non est papa et sententie sue non sunt timende.

Deponit quod audivit a Galeazeo quod dominus Johanes non erat papa quia non stabat in sede sua, et faciemus alium papam.

XXII. — *Quod colit statuas et consulit ydola.*

Deponit quod vidit quod Galeazeus receptabat et recipiebat omnes advenientes ad civitatem Placentie quos sciebat nigromanticos vel qui libenter se intromittebant de sculpturis et ymaginibus, quibus mediantibus demones invocabant; et vidit multas scripturas apud familiares dicti Galeazei que locuntur de invocationibus demonum.

Deponit et dicit quod audivit dici quod consulit demones et statuas et addit ipse testis quod magister Leonardus multa ordinabat dicto Galeazeo de pertinentibus ad invocationem.

Deponit quod audivit quod tenebat secum unum nigromanticum quem vidit in curia sua, cum quo consulebatur Galeazeus.

Deponit quod audivit a Facio Ferrario, de Mediolano, quod Galeazeus faciebat invocationes et quod apparebant mali spiritus a quibus requirebat cons(c)ilium de agendis.

... Deponit quod audivit quod magister Leonardus de Salexeto faciebat eum Galeazeum adorare ydola, et, quando audiebat dictus Galeazeus nova prosperitatis, accipiebat statuam unam de cera et ponebat eam in una vegete et postea in platea comunitatis comburi faciebat ymaginem cum vegete.

XXIII. — *Quod habuit progenitores et cognatos et agnatos infamatos de heresi.*

Deponit verum esse de patre et audivit de multis aliis ...

[f° 12 v°] CONTRA MARCUM.

Quod detinuit, incarceravit et torsit clericos et religiosos et sacerdotes...

Deponit verum esse quod per vicarium suum Faxolum detinuit et torsit presbiterum de Paderna, dyocesis Terdonensis [1], modo sunt duo anni et plus...

Quod plures religiosos expulit violenter de terris quas occupat et clericos.

Deponit quod verum est quod expulit de Terdona presbiterum Michaelem, Sancti Silvestri, item, prepositum Sancti Marchi de Terdona; item, manu armata expulit canonicos ecclesie majoris...

[f° 13] *Inebriavit sacerdotem et coegit eum facere opera redundantia in contemptu ecclesie et ministrorum ejus.*

Deponit quod coegit unum sacerdotem cognoscere unam mulierem turpiter...

Quod per vicarium suum in Terdona prohibuit sub magna pena ne quis daret panem nec elemosinam religiosis paupertatis quia servabant interdictum.

Deponit quod vera sunt que in articulo continentur et amplius...

Quod violavit interdictum inmiscendo se divinis et faciendo sepelliri corpora laycorum in cimiteriis ecclesiarum, invitis ministris earum.

Deponit quod Faxolus, vicarius Marci, fecit dirui portam cimiterii Sancte Marie de Cavall. et sepelliri corpora mortuorum...

[f° 13 v°] *Quod impedit et impediri facit ne pecunia decime imposite pro succursu Terre Sancte defferatur ad dominum papam.*

Deponit quod dum ipse testis haberet peccuniam decime collectam et impositam per dominum Clementem et vellet eam consignare ubi debebat, dictus Marcus prohibuit mercatoribus ne peccunia ipsa daretur ipsi testi qui eam deposuerat apud eos...

[1] Tortona, Piémont, prov. d'Alessandria.

Quod impedit ne procurationes debite domino legato ad eum defferantur...

Quod impedit volentes ire ad curiam romanam et portantes literas domino pape...

Quod impedit ne litere domini pape et domini legati portentur ad terras quas occupat...

Quod impedit inquisitores ne exerceant officium suum in terris quas occupat.

... Deponit quod Marcus venit de Terdona cum Gerardo Spinola et magno exercitu equitum et ballisteriorum contra Bergolium quando dictus archiepiscopus et inquisitores erant ibi, in die assignata pro termino Matheo, patri suo, heretico; et dicebatur communiter in via qua simul veniebant quod dictus exercitus ibat expugnare Bergolium...

[f° 14] *Quod habuit projenitores, cognatos et agnatos suspectos de heresi.*

Iste articulus probatur per sententiam patris et per probationes adductas contra predictum patrem suum.

Quod combussit statuas representantes papam, legatum et episcopum Vercellensem [1].

Deponunt esse vera que in articulo continentur.

De Franc. de Mall., (sextus articulus) de expensis prelatorum, (decimus septimus) de fornicatione, (decimus octavus) de occupatione bonorum ecclesie Terdonensis, (decimus octavus) non probantur.

Contra Luchinum.

Quod expulit de terris quas occupat administratorem ecclesie Papiensis [2] *et possidet jura, castra et bona dicte ecclesie Papiensis...*

Quod archidyaconum ecclesie Papiensis fecit expoliari in domo ecclesie, modo sunt anni tres et plus...

[1] Verceil, Piémont, prov. de Novare.
[2] Pavie.

Quod priorem Cremensem[1] *ordinis Predicatorum, cum socio capi fecit et compeditos incarceravit et in castro Setezani tenuit in uno compede multis diebus, modo sunt tres anni vel circa, et pluribus aliis personis ecclesiasticis gravamina consimilia intulit...*

Quod fratrem Barnabam, inquisitorem, expulit de Papia, modo sunt tres anni...

Deponit quod uxor Luchini, flexis genibus, rogavit virum suum quod non expelleretur frater Barnabas inquisitor de Papia ubi dominabatur dictus Luchinus, et tamen fuit expulsus...

[f° 14 v°] *Quod in terris quas occupat impedit ne officium inquisitionis libere fiat et ne inquisitores libere possint discurrere pro officio exercendo...*

Quod habuit projenitores, agnatos et cognatos infamatos de heresi...

Nonus articulus de violatione interdicti, X^us de decimis XI^us de procurationibus, XII^us de expensis prelatorum, XIII^us de curia romana et XIIII de literis domini pape et domini legati non probantur, nisi per vocem et famam et de auditu et debiliter.

Secundus articulus de statuis et ydolis nullo modo probatur.

Contra Stephanum.

Quod cepit et incarceravit episcopum Vercellensem...

Quod cepit et in carcere detinet plures canonicos Vercellensis ecclesie, de quibus aliqui mortui sunt in carcere...

[f° 15] *Quod capi fecit inquisitorem hereticorum et spoliari euntem pro suo officio ad conferendum cum inquisitoribus.*

... Deponit quod ibat cum fratre Johane de Fontana, tunc inquisitore, et ministri Stephani, potestatis Novarie, secuti sunt eos et interrogaverunt: « Quis ex vobis est frater Johanes de Fontana », et responsum fuit: « Ille est qui precedit nos qui est inquisitor

[1] Crema, Lombardie, prov. de Crémone.

hereticorum », et dicti ministri statim ceperunt dictum inquisitorem et abstulerunt sibi literas et scripturas quas portabat, et exploraverunt vestes et calceos dicti inquisitoris...

Quod detinet in carcere abbatem sancti Stephani et aliquos in ordine sacerdocii constitutos et prelatos...

Quod violarit interdictum faciendo sepelliri corpora laycorum in cimiteriis ecclesiarum, ministris earum repugnantibus...

Quod violarit interdictum et sententias quibus inodatus est et in Natali Domini proximo preterito audivit cantari missam publice et solenniter Vercellis.

... Deponit quod Stephanus voluit interesse misse in domo predicatorum et idem repulsus a priore ivit ad domum fratrum minorum et ibi fuit receptus et audivit missam; et hec audivit ipse testis a dicto priore Vercellensis.

[f° 15 v°] Octavus de decimis, nonus de procurationibus, decimus de expen(s)sis prelatorum non probantur quia nullus deponit nisi de auditu.

Quod impedit volentes ire ad curiam romanam et portantes literas domini pape...

Quod impedit ne litere domini pape et domini legati portentur ad terras quas occupat...

De talleis et collectis non probatur sed aliqui deponunt solum de auditu.

Quod habuit projenitores, cognatos et agnatos suspectos de heresi.

Iste articulus probatur per sententias patris et per probationes adductas contra predictum patrem suum.

CONTRA JOHANEM.

Quod promovit et intrusit indignos in monasteriis et ecclesiis...

Quod impedit ne litere domini pape et domini legati portentur Mediollanum...

Quod consulit demones: non probatur.

Quod habuit progenitores, cognatos et agnatos suspectos de heresi.

Iste articulus probatur per sententias patris et per probationes adductas contra predictum patrem suum.

[f° 17] [CONTRA MATHEUM]

Quod per vicarium suum, Scotum, violenter de Mediolano IIII^or inquisitores hereticorum expulit vocatos auctoritate domini pape et congregatos pro arduis negociis officii inquisitionis.

... jam sunt tres anni vel paulo plus ...

[f° 17 v°] *Quod impedivit officium inquisitionis.*

Deponit quod scit Matheum multum graviter turbatum contra inquisitorem Papiensem qui Franciscum de Paterna condempnaverat in Papia. De quo Francisco multa mala audivit que comisit contra inquisitores et eorum officium in diversis suis officiis ...

... Deponit quod si non fuisset dimissum quando procedebatur contra Manfredam et heresim suam propter timorem Mathei qui dominabatur tunc Mediolani, multa fuissent tunc dicta et inventa contra fidem que non fuerunt revelata quia illi qui scierant timore ipsius Mathei non fuerunt ausi revelare ...

[Johannotus Parisiensis et Robinus Attrebatensis, jurati, deponunt] [1] quod presentes erant et venerunt de Terdona Alexandriam cum exercitu Gerardi de Spinellis et Marci Vicecomitis, et erant ibi ducenti balistarii cum quibus isti testes venerant de burgis januensibus et dicebantur habere stipendia ab ipso Matheo; et deponunt quod dictus exercitus in die jovis XXV februarii [2] venit super Bergolium ubi erant dominus archiepiscopus Mediolani et inquisitores, et transierunt ipsi testes Tanagri cum parte dicti exercitus versus Bergolium et veniebant ad expugnandum Bergolium.

[1] Ces noms se trouvent au f° 24 v° où se trouve répétée la même déposition.

[2] « In die termini assignati Matheo » (f° 24 v°).

De isto insultu facto illa die contra inquisitores multi deponunt presentes.

... Deponit quod audivit quod Matheus rogavit pro quibusdam infamatis de heresi tempore processuum contra Manfredam hereticam combustam ...

... Deponit quod Matheus tunc dominus Mediolani rogavit pro quodam Guidone Stanpherio, qui erat acusatus et suspectus de heresi Manfrede vel Guillelme, et suis precibus liberavit eum.

[f° 19] *De resurrectione et providencia divina, videlicet quod non credit carnis resurrexionem nec divinam providenciam circa actus humanos.*

Deponit quod audivit ab ipso Matheo quod quando homo moritur anima ejus vadit quo ire debet et nunquam resurgit corpus ejus ad judicium. Et de fama super hoc.

Audivit quemdam doctorem utriusque juris qui fuerat vicarius, conciliarius, et intimus dicti Mathei, defferentem eundem Matheum coram duobus inquisitoribus heretice pravitatis et generali magistro predicatorum, et asserentem ipsum Matheum hereticum quia negabat providenciam divinam circa humanos actus et quod non erat infernus nec paradisus et quod nichil remanebat de homine post hanc vitam, et quod sepe idem doctor cum dicto Matheo de predictis contulerat et increpaverat eum volens a dictis erroribus revocare, nec potuit ...

[f° 20] *Item, quod invocat et invocari facit demones et querit ab eis responsa et concilia de agendis.*

... Deponit se vidisse plures scripturas que fuerunt invente in camera dicti Mathei, quando perdidit dominium quod habuit alia vice, cum caracteribus de invocationibus demonum; et credit quod eis uteretur idem Matheus pro victoriis obtinendis, et de fama.

... Audivit a quodam fide digno quem nominat quod ipse erat certus quod idem Matheus habet duos demones, unum in uno fonte et alium in uno foramine; et consulit eos super agendis frequenter

et quod dictus Matheus aliquando locutus fuerat de hoc cum illo a quo audivit.

Dicit se audivisse sepe quod dictus Matheus invocat demones tam ad dictum fontem quam in heremitario Sancti Caloceri Mediolani cum heremita illius loci.

Item, de fama contentorum in ipso articulo deponunt plus quam XX[ti] testes, quorum major pars nominant illum fontem Orisium.

Deponit quod ipse semel fuit presens quando dictus Matheus accedens ad fontem repellebat omnes circumstantes et remanebat ad fontem solus; de quo ceteri murmurantes dicebant quod demones invocabat.

[f° 20v°] *Item, quod habuit colligacionem cum Dulcino, heresiarcha dampnato et combusto; super quo sunt duo articuli, scilicet de Dulcino et alius de Dulcinistis.*

Deponit se scire quod dictus Matheus fuit in castro Martinengi cum Dulcino, heretico, et credit quod fuit loqutus ei idem et audivit per famam quod ex condicto et ordinatione et inductione dicti Mathei predictus hereticus Dulcinus congregavit exercitum super montem.

Deponit quod ipse audivit a dicto Dulcino quando tenebatur captus per inquisitores et a Margarita heretica, ejus sequace que fuit combusta, quod ipse Dulcinus erat amicus et socius Mathei predicti et credit quod quicquid faciebat idem hereticus faciebat ad postulacionem dicti Mathei...

Item, quod erat in sacris antequam acciperet uxorem probatur de fama et auditu dici per plures testes.

Item, quod multo crucesignatos in subcidium Terre Sancte, plusquam CCC[tos] congregatos sub vexillo ecclesie in domo fratrum minorum Mediolani ad audiendam predicationem de cruce, missis satellitibus, hostiliter fugavit, detinuit et multipliciter gravavit.

... Deponit quod tempore alterius dominii Mathei, existens in domo Humiliatorum fratris Otacii, audivit magnum rumorem ho-

minum et mulierum existencium in domo minorum, clamancium et dicencium: « Moriatur, moriatur dominus Matheus Vicecomes qui vult impedire crosatam ».

Deponit vera esse que in articulo continentur et quod erat presens; et ex hoc fuit tanta indignatio populi orta contra dictum Matheum quod rumore et tumultu voluerunt currere ad domum suam sed magna pluvia supervenit que impedivit ...

[f° 21] *Item, quod auctoritate sua dissolvit matrimonium filie sue que, ipso presente, contraxerat cum Richardino de Langusco.*

[f° 21 v°] *Item, quod habuit plures de progenitoribus suis, agnatos et cognatos, vehementer infamatos et suspectos de heretica pravitate.*

... Deponit de fama quod Oto, quondam archiepiscopus Mediolanensis, patruus indignus dicti Mathei, et ejus frater, et ipse Matheus erant credentes hereticorum.

Deponit quod jam sunt LV anni quod septem ambaxiatores missi per regem Karolum et comune Mediolan. accu(s)saverunt coram domino papa Otonem, quondam archiepiscopum Mediolanensem, quod non poterat nec debebat esse archiepiscopus quia erat filius heretice in heresi deffuncte, et fuit datus auditor vicecancellarius qui tunc erat, et producti fuerunt testes septem fide digni, quos nominat, qui juraverunt ita esse; et ipse testis fuit presens in omnibus istis quia domicellus erat unus de ambaxiatoribus predictis ...

Deponit de infamia dicti Otonis, patrui et promotoris dicti Mathei, super heresi, et quod vidit ymaginem dicti Otonis marmoream sculptam in monumento de marmore rubeo, que ymago prius erat coloris rubei et postquam fuit impositum corpus dicti Otonis fuit denigrata ymago, cetero lapide monumenti remanente in suo colore, et audivit a multis frequenter quod dictus Matheus qui fecerat fieri ipsum monumentum videns ymaginem ipsam denigratam fecit eam iterato colore rubeo depingi, que ymago reversa est iterum ad pristinam nigredinem; propter quod multi dixerunt et crediderunt hoc

esse factum miraculose propter heresim dicti Otonis cum non venerit illa nigredo non evenerit artificiose...

[f° 22] *Item, quod habuit aviam infamatam de heresi et propter hoc privatam ecclesiastica sepultura...*

Item, quod mater dicti Mathei fuit de cognatione Magfrede heretice combuste...

[f° 22 v°] *Item, quod Matheus rogavit pro liberatione Magfrede heretice, jam deprehense et tradende judicio seculari.*

Item, quod habuit sororem patris vel avi [nomine Garafola] *nuptam comiti de Curtenova*[1], *receptatori et credenti hereticorum, cuius castrum fuit per inquisitores funditus dissipatum...*

[f° 23] Item, quod in suo dominio astrinxit sibi et conciliarios secretarios habuit et habet et promovit suspectos et notatos de heresi, scilicet comitem Otolinum de Curtenova, consobrinum suum, qui negabat purgatorium dicens quod clerici finxerant hoc pro lucro; item, Franciscum de Garbanhate qui fuit de secta dicte Magfrede et propter hoc crucesignatus; item, Scotum de Sancto Geminiano, de favore hereticorum notatum; item, Franciscum de Parma qui in officiis suis inquisitores multipliciter gravavit et nuper Papie fuit per inquisitorem omni officio publico privatus et condempnatus quia (se) manifeste officio inquisitionis se opposuerat; item, Otonem et Goffredum de Castana, hereticorum filios vel nepotes; item, Andream, hereticum combustum, Albertonum de Novate, Otolinum de Garbanhate, Felesinum Tarentanum, Francisquinum de Malcasata (?), omnes crucesignatos...

[f° 23 v°] Item, dicit se credere et audivisse quod magister Antonius Parmensis qui est conciliarius et medicus dicti Mathei est magnus hereticus...

[f° 24] *Item, quod pluries et in pluribus locis impedivit officium inquisitionis heretice pravitatis per se vel per ministros seu officiales...*

[1] Cortenova, Lombardie, prov. de Côme.

[f° 24 v°] *Item, quod idem Matheus fecit confederationem et colligacionem cum infidelibus et cismaticis in prejudicium ecclesie.*

Deponit de fama quod fecit confederationem cum imperatore Gregor. et cum rege Tunicii Sorraceno (sic).

Deponit de auditu de confederatione imperatoris Grecorum et misit ambaxiatores...

Deponit quod audivit ipsum Matheum misisse regi Granate et regi Guarbi, qui sunt reges Sarracenorum, quod si ipsi mitterent sibi pecuniam sufficientem ipse vinceret papam et subjugaret totam ecclesiam et reges...

Martinus et Germanus, famuli inquisitorum, jurati, deponunt quod die XXV[a] mensis februarii viderunt manifeste multos quarellos proici de Alexandria versus Bergolium et in Bergolium quando inquisitores erant in Bergolio, per gentem exercitus Mathei...

[f° 25] *Item, quod quando fuit Suncini* [1] *in concilio cum domino Cane de la Scala fecit idem Matheus fieri officium divinum super tumulo Aycelini de Romano, rebellis ecclesie et excomunicati, sicut officium unius sancti et fecit offerri multas candelas per familiares suos.*

... Deponit quod Matheus facit adorari ossa ibidem sepulta sicut esset corpus unius sancti...

Dicit quod audivit ab uno quem nominat qui presens fuit quod modo sunt tres anni et plus quod dictus Matheus in Suncino fecit aperiri monumentum Aycelini de Romano coram domino Cane de Scala et multis aliis, et inveniens qnod corpus dicti Aycelini habebat aliquam integritatem dixit dictus Matheus coram omnibus presentibus: « Hoc non potest esse nisi propter nimiam sanctitatem istius corporis Aycelini »; et genu flexit dictus Matheus coram ipso corpore et fecit cantari officia divina solempnia et fecit fieri luminaria magna et multa...

[1] Soncino, Lombardie, prov. de Crémone, distr. de Crema.



Deponit quod dictus Matheus... volebat facere canonizari ipsum Aycelinum tanqnam sanctum...

Item, quod impedivit et impedit volentes ad curiam romanam accedere, capit euntes et detinet violenter et spoliat eos bonis per se et officiales suos...

[f° 25 v°] *Item, quod litteras clausas que per nuncios domino papa mittuntur per se et officiales suos apperit...*

[f° 26] *Item, quod imposuit collectas, tallias honerosas ecclesiis et monasteriis et aliis piis locis et eas exigit et exigi facit violenter per expoliationem rerum, captionem et detentionem personarum et per diversos cruciatus corporum...*

[f° 26 v°] *Item, quod interdicit prelatis et religiosis ne synodos concilia vel capitula audeant congregare...*

Item, quod prohibet ne prelati in suos subditos exerceant officium visitationis et correctionis...

[f° 27] *Item quod violenter per potenciam intrudit indignos ad prelationem et personas indignas in monasteriis tam virorum quam mulierum...*

Item, quod prelatos ecclesiarum et monasteriorum cogit exulare et occupat castra et predia ecclesie.

[f° 27 v°] ... Deponit quod Matheus occupat castrum de Angeria [1] quod est domini archiepiscopi Mediolanensis...

Item, quod per violenciam intrudit in monasteriis puellas postquam aliquibus earum fuit impudenter abusus.

Deponit de scientia intrusionis puellarum per potenciam in monasterio et nominat monasterium et dicit unam illarum se vidisse, et dicit esse famam quod per ipsum fuerant violate.

Deponit quod vidit occulis suis quod Matheus predictus ivit personaliter ad domum de Monteforti, ordinis Humiliatorum de Mediolano, et intravit monasterium monialium solus cum prelato et traxit ad partem unam juvenculam monialem qua fuerat abusus dictus

[1] Angera, Lombardie, prov. de Côme.

Matheus; et postea posuerat eam in ipso monasterio, et dicit dictus testis quod idem Matheus stetit cum dicta moniali solus cum sola quantum voluit et sicut voluit...

Item, quod episcopum Versellensem[1] *obsedit et cepit et in carcere detinuit...*

[f° 28] *Item, quod, eo jubente, Stephanus, ejus filius, detinuit abbatem Sancti Stephani Versellensis captum et cepit prepositum de Redobio et archiepiscopum ecclesie Versellensis et plures canonicos ex quibus plures in carcere mortui sunt, et adhuc vivos in carcere detinet...*

Item, quod per Scotum et alios satellites fecit capi et in carceribus detineri multas personas ecclesiasticas seculares et religiosas, eciam in sacerdotio constitutas.

[f° 28 v°] *Quod avertit fideles a devotione sancte ecclesie et eos qui sunt inderoti impedit ne ad obedientiam revertantur....*

Quod discordias seminat, guerras commovet, dissensiones excitat.

Deponit notorium esse quod in articulo continetur et quod dictus Matheus procurabat et laborabat quod theutonici et gibellini et rebelles de Lombardia et Fredericus de Sicilia et sequaces eorum facerent unum papam.

Quod, propter tyrannidem suam ecclesiastica sacramenta non ministrantur, hereses pululant, scismata crescunt, a cultu divino receditur, anime fidelium exponuntur perditioni, perreclitantur corda, scandala suscitantur, et ausus panditur aliis malis innumeris perpetrandis...

[f° 29] *Quod, pro eo quod excomunicationis sententiam substinuerat per triennium et ultra, animo indurato, tanquam de heretica pravitate suspectus, citatus fuit per dominum papam ut coram eo certo termino compareret, inquisitionem super crimine heresis subiturus et super eo crimine mandatis domini nostri et bene placitis paraturus.*

[1] Verceil, Piémont, prov. de Novare.

Tredecim et multi alii deponunt de veritate et multi alii de voce et fama.

Quod, dicto termino sibi assignato non comparuit sed fuit per eundem dominum nostrum contumax reputatus et declaratus et propter hujus contumaciam manifestam fuit excomunicationis vinculo inodatus..

Quindecim et multi alii deponunt de veritate et multi alii de voce et fama [1].

II.

1337, 27 Avril. — Avignon.

Benoit XII mande à Arnaud de Verdale [2], doyen de Saint-Paul de Fenouillet [3] et à l'archidiacre de Lunas [4] d'enquérir contre deux clercs du diocèse de Béziers accusés de s'être servis au temps de Jean XXII de fausses lettres destinées à convaincre l'évêque de Béziers, Guillem, [5], d'une tentative d'envoûtement contre ce pape [6].

(Arch. du Vatican, Reg. Vat. 132, n° 85, f° 27 v°).

(Indiq: Daumet, *Lettres closes de Benoit XII*, n° 286, col. 184.

Dilectis filiis magistris Arnaldo de Verdala, decano Sancti Pauli de Fenolhadesio, Electensis [7] diocesis, et Petro de Montespertuli,

[1] Dans le haut du même feuillet on lit ces lignes qui ont été barrées:

Super articulo XV « de secretariis » deponunt testes octavus et decimus, quintus decimus, decimus nonus.

Quod Franciscus de Garbagnate fuit hereticus et quod postea est promotus ad oficia publica et magna per dictum Matheum qui in hoc fecit contra officium inquisitionis et impedivit, quia hereticus conversus remanet inhabilis ad publica oficia...

[2] Arnaud de Verdale, évêque de Maguelone en 1339, nous a laissé une histoire de ses prédécesseurs.

[3] Pyrénées Orientales, arr. Perpignan.

[4] Hérault, arr. Lodève.

[5] Guillem de Fredol qui fut évêque de 1314 à 1349.

[6] Cf. les lettres analogues des 13 juin et 29 octobre, dans Daumet n°s 299 et 371, col. 188 et 231.

[7] Alet, Aude, arr. Limoux.

archidiacono de Lunatio, Biterrensis ecclesiarum. Pervenit nuper ad nostri apostolatus auditum quod Franciscus Juliani et Michael de Parietibus, clerici Biterrensis diocesis, et alii nonnulli clerici et laici olim tempore felicis recordationis Johannis pape XXII, predecessoris nostri, ad patrationem flagitiosi sceleris per quam *(sic)* innocentem moliebantur suis nefandis studiis perdere, nequiter intendentes per litteras seu scripturas falsas et proditorias quas ipsi composuerunt seu fecerunt componi, tam prefato predecessori quam quibusdam sibi assistentibus falso et mendaciter intimarunt venerabilem fratrem nostrum Guillelmum, episcopum Biterrensem, quasdam ymagines cereas baptizatas contra dictum predecessorem et ejus vitam fabricari fecisse ac commisisse maleficia circa illas. Cum autem prefati Franciscus et Michael quidamque alii clerici et laici qui hujusmodi factionis ministri dicuntur existere, detineantur ad presens in civitate Biterrensi, carceribus, sicut accepimus, mancipati, nos, volentes ne tam execrando facinora remaneant, si veritas suffragetur relatibus, incorrecta, et, ut etiam indempnitati fame provideatur ejusdem episcopi veritatem inquiri super hiis et justiciam exiberi, discretioni vestre per apostolica scripta comittimus et mandamus quatinus vos vel alter vestrum super predictis et ea quomodolibet tangentibus, tam cum eisdem captis quam cum aliis de quibus vobis expedire videbitur, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, veritatem diligentius inquiratis, facientes quos culpabiles vel suspectos de premissis repereritis, custodiri diligenter et tute, donec nos aliter circa hoc duxerimus ordinandum, contradictores quoslibet et rebelles per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Inquestam vero et quicquid in hac parte feceritis et inveneritis nobis fideliter et celeriter transmittatis.

Datum Avenione, V kalendas Maii, anno III.

L'UFFIZIOLO DI MADONNA RILEGATO DA BENVENUTO CELLINI

Il 5 aprile del 1536 Carlo V, tornando vittorioso dall'impresa di Tunisi, entrava trionfalmente in Roma, già dimentica degli orrori e delle devastazioni che, appena nove anni prima, essa aveva sofferto dalle soldatesche imperiali. Se a Napoli l'imperatore era stato accolto splendidamente, ed i migliori artisti del tempo, come Girolamo Santacroce, Giovanni da Nola ed Andrea da Salerno si erano adoprati a rendere solenni gli apparati di festa [1], Roma che era ancora il centro della cultura artistica italiana, dovette offrire all'imperatore uno spettacolo di pompa e di bellezza incomparabile. « Aspettandosi uno imperatore, in una Roma, da uno papa, stava ogni uno con speranza di vedere cose magnifiche » [2]. Ed invero i preparativi furono oltremodo grandiosi. I maestri delle strade, Latino Giovenale Mannetti ed Angelo del Bufalo, ai quali era stato aggiunto come sottomaestro l'architetto Bartolomeo Baronino, si erano posti alacremente all'opera per allargare ed abbellire la strada per la quale doveva passare il corteo imperiale. Secondo il Rabelais, non meno di duecento case furono demolite e tre o quattro chiese [3],

[1] Cf. G. De Leva, *Storia documentata di Carlo V,* vol. III, Venezia, 1867, p. 159. Su Carlo V in Napoli cf. Torraca in *Rassegna settimanale,* 1881 ed *Archivio storico per le Provincie Napoletane,* VII, 355 sgg.

[2] Cf. D. Orano, *Il diario di Marcello Alberini* in *Archivio d. R. Società Romana di Storia patria,* XIX, 42.

[3] F. Rabelais, *Lettres écrites pendant son voyage en Italie,* in *Œuvres,* ed. H. Burgaud, Paris, 1870-73, II, 588 sg. L'autore più recente che tratti del trionfo di Carlo V con molte nuove e preziose notizie, è R. Lanciani,

tanto che, scriveva l'Alberini [1], « in molti lochi la cittate ha mutato forma ». La via trionfale, dalla porta di S. Sebastiano per la quale doveva entrare l'imperatore che veniva da Napoli, fino a S. Pietro, era un seguito di pitture allegoriche, di trofei e di archi: mirabile quello descrittoci dal Vasari nella vita di Antonio da Sangallo, e di Battista Franco, inalzato al palazzo di S. Marco « in sull'ultimo canto che volge alla piazza principale », con colonne « messe d'argento » e capitelli intagliati « con bellissime foglie, messi d'oro » [2]. Ne era stato architetto Antonio da Sangallo: lo avevano ornato di pitture Francesco Salviati, Martino Heemskerk, ed altri insigni artisti. Non s'era mai veduto arco trionfale « il più superbo nè il più proporzionato », come dice il Vasari. Furono spesi a costruirlo più di ventitremila ducati [3]!

Il papa che ai preparativi per i festeggiamenti prendeva una parte vivissima, avendo in animo di fare un dono all'imperatore, si era consigliato con Benvenuto Cellini, il quale aveva suggerito di donare a Carlo V una croce d'oro con un Cristo, adorna di tre figurette d'oro, la Fede, la Speranza e la Carità, che il Cellini aveva già incominciato per un calice di papa Clemente VII [4]. Piacque

Storia degli scavi di Roma, vol. II, 1903, p. 58 sgg. Vedi ivi la bibliografia sull'argomento. Cf. ora anche l'opera del Pastor, pubblicata mentre correggevo le bozze, *Geschichte Papst Pauls III.*, 1909, p. 170 sgg.

[1] *Op. cit.*, p. 44.

[2] Vasari, *Le vite,* ed. Milanesi, V, 464; I. Dengel, *Geschichte des Palazzo di S. Marco, genant Palazzo di Venezia,* Leipzig, 1909, p. 97 sg.

[3] Lanciani, *op. cit.,* p. 63; Id., *The golden days of the Renaissance in Rom,* London, 1907, p. 111 sg.

[4] *Vita di Benvenuto Cellini,* ediz. Bacci, Firenze, 1901, p. 174. Nel *Trattato dell'oreficeria*, ed. Milanesi, Firenze, 1893, p. 53 sg., il Cellini descrive questa croce con maggiori particolari: « A me pareva che il papa dovessi donare all'imperatore un bel Crocifisso d'oro posto in su una croce di lapislazzuli...; et il piede di questa croce fussi d'oro riccamente lavorato, et adornato di gioie, secondo il valore che piaceva a Sua Santità. E perchè io avevo tre figure d'oro già fatte con grandissimo studio, le qual figure sarieno servite per una maggior parte del piede della detta croce ».

grandemente la proposta a Paolo III; ma messer Latino Giovenale, con grande sdegno di Benvenuto, fece mutar proposito al pontefice: ed alla croce ideata dal Cellini, si preferì « uno ufitiuolo di Madonna, il quale era miniato maravigliosamente, e ch'era costo al cardinal de' Medici a farlo miniare più di dumila scudi; e questo sarebbe a proposito per fare un presente alla imperatrice, e che allo imperadore farebbon poi quello che havevo ordinato io, che veramente era presente degnio di lui; ma questo si faceva per haver poco tempo, perchè lo imperadore s'aspettava in Roma in fra un mese e mezzo. Al ditto libro voleva fare una coperta d'oro massicio, ricchamente lavorata, e con molte gioie addorna. Le gioie valevano incirca sei mila scudi: di modo che, datomi le gioie e l'oro, messi mano alla ditta opera, e sollecitandola, in brevi giorni io la feci comparire di tanta bellezza, che il papa si maravigliava, e mi faceva grandissimi favori, con patti che quella bestia del' Iuvinale non mi venissi intorno ».

Messer Latino Giovenale de' Mannetti al quale il Cellini dava così allegramente della bestia e del pazzo [1], non era poi l'ultimo fra i Romani del suo tempo. Tenne le più alte cariche del comune: fu priore dei caporioni, maestro delle strade, conservatore, commissario generale delle antichità romane. Compose versi latini e volgari, e fu in corrispondenza col Bembo, col Berni, col Bibbiena, col Castiglione, insomma con i principali scrittori del suo tempo [2]. Ma il Cellini non guardava tanto per il sottile, e non aveva poi tutti i torti, se veramente, come egli ci narra, non contento il Giovenale di aver « disturbato » tutto quello che egli aveva ordinato di fare d'accordo col pontefice, aveva anche tentato di soppiantare il Cellini, affidando l'opera dell'uffiziolo ad un altro orefice.

[1] « Messer Latino haveva una gran vena di pazo ». Cellini, *Vita*, p. 174.
[2] Cf. G. Marini, *Degli Archiatri Pontifici*, Roma, 1874, I, p. 384 sg.; D. Orano, *op. cit.*, p. 44, n. 4; Lanciani, *op. cit.*, p. 33 ed altrove.

Quando l'imperatore giunse in Roma, l'opera del Cellini « ricca di assai figure e fogliami e smalti e gioie » non era ancora compiuta. E così imperfetta fu presentata a Carlo V dallo stesso artista, il quale nel suo breve discorso all'imperatore disse che il libro era « scritto a mano e miniato per mano de il maggior huomo che mai facessi tal professione ». — « Il libro m'è grato e voi anchora », rispose Carlo V all'artista, e si distese poi in ragionamenti « di molte diverse cose tutte virtuose e piacevoli ». Dopo la partenza di Carlo V da Roma, il Cellini attese a finire il libretto che fu poi mandato, per un nipote del pontefice [1], all'imperatore che « l'ebbe gratissimo ».

Nel trattato *Dell'Oreficeria* [2] il Cellini ripete, con lievi varianti, lo stesso racconto. Degna di nota è la notizia che l'uffiziuolo di Madonna, miniato, del quale volle servirsi Paolo III, lo « aveva fatto fare il cardinal Ippolito de' Medici per donare alla signora Giulia di casa Gonzaga ».

Ippolito de' Medici, figliuolo naturale del duca di Nemours, Giuliano, nipote di Leone X e di Clemente VII dal quale ebbe la porpora cardinalizia, ci sta vivo dinanzi nel meraviglioso ritratto di palazzo Pitti che ne dipinse il Tiziano, in abito di guerriero ungherese. Cardinale, soldato valoroso, poeta non inelegante, traduttore di Virgilio, amante della musica e della vita gaia e spensierata,

[1] Sforza Sforza, figlio di Costanza Farnese e del conte di Santafiora. Cf. Cellini, *Vita*, p. 180, n. 21. Il libretto fu mandato all'imperatore nei primi di giugno del 1536. Nei registri della *Tesoreria Segreta* di Paolo III, 1536-1538, fol. 27 *a* si legge in proposito la seguente notizia: « a dì 4 giugno 1536. Et più due. uno b. diece a messer Pier Giovanni [Aleotto, guardarobba] per taffetà comprato per lo offitiolo che sua Santità manda allo Imperatore, et per una borsa di cordovano per lo detto ». Cf. Léon Dorez, *Psautier de Paul III. Reproduction des peintures et des initiales du manuscrit latin 8880 de la Bibliothèque nationale, précédée d'un essai sur le peintre et le copiste du psautier*, Paris, p. 6, n. 2. Il magnifico volume del Dorez, senza data, è stato pubblicato in quest'anno.

[2] *Op. cit.*, p. 54.

e pur sagace nel condurre negozi e trattare nelle corti, sebbene giovanissimo, egli era, senza dubbio, tra gli uomini più ammirati ed invidiati dell'età sua [1]. Sono note le relazioni che egli ebbe con Giulia Gonzaga, la bellissima vedova di Vespasiano Colonna [2]. Per lei tradusse il secondo libro dell'Eneide, accompagnandolo con una dedica nella quale scriveva: « lo mando a voi, acciocchè egli per vera simiglianza vi mostri gli affanni miei, poi che ne i sospiri, ne le lagrime ne il dolor mio ve l'han potuto mostrare » [3]. Nel 1532 Ippolito dava incarico a Sebastiano del Piombo di recarsi a Fondi, ove Giulia dimorava, a dipingerne il ritratto, il quale, se dobbiam credere al Vasari, « venendo dalle celesti bellezze di quella signora e da così dotta mano, riuscì una pittura divina » [4]. Ai biografi di Giulia Gonzaga era sfuggita la notizia dataci dal Cellini dell'uffiziuolo che per lei faceva miniare il cardinale Ippolito de' Medici. Ma il dono non potè esser consegnato a Giulia, poichè il 10 agosto del 1535, quando, come vedremo, il libretto non era ancora finito, Ippolito moriva improvvisamente nel convento di S. Francesco in Itri: « e gli fu men dura la morte, come scriveva il Giovio, per esser vicino a D. Giulia, la quale gli usò assai virtuose cortesie ».

Or chi era il maggior uomo che mai facesse professione di alluminar libri, del quale s'era servito Ippolito de' Medici? Ogni bella miniatura italiana del cinquecento non può essere che di Giulio Clovio! Ed a questo artista veramente insigne han pensato quanti

[1] Ne prepara uno studio biografico uno dei miei scolari.

[2] Cf. Karl Benrath, *Julia Gonzaga. Ein Lebensbild aus der Geschichte der Reformation in Italien*, Halle, 1900, p. 15 sg.; B. Amante, *Giulia Gonzaga, contessa di Fondi*, Bologna, 1896, p. 109 sg.

[3] *I sei primi libri dell'Eneide di Virgilio, tradotti* ecc., Venezia, 1540.

[4] Vasari, *Vite*, V, 578. Cf. E. Schaeffer, *Das Bildniss der Giulia Gonzaga von S. del Piombo* in *Zeitschrift f. Bild. Kunst*, 1906, p. 29; Pietro d'Achiardi, *Sebastiano del Piombo*, Roma, 1908, p. 263 sgg.

dal Plon [1] al Bradley [2], a Léon Dorez [3] hanno avuto occasione di occuparsi del libretto che fu poi donato a Carlo V. Vedremo qual fondamento abbia una tale opinione.

La rilegatura fatta dal Cellini all'uffiziuolo doveva essere veramente preziosa. Egli narra di averne ricevuto in compenso trecentocinquanta scudi; ma la fattura di quel libretto « ne meritava più di mille, per essere opera ricca di assai figure e fogliami e smalti e gioie » [4].

Quanto Benvenuto racconta intorno all'opera sua, viene mirabilmente confermato da una serie di notizie che tolgo da un registro delle entrate e delle spese della Dateria Apostolica dal novembre del 1535 all'ottobre del 1539. Di questo come di altri registri del tempo di Clemente VII e di Paolo III, contenenti preziosissime informazioni intorno alla corte di quei pontefici ed agli artisti dei quali essi si valsero, darò, quanto prima, particolareggiata notizia [5]. Per ora basti trarne le notizie che si riferiscono al Cellini.

1536 gen. 1. « Et più ducati centosedici a Vincentio miniatore per resto de 43 carte miniate nell'officio de la bona memoria del cardinale d. Medici » (fol. 79 *a*).

1536 marzo 24. « Et più ducati ducentodece per ducati ducento de camera dati a maestro Benvenuto orefece a conto de tavole per l'officio miniato, ut in cedula » (fol. 83*b*).

[1] Eugène Plon, *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur*. Paris, 1883, p. 291.

[2] John W. Bradley, *The life and works of Giorgio Giulio Clorio*, London, 1891.

[3] *Op. cit.*, p. 5. Il Dorez per altro propone il nome di Giulio Clovio soltanto con dubbio.

[4] *Vita*, p. 180, 20.

[5] Questi registri furono da me ritrovati nell'Archivio della Dateria. Essi formeranno un buon complemento all'opera di Léon Dorez, *La cour du pape Paul III: registres de la Trésorerie Secrète des années 1535-38 et 1543-44, precédés d'une introduction et publiés avec le concours de M. F. de Navenne*. Paris, Leroux, 1909, in 4° (sous presse).

1536 marzo 27. « ducati trecento vinti octo, b. 55, a maestro Benvenuto orefece per fare una coperta a libro miniato, ut in cedola (fol. 83*b*).

1536 aprile 10. « Et più ducati cinquanta a Pier Joanni salvarobba de nostro Signore per dare a maestro Benvenuto orefece a conto de tavole de l'officio miniato de commissione de N. S. (fol. 85*a*).

1536 aprile 10. « Et più ducati trentauno al R. Datario per remectere a M. Heronimo Averaldo [1] nuncio Apostolico per conto de carte 14 de l'officio miniato » (fol. 85*a*).

1536 aprile 20. « Et più ducati dece a M. Heronimo Averaldo per tanti per lui spesi in miniatura de l'officiolo » (fol. 85*b*),

1536 aprile 20. « ducati cinquanta a Pier Joanni guardaroba de N. S. per dare a maestro Benvenuto orefece a conto de tavolecte de l'officiolo miniato » (fol. 85*b*).

1536 aprile 28. « Et più ducati trentatre a M. Claudio Tholemei [2] per conto de libro miniato » (fol. 86*a*).

1536 giugno 6. « Et più d. dece ad Angelo da Garruti per pagare la scriptura del libro dato a la cesarea Maestà » (fol. 89*a*).

1536 giugno 8. « ducati ducentoventi a maestro Benvenuto orefeci Fiorentino per resto de la factura de tavolecte de libro N. S. ha donato la (*così*) Imperatore, ut in mandato » (fol. 89*a*).

1536 giugno. « die ultima, ducati quarantatre a maestro Vincentio miniatore per integro pagamento de libro miniato dato a lo Imperatore » (fol. 90*a*).

Queste notizie confermano in tutti i particolari il racconto del Cellini. In un sol punto ne discordano, chè, mentre Benvenuto si

[1] Girolamo Verallo del quale qui si parla, teneva in questo tempo la nunziatura di Venezia. Cf. W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* 1533-1559. Achter Band. *Nuntiatur des Vera'lo*, Gotha, 1898, p. 9 sgg.

[2] Intorno al Tolomei cf. F. Flamini, *Il cinquecento* in *Storia letteraria d'Italia*, Milano, Vallardi, p. 115, 135 sgg.



lamenta di essere stato mal compensato dell'opera sua dalla quale avrebbe tratto appena trecentocinquanta scudi, i registri della tesoreria ci dicono che dal 27 marzo all'8 giugno del 1536 egli riscosse più di 850 ducati. Difetto di memoria o malanimo contro Paolo III che proprio in quel tempo nel quale il Cellini attendeva al libretto, aveva preso a malvolere l'artista? [1].

Dai documenti di sopra riportati risulta che il libretto non fu miniato, com'era opinione comune, da Giulio Clovio, ma dal maestro Vincenzo. Il nome di questo artista ci era ben noto per le ricerche del Bertolotti e del Müntz [2]; ma di lui e delle opere sue possediamo ora sicure notizie, raccolte con accurata eleganza da Léon Dorez [3].

« Vincentius de Raimundis, clericus, Lodovensis dioecesis, Gallus », com'egli è chiamato in un istromento del 5 aprile 1538 col quale acquistava da Vittorio Clementini una casa in via Giulia, era venuto in Roma dalla diocesi di Lodève sotto il pontificato di Leone X. Lavorò probabilmente per la cappella Sistina; ma soltanto al tempo di Paolo III si hanno documenti della sua operosità di miniatore, che vanno dall'11 decembre del 1535 al 24 novembre del 1549. Egli doveva essere allora nel pieno possesso delle sue facoltà artistiche. Alluminò libri corali per la chiesa di S. Giacomo degli Spagnuoli e probabilmente per la chiesa di S. Agostino; ma soprattutto lavorò per adornare i libri della cappella Sistina. Sembrano dovute a lui le miniature di alcuni volumi del tempo di Leone X e di Clemente VII: sono, con la più grande probabilità, tutte sue le miniature che adornano i volumi del tempo

[1] *Vita*, p. 180.

[2] A. Bertolotti, *Artisti veneti in Roma nei secoli XV, XVI e XVII; studi e ricerche negli archivi romani*, Venezia, 1884, p. 17; Id., *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII; ricerche e studi negli archivi romani*, Mantova, 1886, p. 28 sg.; Eugène Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle; notes et documents*, Paris, 1886, p. 104 sgg.

[3] *Op. cit.*, p. 5 sgg.

di Paolo III. Della fama che egli allora godeva, è testimone il pittore Portoghese, Francisco de Hollanda, che poneva il maestro Vincenzo fra i più grandi miniatori del suo tempo, immediatamente dopo Giulio Clovio [1]. Eppure, non ostante i suoi meriti insigni, soltanto il 15 maggio del 1549 Paolo III gli conferiva stabilmente l'ufficio di miniatore della cappella e della sagrestia papale. Fu questa la maggior soddisfazione della sua vita d'artista; ma durò troppo poco tempo. Il 24 novembre del 1549 il suo protettore, Paolo III moriva; nè dopo si ha più alcun ricordo del maestro Vincenzo. Sembra che egli sia morto nei primi anni del pontificato di Giulio III.

La splendida riproduzione che delle miniature del salterio di Paolo III ha pubblicato il Dorez, può darci un'idea di quelle che dovevano adornare il libretto donato da Paolo III a Carlo V. Potranno ora esse contribuire a ritrovare l'opera Celliniana?

Il Plon [2] passa in rassegna le varie coperture di messale che sono state finora attribuite al Cellini, concludendone che in nessuna di esse può ravvisarsi il libro donato a Carlo V. Vediamo.

V'è innanzi tutto il libro d'ore della corte Borbonica di Napoli [3]. Le miniature dovute al Clovio che, secondo la tradizione, vi avrebbe speso non meno di nove anni, sono descritte dal Vasari [4]: la rilegatura n'era d'argento. Che non possa essere il libretto donato a Carlo V, come pur si dubitava, è escluso ora con sicurezza dal fatto che il miniatore dell'uffiziuolo di Madonna non fu il Clovio, ma Vincenzo Raimondi.

[1] Cf. A. Raczynski, *Les arts en Portugal,* Paris, 1846, p. 55. Ma vedi ora Joaquim de Vasconcellos, *Francisco de Hollanda. Vier Gespräche über die Malerei geführt zu Rom 1538* in *Quellenschriften für Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit,* IX Bd., 1899.

[2] *Op. cit.,* p. 291 sgg.

[3] Il libro era posseduto da Francesco II. Sarà ancora presso i suoi eredi?

[4] Vasari, *Vite,* VII, 560.

Abbiamo di poi la rilegatura del messale del castello di Friedenstein a Gotha, e quella del South Kensington Museum a Londra La ragione per la quale il Plon esclude che l'una e l'altra possano essere quella ricordata dal Cellini nella *Vita* e nel *Trattato dell'Oreficeria*, non ha, a dire il vero, alcun fondamento, perchè l'una e l'altra non sono adorne soltanto di fogliami, di smalti e di gioie, ma anche di figure delle quali, secondo il Plon, il Cellini non avrebbe parlato. Ma come supporre che il Cellini per il quale la figura umana non era soltanto una parte accessoria nella decora zione, ma n'era parte principalissima, e, per dir così, l'anima vivificatrice, concepisse un lavoro di tanta importanza, escludendone la figura? Ma, a toglierci ogni dubbio, egli stesso ci dice che l'opera era « ricca *di assai figure* e fogliami e smalti e gioie »[1].

La rilegatura del Sout Kensington Museum è in oro massiccio, a fogliami, a figure e smalti[2]. Essa peró non è adorna di pietre preziose come dovette essere il libretto donato a Carlo V, sebbene gli smalti che sostituiscono le gioie, e le imitano, siano di una incomparabile bellezza e di uno splendore meraviglioso. Purtroppo il libro che era custodito da così preziosa rilegatura, è perduto.

Rimane dunque il libro di Gotha. Il Labarte[3] così lo descrive: « Dans le Musée du duc de Saxe-Gotha, la couverture d'un petit livre d'heures, de huit à neuf centimètres carrés. Sur chacun des ais est ciselé en relief un sujet de sainteté placé sous une arcade: des figures de saints occupent les angles; le tout est encadré dans des bordures composées, comme les arcades, de diamants et de rubis. Trois petits basreliefs d'une grande finesse d'exécution, décorent le dos de cette charmante couverture. Serait-ce celle que fit Cellini

[1] Come questo passo della *Vita*, p. 180, sia stuggito al Plon, proprio non so capire.

[2] Vedine la riproduzione in Plon, Planche XLIV.

[3] Jules Labarte, *Histoire des arts industrielles au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance* (2ª ediz.) vol. II, Paris, 1873, p. 117.

d'après les ordres de Paul III, et qui fut offerte en présent à Charles-Quint? ».

La medesima domanda ci ripetiamo anche noi. Certo la rilegatura, in oro massiccio, adorna non solo di figure, ma di smalti e diamanti e rubini corrisponde alla descrizione dataci da Benvenuto. E corrisponde anche il formato. Fortunatamente la preziosa rilegatura di Gotha custodisce ancora un libriccino ornato di miniature. Ed ora, conoscendo il nome dell'artista che alluminò il libretto donato a Carlo V, sarà forse possibile ai competenti determinare con certezza se nel libro di Gotha debba ravvisarsi l'uffiziolo rilegato da Benvenuto Cellini.

Pietro Fedele.

OSTIENSIA

I.

Glanures Epigraphiques

Au cours des séjours que j'ai faits à Fiumicino et de mes longues promenades à travers les ruines d'Ostie et de Porto, il m'est arrivé de copier des inscriptions que je n'ai retrouvées ensuite ni au *Corpus*, ni dans l'*Ephemeris*, et que les *Notizie degli Scavi* n'avaient pas signalées davantage. Qu'elles aient été négligées lors de leur exhumation ne doit pas surprendre qui sait le laconisme des inventaires, l'insuffisance des méthodes dont usaient, il y a quarante ans, les chercheurs d'antiquités [1]. Qu'elles n'aient pas été publiées depuis s'explique par l'ouverture, à d'autres places, de nouveaux chantiers de fouilles, et par l'immense et solitaire étendue de ce champ d'exploration archéologique, qui va de la macchia de Maccarese à la pineta de Castel-Fusano: ex-voto, graffiti, épitaphes, marques de briques, je suis loin de m'en exagérer l'intérêt, et si elles en avaient eu davantage, je n'aurais certainement pas eu la joie de les découvrir. Mais d'abord, rien de ce qui intéresse le port de Rome, c'est-à-dire la grandeur de Rome en l'un des sites où elle s'affirme avec le plus d'éclat, n'est absolument sans valeur. Et puis, quand viennent de reprendre à Ostie les travaux d'excavation, et que, déjà, par l'activité éclairée de l'archéo-

[1] Sur les fouilles de Porto de 1864-1870, il me suffira de rappeler les paroles de Dessau, *C. I. L.*, XIV, p. 3: « Nec tunc cum prodierunt omnes descriptae sunt.... et postea dispersae sunt; nec paucae latent vel perierunt ». C. L. Visconti, dont Dessau, *ibid.*, p. 2, vante les copies, n'est pas non plus irréprochable. Cf., par ex., ce qu'écrit Dante Vaglieri, *Notizie*, 1907, p. 123: « Nella via dei Sepolcri è stato pulito l'ipogeo dove sono stati trovati gli ollarii di travertino, su cui vedi C. L. Visconti, *Ann. dell. Inst. Arch.*, 1857, p. 291. L'iscrizione, pubblicata in *C. I. L.*, XIV, 1442, non sta in due linee su un ollario, ma è divisa su due ollarii... Un terzo ollario... conserva... l'iscrizione [inedita]... etc. »

logue qui les dirige, des documents épigraphiques importants et curieux ont été mis au jour, l'heure me semble particulièrement propice pour publier enfin ces quelques fragments oubliés avant même d'avoir été connus. Ce ne sont que des glanures. Mais elles vont profiter de l'attention qu'attire de nouveau sur Ostie la belle moisson du Professeur Vaglieri [1].

I. — Dans une maison de Porto, une inscription sur travertin, brisée en deux fragments qui se rejoignent exactement. Ils auraient été trouvés ensemble sur le Monte-Giulio J'ai dû les ajuster et les copier à la hâte. Mon ami E. Hébrard, pensionnaire de l'Académie de France, qui m'accompagnait, ne fut pas autorisé à en prendre la photographie.

Hauteur: 0^{m} 34.

Largeur: 0^{m} 21 pour le fragment *a*; 0^{m} 18 pour le fragment *b*.

Epaisseur: 0^{m} 03 pour les deux fragments.

Hauteur des lettres:

l. 1 à 6 = 0^{m} 04
l. 7 = 0^{m} 03
l. 8 = 0^{m} 025

a *b*

(I L V Λ N *o* S A *c r*
P L V S C I V S R( ) (I L
A N U S S A C E R D O S
D E I L I B E R I S ❦ P A T R I S
B O N A D I E N S I V M
S I L B A N O S A N C T O
C V I M A G N A S G R A T I A S · A
G O C O N D V C T O A V C V P I O R V M

[1] Cf. le fascicule I des *Notizie* de 1909, spécialement p. 21-22; le fasc. III, p. 84, 86, 91; le fasc. IV, p. 120; le fasc. V, p. 174, etc.

Silva]n[o] sa[cr(um)]; | P(ublius) Luscius R[...]l'anus sacerdos | Dei Liber[i]s patris | Bonadiensium | Silbano Sancto, | cui magnas gratias ago conducto aucupiorum.

l. 2. Le *cognomen* du dédicant n'est pas certain. Est-ce R[osi]lanus, R[osci]lanus, R[ot]lanus? Est-ce, par suite d'une ligature, R... lianus qu'il faut lire? Il importe peu.

l. 4. La forme *Liberis* pour *Liberi* n'est pas pour surprendre. Cf. *C. I. L.*, VI, 2251, 2252 et XIV, 2865.

l. 5. Il n'y a aucun doute ni sur la lecture *Bonadiensium*, ni sur l'origine de l'adjectif *Bonadiensis* évidemment tiré de *Bonadia*, forme quelquefois employée pour *Bona Dea*. (Cf. *C. I. L.*, VI, 70 et 30854; *Eph. Epigr.*, VIII, 159). C'est le sens de cet ἅπαξ qui manque de clarté [1].

Les *Bonadienses* sont-ils les sectateurs de Bona Dea? [2] En ce cas l'inscription de Porto nous révèlerait une nouvelle triade: Liber, Silvanus, Bona Dea. L'alliance de Liber et de Silvain est connue depuis longtemps. Les fidèles leur donnaient les mêmes épithètes; ils figurent ensemble sur les ex-voto [3]. A Rome les deux divinités habitaient probablement le même temple [4]. Pourquoi Bona Dea ne serait-elle pas entrée à son tour dans leur association? Identifiée avec Ops et la Terre [5], elle personnifie la fécondité de la nature, comme Liber; mariée à Faunus [6], c'est une divinité champêtre,

[1] On le chercherait en vain dans le *Thesaurus*, p. 2070-2071.

[2] Il faudrait alors sous-entendre un substantif comme *cultores*, ailleurs toujours exprimé. (Cf. *C. I. L.*, XIV, 2633: *cultores Dianeses*).

[3] Cf., notamment, *C. I. L.*, VI, 462.

[4] C'est l'opinion d'Henzen commentant cette inscription. Voir en outre, sur cette association de Liber et Silvanus, les exemples allégués par von Domaszewski, *Silvanus*, dans ses *Abhandlungen zur römischen Religion*, Leipzig-Berlin, 1909, p. 72.

[5] Macr., *Sat.*, I, 12, 21: « *Eandem esse Bonam Deam et Terram, eandem Bonam Deam Faunamque et Opem* ».

[6] Cf. l'article *Bona Dea* dans le *Dictionnaire des Antiquités* (par Saglio, I, 726), dans le *Lexicon* de Roscher (par Peter, I, 789-795) dans la *Realencycl.* de Pauly-Wissowa, (par Wissowa, I, 686-694).

comme Silvain. Sur une inscription elle figure, avec Diane, parmi les Silvanae (Dessau, 3516). A Minturnes, un certain C. Valerius Martialis fait deux offrandes jumelles à Silvain et à Bona Dea (*C. I. L.*, X, 5998 et 5999). Ailleurs, Bona Dea est assimilée à Cérès, partant à Libera [1] : *Augustae Bonae Deae Cereri[a]e sacrum* (*C. I. L.*, V, 761). Ce sont là des faits que peut invoquer en sa faveur la première hypothèse suggérée par le génitif *Bonadiensium*. Néanmoins, je ne la tiens pas pour exacte.

En effet, elle ne résout pas la difficulté. Elle la recule. Elle explique bien l'ἅπαξ philologique, mais par un ἅπαξ historique qu'elle en déduit, et dont la réalité reste problématique. Assurément, en certaines localités du monde Romain, on vit les matrones participer au culte de Liber, sous une forme que Saint-Augustin a complaisamment décrite, pour mieux discréditer le paganisme [2]. Mais rien n'indique qu'elles aient été, au préalable, consacrées à Bona Dea. Des collèges religieux de femmes ont pris pour présider leurs cérémonies des prêtres de Liber; mais ils étaient voués à la Magna Mater, exclusivement [3]. Au contraire, les fêtes en l'honneur de Bona Dea étaient interdites à tous les mâles, homme et bêtes, sans exception [4]. Par où donc le culte de Liber eût-il pu s'introduire dans la maison du préteur, la nuit de décembre où le *damium* était sacrifié ? Et si Bona Dea, malgré les prohibitions

[1] Il n'y a pas à tenir compte de la dédicace consacrée par une *spira Liberi* à *Bona Dea* (*C. I. L.*, VI, 76), parce que, dans ce texte, les deux mots *Bona Dea* ne servent pas à nommer une divinité spéciale, mais à qualifier Venus Cnidia.

[2] S. Aug., *Civ. Dei*, VII, 21 : « *In oppido autem Lavinio unus Libero totus mensis tribuebatur, cujus diebus omnes verbis flagitiosissimis uterentur, donec illud membrum per forum transvectum esset atque in eo loco quiesceret. Cui membro inhonesto matremfamilias honestissimam palam coronam necesse erat imponere...* ». Cf. Toutain, s. v., dans le *Dictionnaire des Antiquités*, IV, p. 1189.

[3] *C. I. L.*, XII, 1507.

[4] Sous peine de cécité. Clodius, qui s'était introduit dans la maison de César sous son déguisement de joueuse de flûte, ne fut pas aveuglé sur

qui préservaient son isolement, avait formé avec Liber Pater un couple divin, dont les dévots et les rites eussent été confondus, comment aurait-on pu ignorer l'existence d'un culte qui se fût propagé dans tout l'Empire, jusqu'à la découverte de l'inscription qu'il s'agit précisément d'interpréter ?

J'assimilerais plutôt les *Bonadienses* qu'elle mentionne aux *Epictetinses*, aux *Isaci*, aux *Tellurenses*, aux *Orfienses*, dont une inscription de Rome nous a transmis le souvenir en même temps que des *Cælimontienses*, des *Suburenses*, des *Vicucorrenses*, des *Statuavalerienses* (*C. I. L.*, VI, 31893). Les *Bonadienses* ne sont pas les adorateurs de Bona Dea, mais les habitants d'un *vicus*, qui portait le nom de Bona Dea, parce qu'il renfermait un sanctuaire ou une statue de cette divinité. Ce n'est donc pas Deus Liber qui entoure les Bonadienses d'une protection paternelle. C'est tout simplement P. Luscius qui fut prêtre de Deus Liber Pater dans le quartier Bona Dea [1].

Bien que cette dédicace ait été trouvée à Porto, je doute que ce soit un quartier de Porto ou d'Ostie qu'ait habité le dédicant. De toutes les inscriptions fournies par les deux ports, il n'y en a qu'une qui mentionne les *magistri vicorum* [2], et il n'y en a pas une

le coup. Mais les dévots de *Bona Dea* ne manquèrent pas d'observer qu'à Bovillae il fut frappé à mort près d'un temple de la Déesse. Cf. Saglio, *op. cit.*, *loc. cit.*

[1] Même quand le nom de *Liber* est précédé du mot *deus*, le mot *pater* qui le suit est pris absolument (*C. I. L.*, VI, 30965) ou accompagné d'autres déterminatifs (*C. I. L.*, VI, 467). — Une inscription trouvée à Leptis Minor et publiée par M. Gauckler nous offre une construction identique à celle de notre inscription de Porto : « *L. Aemilio antistiti sacrorum Liberi patris curiae Aug. patrono ob meri[t]a sua pecunia posuit* » (Année Epigr., 1895, n° 184).

[2] *Notizie*, 1892, p. 162. Il est vrai que Gatti, dans le commentaire qu'il a rédigé sur cette inscription (*Bull. Com.*, 1892, p. 372) en rapproche l'inscription *C. I. L.*, XIV, 309. Cf. aussi *C. I. L.*, XIV, 352. Mais les inscriptions de Pouzzoles relatant des *regiones* ou des *vici* (cf. Ch. Dubois, *Pouzzoles Antique*, Paris, 1907, p. 237-239) sont autrement nombreuses.

qui soit consacrée à Bona Dea. J'inclinerais d'autant plus à voir dans les *Bonadienses* des Romains de Rome, que Bona Dea avait dans la Ville au moins deux sanctuaires dont nous connaissons l'emplacement: l'un au pied de Sainte-Balbine [1] et l'autre dans le voisinage de la villa Sciarra [2], c'est-à dire près de la Porta Portuense, sur la rive droite du Tibre, et qu'il n'est pas trop malaisé de pressentir les raisons pour lesquelles P. Luscius serait venu de là jusqu'à Porto.

Il exprime sa reconnaissance à Silvain *conducto aucupiorum:* pour la ferme des *aucupia.* L'expression est bizarre; mais le sens parait s'imposer. P. Luscius a obtenu, pour une période que nous ne saurions déterminer, la location de la chasse aux oiseaux dans un certain périmètre à circonscrire. Les Romains, en effet, avaient réglementé sévèrement le droit de chasse. Par un rescrit spécial, Antonin le Pieux le réservait aux propriétaires du sol. Nul ne pouvait chasser sur la terre d'autrui, sans le consentement du maître [3]. Si le maître aliénait sa terre à un fermier, le privilège du maitre passait au fermier [4], et même tout l'attirail de chasse, des esclaves aux filets, devait passer, sur la même ferme, d'un fermier à l'autre, avec le reste de l'*instrumentum fundi*, c'est-à-dire du matériel indispensable à la mise en valeur du fonds [5]. Il s'ensuit que les terres sur lesquelles P. Luscius acquit son droit de chasse aux oiseaux ne dépendaient point d'une exploitation agricole. Comme il est cer-

[1] Jordan-Huelsen, *Topographie,* III, p. 182-183.

[2] *Ibid.*, III, p. 640.

[3] *Dig.*, VIII, 3, 9-17: ... *Divus Pius aucupibus ita rescripsit:* « οὐκ ἔστιν εὔλογον ἀκόντων τῶν δεσποτῶν ὑμᾶς ἐν ἀλλοτρίοις χωρίοις ἰξεύειν ».

[4] Paul, *Sent.*, III, 6, 22: « *Venationis et aucupi reditus ad fructuarium pertinet* ». Cf. de même *Dig.*, VII, 1, 9, 5.

[5] *Dig.*, XXXIII, 12 (1): « *Instrumentum est apparatus rerum diutius mansurarum sine quibus exerceri nequiret possessio* ... (12) *Si in agro venationes sint, puto venatores quoque et vestigatores et canes et caetera quae ad venationem sunt necessaria instrumento contineri*... (13) *Et si ab aucupio reditus fuit aucupes et plagae et eius rei instrumentum agri instrumento continebitur* ».

tain, d'autre part, — sinon les grâces qu'il rend à Silvain paraitraient superflues — que P. Luscius avait eu à vaincre, aux enchères, la concurrence de nombreux amateurs, il y a de grandes chances pour que le domaine de sa chasse — considérable, puisque l'*aucupium* et la *venatio* en étaient loués séparément — ait appartenu au Fisc [1] : c'était ce vaste maquis improductif et marécageux où sans doute Claude, puis Trajan, sans acheter rien aux particuliers, aux moindres frais pour le trésor impérial, firent creuser l'avant-port et le port gigantesques qui gardent leurs noms [2]. Et le périmètre dans lequel P. Luscius se félicita de pouvoir tendre ses panneaux, comprenait Porto d'Ostia, où il a dressé son ex-voto. Aussi bien la contrée devait-elle être très giboyeuse. Encore aujourd'hui elle est fort réputée pour l'abondance des oiseaux de mer, du gibier d'eau, et des oiseaux de passage. Le Roi, propriétaire de Castel-Porziano, a loué, pour la chasse, la *tenuta* de Castel-Fusano; et, dès qu'au mois de mai paraissent sur la plage les premières cailles, les chasseurs accourent en foule de Rome à Fiumicino; on les entend,

[1] Aujourd'hui l'administration des forêts domaniales adjuge à part la chasse à courre et la chasse à tir, et la seconde de ces chasses par lots. Si le domaine antique était lui aussi divisé en plusieurs lots, P. Luscius acquit sur beaucoup d'entre eux, sinon sur tous, la chasse aux oiseaux: d'où le pluriel *aucupiorum* au lieu d'*aucupi* qu'on attendait plutôt.

[2] Que l'empereur ait possédé d'immenses domaines au N. de l'embouchure du Tibre, c'est ce que concourent à établir, avec les inscriptions (cf. *C. I. L.*, XIV, 199 et XV, 7737-7747), les passages, mentionnés par Hirschfeld (*der Grundbesitz der römischen Kaiser u. s. w....*, dans les *Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 67 et 286) du *Liber Coloniarum*, p. 236, et du *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, p. 68, l. 10 et 14-15. Que les terrains où furent creusés les bassins *utriusque portus* aient dépendu de l'un d'eux, c'est ce que nous forcent à admettre, avec l'absence, dans la loi Romaine, d'un droit général d'expropriation pour cause d'utilité publique (cf. P. F. Girard. *Manuel Elém. de Dr. Rom.*, 3e éd., Paris, 1901, p. 254-255), les pratiques habituelles aux empereurs en matière de travaux publics (cf., dans les *Mélanges d'Arch. et d'Hist.*, 1899, p. 101-129, l'article *Le domaine impérial à Rome*, où Homo, *in fine*, montre Aurélien s'arrangeant pour faire passer sa muraille sur terre impériale).

toute la journée, tirailler aux environs de la « Troianella », du « Lago Trajano », dans l'« Isola Sacra », et, malgré les écriteaux et les clôtures, jusqu'au beau milieu des « Scavi di Ostia ». P. Luscius, prêtre de Liber à Rome, avait fait le voyage avant eux; et bien qu'il n'ait eu à sa disposition que de la glu, des filets, et des lacs, il a dû, plus d'une fois, se réjouir du « tableau ». Sans quoi eût-il éprouvé le besoin de remercier Silvain?

Le témoignage qu'il nous a laissé de sa gratitude achève d'ailleurs de préciser le caractère du dieu, et les pouvoirs que lui attribuait la piété des fidèles. Nous connaissions déjà certaines dédicaces qui lui avaient été faites par des *venatores* (*C. I. L.*, V, 3302; VII, 830); mais les premiers commentateurs, notamment Huebner, identifiaient ces *venatores* à des employés du cirque. D'autres dédicaces étaient plus explicites. L'une avait été gravée par « *C. Tetius Veturius Micianus, praefectus a[l]ae Sebosianae ob aprum eximiae formae captum, quem multi antecessores eius praedari non potuerunt* ». (*C. I. L.*, VII, 451). Une autre, qui émane de *Cessorinus Ammausius ursarius leg. XXX*, porte, sculpté en bas-relief, un homme debout, avec un ours mort à ses pieds (*Année Epigr.*, 1901, n° 72). Et du rapprochement de ces diverses inscriptions, contre certains mythographes trop pressés de découvrir sous les Silvains qu'elles mentionnent autant de divinités locales débaptisées, M. Toutain concluait avec raison que « Silvanus a été invoqué ou remercié par des chasseurs, spécialement par des chasseurs d'animaux sauvages, sangliers, ours... ». (*Les Cultes Païens dans l'Empire Romain*, I, p. 321). Mais, en réalité, c'était encore trop de cette restriction, et, comme le montre l'inscription de Porto, Silvanus a été le patron de tous les chasseurs païens, des *aucupes* comme des *venatores*, de ceux qui poursuivaient la grosse bête et le poil, et de ceux qui se contentaient de la plume.

Si les dédicaces à Silvain ne sont pas rares à Ostie, par contre, de Porto même, on n'avait exhumé jusqu'à présent qu'un seul ex-voto

à Silvain (*C. I. L.*, XIV, 49: *parva ara marmorea*). Et cet exemple, même doublé de notre nouveau texte, ne suffit pas à établir l'existence à Porto d'un temple de ce dieu. Au contraire, si aucune dédicace à Liber ne provient d'Ostie, quatre ont été trouvées à Porto (*C. I. L.*, XIV, 27, 28, 29, 30), trois d'entre elles sont gravées sur des bases (*ibid.*, 27, 28, 29), et l'une, au moins, prouve que le dieu Liber y possédait un sanctuaire: *Cn. Maelius Epictetus Liberum patrem in ar[e]a sua consacravit* (*ibid.*, 28). Or, à Ostie, une des dédicaces à Silvain figurait dans le sanctuaire d'Isis (*ibid.*, 20), une autre dans le Mètroon (*ibid.*, 53). Pourquoi donc, à Porto, P. Luscius n'aurait-il pas fixé son offrande à Silvain dans le sanctuaire du dieu son maître: Liber Pater? L'hypothèse, en soi très naturelle, est confirmée par des raisons d'ordre topographique.

Sur le bas-relief Torlonia[1], qui représente schématiquement le Port de Claude, on voit une statue colossale de Bacchus-Liber. Elle se dresse à droite de l'arc-de-triomphe, lequel, lui même, s'érige à droite de l'île du phare. La statue de Bacchus-Liber, ou le sanctuaire de Bacchus-Liber dont la statue est le signe, s'élevait donc sur le môle de droite, ou môle de l'Est, et assez loin déjà de son extrémité vers la haute-mer. Or les archéologues sont d'accord pour faire passer le môle Est du Port de Claude sous l'éminence du Monte-Giulio qui borde aujourd'hui la dépression de la Troianella (cf. le plan annexé à la relation de mes sondages à Porto, dans les *Notizie*, 1907, p. 736); et c'est en retournant avec sa charrue la terre du Monte-Giulio qu'un laboureur aurait, dans un emplacement voisin de celui que devait occuper le Bacchus du bas-relief, et à

[1] N° 430 du Catalogue du Musée Torlonia par C. L. Visconti; cf. sur le bas-relief, bien des fois reproduit, l'article du P. Guglielmotti dans les *Atti dell'Accad. Pont. d'archeologia*, *N^a S^e*, I, p. 1, sqq. Il est à noter que sur la voile de l'un des deux navires représentés sur le bas-relief se détachent les deux lettres V L que, sans doute avec raison, et d'après un passage d'Apulée, Guglielmotti a développées en *V(otum) L(ibero)*. Cf. *C. I. L.*, XIV, 2033.



quelques centimètres seulement de profondeur, heurté du soc et rendu à la lumière les deux fragments de la dédicace consacrée à Silvanus par un prêtre de quartier du dieu Liber Pater.

2. — C. L. Visconti a publié dans les *Annali*, 1868, p. 379, les trois fragments d'inscriptions que portait, sur sa plinthe, sur sa face antérieure, et sur l'une de ses faces latérales, un cippe de marbre découvert « *dinnanzi alla scala del pronao del tempio* [*della Magna Madre*] ». On les trouvera au *C. I. L.*, XIV, 325. Mais Dessau ajoute dans le commentaire qu'il leur y consacre : « *fragmenta aut latent, fortasse terra rursus obruta, aut perierunt* ».

C'est la première conjecture de Dessau qui est la vraie. J'ai retrouvé le cippe, aux trois quarts enterré, à 10 m. au N-E du côté Est du Mètroon. Ses dimensions m'empêchèrent de le dégager entièrement ; et je n'ai pu copier que le texte, en partie martelé, de la face antérieure. Comme la copie que j'en ai prise est conforme à celle de Visconti, c'est au texte même, non à la lecture de Visconti, que s'appliquent les corrections — toujours nécessaires — de Dessau (cf. l. 2 et 3). Au reste une nouvelle étude du cippe semble s'imposer.

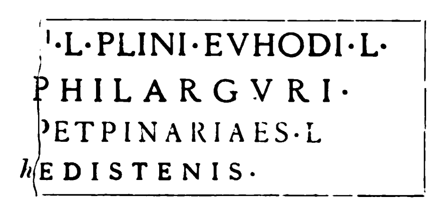
3. — Dans la cour de la ferme des princes Aldobrandini, ellemême située dans le voisinage immédiat de la *via dei Sepolcri* [1], au Sud-Ouest de la maison d'habitation, au pied d'un eucalyptus, gisait un fort beau fragment d'inscription funéraire. Il est en marbre, long d'1^{m} 05, large de 0^{m} 60, épais de 0^{m} 26.

Brisé à gauche.

Hauteur des lettres :

l. 1 = 0^{m} 085
l. 2 = 0^{m} 075
l. 3 = 0^{m} 06
l. 4 = 0^{m} 055.

[1] Sur cette appellation — et quelques autres du même genre — cf. Vaglieri, *Notizie*, 1909, p. 17, n. 1.



1

A gauche de la ligne 1, et en haut, on aperçoit l'amorce d'une haste droite ; à gauche de la ligne 3, et en haut, on aperçoit l'amorce d'une boucle.

L. 1. — Les exemples d'affranchis dont les maitres sont désignés par le *cognomen* abondent dans l'épigraphie d'Ostie (Cf., notamment, *C. I. L.*, XIV, 53, 415, 819). Par contre, et malgré le voisinage de la villa de Pline-le-Jeune, le gentilice *Plinius* ne figurait encore que sur la tombe d'un affranchi (*C. I. L.*, XIV, 1474). Peut-être, il est vrai, et par rapprochement avec notre texte, conviendra-t-il de lire *L. Pli[nius*, au *C. I. L.*, XIV, 262, II, 9 ?

L. 3-4. — On rencontre très souvent aussi à Ostie la déclinaison semi-grecque des noms propres avec des génitifs féminins en *aes* (*C. I. L.*, XIV, 299, 440, 515, 1109, etc.) et *enis* (*C. I. L.*, XIV, 197, 1141, 1401, 1731). La restitution *H]edistenis* est certaine (Cf. *C. I. L.*, XIV, 2263, l. 6-7 : *Faltonia P. l. Hediste* | *P. Faltoni Hedistenis l. Euchresti*).

Le gentilice *Pinarius* apparaît deux fois à Ostie (*C. I. L.*, XIV, 246, 7, 41 et 1112). Sans doute faut-il lire à la l. 3 : [*P(ublii)*] *et Pinariaes l(ibertae)* ? Il y a à Ostie d'autres cas où l'affranchi est désigné avec le prénom d'un patron et le gentilice d'une patronne ; cf., notamment, *C. I. L.*, XIV, 1748, l. 9 : *Q(uinto) Vergilio Q(uintorum) et Suelliae l(iberto) Hilaro.*

4. — Au Nord de l'Ile Sacrée, dans un bâtiment de forme circulaire situé à l'Est du corps principal de la ferme du Mis Guglielmi, un bloc de marbre a été scellé comme moellon dans l'embrasure de la fenêtre Sud.

Scié à droite, il mesure encore $0^m 75 \times 0^m 22$, et porte un texte épigraphique dont les lettres sont hautes :

à la l. 1, de $0^m 04$;
à la l. 2, de $0^m 06$;
aux l. 3 et 4, de $0^m 03$.

D *m*
AVRELIA CHΓ
VOLVSIO SAECVLARI C*oiugi et*
RAIVENNE COGNAT*ae b. m. f.*

La fumée a fortement obscurci les caractères. La dernière lettre de la ligne 2 serait plutôt un T qu'un E ; mais à vrai dire elle n'est pas distincte ; et il n'y a pas lieu de chercher à compléter le *cognomen* d'*Aurelia Ch....* — Un *L. Volusius Secularis* figure parmi les *honorati* du *Corpus fabrum navalium* [*Ostiensium*] (*C. I. L.*, XIV, 256, l. 34) ; et un *Volusius Seclaris* parmi ses *plebei* (*ibid.*, l. 133). Ce dernier, sans prénom, est le même sans doute, malgré les différences d'orthographe, que celui de notre inscription funéraire ; et le fait qu'elle ait été réemployée dans une construction située à 3 kilomètres d'Ostie, et à 100 mètres seulement de Porto, s'il ne suffit pas à écarter la restitution [*Ostiensium*] de la l. 1. du *C. I. L.*, XIV, 256, semble apporter un commencement de vérification à l'hypothèse formulée par Dessau (*ibid.*, p. 50), que la corporation des *fabri navales* [*Ostienses*] devait comprendre à la fois les *fabri* d'Ostie, et ceux du *Portus*, mentionnés ailleurs comme un groupement distinct (*ibid.*, 169, l. 5).

5. — A Ostie, à une soixantaine de mètres au Nord-Est de la route qui mène de la Rocca à la plage, non loin des tombes de la *Via Severiana*, dans les terres labourées, un fragment de marbre, mesurant $0^m 09 \times 0^m 07 \times 0^m 03$, brisé en haut, à droite et à gauche, peut-être complet en bas.

Hauteur des lettres :

l. 1 = 0^{m} 04
l. 2 = 0^{m} 02



Probablement un fragment d'inscription funéraire : . . . *fe*]*cit* *f*[*iliae cariss*]*ima*[*e*.

6. — A Ostie, à quelques mètres à l'Ouest de la prétendue Porte Marine [1], non loin du chemin qui mène de la Rocca à la tour Bovacciano, un morceau de marbre brisé de toutes parts et mesurant 0^{m} 17 × 0^{m} 12 × 0^{m} 05.

Hauteur des lettres : 0^{m} 03.

E I I (

7. — En 1889, M. Lanciani a publié dans les *Notizie degli Scavi* un grand nombre de *graffiti* découverts par lui dans la caserne des Vigiles (*ibid.*, p. 79 sqq.). La plupart d'entre eux ont été étudiés à nouveau et réédités avec quelques autres par les soins de MM. Gatti, Huelsen et Mau, au tome VII de l'*Ephemeris* (n°s 1212 sqq.). Quand, au printemps de 1907, j'ai examiné pour mon compte le bâtiment [2], j'en ai cherché de nouveaux. Mais à dix-huit ans de distance, je n'ai même pas retrouvé tous ceux qu'au lendemain même des fouilles mes illustres prédécesseurs avaient eu la chance d'apercevoir. Partout mes lectures n'ont fait que suivre et confirmer leurs déchiffrements, à une exception près.

[1] Je crois et essaierai bientôt de démontrer que les ruines ainsi désignées ordinairement ont dû faire partie des thermes d'Antonin.
[2] Cf. dans les *Mélanges*, XVII, année 1907, p. 227 sqq., mon article sur la Mosaïque de la Caserne des Vigiles.

Dans les *Notizie*, 1889, p. 81, M. Lanciani transcrit ainsi le 15ème *graffito* de la série:

C · LICINIVS CHO? FELIX
////////////////// OMNIBVS SVO////
CVRIS FELICITER

Le texte, sous cette forme, ne présentait aucun sens. Or, à l'endroit indiqué par M. Lanciani, sur le mur Ouest de la salle qui flanque l'*augusteum* au Sud (cf. le plan, *ibid.*, p. 78), à peu près en son milieu et à hauteur d'épaule, j'ai reconnu les deux dernières de ces trois lignes. Elles sont tracées à la pointe en petites lettres capitales de 0m 005 (les chiffres marqués au bas et à droite mesurent à peu près le double). J'ai très nettement distingué, et ceux de mes camarades à qui j'ai montré l'inscription, ont très nettement distingué avec moi les caractères suivants:

MONNA OMNIBVS SVCC
VRIS FELICITER VII

La première ligne, qu'a publiée M. Lanciani et qui a échappé à toutes mes investigations, est peut-être indépendante des deux autres; mais il se peut aussi qu'elle fasse corps avec elles. Elle nous donnerait alors le nom de qui les grava toutes les trois ensemble: C. Licinius Cho... [1] et l'épithète qui la termine s'appliquerait au vocatif par lequel commence la ligne suivante: *Felix* | *Monna*, *succur*[*r*]*is omnibus feliciter*.

C'est dans le nom de Monna que consiste la difficulté. Faut-il identifier Monna avec certaine divinité Africaine, à laquelle un habi-

[1] M. Lanciani (*Notizie*, 1889, p. 81, n° 16) a publié un autre *graffito* au nom de C. Licinius Fe[li]x. Mais, même si la restitution était certaine, ce C. Licinius Felix ne pourrait être le même que notre C. Licinius Cho... Felix.

tant de Thignica (dans la Proconsulaire) aurait [1] consacré la seule dédicace qui nous ait transmis son souvenir: *Monnae Aug(ustae)* | *sac(rum)?* Cf. *C. I. L.*, VIII, 14911. Assurément, à Rome, dans l'*excubitorium* de la VIIème cohorte des vigiles, et à Pompéi on a relevé toute une collection de graffiti dévots [2]. Mais je me défie d'une explication qui suppose la grande diffusion d'un culte dont l'existence même peut être mise en doute; et sous ce nom féminin, qui, du reste, semble avoir pris, à la basse époque, une nuance de particulière tendresse [3], je chercherais plutôt une simple mortelle, dont un soldat, comblé de ses faveurs *(feliciter)*, se serait plu, pendant sa faction, à évoquer sur les murs du corps de garde la complaisance universelle *(omnibus)*. Dans cette dernière hypothèse, Monna n'est qu'une femme galante, et le mot *succur[r]is* a deux sens, dont l'un obscène, comme, à mon avis, sur ce *graffito* de Pompéi: *Victoriae suae salute(m). Zozimus Victoriae salutem. Rogo te, ut mihi* SUCCURAS *etati meae. Si putas me aes non hab[e]rae...* [4].

Quant au chiffre final VII, qui semble écrit d'une autre main, il peut indiquer soit la cohorte à laquelle appartenaient les vigiles amis de Monna [5], soit les sept cohortes entre lesquelles ils se répartissaient, soit le commencement du prix — VII [HS]? — que leurs coûtaient ses faveurs [6], soit encore le nombre de *tous* les vigiles qui les obtinrent. Entre toutes ces suppositions, également

[1] Je n'ai pu, lors de ma mission archéologique à Aïn-Tounga, retrouver cette inscription signalée par M. le Docteur Darré.

[2] *C. I. L.*, VI, 3010; cf. à Pompéi, entre autres textes, *C. I. L.*, IV, 2310 *K*, 6779, 6864.

[3] Cf. Forcellini, *Lexicon*, IV, p. 167. *Monna* a le sens de compagne chérie, comme par exemple, dans l'inscription funéraire *C. I. L.*, IX, 3215: « *D. m. s.* | *Caeciliae Festi|rae coniugi caris|simae Monnae* | *quae mecum vixit annis* | *XXI sine quaerella* ».

[4] *C. I. L.*, IV, 1584.

[5] La garnison des vigiles d'Ostie se composait de détachements empruntés aux VII cohortes urbaines. Cf. *Eph. Ep.*, VII, 1200-1203.

[6] Cf. *C. I. L.*, IV, 2193, 3999.

plausibles, il est d'autant moins urgent d'indiquer une préférence, que le chiffre VII pourrait, à la rigueur, se rapporter à un autre *graffito* inachevé ou disparu.

8. — A Porto, au printemps de 1906, dans la vaste propriété qu'y possède S. Exc. le Prince Giovanni Torlonia, fut construite une nouvelle étable. Elle s'élève à gauche de la route qui mène de Rome à Fiumicino, presqu'en face du chemin qui conduit à la gare de Porto, à une centaine de mètres au Nord de la rotonde en ruines que de fausses inscriptions ont fait appeler temple de Portumnus. Dans les tranchées, qui furent ouvertes du Sud-Est au Nord-Ouest pour la pose des fondations, j'ai aperçu les restes d'une construction antique orientée d'Est en Ouest, des thermes probablement, si je dois en juger par une hypocauste encore en place et toute noire de fumée, et quelques tubulures de terre cuite engagées dans le mur.

Dans les décombres amoncelés sur les bords des tranchées, j'ai relevé un certain nombre de marques de briques.

4 exemplaires:

◯ couronne de laurier:

EX FIG DOMITIANIS OPVS DOL
PVBLICI CONSORTI

Ex fig(linis) Domitianis opus dol(iare) | Publici Consorti(s).

Cf. *C. I. L.*, XV, 154. — Se place entre Marc-Aurèle et Septime-Sévère.

9. — *Ibid.*, un exemplaire:

◯ scorpion:

OPVS DOLI //////////// DD NN
EX FIG DO ////// MINOR

Opus doli[are ex pr(aediis)] d(ominorum) n(ostrorum) | ex fig(linis) Do[mit(ianis)] minor(ibus).

Cf. *C. I. L.*, XV, 179 et 180. — Se place sous le règne de Septime-Sévère et Caracalla.

10. — *Ibid.*, un exemplaire:

//// / F · DOM
///////////////

Sans doute quelque chose comme:

[*officina s(ummae) r(ei)*] *f(isci) Dom(itiana).*

Cf. *C. I. L.*, XV, 1569. — Se place après Dioclétien.

11. — *Ibid.*, un exemplaire: NMODA

12. — *Ibid.*, un exemplaire: BISMS

Les lettres de cette marque et celles de la précédente mesurent 0^m 03 de hauteur.

Cf. *Notizie*, 1907, p. 738.

13. — A Porto, sur un tas de décombres voisin du lieu dit *Cento-Colonne*, à peu près à égale distance de la Troianella et de l'angle Nord-Ouest du Lago Traiano, au milieu des ruines communément identifiées avec celles d'un palais impérial:

tête à droite, laurée, entre deux palmes.

ROSCIANI DOMIT AGAH(B

Rosciani Domit(i) Aga[*tho*]*b(uli).*

Le *C. I. L.*, XV, 276, note huit types de cette marque. La plupart portent un profil d'Isis entre une palme et un sistre; d'autres un coq; un exemplaire seulement, trouvé sur la *piazza dei termini* à Rome, porte une tête casquée entre deux palmes. C'est notre exemplaire, à cette différence près que la tête y est laurée et non casquée.

Domitius Agathobulus ayant été affranchi par Domitia Lucilla Major en 115 a p. J. C., et son esclave Roscianus, cinq ans après,

en 120, la brique qui porte le nom de Roscianus esclave de Domitius Agathobulus a été cuite entre 115 et 120. Cette démonstration faite par Dressel pour le n° 274 vaut aussi bien pour les exemplaires se rattachant au n° 276. (Cf. Dressel, *C. I. L.*, XV, p. 85).

14. — A Porto, au pied du cimetière, dans cette dépression qui doit marquer l'emplacement de l'ancien canal de communication entre les ports et le *Fiumicino*, un exemplaire seulement, en très mauvais état.

ARC DO
NI FAVO

[*Ex figli(nis) M*]*arc(ianis) do*[*lia(re)*]| *C(ai) Calpetan*]*i Faro*[*ris*].

Cf. *C. I. L.*, XV, 314. — Se place sous le règne de Trajan ou au début du règne d'Hadrien.

15. — A Porto, dans les petits thermes, situés sur l'extrémité occidentale de la jetée qui sépare le port de Claude du bassin de communication avec le port de Trajan, dans une salle sans portes ni fenêtres où l'on descend par une ouverture pratiquée dans le pavement de la salle aux baignoires,

2 exemplaires très mal conservés

O D EX PR D ////////
L ST QV A D ///////
COS

O(pus) d(oliare) ex pr(aediis) D(omitiae) [*L(ucillae) ex of(fi-cina) Q(uinti) Fl(avii) A(prilis)*] | *L(ucio) St(atio) Quad*[*r(ato) et C(aio) C(uspio) Ruf(ino)*] | *co(n)s(ulibus)*.

Cf. *C. I. L.*, XV, 1065: un exemplaire, le n° 11, a été trouvé à Ostie. — L. Statius Quadratus et L. Cuspius Rufinus ont été consuls en 142 ap. J. C.

16. — A Porto, au dessous d'un pan de mur et d'un pavement ayant appartenu à un premier étage, au Nord-Est des

Cento-Colonne, immédiatement au Sud de la Troianella (ancien port de Claude), s'ouvre une salle, ayant sans doute dépendu de thermes, qui fut jadis fouillée, mais qui depuis s'est remblayée. Toutefois les décombres ne la remplissent pas entièrement. J'ai pu, en rampant, pénétrer jusqu'à son mur de fond, et examiner la voûte en berceau qui la recouvre. Celle-ci avait été bâtie en un blocage fort résistant, recouvert d'un mortier sur lequel avaient été appliquées de grandes briques, revêtues peut-être à leur tour d'un enduit ou de stucs. Les briques ont disparu ; mais, fixées les marques en dedans, elles ont laissé en creux sur le mortier leurs empreintes, qu'il m'a été facile de prendre avec de la terre à modeler. J'ai reconnu ainsi la place de quatre exemplaires de la même brique :

EX FIG Q A MARC
Q· ART//C
COS

D'après le *C. I. L.*, XV, 848, je me crois autorisé à restituer :
Ex fig(linis) Q(uinti) A(sini) Marc(elli) [*op(us) do(liare) Nun(nidi) Fortun(ati)*] | *Q(uinto) Art*[*i*]*c(uleio)* [*Paet(ino) et Ven(uleio) Apro(niano)*] *co(n)s(ulibus)* ;
et à dater cette brique, comme tant d'autres, de l'année 123 ap. J. C.

17. — En 1902, une fouille pratiquée à quelques mètres au Sud du *Casone del Sale* mit au jour toute une collection de *dolia* encore à leur place dans le magasin où il avaient été, conformément à l'usage antique, enterrés jusqu'au haut de leurs panses. M. Gatti s'empressa de publier les signes que portait le bord supérieur de leurs goulots, et d'en donner, avec sa science habituelle, une explication pleinement satisfaisante (cf. *Notizie degli scavi*, 1903, p. 201-202).

Or, longtemps auparavant [1], une fouille avait, sur un autre point du territoire d'Ostie, dégagé un autre cellier à *dolia* : il est situé au bord du Tibre, à peu près à mi-chemin entre les ruines du *Palazzo Imperiale* et celles du *Piccolo Mercato*. Les gardiens le font visiter sous le nom de magasin à huile, et c'est sous ce nom également que la maison Anderson en a édité la photographie (n° 389 de son catalogue). Mais aucun plan, que je sache, n'en a été publié avant celui-ci (que M. Storez m'a fait l'amitié de dresser d'après mes notes), et je n'ai trouvé nulle part mention des caractères encore lisibles que présentaient, il y a deux ans, certains des *dolia* qui le garnissent.

Cette cave se rattache à un ensemble de constructions assez malaisé à définir [2], non seulement parce que le Tibre, en érodant sa rive gauche, en a fait disparaître la partie Nord, mais parce que la fouille n'a pas été poussée assez loin et en a laissé, vers le Sud, les abords indécis. Il semble cependant qu'il faille distinguer deux groupes d'édifices : à l'Est, une série de salles (magasins ?) semblables par leur disposition sinon par leurs dimensions ; et, à l'Ouest, une maison dont le détail de l'aménagement nous échappe, mais dont dépendait sûrement notre cellier aux *dolia*. Entre les deux groupes de bâtiments, court, perpendiculairement au fleuve, un couloir, long de 25^m, large de 4^m, dont le pavement a disparu, mais qui devait être un chemin public, analogue au couloir qui unit la *via della Fontana* au théâtre et qu'a complètement dégagé une des fouilles récentes de M. Vaglieri (cf. *Notizie*, 1907, p. 214, fig. 3, et 1908, p. 21). D'une part, en effet, si on le suit dans la direction du Tibre, on aperçoit, à 5^m, puis à 3^m 80 seule-

[1] Je n'ai pu encore préciser la date à laquelle cette fouille a été exécutée. En 1783, Norogna, avait déjà exploré une cave d'Ostie : elle contenait 18 dolia (Fea, *Relazione di un viaggio ad Ostia*, p. 42). Les dolia ont été partagés entre Castel-Fusano, la Villa Borghese et la Villa Negroni (Nibby, *Viaggio ad Ostia*, p. 34).

[2] Suivre cette description sur le plan de M. Storez (pl. XX-XXI).

ment du fleuve, deux constructions dont la présence et l'aspect s'expliqueraient mal dans une habitation privée: d'abord une niche de 2m 73 de large, avançant du mur Est où elle s'adosse sur une longueur de près de 2m, et couverte, à 0m 60 du sol actuel [1], par une voûte en berceau intérieurement revêtue d'un stuc grossier où persistent des traces de peinture rouge ; ensuite une autre niche de forme quadrangulaire, pratiquée en retrait dans la même muraille, large de 0m 96, et dont le rebord inférieur (à 0m 30 du sol actuel) présente également des restes de peinture: vraisemblablement une fontaine et un laraire « *compitale* » — ou deux laraires — si l'on s'en tient aux points de comparaison que nous fournissent les ruines de Pompéi [2]. D'autre part, et surtout, il convient de noter que si toutes les salles situées à l'Est ouvrent sur ce couloir, il est séparé de la chambre aux *dolia* par un mur dont les assises moyennes et supérieures ont disparu, sauf au Sud, mais dont on aperçoit partout, au ras du sol, la maçonnerie ininterrompue. Comme dans l'état actuel de la fouille, le cellier semble avoir été fermé également à l'Ouest, il ne pouvait être accessible que de deux côtés: peut-être du côté du fleuve, par où s'effectuaient les transports et les livraisons, et certainement vers les pièces du Sud, par une chambre elle-même percée sur le midi d'une porte que les broussailles et les éboulis obstruent complètement aujourd'hui. — Longue encore de 23m, large de 8m, bâtie à certaines places en *opus latericium*, (notamment au Sud-Est et à l'Ouest), à certaines autres (à l'Est et au Sud-Ouest) en un *opus reticulatum* qu'encadrent des chaines latérices et que soutiennent des arêtes et des piliers où tantôt une et tantôt deux rangées de briques alternent dans le blo-

[1] Peut-être ce sol actuel, de niveau avec le col des amphores, est-il un sol postérieur? La topographie d'Ostie a subi dans l'antiquité tant de remaniements (cf. en dernier lieu Vaglieri, *Notizie*, 1908, p. 330) que le doute est permis.

[2] Cf. Saglio, *Compitum* dans le *Dictionnaire des Antiquités*, III, p. 1429 et 1430, surtout les fig. 1388 et 1389.

cage avec un rang de petits parallélépipèdes de tuf — ce qui paraît attester au moins trois constructions ou reconstructions depuis la première moitié du IIème siècle —, cette cave ne contient plus maintenant que 22 *dolia*, plus ou moins enterrés et comblés, ébréchés plus ou moins, disposés sans alignement précis sur un tiers environ de sa superficie totale; et sur ces 22 *dolia*, il n'y en a que 10 qui montrent encore, empreints en creux sur le bord supérieur de leurs goulots, les chiffres suivants:

N° du *dolium* sur le plan	Diamètre de l'orifice du *dolium*	Hauteur des caractères	Inscription
3	0m53	0m075	XX III
4	0m55	0m05	ǂǂ V
5 (brisé à gauche de l'inscript.).	0m60	0m07	)XXVI
6	0m66	0m05	ǂǂǂ IV
7	0m54	0m05	ǂǂ IIϽ *
8	0m51	0m05	ǂǂ II
14	0m55	0m07	ǂǂ VIII
15	0m60	0m05	ǂǂ IV
16	0m52	0m06	)XX IX
21	0m65	0m,10	XLVS

* On peut lire soit IIϽ, soit IIS.

Ces chiffres soulèvent une double difficulté:

1. Comment faut-il interpréter les hastes à peine inclinées, tantôt à droite et tantôt à gauche, qui y reviennent à sept reprises, grou-

pées ici par deux et là par trois, mais toutes coupées par une ligne oblique en leur milieu ? L'explication la plus simple, celle aussi qui cadre le mieux avec les quelques chiffres évidents des autres *dolia*, c'est qu'elles constituent une notation rapide, abrégée, des multiples de X: ainsi [illegible] et [illegible] équivalent à XXX. Cf. *C. I. L.*, XIV, 4093, 15. Faut-il rapprocher de ces signes la *nota incertae interpretationis* que Dressel signale sur de nombreux *tituli picti* du Testaccio (cf. *C. I. L.*, XV, p. 562)? Elle présente avec eux une grande ressemblance de forme; et de même qu'aux signes de nos *dolia*, « *notae haud raro additur numerus exiguus, coniunctus cum numero fracto* ».

2. Quelle mesure a été prise pour unité ? On ne pourrait, à cet égard, acquérir de certitude qu'en vidant chaque *dolium* et en mesurant directement sa quotité. Mais l'évaluation la plus probable est celle dont se servait M. Gatti en 1903, en publiant les *dolia* exhumés près du *Casone del Sale;* et les chiffres marqués sur nos *dolia* indiquent sans doute aussi leur capacité en *amphores* (1 amphore = $^1/_2$ médimne = environ 26 litres 25 [1]).

Nos *dolia* contenaient donc,

le n°	3	XXIII	= 23 amphores
»	4	XXXV	= 35 »
»	5	*x*? XXVI	= 26 ou 36 amphores
»	6	XXXIV	= 34 amphores
»	7	XXXIIS ou XXXIIↃ	= 32 amphores et demie ou 32 amphores et 1 setier.
»	8	XXXII	= 32 »
»	14	XXXVIII	= 38 »
»	15	XXXIV	= 34 »
»	16	XXIX	= 29 »
»	21	XLVS	= 45 » et demie.

Soit pour ces 10 *dolia* un total de 329 (ou 339) amphores, ce qui donne une moyenne d'environ 33 amphores par *dolium*.

[1] Cf. Hultsch, s. v., dans la *Realencycl.* de Pauly-Wissowa, I, 1976.

A ce compte, les 22 *dolia* encore en place dans la cave auraient dû représenter un total de 726 amphores ou 190 hectolitres 57 litres; et comme ils n'occupent guère qu'un tiers de la cave, celle-ci aurait pu contenir jusqu'à 571 hectolitres d'huile ou de blé, soit 200 hectolitres de plus que la contenance de l'autre magasin, telle que M. Gatti l'a calculée.

Havre, 28 octobre 1909.

JÉRÔME CARCOPINO.

LES RUINES DE HENCHIR-ES-SRIRA

PRÈS HADJEB-EL-AIOUN (TUNISIE)

Quand on suit la voie ferrée de Sousse à Kasserin, après avoir traversé la morne plaine de Kairouan, on pénètre dans une région montagneuse. Des hauteurs parallèlement alignées enserrent une suite de cuvettes. L'une d'elles forme la plaine de Hadjeb-el-Aïoun. Les établissements anciens y furent sinon très importants, du moins très nombreux, il suffit de considérer la feuille XLII de la carte au cent-millième. Au N-W de cette plaine, dans le Bled Bechtia, pointe un rocher appelé Henchir-es-Srira. Des stèles trouvées en 1905, par Monsieur Deniau, propriétaire-colon à Sidi-Saad, apprirent qu'il portait un temple de Saturne [1]. Non loin de là, à un kilomètre au S-W, M. Deniau découvrit un grand nombre de lampes et de moules qui firent conclure à la présence d'ateliers de poterie [2]. C'est cet ensemble de ruines que M. Merlin, directeur des antiquités de la Régence, nous a envoyé explorer en mars 1909.

La plaine d'Hadjeb-el-Aïoun dont la largeur varie de trente à quarante kilomètres est comprise entre deux faisceaux de plis montagneux qui viennent converger au N-E : .... le Djebel Mrilah au N-W la domine de sa masse sombre (1378 m.) que continuent les grès sanglants du Djebel-el-Abeïd ; ce sont au S-E les hauteurs

[1] Cf. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CC.
Merlin, *Ibid.*, p. CCI, et CCXXI.
[2] Cf. Gauckler. *Bull. arch. du com.*, 1905, p. CLXVI.
Carton. *Bull. des antiq. de France*, 1906, p. 122-123.
Nicolas. *Revue Tunisienne*, 1907, p. 449.

plus faibles du Djebel-er-Roua, du Djebel Zouaïa, et du Djebel-Hadjeb-el-Aïoun [1].

La géologie explique comment cette plaine est faite de grès et de sables : après avoir vu se succéder sur les flancs du Mrilah, en partant du Néocomien à son extrémité septentrionale, la série des terrains crétacés, quand nous arrivons plus bas, ce sont surtout les grès que nous rencontrons ; grès du miocène, qui, malgré la faille où s'interrompent les terrains secondaires, se continuent de l'autre côté du Kranguet-Zegalas, rouges d'oxyde de zinc, dans le Djebel-el-Abeïd ; grès du pliocène qui se retrouvent de l'autre côté du Mrilah dans le pays des Majeurs et qui forment comme un manteau sur cette région. Ces grès surmontés de conglomérats donnent de belles tables horizontales, découpées par les eaux qui ont entrainé leurs sables au centre de la plaine, dans cette cuvette synclinale. C'est à la limite de ces grès et de ces sables qu'établie sur une plate-forme se trouvait la petite ville, dominant au S-W la plaine et la route du Kranguet à El Mouilah et abritée au N-E par une série presque rectiligne d'autres pateaux gréseux, que troue un passage commode vers la piste qui d'Hadjeb-el-Aïoun va traverser le defilé du Kranguet. Non loin de là, au milieu des alluvions sablonneuses, témoin de couches disparues, pointe le rocher d'Henchir-es-Srira [2]. Tel est l'emplacement de la cité et du temple.

[1] Sur la géologie et la géographie de la région, cf. :

Pervinquère, *Etude géologique de la Tunisie centrale*, Paris, 1904, in-4°, pp. 321 et 336.

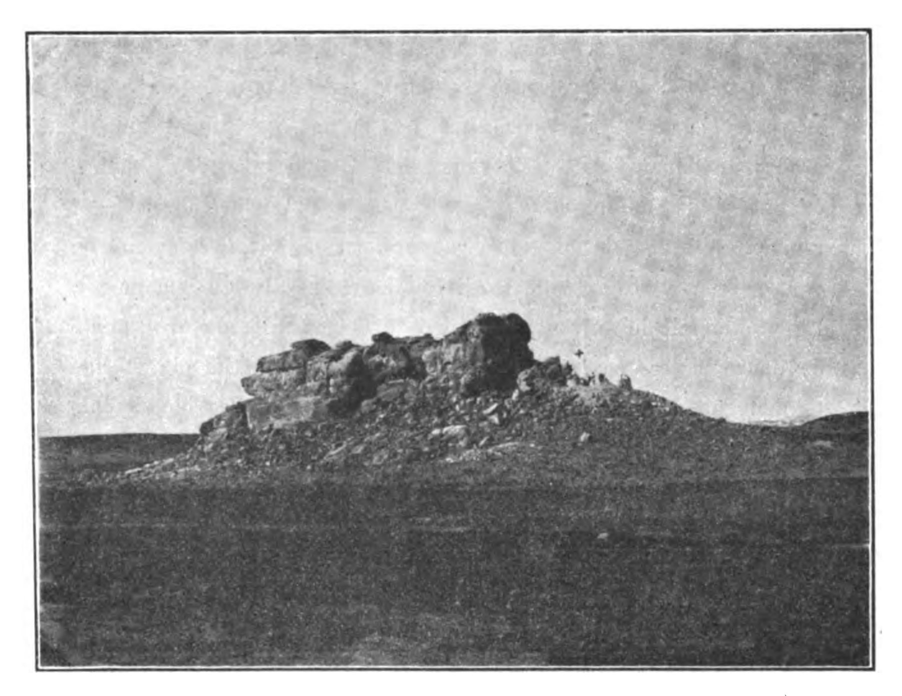
Monchicourt, *La steppe tunisienne chez les Frechich et les Majeurs*, dans le *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce de la Régence de Tunis*, 1906, p. 38 et sqq.

[2] Henchir-es-Srira signifie le petit domaine. Mais M. Monchicourt nous a proposé une autre interprétation. D'après lui Srira serait une déformation par les indigènes de Skhrira, diminutif de Sakhra, qui veut dire rocher.

I.

Le Temple de Saturne.

Ce roc dont la masse de grès dénudé s'élève au dessus de la plaine sablonneuse est aujourd'hui en partie éboulé : à l'E. d'énormes



(Photo de M. Monchicourt).

Côté S-W du rocher.

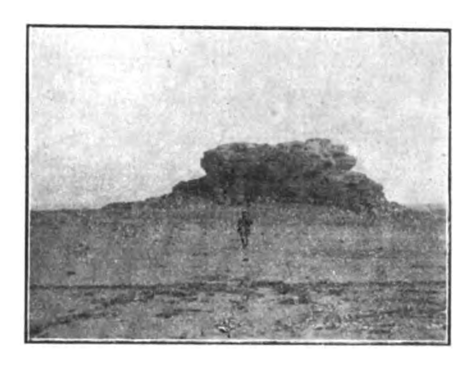
blocs se sont détachés de la muraille pour s'accumuler au sommet d'un cône de débris. De ce côté pourtant existait jadis à mi-hauteur une petite plate-forme. Peut-être y avait-il là une sorte de grotte dont le plafond aurait peu à peu disparu. Ce rocher qui fixe l'attention dans la monotonie des champs de pierre et des endis dut de très bonne heure seivir de lieu d'établissement : des

outils de silex taillé, des petits couteaux retrouvés sur cette terrasse au niveau du roc vierge en sont la preuve. Quand fut-il transformé en sanctuaire? Nous l'ignorons; mais c'est fort probablement avant la conquête romaine, car la divinité que nous y rencontrons, Saturne, n'est qu'une identification du vieux Dieu phénicien Baal. C'est à lui que sont consacrées les stèles qui furent découvertes[1]. Mais ces stèles n'étaient pas en place, elles étaient retournées la face contre terre et servaient de pavage à un monument postérieur.

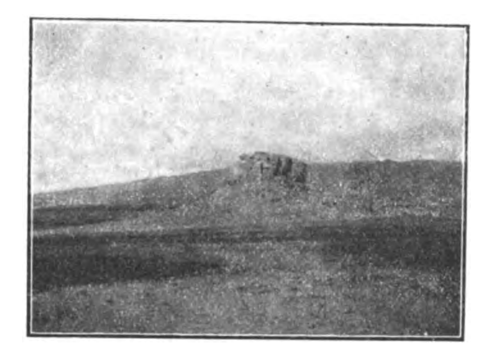
Est-il possible de retrouver la place du Sanctuaire? L'aspect à mon arrivée était assez chaotique. Des européens — me dirent les arabes du douar voisin — ayant appris la découverte des stèles, étaient venus fouiller et dans leur chasse au bibelot, ils avaient remué les terres, démolissant les murs par endroit. Néammoins on peut se rendre compte de la disposition générale du monument. Le profil était le suivant: Au pied de la muraille de grès, haute de douze mètres environ, s'incline une première petite plate-forme (*A*), longue de 5^m, sur laquelle se sont accumulés des blocs, puis à $1^m 50$ au dessous, nouvelle plate-forme (*B*) longue aussi de 5^m et d'où part en pente assez rapide le cône de débris long d'une quinzaine de mètres et haut d'une dizaine. C'est sur la plate-forme *B* dégagée des terres, qu'apparurent trois murs parallèles entre eux et perpendiculaires à la façade du rocher. Ces murs s'appuyaient à la plate-forme *A*. L'appareil est assez grossier. Ces trois murs formaient deux pièces de dimension à peu près égale: celle de droite étant large de trois mètres, celle de gauche de deux mètres. Le mur de droite parait avoir été renforcé. Ces murs — s'ils ont évidemment servi à l'édifice postérieur — semblent bien avoir ap-

[1] Elles furent pour le plus grand nombre trouvées par M. Deniau. Elles ont été envoyées au Bardo ou rapportées à Kairouan, où elles sont provisoirement déposées dans le jardin municipal, par MM. Rouberol et Monchicourt. Nous en avons nous même fait entrer deux autres au Musée Alaoui. Cf. l'appendice.

partenu au temple de Saturne : ils reposent directement sur le roc même et au dessous du niveau où furent trouvée les stèles nous n'avons mis à jour aucun autre mur. En avant de cette plate-forme, à une distance de deux mètres et à 1^{m} 75 en contre bas apparut un autre mur de direction légèrement oblique (C). Peut-être était-ce un mur de soutènement. Mais il en reste trop peu pour qu'on puisse bien juger. Ce temple se présente donc comme un édifice à deux chambres parallèles. Sans doute deux cellae, construites en avant d'un rocher de grès. Aussi n'estimons nous pas être en présence d'un temple souterrain. M. Carton avait en 1906 annoncé de la part de M. Deniau au Comité de l'Afrique du Nord [1] que c'était « un énorme bloc de grès dans lequel a été creusé une vaste chambre en partie détruite... il s'agit donc vraisemblablement, — disait-il — d'un Sanctuaire souterrain qui par sa situation est une véritable grotte. Il doit être rapproché à ce point de vue d'autres Sanctuaires africains creusés dans le rocher et dédiés à des divinités



Coté N-E du rocher.



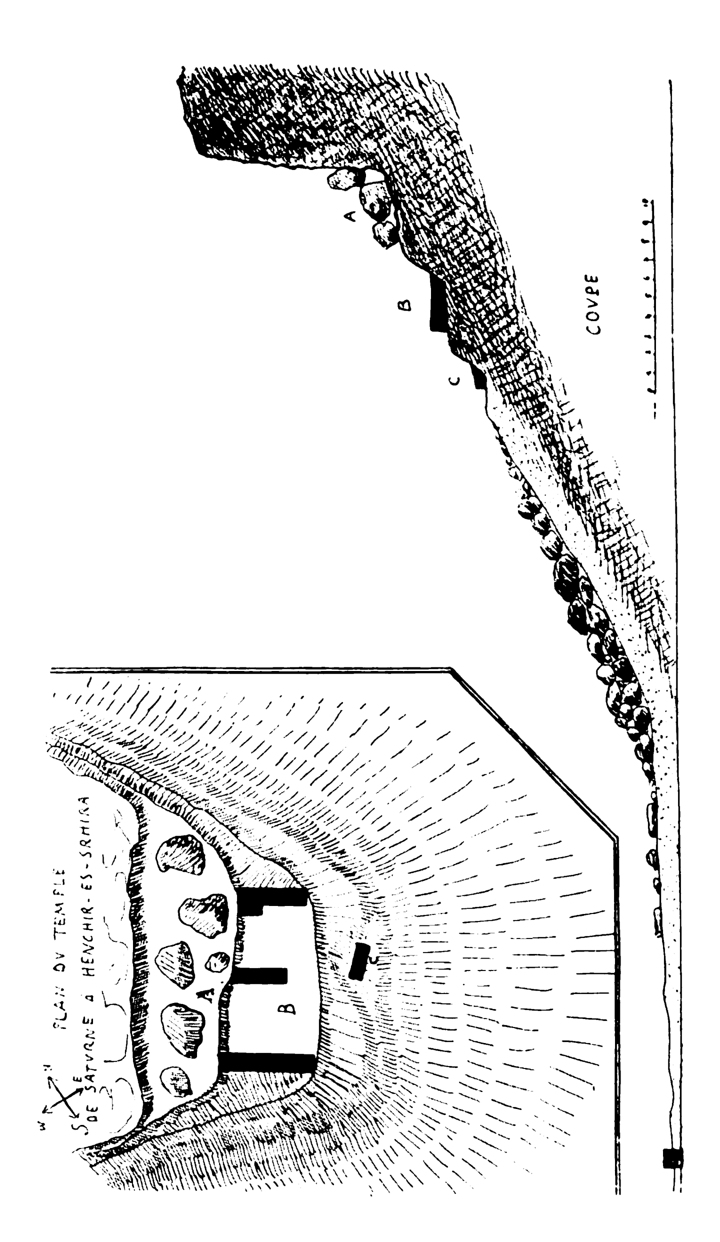
Côté S-E (le rocher vu de face).

[1] Carton, *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. cc.

africaines, telle que la grotte des environs de Guelma renfermant des dédicaces au Dieu Bacax. Le caractère africain de la divinité qui se déguise mal sous le nom et les attributs de Saturne explique d'ailleurs très bien qu'on lui ait consacré un Sanctuaire souterrain ». Or, de grotte, nous n'en avons point vu. Il se peut qu'à l'origine, il y ait eu une cavité, mais l'érosion a dû de bonne heure faire reculer la muraille. Si la façade du rocher fut creusée, si une partie servit ainsi de voûte, la cavité ne devait pas dépasser deux mètres, car les blocs éboulés ne présentent guère une plus grande largeur et s'empilent seulement sur la plateforme *A*.

Reste à expliquer cette différence de niveau des deux plateformes et la présence d'un mur de séparation sur la plate-forme inférieure ? Nous ne pouvons faire que des hypothèses. Peut-être sur cette sorte de piedestal élevé de 1^{m} 50 à 1^{m} 75, dans les niches ainsi obtenues, se trouvait l'image de la divinité. Mais pourquoi deux cellae ? Saturne était-il associé à quelque autre dieu ou déesse, à Coelestis dont on trouve les symboles sur les stèles ? Mais les dédicaces ne s'adressent qu'au seul Saturne. Nous manquons ici d'éléments suffisants pour résoudre la question ; néanmoins on peut rappeler que le temple de Saturne à Dougga avait trois cellae, que celui de la Mohamedia en avait quatre [1]; celles qui ne contenaient pas de statues étaient des sortes de sacristie. En tout cas il ne s'agissait pas d'un temple souterrain, tout au plus d'une niche creusée dans le roc. Les amas de pierres taillées que l'on trouve dans le cône de débris prouvent la présence de constructions. On rencontre des colonnes, des chapiteaux, des bases, le tout en grès et par suite très usé. Il semble donc qu'il y ait eu là un temple adossé à un rocher, avec colonnade, mais nullement sanctuaire souterrain.

[1] Cagnat et Gauckler, *Les monuments historiques de la Tunisie*, p. 84 et 88.


PLAN DU TEMPLE
DE SATURNE à HENCHIR-ES-SRHIRA
A
B
C
COUPE
A
B
C

Il paraît y avoir ait eu un revêtement de plâtre orné de fresques. Les fragments que nous avons trouvés étaient couverts d'un enduit rouge brun avec des dessins verts, bleus, jaunes et noirs. Y avait-il aussi un revêtement de stuc, comme sur les voûtes du temple de Dougga? C'est ce que semblerait prouver une inscription où un dédicant se vante de « *dealbare petras Saturni* »[1], nous croyons qu'il s'agit bien là des murailles du temple[2].

En avant du rocher, on relève par endroits les traces d'une muraille qui peut avoir été un péribole. Ce ne serait par le seul exemple d'un temple de Saturne à péribole. Il en est de même à Sidi Mohammed-el-Azreg[3]. D'ailleurs bien souvent le Sanctuaire ne comportait point de temple et n'était qu'un simple *temenos*, ainsi à Aïn-Tounga, ou au Bou-Kornein. Il y aurait donc à Henchir-es-Srira combinaison de plusieurs types des sanctuaires à Saturne:

[1] *Bull. Arch. du Comité*, 1906, p. CCXXV.

M. Merlin a bien voulu revoir pour nous l'inscription sur la pierre entrée au Musée du Bardo et nous envoyer sa lecture qui diffère un peu de celle que l'on trouve au *Bulletin du Comité:*

PRO·SAI /TE · P · N̄ · ET · PASSI
ENII ////////// · LIBERORVM
QVE ///////////////////////// CRIN
VS · LIG ///////////// ORDEAL
BAVIT PETRA*s s*ATVRNI

A la ligne 1, il faut donc lire *Passi|enii* et non *Passenii;* à la ligne 3, le C étant sûr, M. Merlin propose *Macrinus* à la place de *Victorinus;* à la ligne 4, faut-il maintenir *libertus*, bien que le *b* ne semble guère vraisemblable? Cependant l'expression LIBE*rtus e*OR(*um*) comblerait bien la lacune.

[2] Cf. Curius ad Cic., *Ad Familiares,* VII, 29 « *nec solere duo parietes dealbare* ». — *Dealbare* signifie: revêtées d'un enduit de stuc. Cf. Blümner, *Terminologie und Technologie,* II, p. 147, mais aussi: passer à la chaux: *ibidem,* III, p. 180. Il nous semble improbable que « *dealbare petras Saturni* » puisse dire: blanchir à la chaux les images ou les stèles de Saturne. Cf. *C. I. L.*, VIII, 20252: *cum dealbamento.*

[3] Cf. Cagnat et Gauckler, *Monuments historiques de Tunisie. Les temples païens.* Paris, 1898, fol. p. 89.

ce sanctuaire est un haut lieu [1], est adossé à un rocher, c'est un temple et peut-être un temple à péribole.

Les stèles trouvées sont au nombre d'une quarantaine [2]. Nous ignorons leur emplacement primitif. Elles ne nous apprennent rien de très nouveau. Elles ressemblent aux stèles du Bou-Korneïn et d'Ain-Tounga. Elles se terminent généralement par un fronton triangulaire et sont divisées en un certain nombre de registres. Quelques-unes portent encore des traces de peinture rouge [3]. Les types sont peu variés. Il faut d'abord remarquer qu'à Henchir-es-Srira, il n'y a pas de stèle où soit représentée une image de Saturne, on ne voit sur aucune sa face morose et voilée. Nous ne rencontrons que les Divinités qui l'accompagnent ordinairement. C'est Sélèné-Coelestis, la tête surmontée d'un croissant [4]. C'est Helios radié [5]. Sur deux stèles nous trouvons un aigle aux ailes éployées et sur l'une cet aigle est surmonté d'un croissant et d'une étoile à quatre branches. Le croissant et l'étoile sont pour nous un symbole très connu: c'est celui de Coelestis [6]. On le rencontre sur les stèles du Bou-Korneïn [7] comme sur celles de Djebel-Djelloud [8], et nous en avons des exemples à Henchir-es-Srira [9]. Mais que vient faire là cet aigle, cet oiseau de Jupiter? Nous ne croyons pas qu'on l'ait observé déjà sur des stèles consacrées à Saturne. Sa présence peut cependant s'expliquer par

[1] Toutain, *De Saturni Dei in Africa romana cultu.* Paris, 1894, 8°, p. 92.

[2] Cf. appendice.

[3] Cf. nos 17, 27.

[4] Cf. *Bull. Arch. du Comité,* 1906, p. CCXXII, n° 5.

[5] *Bull. Arch. du Comité,* 1906, p. CCXXIV, n° 14.

[6] Cf. Toutain, *Mélanges d'archéol. et d'histoire,* t. XI 1892, p. 93 et suiv., on trouve aussi ce symbole sur les lampes romaines, cf. *Catal. du musée Alaoui,* n° 107, 108, 109, 332 à 336. Cf. aussi une médailler en marbre au Musée de Syracuse.

[7] Cf. Toutain, *ibid.*, p. 20, n° 5, etc.

[8] Cf. Gauckler, *Nouvelles archives des missions,* t. XV, p. 483, nos 638 et suiv.

[9] Cf. *Bull. arch. du Comité,* 1906, p. CCXXIV, n° 14; CCXXIII, n° 13, 2°.

une confusion entre la toute puissante divinité africaine, le vieux Baal-Saturne avec le maître des Dieux et des hommes Jupiter. Une inscription de Henchir-Gunifida [1] près Tebessa porte en effet.

I ❦ O ❦ M
SATVRNO ❦ AVG ❦ SAC ❦
P ❦ POMPONIVS MAXIMVS
SAC ❦ VOT ❦ LIB ❦ ANIMO FEC ❦

« *Jovi optimo maximo Saturno Augusto sacrum* ». De plus Saturne est souvent accompagné des Gémeaux, tout comme Jupiter [2]. Faut-il dès lors s'étonner de cette assimilation et de l'attribution à Saturne de l'aigle de Jupiter?

Sous les représentations ou les symboles des divinités se trouvent généralement l'image des offrandes, victimes ou instruments du culte. Ce sont des corbeilles de fruits, des pommes de pin [3], des fleurs de lotus, des gateaux; ce sont des chèvres, des béliers et surtout des bœufs, parfois parés pour le sacrifice comme ceux des *Anaglypha Trajani*, au Forum. C'est l'autel que décorent des acrotères, sur lequel s'entassent les offrandes, où brûle un foyer, c'est la grande lampe allumée, la patère, le vase. Une des stèles que nous avons rapportées présente la collection presque complète de tous ces attributs. On y rencontre de plus la harpé, et un objet rectangulaire à barreaux, qui nous semble être une cage. Peut-être présentait-on des oiseaux à Saturne dans de telles « *caveae* ». S'agit-il d'une simple offrande, ou d'oiseaux destinés à la divination, nous l'ignorons. Quelques uns de ces instruments du culte, un vase et un brûle-parfums, ont été retrouvés dans le temple de Saturne. Ces objets sont aujourd'hui au Musée du Bardo et ont été décrits par M. Merlin [4]. Le réchaud est presque semblable à celui que M. le Comandeur Hannezo a donné au même musée

[1] *C. I. L.*, VIII, *Suppl.*, 16696.
[2] Cf. Toutain, *De Saturni cultu*, p. 46.
[3] Cf. Toutain, *ibid*, p. 54.
[4] *Bull. arch. du Com.*, 1906, p. CCIII.

et qui provient de Zaghouan. C'est un manchon cylindrique haut de 0^{m} 27 et surmonté de trois taquets, ornés de têtes de femme en pastillage et destinés à supporter la cassolette. Au dessous une zône décorée de godrons verticaux, puis des anses horizontales séparées par des stries obliques. La cassolette est ornée de cercles chargés de croix autour de son rebord. Elle est munie de deux petites anses lunaires en pastillage. Son couvercle est surmonté de trois tenons décorés de têtes de flèches incisées et d'un petit tronc de cône central qui est foré pour laisser s'échapper les vapeurs odoriférantes.

A côté de ces accessoires religieux, nous trouvons sur les stèles d'Henchir-es-Srira d'autres représentations remarquables. C'est ainsi que l'on observe le palmier [1]. L'arbre de vie est très fréquent sur les monuments africains, monnaies, poteries, ou lampes, mais si dans les stèles dédiées à Saturne la palme est commune [2], le palmier est assez rare. D'ailleurs la croyance qui faisait de Saturne le dispensateur de la fécondité [3] nous explique aisément la présence de cet arbre. — Une autre représentation à signaler est celle des animaux buvants dans un vase. Ce sont des oiseaux qui nous ont semblé être des colombes [4], et des quadrupèdes qui paraissent être des ânes [5]. Le motif des animaux affrontés est très ancien et d'origine orientale. On sait combien il est fréquent sur les vases grecs. Il apparaît dès le Dipylon [6] et se répand chez les corinthiens, mais est généralement un fleuron [7] qui sépare les coqs ou les oies. Le thème de

[1] Cf. nos 23, 35.

[2] Cf. *Bull. Arch. du Com.*, 1906, p. CCXXIV, n° 14, et au Bou Korneïn. Toutain, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, t. XII, p. 27 et suiv.; cf. à Djebel-Djelloud. Gauckler, *Nouv. arch. des missions,* t. XV, p. 484, 487.

[3] Cf. Toutain, *De Saturni dei... cultu,* p. 54 et suiv.

[4] n° 9.

[5] n° 22.

[6] Cf. Collignon et Couve, *Catalogue des vases du Musée d'Athènes,* n° 267.

[7] Cf. entre autres exemples, une amphore attique (Pottier, *Vases antiques du Louvre, album,* I, pl. 87, F. 380), et des alabastres corinthiens. (*Id.*, II, pl. 41, E 460 et suiv.).

l'oiseau, de la colombe buvant se trouve dans une mosaïque de Sosos de Pergame citée par Pline [1], mais il ne s'agit plus ici de colombes affrontées. Or sur cette stèle païenne nous rencontrons ce thème. Il y a-t-il un symbole? C'est possible. En tout cas il était intéressant de noter que, ce motif, qui, comme le palmier, sera si populaire dans l'art chrétien, que nous retrouverons sur les mosaïques [2], sur les lampes [3], sur les sarcophages [4], ou sur les fresques [5], apparait déjà tout formé sur ces stèles à Saturne et que le christianisme n'aura qu'à lui donner un caractère mystique pour le faire sien.

Nous voyons enfin sur ces stèles l'image des dédicants, l'un d'eux auprès d'un palmier [6] a les mains croisées. D'autres, tenant une pomme de pin [7] ou repliant la main gauche sur la poitrine [8], étendent la droite sur un autel, probablement pour faire une libation: nous connaissons ce sujet par des stèles du Bou-Kornein [9].

Quels étaient ces dédicants? Nous pouvons relever les noms suivants :

N° 1. C/////NCESS////VS ∞ L ∞ MEMNONIS *Concessurus (?) l. Memnonis.*

2. *Quintus.*

3. *M. Julius Saturus.*

[1] *Hist. nat.*, XXXVI, 184.

[2] Cf. Basilique chrétienne de *Furni*. Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, XV, p. 393, n° 197. — Deux colombes buvant. Cf. à *Thabraca*. Gauckler, *Monument Piot,* XIII, 1907; p. 207, n° x, la brebis et l'agneau buvant.

[3] *Catal. du Musée Alaoui*, 1897, n° 552. On en trouvera d'autres exemples dans le supplément du catalogue.

[4] Cf. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, I, p. 224, colombes buvant; 216, quadrupèdes buvant. Cf. Kraus, *Gesch. der Christl. Kunst,* I, p. 114, fig. 43, deux cerfs.

[5] Nous avons vu ce sujet dans les Catacombes de Syracuse.

[6] N° 23.

[7] N° 18.

[8] N° 19.

[9] Cf. Toutain, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, p. 23, n° 18. Cf. aussi, S. Reinach, *Repertoire de la sculpture grecque et romaine,* I, p. 55.

4. *Crepercius.*

6. *Silvanus Donatus ou Donati?*

7. *Fuschus Januari Fuschi.*

8. *Primus Popilius.*

10. *C. C. Aecrius.*

12. *Datus.*

13. *L. Junius Saturninus.*

16. *Publius? Passienius? Macrinus? libertus eorum.?*

24. *... ius felix Fuschus.*

25. *Fortunatus.*

26. *Saturus Rogati Majoris fil.*

27. *Maximus.*

29. *Cincittinius.*

35. *Publius Optatus.*

36. *L. Mag...*

37. *Aurelius,..*

Nous pouvons faire une première remarque. C'est que ce sont des dédicaces purement privées. Il n'y a pas là un seul collège religieux ou civil. M. Toutain avait déjà signalé la rareté des stèles dressées par des collectivités [1]. C'est d'ailleurs un fait regrettable. Peut-être, en cas contraire, eussions nous appris la nom antique d'Henchir-es-Srira. Une seule dédicace fut faîte par plusieurs personnes, mais c'est une dédicace familiale. C'est *L. Junius Saturninus* qui « *pro se et pro suis reddit (votum)* ».

Aucun de ces noms n'est accompagné de titres ou d'indication de fonctions. Ce sont donc bien des particuliers qui font des dédicaces en leur nom privé.

Quant à l'origine de ces dédicants, on peut presque sûrement affirmer que ce sont des indigènes. Les noms très fréquents en Afrique [2] de *Datus*, *Donatus*, *Felix* sont un premier témoignage

[1] Toutain, *De Saturni Dei... cultu*, p. 62.

[2] *Ibid.*, p. 75.

pour quelques-uns. Si l'on peut lire dans L. MAG... le nom de *Mago*, nous aurions un nom indiscutablement punique. Celui de *Memnon*, père d'un des dédicants, semble bien oriental. Pour les personnages qui portent des noms romains comme *Quintus, Aurelius, Crepereius, Publius Optatus*, observons que nous ne trouvons pas là une liste complète du cognomen, et pas de suite regulière comme pour les citoyens romains. Deux dédicants s'appellent pourtant *L. Julius Saturus* et *L. Junius Saturninus*. Mais il se peut que le premier ne soit qu'un homme dont les ancètres ont reçus droit de cité sous les Jules, ou même que ce ne soit qu'un affranchi d'un *L. Julius...* Ceci ne l'empèche pas d'être de race indigène. Le cognomen *Saturninus* du deuxième trahit son origine locale. Il semble donc bien que nous soyons en présence d'africains et que ce soit parmi eux que Baal-Saturne recrutât ses adorateurs.

Le style assez grossier de ces stèles ne suffirait guère à les dater. Heureusement l'une d'elles [1] porte l'inscription suivante :

VI KAL · IVL · VALERIANO · ET · LVCILO · COS ·

Nous sommes donc le 26 juin 265. Comme l'a montré M. Merlin [2], cette stèle est particuliérement intèressante, car « la der nière des invocations à Saturne datées, que M. Toutain relate dans son livre *De Saturni Dei in Africa romana cultu, p. 25*, serait de 272 ou de 261. Le culte de Saturne ne dut pas survivre très longtemps, et à Henchir-es-Srira ses adorateurs de jadis prirent les monuments de leur vieille foi pour parer le sanctuaire de leur nouvelle divinité. Il est probable en effet que ce dernier édifice fut chrétien et que le Christ remplaça Saturne comme celui-ci s'était substitué à Baal. Sans doute nous n'avons trouvé nulle inscription — et chose plus curieuse auprès d'un atelier de poterie et dans

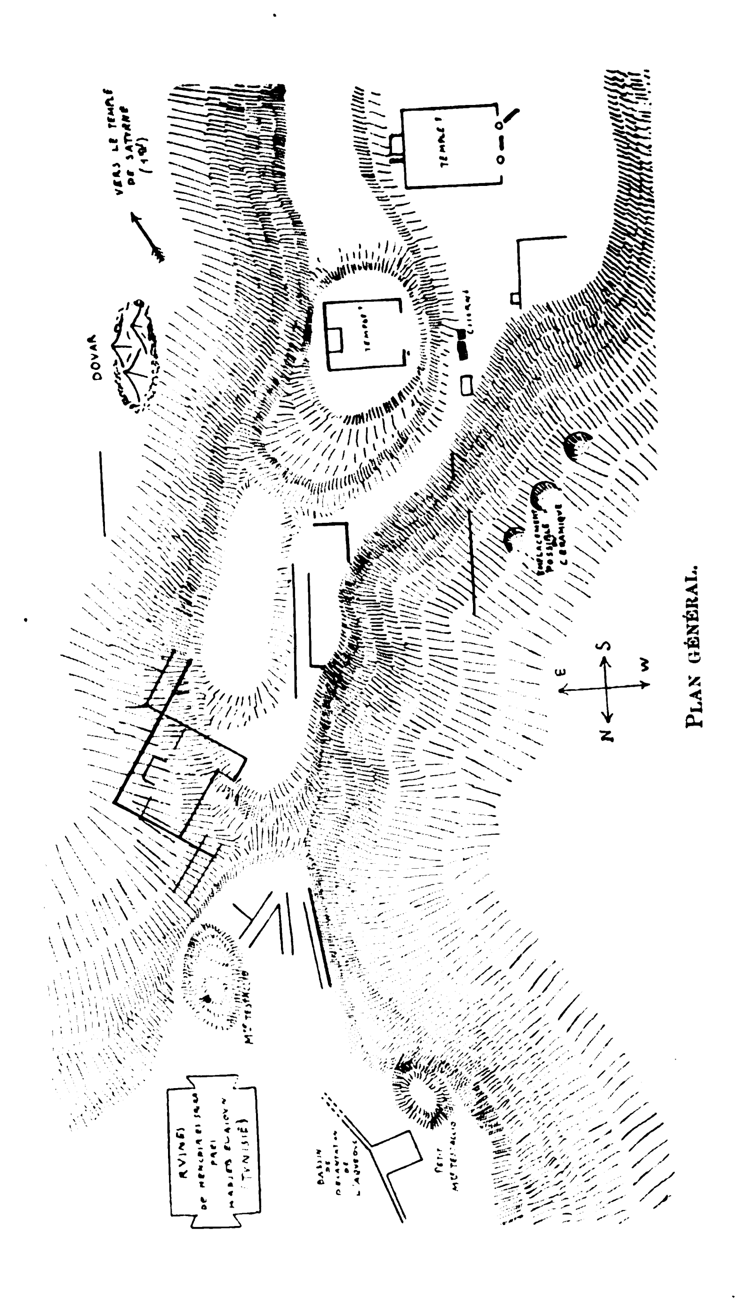
[1] *Bull. Arch. de Comité*, 1906, p. CCXXI.
[2] *Ibid.*

une région où ce mode de revêtement est si commun — nous n'avons découvert aucun carreau chrétien. Cependant la date où nous sommes parvenus et la rapide extension du christianisme à cette époque permettent, croyons-nous, cette hypothèse.

II.

La ville et l'aqueduc.

A un kilomètre environ au N. du temple, sur une colline, s'allonge la ville. Nous n'avons pu l'explorer que superficiellement durant les quelques jours où nous sommes restés dans la région et avec les moyens limités dont nous disposions. Nous nous sommes contentès au milieu du chaos des pierres de relever les lignes directrices des murailles apparentes. Le plan général se laisse assez bien saisir. Le grès érodé par les eaux fut découpé en deux séries de hauteurs qui forment un angle. La branche sud se dirige NE-SW. Le niveau en est à peu près horizontal. Malgré quelques ensellements, c'est sur une partie de ce plateau entre deux de ces dépressions qu'est établie la ville. En partant au N. du Monte Testaccio — dont nous parlerons plus loin — nous avons observé un ensemble de murs qui descendent un peu dans le vallon et sont comme la colline, NE-SW. Peut-être est-ce une villa avec une série de chambres. Puis le niveau se relève et dès lors les constructions sont généralement alignées N-S. Au centre du plateau se dresse une petite éminence, un témoin d'une couche disparue. Elle portait un édifice rectangulaire se terminant par une petite chambre. Sommes nous en présence d'un temple et de sa cella ? Plus loin au S. un autre édifice rectangulaire qui sur sa facade W. a conservé son seuil entre deux bases dont les colonnes gisent auprès, peut donner lieu à la même question. La ville semble s'être étendue à l'E., dans



PLAN GÉNÉRAL.

la vallon qui sépare cette colline des tables de grès. Au contraire à l'W. elle ne parait pas être descendue dans la plaine.

Deux matériaux ont servi à la construction de la cité : Le grés fut utilisé pour les colonnes, les seuils. Les conglomérats gréseux qui surmontent les pateaux de l'autre côté du vallon et où furent creusées des carières encore visibles, ont fourni les éléments des murailles.

Un problème se pose lorsqu'on voit cette ville au milieu de cette région desséchée où seules les silhouettes herissés des « endis » et les touffes grises de l'alfa reposent l'œil de loin en loin dans la désolations des champs de pierre, où les oueds n'ont d'eau que lorsque les orages s'abbattent sur le Mrilah, où les bédouines des douars emplissent leurs outres aux « rhedirs » fangeux. Comment cette petite cité s'alimentait-elle en eau ? Sans doute il y avait des citernes, peut-être même des puits, car le pliocène gréseux permet l'existence de sources [1], et nous avons retrouvé, entre deux bases où devaient s'élever des colonnes pour supporter un toit, une margelle toute rayée de l'usure des cordes, mais qu'il s'agisse d'une citerne ou d'un puits — ce que seule des fouilles apprendraient — il est probable que c'était bien insuffisant. Aussi les habitants avaient-ils construit un aqueduc. La carte au cent millième ne l'indique pas. Les officiers du service géographique ont inscrit R. R. au S. du Bled Bechtia, à un endroit où les ruines de cet aqueduc sont particulièrement importantes, mais ils n'en ont point tracé le prolongement. Il est assez facile pourtant de retrouver la conduite. Dans la Djebel-Mrilah, au lieu dit Aïne-el-Guemame [2] se trouvent — le nom le fait prévoir — des sources. Le

[1] C'est ainsi que nous voyons au N. de Henchir-es-Srira, un groupe de ruines qui porte encore le nom de « Henchir-el-Bir », le domaine des puits.

[2] Toute cette partie du Mrilah est très riche en minerais de zinc, surtout en calamine (silicate hydraté de zinc) et de plomb. D'après les arabes un puits que l'on observe au N. d'Aïne-el-Guemame serait « roumi » romain, ils le tiendraient — disent-ils — d'un ingénieur. Qu'y a-t-il de vrai ?

Djebel-Mrilah qui domine toute cette région de huit à neuf cent mètres (il a de 1200 à 1358^{m} et la plaine est à environ 450^{m}) est un centre de condensation pour les nuages. Se terrains sont favorables a l'établissement des sources. Si l'albien et le cénomanien donnent des eaux de mauvaise qualité, le crétacé supérieur, l'éocène et le miocène y fournissent des niveaux d'eau. Aussi les sources du Djebel-Mrilah avaient-elles été captées par les romains sur toute la longueur de la montagne, en particulier sur le flanc E. Si nous partons du S. nous rencontrons trois aqueducs en un kilomètre et demi, le premier se dirigeait vers Henchir-el-Hadia, le deuxième vers l'Henchir-el-Assel, le troisième suivait une direction parallèle. Plus au N. partant des sources dites Aïne-en-Nakrla un aqueduc plus important aboutissait aux ruines de Henchir-Hamilt-el-Hallouf et se continuait vers l'Henchir-el-Haouacha. Si dans le Bled-el-Dehissa nous ne rencontrons pas d'aqueduc, peut-être cependant les ruines marquées auprès des Aïne-el-Homrane sont-elles des ruines de ce genre. Enfin tout à fait au N. du Mrilah, nous rencontrons l'aqueduc qui alimentait Henchir-es-Srira, et c'est donc au moins le cinquième aqueduc que nous avons trouvé en une vingtaine de kilomètres. Ici les conditions étaient excellentes : le miocène se trouve en contact direct avec l'aptien, sans la présence peu favorable du crétacé inférieur. Aussi avons-nous trois sources qui peuvent encore aujourd'hui fournir environ trois à quatre litres à la seconde et fourniraient davantage, si elles étaient aménagées. Le deux sources qui sont le plus au S. naissent à l'air libre, l'une dans un bassin entouré de petits murs. La source septentrionale sourd dans une petite grotte. Les conduites qui captaient ces eaux se réunissaient à Mi-côte, en dessous d'un cône de débris à pente assez abrupte, et désormais on peut suivre l'aqueduc. Aujourd'hui sur ses ruines, parmi les pierrailles des oliviers ont poussé et les arabes qui habitent autour de ces sources s'en servent comme d'une chaussée. L'aqueduc ne semble pas avoir été très élevé : à l'endroit le mieux conservé

(R. R. sur la carte), on peut se rendre compte de sa construction. Entre deux petits murs hauts d'environ 0m 40 et formés chacun d'une rangée de pierres, l'eau coulait. Au dessous, des arches soutenaient le conduit. Sans doute, elles sont ensablées aujourd'hui, mais il ne semble pas que la hauteur ait été supérieure à 1m 60 ou 2m aux endroits les plus élevés. L'aqueduc se continue ainsi jusqu'au N. de la ville où la conduite aboutissait à un réservoir de décantation, d'où à angle aigu une autre conduite partait desservir la cité. Mais les sables et les pierres l'ont recouverte. On s'explique donc comment cette cité était alimentée en eau. Si l'on calcule combien les sources pouvaient rendre, on s'aperçoit que les habitants disposaient de 2500 à 3000 mètres cubes d'eau par jour. C'était probablement plus qu'il ne leur en fallait pour leurs besoins domestiques ; l'irrigation était ainsi possible sur ces terres sablonneuses et légères, où les céréales, orge ou blé, même mal arrosées, y sont d'un bon rendement. Grâce à ces aqueducs qui n'ont pas encore été étudiés dans l'*Enquête sur les installations hydrauliques* la plaine était susceptible d'une fertilité beaucoup plus grande que celle d'aujourd'hui et les ressources agricoles venaient sans doute s'ajouter aux produits du commerce.

III.

Les Ateliers de poterie.

Cette petite cité fabriquait des lampes et des vases. Nous en avons de nombreuses preuves. Assurément la présence des tessons de poterie accumulés en deux sortes de Monte Testaccio, dont l'un au moins est assez considérable (cinquante mètres sur soixante environ) ne suffisait pas pour emporter la conviction. Mais parmi ces fragments se trouvent en quantité des ratés de potier. Certes on ne les eut pas importés. C'est la trace d'essais infructueux,

de cuissons mal faites. Tantôt deux lampes sont restées collées ensemble, tantôt le sujet fut mal imprimé, tantôt la lampe fut cabossée par un enfourneur maladroit, tantôt la partie supérieure ou inférieure fut écornée et l'on a rejeté avec la partie endommagée la moitié correspondante, tantôt le feu trop ardent a brûlé la terre. Mais il y a plus: M. Deniau en 1905 et nous mêmes en 1909 avons trouvé de nombreux moules de lampes. Ces moules étaient faits en plâtre où parfois se mêlent des brins de paille, des petits cailloux, sorte de pisé grossier. Le Musée du Bardo a recueilli des moules destinés à former la partie inférieure ou supérieure de la lampe. Dans ce dernier cas, il conservaient parfois lors de la découverte un revêtement en plâtre noirci, plus fin, où se dessinaient des rinceaux, des palmes, mais qui tombait par écailles dès qu'on les remuait. L'un des ces moules, destinés à la partie inférieure formait une lampe sous laquelle était une queue circulaire pouvant se fixer sur un support horizontal. Sur un autre se lisait la marque N. Le Bardo conserve même les deux parties correspondantes d'un moule: quatres protubérances de plâtre, deux près du bec, deux près de l'anse, et intérieurement des raies en creux assuraient la superposition [1]. D'après M. Carton [2], ces moules auraient été exécutés à l'aide de surmoulages pratiqués sur des lampes importées. Comme on le verra, nous croyons que ces lampes sont d'un type surtout local. M. Carton déclare que sur ces moules les sujets sont assez usés. Mais c'est que M. Carton n'a vu les moules qu'une fois rapportés et privés de la couverture de plâtre fin où les sujets apparaissaient beaucoup plus nettement, et comme ces moules ont été trouvés au milieu de débris de toutes sortes, de lampes cassées et ratées, il est bien évident que s'ils avaient été neufs et capables encore de servir, les potiers ne les auraient pas jetés aux ordures. Ils sont usés, par ce qu'ils sont usagés.

[1] Cf. Merlin, *Bull. arch. du Com.*, 1907, p. CXCIX.
[2] *Bull. des antiquaires de France*, 1906, p. 122.

Est-il possible de savoir où se trouvaient ces fours à potier ? Remarquons d'abord que l'on n'a nullement découvert les fours eux-mêmes. Il n'en est pas ici comme au four à potier de Dermech [1] : pas de magasins, pas d'objets préparés pour la vente, pas d'« articles neufs ». Les pièces entrées au musée du Bardo sont des pièces de rebut, des déchets. Ceci s'explique très bien si l'on examine les lieux où elles furent trouvées. La plus grande partie provient d'un amoucellement de débris situé au N. de la ville et que par comparaison avec celui de Rome, nous avons appelé le Monte Testaccio. C'est le tas d'ordures de la ville : l'habitude s'est perptéuée en Tunisie de n'aller pas bien loin pour se débarrasser des vieux tessons : Au pied des murailles de Kairouan ondulent de petites bosses où jouent les enfants : ce sont des amas de vieux pots cassés. Il ne semble donc pas qu'il faille situer en ce lieu les fours à potier. A l'W. de la ville, sur le flanc de la colline les vents qui soufflent violemment dans cette plaine soulèvent une fine poussière : il y a là une épaisse couche de cendre, qui atteint en certains endroits 1m 50 à 1m 75. On y trouve des



Le Monte Testaccio.



Le Monte Testaccio.

[1] Cf. Gauckler, *Revue archéologique*, 1902, II, p. 379.

tessons de poterie, des fragments de lampes, des moules, bref les mêmes objets qu'au Monte Testaccio. Cette couche de cendre se prolonge sur une assez grande longueur, quarante à cinquante mètres. Cette cendre mélée de scories et de ratés n'est elle pas l'arrière-zône de la région des fours ? Il se peut que les ateliers se soient alignés sur le flanc de cette colline — ce qui permettait d'avoir des fours engagés dans le sol et commodes à charger, ce qui permettait aussi de rejeter les debris et les résidus de la cuisson sur la déclivité, de même qu'à Dermech on les accumulait dans les chambres situées en arrière. Il fallait chercher les fours plus haut. Nous avons fait pratiquer des sondages qui n'ont rien donné. Ce n'est donc qu'une hypothèse de supposer de ce côté le céramique de la cité.

Les produits de ces ateliers sont de deux sortes: les lampes et les poteries. Les lampes sont en terre rouge sans couverte, d'un grain généralement assez fin. Comme dans les lampes circulaires à macaron central ou comme dans les lampes en coque d'oursin, les parois sont plus fortes que dans les lampes romaines de la belle époque, mais la forme n'est plus la même. Chez celles-la déjà, la silhouette s'allongeait, le bec cessait d'être rond ou en tête d'enclume pour entrer dans le dessin général de la lampe, le réservoir s'élevait. Dans les lampes d'Henchir-es-Srira, la forme est massive, ovoide, avec un bec prœminant dont la partie centrale est creusée d'un large canal, avec une queue épaisse que le moule donnait pleine et que l'ouvrier pouvait forer à l'aide d'une grosse aiguille (quelques unes sont très mal forées). Deux trous d'aération étaient percés de la même façon — parfois l'aiguille a atteint la paroi inférieure — et s'ouvraient généralement suivant le petit axe, mais souvent aussi sans aucune régularité. Le revers est fortement bombé et sa partie plane est ornée d'une sorte de cordon circulaire. Ce n'est donc pas la forme chrétienne, plus aplatie, au récipient plus arrondi, au bec plus allongé, qui a quelque chose

de moins indécis dans le contour, de plus nettement caractérisé. La forme permettait de dater ces lampes de la seconde moitié du IV siècle et peut-être du début du V. Le décor conduit à la même conclusion. La disposition du contour fait plutôt songer aux lampes chrétiennes, il s'arrête à la hauteur du bec qui l'interrompt, tandis que sur les lampes du III siècle, il se prolongeait et formait le cercle parfait, mais par ses éléments ornementaux, il n'a rien de commun avec les lampes chrétiennes qui portent sur leurs bords une ornementation fragmentée de disques, losanges, carrés, pisciculi, colombes, etc., il rappelle davantage le décor plus simple des lampes de transition ornées de stries, de couronnes de fleurons. Les potiers d'Henchir-es-Srira ne connaissaient que trois éléments: les palmes, les rinceaux, les stries. Ces décors sont tantôt moulés en relief, tantôt incisés à l'aide d'un instrument pointu, mais dans l'un et l'autre cas le type reste le même. Les potiers variaient ainsi leurs modèles, ils entouraient la même figure de pourtours différents.

Nous rencontrons des sujets [1] geométriques, des animaux, des personnages. Ce sont des rosaces à sept ou huit pétales, petites ou grandes, formés de folioles en forme de rais de cœur ou en forme d' ω très fermé. C'est encore le cratère que l'on voit déjà sur les lampes romaines, c'est un cartouche dentelé sur les bords, sans inscription. Les animaux ne diffèrent pas de ceux que l'on observe sur les lampes païennes et que l'on retrouvera sur les lampes chrétiennes. C'est le bélier, le bœuf, le cerf, le cheval, le chien, le coq, le lévrier, le lièvre, le sanglier, le lion. Les personnages sont plus significatifs: c'est d'abord toute une série d'amours, amour assis, amour portant une couronne et une bandelette, amour tenant une oie, tirant de l'arc... C'est Bacchus avec le thyrse et une grappe de raisin, Diane tirant de l'arc, Hélios

[1] Nous ne donnons point de catalogue des lampes, on le trouvera dans le supplément au catalogue du Musée Alaoni.



radié, Leda et le Cygne, une tête de femme que M. Gauckler appele Proserpine [1], Serapis ou Pluton coiffé du modios, c'est un moissonneur liant une gerbe [2], c'est une prêtresse debout une patère à la main, c'est un personnage gesticulant, et plusieurs têtes grossières, tous sujets que nous connaissions déjà. Nous voyons dès les lampes sans queue de la première période apparaître le sujet alexandrin ou pompeien des amours et les représentations des dieux inspirées de la sculpture classique. On trouve même une trace curieuse du paganisme survivant: un bœuf porte, gravé sur la cuisse un swastika [3]. Est-ce simple motif décoratif? Est-ce pour lui donner un caractère sacré? La quantité des bœufs sculptés sur les stèles et destinés au sacrifice nous ferait plutôt accepter cette dernière solution, sans qu'on puisse rien affirmer assurément dans ces questions de survivance. Ce sont donc surtout des sujets païens qui ornent les lampes d'Henchir-es-Srira. Cependant elles ont bien des rapports avec les lampes chrétiennes. D'abord la religion nouvelle à ses débuts n'a pas chassé complètement les représentations anciennes: il y a au musée du Bardo une lampe chrétienne où se voient un satyre et une bacchante peu édifiants; une autre semble porter un Helios radié. Mais il y a des rapports plus étroits: les signatures à l'époque chrétienne deviennent très rares et se réduisent le plus souvent — lorsqu'elles existent — à une simple initiale ou à un ornement. C'est ce que nous rencontrons à Henchir-es-Srira: nous voyons M, N, V, Y, un trèfle à trois feuilles, un autre à quatre feuilles, des palmettes, nous trouvons même — sans doute on en connait des exemples sur des lampes païennes du

[1] Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CLXVII.

[2] M. Gauckler — d'aprés la lampe assez effacée qui existait au Bardo — croyait à un charpentier taillant une quille de navire, mais les différents exemplaires que nous avons vus chez M. J. Renault, architecte à Tunis, ou rapportés nous même ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse d'un moissonneur.

[3] Une lampe chrétienne du Musée de Bardo représente encore un cheval harnaché avec un swastika sur la cuisse et un autre sur l'épaule.

Bardo; mais il sont plus fréquents dans les lampes chrétiennes — nous trouvons plusieurs fois une croix, tantôt seule, tantôt cantonnée de points, tantôt en relief sur une palmette et enfin sur le revers d'une des lampes trouvées par M. Deniau et signalée par M. Carton [2] on a : ABC. Au musée du Bardo furent recueillies deux lampes, l'une portant un bélier et sur le revers ABCS à rebours SCBA, l'autre représentant un moissonneur avec ABCT. Nous ne connaissons pas d'autre lampe chrétienne avec cette marque, mais, comme l'a indiquée M. Carton « on l'a trouvée déjà avec des croix, des chrismes ou d'autres symboles chrétiens sur des vases de Carthage et sur un chapiteau de Kherbet-Fraim. Le groupe des trois lettres ABC parait avoir été pour les fidèles l'équivalent de l'α-ω, il a sans doute la même signification. » Que voulaient dire les quatrièmes lettres S et T (?) ajoutées à la formule ABC ? Ne seraient-ce pas les signatures des potiers, qui ne gravent ici, comme sur les autres lampes, qu'une initiale ? Nous sommes donc en présence de lampes qui par leur forme et leur décoration de pourtour sont des lampes postérieures aux lampes lourdes à macaron central ou en coque d'oursin, mais qui pour leurs sujets rappellent les lampes païennes, tandis que les signatures les rapprochent des lampes chrétiennes. Le style des lampes, nous permet les mêmes conclusions. Sans doute c'est un art très grossier. Les potiers qui incisaient ou modelaient ces animaux n'avaient rien de commun avec les véritables artistes qui nous montraient, à la première ou à la deuxième époque, le galop des chevaux ou le bond des fauves. Nous voyons plutôt ici des animaux schématisés, exagérés. Pour indiquer le fauve près à s'élancer, le potier le dotera de griffes énormes, le cheval au trot, il grossira ses sabots, le lièvre dans sa course, il le réduira à quatre pattes, et comme il faut bien un trait caractéristique, à deux longues oreilles.

[2] *Bull. de arch. de France*, 1906, p. 123, n. 1.



Le cerf ne se reconnaitra guère qu'à ses bois, le coq deviendra presque un échassier. Ce sera plutôt une signification qu'une représentation des animaux. C'est un art populaire. Bien souvent dans l'art chrétien primitif, sur les lampes en particulier, on peut constater semblable phénomène. Les personnages — quelque grossiers qu'ils soient — n'en rappellent pas moins par leur attitude ou leur costume des monuments connus. Une des lampes présente un homme desout la tête ceinte d'une couronne radiée, cuirassé et tenant à la main un objet circulaire. Or sur le diptyque d'Anicius Probus[1], consul en 406, qui se trouve à la Cathédrale d'Aoste, la figure d'Honorius sur le volet de gauche a, moins la couronne, même costume, même pose et sa main supporte le globe. Le grossier « bonhomme » d'Henchir-es-Srira est — il est vrai — assez loin de l'art encore savant du diptyque d'Aoste. Il en est de même pour une autre figure : que l'on considère le buste de femme que M. Gauckler identifie avec Proserpine et le portrait supposé de Galla Placidia sur le diptyque de Monza[2]. La coiffure avec cet énorme rouleau de cheveux qui fait le tour de la tête est identique, le costume est semblable, même collier, même robe, dont les plis font un triangle sur la poitrine, même voile rejeté sur l'épaule.

Les autres poteries doivent dater de la même époque. Si l'on retrouve des fragments avec inscriptions grecques en belles lettres, comme ΙΟΥΡΗΙΑΙ, ou des inscriptions puniques[3], qui peuvent être beaucoup plus anciennes, des fragments de vases hérissés de petits croissants en relief ou d'un entonnoir orné d'un visage humain en pastillage grossier, qui sont de l'art populaire difficile à dater, si l'ornementation de nombreuses poteries d'Henchir-es-Srira — de larges

[1] Reproduit dans Venturi, *Storia dell'arte italiana* I, p. 357, fig. 330.
[2] *Ibid.*, p. 359, fig. 332.
[3] M. Rouberol a envoyé à M. Merlin l'estampage d'une empreinte punique.

ondulations entourées de filets, le tout incisé — est d'une telle généralité qu'elle ne nous renseigne guère, cependant le genre des plats les plus fréquents et quelques exemplaires plus significatifs nous apportent d'utiles renseignements. Ce sont des débris de plats en terre rouge assez fine ornés de palmes, cercles quadrillés, feuilles à nervure, du même style que les poteries chrétiennes recueillies au musée Alaoui [1]. C'est ensuite un fragment de poterie sur laquelle est incisé un chapiteau à doubles volutes et un carré dont chaque côté est formé de trois lignes parallèles et où se trouve inscrit un cercle chargé d'ornements. Ce chapiteau assez lourd rappelle ceux du sarcophage de Probus et Proba dans les Grottes Vaticanes [2], Probus était préfet du prétoire sous Théodose [3]. Sans vouloir établir en ces matières des concordances trop rigoureuses, ces divers rapprochements datent ces lampes et ces poteries de la fin du IVe siècle, début du Ve siècle. Ce qui est curieux, c'est de voir à cette date les survivances païennes que nous avons signalées. Il est vrai qu'à cette époque, à côté de saint Augustin, il y a Maxime le grammairien; mais déjà le christianisme l'emporte: Théodose fait clore en 371 le Sanctuaire de Coelestis et Victorinus se convertit. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il faille dater trop exactement ces lampes. Les types — surtout d'un art aussi populaire et dans un pays aussi reculé — se conservent assez longtemps et ce n'est pas en quelques années que des potiers ont pu amonceler des tas de débris comme ceux que nous avons explorés.

Quels étaient ces potiers? Nous croyons être en présence d'ateliers indigènes. Parmi les dédicants à Saturne — qui devaient se recruter surtout parmi les habitants de la cité — nous n'avons guère rencontré que des indigènes. Les quelques marques que nous avons trouvées nous donnent même résultat. Nous avons rapporté au Musée

[1] Cf. *Catal. des musée Alaoni,* 1897, n° 331, p. 245.
[2] Cf. Bosio, *Roma Sotterranea.* Roma, 1652, p. 46.
[3] Cf. Borghesi, *oeuvres,* t. X, p. 618.

du Bardo des poteries avec les signatures suivantes : 'N, ...DIO, ...DVS, ...RYS, et plusieurs avec MACVR, ou MACV; M. Rouberol avait envoyé des estampages ou se lisait la même signature MACVR et de plus ....VCIA...., ...STOR...., ALB.., FORTVNA... Si plusieurs fragments ne peuvent guère se restituer, nous connaissons ainsi au moins deux noms *Macur* et *Fortuna(tus)*. Or Fortunatus est un nom très fréquent en Afrique [1], quant à *Macur*... nous ne croyons pas que l'on ait déjà rencontré ailleurs cette signature, mais c'est un nom qui n'est pas moins africain : Pline [2] cite une tribu Maurétanienne que l'on nommait les *Macurebi*. Nous croyons donc que ces potiers étaient indigènes, et qu'ils fabriquaient à la fois lampes et poteries, car la signature N se retrouve sur ces deux sortes d'objets.

Un dernier problème se pose : Où ces potiers exportaient ils des leurs produits? Tout un réseau de routes venait se nouer non loin de Henchir-es-Srira, à *Sufetula* (Sbeitla) d'une part, à *Aquae-regiae* (H^r Babuscha) de l'autre. De ce dernier point une voie se dirigeait vers *Thysdrus* (El-Djem). On y a trouvé en 1903 une lampe à la rosace [3] du même type que celui d'Henchir-es-Srira, où il est si fréquent. Mais le grand centre voisin de la petite cité était *Sufetula:* M. le capitaine Montalier a donné au Bardo une lampe avec Proserpine qui venait de Sbeitla. De là une route allait à Carthage et à Carthage furent aussi découvertes des lampes semblables à celle d'Henchir-es-Srira : c'est à Dermech en 1902 l'animal accroupi, en 1906 le lièvre courant vers la droite. Nous rencontrons aussi au Musée Alaoui des types identiques à ceux d'Henchir-es-Srira, mais nous en ignorons le lieu de provenance [4]. Ce n'est pas tout, nous

[1] Cf. Toutain, *De Saturni Dei... cultu*, p. 75.
[2] *Hist. nat.*, V, 21.
[3] Au Musée Alaoui.
[4] Cf. *Catal. du Musée Alaoui*, 1897, n°s 538, 542, et de plus l'animal à grosses griffes que sera catalogué dans le Supplément.

avons vu en Sicile, à Palerme et à Syracuse, les mêmes modèles provenant sans aucun doute des mêmes moules. C'est au Musée de Palerme provenant de *Cossira* la rosace entourée de stries, de *Bigini*, la tête de Proserpine. C'est le cheval (n° 6606 et 6650) le chien (6262) la tête de Mars (6459) etc.... C'est à Syracuse, trouvées à *Grotticelli* près du pseudo-tombeau d'Archimède, la tête de Proserpine, le personnage debout avec couronne radiée, le chien vers la droite, le cerf vers la droite, le lévrier avec collier, le lion courant, l'animal à grosses griffes, la rosace, et ces lampes sont en plusieurs exemplaires et toujours avec les mêmes pourtours, stries, palmes, ou rinceaux; enfin c'est à Rome, au Musée Kircher la rosace, et reproduit dans Roller, *Les Catacombes de Rome* [1], la lampe au lièvre. Ces lampes — quelque extraordinaire que cette lointaine exportation puisse d'abord paraître — viennent d'Henchir-es-Srira: la présence des moules, des ratés, la multitude des types qui y furent trouvés [2], alors qu'ils ne sont que des cas isolés dans les autres pays, tout cela semble prouver le commerce de cette petite ville. Pour ces lampes il parait n'y avoir guère de doutes. A côté d'elles, nous avons vu — provenant de Carthage, de Palerme, de Syracuse, ou de Rome, — des lampes qui par leur forme et leur pourtour rappellent celles d'Henchir-es-Srira, mais que nous n'avons pas rencontrées en ce lieu. C'est par exemple à Carthage le chandelier à sept branches, qui est peut-être une lampe juive [3], c'est au Lazaret de Carthage le dauphin avec palmes au pourtour, c'est à Palerme, un personnage qui semble a l'affût vers la droite (6264), un autre coiffé du calathos (6260), c'est une tête grossière provenant de *Sancipirello*. C'est au Musée

[1] Tome II, pl. XC, n° 4.

[2] Le Musée du Bardo n'est pas seul à les posséder (il en a recueilli presque une centaine). M. J. Renault, architecte, M. Chavannes, horloger-antiquaire, M. Nicolas (cf. *Revue Tunisienne*, 1907, p. 459), en ont un assez grand nombre.

[3] Cf. Delattre, *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 155-6.

Kircher, un type de chien et un personnage radié vers la gauche que nous ne connaissions pas. Ces lampes peuvent provenir de Henchir-es-Srira, elles peuvent aussi avoir été fabriqués ailleurs. Car il serait étonnant que ce style — assez particulier il est vrai — eut été le monopole d'une bourgade africaine. En tout cas ce qui reste, c'est qu'un certain nombre de modèles lui appartiennent en propre et qu'elle exportait en Afrique, en Sicile et même en Italie [1].

IV.

Quelle fut la destinée de la ville? Si le temple semble avoir été un lieu d'établissement dès l'époque de la pierre taillée, la plupart des documents qui y furent trouvés datent du IIIe siècle. Dès cette époque la ville paraît avoir été prospère: les stèles sont assez nombreuses, nous avons rencontré dans les débris des monnaies de Gallien, et quelques lampes du type circulaire de transition y furent découvertes [2], puis le temple fut désaffecté, peut-être changé en basilique chrétienne, et ce fut l'apogée du commerce et de l'industrie de la petite ville. Puis tout cesse; désormais plus de poteries, d'inscriptions. Que s'est-il-passé? Il se pourrait que la ville eut été détruite; la grande quantité de cendres que l'on rencontre, — non pas seulement dans le quartier du Céramique —

[1] A côté de ces lampes furent trouvés une queue de lampe représentant une tête de femme et les fragments d'un grand lustre circulaire portant les becs à la periphérie. Mais comme il n'a aucune inscription, aucun ornement, il est assez difficile de le dater.

[2] Lampe à queue forée, circulaire, type de transition. Tête de Mars casqué vers la gauche. Pourtour, palmes.

— id., tête de femme, le buste de face, la tête tournée à gauche. Pourtour, palmes.

— Lampe à queue pleine, même forme. Quadrupède, pourtour: rinceaux, ℞: croix. On remarquera que ces trois lampes - les seules trouvées de ce type - ont déjà au pourtour les palmes ou les rinceaux caractéristiques d'Henchir-es-Srira.

ferait songer à un incendie. Les murs sont rasés à la hauteur du sol où sont demeurés visibles en plusieurs points les seuils antiques. La cité périt-elle lors de l'invasion vandale? nous n'en savons rien. Un seul souvenir d'une époque plus basse: en fouillant le Monte Testaccio nous avons mis au jour un squelette dont le corp était plié; ses jambes et sa tête faisaient avec le tronc un angle presque droit. De chaque côté de lui étaient des pierres, disposées à la file sur une seule rangée; il était enterré là, sans trace de linceul, au milieu des tessons de lampes, de poteries, et parmi les cendres. Nous n'avons trouvé auprès de lui qu'un fragment de collier en verre, insuffisant pour dater la sépulture. C'est fort probablement un personnage d'époque assez basse, vandale ou arabe, mort dans le voisinage: ses compagnons apercevant ce tumulus, au sol facile à remuer, le lui auront donné pour tombeau.

Cette petite cité — dont aucune inscription ancienne, ne nous a livré le nom antique — offre donc quelque intérêt pour son temple de Saturne, son aqueduc, ses ateliers. Nous n'y apprenons rien de très nouveau, mais nous trouvons un exemple de plus, dans un petit pays de la Byzacène — dans un bled où seules s'élèvent aujourd'hui les trois tentes du douar voisin — de la façon dont les indigènes adoraient le vieux Baal mal romanisé, dont ils l'abandonnèrent à la fin du IIIe siècle, sans que disparussent entièrement les souvenirs païens, les sujets décoratifs habituels, au moins, sur les poteries que fabriquaient et exportaient ces artisans africains à la veille de l'invasion vandale.

L. HAUTECŒUR.

APPENDICE

LES STÈLES DU TEMPLE DE SATURNE

Nous n'énumérerons pas à nouveau les stèles déjà publiées dans le *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCII et CCXXI, nous nous contenterons d'indiquer l'endroit où elles se trouvent et de proposer quelques petites corrections de détail.

Au musée du Bardo sont les n°s 1, 10, 13 et 16 (*Bull. Arch. du Comité*, 1906, p. CCXXI à CCXXV) à Kairouan, dans le jardin de la municipalité se trouvent les autres numéros.

Le n° 4 ne comporte pas seulement l'inscription CREPEREIVS, ce n'est que la partie gauche d'une stèle, qui se présentait ainsi :

1) CREPEREIVS /
2) Chèvre vers la droite et lampe ou partie gauche d'un autel.
3) Bélier vers la droite.
4) Bœuf vers la gauche.

N° 6. Nous croyons que les animaux qui se trouvent au registre inférieur sont non pas des chèvres, mais des bœufs.

N° 8. Sous l'inscription PRIMI POPILI VOTVM SOLVIT se trouve dans un registre central, au dessus: une lampe - corbeille - lampe ; au dessous: chèvre - autel - chèvre.

N° 9. Les oiseaux qui boivent dans un vase nous ont paru être des colombes.

N° 12. La stèle comporte des représentations:

1) DATVS · VOTVM RED/
2) Deux chèvres affrontées.
3) Une hedera.
4) Bœuf paré pour le sacrifice.

Nous croyons utile de donner un catalogue des stèles encore inédites qui se trouvent à Kairouan ou au Bardo:

I. — Stèles anépigraphes.

Plusieurs de ces stèles ont été décrites par M. Rouberol, dans un rapport envoyé à M. Merlin en 1907. Elles sont à Kairouan. Nos numéros font suite à ceux du *Bull. du Comité*, 1906, p. CCXXV.

17. STÈLE de 1m sur 0m 26. Epaisseur 0m 10. Un homme, la tête surmontée d'un triangle. On voit encore dans les plis des vêtements des traces de peinture.

18. STÈLE à fronton brisé en haut, en bas et à gauche. Haut. 0m 33, larg. 0m 31, épaiss. 0m 15. Dans une niche un homme tenant dans la main gauche une pomme de pin et étendant la droite au dessus d'un autel.

19. STÈLE cassée en haut et en bas. Haut. 0m 55, larg. 0m 41, épaiss. 0m 15. Une pomme de pin, au dessous dans une niche soutenue par deux colonnes, un homme la main gauche sur la poitrine, la droite étendue.

20. FRAGMENT. Dans une niche un aigle aux ailes éployées. Au dessus le croissant et une étoile à quatre branches.

21. STÈLE à fronton triangulaire cassé. Haut. 0m 71, larg. 0m 42, épaiss. 0m 12.

Premier registre: une lampe, un vase à anse, deux pommes de pin sur autel élevé sur trois marches, lampe.

Deuxième régistre: deux béliers affrontés.

22. STÈLE à fronton triangulaire, intaché. Haut. 0m 42, larg. 0m 21, épaiss. 0m 09.

Dans le fronton: trois pommes de pin.

Premier registre: des fruits entre deux lampes allumées.

Deuxième registre: deux béliers affrontés buvant dans un vase.

Troisième registre: deux ânes buvant dans un vase.

II. — Stèles avec inscriptions.

Quelques unes de ces inscriptions avaient été lues par M. Merlin qui nous a communiqué ses notes.

Les n[os] 34 et 35 ont été rapportés par nous au Bardo. Les autres sont à Kairouan.

23. Fragment de Stèle. A gauche un palmier, à droite un homme dont la tête a disparu, les mains croisées, une longue tunique à plis parallèles; en dessous

//M A M//

24. Fragment. Lampe - corbeille - lampe.

//IVS FELIX fVSCVS ✿ //

25. Fragment. Lampe - deux corbeilles d'offrandes - lampe

MAGU CUM FORTUNATUS MN

Chèvre objet indistinct chèvre

26. Stèle.

SATVRVS ROGATI MAIORIS FIL

Chèvre autel allumé chèvre

Bélier Bélier

27. Fragment. Bélier - autel.

MAXIM · ME // (trace de rouge dans les lettres).

28. Fragment.

//OCVIT

bœuf

29. Fragment. Lampe - autel.

AVG CINCITTINIO ///

30. Fragment. Autel - lampe.

ML //// VMIS VOTVM

31. Fragment. Paniers d'offrandes

D S C

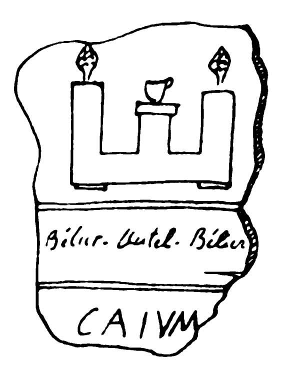
bœuf

32. Fragment.

I N C

lampe

33. Fragment. Deux pommes de pin sur un support, au centre un vase à anse.



34. Fragments de la partie gauche d'une stèle:

1) registre: ..... *Satu*RNO
2) registre: ..... lampe.
3) registre: ..... √ P
4) registre: ..... bœuf vers la gauche.
5) registre: ..... bélier vers la gauche.

*

35. FRAGMENT d'une stèle brisée en haut, à droite et en bas:

1) registre: pelle, harpe, autel, bœuf vers la gauche.

2) registre: PVBLI OPTATI

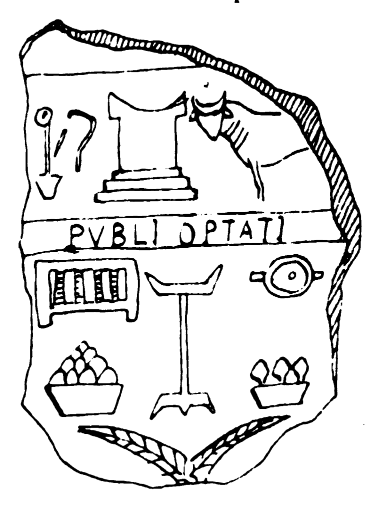
3) registre: *carea* (?) patèré

lampe

paniers trois pommes de

d'offrandes pin dans un panier

palmier



36. FRAGMENT. L · MAG///

37. FRAGMENT. AVRELIVS · P/

38. PLAQUE: hauteur 0m 20

largeur 0m 21

lettres hautes de 0m 022.

U L I

ɯ I ORA ❦ DIGNA ❦ /

CAESAREÆ ❦ IVSTI

ONESIL

39-42. TABLES À OFFRANDES 0m 35 × 0m 24, épaisseur 0m 09.
Une patère, un poisson, une rosace.

SUR LA *CELLA SOLIARIS* DES THERMES DE CARACALLA

Il y avait dans les thermes de Caracalla une *cella soliaris*. Voici ce qu'en dit le biographe de cet empereur. « *Opera Romae reliquit (Caracalla) thermas nominis sui eximias, quarum cellam soliarem architecti negant posse ulla imitatione, qua facta est, fieri. Nam et ex aere vel cypro cancelli superpositi esse dicuntur, quibus concameratio tota concredita est, et tantum est spatii, ut id ipsum fieri negent potuisse docti mechanis* »[1]. En l'absence de tout autre renseignement sur cette pièce des thermes, on a cru qu'elle tirait son nom de sa construction même. Pour l'un[2], le treillis métallique de la voûte avait l'aspect du réseau des cordons qui retiennent au pied la *solea*. Pour l'autre[3], le lustre du cuivre faisait briller la salle d'un éclat solaire.

Ces deux hypothèses font non seulement erreur sur le mot[4], elles font contre-sens sur le texte. Toutes deux laissent en effet supposer que ce réseau métallique était visible de l'intérieur de la salle. Or, il n'en était rien. L'auteur le laisse entendre clairement. Car un Romain n'aurait pas, comme il le fait, parlé par ouï-dire de cette armature de bronze et de cuivre, s'il avait pu la voir.

[1] *Vita Caracallae*, IX, 4-5.

[2] Guarini (*Monumenti antichi inediti*, 1788, p. 73-88) dont l'hypothèse semble reprise par Huelsen (Huelsen-Iwanoff, *Architectonische Studien*, III, p. 34.

[3] Voir en dernier lieu Homo, *Lexique de topogr. romaine*, p. 646.

[4] L'adjectif dérivé de *solea* est plutôt *solearius*, l'adjectif dérivé de *sol* est certainement *solaris*.

Pour comprendre cette construction, il faut faire retour aux préceptes que donne Vitruve pour l'édification d'une voûte dans une grande salle de bains publics. Quand on ne peut la bâtir de pierres de taille, il faut, selon lui, adapter à la charpente des barres ou des arcs de fer qu'on fixe au bois par des crocs. Ces fermes droites ou recourbées sont disposées assez près l'une de l'autre pour porter tout un revêtement de tuiles sans rebords. Puis on protège, au dessus, ce plafond par une maçonnerie de terre argileuse mêlée de bourre; au dessus, vers la salle, on le recouvre de chaux et de ciment qu'on cache ensuite sous le poli du stuc.

L'architecte des thermes de Caracalla avait suivi, pour la *cella soliaris*, les règles de Vitruve. Pourtant, à s'en tenir au texte, son originalité de constructeur était double. Non seulement, il avait remplacé, dans l'ossature de la voûte, le fer par le bronze ou le cuivre, métaux plus difficiles à s'oxyder; mais surtout il avait tressé cette armature en un réseau, qui formait cage au sommet de la salle, tenait d'aplomb par sa texture même, et rendait inutile le secours d'une charpente de bois, sujette à se pourrir, à s'enflammer. Ainsi disposée, elle était en quelque sorte placée au dessus de la voûte de ciment dont on lui confiait le poids. Le texte du biographe de Caracalla est désormais assez clair par lui même, sans qu'il soit besoin de lui faire subir aucune correction pour l'interpréter [1]. Mais, par contre, il faut chercher une autre explication du terme *cella soliaris*.

[1] Dans l'hypothèse où l'armature de métal était visible de la salle, il fallait admettre la correction de Casaubon de *superpositi,* que donnent les manuscrits, en *subterpositi*.



* * *

Deux inscriptions africaines signalent l'existence en des établissements de bains d'une *cella soliaris*. L'une provient des thermes de Sidi Ali-ben-Kassem *(Ad Aquas)* près de Chemtou [1]. Mais c'est un fragment de quatre mots qui n'a pas attiré l'attention. L'autre a été découverte récemment dans les thermes de Mdaourouch [2]. Ainsi la *cella soliaris* n'était pas spéciale aux thermes de Caracalla. Elle existait en d'autres bains publics; et son nom lui venait, comme aux autres pièces, de la destination ou de l'aménagement qu'elle avait.

Or une autre inscription, trouvée en fragments multiples, dans les mêmes thermes de Mdaourouch, y signale la présence en ces mêmes thermes de *solia* [3]. On est ainsi conduit sur une nouvelle piste. La *cella soliaris* de Mdaourouch peut être la pièce où se trouvaient ces *solia* [4].

[1] *C. I. L.*, VIII, 10608.

[2] Elle a été publiée de façon défectueuse dans le *Recueil de Constantine*, XL, 1906, p. 422, n° 48. Bien qu'elle soit très incomplète, elle peut se restituer ainsi: *Pro tanta felicitate tempo[rum invictissi|morum principum dd. nn. per|pp. augg. Valenti|niani et Valentis piscinalem istam . . .] | et soliarem cellam lacuniis densis ita foe[datas ut ima pari|menti monstrarent, atque ita retentione[m caloris (?) prohi]berent, compellente religione sancta et |utilitate roma|norum (?) | civium, exquisitis diversorum co[lorum marmoribus] | , artificibus quoque peregrinis adductis et |adhibitis (?), splendentes, novoque omnino opere tes[s|ellatas pr|oconsulatu Jul. Festi cum| | Fabio Fabiano v. c. et inlustre legato Numid[iae, . . . cur. | reipublicae inter cetera in quibus jamdu[dum patriae contulit (?)| | cum ordine splendido et universo popu[lo Madaur. restituit| felicit|er].*

[3] L'inscription a été mal publiée dans le *Recueil de Constantine*, XL, 1906, p. 417, n. 377 (*Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 250), et p. 422, n° 411. On doit lire ainsi le fragment qui nous intéresse: *B[eatissimo sa]eculo d. n. Juliani (??) perp[etui aug. thermas (?) inc]uria paene ad interitu[m redactas, cam]eris omnibus | et soliis e[. . . . . n|on tantum im pioru[m . . . .] voragini | . . .*

[4] *Soliaris* peut fort bien comme forme d'adjectif dériver de *solium*. Le *soliare* que définit Festus (s. v. *solia*) est un substantif construit d'abord comme adjectif sur le mot *solium*.

Voici la définition que donne Festus de *solium : Alvei (quoque), lavandi causa instituti, quo singuli descendunt, solia dicuntur* [1]. C'était donc une baignoire destinée à une seule personne [2]. Le mot ne peut avoir, en plusieurs autres passages [3], que ce sens. Et si ces baignoires particulières convenaient mieux à une salle de bains privés, il n'est pas douteux qu'on en ait installé aussi dans les établissements publics [4].

Pourtant le *solium* des thermes romains désignait souvent toute autre chose. Deux inscriptions d'Afrique commémorent la réfection d'un *solium*. La première est peu claire. Pourtant il semble bien que l'aménagement du *solium* ne va pas sans d'importants travaux de maçonnerie [5]. L'autre célèbre la restauration du *solium* des thermes d'été [6]. Bien que l'inscription soit incomplète, comme la première, il apparait pourtant ici que le *solium* est une construction importante, unique en son genre en ces bains publics.

Palladius, traitant des conditions d'aménagement de thermes particuliers, parle plusieurs fois des *solia* [7]. La cuve de bronze

[1] Festus, s. v. *solia*.

[2] Le *solium* est d'abord le siège monumental où trône le roi, puis la tombe où il était déposé, puis, en général, tout sarcophage. On conçoit que la baignoire, de forme analogue au tombeau de pierre, se soit appelée du même nom.

[3] Voir par exemple Vitruve, IX, 3, 9; Suétone, *Aug.*, 82; Pline, XXXIII, 54, 3; Celse, VII, 26, 4; Marcellus Empir., 19, 18.

[4] Mau (article *Bäder*, dans Pauly-Wissowa, I, p. 2751-2752) signale des réduits destinés aux bains particuliers dans les thermes de Stabres. Mais, selon lui, on ne les utilisait plus à cet usage depuis qu'on avait installé la chaufferie du *caldarium*. Il y avait aussi dans les thermes de Caracalla, en bordure, vers l'est, des pièces nombreuses qui étaient sans doute aménagées pour des bains particuliers (Jordan-Huelsen, *Topogr. der Stadt Rom*, III, p. 194).

[5] *C. I. L.*, VIII, 897.

[6] *Ibid.*, 947. On lit sur ce fragment de deux lignes ...[*dd. nn. Valente et Valen*|*tiniano Augg. solium estibalium therm*|*arum*|..... *is ut puro fonte pulcrior redderetur aspe*|*ctu*|...

[7] Palladius, *Agric.*, I, 39, 3-4.

(*miliarium*) où chauffe l'eau doit être placée, avec son foyer, en dehors de l'emplacement réservé aux *solia*, mais de façon pourtant à les commander [1] (*miliarium ..... inter soliorum spatia forinsecus statuamus ...*). Un tuyau amènera dans la chaudière autant d'eau froide qu'un autre tuyau, de même calibre, déversera d'eau chaude au *solium*. De cette analyse où le mot apparaît avec des sens ici et là différents, il ressort du moins nettement que le *solium*, quelle que soit sa forme [2], reçoit directement l'eau chaude du milliaire d'airain, et que l'emplacement des *solia* est au voisinage de cette chaufferie.

Quelques prescriptions hydrothérapiques données par Celse permettent de se représenter de façon plus précise le rôle des *solia* et de fixer leur emplacement dans les bains. A l'homme qui vient de souffrir pendant une marche de l'ardeur du soleil, il conseille d'aller immédiatement au bain, de descendre en un *solium* d'eau bien chaude (*in solium bene calidum descendendum est* [3]). A un individu fatigué, il recommande encore le bain. Il devra s'asseoir d'abord dans le *tepidarium*, ensuite, après avoir pris quelque repos, il entrera dans le *solium* et y descendra (*deinde intrare et descendere in solium*), puis il se fera oindre d'huile et frictionner, avant de descendre une seconde fois dans le *solium* [4]. Le *solium* est donc, à la fois, le bassin d'eau chaude où l'on se baigne, et la salle où il se trouve. Cette salle distincte du *tepidarium*, plus chaude que lui, c'est le *caldarium*. Une dernière ordonnance de Celse, à celui qui souffre de la tête, confirme cette explication : *Si in balneum venit, sub veste primum in tepidario insudare, ibi ungi, tum tran-*

[1] Pour cette disposition, voir la coupe et le plan du *caldarium* de la villa de Diomède à Pompéi reproduite dans Daremberg et Saglio, I, p. 655, fig. 753 et 754.

[2] Palladius, *Agric.*, I, 39, 4; *Soliorum forma pro uniuscujusque voluntate fundetur.*

[3] Celse, I, 3.

[4] Celse, I, 3.

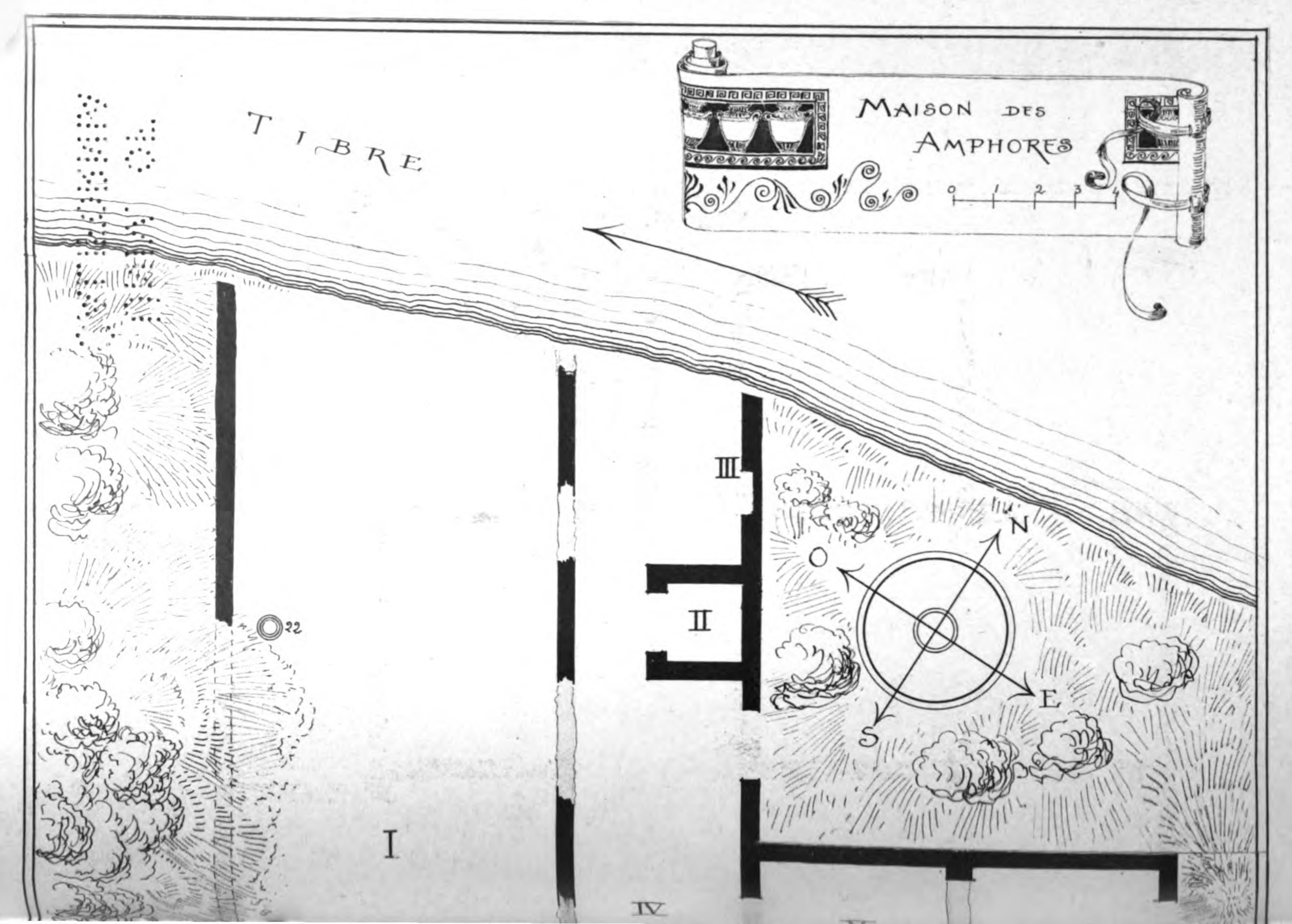


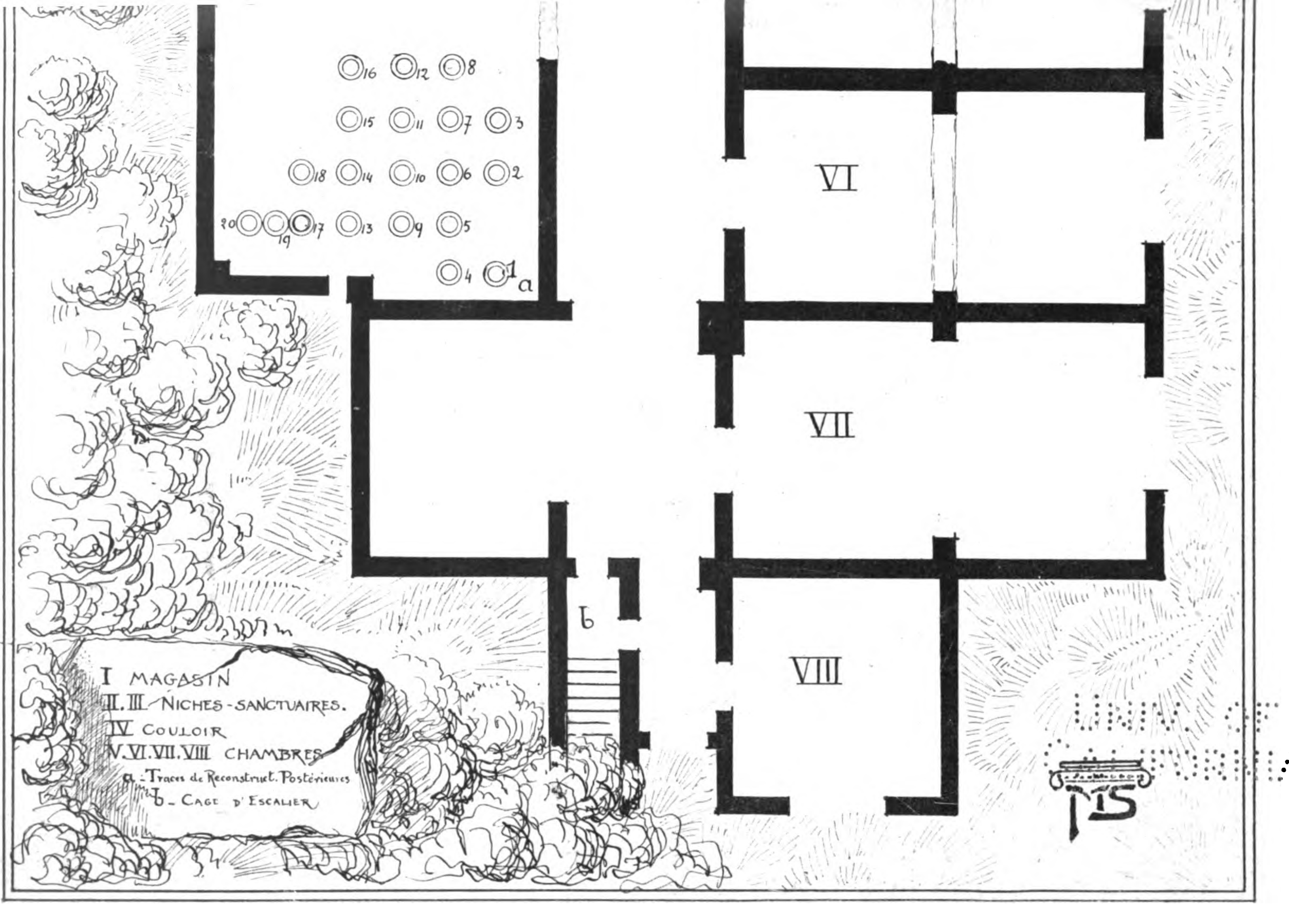
sive in calidarium; ubi sudarit, in solium non descendere . . . [1]. C'est dans le *caldarium* qu'est installé le *solium*, qui donne son nom à la pièce. De même *cella soliaris* et *cella caldaria* peuvent être des termes équivalents. Dans les thermes de Caracalla, on est d'accord pour reconnaitre le *caldarium* dans l'immense salle ronde, à voûte en coupole, dont un hémicycle fait saillie vers l'ouest. C'est elle que Spartien entendait désigner. Les *solia* étaient ces bassins qui étaient ménagés sur le pourtour de la pièce dans l'épaisseur des piliers [2].

F. G. De Pachtere.

[1] Celse, I, 4.

[2] Sur ces bassins, voir Huelsen-Iwanoff, *op. cit.*, p. 38. Les dernières fouilles ont démontré qu'il n'y avait pas, au centre de la salle, de grande piscine circulaire, et qu'on prenait le bain chaud dans ces bassins du pourtour.


MAISON DES AMPHORES
0 1 2 3 4
TIBRE
N
E
S
O
I
II
III
IV
22



Fotot. Danesi - Roma

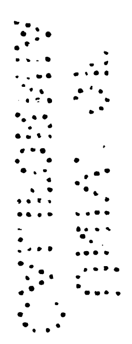


TABLE DES MATIÈRES


GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000310170




Digitized by Google

